This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

175

REVUE DE L'ART CHRÉTIEN

ARRAS. — Typographie Rousseau-Leroy.

REVUE

DE

L'ART CHRETIEN

RECUEIL MENSUEL

D'ARCHEOLOGIE RELIGIEUSE

DIRIGÉ PAR

M. L'ABBÉ J. CORBLET

de la Société Impériale des Antiquaires de France

SEPTIÈME ANNÉE

H. CASTERMAN

PARIS

LIBRAIRIE DE P. LETHIELLEUX

66, RUE BONAPARTE, 66

TOURNAI

LIBRAIRIE DE H. CASTERMAN

11, RUE AUX ARTS, 11

MDCCCLXIII

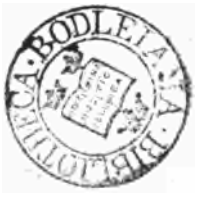
BODLEIANA
BIBLIOTHECA

BIBLIOTHECA BODLEIANA

Cathédrale de Senlis.

Arras, typ. Rousseau-Leroy.

CATHÉDRALE DE SENLIS

Il y a un siècle, les évêchés de France étaient beaucoup plus nombreux qu'aujourd'hui : la tourmente révolutionnaire les entraîna tous dans l'abîme, et lorsqu'après le calme rétabli, on réorganisa la division territoriale de la France, le nombre des diocèses fut mis en rapport avec cette nouvelle division ; de là plusieurs évêchés célèbres furent supprimés et réunis à ceux qui étaient conservés. Senlis, l'ancienne cité des Sylvanectes, vit disparaître pour toujours son évêque et se rompre ainsi la chaîne si glorieuse dont le premier anneau remontait à saint Rieul, l'illustre compagnon de saint Denis, qui apporta aux Sylvanectes la bonne nouvelle de l'Évangile. Les chrétiens étaient alors fort peu nombreux et obligés de se cacher pour célébrer les solennités du nouveau culte : aussi, la première église ne fut-elle bâtie qu'au commencement du Ve siècle. C'était une modeste chapelle aux dimensions exiguës, que son insuffisance fit remplacer en 990 par un édifice beaucoup plus vaste, qui lui-même fut ruiné par un incendie au commencement du XIIe siècle.

A cette époque, l'architecture avait fait de grands progrès

et s'était dégagée de l'étreinte des inflexibles règles de l'art grec et romain : l'édifice du Moyen Age commence à s'élargir, à s'élancer vers le ciel ; il se fait dans toute la France un mouvement général pour la construction de ces magnifiques créations qui nous étonnent. Thibaut, évêque de Senlis, ne peut demeurer en arrière ; sa cathédrale est ruinée : il fera un appel à la foi de ses peuples, s'entourera d'habiles ouvriers et enfin il posera les fondements d'un édifice beaucoup plus considérable que le précédent, qui fut terminé en **1191**. Voici le procès-verbal de la consécration :

L'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur **1191**, et le **26** des calendes du mois de juin, à la louange de Dieu, et en l'honneur de Benoîte Vierge Marie, fut consacrée et dédiée cette sainte église de Senlis, par Révérend Père en Dieu, Guillaume, archevêque de Reims et cardinal de la sainte Église de Rome, Nicolas de Cerizy, évêque de Soissons, Roger, évêque de Laon, Étienne, évêque de Noyon, Simon, évêque de Meaux et Geoffroy, évêque de Senlis ; lesquels confiants en la miséricorde de Dieu, et des mérites de la glorieuse Vierge Marie et de tous les Saints et Saintes du paradis, délogèrent et relâchèrent tous les vrais confès et repentans de leurs péchés, et donnèrent cent jours de pardon à ceux qui visiteraient la susdite église.

Au moment de cette consécration, il restait encore à terminer quelques travaux de détail qui furent promptement exécutés, et bientôt la cathédrale fut complète. Elle demeura intacte jusqu'au XVe siècle, qui fut pour l'église de Senlis une époque de désolation. En **1407**, un orage violent éclate sur l'édifice, et y cause de grands dégâts ; en **1417**, c'est un incendie ; enfin, c'est à peine si les réparations sont terminées, qu'un sinistre épouvantable vient fondre sur la cathédrale : en **1504**, un orage terrible éclate, la foudre tombe sur l'édifice, y allume un si violent incendie, que la toiture

est entièrement détruite, les cloches sont fondues, et toutes les parties hautes endommagées; la cathédrale présentait alors l'aspect d'une ruine.

Une restauration complète devint nécessaire; l'évêque et le chapitre s'occupèrent à réunir les ressources suffisantes; les fidèles apportèrent leurs offrandes; et, en récompense de ces dons, il leur fut permis en 1503 d'apporter quelque adoucissement à la pénitence quadragésimale. Les chanoines s'adressèrent à Louis XII [1], pour obtenir que les droits de gabelle de l'église de Reims fussent affectés à la reconstruction de l'édifice; enfin, l'évêque Blancheford, institua en 1507 une confrérie en l'honneur de la sainte Vierge, et la cotisation des membres de cette confrérie servit aussi à la réparation de l'édifice.

En 1514, la maçonnerie étant complétement terminée, on s'occupa de l'ornementation intérieure. François Ier, pour venir en aide à l'église de Senlis, lui accorda pendant quatre années, le prélèvement de chaque minot de sel vendu, des

[1] Requête des chanoines de l'église de Senlis adressée au roi Louis XII, le 22 août 1506 :

Plaise au roi, en ayant pitié de la pauvre église de Senlis, qui a passé douze cents ans et plus, érigée, construite et réellement fondée en l'Isle de France, depuis lequel tems, le service divin a été bien et dûment entretenu et continué, à laquelle par fortune et inconvénient du feu a été bruslée au mois de juin 1504, *les cloches fondues et le clocher qui est grand magnifique, l'un des plus singuliers du royaume, au moyen dudit feu, tellement endommagé, qu'il est en danger de tomber, s'il n'y est bientôt pourvu, ce qui serait perte irréparable ;*

Ordonner que le doyen et chapitre de ladite église prennent par chacun an et jusqu'à tel temps qu'il plaira audit seigneur, les deniers que les gens de l'église de Reims ont par-cidevant pris et levés, lèvent et prennent encore sur les droits de gabelle, des greniers et chambres à sel dicelui seigneur ; et ce de ce que dès à présent, lesdits suppliants puissent faire bésogner en ladite église.

greniers et chambres du royaume. C'est au moyen de ces libéralités que l'on put mettre la dernière main à l'édifice. Jean Sculdier plaça les vitraux ; et en 1532, Jean Dezieulx, lieutenant des maîtres maçons du roi, éleva les portails latéraux du nord et du midi, sous l'épiscopat de Parvi, qui fit venir des pierres de Troyes ; ces portails étaient terminés en 1556.

Pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, le mauvais goût qui présidait alors aux restaurations et aux embellissements, fit invasion dans la cathédrale de Senlis, et les lourds frontons grecs et les colonnes corinthiennes, doriques et toscanes, vinrent se placer devant l'ogive. Enfin, la Révolution supprima l'Église de Senlis, et son territoire fut réuni à celui du diocèse de Beauvais, dont l'évêque ajoute à son titre celui d'évêque de Senlis.

Il ne faut chercher à Senlis, ni la grandeur de la nef d'Amiens, ni l'élévation du chœur de Beauvais, ni la féérique splendeur de Saint-Ouen de Rouen. Toutefois, l'effet général produit par son aspect, excite dans l'imagination un certain sentiment de surprise, surtout à la vue de son magnifique clocher qui s'élance, si svelte, si richement orné, et qui s'aperçoit de plusieurs lieues à la ronde. Ce clocher, un des plus beaux qui aient été construits dans l'Isle de France, n'est pas sans doute à comparer au clocher neuf de la cathédrale de Chartres, édifié à une époque postérieure et auquel peut-être il a servi de modèle. *(Voir la planche ci-jointe).*

Les renseignements historiques que nous avons donnés, sont nécessaires pour faire comprendre la raison de cette diversité de style qui frappe celui qui pénètre dans la cathédrale de Senlis, dont le portail principal et les parties basses datent de la première construction des XIIe et XIIIe siècles, tandis que les parties hautes et les portails latéraux

accusent le style en décadence de l'ogive aux XVe et XVIe siècles.

Le portail occidental se présente d'abord avec son élégante sévérité; il réunit à la noble simplicité du premier âge de l'art ogival, des formes sveltes et hardies. Ici, il ne faut pas chercher le peuple de statues de Chartres et de Reims; la porte ogivale du centre est seule ornée de statues qui remplissent la voussure peu profonde qui précède l'entrée [1]. Au-dessus des petites portes latérales, s'ouvrent deux fenêtres à plein cintre, surmontées de deux arcatures géminées, aussi en plein cintre. Viennent ensuite deux petites roses, ornées de plusieurs arceaux inscrits dans un cercle de dentelles qui forment un élégant bouquet. De là, les tours se détachent du corps de l'édifice. Elles sont carrées et percées de tous les côtés de deux ogives accouplées. La tour du nord est terminée par une galerie et couverte d'une toiture en ardoise. La tour du sud sert comme de piédestal au magnifique clocher qui, d'abord octogone, se termine par une flèche à huit pans, surmontée de la croix, élevée à 78 mètres au-dessus du sol. Aux angles de la tour, on admire quatre clochetons ornés de crochets, ainsi que les arêtes de la flèche, dont les façades sont percées d'une longue ogive supportant un fronton très-aigu, orné de trilobes. Cette flèche produit un magnifique effet; on reprochera peut-être au portail principal d'être un peu étroit, ce qui paraît encore donner à la flèche une hauteur plus considérable. Les portails latéraux, de la dernière époque du style ogival, contrastent par la multiplicité des ornements dont ils sont surchargés, avec la noble simplicité

[1] Le tympan est orné d'un bas-relief dont le sujet paraît être la consécration de nos rois à Saint-Rieul : on y remarque encore des traces de peintures murales, qui font supposer que tout le sujet était peint.

du portail occidental. C'est une profusion de guirlandes de fleurs, de pendentifs, de cannelures garnies de pampre, d'enroulements, d'arcatures trilobées ; les statues y abondent, les galeries et les balustrades sont découpées à jour, et partout se voit la salamandre en mémoire de François Ier, sous le règne duquel ces portails furent élevés. C'est un travail qui a dû épuiser la patience de l'artiste.

Les autres parties extérieures de la cathédrale de Senlis sont plus sobres d'ornements ; une galerie ornée d'une balustrade à jour, surmonte les hautes-nefs, et les contreforts sont couronnés d'élégants pinacles, ornés de crochets. Si ensuite nous jetons les yeux sur les parties basses du chœur, nous verrons des chapelles absidales en cul de four, dans le style roman. Ce sont les parties les plus anciennes de l'édifice; elles remontent à la construction primitive du XIIe siècle.

Pénétrons dans l'intérieur de l'édifice par le portail occidental, où il faut descendre plusieurs marches. Nous ne trouvons dans la cathédrale de Senlis ni ce grandiose, ni cette immense élévation qui excite une si juste admiration dans la plupart de nos grands monuments du premier ordre. Néanmoins, la disposition générale de l'édifice produit une certaine impression, surtout lorsque du bas de la nef, l'œil plonge vers le chœur et l'abside.

Le plan de la cathédrale de Senlis est semblable à celui de tous les édifices élevés dans l'Isle de France : il est fort simple. Au XIIe siècle, les églises n'avaient pas encore adopté le système des chapelles latérales de la nef : aussi toutes celles que nous rencontrons à Senlis accusent le style de la dernière époque ogivale. Le plan est à trois nefs, séparées par le transept du chœur, environné d'un collatéral et terminé à l'orient par cinq chapelles demi-circulaires ; ce sont les parties les plus anciennes de l'édifice.

Les siècles suivants ont ajouté, au chœur et dans la nef, des chapelles: celles du chœur sont du XIIIe siècle, et celles des transsept et de la nef, du XVIe.

Comme proportion, la nef est beaucoup trop courte pour le chœur, qui se développe ici sur une assez vaste étendue. Si on voulait en chercher la raison, ne pourrait-on pas dire que la population de la ville de Senlis n'ayant jamais été bien considérable et, d'un autre côté, au Moyen Age, le clergé des cathédrales étant fort nombreux, les architectes auront sacrifié la perspective générale, afin de donner au chœur l'étendue nécessaire pour le déploiement des majestueuses cérémonies du culte. Dans la nef, les travées sont différentes de largeur, les piliers qui soutiennent les voûtes n'ont pas non plus la même forme ni la même dimension, tandis que les cinq travées qui forment le chœur sont égales et sont supportées alternativement par un pilier contourné de colonnettes et par une colonne monocylindrique. L'abside, dont le rayon sort quelque peu de l'axe général du chœur, est aussi soutenue par six colonnes rondes assez courtes ; les bas côtés sont peu élevés sous voûtes, parce que dans le système architectonique qui a présidé à la construction des églises du XIIe siècle, les collatéraux étaient toujours surmontés de vastes tribunes ; cette disposition que nous voyons à Paris, à Noyon, à Saint-Leu, etc., nous la retrouvons à la cathédrale de Senlis, qui fut bâtie à la même époque. Ces tribunes sont spacieuses et bien éclairées. Là se terminent les constructions du XIIe siècle; les fenêtres et la voûte sont de la reconstruction du XVIe siècle.

La cathédrale de Senlis a 98 mètres de longueur totale. La largeur est de 23 mètres. La croisée a 12 mètres de largeur; enfin, du nord au sud, le transsept mesure 35 mètres. Les voûtes de la grande nef s'élèvent à une hauteur de 30 mètres.

Les collatéraux sont très-étroits et d'inégale largeur, puis-

qu'ils se rétrécissent à mesure qu'on s'approche du portail. Les voûtes sont divisées par de grosses moulures, ce sont les seules qui résistèrent à la catastrophe de 1504. Les chapiteaux des colonnes sont curieux ; ils offrent toute l'élégance, la variété et le symbolisme en usage au commencement du XIIIe siècle. Les colonnes de l'abside méritent d'être remarquées; elles sont, dit-on, d'une seule pièce. Les chapiteaux, ornés de sujets bizarres, peuvent fournir aux archéologues un vaste champ de conjectures.

Le transsept est de la dernière époque ogivale. Les colonnes sont prismatiques, sans chapiteaux, s'élançant d'un seul jet et profilant les mêmes lignes jusqu'aux points de jonction des arêtes des voûtes, où se suspend le pendentif à jour. Les rosaces des portails aux mille rinceaux qui se croisent, s'enroulent et forment des dessins fantastiques, ont conservé quelques anciens vitraux.

Nous ne dirons rien de l'ornementation actuelle. La chapelle de la Sainte-Vierge a été restaurée et couverte de badigeon de diverses couleurs. Les petites chapelles absidales ont été rétablies dans leur style primitif. Il y a quelques années, on y a placé des autels romans pour y renfermer de nombreuses reliques, dont la translation a donné lieu à une magnifique cérémonie présidée par les évêques des diocèses voisins.

En terminant, jetons encore un regard rétrospectif sur l'ancienne splendeur de Senlis dont le siége épiscopal fut occupé par un grand nombre d'illustres personnages : Saint Levain, qui assista au baptême de Clovis ; saint Léthard, qui convertit Ethelbert, roi de Kent; Malluf, qui ensevelit le corps de Chilpéric en 584 ; Guérin, chancelier de Philippe-Auguste ; Jean Raphanel, confesseur d'Isabeau de Bavière ; le cardinal François de Larochefoucault, qui devint en 1622, premier ministre du roi Louis XIII; enfin M. de Roquelaure,

aumônier de Louis XV et Louis XVI, qui devint archevêque de Malines après la suppression de l'évêché de Senlis.

L'entrée solennelle de l'évêque de Senlis dans sa ville épiscopale, était accompagnée d'un cérémonial assez pompeux. Les quatre barons de Brasseuse, de Pontarmé, de Raray et de Survilliers, vassaux de l'évêché de Senlis, portaient le prélat sur leurs épaules. Arrivé près de la porte de Saint-Rieul qui était fermée, le pontife frappait en disant : *Ouvrez, c'est votre évêque.* Le corps de la ville s'avançait alors pour le recevoir ; puis, après avoir prêté serment, il se rendait à l'église de Saint-Rieul et de là à la cathédrale de Senlis où il renouvelait son serment et déposait, comme offrande, un morceau de drap d'or sur l'autel.

L'ABBÉ BALTHASAR.

Zoologie Mystique.

LE HÉRISSON TERRESTRE.

Les docteurs de l'Église et les autres écrivains sacrés du Moyen-Age n'ont point oublié cet inoffensif animal. Les Pères l'ont considéré d'après les textes de la Bible, ensuite, dans les habitudes de sa vie qui résument le mieux ses mœurs. Ils lui ont assigné trois différentes allusions d'après les trois circonstances où ils le montrent:

1° Le hérisson tel que le signalent les Psaumes, c'est-à-dire blotti dans les trous des pierres [1], expression justifiée par ses habitudes [2].

2° Le hérisson à la nage.

3° Le hérisson maraudant sur un cep de vigne ou ravageant un pommier.

I

HÉRISSON CACHÉ DANS LA PIERRE.

Le langage animé des Pères montre dans *le hérisson se réfugiant dans les trous des pierres*, le pécheur revenu à Dieu et rentré dans la droite voie; les aiguillons du hérisson marquent alors, disent-ils, le dard et la piqûre du scandale;

[1] Montes excelsi, cervis : petra, refugium herinaciis. (*Psalm.* CIII, 18).

[2] Erinacius,.. cui.. non sufficit nativa munitio, scilicet ne aliqua fraude possit intercipi, refugium habet semper in saxis. (RHAB. MAUR. *De universo.* l. VIII, 2).

sa retraite au cœur de la pierre représente la pénitence, car la solitude de cœur, la méditation recueillie, la fuite des occasions du péché, quelquefois même la retraite complète et la séquestration du monde sont les indices principaux et les premiers fruits de la pénitence ; enfin, la *pierre tutélaire* où se cache le hérisson est constamment dans l'Écriture la figure de Jésus-Christ : on y voit la pierre angulaire réprouvée par les constructeurs et devenue le fondement et l'appui de tout l'édifice ; la pierre ou le rocher d'Horeb d'où la baguette de Moyse tire une eau régénératrice ; la pierre où niche la colombe, type gracieux de l'Église ; la pierre où le pécheur s'abrite comme sur une forteresse, et celle qui verse à ses lèvres un miel pur et vivifiant ; on voit dans les docteurs sacrés le roc auquel l'aigle devenu vieux aiguise et rajeunit son bec. Tous ces rochers, toutes ces pierres, sont, dans la langue de l'Église, autant de figures mystiques et d'emblèmes de Jésus-Christ [1].

Dans l'un des plus précieux manuscrits de la Bibliothèque impériale, sur une miniature dont le sujet est *le songe de Jacob*, on voit le patriarche étendu sur la terre nue, ayant

[1] Huic competenter aptatur, qui peccatis hispidus, futura judicia metuens, petram Christum firmissimum noscitur refugium habere. (RHABAN. MAUR. *De Univ.* VIII, 2.

Herinaceus animal quoddam est spinarum densitate circumdatum ; his autem illa petra refugium est quæ ait : « Non veni vocare justos, sed peccatores ad pœnitentiam. » (ODD. ASTENS. *in Psalm.* 103).

Petra vero, refugium est herinaciis, per quos peccatores intelligimus, vitiorum aculeis undique plenos et circumseptos. Petra autem, dicit Apostolus, erat Christus, qui, sicut ipse ait, non venit vocare justos, sed peccatores ad pœnitentiam (S. BRUN. ASTENS. in ibid.).

Erinacii sunt pœnitentes, ut in Psalm... quod Christus misericorditer suscipit pœnitentes. (RHABAN. MAUR. *All. in univ. sacr. Script.*).

Erinacius, idem quod supra. (Ce « supra, » c'est, *Lepus, timens Deum.* (S. EUCHER. *Formul. spirit.* IV).

pour chevet une pierre, conformément au récit de la Genèse [1]. Au-dessous, on lit : « Ici dort Jacob sor une pierre et voit le ciel overt. » Et plus bas : « Ice que Jacob dormi *sor la pierre* sénefie monsegnor saint Johan lévangéliste et les bons crestiens qui dorment *sor la poitrine Jhucrist* en bones oures (œuvres). » Pour que l'on ne puisse en douter, une seconde miniature montre à la place de Jacob deux personnages, vêtus, l'un d'une tunique rouge, l'autre d'une tunique bleue, à-demi couchés sur le sol : l'un est « monsegnor saint Johan », l'autre la personnification des « bons crestiens, » l'un et l'autre appuyant leur tête non pas sur la pierre biblique, mais contre les genoux du Sauveur assis sur un tertre et prêchant. Sur tous les monuments chrétiens l'art s'est inspiré de la Glose.

II

HÉRISSON A LA NAGE.

Naturellement privé de vigueur, de souplesse de mouvements et de moyens de se défendre, le hérisson, dans le danger, retire sa tête et ses pattes sous sa cuirasse impénétrable hérissée de piquants aigus [2]. Ainsi représenté, il est désigné par les Pères comme l'emblème des orgueilleux et des hypocrites. Vincent de Beauvais, dans son « *Speculum mo-*

[1] C'est le songe, ou la vision qu'il eut à Béthel. « Igitur peregressus Jacob de Bersabee, pergebat Haran. Cumque venisset ad quemdam locum et vellet in eo requiescere post solis occubitum, tulit de lapidibus qui jacebant, et supponens capiti suo, dormivit in eodem loco. Viditque in somnis scalam stantem super terram, et cacumen illius tangens cœlum : Angelos quoque Dei ascendentes et descendentes per eam.. etc. » (*Genes.* cap. XXVIII).

[2] Ericius, animal spinis coopertum, quod exinde dicitur nominatum eo, quod subrigit se quando spinis suis clauditur, quibus undique protectus est contra insidias. Nam statim ut aliquid præsenserit, primum se subrigit,

rale, répète leur assertion. Il ajoute que quand on met dans un vase d'eau cette boule hérissée d'épines, l'animal, contraint à nager, montre ses pattes et sa tête [1]. Ainsi en est-il des hypocrites : tant qu'ils sont dénués et pauvres, ils prennent spécieusement les dehors de la pénitence et de la mortification : mais s'ils s'élèvent et parviennent, on les voit nager aussitôt, amassant de leurs mains avides les délices et les trésors ; alors ils laissent voir leur tête, c'est-à-dire leurs intentions (la tête étant le siége du raisonnement et de la pensée) : et alors ils montrent leurs pattes, c'est-à-dire leurs affections, ces motifs qui font mouvoir l'homme [2] dans l'ordre intellectuel et spirituel [3]. Pour bien saisir les rap-

atque in globum conversus, in sua se arma recolligit.... Ericius enim mystice peccatores aculeis viciorum (sic) plenos et astutia nequitiæ callentes significat, et fraudibus et rapinis.... » (RHAB. MAUR, *De Univ.* VIII, 2).

Moult paraist ricement armes
Car de nature est espines
Et quant il ot u voit u sent
Pries de lui biestes u gent.
En ses armes enclot et siere
Puis ne doute gaires la guerre
Doume ne se puet il deffendre
Mais se bieste le voloit prendre
Ne sai coument le devorast
Et malement ne sespinast etc.
(*Li Biestiaires*; msc. de la Bibliothèque impériale).

[1] Buffon affirme la même chose : « Ils se mettent en boule, dit-il, dès qu'on les touche, et pour les faire étendre, il faut les plonger dans l'eau. » (*Hist. nat* : *le Hérisson.*)

[2] Superbi... similes sunt hericiis, qui spinis suis ita conteguntur, quod non apparet in eis nec caput nec pedes. Sed si in vase aquæ pleno superponuntur, nantes ostendunt quale caput et pedes habent. Sic hypocritæ videntur circumsepti asperitate pœnitentiæ quamdi sunt pauperes ; sed postquam præficiuntur honoribus, nando, id est diversas delicias et divitias congregando, rejectis aculeis asperitatis et pœnitentiæ, ostendunt caput et intentionum suarum, et pedes affectionum malarum. (VINC. BELLOVAC. *Specul. moral.* dist. x, lib. III, pars 3).

[3] Dans la symbolique chrétienne, ainsi que dans les Livres saints, les *pieds* marquent les intentions et les affections qui font mouvoir l'âme et la portent

ports de la nage du hérisson avec l'avidité des biens de la terre, il faut se rappeler que les honneurs et les délices, confondus au Moyen-Age dans une même expression de réprobation, celle de *terrena*, les biens terrestres, étaient représentés par *l'eau*, qui par sa vase et ses ténèbres figurait les biens temporels, les joies terrestres et abjectes. En vertu de cette première image, les poissons qui représentaient les élus, les justes, étaient ceux qni vivent à fleur d'eau et surtout les poissons volants : et ceux qui pétrissent la vase et vivent dans ses profondeurs tels que les anguilles, etc., figuraient les voluptueux, les avares, les viveurs, les oppresseurs de toute sorte.

III

HÉRISSON EN MARAUDE.

Avez-vous vu pendant l'automne un buisson de pommes vermeilles ou un ballon de raisins mûrs cheminer à travers les plaines ? C'est le hérisson en maraude dans son costume de larron[1]. Quand l'automne a jauni les champs, il se glisse

en divers sens. Ainsi, dans l'ordre naturel, les pieds sont les agents de locomotion départis à l'homme. Les pieds *droits* (recti) figuraient ainsi les intentions droites : les pieds ou les pattes *tortues*, les vues perverses et iniques : les serres *crochues*, la rapine ; les pattes *fugitives* des bêtes fauves, les pensées d'infidélité qui font déserter le saint joug, etc.

[1] Præparant hiemi et herinacei cibos : ac volutati supra jacentia poma affixa spinis, unum amplius tenentes ore, portant in cavas arbores. C. PLIN. SEC. *nat. histor.* VIII, 56). Hujus prudentia quædam est. Nam dum absciderit uvam de vite, supinus sese volutat super eam, et sic eam exhibet natis suis. (S. ISIDOR. HISPALENS. *Originum* l. XII, 3).

Herinaceus in vitis oprepens uvas pabulatur, quas aculeis suis excipit, redit deinde acinis onustus (racemum ambulantem diceres) et catulis suis omnia quæcumque colligit tradit decerpendo. (POLYHISTOR, *Symbol.* VII, 57).

Hujus prudentia quædam est, nam dum absciderit uvam de vite, supinus

à travers les vignes ou prend le chemin des vergers ; là, s'il n'a à pourvoir que lui, il mord à la pomme rosée ou à la grappe succulente ; il en prend à son aise et tant qu'il peut: mais quand il est chef de famille sa sollicitude s'étend, il songe à pourvoir sa nichée et vendange pour l'avenir. Il s'en va choisir, avide gourmet, le pommier aux plus belles pommes, escalade ce paradis, et fait tant par l'agitation et le mouvement qu'il se donne, qu'il fait pleuvoir les fruits dorés et que la terre en est couverte. Il choisit encore le plus beau cep de vigne. « Là ou il voit la bonne crape il « monte sor la vigne et si escoust si que le roisin en chient « (*cadunt*, tombent) a terre apres descent et en volope soi es « roisins tant que il sont tot fichie en ses espines si les porte « a ses faons...., et tot dis quant il va cargiés si va chan- « tant [1]. »

Le *Bestiaire* de Philip de Than, très-antérieur à celui-ci, et tous les autres Bestiaires sont d'accord sur cette tradition et la reproduisent de même :

Mult et cointes (rusé) li hyrecons
Qui maint (*manet, demeure*) en bos et en buiscons
Une moult grant cointise (ruse) fait

sese volutat super eam, et sic exhibet natis suis. (RHAB. MAUR. *De Univ.* VIII, 2).

Arbores ascendit, poma et pira decutis, in istis sese volutat ut spinis hæreant. (SPERLING. *Zoologia*. Lipsiæ 1661, p. 281).

Par huic cum formica solertia comparando victu, qui poma aculeis affixa congerit in cavernam. (PIER. HIEROGLYPH. l. IX. *Echinus*).

Le hérisson est l'Alkenphud des Arabes : « Alkunphud, dit Damir, cum esurit, ascendit in vitem inversus et decerpit racemos, quos abjicit. Postea inde descendens, ex iis comedit quantum potest. Si catulos habet, volutatur in racemis ut spinis suis implicentur, et cum eis contendit ad catulos suos. (DAMIR.).

[1] *Bestiaire* manuscrit de l'Arsenal.

Quant sa viande querre vait.
Toute sa petite aleure
S'en vait à la vigne meure
Tant fait quen la vigne est entré
U (où) plus a de roisins plenté (abondance)
Si les crole si durement
Ke il chient (*cadunt* : il tombent) espessement
Quant a tiere sont espandus
Cil est jus aval (tout en bas) descendus
Par dessours se voutre et renvierse
Et dou lonc et a la travierse
Tant ke li raisin sont ficié
En ses broces ki sont dengié (redoutables)
Quand il est cargié durement
Si sen revient moult bielement
A son recet a ses faons
Et tant que dure la saisons
Des prunes fait il autresi : (*altrei* (ital.), de même)
Et des roisons ke vous ai dit.

(*Li Biestiaires ms.* Bibl. imp. XIIIe siècle)

El tens de vendenger
Lores munte el palmer (*palmes*, cep.)
La u (où) la grape veist
La plus meure seit
Si n'abat le raisin
Mult li est mal veisin ;
Puis del palmer decent
Sur les raisins s'estent
Puis desus se volupe
Ruunt cume pelote
Quant est tres ben charget
Les raisins embrocet
Eissi porte pulture (*pulmentum*, pâture)
A sel fiz par nature ;
Ceo est grant senefiance
Aiez en remembrance.

(PH. DE THANN, *The Bestiary*).

Li hericons les pomes abat
Par des dans se roelle et enbat

Les pomes en ses aguillons
Puis sen vait chargié come un crons
Cantant et menant son déduit
Quant ben se sent chargié de fruit
Se mal li veut faire altre beste
Si met ensamble pies et teste
Et se tient si en un rondel
Les aguillons entor sa pel,
Que beste ne si ose enbatre
Par assaillir ne par combatre.

(*Lymage dou Monde*, ms. de l'Arsenal, XIIIe siècle. *De la Manière des bestes.*

« Li hericons.. se puet metre en roe dedans ses espines si que on ne le puet atouchier de nule part que il ne poingne. Et si se puet chargier de chascune part quant il se covoille au pomes pour ce que il est de chascune part oniement espinés. » (FOURNIVAL, *Bestiaires damores*, manusc. de la Bibl. impériale. *Cest li hericons au pomes*).

Dans le symbolisme chrétien, tout animal cruel, vorace, ou ravisseur et maraudeur, est invariablement, à ce titre, l'emblème du larron d'enfer, du ravisseur d'âmes par excellence, de celui qui voit avec rage fleurir les perfections des justes et qui use de toutes ses subtilités pour les leur ravir. Le lion, le loup, le renard, le vautour, les bêtes de proie ont cette signification, et on remarque souvent dans les figures hybrides [1] qui personnifient le péché, la gueule, les griffes, les serres et le bec crochu de ces animaux. Le hérisson, né maraudeur, ne pouvait être oublié dans cette catégorie, Chargé d'une masse de pommes ou couvert de grains de raisin, il représente d'autant mieux l'éternel tentateur des hommes faisant la chasse à leurs vertus, que ces fruits, et

[1] Nous nommons ainsi les figures allégoriques composées de membres empruntés à des animaux différents.

surtout les pommes, sont regardés par tous les Pères comme l'emblème des mérites, celui des œuvres de justice et des actes de vertus produits par les âmes [1]. Une miniature du Bestiaire manuscrit de l'Arsenal offre quatre hérissons blancs, dont deux au pied d'un cep de vigne chargé de grappes violacées et deux autres sur le cep même, chacun ayant deux ou trois « pumes » embrochées parmi ses piquants. Le texte roman explicatif de cette scène lui attribue le même sens que nous venons d'exposer.

Le *Bestiaire* rimé manuscrit de la Bibliothèque impériale (XIIIe siècle) traduit de la même manière l'allégorie du hérisson. Sa miniature enluminée représente un cep de vigne

Hérissons en maraude. — (Bestiaire de la Bibl. imp.).

chargé de grappes de raisin, deux pommiers couronnés de fruits et quatre hérissons à l'œuvre : l'un est perché au haut du cep et secoue les grappes dorées : l'autre, en bas, non content de montrer sa carapace dûment hérissée de beaux

[1] L'origine de cette allusion typique du raisin se trouve dans l'Evangile de S. Jean, xv, 1, 4 et 5, où Dieu est comparé au cep, les hommes aux rameaux, le raisin à leurs bonnes œuvres. La même signification des *pommes* est également vulgarisée dans les Livres saints. — « *Poma opera bona, ut in cantico*, etc. — Rhab. Maur, *Allegor.* et Id. *in Deuteron.* iv, où il appelle les vertus des saints : *Poma montium antiquorum et æternorum collium*. — V. dans tous les glossateurs.

grains, égrène encore avidement une grappe « *crolée* » par terre : » le troisième, pattes en l'air, « *se voutre et roële sur les pumes* » et les enfile dans ses dards. Le quatrième, au pied du pommier, et déjà tout chargé de pommes, en saisit encore une dans sa gueule, ainsi que Pline le raconte, et s'en va, « *cantant et menant son deduit.* »

Voilà pour la représentation naturelle des mœurs du petit animal : sa *moralité*, à la suite, a aussi, en plus de son texte, sa miniature spéciale figurant « la chasse du diable. » On y voit plusieurs religieux agenouillés devant un autel en compagnie d'autres chrétiens et bénis par J.-C. apparaissant dans une gloire. A travers cet essaim de justes soit sincères, soit simulés, dans lesquels la tapisserie de pampres qui tapisse le dernier plan fait voir l'emblème de l'Eglise, se glissent d'horribles démons qui cherchent à faire curée; l'un, probablement le démon de la volupté, a un corps de cétacé orné d'une tête de singe, et marque par ces caractères la fange, l'abjection, la subtilité des passions dégradantes : un autre, avec un corps humain, une face et des griffes de bête fauve et armé d'un long épieu, attaque en traître et par derrière le religieux le plus fervent. Ces diables sont *les hérissons* qui embrochent les fruits de la vigne dont chaque chrétien est un cep. Ils les attaquent *par derrière*; soit pour marquer les voies rusées et les finesses des passions; soit pour spécifier les concupiscences terrestres, la terre et les choses mondaines étant appelées dans les Livres saints *posteriora*, les choses d'en bas ou celles d'arrière, tandis que les choses célestes y sont appelées *anteriora*, celles d'en haut ou d'avant et auxquelles on doit aspirer et tendre de toutes ses forces *(Voir la vignette de la page suivante)*. N'est-ce donc pas avec raison que *le Bestiaire* conclut ainsi :

« Et tu hom de Dieu, garde toi del herichon, c'est le Deable;

il est espinous et si est plains dagaitemens (finesse et perspicacité, espionnage) : que la cure et li delis des corporels ex (yeux) ne puisse fichier tes espiritels coses en ses espines : et que il ne te face viande as bestes [1] : et que tame (ton âme) ne soit mie nue vaine et vide si come la vigne qui est escoée qui remaint (lat. *manet*) sans grape : que tu ne cries après, « ie gardai malvaisement ma vinge... (vigne) [2]. »

Les Hérissons s'efforçant de perdre les âmes. — (Bestiaire ms. de la Bibl. imp.)

De même que le hérisson, « quant il va cargiés (chargé) à ses faons « si va chantant » [3] ainsi l'Esprit du mal se ré-

[1] Ne tradas bestiis animas confitentes tibi. (*Ps.* 73, v. 19).

[2] Vineam meam non custodivi. (*Cant. cantic.* 1, 5).

[3] *Li livres des natures* etc., msc. de l'Arsenal. — Le *Bestiaire* msc. de la Bible nationale dit aussi que le hérisson *chante* quand il est bien lesté : « Cantant et menant son déduit quant bien se sent cargies de fruit »

jouit quand sa curée est abondante, quand il peut « gieter en sa poesle [1] » un riche et copieux butin. Le petit *chant* de l'animal marque cette joie infernale. Aussi, les Bestiaires avertissent-ils l'homme juste de faire bonne et forte garde contre ce méchant *hyrecon :*

Boins crestijens ki roisins (raisins) as,
Cest example n'oublie pas,
Mes gaite-toi del hyrecon ;
Del traitor cuviers (traître et envieux) felon
Garde ta vigne et ton pumier
Dou soudivant laron fosier
Dou maufé (mauvais) ki tosiors engigne
Que il n'ait le fruit de ta vigne ;
Mult est pensis et curious
Quil ait ton pumier escous.
Se nule boine ouvragne as faite
Les dyables tosjors agaite
Qu'il t'ait traï et engegniet
Et boutet en aucun peciet (péché)
Tant que il puisse le fruit escoure
Ki te doit aidier et secoure.
Des que li diables aprent
Que la cure dou mont (d'amour du monde) te prent,
De toi bien ens bouter rehaste, [2]
Tes fruis espiriteux dégaste,
Ta vigne et ton pumier escoust
Ensi te guerroie partout :
Cous a cestu ciertainnement,
Or en oeure au plus sagement.
(*Li Bestiaire* de la Bibl. imp. (XIIIe siècle).

[1] **La *poesle*** ou ***paesle au deable*** joue un rôle très-remarquable dans l'art, au XIIIe et au XIVe siècle. On la voit dans les voussures des portails de nos cathédrales et dans les enluminures des Bestiaires. — V. aussi *Li Livres del Ior du Jugement* et son frontispice à la main, msc. de l'Arsenal.

[2] ***De toi bien ens bouter rehaste*** : c'est-à-dire : *il se hâte tout de nouveau* (**rehaste**) *de s'introduire* (bouter) *bien avant* (bien ens) *au fond de ton cœur :* allusion évidente aux versets 43e, 44e et 45e du ch. XII de l'Evangile de S. Matthieu.

La chronique du hérisson dépouillant les ceps et les arbres semble être, dans tous ses détails, un de ces préjugés tenaces que le Moyen-Age emprunta sans examen à l'antiquité et moralisa à sa guise après les avoir sanctionnés [1]. Il en est de même de ce que les Bestiaires nomment « son chant. » Le hérisson, soit dans la joie, soit dans les émotions soudaines de la souffrance, de la peur, de l'irritation, n'a pour rendre ses impressions qu'un petit cri faible et strident, sorte de grognement maussade et nullement harmonieux : mais sa *chanson* dut être admise à cette époque merveilleuse où tant de traditions fabuleuses envahissaient l'histoire naturelle. Le siècle où le tigre et le *buef* comptaient parmi *les serpents d'Ynde* [2], où l'on prêtait au crocodile la figure de l'éléphant [3] et qui connaissait un reptile paré au front d'une émeraude servant de flambeau à sa vue et qu'il était maître d'ôter et de rattacher à sa tête [4], ce siècle pouvait bien aussi, avec autant de certitude, entendre et affirmer comme chose vraie le chant joyeux du hérisson.

FÉLICIE D'AYZAC.

[1] « Je ne crois pas, dit Buffon, qu'ils montent sur les arbres, comme le disent les naturalistes, ni qu'ils se servent de leurs épines pour emporter des fruits ou des grains de raisin ; c'est avec la gueule qu'ils prennent ce qu'ils veulent saisir, et quoi qu'il y en ait un grand nombre dans nos forêts, nous n'en avons jamais vu sur les arbres. » (Histoire naturelle, *Le Hérisson*).

[2] *L'ymage dou monde*. msc. de la Bibliothèque impériale.

[3] *Bestiaire* rimé de GUILLAUME LE NORMAND. Msc. de la Bibliothèque impériale.

[4] Cet animal est nommé *Wivre*, *Guivre*, ou *Guivère*, espèce de serpent ailé : au lieu d'une fine émeraude, quelques auteurs du moyen-âge lui prêtent une escarboucle tout étincelante de feux.

PRÉCIS

DE L'HISTOIRE DE L'ART CHRÉTIEN

en France & en Belgique.

QUATORZIÈME ARTICLE *.

CHAPITRE V.

XIIe SIÈCLE.

ARTICLE III. — *Peinture.*

La peinture, plus accessible que la sculpture aux ravages du temps, nous a laissé moins de monuments de cette époque reculée; ils sont cependant assez nombreux pour qu'on puisse formuler à leur égard des appréciations motivées.

On continua à revêtir quelquefois de peintures, diverses parties de l'extérieur et de l'intérieur des églises, ainsi que les statues, les bas-reliefs et les archivoltes des tombeaux arqués. Dans certaines églises, l'usage des tapisseries rendait inutile l'emploi des peintures murales. On en voit encore

* Voir le numéro de décembre 1862, p. 645.

aujourd'hui quelques-unes de cette époque dans les églises d'Issoire (Puy-de-Dôme), de Chantelle et de Vicq (Allier), à la cathédrale du Puy, etc. Les mieux conservées sont celles de Saint-Savin (Vienne), auxquelles le temps a donné un aspect terreux. Les plis des vêtements et les contours des figures sont marqués par des traits rouges; les têtes sont régulières, mais sans expression, surtout quand elles se présentent de profil. Les fresques découvertes en 1850 à Nohant (Indre) sont remarquables par l'énergie tout exceptionnelle avec laquelle l'artiste a su exprimer les sentiments d'effroi, de haine et de douleur.

L'invention de la peinture à l'huile qu'on a attribué à tort à Jean Van Eick, remonte au moins au XIIe siècle; car elle était connue du moine Théophile qui s'exprime en ces termes: « Prenez les couleurs que vous voudrez poser, les broyant avec de l'huile de lin sans eau, et faites les teintures des figures et des draperies comme précédemment vous le faisiez avec de l'eau. Vous pourrez à volonté donner aux animaux, aux oiseaux, aux feuillages, les nuances qui les distinguent. » (*Diversarum artium schedula*, chap. XX.)

A partir du XIIe siècle, on représenta tous les traits de la vie de Marie. On connaît de cette époque plusieurs vierges noires et entre autres celle du peintre André Rico. La sculpture en a produit également de cette couleur. Les iconographes ne sont point d'accord sur le motif qui a inspiré ce choix singulier. Il est absurde de prétendre que c'est un souvenir du culte rendu jadis à la Diane d'Éphèse. Nous ne saurions admettre non plus, avec M. P. Lamache, que c'est un symbole de la réhabilitation morale de la race de Cham. Il est beaucoup plus probable que certains artistes ont pris trop à la lettre ces paroles du Cantique des cantiques : *Nigra sum sed formosa*, que plusieurs Pères avaient appliquées à Marie. Les

Byzantins d'Athènes ont peut-être cru par ces représentations se rapprocher de la vérité traditionnelle : Marie, comme toutes les femmes de la Judée, devait être un peu brune, puisque Nicéphore dit que son teint avait la couleur du froment.

Sauf quelques rares exceptions, l'emploi de l'or disparaît des livres liturgiques ; les peintures à pleines pages sont rares ; le coloris est faible ; les figures sont maigres, longues, inanimées.

A partir du milieu du XIIe siècle, on trouve plus de naïveté dans l'expression, plus de précision dans le dessin. L'esprit d'invention se fait jour ailleurs que dans les caprices des encadrements ; on essaye de produire dans le coloris quelques effets de lumière. Un des plus curieux monuments de cette époque est conservé à la Bibliothèque d'Amiens. C'est un recueil de près de 2,000 sujets tirés de la Bible, peints par Ferrand de Funes, pour Sanche VII, roi de Navarre.

1

2

Dieu le Père est représenté tantôt sous la forme humaine, tantôt sous celle d'une main céleste qui sort des nuages (*fig.* 1). C'est l'expression la plus immatérielle qu'on pouvait

employer pour représenter l'action souveraine de Dieu et l'assistance qu'il accorde à ses créatures.

Une miniature du XIIe siècle représente Jéhovah en Dieu des combats (*fig* 2); mais c'est là un type exceptionnel.

Les anges sont représentés sous la forme humaine avec deux ailes et quelquefois avec six qui leur tiennent lieu d'autre vêtement; ils portent le nimbe circulaire et marchent ordinairement pieds-nus. On leur voit des sandales dans quelques miniatures du XIIe siècle.

C'est à cette époque que la fleur de lys devint le symbole immuable de la royauté, et qu'elle joua un rôle important dans la décoration. D'une forme courte et ramassée, elle ne prit qu'au siècle suivant une figure élancée. On a cherché l'origine de ce symbole dans le crapaud, dans l'abeille, dans le fer de lance, dans l'imitation du lys de nos jardins, dans la pure fantaisie d'un peintre. M. Eug. Woillez en trouve le type dans les plantes aroïdes qui sont en si grand nombre peintes dans les manuscrits et sculptées dans les monuments du XIIe siècle où il existe une ornementation végétale. Il démontre: 1° que les aroïdes et les plantes analogues figurées sur les chapiteaux (par exemple, à Bettencourt, dans l'Oise) ont la forme exacte de l'emblême royal, à l'exception du lien annelé que nous connaissons à celui-ci et qui fut une addition des âges suivants; 2° que la plante aroïde, adoptée par les monuments du culte, caractérisa d'abord la puissance impérissable de l'Église, qu'elle fut attribuée ensuite à toute puissance bonne ou mauvaise, et que, vers la fin du XIIe siècle, on s'arrêta à cette forme de convention pour en faire un élément héraldique et un attribut royal.

Quelques peintures et sculptures du XIIe siècle nous offrent, dans des scènes peu bienséantes, des personnages re-

vêtus de la coule. Nous croyons qu'on aurait tort d'y voir des religieux. Le capuchon, le coqueluchon ou cuculle, dont la forme a grandement varié dans le cours du Moyen Age, n'est devenu l'habit distinctif des moines que vers le XVe siècle; auparavant il était porté, non-seulement par les religieux, mais par les fous d'office et par les classes inférieures de la société.

PEINTURE SUR VERRE. — Il est assez difficile de distinguer les vitraux du XIIe siècle d'avec ceux du commencement du XIIIe. Au reste, on en connaît fort peu dont on puisse fixer la date avec certitude, avant la seconde moitié du XIIe siècle. C'est à cette dernière période qu'appartiennent l'Histoire de sainte Catherine, celle de la Vierge, les Martyres de saint Vincent et de saint Laurent, à Saint-Maurice d'Angers; l'Arbre de Jessé, l'Adoration des Mages, l'Histoire de Moïse, le Portrait de Suger, etc., à l'église abbatiale de Saint-Denis; la Glorification de la Vierge, à la Trinité de Vendôme; les fenêtres absidales de la cathédrale de Bourges; quelques fragments à Saint-Serge d'Angers, à Saint-Pierre de Dreux, aux cathédrales de Lyon, Chartres, Sens; aux églises de Fontevrault, de Breuil-le-Vert (Oise), etc.

Le rouge et le bleu sont les couleurs dominantes; elles produisent un doux éclat malgré la rareté des tons clairs. En général, les couleurs appliquées sur un même morceau de verre sont mal fondues, les ombres ne sont indiquées que par quelques hachures d'un ton bistré; on les produisait en étendant du noir vitrifiable sur le verre déjà teint dans sa masse.

Suger, en parlant des vitraux de Saint-Denis dont il fut donateur, nous apprend que pour donner plus de vivacité à certaines couleurs, on avait mélangé avec le verre, diverses matières exquises, telles que des saphirs.

Les vitraux de cette époque sont composés de petits médaillons circulaires, trilobés ou elliptiques. Les dessins, se détachant d'ordinaire sur un fond de mosaïque, ont pour principaux linéaments les filets de plomb qui encadrent toutes les pièces de verre. Chaque panneau, se composant d'un grand nombre de pièces de rapport, les figures ne peuvent avoir qu'une petite dimension.

L'ensemble de la verrière est solidifiée par une armature en fer. Quelquefois elle se ramifiait gracieusement selon un dessin symétrique et produisait un effet agréable sans le secours de vitres coloriées; c'étaient des anneaux enlacés par des rubans, des feuillages en sautoir, etc.; on rencontre surtout ces sortes de vitrages dans les églises où domine l'influence de Cîteaux. L'article 82 des règlements de cet Ordre, rédigés en 1134, recommande que « les vitres soient blanches, sans croix et sans peintures. » C'est peut-être là l'origine de la vitrerie *en grisaille* dont on trouve beaucoup d'exemples à la fin du XIIe siècle. On donne ce nom de *grisailles* aux vitraux à fonds blancs couverts de dessins noirs ou gris; ils offrent des combinaisons de dessins géométriques, mais pas de personnages.

Les sujets de composition étaient puisés dans la Bible et la Vie des Saints. Ce n'est qu'exceptionnellement que l'histoire contemporaine en fournissait quelques-uns. D'après le témoignage de Suger, une verrière du chœur de Saint-Denis représentait le départ des Croisés pour la Terre-Sainte, leurs victoires à Nicée, à Antioche et à Jérusalem.

PAVAGE DES ÉGLISES. — Le plus ancien mode de recouvrement pour le sol intérieur des églises, a été la mosaïque et la parqueterie. Le chœur et le sanctuaire sont toujours pavés avec plus de luxe que la nef. Dans les églises peu importantes, on employait de larges dalles en pierre. Au XIIe siècle,

on substitua aux mosaïques, des carrelages en terre cuite émaillée ou sans couverte. Tantôt ce sont des pavés noirs et blancs qui, par leur agencement, forment des dessins variés ; tantôt ce sont des pavés, ordinairement à fond rouge, dont les dessins à couleur jaune, brune ou verte-foncée, figurent des losanges, des rosaces, des arabesques, des feuillages, des oiseaux, des animaux et des personnages réels ou fantastiques. On rencontre beaucoup de pavés isolés dans les églises du XIIe siècle ; mais les carrelages d'ensemble sont rares. Le peu de solidité des matériaux employés pour l'émail, a dû amener leur prompte destruction. Les mieux conservés qu'on connaisse de cette époque, remontent au temps de Suger et se trouvent à l'église abbatiale de Saint-Denis *(fig. 3, 4 et 5)*.

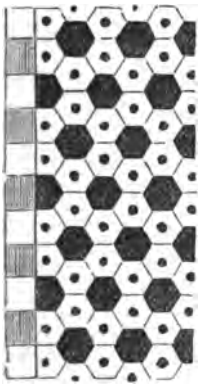

3

4

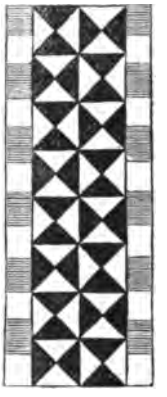

5

Au XIIe siècle, les carrés, les losanges, qui par leur réunion formaient un grand dessin symétrique, étaient presque tous autant de pierres émaillées séparées, tandis qu'au siècle suivant on économisa la main-d'œuvre, en simulant plusieurs carrés sur un même carreau de douze à vingt centimètres.

Dans le Nord de la France, les pavés en terre cuite furent parfois remplacés par des dalles gravées ou sculptées, dont les dessins en relief peu saillant se détachaient sur un fond rempli par un ciment de couleur et figuraient des arabesques et des sujets religieux ou profanes. Outre ces grandes pierres de 1 m. 45 cent. de côté, il y avait de petites dalles d'entourage ou de remplissage de 28 cent. qui représentaient les objets les plus divers. Sur celles de la cathédrale de Saint-Omer qu'a décrites M. L. Deschamps de Pas, on voit des Centaures, des griffons, des lions, des singes à tête de perroquet, des coqs à buste d'homme, des ânes jouant de la harpe, des dromadaires à tête humaine et bien d'autres sujets bizarres, que les uns considèrent comme des caprices de l'imagination des artistes et où les autres voient un sujet d'étude pour la science du symbolisme, qui est loin d'avoir dit son dernier mot.

J. CORBLET.

LES SANDALES ET LES BAS

SIXIÈME ARTICLE *.

CHAPITRE VII.

CHAUSSURES IMPÉRIALES ET ROYALES DU MOYEN-AGE.

L'usage d'un costume spécial, affecté à la souveraine puissance, remonte très-loin dans l'histoire. Les effigies royales de l'Assyrie, de la Perse et de l'Asie orientale sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'en parler. Les Césars romains, à leur avènement au trône, prenaient le diadème et la chlamyde de pourpre ; Aurélien se réserva exclusivement les chaussures rouges ; Dioclétien orna de pierres précieuses les vêtements impériaux. Au grand Théodose vint la première pensée de faire sanctionner par la religion, la dignité suprême qui lui était échue ; mais la cérémonie se borna à un songe où cet empereur vit Mélèce, patriarche d'Antioche, lui mettre le diadème au front et le manteau sur les épaules. Théodose II, Marcien, Léon I, Zénon, Anastase et Justin I furent couronnés en réalité ; le dernier même reçut une double consécration des mains du Patriarche et du

* Voir le numéro de décembre 1862, p. 617.

pape Jean I. Après Justin, le sacre des empereurs d'Orient paraît être devenu une règle absolue, et le cérémonial en prit place dans la liturgie grecque [1]. Je n'ai pas l'intention de revenir sur les chaussures personnelles aux monarques de Byzance, puisque j'en ai déjà fait l'objet d'une étude particulière ; ce qui précède, a eu pour unique but de préciser l'époque où, à l'exemple de l'ancienne Loi, le Christianisme intervint par ses ministres dans l'intronisation du Souverain. Il ne doit être traité ici que du *calceamentum* d'apparat chez les princes occidentaux.

Les insignes du consulat, envoyés à Clovis par l'empereur Anastase (508), sont le plus ancien titre qui permette d'attribuer aux rois barbares, établis sur le sol romain, un costume propre à les faire distinguer de leurs sujets. A ce costume, reproduit par les dyptiques consulaires du VIe siècle, devait être annexée la chaussure que portent les figures, ailleurs signalées, d'Anastase, Magnus et Basilius. Soixante ans plus tard les princes visigoths de l'Espagne imitèrent Clovis. Leuvigilde (568-586) « primus inter suos regali veste opertus solio resedit. Nam ante eum et habitus et consessus communis ut genti, ita et regibus erat. » Toutefois, Wamba (672-680) est le premier monarque espagnol qui se soit

[1] Théodoret, *Hist. eccl.*, lib. v, c. 6. — Théodore-le-Lecteur, *Hist. eccl.*, lib. ii. — Nicéphore, *Hist.*, lib. xiv, c. 58 et xv, 15.— « Cum magna voce Deum omnium principem glorificaverunt, quoniam talem verticem (Justini) meis manibus tali corona decoravit. » Johannes patr., *Epist. ad Hormisdam*, ap. *De Ant. Eccl. rit.*, lib. ii, c. 9. — « Justinus imperator tamen gaudio repletus est, quia meruit de temporibus suis vicarium beati Petri apostoli videre regno suo, de cujus manibus cum gloria coronatus est Justinus Augustus. » Anastase, *S. Joannes*, 88. — Coripus, *De Laud. Just. jun.*, 11. — Jean Cantacuzène, *Hist.*, lib. i, c. 41.— Habert, *Lib. pont. Eccl. Græcæ*, p. 604 et sqq. — Codin, *De Off.* C. P., c. 17.

fait sacrer; Ervige (680-687), son successeur, suivit cet exemple [1].

Lorsque l'empire d'Occident ressuscita avec Charlemagne, le héros Franc, malgré son mépris pour le faste, céda aux instantes prières de Léon III, qui le couronnait; il prit à Rome la pourpre impériale et les « calcei romano more formati. » Quelles étaient ces chaussures à la romaine? Un passage des *Annales Fuldenses* reproche à Charles-le-Chauve d'oublier la simplicité germaine pour le luxe byzantin [2]; un poète du Xe siècle montre, étincelantes d'or, les jambes de l'empereur Bérenger (904-924) [3]. D'autre part, des monuments représentent les empereurs Lothaire (840-855) et Charles-le-Chauve en chausses écarlates, maintenues sous un treillis de courroies dorées; sur le frontispice de la Bible de Saint-Calixte (Rome), le même Charles porte des souliers dorés, très-couverts, que des ligatures blanches rattachent à ses chausses pourpres; mais le plus curieux spécimen de *calcei imperiales* carolingiens est fourni par l'Évangéliaire de Saint-Emmeran, à Ratisbonne. Charles-le-Chauve y est peint avec

[1] S. Isidore, *Chron. Goth.* — « At ubi ventum est quo sanctæ unctionis susciperet signum in prætoriensi ecclesia SS. Petri et Pauli, regio jam cultu conspicuus, ante altare divinum consistens, ex more fidem populis reddidit. » Julien de Tolède, *Chron. Hist. Wambæ.* — *Conc. Tolet.* XII, c. 1, (681).

[2] Eginhard, *Vita C. M.*, 23. — « Carolus rex de Italia in Galliam rediens, novos et insolitos habitus assumpisse perhibetur. Nam talari dalmatica indutus, et baltheo desuper accinctus, pendente usque ad pedes, necnon capite involuto serico velamine, ac diademate desuper imposito, dominicis et festis diebus ad ecclesiam procedere solebat. Omnem enim consuetudinem regum Francorum contemnens, Græcas glorias optimas arbitrabatur. » *Ann. Fuld.*, an. 876.

[3] Cum Princeps nitidus Tyrio procedit in ostro,
Tegmina vestitus crurum rutilante metallo,
Quale decus terræ soliti gestare magistri.
Paneg. Berenj. imp.

des souliers dorés, à courroies formant réseau autour de la jambe ; l'empeigne est ornée d'une *linea* de perles ; un large galon borde l'entrée du pied et se bifurque au centre en *lineæ ex utraque parte procedentes*, disposition qui rappelle la sandale liturgique d'Amalaire [1]. Guidé par des renseignements aussi clairs, peut-on méconnaître le *campagus* des anciens Césars, dévolu à leurs héritiers barbares.

Les sandales sont mentionnées parmi les ornements impériaux dans quelques rituels du couronnement ; un *Ordo* publié par Dom Martène contient ce texte remarquable : « Finita oratione vadit electus (imperator) ad chorum S. Gregorii cum prædicto cardinalium archipresbytero et archidiacono, quibus quasi magistris uti debet in toto officio unctionis, et induunt eum amictu et alba cum cingulo et sic deducunt ad domnum Papam in secretarium, ibique clericum facit eum, et concedit ei tunicam et dalmaticam, pluviale et mitram, caligas et sandalia, quibus utatur in coronatione sua. » Après la messe papale, le comte palatin ôtait à l'empereur sa chaussure cléricale et la remplaçait par des bottes (*ocreæ*, *tzangæ*) où brillaient les éperons de saint Maurice [2]. Un autre *Ordo*

[1] Bibl. imp., n° 256 ; bible du mus. des souv. : *Arts sompt.*, t. I, pl. 11 et 15. — Willemin, pl. 6. — Eckhart, *Comm. de rebus Franciæ orient.* t. II, pl. à la page 564.

[2] *De Ant. Eccl. rit.*, éd. in-folio, lib, II, c. 23, t. II, col. 846 ; *Addenda ad* lib. II, c. 9, col. 594. Ms. trouvé par D. Mabillon dans la bibl. Chigi. — « Finita missa, accedit ad imperatorem comes palatii et discalceat eum sandaliis et caligis et calceat eum ocreas imperiales et calcaria S. Mauricii, et acceptis coronis sequuntur domnum Papam, etc. » *Id.*, *ibid.*, col. 852. — L'*Ordo* XIV (XIIIe s.), inséré dans le *Museum Italicum*, offre un souvenir de l'ordination cléricale, jadis conférée aux empereurs. « Cumque lecta fuerit epistola et graduale cantatum, imperator procedit processionaliter ad altare, ubi Summus Pontifex imponit ei mitram clericalem in capite, ac super mitram imperatorium diadema. » Plus loin, à l'article *De Cor. reginæ*, la forme de cette mitre est nettement indiquée : « Deinde Summus Pontifex ei

(XIVe siècle), qui règle le couronnement à Aix-la-Chapelle, établit qu'à la suite des onctions « ducatur rex ad armarium et induatur ibi sandaliis, alba, stola, etc. » Le Cérémonial de Marcello et le Pontifical Romain disent que l'Empereur, quand il est sacré à Saint-Pierre, revêt les insignes de sa dignité, à commencer par les sandales, dans la chapelle de Saint-Grégoire, immédiatement après avoir été reçu chanoine de la Basilique Vaticane [1].

Un manuscrit de l'an 989 (Bibl. imp. de Paris) présente une figure d'empereur, chaussée de *calceamenta* écarlates semés de roues en or avec une *linea* de même ; l'empeigne, haut montante, se découpe autour du bas de la jambe en manchette trilobée. Le trésor de Vienne (Autriche) possède d'admirables sandales impériales du XIIe siècle. Elles sont en soie rouge cramoisi et identiques de forme à la chaussure précitée de l'archevêque Arnoul. La *linea* se compose d'un riche galon sicilien, tissu d'or et de soie, sur lequel des griffons alternent avec des cabochons sertis d'un double filet de perles ; ce galon apparaît encore derrière le quartier et, réminiscence des *lineæ* cruciformes, il garnit une portion des flancs de la chaussure toute couverte d'élégants rinceaux en perles et en pierreries. Un lacet rouge à *fiocchi* d'or traverse les cinq *ligulæ* qu'il réunit sur le cou-de-pied ; la semelle, blanche, est d'une épaisseur moyenne. Les faibles dimensions de ces

mitram imponat, ita quod cornua mitræ sint a dextris et a sinistris et super mitram coronam imponat. » T. II, p. 401 et 405. On reconnaît là le *sericum velamen* et le *diadema desuper impositum* de Charles-le-Chauve. — Les anciennes figures d'empereurs d'Allemagne portent toujours sous la couronne une mitre rouge tarée de profil ; les armoiries actuelles d'Autriche et de Russie l'ont conservée, mais avec les pointes amorties.

[1] *De Ant. Eccl. rit.*, t. III, p. 170, *Ordo* IV, éd. in-4. — *Sacr. Cœrem.*, lib I, sect. V. — *Pont. Rom.*, pars I.

sandales (0 m. 25 de long), portent à croire qu'elles ont pu servir accidentellement au sacre d'un prince très-jeune et qu'elles n'étaient pas les véritables chaussures du couronnement [1].

Lorsque les Français, sous les ordres de Jourdan, s'emparèrent en 1796 des insignes impériaux conservés dans le trésor de l'église du Saint-Esprit à Nuremberg, divers objets, enregistrés sur les Inventaires des XIVe et XVe siècles, furent soustraits, on ne sait comment, et les recherches multipliées, entreprises pour retrouver leurs traces, n'ont abouti qu'à des résultats négatifs. Heureusement, les planches en couleur, données par Delsenbach dans l'ouvrage intitulé *Beschreibung der Reichsinsignien und Heiligthümer* et publié à Nuremberg en 1790, permettent de suppléer, imparfaitement il est vrai, aux regrettables lacunes dont l'invasion étrangère fut la cause. Au nombre des ornements aujourd'hui perdus, figuraient deux paires de sandales fort curieuses. La première, désignée sur l'Inventaire de Sigismond comme venant de Charlemagne, « sant Karles inder Schuh, » par opposition aux sandales de Vienne qu'un Inventaire de 1350 appelle *calcei*, devait être une chaussure d'intérieur uniquement affectée aux cérémonies du sacre. Ces *calceamenta* ont l'aspect de pantoufles très-couvertes, munies d'une paire de *ligulæ*. Ils semblent en épais tissu croisé de soie rouge cramoisi ; une *linea* d'enroulements fleuronnés, brodés en or et perles avec rehauts de cabochons, qu'encadrent deux filets de même travail, partage longitudinalement l'empeigne et le quartier. Chaque flanc de l'empeigne comporte un aigle au repos, perché sur des rinceaux ; une guirlande de feuillages

[1] *Les Arts sompt.*, t. I, pl. 42. — Bock, *Kleinodien*, pl. IV. In., ap. *Mittheil.* t. II, p. 86, 1857.

suit les contours extérieurs de l'objet. Toute cette ornementation paraît exécutée à l'aiguille, en fil d'or et en relief. M. Bock traite la guirlande d'ouvrage roman « romanisirendem Laubwerk » ; j'y vois aussi bien, pour ma part, une expression caractérisée de l'art siculo-arabe. Les semelles sont faites d'une mince basane ; l'intérieur est garni de soie jaune qui remplaça vraisemblablement une doublure plus ancienne.

La seconde paire, identique de coupe, de tissu et de couleur aux sandales de Vienne, ne diffère de celles-ci que par l'absence des *lineæ*, absence qui lui enlève en partie son caractère liturgique. L'ensemble est semé d'entrelacs et de rosaces, brodés d'or et de perles avec une telle profusion, que le champ presque entier disparaît sous les ornements. Cette paire, dont la semelle est très-forte, peut, ainsi que les chaussures dites de Charlemagne, être regardée comme l'œuvre des habiles brodeurs siciliens aux gages des rois normands et des Hohenstaufen, brodeurs qui, du XIIe siècle au XIIIe, exécutèrent la plupart des vêtements impériaux [1].

[1] Bock, *Kleinodien*, App , p. 4, fig. — Willemin, pl 22. — La planche VIII des *Kleinodien* reproduit en grandeur originale d'admirables gants du XIIe siècle, conservés au trésor de Vienne. Ces gants, employés jadis au couronnement des empereurs, sont en étoffe de soie rouge ; des rinceaux brodés en or, des émaux cloisonnés, des cabochons, des filets et un semis de perles, décorent le dos et la manchette ; le plat intérieur n'offre que des enroulements, des losanges, des trèfles et des quatrefeuilles au milieu desquels plane une aigle impériale nimbée, le tout brodé en or. (V. *Kleinod.*, p. 36 à 38) D'autres gants, égarés comme les deux paires de sandales ci-dessus, étaient faits en peau de chien cousue avec de la soie rouge ; sur la manchette en *holosericum* uni, de couleur violette, courait un entrelacs de feuillages, travaillé en or et perles fausses. M. Bock pense que ces derniers gants, plus petits que les précédents, sont du XIIIe siècle ou du XIVe, et qu'ils ont pu figurer au sacre d'un très jeune empereur. Peut-être aussi viennent-ils, soit

On rencontre parmi les insignes de la couronne de Hongrie des sandales en épais tissu de soie rouge, sans aucune espèce de broderie; leur forme doit les faire attribuer au temps de Mathias II (1608) [1].

Quelques lignes de la vie de saint Columba, abbé d'Incolmkill († 597), prouvent qu'il couronna Aidan, roi d'Écosse. Dom Martène fait remarquer à ce sujet que le cérémonial du sacre était antérieurement réglé chez les Calédoniens, car l'ange qui vint ordonner à Columba de bénir Aidan « in manu vitreum ordinationis regum habebat librum [2]. »

Le Pontifical d'Egbert, archevêque d'Yorck (IXe siècle), contient un Ordo particulier du sacre des rois d'Angleterre; les chaussures n'y sont pas mentionnées parmi les *regalia*, mais la relation du sacre de Richard Cœur-de-Lion, nous montre ce prince solennellement chaussé de sandales tissues d'or : « Deinde calceaverunt eum sandaliis auro contextis. » Les effigies tumulaires coloriées de Henri II (1188) et du même Richard (1199), jadis en l'abbaye de Fontevrault, portent des sandales brodées que rehaussent des *lineæ* cruciformes. Il est à regretter que Montfaucon, en signalant les teintes appliquées sur certaines parties de ces statues royales, ait oublié la chaussure, coupée, autant qu'une mau-

de l'héritage du fastueux Charles IV (1346-1378), soit de Sigismond (1411-1437), et furent-ils compris par erreur au nombre des anciens ornements impériaux. De Murr rapporte que Sigismond donna en nantissement à la ville de Nuremberg, les gants susdits avec deux autres joyaux de la couronne. Déjà, en 1424, entre autres priviléges, les insignes du couronnement avaient été confiés à la garde perpétuelle de la cité impériale de Nuremberg. *Kleinod.*, App., p. 3, fig.

[1] Bock, ap. *Mittheil.*, t. II, p. 172, 1857.

[2] Cumeneus Albus, *Vita S. Columbæ, sæc.* I, *Bened.*, n° 5. — *De Ant. Eccl. rit.*, lib. II, c. 10.

vaise gravure permet d'en juger, d'après un modèle analogue aux sandales impériales, dites de Charlemagne [1].

Les monarques européens de Jérusalem avaient adopté pour chaussure distinctive, la *tzanga* des empereurs d'Orient. Albert d'Aix rapporte que, lors du siége de Jaffa par les Sarrazins, ceux-ci montrèrent aux Chrétiens, renfermés dans la place, les jambes vêtues de pourpre du chevalier Gerbodon de Wintine, assurant les avoir tranchées sur le cadavre même du roi Baudouin I [2].

Lorsque Roger II, après s'être déclaré roi de Sicile, conclut la paix avec Lucius II (1144), le Pape accorda au Normand le privilége du sceptre, de l'anneau, de la dalmatique, de la mitre et des sandales, privilége mentionné dans une lettre adressée par les Romains à l'empereur Conrad III, et dont Othon de Freisingen reproduit la teneur. La curieuse mosaïque de l'église *della Martorana*, à Palerme, représente Roger chaussé de sandales rougeâtres, dénuées d'ornements [3].

[1] *De Ant. Eccl. rit.*, lib. II, *Ordo* I, p. 185. — Saint Thomas de Cantorbéry, dans une lettre adressée à Henri II, rappelle à ce prince et les trois onctions et le serment prêté à l'heure du sacre. « Memores sitis professionis quam fecistis, et posuistis scriptam super altare, de servanda Ecclesiæ Dei libertate, quando in regem consecrati fuistis. » Ap. MATTHIEU PARIS, an. 1166. — OZANAM, *Mélanges*, t. I, p. 480, éd. 1859. — ROGER DE HOVEDEN. *Ann. rer. Angl.*, pars II. — *De Ant. Eccl. rit.*, lib. II, *Ordo* II, p. 189. — *Monum. de la monar. franc.*, t. II, pl. XV, fig. 1 et 4.

[2] « Caput vero Gerbodonis et ejus crura pretioso ostro calceata et induta amputantes, defensoribus urbis ostenderunt asserentes regis esse Baldewini. » *Hist. exped. Hierosolym*, lib. IX, c. 8.

[3] « Concordiam autem, inter Siculum et Papam hujusmodi esse accepimus Papa concedit Siculo virgam et annulum, dalmaticam et mitram atque sandalia. » *De Gestis Frid.* I, lib. I, c. 28. Ap. MURATORI, *Rer. Ital. Script.*, t. VI, p. 633. — MORSO, *Palermo ant.*, pl. à la page 95. « Va egli calzato di sandali color rossastro. » ID., *ibid.*, p. 96, note 2. — En dépit de l'obscurité relative qui règne dans la chapelle où se trouve la figure de Roger, je

Giampallari, dans un opuscule sur les insignes des rois de Sicile, a publié une sandale qu'il attribue à Henri VI, mort à Messine (1197) et inhumé dans la cathédrale de Palerme. Quoique le savant italien ne décrive pas cette sandale, tout en avançant qu'Henri fut enseveli avec son costume impérial, il n'est pas interdit de suppléer à un silence fâcheux et de relever en même temps une grave erreur. Les tombes royales de Palerme, ouvertes en 1491 par ordre du vice-roi Don Fernand d'Acugna, rendirent intact le corps d'Henri, lequel avait pour coiffure une mitre de soie blanche galonnée d'or, avec deux fanons pendant sur les épaules. Puisque ce bonnet (*birritta*, *mitra*) était blanc, on ne peut le regarder comme une mitre impériale, celle-ci affectant la couleur rouge, d'où résulte pour conséquence forcée, qu'un amour-propre national, facile à comprendre, revêtit le défunt époux de Constance, non des *imperialia* reçus à Rome, mais des *regalia* particuliers à la couronne de Sicile. Mon appréciation une fois admise, la sandale précitée ne pouvant appartenir qu'aux dépouilles funèbres, recueillies en 1491 ou dans une reconnaissance postérieure des tombes, il s'ensuit que la planche de Giampallari doit reproduire exactement le modèle des *sandalia* concédées à Roger. Ce dessin, soigneusement exécuté, montre que la chaussure d'Henri s'éloignait beaucoup des types impériaux qui nous restent. Elle constitue un véritable *calceus*, à tige dépassant la cheville et fendue jusqu'au cou-de-pied. Sa matière est un tissu, vraisemblablement en soie rouge, semé d'étoiles d'or à six rayons dans le goût des mosaïques. Une sorte de fleur-de-lys ou plutôt de *créquier* oriental, rouge en champ d'or, or en champ

suis certain que le mosaïste a eu l'intention de chausser le roi de sandales rouges.

rouge, remplit les figures géométriques, déterminées sur l'étoffe par l'intersection des lignes. Un galon métallique contourne l'entrée du pied et divise en deux parties l'empeigne et le quartier [1].

Le premier roi de France, dont la religion consacra l'avènement au trône (je passe sous silence le baptême de Clovis), est Pépin, couronné d'abord à Soissons par Boniface, archevêque de Mayence, ensuite à Saint-Denis par le pape Étienne III (752 et 754). L'histoire ne fournit aucun détail sur le costume royal de Pépin, mais il est probable que sa chaussure ne différait pas de celle de Charlemagne qui, aux jours de fête, « calciamentis gemmatis... ornatus incedebat. » Un portrait de Charles-le-Chauve, vêtu en roi de Lorraine (860), attribue à ce prince des chaussures violettes, bordées de disques d'or, avec une *linea* pareille. Le roi David, peint sur un manuscrit du Xe siècle, porte des *calcei* écarlates, à *lineæ* cruciformes d'or. Du Tillet donne des bottines semblables à sa figure de Louis VII ; il en a mis d'entièrement blanches aux pieds de son Philippe-Auguste [2]. Il est néan-

[1] *Discorso sulle sagre insegne de'Re di Sicilia*, Naples, 1832, in-4, pl., fig. 5 — « Ed i corpi di Errico, e Federigo, non ostante che fossero ricoperti di imperiali abbigliamenti. » Id., *ibid.*, p. 3. — « Fu apertu unu de li supraditti monumenti di porfidu, lu quali è a manu sinistra di la porta di ferru, in lu quali fu truvatu, un corpu mortu, gran merce! Tutto integru, salvi di li ginocchia in jusu, in testa di lu quali era una birritta di zindadu biancu frixiata d'oru cu dui pizzi *ad modum mitri*, cu dui pinnaculi d'oru, cussi comu sunno l'imperaturi in la ecclesia di Morreale. » *Atto senat. rogato presso il Senato di Palermo* (1491). Ap. Id., *ibid.*, p. 22, note 1. — « Ma è ora di rivolgerci alla mitra di Arrigo VI. E pripieramente la sua forma è molto diversa dalla vescovile de'nostri tempi. Non è assai aperta nè dai lati, nè dinanzi, ma pare una berretta con due punte, per le quali dall'una all'altra orecchia passando in gallone d'oro vien divisa in due parti. Ed è somigliantissima colla mitra di Pasquale II. » Gregorio, *Disc.* 39 *int. la storia.*

[2] Eginhard, *Vita* C. M., 23. — *Ms. de Liuthard*, Mus. des Souv. — *Arts*

moins hors de doute, qu'au XIIe siècle, la chaussure du sacre des rois de France était bleue ou violette, semée de fleurs de lys d'or. On lit dans les *Ordo* du couronnement de Louis VII et de Louis VIII, que le grand chambellan prenait sur l'autel, où étaient déposés les insignes royaux « les chausses (*caligæ*) appelées sandales ou bottines de soye de couleur bleu azuré, semées partout de fleurs-de-lys d'or » et qu'il les mettait au souverain. L'*Ordo* de saint Louis (1226), mentionne « les chausses de soye de couleur violette, brodées ou tissues de fleurs-de-lys d'or. » L'*Ordo* de Charles V (1365) employe, relativement aux chaussures, les mêmes termes que l'*Ordo* de Louis VIII. Les *chausses*, *bottines* ou *sandales*, sont encore désignées dans la relation des sacres de Charles VIII (1484) et Louis XIII (1610). De même que les autres *regalia* elles furent, à partir de saint Louis, conservées chez les religieux de Saint-Denis, d'où on les transportait à Reims; aucune bénédiction spéciale ne leur est attachée dans le Rituel [1]. Le magnifique portrait de François I, inséré dans le Recueil de Du Tillet, porte des chaussures bleues fleurdelysées; malheureusement, la tunique et le manteau cachent leur partie supérieure. Les *caligæ* du sacre de Louis XIV (1654), gravées par les soins de Dom Félibien, sont de hautes bottes, montant jusqu'aux genoux et de forme exactement pareille à la *tzanga* impériale d'Orient. Ces bottes, semées de fleurs-de-lys d'or, étaient en velours bleu au sacre de Louis XVI, en velours violet au sacre de Charles X. Le Cérémonial du cou-

sompt., t. I, pl. 19. — *Psalt.*, n° 30, Bibl. imp.; ID., *ibid.*, pl. 41. — *Recueil des rois de France*, ms. 8410, Bibl. imp.; WILLEMIN, pl. 80 et 120.

[1] « Item caligis sericis et iacinthinis, intextis per totum liliis aureis. » *Ordo de Louis VIII* (1223). — GODEFROY, *Cérém. franc.*, t I, p. 3, 27, 33, 34, 41, 197, etc. — LEBER, *Des Cérém. du sacre*, p. 292.

ronnement de Louis XVI faisant observer que « les bottines ou sandales se renouvellent presque à tous les sacres, en imitant néanmoins, autant que l'on peut, les anciennes, » on doit conclure de la remarque, que les *caligæ* de Louis XIV, copiées sur un modèle antérieur, peuvent être admises comme reproduisant le type primitif des chaussures affectées au couronnement de Louis VII et de ses successeurs. Au reste, l'effigie royale de Charles X, publiée dans l'ouvrage de M. Leber, porte les mêmes bottines que le François I de Du Tillet [1].

CH. DE LINAS.

(*La suite au prochain numéro.*)

[1] *Le Moyen Age*, Miniat., pl. 29. — *Hist. de l'Abb. de Saint-Denis*, p. 244 et pl. v. — *Cérémon. du sacre de Louis XVI*, ap. LEBER, *loc. cit.*, p. 484 et 492, pl. XV. — MIEL, *Hist. du Sacre de Charles X*, p. 229. — Le manteau royal de ce dernier prince était aussi en velours violet, sans doute à cause du deuil de Louis XVIII. — En quittant ses appartements pour se rendre à l'église métropolitaine, le Roi portait un costume blanc et des mules de même couleur pardessus lesquelles on lui chaussait les *caligæ iacinthinæ*. (MIEL, p. 203; LEBER, pl. XIV.) Ces *caligæ* devaient être retirées après l'intronisation, car tous les portraits connus de Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, en costume royal, sont chaussés de bas et de souliers blancs.

MELANGES

ORIGINE PAYENNE DES MASQUES DU CARNAVAL

L'année commençait chez les Romains au mois de janvier, parce que Tarquin avait été chassé et les consuls institués dans ce mois. Les Romains honoraient, au premier jour de l'an, le dieu Janus, qu'on représentait avec deux visages [1], un devant, l'autre derrière, comme regardant l'année écoulée et l'année commencée ; mais au culte de ce Dieu ils associaient, le même jour, celui de *Strenia*, *Strenua* ou *Strena*, déesse de la force, à qui un bois était consacré, près des portes de Rome. On se souhaitait une heureuse année, on se faisait des présents de figues, de dattes et de miel, et on envoyait à ses amis ces douceurs, bonbons de l'époque, pour leur témoigner qu'on leur souhaitait une vie douce et heureuse. Ces présents étaient appelés *Étrennes*, du nom de la déesse honorée en ce jour.

Les adorateurs de *Strenia* accompagnaient leurs sacrifices de festins, de danses, de grossières superstitions et d'infâmes travestissements ; on prenait la figure de certains animaux, en particulier du cheval, de la vache et du cerf. De là l'expression bizarre du Moyen Age : *Cervulum facere*, faire le cerf ; de là, selon les annotateurs de Molanus, notre mot de *charivari*, qui a dû changer de sens à mesure que la société policée par le christianisme a modifié ses mœurs.

Nous lisons dans le *Martyrologe* romain (1er janvier) que saint Almachius ayant voulu s'opposer aux superstitions des calendes de janvier, Alpius, préfet de Rome, le fit égorger par les gladiateurs. La sainte Église, après avoir protesté par la voix du sang

[1] Janus *bifrons*.

contre le scandale, le poursuivit encore par l'organe de ses docteurs, par ses décrets disciplinaires et par ses anathèmes. Les premières pages du premier volume des Bollandistes contiennent un discours sévère d'un évêque nommé Faustinus pour les calendes de janvier. L'auteur tonne énergiquement contre les chrétiens qui, en ce jour, revêtaient la forme des bêtes, déguisaient leur sexe et se livraient à toute sorte d'excès. Saint Augustin, qui a si souvent et si vigoureusement combattu les superstitions de son siècle, n'a pas manqué de flétrir les ignobles travestissements dont nous parlons [1]. Saint Pacien, évêque de Barcelonne, a fait contre les mêmes désordres un livre intitulé *Cervus*, le Cerf, qu'on trouve cité dans saint Jérôme. Tertullien, saint Maxime de Turin, saint Pierre Chrysologue ne s'élèvent pas avec moins de force contre ces abus.

Plusieurs Conciles, en particulier celui de Tours, de l'an 567, celui d'Auxerre, de l'an 585 et celui de Rome, de l'an 744, joignirent leur autorité à celle des saints Pères pour abolir les superstitions et les divertissements sacriléges de ce jour. Celui d'Auxerre interdit non-seulement les déguisements et travestissements, mais encore les *Étrennes diaboliques*. Pour entendre ce mot, il faut savoir que par une superstition païenne dont on voit encore des traces dans le VIIIe siècle, on n'osait rien prêter à son voisin le premier jour de l'an, ni même lui donner du feu; mais chacun chargeait sa table de toutes sortes de mets, à l'usage des passants, avec l'espérance que cette prodigalité lui porterait bonheur pour toute l'année. C'est à cet usage superstitieux intentionnellement, que fait allusion saint Augustin, quand il dit aux chrétiens de son temps : « Ne donnez pas d'étrennes, mais faites l'aumône aux pauvres : « *Nolite strenas dare, date pauperibus* [2]. » Un ancien Pénitentiel, tiré d'un manuscrit d'Angers, marque trois ans de pénitence pour les ridicules mascarades du 1er janvier. Dans quelques vieux Sacramentaires on trouve pour le même jour une messe pour demander à Dieu l'extirpation de l'idolâtrie, *ad prohibendum ab idolis*.

Dans sa pieuse sollicitude pour la réforme des mœurs, l'Église eut encore recours à d'autres moyens : afin d'éloigner les fidèles

[1] S. Augustini *opera omnia*, édit. Migne, t. v, col. 2239.—T. 6. col, 1172.
[2] *Ibid.* col. 1025.

des immondes saturnales du paganisme, elle les appela dans la maison de Dieu pour y célébrer la solennité de la Circoncision qui fut longtemps obligatoire ; elle institua, dans un but d'expiation, des jeunes, des abstinences, le chant des litanies, des aumônes. Un concile de Tolède, de l'an 633, ne fut pas moins expressif en supprimant l'*Alleluia* à l'office de ce jour, en signe de deuil et de tristesse.

Les prescriptions des conciles de Tours et d'Auxerre, dont nous avons parlé, démontrent clairement que la Gaule, soumise à la domination romaine, avait adopté les lamentables coutumes de la métropole de l'univers. A ces erreurs et à ces folies, une partie de la Gaule ajoutait la cérémonie du gui de chêne, plante sacrée que les Druides coupaient solennellement avec une serpette d'or, pour la distribuer au peuple, comme une chose sainte, le premier jour de l'an, en criant : *Au gui, l'an neuf.* Les Druides de l'ancienne Gascogne célébraient leur culte dans la forêt de Berdale, près d'Aubiet, chez les Ausciens, puisque saint Taurin, évêque d'Eauze, s'y étant hasardé pour leur prêcher la foi de Jésus-Christ, ils le tuèrent vers la fin du IIIe siècle.

Des superstitions druidiques il n'est resté dans la France méridionale que quelques innocents vestiges dans les chants de la *Guilloné,* par lesquels les enfants du Bazadais et de l'Agénais vont demander à la porte du riche une étrenne quelconque. La *Guilloné* n'est qu'une altération du cri : *Au gui, l'an neuf.* Mais pourquoi faut-il qu'après dix-huit siècles de christianisme, nous ayons conservé dans les orgies carnavalesques des bas-fonds de la société, un reste impur des saturnales par lesquelles Rome païenne inaugurait l'année? Nos ignobles masques, affublés de haillons honteux, symbole des turpitudes plus honteuses par lesquelles ils se ravalent au dessous du niveau des bêtes à qui ils sont jaloux de ressembler, sont les descendants directs de ces immondes comédiens de carrefour qui, à une époque de décadence, cherchaient à amuser la foule par de stupides travestissements et une pantomime dégoûtante ; dignes fils d'aïeux assez coupables et assez dangereux pour être flétris par l'Église, gardienne de la morale comme de la doctrine. Forcé de respecter le premier de l'an, que la religion, à force d'instances, a rendu honnête et chrétien, le scandale s'est réfugié dans les licences

du carnaval et se venge du retard par la répétition des scènes les plus révoltantes jusque parmi les saints jours du carême. Le vice a ses fêtes, comme la vertu a les siennes ; mais pourquoi s'étale-t-il comme une harpie dans nos rues et sur nos places publiques ? La pudeur la plus vulgaire devrait le reléguer dans les ténèbres et l'empêcher de braver la réprobation et le mépris de la société.

Telle est l'origine malheureusement trop archéologique des désordres du carnaval. Le paganisme vit encore dans quelques-unes de nos coutumes, comme il vit dans les appellations des divers jours de la semaine. Nous avons signalé l'origine du mal; notre puissance se borne à former des vœux pour la cessation d'un scandale qui n'a plus aucune raison d'être chez un peuple policé et chrétien.

L'Abbé J.-B. PARDIAC.

VIGNETTE D'UNE BIBLE MANUSCRITE DU XVe SIÈCLE

La Bible en deux volumes, écrite en langue française, qui se trouve à la Bibliothèque royale de Bruxelles sous les numéros 9001 et 9002, est un des plus intéressants manuscrits qui existent dans ce riche dépôt. Elle est ornée de nombreuses vignettes aussi remarquables par l'éclat de la couleur que par la finesse et le goût du dessin. Presque chaque page est illustrée et ornée d'un sujet ayant trait à l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament. Ces miniatures sont peintes à la gouache avec ces vives couleurs polychrômes, dont se servaient les artistes du Moyen Age. L'or bruni et mat, ce puissant auxiliaire de la peinture des vignettes, joue un grand rôle dans les miniatures de la Bible dont nous parlons. Les lignes des mains, les têtes des figures, ainsi que les parties principales des sujets sont contournés à la plume ou au pinceau, d'un trait si fin et si délicat qu'on les croirait tracés au moyen de la plus fine plume métallique. La vignette que nous publions ici se trouve en tête du chapitre qui concerne la *Destruction de Jéricho*. On y voit représenté l'Arche sainte, portée par des lévites autour des murs de la ville; ils sont précédés d'un groupe de militaires armés.

Le texte du manuscrit est divisé en deux colonnes sur chaque

page; l'écriture est en petits caractères gothiques arrondis. La reliure des deux volumes en maroquin violet n'offre rien de remar-

quable; l'intérieur est dans un état parfait de conservation. Le *Catalogue* de la bibliothèque, rédigé par le conservateur en chef feu le chevalier Marchal, lui assigne la date du XVe siècle. Il aurait été écrit entre 1400 et 1433.

ARNAUD SCHAEPKENS.

Travaux des Sociétés savantes

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST. — M. le curé de Sivaux (Vienne) a découvert sous le badigeon de son église, une pierre

gallo-romaine où, sous le monogramme du Christ, on lit l'inscription suivante en capitales rustiques :

AETERNALIS
ET SERVILIA
VIVATIS IN DEO.

M. l'abbé Auber vient de publier, dans les *Bulletins* de la Société des Antiquaires de l'Ouest une excellente dissertation sur cette épitaphe des temps primitifs, qu'il rapporte aux temps des Antonins, en se basant sur la forme des lettres. Le nom propre AETERNALIS n'était pas encore connu, mais il a des analogues dans l'épigraphie de l'antiquité. Celui de Servilia appartenait à une famille romaine. M. Auber conclue en ces termes : « La belle inscription de Sivaux peut et doit être regardée comme du second ou du troisième siècle au plus tard; elle doit avoir précédé l'établissement du cimetière, fixée dans le mur d'une première chapelle, pour y garder la mémoire de deux personnes dont les corps y reposaient dans la même paix. De là nous pouvons affirmer l'existence du christianisme dans la seconde Aquitaine sous un épiscopat plus ancien que celui de saint Nectaire. Le martyre de cet évêque dont la date est bien connue (304) atteste que la persécution de Dioclétien n'épargna pas plus les chrétiens de cette contrée que ceux du reste de l'empire. Mais notre intéressante inscription est aussi un acte de notoriété constatant que dans les intervalles de ces sanguinaires combats livrés avec tant d'acharnement à l'Église du Christ, la foi reprenait ses habitudes extérieures, les édifices sacrés se relevaient, et que sous leur abri vénéré on recueillait déjà la dépouille mortelle et le pieux souvenir des âmes fidèles. C'est là un jalon qui nous rapproche singulièrement de nos origines catholiques. »

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE.— On lit dans le Journal mensuel que publie cette Société : « La fabrique de la paroisse d'Heillecourt vient d'enrichir le musée de Nancy d'un objet précieux à plus d'un titre : le dais de soie verte donné par le roi Stanislas à cette église et que ce bon prince se plaisait à porter de ses mains royales, avec les seigneurs de sa cour dans les processions de la Fête-Dieu. Le château de la Malgrange où Stanislas passait une partie des étés dépendait au spirituel de cette paroisse; et c'est à ce titre qu'on vit

souvent le monarque, sans gardes, se mêler sans contrainte aux exercices de piété des humbles villageois.... Il s'est trouvé des gens qui n'ont pas craint d'accuser Stanislas de Voltairianisme parce qu'il admettait Voltaire à sa cour. Le trait historique que vient remettre en lumière le don fait au musée lorrain, reste comme une protestation éloquente de la piété du bon roi, ennemi du respect humain et se montrant, lui et son entourage, l'égal de ses sujets devant Dieu. »

Société archéologique de Nantes. — Un de ses derniers Bulletins contient un inventaire du trésor des ducs de Bretagne publié, d'après des titres originaux et inédits, par M. Et. de la Nicollière. Nous y trouvons la description suivante de la crosse de la chapelle ducale : « Une croce d'argents doré, à vermoil, dont le baston est de trois pièces, riche et goderonné a goderenners teurs (*à godrons tordus*); pour les quel bastons fermer et tenir, il y a trois chevilles d'argent, tenantes à trois chesnons d'argent doré. Savoir à chacun baton une cheville et une chesnette, et est chacune joincture et ferreure d'iceux batons en faczon de pommeau. Au-dessus, et au prochain dudit baton, il y a un autre pommeau, garny de seix bannieres, aux armes du duc, tenues de seix angeloz; et sur le dit pommeau, il y a seix petitz pilliers, et seix petitz fleurons. Et au-dessus, est la lanterne de la dite croce, au bas de laquelle lanterne sont les douze Apoustres. Et au-dessus desdicts Apoustres, seix prophètes; et autour la dite lanterne, il y a seize pilliers d'une sorte à pinacles, et seix autres piliers d'aultre sorte sans pinacles, sur lesqueuls pilliers est le bout de la dite lanterne, que on dit de maczonnerie. Et au crosson d'icelle, dehors ou dedans d'iceluy, est garni de feillage enlevé, et de chacun costé, il y a seix bannières aux armes de Bretagne, et seix angelots en esmail, a chacun un instrument. Et entre les dites armes et les dits angeloz, il y a esmaux de bleu, semez d'estoilles d'or. Et soubz le plet (*la volute*) dudit crosson, y a un anges a deux elles qui le soultient, et dedans le plet d'iceluy crosson, ung imaige de saint René levant une cleff et d'ung costé du dit imaige, un duc et d'autre côté une duchesse, priant le dit imaige, assis sur un entablement. Pesant le tout xxv marcs 17 onces seix gros argent doré. » On voit que cette crosse

diffère assez notablement de celles qui ont été décrites jusqu'ici. Un orfèvre intelligent devrait reproduire, à l'aide de ce texte, cet admirable type, en supprimant bien entendu ce qui était tout spécial à sa destination. c'est-à-dire les personnages du duc et de la duchesse, ainsi que les armes de Bretagne.

Société impériale des Antiquaires de France. — Une discussion s'est engagée au sein de cette Société sur l'antiquité et l'origine des émaux. Nous résumons ici les opinions émises à ce sujet par nos éminents collègues et quelques savants étrangers. MM. Dubois, Rogers, Kuglers, le baron O. Müller, Welker, Labarte admettent que l'émaillerie a été connue des Égyptiens et des Grecs ; ils considèrent les bijoux du musée de Berlin comme de véritables émaux cloisonnés. M. le duc de Luynes dit avoir vu une couronne d'or, de travail étrusque, décorée d'émaux. Une semblable couronne, faisant partie du musée Campana, est décrite comme émaillée dans le *Catalogue de la collection des bijoux*. M. Nicard s'est attaché à bien bien préciser l'opinion de O. Müller qui aurait été mal interprétée par M. de Laborde. « O. Müller, dit-il, parle de l'art de graver sur métal ou sur toute autre matière dure, des contours, ou d'évider le fond d'une surface plane, dans le but de remplir ces contours ou ces parties évidées par un autre métal en fusion, ce qui constitue l'art de l'émailleur sur métal. »

M. de Lasteyrie admet bien l'existence de l'émail chez les anciens, si on entend uniquement par là la couverte des poteries, celle des verres peints ou les pâtes de verre elles-mêmes ; mais il ne croit pas que la fabrication des émaux sur excipient métallique ait été pratiquée par les anciens. Il combat les textes qu'on invoque pour leur attribuer cette industrie spéciale et considère comme douteux les bijoux émaillés qu'on fait remonter à une haute antiquité. Ceux de la collection Campana qui paraissent donner raison à l'opinion de M de Laborde, sont des émaux artificiels appliqués au chalumeau par des procédés très-différents de ceux de la taille d'épargne. M. de Longperrier n'admet pas non plus l'existence de l'émaillerie proprement dite chez les anciens ; il montre qu'il faut bien se garder de confondre l'émaillerie par infusion avec les incrustations de verres de couleur. Il ne nie pas que les Chinois aient

connu l'émail, mais il fait remarquer que le classement chronologique des objets d'art du Céleste-Empire est chose bien délicate et que depuis longtemps on fabrique en Chine des objets soi-disant antiques. On peut d'ailleurs admettre l'existence très-reculée de cette industrie en Orient, sans reconnaître qu'elle a pénétré en Occident à une époque fort reculée. En présence de ces divergences d'opinion, nous ne pouvons que dire : *Adhuc sub judice lis est.*

Société du progrès de l'art industriel. — L'art de tracer sur l'ivoire des figures ou des ornements, paraît remonter au seizième siècle. A cette époque, et jusque sous le règne de Louis XIII, des applications fréquentes en furent faites pour décorer les meubles et même les bois d'armes à feu. Cette branche de la gravure, abandonnée depuis longtemps par suite des variations du goût, n'a pas cessé, cependant, de progresser; en effet, on retrouve encore, sur des jetons de jeu et sur des bâtons d'éventail du dernier siècle, des dessins à colorations variées, tandis que les anciennes plaques d'ivoire gravées ne présentent que des tailles noires rappelant les nielles. Parmi les travaux du même genre, exécutés à notre époque, les plus remarquables sont dus à un artiste nommé Laprey, qui donna à M. Maurisset les premières notions de la gravure chromatique sur ivoire. Les essais, poursuivis avec persévérance par M. Maurisset, le conduisirent à perfectionner et à transformer, pour ainsi dire, les procédés qui lui avaient été confiés; mais ces progrès nouveaux passèrent inaperçus. Au milieu de l'indifférence qui accueillait ses études, l'artiste était soutenu par cette pensée que le jour viendrait où, à l'imitation du seizième siècle, l'industrie moderne réclamerait le concours de la gravure sur ivoire; et, dans cette prévision, il conserva la trace écrite des procédés qu'il avait complétés et enrichis, assurant ainsi à ceux qui s'engageraient dans la même voie le bénéfice de ses patientes recherches. L'exposition universelle de Londres vient de décerner une première récompense à un des propagateurs des précieux travaux de feu Maurisset; son procédé consiste à exécuter sur ivoire une gravure nette, en creux ou en relief, au moyen d'acides colorants, lesquels attaquant l'ivoire en profondeur, y laissent une teinture colorante, capable de résister à l'action de l'air et du temps.

J. CORBLET.

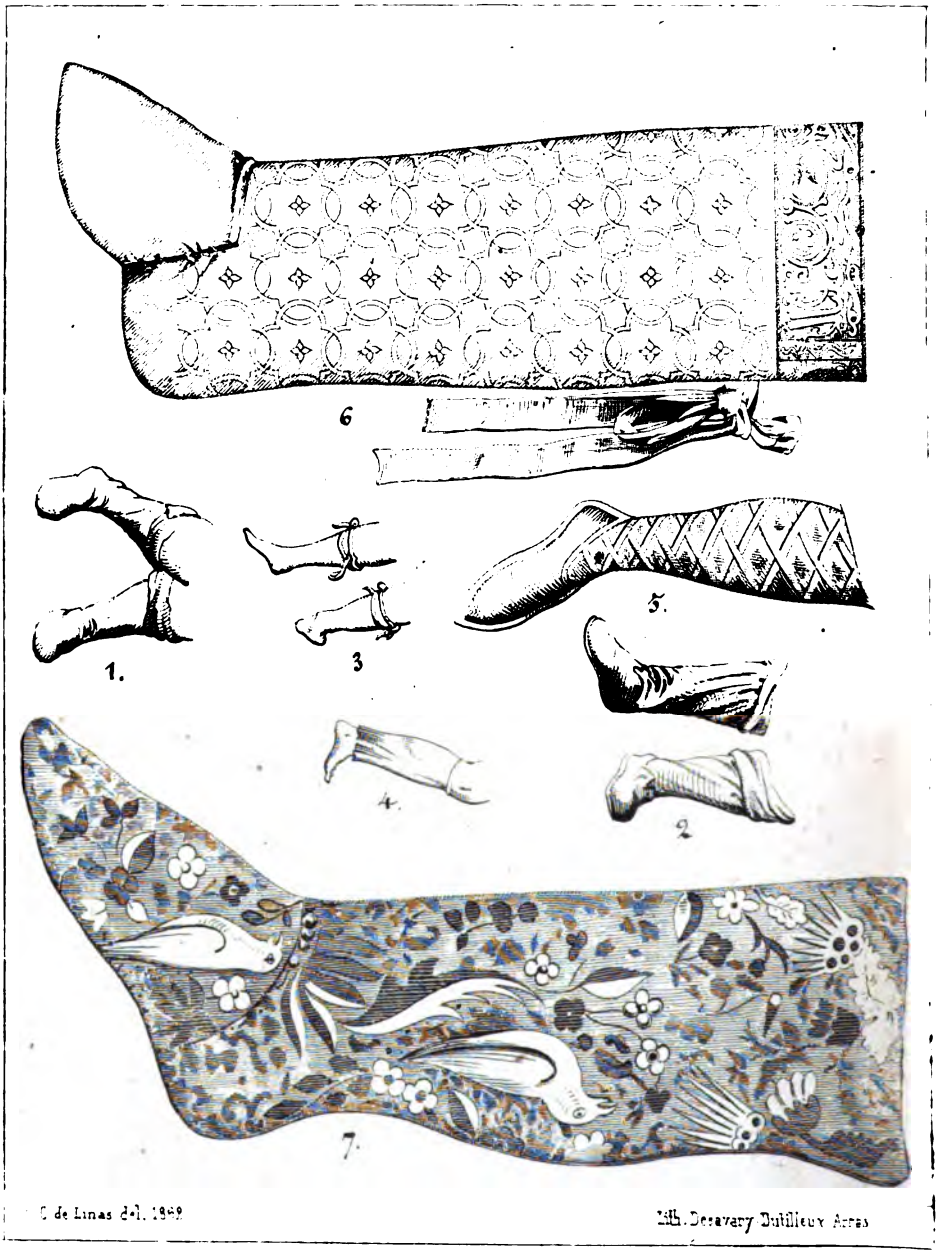

1 Perones 2. 3 Fasciæ. 4 Tibiale. 5. Campagus. 6. Bas impérial. XIIe S. 7. Bas épiscopal XVe S.

LES SANDALES ET LES BAS

SEPTIÈME ARTICLE *.

CHAPITRE VIII.

VÊTEMENTS PARTICULIERS DES JAMBES.

Après avoir trouvé le moyen de défendre ses pieds contre les cailloux, l'homme, obligé de poursuivre les bêtes fauves à travers les ronces et les halliers, dut songer à garantir ses jambes. Il semblerait tout d'abord que les jambières furent inventées au sein des forêts septentrionales, où de légères blessures s'enveniment rapidement par l'action du froid; le fait est plus que vraisemblable. Mais les peuples autochthones du Nord, que la civilisation gagna si tardivement, n'ayant laissé ni monuments figurés, ni annales écrites, c'est, parmi les chasseurs d'hommes, les guerriers de la Syrie, qu'il faut chercher la première mention d'un vêtement pour la jambe. L'Écriture sainte nous apprend que le Philistin Goliath portait des jambières d'airain, מצחה. Ces jambières métalliques, nommées en grec κνημίδα, en latin *ocrea*, appartinrent, de temps immémorial, à l'armure défensive des ha-

* Voir le numéro de janvier 1863, p. 35.

bitants du midi de l'Europe ; les vases grecs ou étrusques, les monuments antiques en offrent de nombreux spécimens. Elles couvraient le tibia, de la cheville au genou ; des courroies et des boucles les attachaient sur le derrière de la jambe qui n'était pas protégé ; des ornements en relief ou en creux les rehaussaient fréquemment. Leur matière était, soit le bronze, soit l'étain, modelés sur le membre qu'elles devaient garantir ; néanmoins les jambières peintes d'une figure de soldat lycaonien, publiée par M. Charles Texier, simulent le cuir [1].

Les Grecs et les Étrusques faisaient usage d'une paire de cnémides ; les Samnites et les gladiateurs ne portaient qu'une seule *ocrea* placée sur la jambe gauche. La lourde infanterie romaine, au contraire, ne couvrait que la jambe droite, ce membre étant toujours exposé en avant dans les charges décisives [2].

L'emploi des jambières, appropriées aux travaux agricoles, remonte à une très haute antiquité. Homère nous montre le vieux Laërte dans son verger, muni de jambières en peau

[1] *Reg.*, I, XVII, 6. — Κνήμη, jambe. — « Ocrea quod opponebatur ob crus. » VARRO, *De Ling. Lat.*, IV, 24. « Ocreæ tibialia calciamenta sunt dicta quod crura tegant. » ISIDORE, loc. cit. — RICH, *Dict. des ant.*, OCREA, fig. — *Descript. de l'Asie mineure*, pl. 103.

[2] V. les ouvrages qui traitent des vases peints. — TITE-LIVE, IX, 40 :

> Balteus et manicæ, et cristæ, crurisque sinistri
> Dimidium tegmen.

JUVÉNAL, VI, 256. On lit néanmoins dans Apulée : « Porro alium ocreis, scuto, galea, ferroque insignem, e ludo putares gladiatorio procedere. » (*Metam.*, XI, p. 375, éd. Garnier.) Ce passage, échappé à l'érudition de M. Rich, prouve à la fois, et que les gladiateurs portaient aussi deux jambières, et que le mot *ocrea*, pris au pluriel, ne signifie pas toujours absolument *guêtres de chasse*. — VEGÈCE, *Milit.*, I, 20.

de bœuf pour se garantir des piqûres ; chez Virgile, le laboureur Simulus, qui va conduire sa charrue,

Ambit crura ocreis paribus [1].

Un autre vêtement des jambes, dont le théologien Corneille de La Pierre n'a pu rencontrer la trace dans les livres de Moïse, est le *tibiale* (Περικνημίς). Suivant un historien latin, Auguste, l'hiver, « thorace laneo et feminalibus (caleçons) et tibialibus muniebatur. » Cette espèce de guêtres, que chaussait l'empereur à cause de son tempérament délicat, devint, vraisemblablement à la suite des expéditions en Germanie, une pièce essentielle de l'équipement des armées romaines ; le jurisconsulte Paul inflige la peine des verges à tout soldat coupable d'avoir aliéné ses *tibialia*. Les bas-reliefs de la colonne trajane offrent plusieurs exemples de *tibiale* militaire ; j'en indiquerai deux, tout-à-fait analogues aux jambières actuelles de nos fantassins [2].

On trouve, figurés sur les monuments antiques, deux genres de *tibialia* fort distincts quoiqu'affectés l'un et l'autre aux usages champêtres. Le premier, fourreau en étoffe descendant jusqu'à la cheville et lié au-dessous du genou avec une courroie (*Voir la pl. ci-jointe, fig.* 4.), est tiré

[1] Περὶ δὲ κνήμῃσι βοείας
Κνημῖδας ῥαπτὰς δέδετο.

Odyssée, XXIV, 228. — *Moretum*, 121.

[2] « Nulla hic caligarum vel tibialium fit mentio; unde videtur quod sacerdotes iis caruerint, nudisque pedibus ministraverint tabernaculo. » *Comm. in c.* 28 *Exodi*, n° 42. — SUÉTONE, *Aug.*, 82. — HOFFMANN, *Lex. univ.*, FASCIA. — « Nam si tibiale (genus armorum ad tibias) vel humerale alienavit, castigari verberibus debet. » *Digest.*, lib. 49, tit. 16, l. 14, *De Pœnis militum.* — MONTFAUCON, *Ant. expl.*, t. IV, pl. 4, fig. 3 (Trajan) et pl. 27, fig. 3 (Trajan à cheval en habit d'hiver).

d'un bas-relief romain représentant des chasseurs; le second, qu'Ulpien désigne évidemment sous le nom de *fasciæ crurales*, consistait en une bande, roulée autour de la jambe, soit en spirale, soit en cercles parallèles, et serrée de manière à cacher complètement la peau. Ce dernier *tibiale* chausse fréquemment les images du Bon-Pasteur dans les catacombes : l'un des types que j'ai relevés, démontre qu'en certains cas la bandelette, partant en double du bas de la jambe, s'arrêtait au-dessus du mollet où elle formait un nœud à bouts flottants; le plus souvent, une simple jarretière ronde maintenait le système [1].

Le *tibiale* était parfaitement connu des Grecs. Un poète comique, cité par Casaubon, met en scène le philosophe platonicien Byrson « dans son élégante chaussure, plissant fréquemment en spirales symétriques les vêtements de sa jambe [2]. »

Dans les habitudes ordinaires de la vie antique, l'usage des *tibialia* n'était toléré que chez les personnes d'une faible santé ; Quintilien le dit positivement : « Palliolum sicut fascias, quibus crura vestiuntur et focalia..... sola excusare potest valetudo. » Cicéron ne dissimule pas son antipathie pour les *fasciæ cretatæ* du grand Pompée, et, Marcus Favonius,

[1] Rich, loc. cit., p. 647, fig. — *Digest.*, 34, 2, 25. — Perret, *Les Catac.*, t. II, pl. 25 et 51 (Cimet. de Sainte-Agnès, IIe ou IIIe siècle); t. IV, pl. 17, fig. 7 (médaillon en cuivre doré); t. V, pl. 40, n° 132 (*fasciæ crurales* engagées sous la tige des *perones*, sarcophage du IIIe siècle au moins), pl. 68 (cloître de Saint-Laurent, IIIe siècle).

[2] Εὖ δ' ἐν πεδίλῳ , πολλά τιθείς (ὑπὸ ξυρὸν)
Κνήμης ἱματίων ἰσομέτροις ἐλίγμασιν.

Ephippus, *Naufrag.*, ap. *Animad. in Athen.*, lib. XI, c. 15. L'illustre critique ne met pas en doute qu'il ne s'agisse ici de *fasciæ tibiales*.

raillant à leur sujet l'ambitieux général, osa lui dire que peu importait l'endroit du corps où l'on plaçait le diadème. Les *fasciæ crurales* faisaient aussi partie du costume des joueurs de flûte [1].

Paul Warnefrid écrit au sujet des Lombards : « Postea cœperunt hosis uti, super quas equitantes tubrugos birreos mittebant : sed hoc de Romanorum consuetudine traxerunt. » C'est en effet aux monuments romains qu'il faut demander un exemple de la haute guêtre ou bas sans pied, en laine grossière, que les textes du Moyen Age nomment aussi *tubrucus*, *tybrugus*, *tibraca*, *tribuces*, *tribucus*, et que les paysans italiens n'ont jamais cessé de mettre pardessus leur chaussure durant la saison d'hiver. La statue en marbre du Bon Pasteur, au musée chrétien du Vatican, porte des *tubrugi* roulés autour du genou, auquel ils sont retenus par une jarretière nouée ; ces *tubrugi* forment au bas de la jambe un bourrelet qui clot hermétiquement l'entrée du soulier. Les *tubrugi* des Daces à pied et à cheval de la colonne trajane sont beaucoup plus lâches que les précédents ; leur partie antérieure dépasse le genou, mais ils flottent sur le mollet qu'ils laissent à moitié découvert [2]. Isidore donne ainsi l'étymologie

[1] *Instit. orat.*, lib. XI, c. 3. — *Ad Attic.*, II, 3. — « Cui (Pompeio) candida fascia crus alligatum habenti Favonius : *Non refert*, inquit, *qua in parte corporis sit diadema*. Exigui panni cavillatione regias ei vires exprobrans. » VALÈRE MAXIME, l. VI, c. 2. —

> Princeps (*tibicen*) ligato crure nivea fascia,
> Niveisque tunicis, niveis etiam calceis.

PHÈDRE, lib. V, fab. 7, v. 36.

[2] *De Gest. Langob.*, IV, 23. — « Calceatus tibracis, quas pelliceas habere solebat. » BÈDE, *Vita S. Cuthberti*, nº 31. — « Duo paria femoralium et duo paria tribucum et duo paria calsonum et totidem caligarum. » *Stat. Cœnob. Gellonensis* (1150). — « Duo quoque paria staminearum et femoralium, tri-

du mot *tubrugus* qu'il orthographie, non sans raison, *tubrucus* et *tubracus* : « Tubrucos vocatos dicunt quod tibias braccasque tegant. Tubraci quod a bracis ad tibias usque perveniant. » Du Cange pense que le *tubrugus* ancien et l'objet nommé vulgairement en France *gamache*, sont une seule et même chose. Les *tubrugi* se confectionnaient avec les épais tissus de laine, la peau souple, la fourrure grossière et peut-être la toile [1].

On rencontre sur les peintures du Moyen-Age, notamment les miniatures du XVe siècle, divers exemples de *gamaches;* ce sont de longues guêtres plus ou moins larges, en laine ou en toile, sans boutons, fixées par des liens aux deux extrémités de la jambe, s'étalant sur le cou-de-pied et pouvant au besoin recouvrir la moitié de la cuisse [2].

Les *hosæ (osæ, hùses, heuses, housiaux, houseaux)*, du terme germanique *hosen*, ne différaient des *tubrugi* que par leur matière qui était le cuir et leurs procédés d'attache, nécessairement plus complexes. Les *hosæ* lombardes consistaient en d'étroits étuis de peau tannée, qui garantissaient la jambe entière et dont la base s'emboitait dans le soulier. Elles servaient principalement aux cavaliers ; les *tibialia* militaires de Trajan, déjà cités, en donnent une idée fort exacte [3].

bucorum et sotularium. » *Visit. Monast. Castrensis* (1261), ap. Du Cange. — Perret, *Les Catac.*, t. iv, pl. 4. Cette statue, trouvée, dit-on, dans les catacombes, ne peut être alors postérieure au IVe siècle. — *Antiq. expl.*, t. iv, pl. 32 et 54.

[1] *Orig.*, lib. xix, c. 22. — « Ocrea lanea, ocreis aut calceis coriaceis superimponi solita quam vulgo *gamache* appellamus. » *Gloss.*, Tubrugus.

[2] Willemin, pl. 172 (bateleur). *Les Arts sompt.*, t. ii, pl. 30 (Paysans flamands); pl. 56 (Paysans français); pl. 57 (Gentilhomme, d'après la Danse des Morts de Bâle). Ces dernières *heuses* sont blanches et bouclées sur le côté intérieur de la jambe.

[3] « Osas puto ab oso primum factas, et quamvis nunc ex alio genere, ta-

Comme les *hosæ* antiques, les *heuses* du Moyen-Age n'étaient ordinairement employées que par les gens de guerre et les voyageurs à cheval. Matthieu Paris le dit en termes précis à l'occasion de deux moines quêteurs qui exploitaient les châteaux de l'Angleterre : « Preciosissimis vestibus adornati, calceamentisque militaribus quæ vulgariter *heuses* dicuntur, sæculariter; imo prodigaliter calceati et calcarati. » L'auteur d'un Glossaire, imprimé à la suite des œuvres de l'historien britannique, traduit *heuse* par *ocreæ*, *tibalia* [1] ; et c'est justice, car les textes établissent une distinction tranchée entre les *housiaux* et les *estivaux* ou autres chaussures formées par la soudure des *pedules* aux *cruralia*. On lit dans le *Roman de la Rose :*

Heusiax fronchiés et larges botes,
Qui resemblent borse à cailler.

Et dans le *Fabliau du Pays de Cocagne*, à propos des cordonniers :

Quilz départent sollers à laz
Housiaux et estiviaux bien fais.

men nomen pristinum retinent. » *Orig.*, XIX, 33. Isidore, évidemment range ici les *hosæ* dans la même catégorie que les *tubrugi* et peut-être les chausses proprement dites. — « Osa ab os, ossis. Genus calciamenti quia primo de coriis bonum osse factæ sunt. » JEAN DE GÊNES, *Cathol.* — HOSEN, bracæ, tibialia, feminalia, caligæ. *Cambr.* hosen; *Angl. Sax.*, *Franc.*, *Longob.*, hosa; *Belga*, koussen. De *Lat. Barb.* osa et hosa; *Français*, chausse. WACHTER, *Gloss. Germ.* — HOSE, hosen, *ocreæ*, *caligæ*. SCHERZ, *Gloss. Germ.* — HOUSEAU, hosellum, hose, caliga, ocrea, hosa. MÉNAGE, *Orig. de la langue franç.*

[1] *Hist. Angl.*, p. 484, an. 1247. — « Ocreæ erant credo : licet nunc dierum tibialia inferiora quibus a genubus ad pedes induimur, *hole* dicimus. Chaucero autem vox *hauselinus* pro tibialibus sive femoralibus usurpata. » *Ibid.*, ad fin., HEUSES.

La matière des *housiaux* était ordinairement le cuir; leur but était de garantir les jambes de la boue et du froid; leurs courroies d'attache s'appelaient *hosobindæ* [1].

Primitivement importé de la Germanie chez les Romains, l'usage des *hosæ* ne fut jamais abandonné par les barbares établis sur le sol de l'Empire. Charlemagne et les Francs chaussaient les *hosæ* à la guerre comme à la chasse; nous-mêmes, à la campagne, nous préservons encore nos pantalons ou nos bas de la boue et de la poussière, avec des étuis en cuir, en drap, en toile, fendus sur toute la longueur, bouclés, lacés, boutonnés, étuis dont les noms modernes, *houseaux*, *triquouses*, ne diffèrent des noms anciens que par une légère modification orthographique [2].

Quoique les *heuses*, *housiaux*, *etc.*, soient fréquemment mentionnés dans les textes du Moyen-Age, on les distingue avec peine sur les monuments figurés, où ils se confondent parmi les *tubrugi* et les bottes équestres. Une miniature du *Roman de Girart de Nevers*, représentant des voyageurs, me semble néanmoins offrir un type des houseaux au XVe siècle;

[1] « Cavet autem omnimodo ne quis aliquando intret, vel calcaria portans, vel osis de corio factis indutus. » UDALRIC, lib. III, *Consuet. Cluniac.*, c. 22. — « Et le cuir de nos jambes devenaient tanelés de noir et de terre aussi comme une vielz heuse. » JOINVILLE, *Hist. de S. Louis*, p. 63, éd. de 1761. — « Heuses sont faites pour soy garder de la boe et de froidure, quand lon chemine par pays, et pour soy garder de leaue. » *Off. herald.*, ms. angl. du temps de Henri VI, ap. DU CANGE. — Teut. *Hose-banden;* Angl. *Hose-gartiers;* bandes de houseaux, jarretieres. « Inde..... calcaria atque ligaturas hosarum, quas hosobindas dicunt, fieri jussit. » *Epist. synod. Conc. Duziacensis I*, ap. DU CANGE.

[2] « Cumque ad obsequium Domini (C. M.) cuncti hossas suas vellent extrahere, ille prohibuit. » NOTKER, *De Gest. C. M.*, lib. II, ap. CANISIUS, t. II, — V. ROQUEFORT, *Gloss. de la langue rom.*, HEUSE; *Hist. de la chaus.* p. 34. Rabelais qualifie plaisamment ces chaussures, longues à mettre, de « bottes de patience. »

on y voit deux personnages portant de hautes et larges jambières en cuir souple, de couleur fauve, emboitées dans un soulier noir [1].

Les princes avaient jadis des officiers spéciaux, préposés à la fourniture et à l'entretien de leurs *heuses*. Ces officiers, aux ordres desquels obéissait un certain nombre d'ouvriers, se nommaient *hosarii (hosarius, hosier)*. Chaque cordonnier de Paris devait payer au Roi, tous les ans à la Semaine sainte, la somme de XXXII sols parisis « pour une huèses. » La corporation des selliers participait à cet impôt qui, selon M. Depping, était censé perçu en nature et que, peut-être autrefois, l'on avait réellement fourni ainsi [2].

Il a déjà été prouvé au chapitre IV que les mots *huèse, heuse, housiaux*, se prenaient fréquemment au Moyen-Age pour *estivaux à haute tige, bottes d'équitation;* les mêmes termes signifient aussi quelquefois *bas* ou *chausse*. L'auteur du *Roman de la Rose* dit que la statue de Pygmalion

N'est pas de housiaux estrinée
Car ele n'est pas de Paris née [3].

CH. DE LINAS.

(*La suite au prochain numéro.*)

[1] Bibl. imp., nº 92, Lavall. *Arts sompt.*, t. II, pl. 47, 1.

[2] « Hosarii in domo comedent, et hominibus suis unusquisque tres denarios. » *Livre noir de l'Échiquier*, p. 350, ap. Du Cange. — « Touz les cordouanniers de Paris doivent au Roy touz les anz XXXII s. de par. pour une huèses. Lesquieux XXXII s. il doivent poier au Roy ou à son commandement touz les anz en la semaine penneuse de Pâques. » — « Sélier qui garnissent de cordouan ou dautre cuir, quelqu'il soit, et cil vendent des séles garnies de quelque cuirien que ce soit, doivent aidier aus cordouaniers à paier les hueses du Roy. » *Le Livre des Métiers*, tit. 84, p. 229 et note ; tit. 78, p. 214.

[3] V. 21169. — Les Écossais portaient des houseaux très-larges, à moins qu'ils n'en portassent pas du tout.

J'ay la conscience aussy large
Que les housiaux d'un Écossois.

Menus propos de Pierre Gringoire.

CHAPITEAUX ROMANS

de la Gironde

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Ce n'est pas la beauté de la composition, la pureté et l'élégance des formes, le fini de la sculpture, mais seulement la rareté du sujet représenté, qui a fixé le choix que j'ai fait des chapiteaux qui font l'objet de cette lettre. Vous savez, et tous ceux qui ont regardé une riche église romane savent comme vous, combien ses corbeaux, ses corniches, ses voussures et ses chapiteaux sont sculptés avec amour ; avec quel soin les entrelacs, les feuillages, les palmettes, les rinceaux sont fouillés ; avec quelle verve sont traités les animaux réels ou fantastiques ; avec quel talent sont arrangés, sur la corbeille des chapiteaux, des personnages la plupart du temps fort mal dessinés, mais jamais ridicules, souvent solennels, quelquefois pleins de style, presque toujours graves et religieux. Avec les sculptures de quelques églises romanes, on pourrait *illustrer* des chapitres entiers de l'Ancien et du Nouveau-Testament. Avec celles d'une seule contrée, on illustrerait toute l'Histoire sainte, et il resterait encore assez de sujets pour remplir de gravures le plus volumineux traité de symbolisme.

S'il est des sujets que l'on retrouve dans toutes les con-

trées et dans presque toutes les églises d'une même contrée, comme le sacrifice d'Abraham, Daniel dans la fosse aux lions, les scènes de la vie du Saint sous le vocable duquel l'église est consacrée, etc., il en est d'autres qui n'appartiennent qu'à une province, d'autres qui n'appartiennent qu'à une église, d'autres enfin qui sont traités d'une manière originale et toute exceptionnelle. Tels sont ceux que je vais décrire et dessiner.

1

Celui-ci se trouve dans l'église de *Saint-Martin-de-Serres*, canton et arrondissement de La Réole (Gironde). Les trois nefs de cette église sont de la dernière époque du style ogival; mais le chœur et le sanctuaire sont romans, et ornés à l'intérieur d'une arcature. Un des chapiteaux des colonnes sur lesquelles retombent les arcs, représente deux personnages accroupis dont la tête tombe sur la poitrine; ils soulèvent, avec leur cou coupé et leurs deux mains, le tailloir du chapiteau sur la cymaise du quel on lit cette inscription gascone : LEVA. AJUDA (*lève, aide*). C'est, suivant le Dante, le supplice infligé, dans le purgatoire, à ceux qui ont

péché par orrgueil : « Maître, ce que je vois se mouvoir vers « nous, ne me semble pas être des personnes, et j'ignore ce « que c'est, tant à cette vue je me trouble. »

Et lui à moi : « La pesante condition de leur tourment les « courbe tellement vers la terre, que mes yeux ont première- « ment douté ;

« Mais regarde fixement, et avec tes yeux redresse ce qui « s'en vient sous ces lourdes pierres. Déjà tu peux juger « comme chacun d'eux est tourmenté, ...

. . . . . .

« comme pour soutenir une solive ou un toit, souvent on « voit le long de l'entablement, une figure joindre les genoux « à la poitrine. . . . . ainsi je vis ces âmes, ...

« Il est vrai qu'elles étaient plus ou moins contractées, « selon qu'elles avaient plus ou moins sur le dos, et celle qui « avait plus de patience dans son tourment . . . . . « semblait dire en se plaignant : « Je n'en puis plus. »

. . . . . .

« Ainsi..... ces âmes s'en allaient sous leur fardeau, tout « semblable à celui que parfois on croit porter en rêve.

« Inégalement chargées, elles cheminaient toutes, pleines « d'angoisses et lasses, le long de la première corniche, afin « de se purifier des ténèbres du monde [1]. »

Je ne sais si je me trompe, mais je vois, dans la sculpture du XIIe siècle de Saint-Martin-de-Serres, le même sujet que dans le poème du XIIIe. *Lève*, dit l'un des deux malheureux, *je n'en puis plus, Aide* moi, dit le second, *je suis aussi accablé que toi ;* deux orgueilleux qui ont besoin de secours et qui l'avouent.

[1] Dante Alighieri, *le Purgatoire*, chap. x et xi, traduction de E.-J. Delécluse.

On voit souvent dans l'architecture romane, sous les corniches, des sujets qui ont quelque analogie avec celui-ci, mais je n'en connais pas avec une inscription qui les explique.

Un autre chapiteau que je n'ai rencontré encore qu'une fois et dont le sujet, Saint-Pierre-ès-Liens, a été fort rarement représenté à l'époque romane, se trouve sur un des chapiteaux qui supportent l'arc triomphal de l'église de *Soulac*. Cette église, à laquelle on donne aussi le nom poétique de *Notre-Dame de la fin des terres,* dépendait d'un couvent de Bénédictins ; bâtie vers la fin du XIe siècle près de l'extrémité du promontoire resserré entre la Gironde et la mer, elle ne tarda pas à être envahie par les sables ; une restauration générale devint nécessaire au XIVe siècle, mais les dunes avançant toujours, il fallut l'abandonner complètement. A la fin du XVIIIe siècle elle avait entièrement disparu, sauf le sommet du clocher. Les sables enfin commençaient à l'abandonner et la mer qui avançait toujours allait les remplacer et tout détruire, lorsque Brémontier, mettant à profit les découvertes d'Amanieu de Ruat et de l'abbé Desbieys, arrêta les dunes et l'océan qui les suivait [1]. Depuis peu de temps, Son Éminence Monseigneur le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, a fait déblayer une partie de l'église, des sables qui la remplissaient entièrement et l'on peut étudier les belles sculptures romanes cachées depuis plus de deux cents ans.

Les nefs sont d'une date un peu plus récente que le chœur

[1] L'idée première du fixement des dunes au moyen de semis, appartient à Amanieu de Ruat, captal de Buch, conseiller au parlement de Bordeaux. — L'abbé Desbieys, membre de l'académie de Bordeaux, a été le premier à mettre en pratique l'idée d'Amanieu. Brémontier n'est venu qu'en troisième, et il a recueilli l'honneur et les profits de la découverte.

et les chapiteaux couverts de sculptures symboliques sont d'une exécution très-remarquable ; ceux du chœur, représentant tous des scènes historiques, sont au contraire mal dessinés et assez lourdement exécutés. On y remarque avec étonnement le même sujet, Daniel dans la fosse aux lions, répété quatre fois sur quatre chapiteaux différents.

Le plus curieux, à mon avis, est celui qui représente saint Pierre-ès-Liens, non-seulement parce qu'il est peut-être unique dans nos contrées, mais à cause aussi du costume des guerriers qui gardent le Saint.

Au milieu de la corbeille est un arc en plein cintre, sous lequel est assis un personnage, pieds et mains garrotés. A sa droite, un ange allonge vers lui le bras droit. Derrière l'ange, est debout un guerrier coiffé d'un casque pointu et caché derrière un long et large bouclier, arrondi par le haut et se rétrécissant graduellement jusqu'à la pointe inférieure. A gauche du prisonnier s'avancent deux autres guerriers costumés de la même façon que le premier ; l'un d'eux est armé d'une longue et large épée.

Ce chapiteau, fort grossièrement exécuté, me paraît représenter saint Pierre délivré de prison.

Si cet épisode de la vie de saint Pierre est rarement représenté dans les églises girondines, je n'ai non plus rencontré qu'une fois le *lavement des pieds :* c'est sur un chapiteau d'une colonnette des fenêtres du sanctuaire de l'église de *Saint-Ferme,* arrondissement de La Réole, canton de Monségur. Cette église, appartenant également à un couvent de Bénédictins, paraît être du commencement du XIIe siècle. Tous les chapiteaux des trois absides sont garnis de sculptures fort remarquables, représentant soit des sujets symboliques, soit des scènes historiques tirées de la Bible ou de l'Évangile. Sur l'un d'eux, on voit Notre-Seigneur lavant les pieds au

Prince des apôtres. Un ange assiste Jésus. Saint Pierre tient un livre dans la main gauche et lève la droite en signe d'étonnement. Le vase qui sert à cette opération a la forme d'un calice. Sur le tailloir, un homme se bat contre quatre lions.

Lorsque les imagiers romans du Bordelais ont sculpté la désobéissance d'Adam et d'Eve, ils ont ordinairement représenté notre premier père recevant de la main de sa compagne le fruit fatal que le serpent venait de lui remettre; tout en l'acceptant, il sent déjà qu'il va commettre une faute, et s'il le prend de la main droite, de la gauche il se serre le cou. Il sait qu'il fait mal, mais il n'obéit pas à un ordre; il cède pour partager le sort de la femme qu'il aime. Le sculpteur de Saint-Ferme, qui, lui aussi, a représenté la faute de nos premiers parents, fait naître dans l'esprit du spectateur un autre ordre d'idées. Il a fait d'Eve une femme forte, puissante, charnue, il l'a faite aussi belle que son talent le lui permettait. Adam, au contraire, est petit, ratatiné, maigre, laid; il accepte avec humilité le fruit que lui donne impérieusement sa fière moitié. Il a l'air de céder par peur et non par amour.

Je crois que cette scène exprimée de cette façon est une exception dans l'iconographie chrétienne.

On trouve encore dans l'église de Saint-Ferme un épisode de l'histoire de David que je n'ai vu que là et dans deux églises des environs. David vient de lancer une pierre au géant Goliath qui tombe et meurt dans d'effroyables contorsions. La pierre est incrustée au milieu de son front, ses yeux sont hagards. David, un genou à terre, est armé de sa fronde chargée d'un caillou; dans la main gauche il tient en réserve une pierre.

Un sujet semblable, évidemment inspiré de celui-ci, se re-

trouve sur un chapiteau du chœur de l'église de *Rimon*, canton de Monségur, et sur un chapiteau de celle de *Bagas*, canton de la Réole, bourgs assez voisins de Saint-Ferme. Celui de l'église bénédictine, que je considère comme le type original, a du caractère *(fig. 2)*; il rappelle les vignettes des manuscrits

2.

du XIIe siècle. Dans les autres, au contraire, David debout est sans mouvement et fort mal dessiné; le géant manque de force. Sur le chapiteau de Saint-Ferme, il est terrible même dans son agonie; sur ceux de Rimon et de Bagas, il est débonnaire et presque ridicule; là, le bas-relief est bien composé; les lignes, quoique contournées, sont bien agencées; ici il reste de grands vides entre les personnages, ce qui fait paraître la sculpture extraordinairement maigre. On voit que le couvent avait à ses ordres un sculpteur de talent et qu'un simple ouvrier s'est chargé de décorer les deux autres églises.

Un des chapiteaux les plus curieux que je connaisse couronne un gros pilier du soubassement du chœur de La Sauve Majeure. On y voit le combat d'un homme contre un lion, un centaure qui décoche une flèche, deux griffons buvant dans un calice, des aspics et des basilics. Je ne fais que signaler ce beau bas-relief que j'ai décrit et gravé dans un travail

spécial sur cette illustre abbaye [1]. Ces sujets symboliques, quoique se prêtant parfaitement au genre de sculpture aimé des artistes du XIIe siècle, à cause des formes hybrides des animaux, n'a été, à ma connaissance, reproduit que dans une des nombreuses églises qui ont subi l'influence architectonique de Notre-Dame de Lasauve : l'église de *Saint-Sulpice d'Izon*, canton du Carbon-blanc. Ce monument, qui ne conserve plus de roman que son abside semi-circulaire et de la plus primitive simplicité, possède à l'extérieur une corniche soutenue par de fort beaux corbeaux, et à l'intérieur quatre chapiteaux qui dénotent un vrai talent dans celui qui les a sculptés. La corbeille de l'un d'eux est enveloppée de feuillages et d'entrelacs. Sur le second, un gigantesque oiseau à tête humaine enlève un homme mort qu'il tient dans ses serres puissantes. Sur le troisième, un lion dévore les jambes d'un homme renversé la tête en bas, un oiseau perché sur la tête du lion, lui becquette l'oreille. Un homme, embarrassé dans des branchages qui l'empêchent d'avancer, complète cette composition. Enfin, sur le quatrième, je retrouve deux lions, deux aspics et deux basilics.

Il est évident que ces chapiteaux recevant la retombée de l'arc triomphal et de celui qui sépare le chœur du sanctuaire, renferment une idée symbolique ; je renonce, pour ma part, à les interpréter, mais j'espère qu'ils pourront l'être par quelques-uns des savants collaborateurs de la *Revue de l'Art chrétien*.

J'ai dit plus haut que certains sujets étaient traités d'une manière originale et tout exceptionnelle ; je citerai à cette occasion ceux du chœur de l'église d'*Illats*, canton de Podensac. Cette église, située à l'entrée des Landes près d'une

[1] *Album de la Grande Sauve.*

voie romaine appelée *Lou camin Gallian,* près de deux *allées couvertes*, au milieu d'une forêt de pins, se compose d'une seule nef terminée à l'orient par une abside semi-circulaire. Un magnifique portail en plein cintre s'ouvre à l'occident. Quatre des chapiteaux du chœur sont extrêmement remarquables. La corbeille du premier est formée par un buste d'homme en haut relief, grand comme nature, qui soutient le tailloir. C'est évidemment le même sujet que celui de l'église de Saint-Martin-de-Serres : la punition des orgueilleux. Sur un autre, la Sainte-Vierge assise, tient sur ses genoux l'Enfant-Jésus dont la tête est surmontée d'une petite croix. Jésus au lieu de bénir, tient ses deux bras légèrement écartés du corps, et, de ses deux mains ouvertes, il semble appeler à lui le genre humain. Le trône de Marie est entouré de grandes feuilles lancéolées. Des étoiles garnissent le fond du tableau, et des raisins pendent aux angles du tailloir. La pose de la Sainte-Vierge est remarquablement solennelle, mais la sculpture est assez grossière.

Les deux autres chapiteaux, placés en face l'un de l'autre et recevant les retombées de l'arc triomphal, m'ont paru extrêmement intéressants. Sur celui du nord, le tailleur d'image a sculpté le Pèsement des âmes et la Résurrection des morts. Sur les faces latérales, quatre Anges, tenant chacun un livre, sonnent de la trompette; au-dessus de l'astragale, six morts représentés par des têtes humaines seulement, sortent de terre ; un serpent enlace de ses replis le cou de quatre d'entre eux et paraît attendre une âme nue à genoux qu'un diable, coiffé d'un turban orné d'une plume, a déjà saisi par les cheveux ; mais la balance que tient saint Michel penche du bon côté, et diable et serpent sont évincés pour cette fois-ci.

Le chapiteau du sud représente le martyre de saint Lau-

rent, patron de l'église. Au milieu du tableau, le Saint, les pieds et les mains liés, est étendu sur le gril sous lequel brû-

3

lent des charbons; derrière lui, le préfet de Rome ordonne le supplice pendant que deux bourreaux s'acharnent à augmenter les douleurs du martyr, celui-ci en le frappant avec une hache énorme, celui-là en activant le feu au moyen d'un soufflet.

Il y a près de Bordeaux une petite église fort simple composée, comme presque toutes celles de nos campagnes, d'une seule nef terminée par une abside semi-circulaire, mais qui renferme une assez grande quantité de sculptures fort originales; c'est l'église de *Saint-Caprais de Haux*, canton de Créon. Je me contenterai de signaler un des chapiteaux du sanctuaire dont le sujet a rarement été représenté, je crois, à l'époque romane : c'est Jonas rejeté par la baleine. Je dis rejeté et non avalé, parce que c'est la partie supérieure du corps du prophète qui est hors de la gueule du monstre. Dans l'action de l'engloutissement, c'est la tête de Jonas qui a dû entrer la première dans le corps du cétacé, du moins c'est ainsi que, pour se faire comprendre, le sculpteur aurait dû le représenter. Je crois donc qu'ici c'est une figure de la résurrection et

non de la mort de Notre-Seigneur. Il m'a semblé que cette sculpture méritait d'être dessinée à cause de son originalité et de sa rareté.

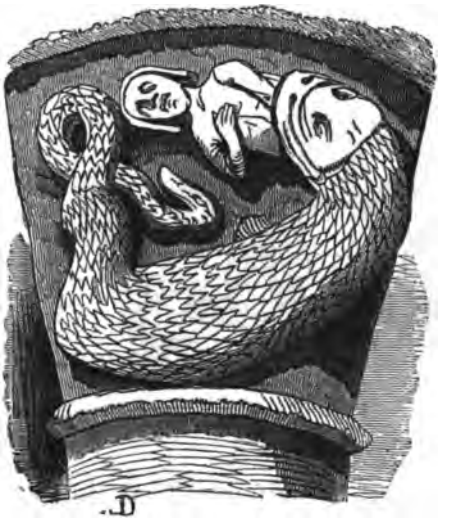

Je ne connais pas une église romane de nos contrées qui ne renferme quelque sculpture intéressante : la plus pauvre paraîtrait riche dans certains pays. Les corbeaux des corniches offrent une variété extraordinaire de types ; tous les animaux, tous les végétaux de la création s'y trouvent ; tous les actes bons ou mauvais que peuvent commettre les hommes y sont représentés ; les démons y jouent leur rôle comme les hommes et les animaux. Mais, sur un corbeau, la place laissée au sculpteur est si petite, que presque toujours le bas-relief ne se compose que d'un personnage, fort souvent de deux, très-rarement de trois, tandis que la corbeille du chapiteau plus vaste et présentant quelquefois quatre faces, donnait plus de latitude et permettait, comme nous l'avons vu, de développer un sujet complet.

Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments très-distingués,

LEO DROUYN.

Bordeaux, 1862.

HISTOIRE DE S. JACQUES LE MAJEUR

et du Pèlerinage de Compostelle.

HUITIÈME ARTICLE *.

CHAPITRE IX.

PROGRÈS DU PÈLERINAGE, DU IXe AU XIIe SIÈCLE.

Dieu a ses vues dans les éclipses apparentes de la gloire de ses saints. Le tombeau de l'immortel apôtre de l'Espagne n'avait été voué à l'oubli que pour resplendir d'un nouvel et plus vif éclat à la suite du prodige qui le révéla à l'univers chrétien. Nous allons y voir accourir ce que les siècles et les peuples ont compté de plus grand, de plus illustre et de plus saint. Il n'est pas sans intérêt d'assister rétrospectivement, par le récit de nos vieux chroniqueurs, au spectacle de quelques-unes de ces solennelles visites; papes, rois, reines, hauts barons, comtes, ducs, moines, ermites, justes et pénitents, toutes les puissances des siècles se pressent sur cette terre bénie; des légions de pèlerins arrivent de toutes parts. Si toutes avaient cela de commun qu'elles remplissaient la cité

* Voir le numéro de décembre 1862, p. 634.

d'une population enthousiaste, chacune portait en elle le caractère particulier de son époque et de son pays ; l'un se présente avec des chaînes brisées, symbole de délivrance ; l'autre avec des membres en cire, image d'infirmités guéries ; celui-ci conduisant des moutons, des génisses qu'il fait naïvement entrer avec lui dans le sanctuaire ; celui-là avec des gerbes de blé, prémices de ses récoltes. Ces roues de char, ces dagues, ces épées, ces colossales armures, ces bannières déchirées qui flottent sous le porche, ces drapeaux de la victoire, déposés sur l'autel ou appendus aux murailles, toutes ces terribles choses de la guerre ne disent pas plus haut les ardeurs de la croyance que ces pauvres médailles de plomb, que ces humbles rosaires usés sous des doigts fervents, que ces bâtons de pèlerinage, que ces béquilles d'estropiés, que ces *oscilles* ou effigies de cire, témoins des confiances et des triomphes de la prière. Oui, c'est une touchante histoire que celle écrite ainsi avec le cœur ; et l'on peut dire, à l'honneur du Moyen-Age, que la reconnaissance fut une de ses vertus. Toujours à côté de l'*ex-voto* qui sollicitait une grâce apparaissait l'*ex-voto* qui proclamait la gratitude, et le pèlerin exaucé reprenait d'un pas joyeux la trace laissée par lui sur la route déjà parcourue. Sans mesurer la distance, sans aucun souci de la fatigue, il se mettait en chemin, plus impatient encore de remercier qu'il ne l'avait été d'obtenir.

L'histoire du tombeau de saint Jacques est donc une partie de l'histoire de l'humanité. Ce qui l'a fait *glorieux* [1] entre tant d'autres, c'est le concours des nations agenouillées sur ses saintes dalles. Aussi *glorieux* en Europe que celui de

[1] « Ipsum gentes deprecabuntur, et erit sepulcrum ejus *gloriosum*. » ISAIÆ, XI, 10

saint Martin en France, le tombeau du fils de Zébédée occupe le troisième rang dans les fastes des pèlerinages chrétiens, et Compostelle ne reconnaît d'autre prééminence d'honneur et de dignité que celle de Jérusalem et celle de Rome. Après le divin Maître, vers lequel tout doit converger, après le prince des Apôtres, saint Jacques est vraiment le saint le plus universel de l'Église.

Impossible de faire connaître tous les personnages illustres qui vinrent prier devant ce tombeau; la liste en serait infinie ; mais je citerai les noms de quelques visiteurs plus considérables, que certaines familles monastiques et certaines églises seront fières de retrouver au nombre des enfants dévots à saint Jacques. Je suivrai, pour ce dénombrement, l'ordre chronologique.

IXe SIÈCLE.

Le commencement de ce siècle avait été signalé par l'*invention* des reliques de saint Jacques. Que de fidèles, irrésistiblement entraînés vers le *champ de l'étoile*, se dirigèrent vers le tombeau du Saint ! Que de cœurs flétris par le malheur des temps, par les désastres de la guerre, par les désordres des mœurs, allèrent implorer auprès de l'apôtre protomartyr un peu de consolation ou de miséricorde ! Un auteur espagnol du XVIe siècle, Jean Mariana, nous apprend [1] qu'après la découverte du corps de saint Jacques, on vint des Gaules [2], de l'Italie [3], de l'Allemagne et des pays les plus éloignés pour le vénérer.

[1] Jo. Marianæ Hispani, *S. J. Historiæ de rebus Hispaniæ*. Toleti, 1592, p. 328, 329.

[2] Le 22e canon du concile de Verneuil, tenu en 755, exemptait les pèlerins de tout péage. (*Capitularia regum Francorum*. Stephanus Balusius in unum collegit. Parisiis, 1780, t. I, p. 175).

[3] Les Italiens, en particulier les Lombards, étaient protégés durant leurs

Dès le principe, le pape Léon III, mort en 816, avait encouragé le mouvement par un privilége que nous devons mentionner : il avait permis à l'évêque d'Iria-Flavia, en lui laissant son titre, d'aller se fixer à Compostelle pour honorer ce lieu, *loci cohonestandi causa* [1]. Cette dérogation à la loi de la résidence et le motif avoué de cette dérogation appelaient naturellement l'attention et les sympathies de l'Europe sur la ville de Compostelle et sur le tombeau dont elle était dépositaire. A une impulsion partie de si haut, ajoutons le bruit des miracles qui illustrèrent le tombeau de l'apôtre, miracles si nombreux et si extraordinaires que la Sainte-Église en célébrait le souvenir, le 3 octobre, par une fête particulière [2]; ajoutons-y le retentissement que durent avoir dans ce siècle *héroïque* la merveilleuse apparition de saint Jacques et la victoire de Clavijo, et nous comprendrons quelle ardeur embrasa les esprits à la fois religieux et guerroyeurs de l'époque et les porta vers le théâtre de tant de prodiges.

Parmi les pèlerins de ce siècle, un pape, italien de naissance, occupe le premier rang. C'est le pape Formose. Pendant son court pontificat qui ne dura que cinq ans, il fit, en 893, le pèlerinage de Compostelle. A son retour, il passa en France et alla jusqu'à Brioude pour y honorer les reliques de saint Julien.

Un digne émule de Charlemagne, Alphonse III, dit *le*

pèlerinages par un capitulaire du roi Pépin, de l'an 782, ainsi concu : « De « advenis et *peregrinis* qui in Dei servitio Roma vel per alia sanctorum fe- « stinant corpora, ut salvi vadant et revertantur sub nostra defensione. » (B. Caroli Magni *opera omnia*, edit. Migne, t. I, col. 140).

[1] Jo. Marianæ Hispani, *S. J. Historiæ de rebus Hispaniæ*. Toleti, 1592, p. 329.

[2] *Patrol.*, édit. Migne, t. CLXIII. col. 1391.

Grand, qui fut roi des Asturies depuis l'an 866 jusqu'en 910, vint avec sa famille et un grand nombre de seigneurs se prosterner devant le tombeau de saint Jacques.

Xe SIÈCLE.

Le Xe siècle était marqué d'un caractère sombre et sédentaire ; chacun cherchait à se rapprocher, à se défendre dans sa terre, dans sa tour, dans son église ; les invasions des Hongrois, des Normands et des Sarrasins détruisaient tout; résister était la somme de force que pouvait donner la société ; que pouvait-elle oser, quand ses cités étaient en flammes, ses monastères pillés, ses châsses de saints dépouillées ? Aussi la génération est-elle couverte comme d'un voile funèbre ; la vie se passe entre la souffrance et le tombeau.

Ce siècle n'a été cependant ni aussi *barbare*, ni aussi stérile qu'on l'a prétendu. J'ai tâché de le prouver dans un autre de mes ouvrages. Il nous a laissé particulièrement quelques honorables exemples dont on peut conclure déjà de quelle popularité jouissait le culte de saint Jacques à cette époque.

Vers le commencement de ce siècle, la piété du pape Jean X, que certains écrivains ont tant calomnié, se manifesta par un acte bien significatif : il donna mission à l'un de ses légats d'aller visiter en son nom le tombeau de saint Jacques, et il écrivit à l'évêque espagnol, Sisenand, afin qu'on fît pour lui des prières continuelles auprès des reliques du saint Apôtre.

Saint Gennade (25 mai), évêque d'Astorga, vint à la même époque prier près du saint corps et réclamer la protection de saint Jacques.

L'*Angélique* église du Puy-en-Velay, avait obtenu des reliques de saint Jacques *le Mineur* et un *doigt* de saint Jacques *le Majeur*. Sa dévotion séculaire à Notre-Dame n'arrêta point le mouvement des cœurs vers les reliques des deux apôtres et vers Compostelle. Un de ses évêques, Gothescalk, assez renommé dans l'histoire pour avoir fondé la chapelle du rocher Saint-Michel, au Puy, et pour avoir souscrit, en 936, à la fondation de l'abbaye de Chanteuges, près de Clermont, ne put résister au pieux désir de visiter Compostelle et partit pour la Galice : « Gotescalcus orationis gratiâ in Hispaniam « profectus est et ad extremos *Galiciæ* fines pervenit, S. « Jacobi suffragia imploraturus [1]. »

Ce pèlerinage ne fut pas seulement profitable aux sentiments religieux du prélat Français; il le fut encore à la science théologique. Gothescalk fit transcrire en Espagne le *Traité de la virginité de la sainte Vierge*, par saint Ildefonse, et le porta à son église du Puy.

Saint Abbon, abbé de Fleury-sur-Loire (988-1004), orna de six autels l'église de son abbaye. Il les dédia à la Sainte-Trinité et aux saints qu'il aimait à vénérer : saint Benoît, saint Étienne, saint Agnan, sans Jean l'Évangéliste et son frère saint *Jacques le Majeur* [2].

Deux papes, deux rois, deux évêques furent donc les précurseurs des fidèles auprès de ce tombeau, gloire et trésor de l'Espagne. Le peuple ne pouvait manquer d'y suivre ses chefs spirituels et temporels. Dès cette époque, l'affluence des pèlerins fut assez considérable pour attirer l'attention des Arabes et provoquer leurs sacriléges profanations. Mais la sévérité d'un châtiment subit imprima aux infidèles une ter-

[1] *Gallia christiana*, t. II, col. 694.

[2] *Patrol.*, édit. Migne, t. CXXXIX, col. 405, 406.

reur salutaire et aux chrétiens une vénération plus profonde pour le grand apôtre.

Le premier de ces profanateurs est Alahaca, calife de Cordoue, du temps de Ramire III. Entré à Compostelle, il abattit une partie de l'église de Saint-Jacques. Mais le ciel flagella le *Morisme (la Morisma)* par une maladie terrible qui n'épargna pas un seul homme de l'armée musulmane.

L'église de Compostelle était gouvernée, à cette époque, par un prélat que Mabillon appelle à tort évêque de Compostelle, *episcopus Compostellanus*, puisque cette ville ne fut érigée en évêché que vers la fin du XIe siècle, comme je le dirai plus tard. Cet évêque était Pierre de Mosança, auteur du *Salve Regina*, selon Guillaume Durand [1] et selon Mabillon [2]. Cette antienne incomparable est attribuée plus généralement à l'un des successeurs de Gothescalk, c'est-à-dire au preux Adhémar de Monteil, légat du pape Urbain II à la première croisade. Intrépide comme un chevalier, plein de sagesse et de foi comme un apôtre, il porte sa croix à la poignée de son glaive, et c'est toujours pour l'Église qu'il est prêt à combattre. Il couronne son épiscopat en mourant en héros, presque en martyr, sous les murs d'Antioche ; et il expire, le souvenir de son diocèse dans le cœur, en invoquant Notre-Dame du Mont Anis, pour laquelle il compose le *Salve, Regina*.

Cette origine présumée a fait donner au *Salve* le nom d'antienne du Puy, *antiphona de Podio* [3].

A quinze ans de distance, Alahaca fut suivi d'Almanzor,

[1] *Rationale divinorum officiorum*. Lugduni, 1560, lib. III, cap. XXII.

[2] *Annales ordinis S. Benedicti*, auctore D. J. MABILLON. Lutetiæ Parisiorum, 1739, t. IV, p. 38 (ad an. 986).

[3] On peut voir de plus longs détails dans mon travail sur les *Antiennes de la sainte Vierge*.

grand-vizir d'Issem, calife de Cordoue. Almanzor, à la tête d'une formidable armée, assiégea la ville de Léon, s'en empara après un an de siége et la rasa jusqu'aux fondements. C'était en 990. De là il pénétra en Portugal et y mit tout à feu et à sang. S'il faut en croire Engelgrave [1], il rencontra aussi près de Coïmbre une opiniâtre résistance. Victorieux dans un combat désespéré, les chrétiens furent récompensés de leur valeur par un prodige que l'esprit incrédule de notre siècle m'empêche de rapporter.

Du Portugal, Almanzor se jeta dans la Galice, envahit Compostelle et livra cette ville au pillage en 997. Il allait profaner le tombeau du *Fils du Tonnerre*, quand il se sentit terrifié par le bruit de la foudre et par des éclairs formidables; il renonça à son criminel dessein et se contenta d'enlever, en signe de victoire, les plus petites cloches qu'il fit porter sur les épaules des chrétiens, dans la mosquée de Cordoue *(in Mesquita Cordubensi)*, où il les plaça en guise de lampes. Dieu ne laissa pas son attentat impuni. Almanzor fut frappé avec son armée d'une maladie mortelle; ceux qui échappèrent au fléau moururent subitement. En 1236, Cordoue tomba au pouvoir de saint Ferdinand. Par une juste vengeance, le vainqueur fit reporter les cloches en Galice sur les épaules des Arabes.

XIe SIÈCLE.

L'an 1000, si redouté par le vulgaire, venait de finir, et le monde existait encore. La société rassurée se livre à l'allégresse et cherche dans de lointaines pérégrinations un aliment à son activité. La vie du clocher ne satisfait plus;

[1] Ouvrage déjà cité, t. II, p. 50, 51.

l'idée de voir d'autres climats, de jouir d'un autre soleil, fermente dans tous les esprits. Soit dévotion, soit besoin de mouvement et d'émotions, on quitte son pays, et plus le voyage aura été aventureux, plus il aura d'attraits pour ceux qui ne sont pas encore partis.

Ce désir, limité d'abord à un petit nombre de personnes pieuses, s'étend ensuite, se vulgarise, envahit les masses et devient universel; les troupes de pèlerins atteignent par leur nombre de telles proportions, qu'elles sont appelées, dans les relations, *armée du Seigneur*, *exercitus Domini*. Un auteur de l'époque va jusqu'à dire que tous les habitants de la terre, *habitantes terram*, voulurent voir Jérusalem [1].

« Jamais, dit Fleury, les pèlerinages ne furent si célèbres « que depuis l'onzième siècle. Les hostilités universelles « étant diminuées, et les pèlerins regardés comme des per- « sonnes sacrées, tout le monde allait aux lieux de dévotion, « même les pèlerins et les rois. Le roi Robert *le Pieux* pas- « sait les Carêmes en pèlerinages. Les évêques ne faisaient « point de difficulté de quitter leurs églises pour ce sujet [2]. »

La sainte Église, craignant des abus, essaya non pas de combattre, mais de réglementer ce mouvement; par le 16e canon du Concile de Sélingstad, en Allemagne, l'an 1022, elle statua que « personne ne ferait le voyage de « Rome sans la permission de l'évêque diocésain ou de son « grand vicaire. » Mais cette prescription purement locale fut tout au plus observée dans la province qu'elle regardait. Quelques cas exceptés, l'Église se montra favorable aux tendances qui poussaient les fidèles vers des pays lointains, et les encouragea sagement. Les raisonnements et les exhortations

[1] *Patrol.*, édit. Migne. t. CXLIX, col. 277.

[2] *Mœurs des chrétiens*, LXIII.

avaient produit peu d'effet sur des hommes ignorants et brutaux, accoutumés au sang et au pillage. Ils avaient compté pour rien des austérités médiocres, eux qui étaient nourris dans les fatigues de la guerre, et qui portaient toujours le harnais. D'ailleurs, beaucoup de pèlerins auraient rougi de reconnaître et d'expier leurs fautes passées devant leurs proches et leurs concitoyens. Ils aimaient mieux courir le monde et s'exposer, dans un but de pénitence, aux dangers et aux fatigues d'un pèlerinage lointain. Il était donc prudent de leur imposer des œuvres satisfactoires en harmonie avec leurs instincts guerriers et leurs besoins religieux. De toutes ces œuvres, forme variée des pénitences publiques auxquelles l'Église n'avait point encore renoncé, une des plus usitées était le pèlerinage aux lieux célèbres de dévotion, comme à Jérusalem, à Rome, à Tours, à Compostelle. Il y avait même des fautes qui ne pouvaient s'expier que par un pèlerinage perpétuel. La délicatesse de nos mœurs conçoit à peine de semblables rigueurs. Le pape saint Zacharie en avait cependant écrit le texte dès le VIIIe siècle [1], et la loi avait reçu plus d'une fois son application.

Remarquons bien, avant d'aller plus loin, le caractère des pèlerinages jusqu'à l'époque où nous sommes arrivés ; ils étaient inspirés par un motif, soit de piété, soit de mortification volontaire, ou acceptés sous forme de pénitence canonique ou sacramentelle. Plus tard, il faudra les attribuer à d'autres motifs qu'il sera intéressant d'étudier.

Il n'est pas non plus hors de propos de signaler les avantages sociaux qui résultèrent d'un accroissement de ferveur pour les pèlerinages, et en particulier pour celui de Compos-

[1] *Capitularia regum Francorum* STEPHANUS BALUZIUS in unum collegit. Parisiis, 1780, t. I, p. 1005.

telle. Raconter ces avantages trop méconnus aujourd'hui, c'est écrire une page de l'histoire de la charité chrétienne et je m'estime heureux d'en rencontrer l'occasion.

L'hospitalité, cette vertu des païens, ne pouvait pas ne pas être pratiquée chez les chrétiens, puisque Jésus-Christ l'a recommandée entre les œuvres les plus méritoires [1]. « Ne « négligez pas, dit saint Paul, d'exercer l'hospitalité; car « c'est en la pratiquant que quelques-uns ont reçu pour « hôtes des anges sans le savoir [2]. » Le pape saint Léon *le Grand* imposait comme un devoir l'hospitalité des pèlerins : « *Suscipiatur peregrinus* [3]. » On sait avec quel zèle un autre pape, saint Grégoire *le Grand*, pratiquait cette vertu.

La multiplicité des pèlerinages rendit plus nécessaire, mais aussi plus fréquent l'exercice de cette vertu. Parmi ceux qui s'y appliquèrent, au profit des pèlerins de Compostelle, il faut citer en première ligne un pieux personnage beaucoup trop ignoré de nos jours. Je veux parler de saint Gérard, fondateur de l'abbaye de la Grande-Sauve, près de Bordeaux, dans l'*Entre-deux-Mers :* « Il fit de son abbaye le « point de départ de tous les pèlerinages, mais surtout de « celui de saint Jacques de Compostelle. Les pèlerins ve- « naient à la Sauve pour se confesser, faire leur testament « et recevoir des mains de l'abbé le bâton et la panetière « bénits. On leur donnait même souvent un cheval ou un « âne pour leur voyage. Puis ils partaient en suivant les « chemins et en se reposant dans les hôpitaux que saint « Gérard avait préparés dans cet itinéraire de Compostelle,

[1] Matth. xxv, 35.

[2] Hebr. xiii, 2. — Rom. xii, 13. — I Tim. iii, 2. — Tit. i, 8. — I Petr. iv, 9.

[3] *Sancti* Leonis Magni *opera omnia*, édit. Migne, t. i, col. 172.

« soit par lui-même, soit dans sa correspondance avec d'autres « monastères [1]. »

Saint Adelelme (30 janvier), attaché d'abord à la cour du roi d'Espagne, préféra ensuite aux honneurs de ce monde l'obscurité des soins hospitaliers. Le roi lui concéda un oratoire ou hospice de saint Jean l'Évangéliste, qui avait été bâti sous les murs de Burgos en faveur des pèlerins de saint Jacques. Saint Adelelme s'y consacra au service des pèlerins; logement, nourriture, remèdes, douceurs de toute nature, il leur donnait avec son cœur tout ce que le génie de la charité pouvait imaginer.

Saint Dominique *de la Calzada* fut, dans un genre différent, un autre héros de la charité. J'ai salué avec respect sa statuette parmi celles dont le chœur de la belle cathédrale de Burgos est orné. Il mourut en 1109. Le Martyrologe Romain et le *Propre* des saints de l'Espagne fixent sa fête au 12 mai. La plus grande partie de sa vie érémitique fut employée à dessécher des marais, à réparer et aplanir les routes, à les rendre plus commodes ou moins périlleuses pour les pèlerins. De là son surnom : « Quoniam viis mu- « niendis atque complanandis, *quà Compostellam ibatur*, di- « ligenter operam dabat, *Calzadii* vernaculâ Hispanorum « linguâ cognomentum invenit [2]. » Le roi mit à profit son zèle et son industrie pour la construction des ponts depuis Logroño jusqu'à Compostelle. Tous ces biens sont aujourd'hui oubliés. Le nom de cet héroïque ami des pèlerins n'a pas été inscrit en lettres brillantes dans les fastes de l'histoire, mais la gratitude a dû bien souvent le mêler tout bas aux prières que récitaient les pèlerins au terme du voyage.

[1] *Histoire de l'abbaye de la Grande-Sauve*, par M. l'abbé CIROT DE LA VILLE, t. 1, p. 319, 320.

[2] *Acta Sanctorum*, die vigesimâ quintâ julii, p. 33.

En ce temps-là, il n'y avait guère de sûreté pour les voyageurs; les brigands infestaient les chemins, les guerres particulières ou générales interceptaient les communications et suspendaient les relations commerciales. Les pèlerinages étaient la seule manière de voyager sans préoccupations et sans terreur. Au milieu même des hostilités, la simple qualité de pèlerin était un titre suffisant au respect; le respect produisait les égards, et des égards provenaient l'hospitalité, les libéralités, la confection ou l'amélioration des routes. Quand plus tard les pèlerinages se ralentirent, l'Europe, qui avait négligé d'entretenir les voies romaines, se trouva pourvue de chemins larges, commodes qui ne lui avaient rien coûté . « Il faut bénir le Christianisme, dit un penseur moderne, puisque c'est à lui qu'on doit les routes, les chemins et les auberges qui n'existaient pas autrefois, et qui permettent aujourd'hui aux étrangers et aux voyageurs de circuler d'un bout du monde à l'autre, sans avoir d'asile à demander à personne [1]. »

Ces routes constamment sillonnées par les pèlerins, et presque toujours suivies de nouveau par eux au retour, offraient au commerce, à l'amitié, à la religion, un avantage précieux. Elles liaient entre eux des états que la diversité de la langue, des mœurs, des usages tenait encore divisés. Le pèlerin, aimé et estimé, protégé par la sympathie publique, servait d'intermédiaire entre les diverses races et les différents royaumes. Il inspirait plus de confiance que les messagers salariés et que ces pénitents de tous les pays qui allaient vers l'évêque ou vers le pape pour solliciter l'absolution de quelque cas réservé. Ainsi se faisait le service des

[1] *Du problème de la misère et de sa solution chez les peuples anciens et modernes*, par L.-M. MOREAU-CHRISTOPHE. Paris, 1851, t. II, p. 210.

correspondances jusqu'à l'époque assez tardive où les messageries et les postes, établies d'abord par l'Université de Paris, furent enfin organisées d'une manière régulière par Louis XI.

J'ai dit que S. Dominique *de la Calzada* avait construit des ponts sur toutes les rivières depuis Logroño jusqu'à Compostelle. Cette charité d'une nouvelle espèce profitait non-seulement aux pèlerins, mais encore à la société. C'est surtout au passage des rivières qu'on était exposé aux exactions, aux spoliations et même à la mort. Un Capitulaire lombard de l'an 803 [1] rappelle au clergé ses devoirs relativement à la construction et à la bonne tenue des ponts, dont il était chargé selon une juste et antique coutume, *per justam et antiquam consuetudinem*. Enregistrons en passant un témoignage si flatteur pour le sacerdoce. Alors comme aujourd'hui, le clergé offrait à la société plus de garanties de capacité et de probité que les autres corps de l'état, et on lui confiait même des travaux qui n'étaient pas de son ressort. Le dévouement qui part du sanctuaire n'est-il pas toujours le plus sûr? Pourquoi est-il si vite oublié? En France, vers la même époque, le clergé avait peut-être une part moins active dans la direction de ces travaux; mais aux termes d'un Capitulaire de Charlemagne, l'Évêque, le chef spirituel des grandes cités, devait faire partie de la Commission qui présidait à la réparation des ponts [2]. L'initiative partait quelquefois du clergé régulier; témoin le *Pont-aux-Moines* (Loiret) dont le nom atteste encore aujourd'hui un zèle et des services qui accusent notre ingratitude.

Les pèlerinages ranimèrent l'ardeur de la charité. On

[1] B. Caroli Magni *opera omnia*, edit. Migne, t. I, col. 254.

[2] Ibid., col. 578, 579.

s'émut des dangers qui résultaient de la cupide exploitation des rivières, et le culte des tombeaux engendra une dévotion nouvelle, ou plutôt un nouvel héroïsme, la construction des ponts. Saint Christophe, le *Porte-Christ*, déjà honoré en France et en Espagne, où il était le patron de plusieurs églises, prêtait ses hautes et larges épaules à ceux qui avaient besoin de traverser un fleuve rapide. Sa charité, tant admirée dans nos légendes et si souvent poétisée par l'art catholique, fut surpassée, au XIe siècle, par une industrie privée qu'animait le même esprit. Au centre de la France, Eudes II, comte de Touraine, jeta sur la Loire un magnifique pont de 15 arches, qui menait au tombeau de saint Martin. De ce pont, bâti en 1030, et exempt de tout péage, il restait encore, il y a peu d'années, un important débris sur la rive droite du fleuve. J'ai cherché vainement cette relique du XIe siècle. Elle avait bravé les ravages du temps, mais elle a disparu sous un marteau démolisseur, à l'époque des travaux du pont en fil de fer. Les bases du pont du comte Eudes, une des gloires de la Touraine, une des curiosités les plus vénérées des étrangers, ont été sacrifiées à je ne sais quelle nécessité ; les fragments qu'il eût été trop coûteux ou trop périlleux d'extraire, ne doivent leur conservation qu'à leur solidité, mais ne sont visibles qu'aux plus basses eaux.

Saint Dominique *de la Calzada* fit beaucoup plus en Espagne pour le tombeau de saint Jacques, puisqu'il construisit des ponts sur une multitude de rivières. Il exécuta, à lui seul, les mêmes œuvres que les Hospitaliers de saint Jacques du Haut-Pas ou de Lucques, en Italie, et les Hospitaliers *Pontifes* ou *Faiseurs de Ponts*, fondés en France par saint Bénezet, au XIIe siècle.

Parmi les pèlerins du XIe siècle qui durent profiter de

tant de bienfaits, l'histoire nous fait remarquer deux ermites d'Italie : en 1016, saint Siméon (26 juillet) ; en 1048, saint Théobald (30 juin), escorté d'un compagnon de voyage. Saint Théobald fit son pèlerinage, nu-pieds, *nudis pedibus*. Le pèlerinage de Compostelle était donc considéré comme un acte de piété plus parfait que la vie érémitique elle-même. Comment les simples fidèles auraient-ils résisté à l'entraînement universel, en voyant les ermites eux-mêmes renoncer à leur solitude et à leurs habitudes de pénitence pour aller implorer la protection de saint Jacques ?

Vers ce même temps, un enfant de 14 ans, saint Guillaume de Verceil, qui fonda plus tard les *Ermites du Mont-Vierge*, entreprit le pèlerinage de Compostelle avec une magnanimité bien supérieure à son âge. Sa précoce austérité lui fit affronter les rigueurs des saisons, la faim, la soif, les dangers. Deux cercles de fer étreignaient douloureusement son corps uniquement revêtu d'une grossière tunique ; ses pieds nus durant toute la route faisaient oublier la noblesse de son origine. La sainte Église célèbre sa fête le 25 juin. L'historien de sa vie nous apprend une particularité assez curieuse : Saint Guillaume, nous dit-il, partit vers l'heure du crépuscule, selon l'usage des pèlerins, *peregrinantium more*, et alla demander l'hospitalité dans une ville voisine. L'heure du départ des pèlerins était donc celle du crépuscule, *circa noctis crepuscula*. C'était un moyen délicat d'épargner aux parents et aux amis un trop long accompagnement. La nuit apportait forcément un terme à des adieux pénibles qu'on aurait voulu prolonger.

Sous le règne de Ferdinand *le Grand*, un évêque grec, du nom d'Étienne, goûta un bonheur si extraordinaire auprès du tombeau de saint Jacques, qu'il ne voulut plus s'en

éloigner, et renonça pour toujours à son siége épiscopal et à sa patrie [1].

Guillaume V, duc d'Aquitaine, fils de Guillaume *Bras-de-Fer*, était un prince puissant et religieux, que plusieurs historiens ont surnommé *le Grand*. C'était le défenseur des pauvres, le père des moines, le protecteur des églises. Dès sa jeunesse, il prit la coutume de faire chaque année le pèlerinage de Rome et de Compostelle [2]. Ces deux villes étaient celles qui jouissaient, au point de vue des pérégrinations pieuses, de la plus grande célébrité dans tout l'Occident, et qui attiraient les pèlerins de tous les pays et de toutes les langues. Ceux-même qui avaient traversé les mers, ne renonçaient pas pour cela au désir de visiter Compostelle. Sigefroi, archevêque de Mayence, nous en fournit un exemple: après avoir fait en Terre-Sainte un pèlerinage où sa vie avait été exposée, il voulut, dès son retour, courir de nouveaux dangers en partant pour la Galice [3].

En 1084, Baudouin Ier *(Balduinus)*, comte d'Ardres et de Guînes, fit le pèlerinage de Saint-Jacques avec Enguerrand, seigneur de Lillers. Baudouin, de retour en France, étant tombé malade à l'abbaye de Charroux, le bon traitement qu'il reçut dans cette maison, et la régularité qu'il y admira, le déterminèrent à demander, après son rétablissement, à l'abbé Pierre II, une partie de ses moines pour les établir dans un monastère qu'il avait dessein de fonder. Enguerrand fit la même demande pour lui-même. L'abbé consentit à leurs désirs. Telle fut l'origine du monastère Bénédictin d'Ardres ou d'Andernes, fondé par Baudouin dans le

[1] *Patrol.*, edit. Migne, t. CLXIII, col. 1375.
[2] *Histoire de l'église gallicane*, t. VII, p. 124.
[3] *Ibid.*, p. 367.

voisinage de Guînes, et de celui de Ham, près de Lillers, par Enguerrand [1].

Herbert *(Herebertus)*, évêque de Modène, avait sacré l'antipape Guibert et avait pris parti contre saint Grégoire VII. Il tâcha d'expier sa faute par un pèlerinage à Compostelle.

Hugues, archevêque de Lyon, doit aussi être compté parmi les pèlerins *Jacopites* de ce siècle [2].

Plusieurs écrivains, même anciens, c'est-à-dire dès le XIIIe siècle, ont attribué au pape Calixte II un livre des *Miracles de saint Jacques*, *Libellus miraculorum sancti Jacobi apostoli*, à la tête duquel est une lettre de ce pape. Vincent de Beauvais l'a inséré presque tout entier dans son *Miroir historial*. M. Migne, sans se prononcer sur l'auteur véritable de cet opuscule universellement estimé, l'a inséré parmi les œuvres de Calixte II [3]. Je vais en extraire quelques lignes pour l'édification de mes lecteurs.

L'an du Seigneur 1090, quelques Allemands, se rendant en pèlerinage à Saint-Jacques, s'arrêtèrent à Toulouse dans une hôtellerie. Leur hôte les enivra et cacha une coupe d'argent dans leur malle. Le lendemain, comme ils s'étaient remis en route, l'hôte les poursuivit et les rappela en les accusant de vol. Surpris et affligés, les pèlerins sollicitèrent un châtiment pour celui qui serait trouvé détenteur de l'objet perdu. La coupe fut trouvée dans la malle d'un père et de son fils. Le juge devant lequel furent conduits les coupables présumés, condamna l'un d'eux à être pendu. Un pieux débat s'engagea entre le père et le fils ; chacun voulait mourir pour sauver l'autre ; enfin le fils est attaché à la corde ; son père

[1] *L'art de vérifier les dates*. Paris, 1784, p. 785, 786.

[2] *Histoire de l'église gallicane*, t. VIII, p. 66.

[3] *Patrol.*, édit. Migne, t. CLXIII, col. 1366-1375.

désolé continue son pèlerinage. Au bout de 36 jours, il revient au lieu de l'exécution. Il verse un torrent de larmes; mais voilà que son fils encore pendu le console par ces paroles : « Ne pleurez pas, mon père, mais réjouissez-vous, « parce que je n'ai jamais été aussi heureux. Car jusqu'ici « la main de saint Jacques me soutient et me fortifie par « une douceur céleste. » Le père court à la ville; le peuple se précipite vers la jeune victime qu'on détache saine et sauve, pour mettre à sa place l'hôte scélérat [1].

Un habitant de Barcelone étant allé à Compostelle, en 1100, demanda à saint Jacques de n'être jamais retenu captif par aucun ennemi. Durant son retour, il est pris par les Sarrasins sur les côtes de la Sicile. Il est vendu et acheté jusqu'à treize fois par les idolâtres, et toujours ses chaînes se brisent. On s'avise d'entourer et d'immobiliser ses membres par des chaînes doubles; l'infortuné s'adresse à saint Jacques qui lui apparaît et lui dit : « Quand tu étais dans mon église, tu « m'as demandé la liberté du corps plutôt que le salut de « ton âme; voilà pourquoi tu es tombé dans ces dangers; « mais Dieu a eu compassion de toi, et m'a envoyé vers toi « afin que je te délivre. » L'apôtre disparaît, les chaînes du captif se rompent; mais le pèlerin reconnaissant en garde une partie comme un trophée ou une amulette sacrée. Cette chaîne à la main, il passe cent fois sous les yeux des Sarrasins qu'un respect involontaire empêche d'agir; il brave impunément les bêtes féroces et revient sain et sauf dans sa patrie [2].

Il faut rapporter à ce siècle une autre légende dont le garant est le *vénérable* Guibert, abbé de Sainte-Marie de No-

[1] Ibid., col. 1371.
[2] Ibid., col. 1373.

gent sous-Coucy, dans la diocèse de Laon. Elle est rapportée avec son texte primitif [1] dans la vie de cet abbé, écrite par lui-même. Car dans ce *siècle de ténèbres* on avait déjà imaginé les *autobiographies*. Voici la légende : Un jeune homme, repentant de ses égarements, avait résolu d'aller à Compostelle en esprit de pénitence. Il part ; mais sa conversion n'est pas complète. Il porte avec lui une ceinture appartenant à la femme qu'il a adorée et se complait dans des souvenirs voluptueux. Pendant le chemin, le diable se présente sous la forme de saint Jacques et lui dit :

— Où vas-tu ?

— A Saint-Jacques.

— Ton pèlerinage, ajoute le malin esprit, ne peut être heureux. Je suis saint Jacques que tu vas honorer ; mais tu portes sur toi un objet d'une origine coupable ; puisque tu as vécu dans la boue de la fornication, et que tu veux faire pénitence auprès de mon tombeau, pourquoi gardes-tu sur toi la ceinture d'une femme indigne ?

Le coupable rougit et répond à celui qu'il croit être saint Jacques :

— Je suis et je m'avoue un grand criminel, je vais demander pardon auprès du Trône de la clémence ; que faut-il, Seigneur, que je fasse ?

— Si tu veux offrir à Dieu de dignes fruits de pénitence pour tes iniquités, châtie ton corps et abrége tes jours en te coupant la gorge.

Il dit et disparaît, laissant le coupable dans d'affreuses perplexités. La nuit arrivée, le jeune homme entre dans une hôtellerie et se dispose à exécuter les volontés, non de saint

[1] La *Légende dorée* de Jacques de Voragine a tronqué et altéré le texte de Guibert. Les auteurs modernes, tels que le comte de Douhet (*Dict. des légendes*) et autres, ont copié Voragine avec une confiance aveugle.

Jacques, mais du diable. Pendant que ses compagnons de pèlerinage réparent leurs forces par le sommeil, il se blesse, plonge un couteau dans son gosier et rend son âme à Dieu.

Cependant ses cris involontaires ont réveillé et attiré toute la maison ; les flots de son sang font soupçonner un attentat, la douleur est sur tous les fronts. Dans l'incertitude des motifs de son trépas, on accorda à sa dépouille mortelle les honneurs de la sépulture et on célébra pour son âme le sacrifice non sanglant. A l'instant, le jeune homme se relève et explique aux assistants étonnés l'apparition du démon sous les apparences de saint Jacques. On lui demande quel jugement il a subi devant Dieu pour son suicide ; il répond : « J'ai « été porté devant le Trône de Dieu, sous les yeux de la « sainte Vierge Marie et de saint Jacques apôtre, mon pa« tron. Le Tout-Puissant allait prononcer sur mon sort, « quand le bienheureux apôtre, ayant égard à mes inten« tions, quoique encore imparfaites, a sollicité pour moi cette « Vierge bénie ; celle-ci a laissé tomber de ses lèvres misé« ricordieuses une sentence favorable à l'infortuné que la « malice du démon déguisé sous des apparences menson« gères avait séduit et perdu. Dieu l'a permis ainsi pour ma « correction personnelle et l'instruction de mes frères [1]. »

Quoiqu'il en soit de l'authenticité de cette légende, elle prouve du moins la popularité du culte de saint Jacques au XIe siècle, la confiance des fidèles dans sa protection et l'habitude des pèlerinages expiatoires.

Deux rois et un héros couronnent la liste des pèlerins de ce siècle, Ferdinand Ier, Alphonse VI [2] et le héros par excel-

[1] *Patrol.*, édit Migne, t. CXVI, col. 955, 956.

[2] L'histoire ne dit pas si Alphonse V fit le pèlerinage de Compostelle ; mais étant venu à Léon, capitale de son royaume, avec la reine Elvire, son

lence de l'Espagne, le chevalier sans peur, la terreur des Maures, le champion de l'indépendance nationale, Ruy Diaz, le Cid Campeador. Né à Bibar del Cid, en 1026, à une lieue et demie de Burgos, le Cid, dont le nom veut dire *Seigneur*[1], mourut à Valence en 1099. Il fit son pèlerinage de Compostelle à la suite d'une apparition de saint Jacques dont il fut honoré. La municipalité de Burgos possède un tableau que j'ai vu, où l'illustre guerrier est représenté couvert d'une cotte de mailles et avec une *coquille* à la ceinture. Le Cid est à mes yeux la personnification du guerrier pèlerin. Il est aussi un de mes plus chers souvenirs de voyage. Ses ossements, rapprochés de ceux de Chimène, sa femme, sont contenus dans une caisse où il m'a été permis de les contempler, à la municipalité de Burgos. Son bahut est visité par tous les touristes à la cathédrale de la même ville. Un de nos tragiques, Pierre Corneille, a donné son nom à l'une de ses pièces, immortel chef-d'œuvre qui a survécu à la censure que le cardinal de Richelieu, jaloux de tous les mérites, lui fit infliger par l'académie qu'il venait d'instituer.

J.-B. PARDIAC.

(*La suite à un prochain numéro*).

épouse, il y assembla un concile, en 1012, et voulut l'ouvrir le jour de la fête de saint Jacques, le 25 juillet, en l'honneur de l'apôtre de la Galice.

[1] « Mais les deux rois captifs seront ta récompense.
« Ils t'ont nommé tous deux leur *Cid* en ma présence ;
« Puisque *Cid* en leur langue est autant que *Seigneur*. »
(Le *Cid*, par CORNEILLE).

CUVES BAPTISMALES

de Chirens et de Saint-Nicolas (Isère)

Les deux cuves baptismales dont nous donnons le dessin sont placées, l'une dans l'église de Chirens *(fig.* 1), et l'autre

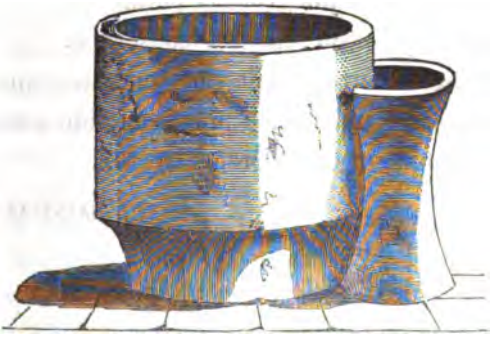

1

dans celle de Saint-Nicolas-de-Macherin *(fig.* 2), aux environs de Voiron; elles servaient aux baptêmes par immersion; quand le baptême par ablution lui fut substitué, la cuve ne servit plus qu'à contenir les divers objets nécessaires pour conférer le sacrement; on y adjoignit une sorte de cuvette percée d'un orifice communiquant avec le sol, où devait se

perdre l'eau versée sur la tête de l'enfant. En examinant nos deux cuves, on voit que les cuvettes sont évidemment postérieures au monument primitif.

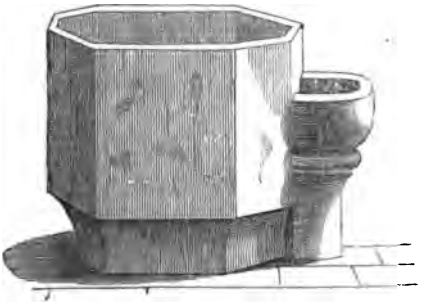

2

La cuve de Chirens est romane comme l'église dont elle fait partie; celle de Saint-Nicolas paraît être de l'ère ogivale, comme l'église où elle est conservée.

Nous publions cette simple note en attendant que nous puissions consacrer une notice plus complète aux fonts romans du département de l'Isère.

DE SAINT-ANDÉOL.

BIBLIOGRAPHIE

MONOGRAPHIE DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE SAINT-SIFFREIN DE CARPENTRAS, *par* M. E. ANDRÉOLI, *professeur d'Histoire, etc., et* M. B.-S LAMBERT, *architecte de la ville. In-8° de 251 pages, avec gravures. (Paris, chez Bance ; Marseille, chez Gueidon).*

On l'a dit souvent, et avec raison, il n'est guère possible d'écrire de monographie quelconque, autrement que sur les lieux. A distance, on manque d'une foule de ces documents ou renseignements oraux que l'archéologue voudrait si fréquemment avoir sous la main. Et puis, comment suppléer à ce qu'on appelle *l'impression locale?* On ne peut évidemment la sentir et la rendre qu'au contact des édifices que l'on a à décrire, d'autant mieux qu'elle tient elle-même, plus qu'on ne pense, à la physionomie générale d'une ville, d'une contrée. De là l'importance et l'utilité des monographies écrites dans les conditions dont nous parlons. Si chaque édifice avait la sienne ainsi exécutée, l'histoire de France serait complète, et nous possèderions les notices les plus exactes et les plus développées qui aient jamais existé sur nos monuments.

Parmi ces monographies locales, déjà assez nombreuses d'ailleurs, une des mieux faites est celle de l'église de Saint-Siffrein, ancienne cathédrale de Carpentras, dont l'origine et les destinées se rattachent si étroitement à l'histoire du comtat Vénaissin et des Papes, auxquels il a longtemps appartenu. Les auteurs de cet ouvrage, un des meilleurs en ce genre, qui aient paru, prenant leur point de départ de la première et humble chapelle de Saint-Andéol, qui servit de berceau au christianisme dans la cité, en racontent les

vicissitudes et les progrès successifs, jusqu'au jour où un pape, Benoît XIII, posa lui-même la première pierre de la basilique, objet de leur description. Cette notice historique et descriptive est écrite avec l'exactitude et la conscience d'hommes compétents, et familiarisés avec tous les détails du monument sous ses aspects les plus divers. Seulement, je me permettrai de leur faire observer qu'ils ne sont pas entièrement dans le vrai, quand ils nous le représentent comme la noble expression de l'art ogival, car cet art s'y trouve à l'état voisin de la décadence. C'est ce qu'attestent, principalement dans son intérieur, ces grêles fenêtres, ces maigres filets, perdus en quelque sorte dans de grandes surfaces massives, privées de ces moulures et de ces profils délicats qui, avec de larges vitraux, impriment aux cathédrales des XIIIe et XIVe siècles, tant de mouvement et de vie. Ce défaut est d'autant plus sensible dans l'église qui nous occupe, qu'étant dépourvue de nefs latérales ou bas-côtés, elle ressemble plutôt à une vaste chapelle qu'à un monument proprement dit. Sa voûte, nécessairement fort large à raison de ce système de nef unique, fort usité en Espagne et sur les deux versants des Pyrénées, est jetée avec beaucoup de hardiesse et possède un mérite intrinsèque qu'on ne saurait nier; mais ne se reliant point au corps de l'édifice par des faisceaux, des arcades et des piliers continus, ainsi que cela a lieu dans toutes les églises vraiment gothiques, elle se montre isolée et comme suspendue par hasard sur des murs épais, avec lesquels elle n'a presque point de cohésion. Le chœur, au contraire, avec ses gracieuses nervures, ses légers filets et ses longues fenêtres en lancettes, est bien plus franchement ogival. Il offre, en outre, une grande richesse de statues, de sculptures et de diverses décorations qui, pour n'être pas toutes conçues dans le goût du XIVe siècle, qui est le style général du monument, n'en offrent pas moins un ensemble harmonieux et du plus bel effet. C'est d'ailleurs, plus par son système de décoration que par celui de son architecture que se recommande l'ancienne cathédrale de Carpentras. A ce point de vue, les auteurs de la monographie qui nous occupe, signalent avec beaucoup de raison les tableaux de l'école italienne qu'on voit dans l'abside, et ceux de Mignard de Parrocel, de Duplessis, dans la nef. La *Gloire*, qui brille au fond de l'abside, est une imitation réduite, mais fidèle, de celle de Saint-Pierre de Rome. On la doit, ainsi que les deux

Anges en bois doré du maître-autel et le beau tombeau de Laurent Buzzi, à un sculpteur du plus haut mérite, Bernus, célèbre seulement dans le pays qui l'a vu naître, et qui mériterait de l'être partout, à l'égal des plus grandes renommées. Les chapelles latérales de la nef, surtout celle de la Vierge, outre les tableaux de maîtres, déjà mentionnés, sont embellies des marbres et des matériaux les plus précieux.

Toutes ces richesses, de même que celles de l'ancien trésor, sont exactement et minutieusement décrites par MM. Lambert et Andréoli. Les notices particulières qu'ils ont consacrées au *saint Mors* ou *saint Clou* du Sauveur, que cette église a le bonheur de posséder; à Saint-Siffrein, son premier évêque, et à ses deux plus illustres successeurs, Sadolet et d'Inguimbert, à qui la ville vient d'ériger une statue, ne sont pas la partie la moins intéressante de ce livre qui abonde en documents de toute nature, la plupart inédits. Les futurs historiens de la Haute-Provence et du Comtat y trouveront une mine féconde à exploiter. Et, pourquoi les auteurs de la monographie de Saint-Siffrein n'entreprendraient-ils pas eux-mêmes cette honorable tâche? L'ouvrage remarquable qu'ils viennent de publier sur un des monuments les plus considérables et les plus populaires de la contrée, prouve bien qu'une telle entreprise ne serait au dessous ni de leur patriotisme ni de leur talent.

L'abbé Jouve, *chanoine de Valence*.

LA GRANDE GUERRE, *fragments d'une Histoire de France aux quatorzième et quinzième siècles, par* René de Bellèval. *Paris, Durand*, 1862, in-8° *de* 584 *pages*.

I.

L'ouvrage dont nous allons rendre compte est le récit des plus importants faits de guerre qui se sont accomplis, pendant les coalitions des rois d'Angleterre et des ducs de Bourgogne, depuis le règne de Philippe VI, en 1347, jusqu'au couronnement de Charles VII à Reims en 1430.

La *Grande guerre* se partage en cinq épisodes: 1° l'entreprise du sire Charny; 2° la bataille d'Azincourt; 3° la journée de Mons-en-

Vimeu, 4° le roi Jean à Poitiers; 5° la bataille de Patay. Nous ne nous occuperons que des trois premiers faits d'armes dont la Picardie a été le théâtre.

II.

La plupart des historiens ont passé sous silence la tentative de Geoffroy de Charny pour délivrer Calais de la domination des Anglais. M. René de Belleval a voulu rendre à cet épisode l'importance qu'il mérite : il ne s'agit là, il est vrai, que d'une entreprise avortée; mais, si elle eût réussi, quelle n'aurait pas été son influence sur l'avenir ! Les destinées de la France auraient sans doute été changées ; le souvenir des batailles de Poitiers et d'Azincourt n'aseombrirait pas nos annales, et M. René de Belleval n'aurait pas eu à écrire l'*Histoire de la grande guerre*.

Depuis le 3 août 1347, Edouard III était maître de Calais que n'avait pu sauver l'héroïque dévouement d'Eustache de Saint-Pierre. Un armistice qui devait s'étendre jusqu'au 1er septembre 1349, laissait aux Anglais les loisirs nécessaires pour jouir de leurs déprédations. Leur quiétude faillit être gravement troublée par l'audace patriotique d'un gentilhomme, pour qui la théorie des faits accomplis avait sans doute plus de valeur que le respect des traités. Le sire Geoffroy de Charny, gouverneur de Saint-Omer, n'avait à sa disposition qu'un petit nombre d'hommes, mais il eut recours à la ruse et essaya de battre en brèche la fidélité du capitaine de Calais. C'était un italien : or, ce n'est pas seulement de nos jours que la trahison a trouvé accès chez les enfants dégénérés du peuple-roi, et Charny pouvait espérer que vingt mille écus d'or auraient raison de la conscience d'Aymery de Pavie. Le capitaine italien trouva que son honneur était tarifié à un prix convenable, et s'engagea à livrer le château-fort confié à sa garde. Il avait un secrétaire dont on n'avait sans doute pas songé à solder la discrétion. C'est par lui qu'Edouard III fut mis au courant de ces ténébreuses machinations. Le roi d'Angleterre mande à Londres son infidèle capitaine ; il lui prouve qu'il connaît tous les détails de sa forfaiture, et lui propose d'expier sa trahison en en faisant une seconde. En face d'un double bénéfice, Aymery n'hésite pas : il aura les 20,000 écus d'or, la faveur du

roi, un renom d'habileté, et peut-être même, ce à quoi il tenait le moins, la réputation d'honnête homme.

Il retourne à Calais où il continue ses négociations, comme si rien n'était venu modifier ses projets. C'est dans la nuit du 1er janvier 1350 qu'il devait introduire dans le château Geoffroy de Charny, accompagné de 500 lances recrutées dans la noblesse picarde. Edouard III était arrivé secrètement avec un grand renfort de troupes pour surveiller de plus près la fidélité de son agent et lui prêter main-forte. Quand Aymery eut touché les florins, il fit arborer la bannière fleurdelisée sur la tour du château. Les Français accourent pour en prendre possession, sans se douter du guet-apens qui les menace ; ils sont massacrés la plupart dans un combat inégal ; quelques-uns s'échappent à la faveur des ténèbres ; les autres sont faits prisonniers comme leur valeureux capitaine.

On s'est demandé si Philippe VI avait trempé dans les projets de Charny, si du moins il leur avait prêté l'autorisation d'une tolérance encourageante. Il est plus que probable qu'il ferma volontairement les yeux, pour ne les ouvrir qu'après l'issue de l'événement. Charny eut donc le sort de ceux qui échouent : il fut désavoué. S'il avait réussi, on l'aurait proclamé un héros, son nom serait resté à jamais célèbre, et sa statue, érigée sur les hauteurs de Calais, défierait encore aujourd'hui d'un regard altier les lointaines rives de l'Angleterre !

III.

Aucun historien n'a raconté la bataille d'Azincourt avec des détails aussi précis, avec une sagacité aussi clairvoyante, que M. René de Belleval. Il ne s'est point contenté, comme tant d'autres, de feuilleter Monstrelet, Fénin, Saint-Remy et Juvénal des Ursins. Il a interrogé les écrivains anglais, qui ont bien le droit d'apporter leurs témoignages au tribunal de l'histoire ; il a pris connaissance des documents manuscrits qui sont conservés dans les dépôts publics de France et d'Angleterre. C'est en comparant ces récits souvent contradictoires, en faisant la part de l'exagération qu'inspire toujours le patriotisme, en pesant la valeur des assertions, que l'auteur arrive aussi près que possible de la certitude historique. On sait combien les chroniqueurs sont peu d'accord

sur la route qu'a suivie Henri V depuis Honfleur jusqu'à Azincourt. M. de Belleval nous semble l'avoir tracée avec une parfaite vraisemblance, en signalant comme étapes de l'armée anglaise, Fécamps, Arques, Eu, Nibas, Saint-Blimont, Arrest, Pont-Remy, Hangest-sur-Somme, Pont-de-Metz, Boves, Corbie, Nesles, Béthencourt, Athies, Péronne, Acheux et Maisoncelles.

Nous ne pensons point que M. R. de Belleval ait consulté la *Chronique de Tramecourt* : car il ne la cite point. Ce précieux manuscrit, qui appartient à la famille de Tramecourt, aiderait peut-être à éclaicir quelques-unes des incertitudes qui planent encore sur la journée du 25 octobre 1415. L'annaliste artésien a été témoin de la meurtrière bataille qui s'est livrée près de son domaine et fournirait peut-être des détails qu'on chercherait vainement ailleurs.

IV.

La journée de Mons-en-Vimeu est le récit des évènements qui se sont passés dans le Ponthieu, après le traité de Troyes. Jacques d'Harcourt est le héros de cet épisode. Il avait été le compagnon d'armes de Jean-sans-Peur ; c'est de lui qu'il tenait le titre de châtelain du Crotoy ; rien ne pouvait donc faire prévoir qu'il trahirait Philippe de Bourgogne, fils de son ancien seigneur. Cependant il épousa avec tant d'ardeur la cause du Dauphin de France (Charles VII), qu'il eut recours au stratagème pour aller faire prisonnier, dans son propre château, son cousin Jean d'Harcourt, seigneur de Tancarville.

M. le comte de Belleval explique cette inexcusable trahison envers un parent par la haine que le gouverneur du Crotoy aurait conçue contre l'Angleterre, depuis les deux années de captivité qu'il y avait subies, à la suite de la bataille d'Azincourt. « Son double but, nous dit-il, était d'enlever au roi d'Angleterre un de ses plus fermes appuis, et de punir la trahison de l'un des siens qui s'était vendu aux ennemis de la France. » M. de Belleval nous paraît ici user d'une trop grande indulgence et recouvrir d'un vernis de patriotisme une de ces félonies qu'inspirait trop souvent alors l'intérêt personnel. Si Jacques d'Harcourt n'eût été dirigé que par une passion politique, il eût songé plus tard à rendre la liberté à son

cousin. Il s'en garda bien, parce qu'il lui aurait fallu restituer les biens qu'il s'était appropriés. Pierre de Fénin nous apprend, en effet, qu'il n'avait pas seulement confisqué la liberté de son parent, mais « avecque ce prinst tous les biens du dit Comte à son profit. » La cupidité nous semble avoir joué le premier rôle dans cette affaire, et Monstrelet a touché la plaie du doigt, en se demandant si le vassal du duc de Bourgogne n'a point « péché par ung petit de convoitise. »

On sait que c'est à la bataille de Mons-en-Vimeu, que Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, fit ses premières armes, immédiatement après avoir reçu l'ordre de chevalerie dont il n'était point encore revêtu. Par un calcul de prudence que ne comprendraient guères nos généraux français, il revêtit une simple armure de Milan, qui ne devait point déceler son rang. « Un gentilhomme bourguignon, dont le nom est resté inconnu, nous dit M. de Belleval, se dévouant à un trépas certain et sans gloire, comme sans profit pour lui, reçut la périlleuse mission de porter au milieu des rangs ennemis la somptueuse armure de Philippe. » Le nom de ce brave chevalier n'est pas resté inconnu, comme le suppose l'auteur : il s'appelait le sire de Viefville. M. le baron de la Fons de Mellicocq a publié dans *la Picardie* (tome III, page 52), des documents inédits, où nous trouvons le passage suivant :

« Le dernier jour d'aoust 1421, Philippe-le-Bon faisoit présenter I franc et demy à l'offrande, en l'église des Cordeliers d'Abbeville, où l'on faisoit lors le service de feu M. de la Viefville, cui Dieux pardoint : lequel estoit allez de vie à trépas au service de M. D. S. (mondit seigneur) à la journée par lui obtenue, lors n'avoit gaires, à Mons-en-Vimeu, à l'encontre de ses ennemis et adversaires. »

Ce passage, que nous signalons à M. de Belleval, est fort important, non-seulement parce qu'il témoigne que Philippe eut un sentiment de reconnaisance envers celui qui, pour l'abriter du danger, s'était dévoué à la mort, mais aussi parce qu'il soulève une question chronologique. L'auteur de *la Grande guerre*, s'en rapportant aux indications de Monstrelet et de Pierre de Fénin, a fixé la date du 31 août 1421 à la bataille de Mons-en-Vimeu : or, c'est précisément ce jour-là qu'on fit, aux Cordeliers d'Abbeville, un service commémoratif pour le sire de Viefville. Il faut en conclure que la ba-

taille de Mons-en-Vimeu fut antérieure au 31 août. Aurait-elle eu lieu le 9 août, comme l'a dit Jean Raoulet, témoin oculaire de ces évènements? C'est là une question difficile à résoudre et que personne ne saurait mieux élucider que M. René de Belleval.

V.

Rien n'aurait été plus facile à l'auteur, en racontant les échecs que subit alors la valeur française, que de se livrer à des invectives déclamatoires contre *la perfide Albion*, de se draper dans un chauvinisme dédaigneux, et de faire, en prose, une longue amplification du fameux refrain :

Jamais, jamais en France
Jamais l'Anglais ne règnera.

M. le comte de Belleval ne s'est point laissé aller à cette séduction vulgaire; l'impartialité de l'historien a su dominer chez lui les élans du patriotisme; il a mesuré avec sang-froid le blâme et l'éloge, et n'a pas hésité à rendre justice, même à d'implacables adversaires. En face de nos désastres, son émotion reste contenue; mais c'est précisément pour cela qu'elle se communique plus facilement au lecteur, dont l'âme est déchargée d'un poids immense, quand il voit enfin apparaître une providence vengeresse sous les nobles traits de la Vierge de Vauxcouleurs!

Par la patience des recherches, par la sûreté de vue, par l'ampleur des idées, par la fermeté du style, M. René de Belleval s'est placé du premier coup, et dès son début littéraire, au rang des bons historiens. Nous disons *dès son début*, parce que nous supposons que c'est là son premier ouvrage. Il est vrai qu'il a déjà paru quelques publications héraldiques, signées par *un gentilhomme picard*, que nous soupçonnons être bien proche parent de l'auteur de la *Grande guerre*. C'est là une question qu'auront à résoudre les continuateurs du *Dictionnaire des anonymes*. Nous ne voulons pas leur ravir le mérite de troubler la modestie de l'incognito, quoiqu'il nous eût été agréable, en soulevant son voile, de constater que la maturité de l'esprit peut devancer la maturité de l'âge.

L'ABBÉ J. CORBLET.

VIE DE JEAN MICHEL, *évêque d'Angers* (1438-1447) *par M.* GODARD-FAULTRIER. *Angers*, 1861, *in*-8.

La famille Michel se livrait, dans le faubourg de Saint-Quentin de Beauvais, au commerce de la draperie d'où elle retirait fortune et bonne renommée. Cette famille subsiste encore avec honneur dans la même ville et s'occupe de tout ce qui peut éclairer l'histoire du prince-évêque qu'elle se fait gloire de compter parmi ses membres. Jean Michel naquit vers 1387 à Beauvais. En 1416, il exerçait en Provence, la charge de secrétaire et de conseiller de Louis II, duc d'Anjou, d'abord roi de Naples et de Sicile, comte de Provence.— Il fut chanoine de Saint-Sauveur d'Aix, en Provence, puis de la cathédrale d'Angers, en 1428; il suivit constamment la famille d'Anjou-Sicile dans toutes ses pérégrinations en Italie et en Provence; il continua à remplir ses fonctions de secrétaire et de conseiller auprès de la reine Yolande, sa bienfaitrice, veuve du duc Louis II, mère du duc Louis III et du bon roi René qui eut Jean Michel en grande affection. Il voulut prendre un canonicat à Beauvais, sa patrie, mais ses confrères le retinrent auprès d'eux, en l'admettant parmi les vicaires généraux, pendant la vacance du siége épiscopal et en le nommant évêque, malgré lui, en 1438. — Son élection fut tellement disputée par Guillaume d'Estouteville, qu'elle fut annulée par Rome qui l'excomunia même pour quelque temps. Ce fait prenait sa source dans les circonstances malheureuses dans lesquelles se trouvait l'Église, par suite de la compétition de plusieurs occupants de la Chaire de saint Pierre ; et cela fut cause que jamais la canonisation de Jean Michel ne fut obtenue, malgré les efforts de plusieurs puissants personnages, entre autres du roi René lui-même; mais il ne fut fait aucun obstacle au culte particulier que lui rendit l'église d'Angers jusqu'à la Révolution.

Il gouverna son diocèse avec beaucoup d'ordre et de talent ; et, jusqu'à sa mort, ses œuvres de charité furent immenses. Dans les temps de guerre et de disette, il abandonna son palais aux pauvres qu'il logea et nourrit. Aussi, après sa mort, sa tombe fut-elle en grande vénération. Il fut enseveli dans sa cathédrale, dans l'aile-nord qui prit son nom. Sur les monuments qui le concernaient était son blason : *d'or à* 3 *clous de sable, posés* 2 *et* 1, *à l'étoile d'azur en abîme.*

Plusieurs de ses portraits existent encore ; deux sont au Musée de Beauvais, d'après une lettre de M. le chanoine Barraud à M. l'abbé Barbier de Montault ; un autre existe sur un vitrail de la Cathédrale d'Angers. Celui gravé en tête de la brochure de M. Godard provient d'une planche de cuivre gravée, acquise, en 1851, par le musée d'antiquités d'Angers.

Ce saint évêque, qui était fort lettré, fit don à son chapitre d'un manuscrit très-précieux, œuvre de Guillaume Lemaire au XIIIe siècle et traitant de l'élection, de la confirmation et des obsèques des évêques. Il dressa la généalogie des rois d'Aragon, afin d'établir que la duchesse Yolande était la légitime héritière de leur couronne et de leurs possessions.

La bibliothèque de l'évêché d'Angers possède son missel manuscrit orné de ses armes et de charmantes vignettes. Il fit placer deux belles verrières aux fenêtres de l'aile-nord de sa Cathédrale. Le roi Charles VIII fit, en sa considération, présent à cette église de magnifiques tapisseries représentant les faits de l'histoire sainte, depuis la Création du monde jusqu'à l'ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Les pièces justificatives produites à la fin de la brochure dont nous rendons compte consistent dans l'éloge du bon évêque fait en assez bons vers latins, en 1447, par un membre de sa famille ; en un relevé des monnaies trouvées, en 1454, dans le tronc de sa chapelle, communication de M. l'abbé Barbier de Montault, fort intéressante pour les numismates ; et en quittances, datant du XVIe siècle, pour ce qui était dû à des prêtres chargés de garder la chapelle renfermant sa tombe.

On doit savoir gré à M. Godard-Faultrier d'avoir attiré l'attention publique sur un saint prélat qui illustra la ville de Beauvais par sa naissance et la ville d'Angers par son épiscopat. A. Gozz.

CHRONIQUE

On lit dans plusieurs journaux : « Mgr l'Évêque d'Amiens vient de nommer M. l'abbé Jules Corblet chanoine honoraire de sa cathédrale et historiographe de son Diocèse. Voici la lettre que Sa Grandeur a écrite à ce sujet à M. Corblet, et que nous sommes heureux de reproduire :

« Je vous envoie, mon cher Abbé, les lettres par lesquelles je vous nomme chanoine honoraire et historiographe du Diocèse. Vous ne serez pas plus heureux de recevoir ce témoignage de mon affection que moi de vous le donner; vous l'aurez compris, je l'espère, à notre intime conversation d'hier.

« Tout le monde sait les titres qui vous désignaient à ce double honneur; mais, je l'avouerai, si j'ai voulu récompenser votre passé, c'est votre avenir aussi et surtout, que j'ai prétendu m'attacher. La place d'historiographe du diocèse d'Amiens, que j'avais à créer, vous réclamait, et cette place ne sera pas une sinécure. L'histoire ecclésiastique de la Picardie, si riche en saints personnages et grands évêques, en institutions célèbres, en monuments magnifiques, trouvera en vous un écrivain érudit et élégant tout ensemble. Si bien qu'en ayant l'air de faire quelque chose pour votre gloire, c'est en réalité la gloire de mon diocèse que j'aurai servie.

« Croyez donc bien, cher Abbé, à mon sincère et affectueux dévouement.

« † JACQUES-ANTOINE, évêque d'Amiens. »

— Par suite d'une erreur typographique, le nom de M. Ch. de Linas n'a pas été inséré parmi les auteurs de dessins, dans la table de 1862, page 660. Nous réparons ici cet oubli, parce que M. Ch. de Linas est celui de nos collaborateurs qui a le plus de droit à être mentionné dans cette table. Nos abonnés ont pu apprécier en 1862, comme les années précédentes, le mérite de ses dessins qui réunissent la beauté artistique à la plus scrupuleuse fidélité archéologique.

— On est en train de réparer, dans les vastes ateliers du Louvre, sept tableaux de Carle Vanloo qui appartiennent à l'église des Petits-Pères. Six d'entre eux représentent les principales circonstances de la vie de saint Augustin, et le septième, Louis XIII et Richelieu faisant vœu, aux pieds de la Vierge, de bâtir un temple en commémoration de la prise de La Rochelle.

— Le R. P. Dom Pitra, bénédictin de la congrégation de France, va être prochainement revêtu de la pourpre romaine. Depuis longtemps le Saint-Père et tout ce que Rome compte d'illustres personnages ont pu apprécier les grandes qualités de cœur et d'intelligence du savant Bénédictin. Les services qu'il a rendus à l'Église, les œuvres importantes dont il enrichit le trésor de la science et de l'histoire ecclésiastiques le rendaient digne de la faveur dont l'éclat rejaillit sur son ordre. Dom Pitra, cardinal, restera à Rome et y sera comme l'héritier de la considération qui entourait le cardinal Maï. (*Monde.*)

— Horace Vernet, dont le pinceau a été si fécond, n'a laissé qu'un petit nombre de tableaux religieux ; en voici à peu près la liste complète : le plafond du musée Charles X, au Louvre, représentant *le pape Jules II ordonnant au Bramante, à Raphaël et à Michel-Ange les travaux de Saint-Pierre et du Vatican.* — *La Confession d'un brigand*, tableau qui a été détruit à Neuilly, en 1848. — *Le pape Léon XII porté dans la basilique de Saint-Pierre à Rome.*—*Judith et Holopherne* — *Rebecca à la fontaine.* — *Abraham renvoyant Agar.* — *La Messe au camp.* On voit que tous ces sujets sont plutôt historiques que religieux, et que le grand peintre des batailles françaises n'a jamais interprété aucune scène de l'Évangile.

J. C.

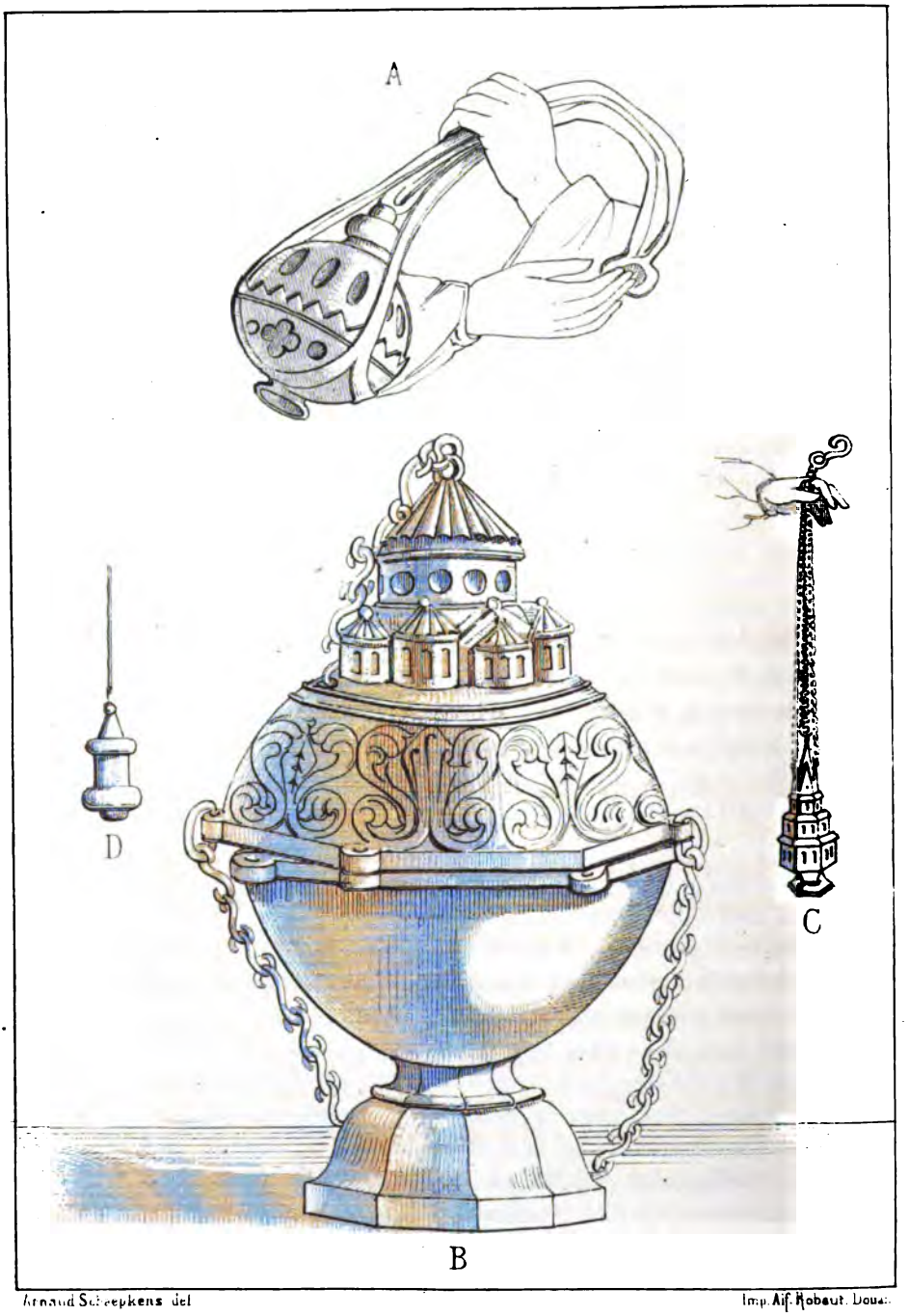

Arnaud Scheepkens del. Imp. Alf. Robaut. Douai.

A Encensoir, d'après un Bas-relief du Style de transition
B Encensoir roman en cuivre, au Musée de la Porte de Hal, à Bruxelles
C Encensoir gothique, publié dans la *Bavaria Sancta*
D Encensoir, d'après une gravure des *Acta Sanctorum*, représentant la Dédicace d'une Eglise, aux premiers Siècles

ENCENSOIRS ROMANS ET GOTHIQUES

L'encensoir primitif était une simple cassolette munie d'un manche. C'est probablement vers le VIIe ou VIIIe siècle qu'on y ajouta de courtes chaînes pour le balancer. On en a fabriqué en or, en argent, en bronze, etc.

Celui que nous avons dessiné sur la planche ci-jointe (lettre D) est copié sur une gravure des *Acta sanctorum* [1] qui représente la dédicace d'une église, aux premiers siècles du Christianisme. Autant que la gravure, trop librement exécutée, nous permet d'en juger, cet encensoir se compose de deux parties distinctes, le couvercle de forme conique et la coupe cylindrique dont la partie inférieure ressemble à une boule aplatie. Sur le sommet du couvercle on voit l'anneau qui sert à le suspendre à une seule chaîne.

Les encensoirs romans sont en général en forme de globe. Leur ornementation est empruntée au règne végétal, à l'architecture et à la statuaire. Un luxe de décorations trop chargées leur donne parfois un aspect un peu lourd, surtout quand on les compare aux encensoirs du XVe siècle, dont les formes élancées sont si gracieuses.

Un des plus beaux encensoirs romans qu'on connaisse est celui de Trèves, publié il y a quelques années dans les *Annales archéologiques*. Celui dont nous donnons le dessin, sous

[1] T. VI. Septembris, p. 120.

la lettre B, se trouve au Musée de la porte de Hal, à Bruxelles. Il est en cuivre rouge; la coupe destinée à recevoir les charbons et l'encens est lisse et sans ornements. Le couvercle est surmonté d'un petit dôme percé d'ouvertures circulaires et couvert d'une toiture gauffrée, servant à répandre le parfum et la fumée de l'encens. Une rangée de petites absides couronne également le couvercle ; des ornements empruntés au règne végétal y sont ciselés ou coulés en relief.

L'instrument du même genre qui figure en tête de la planche, sous la lettre A, est sculpté sur un bas-relief en style de transition. Il est en forme de globe et entouré d'une bande dentelée ; un ange le balance suspendu aux courroies qui entourent la coupe et qui sont également attachées au couvercle. Nous trouvons un encensoir presque pareil, et suspendu de la même manière, sur le reliquaire en vermeil de Floreffe, conservé au Musée de la porte de Hal, à Bruxelles (*fig.* 1).

1

L'époque ogivale développa les formes et les dimensions des encensoirs. Leur coupe est ordinairement à six ou à huit pans ; le couvercle prend la forme pyramidale et imite en miniature les clochers de nos grandes cathédrales. Ciselées et bosselées avec une délicatesse admirable, les parties supérieures servent à livrer passage à la fumée embaumée qui se répand aux pieds des autels.

L'encensoir qui figure sous la lettre C de notre planche, est copié sur une gravure de la *Bavaria sancta ;* suspendu à trois chaînes, il est entre les mains d'une figure qui symbolise la Religion.

Un des plus beaux types d'encensoirs gothiques est celui

qu'a publié le graveur allemand *Martin Schoengauer* dit le *beau Martin*, et qui a déjà été reproduit plusieurs fois dans divers ouvrages; c'est non-seulement un modèle à suivre pour les orfèvres, mais c'est aussi une des plus admirables gravures archéologiques que nous connaissions ; elle contraste singulièrement avec la fadeur de beaucoup de nos planches modernes, exécutées en demi-teinte, à la manière anglaise, au moyen de procédés mécaniques.

L'encensoir dont nous donnons ici le dessin (*fig.* 2) fait partie du Musée de la porte de Hal ; il est en cuivre et assez simple de forme; sa coupe est à six pans; le couvercle élancé et à double étage est travaillé à jour.

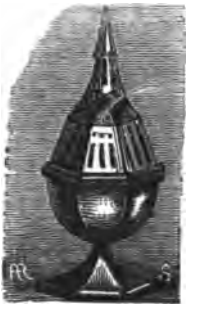

2

Les encensoirs de la Renaissance sont, comme ceux de l'époque romane, en forme de globe et surmonté d'un dôme percé à jour. Le couvercle est ordinairement orné de motifs empruntés au règne végétal ou de rinceaux, entre lesquels sont percées des ouvertures. On les imite beaucoup depuis quelques années, et parfois d'une façon bien vulgaire (*fig.* 3). On les fabrique en tolle repoussée, au lieu de les ciseler comme jadis.

3

L'encens qui brule au pied des autels rappelle l'offrande que les rois Mages firent à Notre-Seigneur. Il exprime encore la prière qui s'élève de l'autel vers le trône de Dieu.

On donne l'encensoir comme attribut à la figure symbolique de la Religion, aux diacres, aux anges adorateurs, au grand prêtre Zacharie, à saint Cyrille, etc.

ARNAUD SCHAEPKENS.

ANNEAU DE SAINTE RADEGONDE

Lettre au Directeur de la *Revue de l'Art chrétien.*

MON CHER DIRECTEUR,

Il faut bien que je fasse part aux lecteurs de la *Revue de l'Art chrétien* d'une bonne fortune que la Providence vient de faire aux archéologues, aux catholiques et au Poitou.

Il s'agit d'un beau monogramme mérovingien, que voici copié aussi exactement que possible sur l'original. Ce n'est

ni plus ni moins que le chaton d'une magnifique bague en or, ayant appartenu à notre sainte Radegonde, femme de Clotaire Ier, fondatrice du monastère de Sainte-Croix de Poitiers, où elle mourut en 587, et dont le tombeau en marbre, orné de sculptures de son époque, sanctifie encore la crypte de son église, et attire continuellement la dévotion populaire dont il est en possession depuis treize cents ans !

Vous lisez facilement ici le nom de la sainte Reine, formé,

selon l'usage du temps, de lettres latines enlacées et jetées les unes dans les autres. Au-dessous de l'inscription, est une petite croix grecque telle qu'on la trouve sur l'obvers des monnaies de la première et de la seconde race. Un tel signe allait bien à une religieuse, et me persuade que cet anneau devait être celui que saint Médard avait béni pour Radegonde, lorsqu'elle reçut à Soissons, des mains de l'auguste prélat, le voile qu'elle ambitionnait comme son plus riche trésor de ce monde.

Au reste, c'est un fait historiquement établi qu'elle portait en même temps deux anneaux, celui d'épouse et celui de religion. On les lui trouva à deux doigts différents, lorsqu'en 1412 Simon de Cramaud, évêque de Poitiers, fit l'ouverture de son sépulcre par condescendance pour Jean de France, duc de Berry et comte de Poitou.

Les historiens racontent qu'alors ce prince ayant désiré se saisir de ces deux bagues que sa dévotion enviait, il put bien prendre celle d'épouse, mais que le doigt qui retenait l'autre se retira miraculeusement, et sembla ne pas vouloir abandonner le titre qui avait été le plus précieux à la sainte. Ce dernier lui fut donc conservé, ainsi que la couronne de vermeil qui ornait sa tête royale. Mais les Vandales du Calvinisme ne furent pas aussi scrupuleux, lorsqu'à la fin de mai 1562, maîtres de Poitiers, qu'ils saccagèrent pendant trois jours, ils en vinrent à violer la vénérable sépulture, et brûlèrent sur le parvis de l'église collégiale le corps de la Sainte, dont nous n'avons plus que des ossements calcinés. On pense bien que ces étranges réformateurs ne dédaignèrent pas les bijoux de celle dont ils profanaient les restes et la mémoire. La couronne et l'anneau disparurent. Où furent-ils portés? Je l'ignore. Quoiqu'il en soit, voici ce qui advint de ce dernier. En 1569, sept ans après les indignités que je

rappelle, une bataille sanglante se donna dans la plaine de Montcontour, proche de cette petite ville et de celle d'Airvault. Le voleur de 1562 s'y trouvait sans doute, demeuré parmi les morts; l'anneau que peut-être il portait à cette même main qui avait commis le sacrilége, demeura intact près de ces dépouilles humaines mêlées à la poussière de la campagne, et c'est près de trois siècles après cette expiation providentielle, qu'un paysan le découvrant dans la terre qu'il labourait, le vendit 50 fr. (poids de l'or) à un orfèvre d'Airvault. Celui-ci le céda avec 10 fr. de bénéfice à un amateur qui, n'en connaissant trop ni l'origine ni la valeur archéologique, l'échangea bientôt avec un tiers contre un beau plat en émail de Bernard de Palissy. Ce tiers était M. Fillon, de Fontenay, habile investigateur, très au fait des curiosités de l'ère mérovingienne, et qui, avec un peu d'attention, ne tarda pas à comprendre quel trésor lui était échu. Il en pouvait à peine croire ses yeux, et, par une de ces précautions que les plus doctes prennent toujours plus volontiers, il s'enquit tour à tour de l'opinion de MM. Guérard, de La Borde et Natalis de Wailly, dont la compétence n'est douteuse pour personne: ces messieurs confirmèrent sa pensée, et moi qui, averti par une lettre de M. Fillon, voulais me méfier aussi de quelqu'une de ces contrefaçons que la probité d'aujourd'hui glisse avec tant d'audace dans nos affaires archéologiques, je n'ai pu refuser à première vue mon assentiment complet, tant les caractères graphiques et les détails d'orfèvrerie laissent peu de droits au moindre soupçon.

En effet, une fois bien acquis tous les témoignages relatifs à la découverte; étant donné que la mêlée de 1569 s'étendit des murs de Montcontour à ceux d'Airvault [1], et bien

[1] V. *Mémoire* sur la bataille de Montcontour, parmi ceux de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. x, p. 339.

constaté, comme je l'ai fait moi-même d'après les historiens du XVIe siècle, qu'un des anneaux portés par sainte Radegonde lui avait été laissé en 1412 et fut volé par un protestant en 1562 [1]; plus d'objection possible pour un esprit sérieux. On remarque, au reste, des traits frappants de ressemblance entre cet anneau et ceux trouvés dans les tombeaux de Childéric Ier, roi de France au Ve siècle, et de Childebert Ier au VIe [2]. La tige qui en forme le tour est forte de 000,2 et se rattache à chacun des côtés du chaton par une figure de chenille dont la tête, flanquée de deux yeux énormes, sort du cercle où est inscrit le monogramme. C'est un symbole d'immortalité inspiré par la transformation de la chrysalide, variante ingénieuse du papillon qui avait le même sens dans l'iconographie antique, et restreinte ici à sa plus simple expression parce que les ailes de l'élégant insecte eussent gêné les exigences de l'art.

Une observation qui ne doit pas échapper aux paléographes, c'est que le mot *Radegondis* est écrit par un *o* à la troisième syllabe, au lieu d'un *u* qu'il lui faudrait régulièrement *(Rath-Gunst)*. Mais cette orthographe à l'égard de laquelle on accuserait difficilement l'habile graveur du VIe siècle, ne prouverait-elle pas qu'on aurait, en latinisant le mot *Radegundis*, substitué l'*u* plus latin à l'*o* germanique, et qu'au lieu de tirer la seconde partie du mot *(gundis)* de l'allemand *gunst*, racine de GUNSTIG, *favorable, affectueux, bon;* — il faudrait voir cette racine dans GONNER, *protecteur;* ce qui, sans rien changer au sens du nom composé donné à la fille de Bertaire *(conseil favorable*, femme de *bon conseil)*, explique-

[1] *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. XXIV, p. 390 et suiv.

[2] V. *Anastasis Childerici I, Francor. Regis*, a Joan. Chifletio; Antuerpiæ, 1655.

rait comment l'orfèvre mérovingien a pu changer une lettre sans compromettre la signification du mot.

Maintenant, nous savons bien où serait la place naturelle de cet inestimable objet : ne serait-ce pas au monastère même de Sainte-Croix de Poitiers, où les pieuses Filles de sainte Radegonde continuent la vie fervente et les austères vertus de leur illustre fondatrice; auprès de cette portion considérable de la tête auguste vénérée dans le beau reliquaire que lui a donné la piété du diocèse; à côté enfin de cette croix de fer que la sainte Reine portait sur son cœur, et de ce pupître de chêne aux sculptures symboliques sur lequel s'appuyèrent si souvent, à ses regards, les manuscrits de ses prières et probablement les chastes poésies de notre saint évêque Fortunat? — Mais les antiquaires songent trop à eux en pareil cas, et ne se dépouillent pas assez volontiers des plus saintes choses... Heureusement que le monde savant et chrétien en jouira autant que possible. M. Fillon enrichira de dessins fidèles, comme il sait les faire, une prochaine livraison de la publication si intéressante qu'il fait à Fontenay, sous le titre de *Poitou et Vendée*, avec la belle et utile coopération de M. de Rochebrune. Remercions-le d'avoir bien voulu nous donner les prémices de cette nouvelle, et réjouissons-nous d'avoir à poser dès aujourd'hui l'indubitable réalité de cette admirable *relique*, dont la valeur scientifique s'augmente encore tant des souvenirs de sa royale origine.

L'ABBÉ AUBER,

Chanoine de l'Église de Poitiers, Historiographe du Diocèse.

Poitiers, 24 février 1863.

PRÉCIS

DE L'HISTOIRE DE L'ART CHRETIEN

en France & en Belgique.

QUINZIÈME ARTICLE *.

CHAPITRE V.

XIIe SIÈCLE.

ARTICLE IV. — *Orfèvrerie.*

L'orfèvrerie accomplit de notables progrès, surtout à partir de la seconde moitié du XIIe siècle. L'école de Limoges acquit alors une grande importance et nous a laissé beaucoup de monuments d'une date certaine, dont on admire le goût noble et sévère. Les instruments liturgiques se décorent de pierres précieuses et d'émaux. Le bleu lapis domine dans ces dernières, comme ton général; le violet et le gris s'ajoutent aux couleurs usitées dans le siècle précédent (bleu, rouge, jaune et vert). Les carnations sont rendues par un émail rosé; les cheveux et la barbe, par un émail rougeâtre mis dans des

* Voir le numéro de décembre 1862, p. 645.

entailles faites au burin. C'est à cette époque qu'appartient la plaque émaillée du Musée du Mans; elle n'a point fait partie, comme l'ont supposé quelques auteurs, du tombeau de Geoffroy Plantagenet. C'est une espèce de tableau votif qu'on suspendit dans la cathédrale du Mans, après la mort de Geoffroy (1151), pour rappeler le souvenir de l'illustre défunt.

On donne souvent indistinctement les noms de *châsse* ou de *reliquaire* aux vaisseaux qui contiennent les reliques des saints. Autrefois on appliquait plus spécialement celui de *reliquaire* aux tombeaux proprement dits, construits à demeure, ordinairement aux côtés ou en arrière de l'autel; et on réservait le nom de *châsse* aux coffres mobiles en bois, en bronze, en argent, etc., contenant quelque relique et qu'on place soit sur l'autel, soit sur une console, soit dans un meuble nommé *muche*. Aujourd'hui on appelle *châsse* le coffret qui contient un corps saint tout entier, ou du moins une partie très-considérable de ses reliques; le nom de *reliquaire* est réservé au meuble qui ne renferme qu'une partie moins grande du corps, ou même quelques parties d'ossements.

Les châsses de style byzantin sont reconnaissables à la gravité des physionomies, à la longueur des figures, à la recherche des lignes droites, aux végétaux orientaux, à l'emploi des nimbes carrés, à l'architecture à coupole, aux croix à branches égales, etc.

Les châsses des Xe, XIe et XIIe siècles ont ordinairement la forme d'un édifice rectangulaire surmonté d'une ouverture à double versant, et dont les principales façades sont divisées par des arcades cintrées où se trouvent les figures de Jésus-Christ, de la sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste, des Apôtres, des Martyrs, de divers personnages de l'Apocalypse, etc. Quand elles sont divisées horizontalement en deux parties, l'inférieure représente des sujets tirés de l'Église militante et

la supérieure est consacrée à l'Église triomphante. Les ornements sont imités de l'architecture romane. La plupart des reliquaires reposent sur des pattes d'animaux, des lions, des griffons, des dragons : c'est la nature bestiale domptée par l'ascétisme des saints, et la puissance du démon terrassée par leurs vertus.

La châsse de Mozac (Puy-de-Dôme), dont nous avons donné le dessin dans la *Revue* (tome I, page 12), a la forme d'un cercueil. Ses peintures en émail représentent quelques traits de la vie de saint Calmin et de sainte Numadie, dont elle contient les reliques.

La châsse d'Ambazac (*fig.* 1) provient de l'abbaye de Grand-

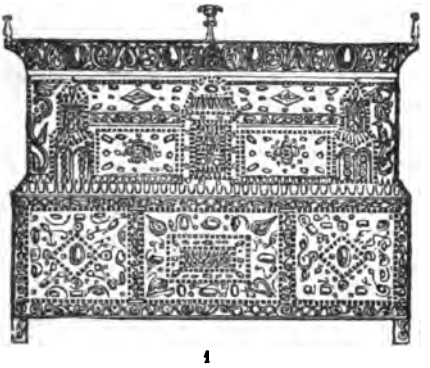

1

mont et contient les reliques de saint Étienne de Muret. C'est un des plus beaux chefs-d'œuvre de cette époque; on y admire surtout l'éclat d'une grande croix grecque d'émail rouge et bleu, l'élégance d'une large frise de filigranes, la correction des dessins et l'originalité des arabesques.

Le reliquaire de Charlemagne, conservé au Musée du Louvre, est aussi fort remarquable. Il se compose de dix-neuf plaques émaillées en couleur sur un fond d'or. C'est Frédéric

Barberousse qui le fit exécuter, probablement à Limoges, pour y mettre des reliques de Charlemagne.

La crosse ne fut d'abord qu'une houlette pastorale terminée en volute et qui ne s'élevait pas plus haut que le front de celui qui la portait. Au XIIe siècle, le cuivre se dore et s'incruste d'émaux ; les volutes figurent l'Annonciation, le Couronnement de la Vierge, l'Agneau de l'Apocalypse, la Tentation d'Ève ou l'archange saint Michel terrassant un dragon. Quelques crosses allient diverses matières : l'ivoire à la volute, le buis à la hampe, le fer à l'extrémité. L'ivoire est le symbole de la douceur, le buis de la fermeté, le fer de la sévérité. La crosse figure ainsi les qualités de la charge épiscopale exprimée dans ces deux vers :

Attrahe per primum, medio rege, punge per imum,
Attrahe peccantes, rege justos, punge vacantes.

Nous citerons parmi les plus belles crosses de cette époque celles de saint Gautier, de saint Aubin et de saint Gebrien, dont M. Grésy a publié la description ; celle du Musée d'Angers, qui a appartenu à Robert d'Arbriselle (1117) et celle du Musée d'Amiens (*fig.* 2) dont l'origine est inconnue.

2

Les croix en cuivre émaillé du XIIe siècle sont fort nombreuses, parce qu'à cette époque l'usage de placer des crucifix sur l'autel devint à peu près général.

Jusqu'au XIe siècle, le Sauveur est revêtu d'une robe, et à partir de cette époque d'un simple

tablier. Il tient les bras horizontaux; sa tête est inclinée vers l'épaule droite. On voit souvent au-dessus du crucifiement l'ange de la résurrection et au-dessous Adam sortant du tombeau, comme dans cette belle croix (*fig.* 3) qui appartient au cabinet de M. Fromentine, d'Arras.

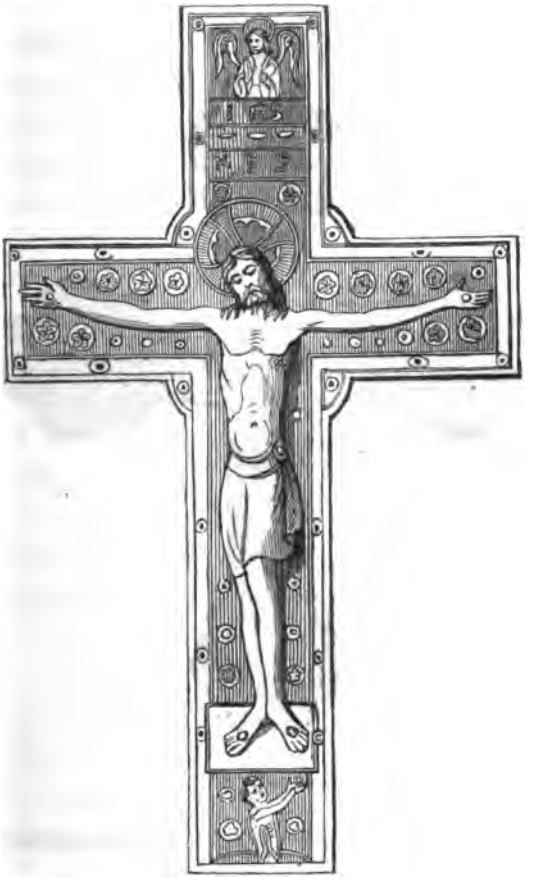

3

Il n'y a jamais eu d'uniformité pour la forme et l'inscription de l'écriteau. Bien que le titre de la vraie croix ait été

écrit en trois langues, les artistes n'ont ordinairement adopté que l'inscription latine et l'ont même fréquemment remplacée par le sigle bien connu ICXC, qui n'indique que le nom de Jésus-Christ.

Les croix, sans représentation du Sauveur, étaient parfois disposées de manière à servir de reliquaires (*fig.* 4). Elles

4

avaient alors quatre branches égales richement décorées de filigranes, de feuilles d'or, de perles, de rubis, de saphirs, etc.

Les calices du XIIe siècle ont la coupe très-évasée et le pied circulaire, orné de moulures. On doit distinguer quatre espèces de calices : 1° les calices ministériels, avec lesquels

on administrait la communion aux fidèles sous l'espèce du vin et dont l'usage cessa au XIIe siècle; 2° les calices de baptême employés pour donner la communion aux nouveaux baptisés; 3° les calices sacerdotaux à l'usage du prêtre officiant; 4° les calices d'ornements employés à la décoration des autels. Ils étaient pourvus de deux anses et avaient ordinairement des dimensions considérables. Pendant les premiers siècles, on avait fait usage de calices de bois, de verre, de marbre, d'ivoire, de corne, de cuivre et d'étain : mais, au XIIe siècle, les calices d'argent étaient le plus généralement usités dans les églises urbaines.

Un des plus beaux calices de cette époque est celui qui, du cabinet des Antiques, a passé récemment dans le trésor de Notre-Dame de Reims. Le pied et la coupe sont bordés de filigranes. Parmi les pierres précieuses qui le décorent, on compte sept émeraudes, six grenats, cinq saphirs, neuf agathes, etc. Il a toujours été désigné sous le nom de calice de saint Remi, sans doute parce qu'il fut exécuté pour remplacer un vase que saint Remi avait légué à son église métropolitaine. On lit sur le pied l'inscription suivante, qui a dû contribuer à faire rentrer ce vase sacré dans son vénérable asile, après une absence de soixante-dix ans :

QUICUMQUE. HUNC. CALICEM. INVADIAVERIT.
VEL. AB. HAC. ECCLESIA, REMENSI. ALIQUO.
MODO. ALIANAVERIT. ANATHEMA. SIT. FIAT. AMEN.

Si tous les anciens instruments du culte portaient une pareille inscription, s'ils prononçaient anathème, non-seulement contre leurs ravisseurs, mais aussi contre les détenteurs qui ne les restitueraient pas à leur demeure première, bien grand serait l'embarras de nos conservateurs de musée : ils se trouveraient en présence de deux obligations contradictoires.

Chargés de conserver par le Gouvernement ou par une municipalité, ils se trouveraient sommés par une voix d'outre-tombe de ne pas conserver. Mais je soupçonne fort qu'ils calmeraient les perplexités de leur conscience, en se disant avec le vieux poëte Grevin :

> Entre l'ordre d'un mort et celui d'un vivant,
> J'obéis au dernier... lui seul étant payant.

Les ciboires du XIIe siècle avaient la forme d'un petit coffret rond ou carré, d'une tour ou d'une colombe. Nous avons expliqué ces diverses formes dans notre *Essai historique et liturgique sur les ciboires* (voir la *Revue*, tome II). Nous nous bornerons à reproduire ici le dessin d'une colombe du Musée d'Amiens (*fig.* 5) que nous avons publié en 1842 dans le

5

tome V des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*. Cette custode, qu'on suspendait au-dessus de l'autel, est en cuivre émaillé.

On a tâché d'imiter l'agencement des plumes par des écailles imbriquées, nuancées d'or, de bleu, de vert, de blanc, de jaune et de rouge. Sur le milieu du dos, entre les deux ailes, on a ménagé une ouverture peu profonde, destinée à

recevoir les hosties consacrées et surmontée d'un couvercle qu'on maintient à l'aide d'un bouton tournant. Toutes les colombes n'étaient point destinées à la réserve eucharistique : on en suspendait sur les tombeaux des saints, sur les fonts baptismaux et sur les chaires épiscopales, comme symbole du Saint-Esprit. Il y en avait qui servaient de lampes ou de reliquaires.

Les chandeliers du XIIe siècle sont de très-courte dimension; leur base triangulaire est formée de bandelettes entrelacées.

6

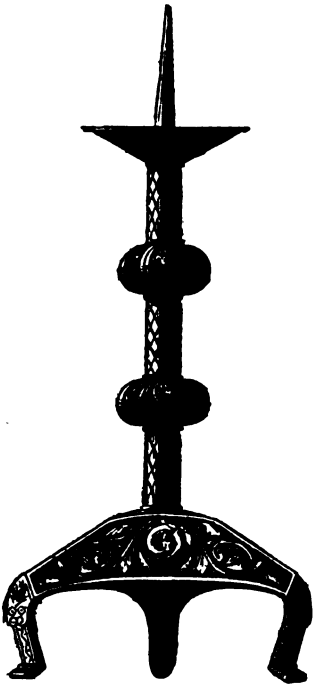

7

Leur tige, munie d'un ou plusieurs nœuds, se termine par une large bobèche en forme de coupe (*fig.* 6 *et* 7).

Aux diverses œuvres que nous avons mentionnées, nous ajouterons les suivantes comme appartenant aux types les plus remarquables de l'orfèvrerie de cette époque :

Deux plaques et trois croix émaillées du Musée de Cluny. — Un encensoir du cabinet de M. Beuvignat, à Lille. — La couverture du manuscrit latin, n° 650, à la Bibliothèque impériale. — Triptique émaillé de la cathédrale de Chartres, représentant le Crucifiement, l'Ascension et la Pentecôte.— Deux encensoirs du trésor de la cathédrale de Trèves.

J. CORBLET.

LES SANDALES ET LES BAS

HUITIÈME ARTICLE [*].

CHAPITRE IX.

VÊTEMENTS PORTÉS SOUS LA CHAUSSURE EXTÉRIEURE DANS L'ANTIQUITÉ

Les *calceamenta* découverts, dont la crépide est le type, ne pouvaient offrir qu'un insuffisant abri contre les froides matinées du printemps et de l'automne. Pour se préserver des maladies engendrées par l'action de la température sur les extrémités inférieures, l'homme, agriculteur ou pasteur, imagina de renfermer ses pieds sous une enveloppe chaude et continue, supplément nécessaire à une chaussure sans empeigne. Soit lambeau d'étoffe lié autour de la cheville, soit longue bande serrant le pied à la façon d'un appareil chirurgical, cette enveloppe intermédiaire s'appelait chez les Romains *fasciæ calceamenti*, *fasciæ pedules*, afin de la distinguer des *fasciæ crurales*. Le mot *fasciæ*, employé seul et non suivi d'un qualificatif, désignait vraisemblablement un système de bandelettes partant des orteils et remontant sur la jambe jusqu'à une certaine hauteur, système où l'origine de nos chaussettes et de nos bas apparaît d'une manière incontestable [1].

[*] V. le numéro de février 1863, p. 57.

[1] « Toga sine fasceis calciamenti. » VARRON, ap NONNIUS, c. 2. — *Digest*, 34, 2, 25.

Emprunté par le beau sexe à la vie champêtre, l'usage des *fasciæ* s'introduisit chez les hommes riches et débauchés vers le temps où la République agonisait au sein des guerres civiles. Cicéron, reprochant à Clodius d'avoir violé, sous un déguisement de femme, les mystères de la Bonne Déesse, l'interpelle ainsi : « Tunc cum vincirentur pedes fasceis. » Pline rapporte que des rats, en rongeant les *fasciæ* de Carbon, firent présager la perte de ce général. Horace n'admet les *fasciæ* qu'en cas de maladie. Sous l'Empire, le relâchement des mœurs permit à chacun de se vêtir à sa guise : aussi un historien a-t-il pu, sans nulle intention de blâme, écrire d'Alexandre Sévère : « Boni lineaminis appetitor fuit.... fasciis semper usus est. Braccas albas habuit, non coccineas ut prius solebant. » Le texte précité conduit en outre à établir par induction : 1° que l'on portait à l'ordinaire des *fasciæ* de lin ; 2° qu'antérieurement elles étaient faites en tissu écarlate. Cette dernière hypothèse acquiert d'autant plus de valeur que le mot de Cicéron sur Pompée « mihi caligæ ejus et fasciæ cretatæ non placebant » s'adresse mieux à la couleur qu'à l'objet lui-même.

A défaut d'exemples plus anciens, quelques peintures byzantines de la bibliothèque impériale et du Musée du Louvre (X^e^ et XIe siècles) pourront initier le lecteur à l'agencement des *fasciæ* [1].

[1] *Fragm. In Clodium*, ap. NONNIUS, c. XIV. — « Mures.... Carboni imperatori apud Clusium fasciis, quibus in calceatu utebatur..., arrosis. » *Hist. nat.*, lib. VIII, c. 82, alias 57.

Ponas insignia morbi
Fasciolas, cubital, focalia.

Lib II, *sat.* III, 251. — LAMPRIDE, *Alex. Serv.*, 40.— *Ad. Attic.* II, 3.— *Les Arts somptuaires*, t. I, pl. 46 (Zacharie), 57 et 59 (S. Léonce et S. Georges).

Udones Cilicii est le titre de l'épigramme suivante de Martial.

> Non hos lana dedit, sed olentis barba mariti;
> Cyniphio poterit planta latere sinu.

Malgré leur sens assez vague, ces vers prouvent néanmoins que l'*udo* (*udus*, humide, perméable à l'humidité) était un vêtement des pieds, en laine ou en poil de chêvre. Un autre vers extrait du *Querolus*, comédie faussement attribuée à Plaute,

> Sume laneos cothurnos, semper refluos calceos,

rend l'idée exacte d'un bas de laine mal tiré. Enfin, la décision d'Ulpien, « Fasciæ crurales, pedulesque et impilia vestis loco sunt quia partem corporis vestiunt. Alia causa est odonum quia usum calciamentorum præstant », tout en rangeant les *fasciæ* à part des *odones*, confond ces deux objets dans un même article, et par là, admet implicitement l'existence de rapports intimes entre leurs usages respectifs [1].

J'ai surabondamment prouvé, chapitre III, article CAMPAGUS, que les *odones* des *calceamenta* impériaux étaient de véritables chausses ; il s'agit maintenant de retrouver l'*udo* dans les habitudes ordinaires de la vie romaine et d'y expliquer son double rôle de bas et de bottes. Montfaucon a publié deux statuettes de joueurs de flûte, conservées dans la galerie Giustiniani, statuettes dont je reproduis ici les parties inférieures. (*V. la pl. fig.* 1 *et* 2). La chaussure n° 1, qualifiée sur la légende du nom générique de *perones*, consiste en un bas de peau souple ou tissu élastique, sans se-

[1] XIV, 140. — *Digest.*, 34, 2, 25.

melle et rabattu à mi-jambe de façon à cacher la jarretière qui l'attache. Le même bas, maintenu dans un état complet de tension par des jarretières visibles, appartient au costume d'une danseuse de Pompeï. (*V. la fig.* 3). Etait-il possible, ailleurs que sur les planches d'un théâtre ou la mosaïque d'un *triclinium*, d'employer une pareille chaussure sans la garantir à l'aide d'un renfort plus solide? Evidemment non. Car, dans l'hypothèse improbable où le simple bon sens ne répondrait pas à la question, ma figure n° 2 la résoudrait victorieusement : elle représente, en effet, d'amples bas en étoffe, engagés sous un *calceus* et analogues aux bas de toile que les paysans italiens portent aujourd'hui [1].

Sous le règne des Césars, l'*udo* se substitua vraisemblablement aux anciennes *fasciæ*. Saint Epiphane reproche aux hérétiques de mettre des bagues à leurs pieds et de couvrir leurs mains avec des gants qu'il traite d'*odones* ou de braies; l'impératrice Théodora et Valérien ont des *udones* écarlates et des sandales sur les mosaïques de Ravenne et de sainte Cécile à Rome [2].

A Byzance, durant le Moyen Age, les chausses se nommèrent Κάλτζαι (du latin *caligæ*). Comme celle des souliers, leur couleur variait chez les grands dignitaires de l'Empire

[1] *Ant. expl*, t. I, part. I, pl. à la fin du vol. — RICH, *Dict. des antiq.*, FASCIA, fig.

[2] Τὰ δὲ ἄλλα πόδια, ὡς εἰπεῖν, τὰ ἐξ ἱματίων γεγενημένα, ἃ παρά τισιν ὀδονία κέκληται, ἢ βράκαι χερσὶ περιτιθέασι, δακτυλίους δὲ τοῖς ποσὶν. *Panar., Cont. Catharos.* — *Rev. arch.*, t. VII, pl. 146. — PERRET, *les Catac.*, t. I (front. du cim. de Saint-Sixte). Quoique cette mosaïque date seulement de 822, les costumes qu'elle présente remontent à une bien plus haute antiquité. — On ne doit pas s'étonner que les mots ὀδώνια, ὀδονάρια, ὀθόνια aient été interprêtés à l'occasion par *linges, bandelettes;* ils ne sont autre chose que la forme grecque d'*udones*, terme dont le sens précis s'était confondu avec une des significations de *fasciæ*.

qu'elle servait aussi à faire reconnaître; écarlate pour le Despote, bleu-céleste pour le Sébastocrator et le César [1].

L'origine orientale des *udones* est prouvée par l'épithète *Cicilii* que donne Martial à une variété du genre. L'*anaxyris* (pantalon asiatique), coupée en deux, engendra les *feminalia* (caleçons) et les *udones;* pareil changement s'accomplit en Europe au XVIe siècle, lorsque les chausses du Moyen Age, horizontalement scindées, se métamorphosèrent en culottes et en bas [2].

La statue d'un berger, gravée dans Montfaucon, a les pieds couverts d'une sorte de crépides sous lesquelles on distingue parfaitement des chaussettes dépassant quelque peu la cheville et garnies à leur partie supérieure d'une bordure, *limbus*. Ces chaussettes (*πόδιον*, *pedulis*, *pedule*, *pedulum*), bordées ou brodées, figurent au Ve siècle parmi les vêtements de la jeunesse élégante qui fréquentait les écoles d'Athènes [3].

Je crois reconnaître également, dans la chaussure du berger ci-dessus, l'objet nommé par les Grecs *ὀπισθοκρηπίς*

[1] Codin, *De Off. C. P.* c. III, n°s 16, 17 et 18.

[2] On trouvera de nombreux exemples d'*anaxyris* sur les anciens monuments de l'Assyrie, de la Perse et de la Chersonèse Taurique. V. aussi; *Ant. expl.*, t. I, pl. 216 et 217 (Mithras); t. III, pl. 33 (*anaxyris* à pieds, chaussure de femme : haut-de-chasses); *Suppl.*, t. I, pl. 3 (vêtement complet, lacé et boutonné, dont toutes les parties tiennent ensemble); t. II, pl. 128 (*udo* retenu par un système de bandelettes nouées, fig. d'Anubis, bas relief égyptien contemporain des Ptolémée); t. IV, pl. 1, fig. 3 (*udo* dépassant le genou, statue de Ptolémée Evergète à Axum, d'après Cosmas Indicopleustes). Perret, *Les Catac.*, t. IV, pl. 22, fig. 14 (Dédale).

[3] *Ant. expl. Suppl.*, t. III, pl. 6, fig. 2 et 4. — « Cum quodam tempore me Athenis causa discendi recepissem, Ganymedem Pyrrhi dictatoris filium omnibus prædictis laborantem inspexi, qui, quandoque pedulis limbatis, quandoque caligis maculatis, per horam cedrinis tibiis elatus, nudisque pedibus præcessit, Ariopagumque ut stomachatus impediit. » *De Discipl. schol.*, c. 2. (Attr. à Boece).

(littéralement, derrière, qui vient après, sous la crépide). En effet, Julius Pollux, appuyé sur l'autorité de Critias, assimile l'*ὀπισθοκρηπίς* aux *πόδεια*, mot qu'il interprète par *chaussons de feutre, enveloppes des pieds.* Le même Pollux, à l'occasion d'un vers malheureusement isolé d'Eschyle,

Πέλυντρ' ἔχουσιν εὐθέτοισ ἐν ἀρβύλαις,

entre dans certains détails curieux que je veux reproduire à côté de mes conjectures personnelles. J'ai pensé au premier abord, d'après le sens généralement accepté des mots *ἀρβύλη* (sandale, chaussure grossière) et *πέλυντρα* (*πελλαστή*, (lanière de peau), que le poète avait eu l'intention de désigner un *calceamentum* attaché par un système de courroies disposées sur la jambe; le grammairien émet une opinion différente. Selon lui, la *πέλυντρα* n'est autre qu'une chaussure voisine des *αὐταπόδια*, vêtement identique à l'*ἀναξυρίς* (*σκελέαι*, caleçon, haut-de-chausses), ajoutant que Cratès, dans ses *Fêtes* (*ἐν Ἑορταῖς*), regarde le mot *πέλυντρα* comme signifiant *chausses tricolores*, *πόδεια τριμίτινα*. Il semble d'abord assez singulier de voir l'usage des chausses bigarrées introduit en Grèce 500 ans avant Jésus-Christ; toutefois, si l'on tient compte du titre de la tragédie perdue, *Φοινίσσαι*, *Les Phéniciennes*, lequel implique une mise en scène et des personnages d'appartenance orientale, les assertions de Pollux acquièrent une valeur incontestable [1].

Le texte de la loi romaine, transcrit plus haut, contient la mention d'un objet particulier, *impilia*, qu'Ulpien range

[1] Εἴτε πίλους αὐτὰ οἰητέον, εἴτε περισκελήματα ποδῶν. *Onomast.*, VII, 22. — Τριμίτινος, τρίμιτος, ternis liciis textus, trilix; trilices vestes dicuntur quæ tribus liciis versicoloribus constant. ESTIENNE, *Thes.*, ΜΙΤΟΣ.

avec les *fasciæ* dans la catégorie des vêtements. Puisque l'*udo* servait à la fois de bas et de chaussure, les *impilia* classés entre lui et les *fasciæ pedules*, dont ils partagent l'attribution exclusive, devaient naturellement se rapprocher davantage de ces dernières et n'en différer que par un simple détail de forme. On peut donc voir en eux qu'une espèce de chaussons ou chaussettes en laine feutrée, destinés à être inclus sous un *calceamentum* plus résistant; Martial les désigne vraisemblablement par les mots *soleæ lanatæ*, titre d'une de ses épigrammes. Les lexicographes traduisent *impilia* par *πόδια*; Hesychius fait dériver *ἐμπίλια* d'*ἐμπιλέω* (fouler, presser) et Buxtorf de *πῖλος* (feutre). Pline, d'après Théophraste, rapporte que l'herbe lanigère, produite par une plante bulbeuse qui croissait aux bords des fleuves (le coton peut-être) s'employait à la confection des *impilia* (*ποδεῖα* [1]).

La langue chaldéenne s'appropria le terme *impilia*, אנפיליא, pluriel אנפליות. Maimonide, dans ses Commentaires sur la discalcéation solennelle prescrite par le Deutéronome, ne permet aucune équivoque sur le sens de cette expression : « Res rite peragatur calceamento non impilio. Rite enim sandalio cui solea esset. Neutiquam, si deesset solea etiamsi partes genu inferioris tegeret, rite peragabatur res. » Les talmudistes regardent אנפיליא comme correspondant à l'idée d'une chaussure mince (*calceolus*, *soccus*) en laine, lin ou poil de chêvre, chaussure qui, soit qu'elle renfermât l'intégrité du pied, soit qu'elle n'en couvrit qu'une

[1] *Digest.*, 34, 2, 25. — Lib. XIV, *epig.* 65. — *Lexic.* — *Lexic. chald.*, אנפיליא.—Ὑφαίνεται δὲ ἐξ αὐτοῦ καὶ ποδεῖα καὶ ἄλλα ἱμάτια. THÉOPHRASTE, ap. HOFFMANN, *Lexic.*, *univers.*, IMPILIA. « Esse laneam naturam ex qua impilia vestesque quædam conficiant. » *Hist. nat.*, XIX, 10.

portion, manquait absolument de semelle, même d'un simple renfort au talon, en liége, bois ou cuir épais. Saumaise, dans ses observations critiques sur la Mischna, dit : « Verbum illud impilia denotat laneum vel lineum seu pannosum calceolum. Alii autem Magistrorum (Rabbins) de corio pariter loquuntur. » Buxtorf interprète ainsi אנפילי : « Socci, calcei, ex corio tenui, quibus tanquam soccis alii crassiores superinduuntur. » Enfin la majorité des traducteurs rend le mot hébreu קלצובש (chaussons) par *impilia*.

Une chaussure habituelle chez les femmes de Constantinople, fera comprendre l'usage et la forme des *impilia* orientaux. Pour traverser les rues malpropres de Stamboul, le beau sexe porte dans ses sandales de courtes bottines en maroquin, sans semelles ni ouvertures latérales et offrant l'aspect d'une chaussette, bottines sous lesquelles on introduit préalablement d'autres chaussettes en laine tricotée.

Comme tous les objets qui appartiennent à l'Orient, ces vêtements remontent à une très-haute antiquité et le nom d'*impilia* peut leur être attribué sans trop de hardiesse. L'emploi simultané de la double paire en cuir et en tissu explique le nombre de matières diverses que les érudits attribuent aux *impilia* [1].

CH. DE LINAS.

(*La suite au prochain numéro.*)

[1] *Halach lebom vechalitza*, c. 4. *Deuter.*, XXV, 9. — HOFFMANN, *Lexic. univ.*, verbo cit. — *Lexic. Chald.*, verbo cit. — Ces bottines de maroquin ou en basane sont jaunes pour les femmes musulmanes; les juives et les chrétiennes en portent de nuances variées, depuis le noir et le violet jusqu'au rose : les sandales, unies ou brodées, affectent toujours la même couleur que les bottines.

LES ÉGLISES FORTIFIÉES

de la Thiérache

La Thiérache est une petite contrée dépendante de la Picardie; elle s'étend vers le nord du département de l'Aisne et comprend principalement l'arrondissement de Vervins et ses environs. La capitale de la Thiérache était Guise ou Vervins [1]. Outre ces deux villes, elle renferme Marle, Ribemont, Montcornet, Aubenton, Hirson, etc.

L'histoire de ce pays présente un triste tableau de guerres et d'invasions continuelles, surtout pendant l'époque de l'occupation des Pays-Bas par les Espagnols.

La manière de guerroyer au XVIe et au XVIIe siècle ne consistait pas seulement à s'emparer d'une ville, mais aussi à faire ce qu'on appelait des *courses ;* on venait par surprise ou par quelque hardi coup de main mettre une ville ou un village à contribution; on pillait, ou on obtenait par menace ou par violence une somme d'argent et l'on se hâtait de repartir avant que des secours pussent arriver pour reprendre le butin.

Pour donner un exemple de ces courses qui continuèrent

[1] Voir le P. DE VERDUN, *Triomphe de Guise*, 1687. — D. LELONG, *Histoire du diocèse de Laon.* — Ms. de DUPEUTY sur Vervins, et PIETTE, *Histoire de Vervins.*

jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, nous allons citer quelques extraits d'un manuscrit concernant Vervins [1].

Le 11 juin 1712, on eut avis à Vervins de l'arrivée dans les environs, du major général hollandais Grovestein, gouverneur de Bouchain, suivi d'un corps nombreux de cavalerie et de dragons que l'on pouvait évaluer à trois mille hommes. Arrivé au village de Fontaine, ce corps se divisa en vingt-huit escadrons et s'avança vers la ville.

Les fortifications de Vervins étaient, à cette époque, en très-mauvais état, de nombreuses brèches y avaient été pratiquées et l'accès en était facile. Il n'y avait point de parapet pour se mettre à couvert derrière le rempart et les portes vieilles et plusieurs fois raccommodées pouvaient être enfoncées sans grand effort.

La ville n'avait pour toute garnison que six compagnies de bourgeois et une *de la jeunesse*, le tout formant au plus cent soixante-quinze hommes, dont la moitié, vu leur pauvreté, ne possédaient ni armes à feu, ni munitions; les troupes du roi les plus rapprochées se trouvaient à Guise, à six lieues de là.

Tel était le triste état de cette place peu fortifiée, lorsqu'un habitant d'un village voisin vint annoncer cette sinistre nouvelle ; il était suivi à fort peu de distance par les ennemis.

Un officier se présenta presqu'aussitôt, accompagné d'un tambour, demandant que deux notables fussent désignés pour venir traiter de la rançon de la place avec le commandant.

M. Constant, curé, et M. Dupeuty, subdélégué, le suivirent aussitôt; la ville, on l'a vu, n'était point susceptible de se défendre; et essayer de résister n'eût amené d'autre conséquence que le massacre des habitants et le sac de la cité.

[1] Ms. sur Vervins de Le Comartin, 1766.

Grovestein l'avait compris, aussi demanda-t-il de suite aux envoyés une somme de 100,000 livres. Après une longue résistance racontée avec grands détails par un témoin oculaire, Grovestein et quelques officiers vinrent seulement se rafraîchir chez le curé, laissant au dehors la cavalerie, qui, pendant ce temps, pilla deux des faubourgs, ainsi que l'Hôtel-Dieu, dont les soldats profanèrent la chapelle, tirant les hosties du ciboire, mangeant sur l'autel et se livrant à une foule d'autres excès déplorables.

Le général hollandais, ayant entendu les supplications des habitants, consentit à réduire sa demande à 10,000 livres pour la course et 15,000 de contribution ; et comme on n'en avait pu réunir que 4,200 dans la ville, il emmena comme otages deux notables, après avoir séjourné cinq heures à Vervins.

Nous pourrions trouver beaucoup d'autres exemples de courses semblables pour Marle, la Capelle, etc. [1].

La Thiérache, et principalement toute la partie septentrionale, était plus exposée que toute autre aux courses des Espagnols ou des *soudiers* des Pays-Bas.

En effet, la frontière n'était que faiblement défendue ; il n'y avait guère d'obstacles que dans quelques petites fortifications, à Aubenton, à Saint-Michel et à Hirson, localités susceptibles tout au plus de se défendre deux ou trois jours et nullement dans la possibilité de lancer au dehors un corps d'armée suffisant pour mettre en fuite une armée, ou l'arrêter dans sa marche et son invasion. Les véritables boulevards de ce côté étaient alors la Capelle, considérée comme la clef de la France, puis Guise et Vervins.

Tel est, en quelques mots, le tableau fidèle du nord de la

[1] *Désordres de Marle* par LEHAULT. — *Mémoires du* CARDINAL DE LA VALETTE.

Thiérache pendant plusieurs siècles. Cet état de choses amena, dans l'architecture des églises, une particularité assez remarquable; la plupart d'entre elles furent fortifiées et servirent de refuge surtout dans les villages : aussi les voit-on même encore aujourd'hui flanquées de deux, quatre ou six tours, et présenter les caractères d'une citadelle ou d'un fort susceptible d'opposer une certaine résistance. Les murs, généralement en grés ou en maçonnerie solide, portent l'empreinte de nombreuses balles; on y trouve des meurtrières et des machicoulis.

Ces moyens de défense étaient suffisants; lorsqu'un gros de partisans, un bataillon venaient fondre sur un village, on se réfugiait dans l'église et après avoir échangé un certain nombre de coups d'arquebuse, les partisans s'éloignaient, ne pouvant ou ne voulant pas faire un siége en règle lorsqu'il ne s'agissait que de quelque pauvre bicoque qui ne pouvait présenter pour eux aucun avantage sérieux.

Après ces quelques préliminaires indispensables pour mettre au courant de la situation du pays, nous allons indiquer les principales églises du nord de la Thiérache présentant des traces de fortifications.

Vimy. L'une des plus remarquables est celle de Vimy [1].

Elle se compose d'abord d'une véritable forteresse carrée placée sur une butte d'une certaine élévation. Cette masse de maçonnerie formée de murs très-épais est flanquée de deux grosses tours en briques, pierres et grés, du haut desquelles on domine parfaitement tout le pays. La forteresse fait partie intégrante de l'église qui s'appuye derrière; c'est même elle qui supporte le clocher.

[1] Arrondissement de Vervins, à 6 kilomètres environ de la frontière. Cette commune comprend comme annexe l'ancienne verrerie de Quiquengrogne.

Avant de pénétrer dans ce qui forme réellement l'église, on commence par traverser cette forteresse formée d'un rez-de-chaussée et de deux étages, le tout actuellement fort dégradé; on trouve cependant encore dans chacune des deux tours une vaste cheminée et dans la tour de droite un four à cuire le pain. Les murs, aujourd'hui lézardés, portent de nombreuses empreintes de biscaïens et peut-être même de boulets de petit calibre; la tour gauche est percée dans le haut d'une ceinture de jours ou meurtrières.

Pour entrer dans l'église on ne passe pas ordinairement par la forteresse, mais par une porte de côté [1].

Saint-Algis. Nous ne suivrons point l'ordre topographique, pour dire de suite quelques mots de l'église de Saint-Algis, dans laquelle on remarque, comme dans la précédente, ce qui est nécessaire pour pouvoir subsister pendant un certain temps et soutenir un siége.

Placée dans une situation élevée, l'église de Saint-Algis se compose d'abord d'un massif carré en maçonnerie supportant le clocher et appuyé sur quatre contreforts très-solides. Derrière le clocher, et non pas en avant, comme on le voit le plus habituellement, il y a deux tours égalant à peu près le clocher en hauteur. Ces deux tours reliées au clocher forment un ensemble de fortification imposant. L'intérieur n'est pas moins curieux; on y voit encore une cheminée au premier étage d'une des tours, et il y en avait une autre dans l'église même à l'endroit où sont les fonts baptismaux. On croit y reconnaître aussi les traces de la construction d'un puits.

[1] Ces précautions ne paraissaient pas toujours suffisantes et dans l'église de Burelles, outre les tours, on remarque un machicoulis placé derrière le chœur au-dessus de l'autel.

Cette église porte à l'extérieur deux dates tracées dans les murs avec des briques disposées à cet effet.

La première, sur le côté droit du massif du clocher, au-dessous d'un emplacement destiné à l'horloge, est celle de 1639, et l'autre, à droite, sur le mur de la nef, indique l'année 1685. Ces deux dates ne paraissent cependant pas être celles de la construction de l'église, qui semble, en effet, être d'une même époque et n'avoir pas été faite en deux fois, à quarante-six ans de distance. Ensuite, bien que l'absence complète de style et d'ornements ne permette pas d'assigner facilement une date à ces monuments, cet édifice semble plus ancien et doit être au moins du commencement du XVIe siècle. Ces deux dates sont sans doute tout simplement celles des deux restaurations de l'église.

Marly. Non loin de Saint-Algis; se trouve Marly, dont l'église, d'une construction solide, soutenue par de nombreux contre-forts pleins en maçonnerie, est flanquée de quatre tours, deux au portail et deux aux extrémités de la nef avant le chœur; celles du portail ne descendent pas jusqu'au bas, elles n'ont que l'étage supérieur, et le bas est supporté en avant et sur le côté par deux gros piliers de maçonnerie encastrés dans les murs. A quelque distance, ces deux tours font un peu l'effet de deux proues de navire; les deux tours de l'extrémité de la nef ne présentent rien de particulier.

Origny-en-Thiérache Sans le clocher qui indique le temple du Seigneur, on ne croirait pas, en voyant l'église d'Origny, qu'on a devant les yeux, un édifice consacré au culte.

Deux très-grosses tours, percées de quelques petits jours, sont reliées entre elles par un gros massif de pierres et forment le portail et la nef; derrière sont groupés divers bâtiments d'époques successives qui ont servi à agrandir la partie nécessaire aux besoins du culte.

Ces églises sont celles qui offrent de la manière la plus caractérisée des traces de fortifications : nous aurions pu citer encore quelques autres édifices de ce genre [1], mais ces types nous ont paru suffisants pour faire connaître ces monuments que l'on rencontre principalement sur cette frontière, qui a été pendant tant d'années un théâtre de batailles et de luttes incessantes.

ARTHUR DEMARSY,

Élève de l'École impériale des Chartes, Membre de la Société des Antiquaires de Picardie.

[1] Les églises de Prisces, La Hérie, Plomion, Gronard et Autreppes sont dans ce cas.

HISTOIRE DE S. JACQUES LE MAJEUR

et du Pèlerinage de Compostelle.

NEUVIÈME ARTICLE *.

CHAPITRE X.

PROGRÈS DES PÈLERINAGES DE COMPOSTELLE AU XIIe SIÈCLE.

Vers la fin du XIe siècle, se trouvait en Espagne un moine de Cluny, Dalmacius, pour y visiter les monastères soumis à la maison-mère de France. La Galice, en particulier, comptait plusieurs monastères dépendants de Cluny. Alphonse VI, grand admirateur de cet Ordre, demanda Dalmacius pour le siége de Compostelle et y fit consentir le Saint-Siége et S. Hugues, abbé de Cluny. Le nouveau prélat, plein de zèle pour son église, voulut obtenir pour elle des priviléges dignes de l'apôtre dont elle possédait les précieuses reliques. L'occasion était favorable : Urbain II, qui avait été comme lui moine de Cluny, était alors en France pour le concile de Clermont; Dalmacius passe alors en France avec d'autres évêques et obtient du Pape : 1° que le siége épiscopal d'Iria-

* Voir le numéro de février 1863, page 77.

Flavia serait irrévocablement fixé à Compostelle en l'honneur de saint Jacques; 2° l'abolition de tout droit d'Iria-Flavia sur Compostelle; 3° que les évêques de Compostelle ne relèveraient que du Saint-Siége; 4° que tous les successeurs de Dalmacius seraient sacrés par le Souverain-Pontife.

Dalmacius revint à Cluny pour y partager avec les religieux la joie de tant de succès. Il y laissa un souvenir de sa dévotion à saint Jacques, en y élevant un autel sous le vocable du saint apôtre. La mort le surprit à Cluny le 13 décembre 1095 après un saint épiscopat de deux ans [1].

La nomination d'un moine de Cluny au siége de Compostelle établit un lien de fraternité entre un monastère déjà connu dans toute l'Europe et une église plus connue encore. Le nord de la France dut participer dès-lors dans des proportions plus considérables au mouvement des provinces méridionales vers le tombeau de saint Jacques.

Les successeurs d'Urbain II multiplièrent les faveurs autour du tombeau de saint Jacques et les honneurs à la basilique qui en était dépositaire. Pascal II, en 1104, accorda, à perpétuité, le *pallium* aux pasteurs de cette église. Il créa dans le chapitre sept places de cardinaux-prêtres, dont un des priviléges était de pouvoir célébrer la sainte messe sur le tombeau et l'autel de l'apôtre. Ce privilége leur était commun avec les Souverains-Pontifes et leurs légats, les archevêques et les évêques. Un simple prêtre, quelle que fût sa dignité, n'y pouvait prétendre. L'archevêque actuel, Don Miguel Garcia Cuesta, a obtenu de Sa Sainteté Pie IX un rescrit en vertu duquel, depuis le 4 février 1855, tous les dignitaires et chanoines du chapitre sont autorisés à célébrer le saint sacrifice sur l'autel de saint Jacques.

[1] *España Sagrada*, par Florez, t. XIX, p. 209-213.

Les cardinaux-prêtres de Compostelle avaient pour assistants un nombre considérable de dignitaires. Le chapitre ainsi composé était un des plus illustres de l'univers catholique. Les temps sont changés; plus de cardinaux dans le chapitre actuel; le nouvel ordre de choses a assimilé aux chapitres ordinaires le chapitre gardien du tombeau de saint Jacques.

Gélase II, qui succéda à Urbain II, avait été moine de Cluny; surpris en France par la maladie, il se fit porter à Cluny, pour avoir la consolation de finir sa vie dans une maison où il avait commencé à porter le joug du Seigneur. Il y fut enterré. Son attachement pour Cluny, et l'amitié de Cluny pour Compostelle pouvaient faire espérer quelque nouveau privilége pour la basilique gallicienne; mais le pontificat de Gélase II ne dura qu'un an et quelques jours.

Cluny était à son apogée de gloire. Après avoir donné l'hospitalité et un tombeau à un pape, l'abbaye assista à la nomination du successeur. Le nouveau pape fut Calixte II. Il avait été, lui aussi, moine de Cluny. C'était le quatrième disciple de saint Hugues qui arrivait au suprême honneur de la papauté; exemple unique dans l'histoire de l'église, de quatre Souverains-Pontifes sortis, presque sans interruption, du même monastère, formés aux grandes vertus sous la même discipline et par le même abbé.

Calixte II n'était autre que Gui, fils de Guillaume *Tête-Hardie*, comte de Bourgogne, parent de l'empereur Henri V et oncle d'Adélaïde, reine de France. Son frère, Raymond de Bourgogne, étant allé en Espagne, épousa Urraque, fille d'Alphonse VI, qui le fit comte de Galice. Il fut inhumé dans la cathédrale de Compostelle. Il laissait un fils, qui fut plus tard roi de Castille, de Léon et de Galice sous le nom d'Alphonse VIII. Les sentiments de la nature, joints à une dé-

votion sincère pour saint Jacques, attirèrent en Galice le pieux Gui, déjà archevêque de Vienne en Dauphiné.

Ce pèlerinage devait produire ses fruits. Grand nombre d'écrivains attribuent à Calixte II le *Livre des miracles de saint Jacques*, dont j'ai déjà parlé, et *quatre discours sur saint Jacques* [1], dont quelques passages prouvent l'importance de la fête de l'apôtre à cette époque.

Cet apôtre n'est-il pas la gloire des Espagnols, l'avocat des Galliciens, heureux par sa vie, magnifique par sa vertu, fervent par sa charité, beau par ses œuvres, brillant par son éloquence [2] ? L'enthousiaste panégyriste s'exalte jusqu'à faire remonter avant la constitution du monde la vocation de saint Jacques dans les plans de la Providence et le fait participer au privilége si rare d'avoir été sanctifié avant sa naissance [3]. Il prescrit le jeûne pour la vigile de la *Passion* de saint Jacques (25 juillet) à toute la catholicité [4] et il interdit pour ce jour la chasse ainsi que les jeux de hasard et des échecs, *joco alearum sive scaquorum*.

Il appelle *heureuse* la nuit qui précède la fête de l'apôtre et il va jusqu'à l'assimiler à la nuit solennelle dont les dernières heures furent signalées par la résurrection du Sauveur. Il emprunte du moins, pour la qualifier, les termes eux-mêmes que la sainte Église met sur les lèvres du diacre dans l'office du Samedi saint pour l'annonce de la Pâque : *Hæc nox est.... O verè beata nox* [5].

[1] *Patrol.* édit. Migne, t. 163, col. 1370-1410.

[2] « Extitit enim hic Jacobus..... Hispanorum decus, Gallæcianorum advocatus, vitâ beatus, virtute magnificus, charitate fervidus, opere venustus, eloquio luculentus. » (Ibid. col. 1390.)

[3] Ibid.

[4] Ibid., col. 1378.

[5] *Patrol.* édit. Migne, t. CLXIII, col. 1381-1382.

Les *Coutumes de Cluny*, rédigées au XIe siècle par le moine Udalric, classent la fête de saint Jacques parmi les plus solennelles [1], et parmi celles où l'aumônier devait parsemer de jonc frais le cloître et la chapelle [2]. Il y avait donc des les fêtes *jonchées* à Cluny comme il y avait ailleurs des fêtes *carillonnées*. Celle *jonchée de jonc* et d'autres herbes, sur laquelle on marchait, n'était pas seulement un signe de réjouissance; elle symbolisait encore l'orgueil et les autres vices que nous devons fouler aux pieds par nos bonnes œuvres [3]. En Espagne, du moins dans la liturgie Mozarabe, la fête de saint Jacques était une fête de six chapes, *sex capparum* (*festum*), et était classée par cette distinction au nombre des plus importantes [4]. Calixte II en fit une fête *jonchée* et décorée de tapisseries, de *pailes* et de courtines [5]. Tous ces ornements suspendus aux murs de l'église signifiaient les vertus dont nous devons embellir le lit de notre cœur avant d'y recevoir l'Hôte divin, le Roi éternel, Jésus-Christ [6].

Calixte II attachait une si haute importance à la fête de saint Jacques, qu'il voulut qu'elle fût célébrée même dans les églises interdites; il suspendait, en l'honneur du saint, les effets de l'interdit [7].

[1] *Patrol.*, édit. Migne, t. CXLIX, col. 655.

[2] Ibid., col. 767.

[3] « *Juncus* qui cum cæteris herbis, sub pedibus sternitur, superbiam quam « cum cæteris vitiis sequentibus sub pedibus nostris bene operando calcare « debemus, designat. » (*Patrol.*, édit. Migne, t. CLXIII, col. 1380.)

[4] *Liturgia Mozarabica.*, édit. Migne, t. II, col. 44.

[5] *Patrol.*, édit. Migne, t. CLXIII, col. 1379.

[6] « Pallia, et serica, et tapetica, cæteraque ornamenta quæ suspenduntur « his diebus in ecclesia fidem, spem et charitatem, cæterasque virtutes insinuant, « quibus cordis nostri thalamum adornare debemus, quo summum hospitem, « scilicet regem sempitermum Jesum Christum recipere mereamur. » (Ibid., col. 1379, 1380.)

[7] Ibid., col. 1391.

Le même pape rendit obligatoire la *Fête de la Translation de saint Jacques*, au 30 décembre [1], et celle des *Miracles de saint Jacques*, au 3 octobre [2].

Aucun pape ne fut plus dévoué que Calixte II à la cause de saint Jacques. Cet illustre pontife ne voulut pas cependant borner là ses faveurs. A peine nommé pape, il écrit de Toulouse à Didace, évêque de Compostelle, pour lui recommander son neveu, le roi Alphonse VIII, et l'inviter au concile de Reims [3]. Un an plus tard, c'est-à-dire en 1120, sur la prière d'Alphonse VIII, de Hugues, évêque de Porto, de Pons, abbé de Cluny, et de Laurent, chanoine de Compostelle, Calixte II érige Compostelle en métropole. Cette érection était sans doute un acte de déférence à la prière du roi et des autres pieux solliciteurs, mais aussi un hommage au pieux apôtre, dont cette église possède l'immortelle dépouille: « Ob majorem B. Jacobi apostoli reverentiam; cujus glorioso « corpore vestra ecclesia decoratur [4]. » Calixte II avait dû faire un examen sérieux des titres que faisait valoir l'église de Compostelle pour justifier ses prétentions à la dignité de métropole. Ces titres ont été agréés, acceptés et reconnus valables dans le titre d'érection, pièce importante qui tient lieu de tout autre argument. Rome a parlé au XIIe siècle par la bouche du vicaire de Jésus-Christ et la cause est jugée.

Le nouvel archevêque de Compostelle fut constamment honoré de la bienveillance de Calixte II. Le pape daigna lui

[1] Ibid.

[2] Ibid. — La *fête des miracles de saint Jacques* est tombée en désuétude; qui la connaît aujourd'hui ? On est moins excusable d'ignorer la *fête des prodiges de la sainte Vierge*, que la sainte Église a fixée au 9 juillet.

[3] Ibid., col. 1109-1110.

[4] Ibid., col. 1168-1170, 1299, 1322, 1323. — Mérida était auparavant le siége archiépiscopal et comptait celui de Compostelle parmi ses suffragants.

recommander, en 1121, un soldat nommé *Guido*, qui allait visiter le tombeau de saint Jacques pour accomplir un vœu [1].

Le tombeau des saints apôtres n'avait point fait oublier à Calixte II celui de saint Jacques. Un fait qui frappe au premier abord, c'est la marche toujours croissante des bienfaits spirituels prodigués à la basilique de Compostelle. De siècle en siècle les largesses se répandent du haut du trône de saint Pierre sur ce sanctuaire béni. Qui ne connaît ce jubilé, ce *grand pardon*, souvenir de la loi mosaïque, octroyée par Calixte II, et dont le retour fréquent devait ranimer l'élan des esprits et des cœurs vers Compostelle? Aux termes de la bulle, ce jubilé n'est pas périodique comme celui de Rome qui a lieu de 25 en 25 ans. Il est fixé aux années de chaque siècle où la fête de saint Jacques (25 juillet) coïncide avec un dimanche; ce qui arrive plusieurs fois dans chaque période de 25 ans; en sorte que le jubilé de saint Jacques est plus fréquent que celui de saint Pierre et de saint Paul.

Compostelle a donc, comme la capitale de la catholicité, son *année sainte*. La basilique de saint Jacques a aussi sa *porte sainte*, que l'archevêque ouvre avec un marteau d'argent, à l'heure des premières vêpres de la Circoncision dans les années de jubilé et qui ne se referme qu'aux dernières vêpres du dernier jour du jubilé.

Un bienfait si extraordinaire élevait au rang de *pèlerinage majeur* le pèlerinage de Compostelle, et lui conférait les mêmes avantages spirituels qu'à ceux de Jérusalem, de Rome et de Notre-Dame de Lorette [2].

C'est tellement vrai que le terme castillan *Romeria*, dérivé

[1] Ibid., col. 1215.

[2] Les *pèlerinages mineurs* ne s'étendent pas au delà de certains oratoires ou de certaines villes, et les jubilés qui leur sont octroyés ne sont pas universels.

évidemment de Rome dont le pèlerinage est bien antérieur à celui de Compostelle, désigne un pèlerinage quelconque. Dans certaines contrées du Midi de la France, à Moissac, par exemple, *Roumieu* signifie aussi un pèlerin sans distinction de lieu.

La basilique de Compostelle occupe le troisième rang parmi les églises de l'univers catholique; en d'autres termes, elle est la première après Rome et Jérusalem. Les vœux des trois pèlerinages de Rome, de Jérusalem et de Compostelle sont également réservés au pape.

Une église vénérable à tant de titres fut visitée dans ce siècle de foi par des pèlerins de toutes les conditions et de tous les pays. Ce siècle est peut-être celui qui a fourni le plus de noms illustres ou obscurs au *Livre d'or* de la basilique de Compostelle. L'esprit de l'apôtre semble planer avec une plus forte puissance d'attraction sur la cité qui garde sa tombe; plus que jamais Compostelle apparaît à l'étranger et à l'Espagnol comme une ville sainte, privilégiée du ciel et riche de tous les trésors spirituels de l'église. On y contemple sans étonnement tous les costumes, toutes les physionomies, on y entend tous les idiômes. L'Africain y rencontre les chrétiens du Liban et de la Mésopotamie, et l'Égypte y est représentée par de nombreuses caravanes. Compostelle est presque une rivale de Jérusalem, et la Galice, selon l'expression du P. Sarmiento, se métamorphose en *Palestine occidentale*. C'était un besoin de la conscience, une nécessité de la vie de franchir les Pyrénées et d'aller à Saint-Jacques en dépit des dangers et des fatigues; et quand les obstacles insurmontables privaient de ce bonheur, on y déléguait à ses frais un ami, un pauvre, un mendiant qui allait y prier au nom de son pieux expéditeur.

Quel ravissant spectacle devait présenter cette multitude

accourue de tous les horizons, sollicitant des grâces diverses, mais aspirant au même terme! Souvent les pénitents étaient de hauts seigneurs, des rois, des grands de la terre ; ils abdiquaient pour quelques mois la pourpre, laissaient dans leurs palais glaive et couronne pour aller, humiliés et contrits, se purifier des abus du pouvoir ou des faiblesses du cœur humain. Les têtes que la justice humaine ne pouvaient atteindre, se courbaient doucement sous la salutaire influence de la religion.

Saint Jacques était donc le grand saint de ce temps-là, le *Palladium* de l'Espagne, *l'honneur* de la cité, le rêve des grands et des petits, des riches et des pauvres. Un auteur moderne, résumant les titres de gloire des villes de l'Espagne, n'a dit qu'un mot pour la capitale de la Galice, mais un mot qui exprime tout dans sa simplicité :

Compostelle a son saint..... [1]

Un *calice* fait partie des armes de la *Galice ;* armes parlantes, *Galicia, calix ;* mais l'église de Compostelle a pour armoiries le sépulcre *glorieux* de saint Jacques [2].

Un saint ermite espagnol nommé Jean (1er juin) sembla destiné à aplanir les voies aux multitudes de pèlerins de ce siècle. Il continua la sainte œuvre de saint Adelelme et de saint Dominique de la *Calzada ;* comme eux, il consacra son avoir, son temps et son labeur à la construction des ponts et à l'entretien des routes publiques. Il fit un pont sur l'Ebre à Logroño, un autre à Naxara (Najera), et un autre sur un torrent [3].

[1] *Les Orientales*, par Victor Hugo.

[2] *La nouvelle méthode raisonnée du blason*, par le P. C. F. Ménestrier. Lyon, 1761, p. 282, 283.

[3] *Acta sanctorum*, die vigesima quinta julii, p. 34.

Il est temps de citer quelques-uns des pèlerins de ce siècle. Quel est ce chrétien dont les sanglots ont réveillé et attendri les échos du lieu saint? C'est encore un ermite, le *Bienheureux* Albert (7 janvier), qui a dit adieu pour quelques mois à sa chère cellule et s'est laissé séduire par les émouvants récits des *Jacopites*.

Le *Bienheureux* Jean, premier abbé de Bonneval, et ensuite évêque de Valence en Dauphiné, fit un pèlerinage à Saint-Jacques, et conserva toute sa vie une vénération particulière pour le grand apôtre [1].

Un autre pèlerin français, du nom de *Hugues*, poussa la ferveur plus loin. Il resta auprès du tombeau de l'apôtre et devint chanoine et archidiacre de Compostelle. Il collabora à l'*Histoire de l'église de Compostelle*, un des plus précieux monuments de l'ancienne histoire d'Espagne. Trois auteurs y ont travaillé: Hugues, dont il s'agit en ce moment, Girald, également Français de nation et chanoine de Compostelle, et Munio, trésorier de la même église. Cette histoire n'a jamais vu le jour.

Hugues fut plus tard évêque de Porto, en Portugal. Il contribua par ses instances, comme il a été dit déjà, à faire ériger Compostelle en archevêché. L'histoire a rendu justice à son zèle pour la gloire de l'apôtre, en le désignant sous le nom de *Hugues de Compostelle*.

Un époux chrétien avait fait le pèlerinage de Saint-Jacques pour obtenir un enfant de son mariage jusqu'alors stérile. Il est exaucé. Par reconnaissance, il appelle *Jacques* l'enfant que le ciel lui donne, et, dès qu'il a atteint 15 ans, il l'amène avec sa mère à Compostelle. L'enfant meurt en route; la mère au désespoir se plaint à saint Jacques et veut

[1] *Patrol.*, édit. Migne, t. CLXIII, col. 1367.

être ensevelie avec son fils. Mais l'enfant ressuscite pendant la cérémonie funèbre, et raconte comment l'apôtre l'a protégé et lui a prescrit de continuer avec ses parents le pieux pèlerinage [1].

Sainte Bonne (29 mai), modeste vierge de Pise, a franchi les mers et les montagnes pour venir prier à Compostelle. Le ciel récompense son courage et son innocence par de nombreuses faveurs.

Saint Morand (3 juin), moine de Cluny, fortifie par un pèlerinage l'amitié qui unissait déjà son abbaye à Compostelle.

La comtesse Sophie, de Hollande, fait une fois le pèlerinage de Compostelle et trois fois celui de Jérusalem.

Les Esclavons attachaient un tel prix au pèlerinage de Compostelle, qu'ils exemptaient de tout impôt et comblaient de priviléges ceux qui le faisaient trois fois; récompense ou encouragement qui n'avait rien de chimérique dans ce siècle.

Plusieurs princes se mêlent aux plus humbles pèlerins. Ferdinand II, fils d'Alphonse VIII, fait deux fois le pèlerinage de Compostelle; son fils Alphonse IX le fait une fois.

Un des pèlerins les plus renommés de ce siècle fut Guillaume X, dernier duc d'Aquitaine, père d'Éléonore de Guienne. Il avait été converti, en 1135, à Parthenay-le-Vieux (Deux-Sèvres) par saint Bernard. Son pèlerinage fut le fruit de cette conversion. Avant de se mettre en route, il fonda, hors des murs de Bordeaux, dans un lieu appelé *Clos-Mauron* ou *Clos des Maures* (aujourd'hui *rue du Mirail*) l'hôpital Saint-Jacques en faveur des pèlerins qui passeraient par Bordeaux pour se rendre en Galice [2]. De cet hospice, devenu

[1] Ibid., col. 1371.

[2] *Histoire générale de Bordeaux*, par l'abbé O'Reilly, 1re partie, t. I, p.

plus tard si célèbre et si important, il reste encore aujourd'hui une chapelle du même nom.

Le duc régla ses affaires de manière à pouvoir partir pendant le carême, temps le plus convenable à une si sainte dévotion. Il partit (1137) à pied, en costume de pèlerin, suivi de trois ou quatre serviteurs. Selon les Bollandistes [1] et le P. Longueval [2], il tomba malade au terme de son pèlerinage et eut la consolation de mourir devant le saint autel de l'apôtre, le jour même du Vendredi-saint. Mais, d'après Lacolonie, un des historiens de la ville de Bordeaux [3], cette mort ne fut qu'une fiction imaginée par le duc et propagée par ses ordres dans le but de vivre désormais inconnu. Il sortit de la ville sous un déguisement complet, s'embarqua à la Corogne, aborda à Gênes et poursuivit ses pérégrinations jusqu'à Rome. Il pria au tombeau de Saint-Pierre, s'entretint plusieurs fois avec le pape, s'embarqua de nouveau, se rendit en *Terre-Sainte* et se fixa pour le reste de ses jours dans un ermitage du mont Liban. Successivement *Jacopite*, *Romieu* et *Palmier*, il avait accumulé, par une rare exception, trois titres dont un seul a suffi au bonheur de tant de chrétiens. Après avoir vénéré les sanctuaires les plus augustes de ce monde, il ne pouvait aspirer, du haut des cîmes du Liban, qu'aux splendeurs célestes. Il plut à Dieu de le retenir ici-bas jusqu'en 1157.

269, 672-679. — Dans une *biographie départementale* de la Gironde, publiée en 1849, une note de feu M. Rabanis conteste au duc d'Aquitaine la fondation de cet hôpital, et en attribue le mérite à Guilhem (*le Méguey*), prévot de Bordeaux. Selon cette même note, dont il m'est impossible d'apprécier la valeur, la fondation remonterait à l'an 1119.

[1] *Acta sanctorum*, die vigesima quinta julii, p. 34.

[2] *Histoire de l'église Gallicane*. t. VIII, p. 512.

[3] *Histoire curieuse et remarquable de la ville et province de Bordeaux*, par Lacolonie. Bruxelles, 1760, t. I, p. 161-179.

Après un puissant duc d'Aquitaine, vint un des rois de France les plus valeureux. Une chapelle particulière, fondée dans la basilique de *Santiago* [1] par la piété des rois de France, existant encore aujourd'hui sous le nom de *Chapelle du roi de France*, *capilla del rey de Francia*, prouve combien ce pèlerinage était en honneur auprès de nos anciens monarques. L'un d'eux, le chevaleresque Louis VII, dit *le Jeune*, gendre du duc d'Aquitaine, dont je viens de parler, avait déjà combattu en Palestine les ennemis de la foi; il avait déjà vénéré Notre-Dame du Puy sur la montagne d'Anis; après son second mariage avec Constance, fille d'Alphonse VIII, et petite-fille de Raymond et d'Urraque [2], il vint encore en personne à Compostelle protester en face de l'Europe de ses sentiments catholiques et de sa dévotion à saint Jacques. En reconnaissance de la magnifique réception que lui fit l'Espagne, il envoya à l'église de Tolède un bras du premier évêque de cette ville, saint Eugène, dont Saint-Denis possédait les reliques [3]. Cette offrande caractérise une des aspirations de l'époque. Au XIIe siècle, une relique, même celle d'un saint peu connu, avait plus de valeur aux yeux des rois et des peuples qu'un trésor ou qu'un chef-d'œuvre de la main des hommes.

Tant d'exemples partis des sommités sociales produisirent leur fruit. L'entraînement vers le tombeau de saint Jacques se généralisa. Les fidèles accoururent en si grand nombre

[1] *Santiago* est le synonyme Castillan de Saint-Jacques. Ce terme s'applique soit à l'apôtre, soit à la ville où l'on vénère son tombeau. Dans le dernier cas on ajoute : *Santiago de Compostella* ou *Santiago de Gallicia* pour distinguer cette ville de celles qui portent aussi le nom de Saint-Jacques en Amérique ou ailleurs.

[2] Ce mariage fut conclu deux ans après le divorce de Louis VII et d'Éléonore de Guienne.

[3] *Histoire de l'Église Gallicane*, t. IX, p. 265.

des lieux les plus éloignés et surtout des divers points de la France, qu'on donna le nom de *Voie française* au chemin que suivaient nos nationaux pour se rendre à Compostelle [1]. J'ai déjà dit que l'usage s'était introduit d'y déléguer quelqu'un à ses frais, quand on ne pouvait y aller soi-même. Les communautés adoptèrent cette coutume ; elles envoyèrent des représentants à Compostelle, pour s'affilier à l'église de Saint-Jacques, comme le font encore aujourd'hui les confréries de la Castille.

Des pèlerinages si nombreux et si fréquents devaient tenter le fanatisme des Maures et la cupidité des brigands. Afin de protéger les fidèles contre les uns et les autres, les chanoines de Saint-Éloi en Galice bâtirent plusieurs hôtelleries sur les routes les plus fréquentées. Peu de temps après, treize gentilshommes, riches et braves, donnèrent leurs biens et leurs personnes, afin de ne vivre désormais que pour étendre l'empire du Christianisme. Ils s'engagèrent même par vœu à veiller à la sûreté des chemins qui conduisaient à Compostelle. C'était faire en Espagne ce que pratiquaient primitivement les Templiers en Terre-Sainte.

Le cardinal Hyacinthe, légat du pape, persuada à ces généreux défenseurs des pèlerins de se joindre aux chanoines de Saint-Éloi et d'adopter la règle de saint Augustin, moyennant les modifications exigées par leur profession. De cette union se forma l'ordre militaire de *Saint-Jacques de l'Epée*, qui fut approuvé, l'an 1175, par le pape Alexandre III. L'Ordre se composait donc de clercs et de chevaliers. Ceux-ci avaient pour armoiries, sur un manteau, une épée de *gueules en champ d'or*, avec cette devise : *Rubet ensis sanguine*

[1] Au Mans, on appelait *rue du Sépulcre* le chemin qui conduisait au tombeau de Saint-Julien.

Arabum, *et ardet fides charitate ;* c'est-à-dire leur épée est rougie du sang des Arabes et leur foi est toute brûlante de charité. La gravure suivante représente exactement un de ces chevaliers :

Chevalier de saint Jacques de l'épée.

Le chef-lieu de ce nouvel Ordre était à l'hospice de Saint-Marc, dans un faubourg de Léon. D. Pedro Fernandez en fut le premier grand-maître.

Les chevaliers de Saint-Jacques étaient à la fois religieux et soldats comme ceux de Calatrava et d'Alcantara. L'outil

de la charité, entre les mains des Saints, avait ouvert des routes aux pèlerins; l'épée de la charité, entre les mains des chevaliers, en garantit la sûreté. Pour qui sait combien les voyages étaient difficiles et périlleux au temps de nos pères, l'immense concours des pèlerins attirés par leur dévotion jusqu'au fond de l'Espagne, paraîtra plus étonnant encore. On arrivait de tous les points de l'Europe catholique. Des familles entières se mettaient en marche et souvent cheminaient à pied, le bâton à la main. On venait en caravanes nombreuses, à cause des attaques auxquelles les voyageurs se trouvaient nuit et jour exposés, non-seulement de la part de ces bandes de routiers qui infestaient les provinces, mais aussi de la part de ces seigneurs féodaux qui, sous prétexte de prélever des péages, rançonnaient indignement les pauvres pèlerins. En Espagne, le danger était encore plus imminent de la part des disciples du Coran, à cause de leur cupidité et de leur haine du nom chrétien. Ces dangers cependant n'arrêtaient pas les pèlerinages; il semble que ces obstacles donnaient un attrait de plus à la piété des fidèles et ajoutaient au mérite de leur sainte pérégrination. Par esprit de précaution, on s'attendait, sans se connaître, dans les villes voisines; les compagnies s'organisaient aux étapes les plus importantes et se joignaient à d'autres compagnies déjà formées. En général, les caravanes se composaient d'une cinquantaine de personnes. Mais que de pèlerins attardés et isolés par la maladie ou la fatigue! C'est à ceux-là surtout qu'était utile le chevalier de Saint-Jacques. Quand un pèlerin en détresse jetait le cri d'alarme accoutumé; *Dieu! saint Jacques! à mon secours* [1] ! l'intrépide soldat du

[1] « Clamabat *modo peregrinali*, excelsa voce : *Deus adjuva, sancte Jacobe!* » (*Patrol.*, édit. Migne, t. CLXIII, col. 1390.)

dévoûment accourait et défendait, au prix de ses jours, l'homme de la prière.

Les chevaliers de Saint-Jacques bornèrent d'abord leur zèle à la surveillance des chemins, selon l'esprit de leur institut. Mais comment contempler, l'arme au repos, cette longue et sainte croisade qui durait déjà depuis plusieurs siècles, et qui devait durer encore jusqu'à la complète expulsion de l'islamisme hors des confins de la catholique Espagne? Ils voulurent participer aux labeurs et aux dangers de leurs frères dans la foi. Si l'Espagne est demeurée vierge dans ses croyances, si l'infidélité, le schisme et l'hérésie ne l'ont jamais entamée, c'est une gloire dont les chevaliers de Saint-Jacques ont le droit de réclamer une part. L'histoire cite avec orgueil des batailles livrées aux Musulmans, des victoires gagnées contre ces barbares par ces chevaliers réduits à leurs seules forces. La vie de ces hommes héroïques n'était qu'une lutte continuelle contre les ennemis de la foi.

Plusieurs grands noms de cet Ordre, qui posséda quatre-vingt-sept commanderies et d'immenses revenus, ont figuré avec honneur dans les conseils de Castille, aussi bien qu'à la tête des armées; quelques-uns de ces preux s'illustrèrent aussi bien par la science pacifique des lois que par la bravoure des champs de bataille.

La célèbre et pieuse Isabelle, reine d'Espagne, mourut en 1504 à Médina-del-Campo. Par la troisième clause de son testament, elle voulait que son mari Ferdinand possédât pendant sa vie les grandes maîtrises des Ordres de Saint-Jacques, de Calatrava et d'Alcantara, qu'ils avaient réunies depuis peu à leur domaine, en vertu d'un indult du pape, parce que les grands-maîtres étaient si riches et si puissants, qu'ils donnaient de la jalousie aux rois et troublaient souvent le royaume.

L'Ordre de Saint-Jacques n'ayant plus sa raison d'être depuis la conquête de Grenade, ne servit plus qu'à récompenser le mérite civil. Mais tel était encore le prestige de cet Ordre célèbre, qu'on briguait, comme une faveur suprême, l'honneur d'en faire partie, et le roi d'Espagne croyait récompenser magnifiquement un de ses sujets en le faisant chevalier de Saint-Jacques. Don Diego Rodriguez de Silva y Velazquez venait de terminer un de ses meilleurs tableaux, celui qu'on appelle habituellement à Madrid *las Meninas*. A ce tableau se rattache une circonstance intéressante. Velazquez présente son œuvre à Philippe IV et lui demande s'il n'y manque rien. « Encore une chose » répond le prince ; et, prenant la palette des mains de Velazquez, il va peindre sur la poitrine de l'artiste représenté parmi les personnages du tableau, les insignes de l'Ordre de Saint-Jacques. Ces insignes sont tels encore que les traça la main royale.

Les pèlerins, à leur tour, avaient créé une dignité qui ne coûtait ni larmes, ni intrigues, mais dont l'innocent désir devait les stimuler, quand ils touchaient au terme de leurs pénibles courses. Ils décernaient le titre de *roi des pèlerins* à celui d'entre eux qui apercevait le premier les tours de la basilique de Compostelle ; royauté sans royaume et sans couronne, qui pouvait échoir à un roturier comme à un grand seigneur, et que l'on conservait avec un soin si jaloux, que le nom de *roi* se substituait insensiblement dans les familles au nom patronymique. Telle est une des origines des noms de *Rey, Roy, Leroy*, que tant de familles en France ont gardés jusqu'à nos jours.

J.-B. PARDIAC.

(*La suite à un prochain numéro*).

CHONIQUE

Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes a adressé la lettre suivante à M. J. Corblet, directeur de la *Revue de l'Art chrétien :*

« Paris, le 26 février 1863.

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté du 18 février courant, je vous ai nommé Correspondant de mon Ministère pour les travaux historiques. Cette décision vous témoignera, Monsieur, du prix que j'attache à vos travaux et de mon désir d'assurer au Comité votre utile collaboration.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« *Le Ministre de l'instruction publique et des cultes*,

« ROULAND. »

— Une nouvelle église va être érigée à Tours en l'honneur de saint Martin. On sait que l'église de ce nom, si célèbre dans la chrétienté, a été complètement rasée; les fondations, toutefois, sont demeurées intactes sous la terre, parce qu'il aurait fallu sans doute un trop grand effort pour les en arracher, et le caveau, qui a contenu pendant tant de siècles les reliques vénérées, a été miraculeusement conservé. C'est là que Clovis, vainqueur d'Alaric à Vouillé, vint rendre grâces à Dieu en offrant le cheval qu'il montait à la bataille; là qu'il revêtit la robe de pourpre et la chlamyde, insignes du consulat envoyés par l'empereur Anastase; là que mourut la reine Clotilde; là que se fit transporter Pépin agonisant; là que Charlemagne fit inhumer sa femme Luitgarde; là que Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion se réconcilièrent en se

croisant pour la Terre sainte. Après Tours et Poitiers, c'est Amiens qui doit le plus s'associer à tout ce qui peut agrandir le renom de saint Martin. Aussi, Mgr Boudinet, évêque d'Amiens, a-t-il publié un remarquable mandement qui prescrit une quête dans tout son diocèse pour la reconstruction de l'église Saint-Martin à Tours. Cette lettre pastorale se termine par une note historique que nous allons reproduire : « La porte d'Amiens, rendue à jamais célèbre par le trait de charité de saint Martin, s'appelait la porte aux Jumeaux, parce qu'on y voyait représentés Romulus et Rémus allaités par la louve. Pour perpétuer le souvenir de ce trait de charité, les fidèles y érigèrent d'abord un oratoire, qui fut remplacé plus tard par un couvent de religieuses vivant d'aumônes. Ce couvent fut remplacé à son tour par une communauté de clercs, qui prit, en 1109, le titre de prieuré, et fut érigée en abbaye en 1145. Cette abbaye, dite de Saint-Martin-aux-Jumeaux, fut réunie à l'évêché d'Amiens par le cardinal de Créquy, soixante-quatorzième évêque d'Amiens, et transférée, en 1634, dans l'ancien hôtel des douze pairs de France, qui fut depuis l'hospice des Incurables et qui fait aujourd'hui partie de l'établissement des R. P. Jésuites. Un petit monument de marbre noir et de bronze marquait l'endroit même où saint Martin avait coupé son manteau. On y lisait l'inscription suivante :

HIC CHRISTO CHLAMIDEM MARTINUS DIMIDIAVIT
UT FACIAMUS IDEM NOBIS EXEMPLICAVIT.

Sur l'emplacement de l'hôtellerie où reposait saint Martin, lorsque Notre-Seigneur lui apparut couvert de la moitié du manteau donné au pauvre, les fidèles érigèrent un oratoire, qui s'agrandit peu à peu et devint l'église paroissiale de Saint-Martin. Cette église possédait des ornements d'une très-grande richesse. Le grand archevêque de Cantorbéry, saint Thomas Becquet, fuyant la persécution du roi d'Angleterre, vint, vers 1165, honorer le grand saint Martin dans cette église et y dit la messe. Les religieux de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux possédaient une partie du manteau de saint Martin. Cette précieuse relique, donnée en 1270 à Jean de Conty, chanoine de la Cathédrale, par l'évêque d'Auxerre, son parent, était conservée dans un magnifique reliquaire d'argent

doré, en forme de porte de ville. On voyait à l'entrée saint Martin à cheval coupant son manteau. C'est Louis XI qui avait fait ce cadeau à l'église Saint-Martin, et il y avait ajouté un diamant d'un très-grand prix, enchâssé dans une rose d'or et attaché à une chaîne de même métal. Tous ces monuments, qui attestaient la charité de saint Martin, la bonté de Notre-Seigneur et la piété de nos pères, ont péri pendant la Révolution. L'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux avec la chapelle et son précieux monument n'existent plus. Le Palais-de-Justice a été bâti sur l'emplacement de la célèbre abbaye. L'église paroissiale de Saint-Martin a été démolie et convertie en une petite place qui porte le nom de Saint-Martin, L'insigne relique et son reliquaire ont disparu comme le reste. »

— L'hôpital qu'on vient de construire à Cherbourg présente un aspect véritablement monumental. Le frontispice de l'entrée principale rappelle la statuaire romane, par le type des têtes, le caractère des formes et l'agencement des draperies. Les statues en pied de la Foi, de l'Espérance et de la Charité sont une œuvre qui fait honneur au ciseau de M. Bossuet. C'est une noble pensée que d'avoir montré, dès le seuil de l'édifice, que l'asile de la souffrance et de la vieillesse était placé sous la protection des vertus théologales.

— Une entreprise que bien des savants ont rêvée, que plus encore ont désiré de voir réalisée, la publication de toutes les peintures et sculptures antiques de l'Église universelle, va recevoir enfin du R. P. Garucci son entier accomplissement. Un volume d'au moins 350 planches in-folio, deux volumes pareils de texte, auxquels des dissertations préliminaires sur l'art, le symbolisme, et les divers systèmes d'interprétation archéologique, serviront de prolégomènes, tel est le programme de l'éminent auteur. L'importance de cet ouvrage n'échappera à personne : elle est d'une évidence qui nous fait espérer que la souscription ouverte aux bureaux de la *Civilta* permettra de commencer bientôt l'impression (*Revue des Sciences ecclésiastiques*),

— On se sent parfois découragé en constatant que le vandalisme poursuit partout son œuvre destructive malgré les efforts, les ré-

clamations, les protestations de tout genre que les archéologues ne cessent d'opposer à ses envahissements. On pourrait supposer que la Normandie, terre classique de l'archéologie religieuse, doit être plus à l'abri que toute autre province, de la stupide manie de la destruction. Là, les lumières de la science abondent: c'est le siége de la Société française pour la conservation des monuments et de la Société des Antiquaires de Normandie ; toutes les villes un peu importantes ont une société archéologique ou une académie littéraire. Il y a des inspecteurs de monuments historiques dont le zèle est aussi connu que la science. Eh bien, malgré tous ces éléments de conservation, il n'y a peut-être pas dix églises, même parmi les plus remarquables, qui n'aient été livrées à la merci des maçons inhabiles ou des destructeurs aveugles. C'est M. Guériteau qui nous l'apprend dans un excellent article de la *Revue de la Normandie*. Ici on pave avec des pierres tombales sciées par morceaux ; là on mutile un portail pour donner passage au dais; ailleurs on renverse tantôt une tour, tantôt un jubé, et de déporables enlèvements s'insurgent contre les lois les plus élémentaires du bon goût.

Nous soumettons aux méditations de nos confrères le passage suivant du travail de M. Guériteau : « De tant de décorations mal conçues, de tant de réparations inintelligentes et de mutilations, il résulte que le pouvoir civil empiète de plus en plus chaque jour sur la garde et la conservation des édifices sacrés. Le prêtre cependant est le gardien-né, le conservateur naturel de son église ; mais si son zèle à embellir la maison du Seigneur n'est pas guidé par la science, il voit intervenir les inspecteurs de l'État qui leur font essuyer leurs blâmes hautains, renversent ce qui a été édifié, dictent des lois dans le lieu saint et défendent à la main du prêtre de toucher au sanctuaire. Il résulte encore de là qu'une grave atteinte est portée à la considération personnelle des membres du clergé. Si une lettre incivile discrédite son auteur, si une façon de vivre trop vulgaire ruine un prêtre dans l'esprit des hommes d'éducation, que sera-ce s'il arrache ou mutile les plus beaux ornements de son église, et s'il y fixe à demeure des constructions bâtardes, des peintures absurdes, des statues sans caractères, des disparates choquants, et cela au moment où le bon sens public a fait pleine justice de toute bizarrerie qui rompt l'unité d'un monument. »

— M. le marquis Giuseppe Campori vient de dépouiller les 400 volumes de comptes, des XVe et XVIe siècles qui se trouvent aux archives de Modène. Il a découvert de nombreux documents relatifs à l'histoire de l'art En voici un qui montre que Fra Bartolomeo de San Mario, un des plus célèbres précurseurs de Raphaël, était avant tout occupé de ses devoirs religieux et qu'il savait allier le dévouement à ses obligations monastiques avec le goût de la peinture :

« *A l'illustrissime seigneur Alphonse d'Este, duc de Ferrare.* »

« *Ill^me^ princeps ac Domine mi plurimum observande in Domino semper salutem.* Les nombreuses occupations que par ma profession je ne puis ni ne dois récuser, jointes à la débilité ordinaire de ma santé, ne m'ont pas permis de satisfaire plus tôt V. S. Je lui adresse avec cette lettre, un tableau représentant la Vierge et d'autres figures, que les connaisseurs et les artistes ont été unanimes à juger magistral et d'un bel aspect, et si V. S. n'y trouve pas toutes les qualités que son intelligence a pu lui faire imaginer et désirer, nous chercherons à la contenter dans la prochaine peinture qu'elle m'a demandée et dont la toile est déjà préparée, réservant encore l'*histoire* pour un temps plus tranquille. — J'adresse aussi, avec cette lettre, à l'*illustrissima signora* (Lucrèce Borgia), une tête du Sauveur qu'elle m'a demandée lorsque j'étais à Ferrare ; si elle n'est pas peinte avec l'affectueuse dévotion qu'elle désirait, attribuez-le à la stérilité de mon esprit. *Nemo etenim dat quod non habet.* Il reste seulement que V. S. et l'*illustrissima signora* me reçoivent et conservent au nombre de leurs serviteurs. »

E. D. S.

Die 14 *junii* 1517.

F. BARTOLOMEUS, pictor,
ord. præd. Florentiæ.

— Un musée d'archéologie vient d'être fondé, à Quimper, dans la chappelle de l'ancienne abbaye des Bénédictines, que le conseil général du Finistère vient d'acquérir à cet effet. Une commission instituée par M. le préfet est chargée de l'organisation et de l'entretien du Musée.

J. CORBLET.

VUE DU SÉPULCRE DE LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE SISSY.

Planche **2.**

PIERRE TOMBALE DE NICOLAS DEFFOSSÉS, SEIGNEUR DE SISSY

LA CHAPELLE DES ENDORMIS

de Notre-Dame de Sissy (Aisne)

De tous les villages qui forment la ceinture pittoresque de Ribemont (Aisne), Sissy est celui où la main de la foi a élevé le plus de monuments au Christianisme. La fontaine révérée et ses miracles, son *chemin de Vive le Roi* et sa Madone, son *Jeu de Pitié* (ou mieux Dieu-de-Piété), sa *Chapelle des Endormis*, avec son Ensevelissement du Christ, sont autant de monuments curieux pour le voyageur qui visite la vallée de l'Oise.

La chapelle des Endormis découvre son clocher au Nord du village; cette charmante église, du XVe siècle, doit son origine à un miracle, si l'on en croit l'inscription gothique qu'on trouve peinte intérieurement sur la muraille de la nef et dont voici le texte :

ADVIS AUX PÉLÉRINS.

SI LA DÉVOTION QVI VOVS A CONDVITS EN CE LIEV, VOVS REND CVRIEVX D'EN CONNOITRE LES MERVEILLES ; VN GRAND MIRACLE A DABORD FAIT BATIR CETTE CHAPELLE, LES MIRACLES ONT SERVIS A L'ENTRETENIR ET LES MIRACLES QVI SVIVRONT VOS VOEVX ET VOS AVMOSNES L'ENTRETIENDRONT. Mr JASPART ALYEZ, NOBLE CHEVALIER, AIANT VEV AVPRÈS DE LA FONTAINE DE SISSY L'IMAGE DE LA SACRÉE VIERGE MÈRE DE DIEV, ET APPRIS D'VN SAINT HERMITE COMME IL DEVOIT LA RÉCLAMER EN SES NÉCESSITÉS, SE TROVVANT DEPVIS ENTRE LES MAINS DES VOLEVRS, QVI SE RVERENT SVR LVI ET FIRENT LEVRS EFFORTS DE LE TVER, ARRIVA LE CONTRAIRE ; CAR AIANT APPELÉ LE

SECOVRS DE LA VIERGE, LA RAGE S'EMPARA AVSSITÔT DE LEVRS CŒVRS ET TOVRNÈRENT LEVRS ARMES CONTRE EUX MÊMES, DONT DEUX SE TVERENT ET LE TROISIÈME S'ÉTRANGLA PAR DÉSESPOIR. LE GENTILHOMME, PAR RECONNOISSANCE A SA LIBÉRATRICE, FIT ÉDIFIER CETTE CHAPELLE. DEPVIS LE PARALYTIQVE Y A RECOUVERT L'VSAGE DE SES MEMBRES, LE MVET LA PAROLE ET LES AUTRES LA GVERISON DE DIVERSES MALADIES ; AINSI LA FONDATION DE CETTE CHAPELLE EST DVE A UN GRAND MIRACLE, OPÉRÉ PAR LA PROTECTION DE LA Ste VIERGE.

Cette inscription rapporte qu'un noble chevalier, assailli par des voleurs, appela à son secours la Mère de Dieu, dont l'image sacrée lui était apparue peu de temps auparavant auprès de la fontaine de Sissy. La protection de la Vierge opéra un miracle; car, dans leur aveuglement, les voleurs tournèrent leurs armes les uns contre les autres et s'entretuèrent. Le gentilhomme, pour témoigner sa reconnaissance envers sa libératrice, fit édifier cette chapelle qu'il lui dédia et dans laquelle la guérison de beaucoup de maladies fut obtenue.

L'ancien autel du chœur, œuvre de la Renaissance, a été déplacé et relégué dans un coin de la nef. Ce curieux monument, qu'on a remplacé par un autel bien inférieur, est sculpté en pierre et composé de colonnettes, niches, pinacles, d'un ensemble plein d'harmonie et d'un travail très-délicat.

On trouve dans la chapelle de nombreuses dalles tumulaires, aujourd'hui à demi-effacées, qui portent les noms de plusieurs seigneurs de Sissy. Ce fief, après avoir été longtemps possédé par des seigneurs de ce nom, passa successivement dans la maison des Deffossés, en 1413; des Châtillon, en 1654; des Conflans, en 1678, et des Genlis, en 1748. Une des dalles les mieux conservées représente, gravée au trait, la figure de Nicolas Deffossés, mort en 1505. La tête du chevalier repose sur un coussin; ses pieds sont appuyés sur un lion; il a les deux mains jointes sur la poitrine et

porte, par-dessus son armure, une tunique sur laquelle sont représentées ses armes [1]. On lit autour de la pierre l'inscription suivante, qui est gravée en caractères gothiques. *(Voir la planche* 2.)

Cy. dessous. gist. noble. home. Nicolas. Deffossés.
escuier. en. son. vivant. seigneur. de. Sissy.
fils. de. Jehan. Deffossés [2]. et. de. Chouy. en.
parti. li. quel. trespassa. lan. de. grace.
Mil. V. cinq. ou. mois. de. septembre.
ou. 10. pries. Dieu. pour. same.

A la chapelle primitive de Sissy a été ajoutée, du côté du Midi, une aile formant un bras de la croix ; cette aile, élevée par la dévotion d'un seigneur de ce village, porte, sur la muraille extérieure, une croix fleuronnée, sculptée dans la pierre, dont le sujet ne manque pas d'une certaine grâce.

[1] Des Fossés, seigneur de Pot et de Beauville, portait, d'après Chevillard, en 1700 : *D'or à deux lions de Gueules, adossés, armés, lampassés, en sautoir ; la queue en double sautoir.* Pour support, deux licornes ; pour cimier, une licorne naissante.

[2] Il y a ici une inversion dans l'inscription, et il faudrait lire : SEIGNEUR DE SISSY ET DE CHOUY EN PARTIE, FILS DE JEAN DEFFOSSÉS, LE QUEL, etc.

Dans l'intérieur de l'église, la chapelle est séparée de la nef par une grille en bois sculpté. On ne peut pénétrer dans ce saint lieu sans être saisi d'étonnement et de vénération, à la vue de la scène à laquelle on prend part pour ainsi dire. On assiste, au milieu de personnages muets, à la mise au tombeau de Jésus-Christ. C'est sans doute cette représentation si saisissante qui a valu, dans le pays, à ce monument, le surnom de *Chapelle des Endormis. (Voir la planche 1.)*

La chapelle, éclairée mystérieusement, est occupée par onze personnages : sur le premier plan, trois soldats, plus petits que nature, sont endormis; au second plan, se passe la scène principale : on voit, étendu sur une grande dalle, le corps du Christ soutenu par Nicodème, tandis que Joseph d'Arimathie apporte le linceul. Les membres du Christ sont glacés et presque raides ; cependant on voit que ce n'est pas la mort: car, sous cette immobilité apparente, on croit trouver le sommeil du Fils de Dieu fait homme, qui ressuscitera dans trois jours. La tête est très-belle de douceur et d'expression; les mains, heureusement placées, tombent naturellement contre le corps. Au fond sont debout, dans diverses positions: sainte Véronique, saint Jean, Marie, sœur de Marthe, la Vierge et sainte Madeleine.

Ces blanches vierges, si éplorées naguère dans leur céleste douleur, si vivantes dans l'agitation de leur poitrine et si mystérieusement éclairées par les reflets violets et bleuâtres qu'apporte une tiède et furtive lumière, ne sont plus que l'ombre de ce qu'elles étaient, enluminées aujourd'hui de couleurs éclatantes par quelque badigeonneur de village.

L'ensevelissement du Christ est un sujet qui a été traité avec plus ou moins de grandeur et de développement, dans beaucoup d'églises. Saint-Quentin possédait deux ensevelissements : l'un, dans la collégiale, l'autre, dans l'église

Saint-André. On rencontre encore intacts, dans quelques églises, ces pieux témoignages de la foi de nos pères, échappés aux dévastations de 1793. Les églises de Montdidier, de Péronne et de Doullens (Somme) ont leurs chapelles du Sépulcre, dans l'intérieur desquelles un enfoncement, ménagé dans la muraille et élevé au-dessus du sol, présente un groupe de personnages entourant le Christ qu'on ensevelit.

L'église de Chaumont (Haute-Marne) possède intacte sa chapelle du Sépulcre avec son ensevelissement. On descend dans ce lieu retiré, situé à l'entrée de l'église, sous la tour du portail, et l'on trouve, au milieu de dix personnages à genoux, le Christ déjà placé dans le tombeau; la dalle, avec ses anneaux de fer, est disposée pour recouvrir le sépulcre. Cette chapelle a été peinte et dorée en 1471.

Le sépulcre de l'église de Saint-Mihiel (Meuse) est une composition beaucoup plus importante: treize personnages, de grandeur un peu plus que naturelle, se disposent à ensevelir le Christ.

Le sépulcre de Sissy, quoique inférieur en conception à celui de Saint-Mihiel, ne manque pas d'une certaine grâce naïve. La sculpture de la figure du Christ est supérieure à celle des autres personnages.

Dans l'esprit du sculpteur qui a composé les figures du sépulcre de Sissy, l'idée du grand, dans l'ordre matériel, correspond au grand dans l'ordre intellectuel. Il est de l'école de ces sculpteurs du moyen-âge qui donnaient au Christ, dans les basiliques, des proportions colossales, en même temps qu'ils conservaient aux apôtres leur grandeur naturelle et assignaient aux méchants une proportion plus minine. Cette pensée primitive, mille fois diversifiée dans sa forme, est celle qui paraît avoir guidé le sculpteur dans l'exécution de l'ensevelissement de Sissy, lorsqu'il a représenté le Christ

plus grand que nature, les assistants de grandeur naturelle, et les soldats romains endormis plus petits que nature.

Un sculpteur Saint-Quentinois du commencement du XVIe siècle, Wallerand-Allart, qui avait figuré l'histoire de la mort, de l'ensevelissement de Jésus-Christ, dans l'église Saint-André de Saint-Quentin, passe pour être l'auteur de l'ensevelissement de Sissy.

CHARLES GOMART.

LES SANDALES ET LES BAS

NEUVIÈME ARTICLE *.

CHAPITRE X.

LES CHAUSSES ET LES BAS AU MOYEN-AGE.

Les *udones* et le *campagus*, importés d'Orient chez les Romains, s'introduisirent vraisemblablement de fort bonne heure dans le costume des chefs barbares ; quel qu'il soit, le vainqueur aime toujours à copier un peu le vaincu. Il est donc très-permis de supposer que les guerriers de la place Saint-Marc, à Venise (VIe siècle), n'ont pas les extrémités inférieures nues et que l'artiste qui les modela eut l'intention de les revêtir de chausses. Cependant, avant le VIIIe siècle, je n'ai pu constater parmi les conquérants l'existence certaine d'une pièce d'habillement laïque, analogue à nos bas. Eginhard dit que Charlemagne « feminalibus (femoralibus) lineis induebatur, deinde tunicam... et tibialia; tum fasciolis crura et pedes calceamentis constringebat. » Il est impossible de désigner plus clairement les caleçons (culottes), les bas et les souliers, et de mieux établir en même temps l'identité des deux derniers objets avec les *udones* et le *campagus* romains.

* Voir le numéro de Mars 1863, page 111.

Le moine de Saint-Gall corrobore les assertions d'Eginhard et nous apprend de plus que les *tibialia* des Francs étaient en toile : « Tibialia ac coxalia linea[1]. » La figure de Charlemagne, peinte sur un manuscrit du Vatican d'après la mosaïque, aujourd'hui détruite, de Sainte-Suzanne (797), montre l'empereur en caleçons jaunes, souliers bruns, bas d'un blanc verdâtre, « venetus subalbidus. » Un personnage grossièrement exécuté sur l'initiale des *Homélies de saint Augustin*, manuscrit irlandais de la bibliothèque royale de Munich (VIIIe siècle), porte des *coxalia* moitié jaunes, moitié verts, des *tibialia* rouges et des souliers. Je ne rappellerai ici que pour mémoire la chaussure de deux portraits de Charles-le-Chauve (IXe siècle) ; le premier, emprunté à la Bible de Saint-Calixte, à Rome, est vêtu de *tibialia* pourpres (*V. la pl. fig.* 5) ; le second, pris dans l'évangéliaire de Saint-Emméran de Ratisbonne, les a rouges ; l'un et l'autre ont aux pieds des sandales dorées. Je veux appuyer davantage sur le *campagus* d'une image de l'empereur Lothaire, placée en tête de l'évangéliaire de ce prince à la bibliothèque impériale (IXe siècle) ; l'absence de tout *calceamentum* externe y prouve que les *tibialia* carolingiens étaient de véritables bas, composés d'une tige et d'un chausson. Néanmoins, au IXe siècle, certaines classes de la société faisaient usage d'une sorte de *tubrugus* ou bas sans *pedule*, destiné à cacher l'intervalle ouvert entre les *femoralia* et le soulier [2].

[1] Willemin, pl. 3. — *C. M. Vita*, 23. — *De Gestis C. M.*, 1, 36.

[2] Ciampini, *Vet. monim.*, t. I, pl, 42. — *Le Moyen-Age*, Manuscrits, n° 47. — Willemin, pl. 6. — Eckhart, *Comm. de reb. Franciæ orient.*, t. II, pl. à la p. 564. — N°s 256, anc. fonds lat. ; *Arts sompt.*, t. I, pl. 11. — Id., ibid., pl. 27, bibl. roy. de Bruxelles, Guerrier. Les *femoralia* de ce personnage, véritables anaxyrides, sont verts et descendent au moins jusqu'à mi-jambes ; les *tubrugi*, blancs-jaunâtres, sont doublés en rouge et attachés avec une jarretière de cette couleur.

Pendant les Xe, XIe et XIIe siècles, on ne cessa pas de porter des bas séparés du haut-de-chausses. Jean de Garlande l'établit par sa distinction affectée des *tibialia* (estivaux), des *cruralia* (heuses) et des *braccæ* (*femoralia*, hauts-de-chausses). Entre les diverses acceptions du terme *estivaux* au Moyen Age, on peut ici choisir celle de *bas*, avec d'autant plus de raison qu'une capitale historiée du XIIe siècle représente un homme noble en hauts-de-chausses verts, bas blancs et bottines écarlates. Le portrait de Boniface III, père de la comtesse Mathilde, peint sur le manuscrit de Donizon, au Vatican, offre également des bas rouges, munis de cercles d'or placés un peu au-dessous du genou. Du reste, un monument original, contemporain des deux miniatures précitées, confirme l'exactitude de ce que j'avance : il s'agit des anciens bas employés au couronnement des empereurs d'Allemagne, bas que garde précieusement le trésor impérial de Vienne. Ces *tibialia*, comme les appelle très justement M. Bock, dépassent légèrement la hauteur du genou (*V. la pl. fig. 6*); ils sont en épais cendal (étoffe de soie) rouge ponceau, sur lequel l'aiguille a exécuté en broderie d'or un treillis régulier de quadrilobes entrelacés, treillis dont les mailles inscrivent de petits quatrefeuilles. Le talon et le *pedule*, cousus à la jambière, sont dénués d'ornements, circonstance qu'explique leur réclusion habituelle dans les sandales. L'entrée est bordée d'une bande de soie verte, chargée de légendes arabes en caractères neskis mêlés à des enroulements végétaux, le tout d'or. Un étroit ruban rouge, passé dans une coulisse, tenait lieu de jarretière et se nouait sur la partie supérieure du mollet. Grâce à un savant orientaliste, M. le docteur Behrnauer, les légendes, différentes pour chacun des *tibialia*, mais formant par leur réunion un sens complet, ont été déchiffrées et peuvent se traduire ainsi qu'il suit :

N° I. *Désigné pour le très-honoré, sacré roi.*

N° II. *Guillaume, qu'il soit par Dieu très-honoré, qu'il soit assisté par sa toute puissance.*

Cette lecture prouve incontestablement que les bas de Vienne ont été confectionnés en Sicile sous le règne d'un Guillaume ; suivant toute vraisemblance, sous celui de Guillaume II, dit le Bon (1166-1186). Une singularité remarquable doit fixer encore l'attention sur les *tibialia* précités. Le léger treillis, jeté sur le champ rouge, est un rappel manifeste du *reticulum* jadis formé sur l'*udo* par les courroies dorées du *campagus* impérial. J'ai observé un fait identique sur une miniature du XIIe siècle, où l'on voit un roi chaussé de bas en tissu fond bleu à losanges blanches, dessinées par l'aiguille sinon par la navette [1].

Dès le IXe siècle, les textes latins donnent aux bas séparés du caleçon le nom de *caliga*, sans doute à cause des rapports de la calige romaine avec l'*udo* et le *campagus* réunis. Les antiques statuts de l'abbaye de Saint-Pierre de Corbie (822)

[1] H. Géraud, *Paris sous Philippe-le-Bel*, p. 587, n° VII ; 603, n° LVII.— Bibl. roy. de Bruxelles ; *Arts sompt.*, pl. 71. — N° 4,922 ; Bonnard, *Cost. éccl., civils et milit.*, t. I, n° 92. — *Mittheil.*, t. II, 1857. p. 86 ; *Kleinod.*, p. 57 et 58, pl. XII. Voici les dimensions de ces *tibialia* : hauteur totale, 0[m] 604[m] ; largeur, 0[m] 15[c] ; longueur du *pedule* à partir de la cheville, 0[m] 19[c] ; hauteur de la jambière, 0[m] 538[m] ; id. de la bordure verte, 0[m] 066[m]. M. Behrnauer restitue ainsi l'intégrité de la légende : « *Et par sa force remporte la victoire.* » Bien entendu que cette troisième ligne n'existe pas sur le monument original. — On trouve parmi les insignes de la couronne de Hongrie des *tibialia* de forme antique, en épais taffetas uni, violet pourpre, sans broderies ni ornements d'aucune sorte. M. Bock pense que ces *tibialia*, faits pour être mis par-dessus les bas ordinaires, datent du commencement du XVIIIe siècle et qu'ils remplacèrent d'autres bas plus riches, perdus lors de l'invasion des Turcs et sans doute tombés entre les mains de Soliman. *Mittheil.*, loc. cit., p. 172, IV. — Bibl. imp., Psaulier, n° 1,194 ; *Arts sompt.*, t. I, pl. 79.

attribuent à chaque religieux « caligas quatuor; femoralia duo; soccos filtrinos duos; calcearios quatuor cum soleis novis. » Riculfe, évêque d'Elne († 915) lègue à l'église de Sainte-Eulalie « caligas et sandalias paria duo. » Quand Geoffroy Plantagenet vient épouser à Rouen Mathilde d'Angleterre (1128), il chausse des bas de soie, « caligis holosericis calceatur », pardessus lesquels il met des souliers (*solulares*), enrichis de lionceaux d'or. Le terme *caliga* continua à signifier bas ou chausse durant tout le Moyen Age [1].

Suivant toute probabilité, la fin du Xe siècle vit, non pas inventer, puisque l'Orient de temps immémorial en connaissait l'usage, mais réintroduire en Europe la mode du pantalon collant à pieds qui reçut plus tard la dénomination de

[1] *Spicil.*, t. IV, p. 3. — BALUZE. *App. ad Reginonem*, p. 626. — JEAN DE MARMOUTIERS, lib. 1. — « Duo paria femoralium.... et totidem caligarum. » *Stat. Cœnob. Gellonensis* (1150), ap. DU CANGE. — Les *caligæ* que les moines du Ve siècle devaient retirer lorsqu'ils approchaient de l'autel (CASSIEN, *De Hab. monach.*, lib. 1, c. 10), n'étaient point des bas; je ne puis en reconnaître davantage dans l'extrait suivant de la *Vie de saint Germain, évêque de Paris*, par Fortunat (VIe s.) : « Quidam clericus de juxta monasterium B. Silvestri in Ternodorensi, cum die dominica, ut loquimur, ex consuetudine caligas circinasset etc., » (c. III, 23) : non plus que dans cette phrase de Grégoire de Tours (VIe s) : « Attamen lassatis sociorum equis, solus pertendit episcopus tanto timore perterritus, ut unam caligam de pede elapsam colligere non curaret. » (*Hist. Franc.*, lib. VI, 31). Dans les trois cas précités, *caliga* me semble l'équivalent d'*hosa, æstivale* (botte, bottine), chaussures extérieures attachées avec ou sans courroies. Un passage de la *Règle de saint Ferréol* (VIe s.) corrobore mon sentiment : « Et hoc curandum est, ne pes ita sit ligamentis temperatius vinculatus, ut non jactantiæ signum multos adstrictus habeat; sed sanctius vinculo laxiori follescat. » (C. 32, ap. DU CANGE). Au reste, dans le chapitre LV de la *Règle de saint Benoît*, on lit deux fois *pedules et caligæ*, et la disposition respective de ces mots, établit que le premier y est pris pour chausse, le second pour soulier, quoique plus tard on l'ait entendu différemment.

chausses [1]. Il est difficile de constater mathématiquement, à l'aide des monuments figurés, l'état exact de ces anaxyrides et de savoir si elles couvraient la ceinture, ou s'arrêtaient à mi-cuisses, les pans du juste-au-corps s'y opposant en général; cependant, je puis signaler divers costumes qui favorisent la première opinion. Un roi Mage, dessiné au trait sur un manuscrit du XIe siècle, à la bibliothèque impériale, porte incontestablement le pantalon à pieds; le XIIe et le XIIIe siècles en offrent aussi quelques exemples. Aux XIVe et XVe siècles, la brièveté des vêtements détruit toute incertitude; alors les *longues chausses* apparaissent sans voile et l'on peut en suivre la trace jusqu'au milieu du XVIe siècle. Les *longues chausses* se laçaient par derrière au moyen d'aiguillettes en peau, à bouts armés de ferrets métalliques; une fente verticale, un pont (*brayette*, *martingale*), également munis d'aiguillettes, étaient pratiqués sur le ventre; quant au *pedule* (chausson) cousu à la jambière, j'en ai reconnu l'existence dès le XIe siècle [2].

[1] Ménage fait venir *chausses* du latin *caligæ*; l'étymologie allemande *hosen*, sinon la flamande *houssen*, est pour le moins aussi admissible dès que l'on applique le terme *chausses* non seulement au *tibiale* joint au *pedule*, mais encore à l'*anaxyris* toute entière. *V. Dict. étym.*, CHAUSSE.

[2] Xe s., *Com. d'Haymon d'Halberstadt sur Ezéch.*, bibl. imp., 303 f. . S. G.; *Arts sompt.*, t. I, pl. 34 et 35. — XIe s., bibl. imp., 434, S. G.; *A. s.*, t. I, pl. 49. MÉRIMÉE, *Not. sur les peint. de l'église de Saint-Savin*, pl. 3, 8, 9, 14, 35, etc.; *Ibid.*, pl. 19, 20, 22, 29 (*pedule* apparent).—XIIe s., bibl. imp., Sorb., 267; Psautier 1194; *A. s.*, t. I, pl. 67 et 80.—XIIIe s., dessin à la plume tracé sur un ms. des *statuts de métiers* (1292), au bas de la page qui concerne les chauciers. Il résulte de ce dessin qui paraît être de la main même de l'auteur du manuscrit que les chausses de nos pères étaient exactement semblables à un pantalon à pieds. *Paris sous Philippe-le-Bel*, p. 495. WILLEMIN, pl. 94 (S. Louis, *pedule* apparent), etc. —XIVe s., bibl. imp., 6,964; WILLEMIN, pl. 135 et 136; *A. s.*, t. I, pl. 149; *Ibid.*, pl. 139 (Italie), Arsenal, T. L., 42, B. — XVe s., *Moyen-Age*, Modes (Domestique anglais, 1475, Brit. Mus.); pl. XII (charpentier allemand). Corpor. de Mé-

Jusque vers la seconde moitié du XIVe siècle, l'intégralité des chausses affecta un ton unique, noir, bleu, jaune, vert, rouge, violet; à cette époque on imagina de teindre chaque jambe d'une couleur différente. Le raffinement fut poussé encore plus loin et l'on fit des chausses dont une seule jambe était soit partie, soit coupée, soit écartelée de deux couleurs, ou même rayée. J'ai aussi rencontré sur les peintures des manuscrits des chausses entièrement rayées et d'autres ornées en bas ou en haut de coins et de broderies d'or. Ces modes bizarres persistèrent jusqu'au XVIe siècle [1].

L'usage de porter des souliers avec les chausses semble trop généralement répandu pour donner lieu de croire que l'on ait jamais pu agir autrement; néanmoins, vers la fin du XIVe siècle, les grands personnages renforcèrent la plante de leurs *pedules* avec une semelle de peau qui leur permettait de circuler dans les appartements sans chaussure préservatrice. Lorsqu'on allait par les rues, on employait des patins ou des *soleæ* analogues aux sandales des capucins. Les nouveaux vêtements, qui prirent le nom de *chausses semelées*, se con-

tiers (Vitraux de Tournai), 2 pl. Grav. (Hérodiade d'Israël Van Mecken). *Arts sompt.*, t. II, pl. 10, 36, 48, etc. — XVIe s., *Moyen-Age*, Modes (cost. des ducs de Bavière. L'un d'eux porte des chausses lacées extérieurement de la cheville au genou). — « Une douzaine de longues et larges aguillettes de fin dain d'Angleterre dont les boux sont ferrés d'argent... pour attachier par derrière les chausses du Roy. » *Comptes roy.*, (1392) ap. DE LABORDE, *Not. des émaux, etc., Gloss. et répert.*, p. 123. — FURETIÈRE, *Dict. univ*, BRAYETTE. — « Les chausses d'hommes à braies, à loquet, à sangles, à courroies. » *Lettres du Roy, relat. aux chaussetiers de Chinon* (1477), ap. MONTEIL, *Hist. des Franç.*, t. III, p. 290.

[1] WILLEMIN, pl. 139 (1380); pl. 187 (Louis XII); pl. 192 et 202 (XVe s.), *Arts sompt.*, t. II, pl. 88 (Italie, XVIe s.). BONNARD, *loc. cit.*, pl. 75 (Italie, XVe s.). — On rencontre aussi, mais rarement, aux XIe et XIIe s., des chausses en étoffes façonnées à dessins. *V. Arts sompt.*, pl. 63; bibl. imp. S. L., 1075; pl. 79; ibid., Psautier, 1194.

fectionnaient avec ou sans poulaine ; leur peu de solidité devait en restreindre le port aux hautes classes de la société. Cependant, Villon (1456) parle de ses *chausses semelées :*

Bonnets courtz, chausses semellées
Taillées chés mon cordouennier
Pour porter durant ces gellées.

Mais le tour plaisant de ces vers laisse soupçonner que les chausses du poète étaient en basane, à supposer qu'il n'ait pas voulu désigner tout simplement des *estivaux* ou brodequins [1].

Il ne faudrait pas croire d'après les détails précédents que les pantalons à pieds, dits *longues chausses*, aient régné sans partage du Xe siècle au XVIe ; les bas (*tibialia, caligæ*), abandonnés au XIIIe siècle par les riches, ne cessèrent jamais d'être à l'usage du clergé et des classes inférieures. Je rencontre sur un Psautier de la bibliothèque royale de Bruxelles

[1] *Petit Testament*, XV. On lit dans la *Ballade et oraison* du même auteur, XIV :

Et unes bottes de basanne
Autant empeigne que semelle.

WILLEMIN, pl. 35 ; *Arts sompt.*, t. I, pl. 149 ; (chausses semelées avec poulaines) ; t. II, pl. 88. *Moyen-Age ;* ms. des *Femmes renommées* de Boccace, bibl. de l'Ars., XVe s.; Cost. des ducs de Bavière (chausses semelées sans poulaines avec patins). — « A Jehan de Saumur, cordouannier pour avoir semelé IX XIIes et III paires de chausses au pris de VI s. la paire. » *Comptes royaux* (1389). « Chaulses noir de soy ove semeles de cuyr. » *Ordre d'admis. des Chevaliers du Bain* (1450). Dans la traduction anglaise on lit : « Sollers of black lether called chassembles. » Ap. DE LABORDE, *loc. cit.*, p. 210, 211. — Les grands seigneurs du XIVe s. continuèrent néanmoins à porter des chausses non semelées avec des souliers. « Idem, pour V quarts d'escarlate vermeille de Brucelles preste pour faire II paires de chausses sans poulaine à chausser soubz soullers de broderie d'or pour le Roy N. S., VII s. la paire. » *Comptes roy.* (1390). Ap. ID., ibid., p. 210.

deux paysans chaussés de souliers et de courts *tibialia*, atteignant à peine la naissance du mollet : l'un a le reste des jambes nues, l'autre est couvert de longs *femoralia*. On ne peut méconnaître dans ces vêtements inférieurs, qui appartiennent aussi au costume d'un gentlemen anglais (1500), les *tibialia* (estivaux) de Jean de Garlande, et mieux encore, l'objet que les latinistes du Moyen Age nomment *caligula*, *fasciola*, *pedulis*, (chausson, chaussette), objet dont le but vraisemblable était de compléter l'insuffisance des chausses sans pieds, dites *à étrier*. En 1292, un seul fabricant spécial de *chauçons* exerçait sa profession à Paris ; il s'appelait Girart et habitait la paroisse Saint-Sauveur [1].

[1] Les règlements de l'abbaye de Saint-Victor, de Paris, spécifient ainsi la chaussure des religieux : « Calceamenta quoque, id est caligæ, socci et subtalares. Plus bas on exige que les souliers aient une hauteur suffisante « ut plene caligas contineant deorsum et apprehendant. » *Lib. Ord. S.-Victoris Paris.*, c. 18. — Une ordonnance capitulaire (1325) interdit au clergé parisien « caligas alterius coloris quam nigri. » *Lib. niger Capit. Par.* Ap. Du Cange. — Les statuts de l'hôpital Saint-Julien (Angleterre, XIVe s.), prescrivent aux prêtres et religieux, attachés à la maison, d'user « caligis nigri coloris vel bruni. » Matthieu Paris, *Add.*, p. 164 et 168. Nombre de conciles recommandent aux clercs les « caligæ integræ. » V. Du Cange ; *Spicil.*, etc. Cependant le concile de Clovesho (747) défend les chausses au clergé : « Nec imitentur seculares in vestitu crurum per fasciolas. » c. 28, ap. Wilkins, *Conc. Brit.*, t. I, p. 99. Saint Bernard (*Ep.* 41) s'écrie aussi : « Jumenta gradiuntur onusta gemmis et nostra non curatis crura nuda caligulis. » Henri IV de Castille ayant créé comte de Pernia don Gutierre de la Cueva, évêque de Palencia, ce prélat entra dans la ville épiscopale avec des chausses l'une rouge, l'autre noire, « una calça colorada, otra negra ; » exemple imité par ses successeurs. Mendez Silva, *Poblacion general de Espana*, fol. 22, r. Madrid, 1645. — *Arts sompt.*, t. I, pl. 148. *Moyen-Age*, Modes, pl. 20 ; ces *tibialia* anglais, de couleur tannée, semblent être en peau chamoisée.

Chausses courtes, robbe rognée.

Villon, *Pet. Test.* XXIII. — « Omnia reddidit per caligulam suam, quæ vulgo ose dicitur, quam implevit de ipsa terra. » *Chron. Besuense*, p. 558.

Le sceau de la corporation des chaussetiers de Bruges, suspendu à une charte de 1356, offre pour signe caractéristique un bas entier dépassant le genou. Il serait possible que ce symbole ne représentât qu'une chausse de femme, mais on voit sur les miniatures d'un manuscrit de Froissart, à la bibliothèque impériale (XVe siècle), des paysans vêtus de chausses liées au genou. Un autre paysan, figuré sur le même ouvrage, est particulièrement remarquable : l'aspect de ses chausses retombantes et laissant voir la cuisse nue prouve qu'elles avaient la forme d'un pantalon à pieds, tranché verticalement, dont les deux moitiés pouvaient à volonté se réunir à la ceinture ; la solution de continuité n'étant close que par la juxtaposition des bords de l'étoffe. Des spécimens de *bas à étrier* existent sur un manuscrit de la bibliothèque de Rouen (XVe siècle) et sur les armoiries de la corporation des chaussetiers de Bruxelles (XVIe siècle) [1].

Les chausses tranchées, peu favorables aux frileux, sinon les longues chausses, disgracieuses pour les individus maigres, amenèrent, vers la fin du XVe siècle, la mode d'une sorte de *femoralia*, analogues à nos caleçons de bain et qui prirent les noms variés de trousses, hauts-de-chausses, canons. Tantôt unis, tantôt bariolés de rubans et de broderies, ces *femoralia* ne couvraient que la moitié de la cuisse, ou bien ils descendaient jusqu'au genou ; leur couleur ne s'accordait pas invariablement avec celle des chausses, mais elle y cor-

Bernardus monachus (c. IV) et Udalricus (*Consuet. Cluniacenses.* lib. III, c. 11) attribuent aux moines « fasciolas propter tibias infirmantes. » On lit dans la *Regula Magistri* (c. 81), que les moines porteront durant l'hiver « braccas laneas et fasciolas aut pedules. » Ap. Du Cange. — *Dict. de Trévoux*, Bas. — *Paris sous Philippe-le-Bel*, p. 495.

[1] Willemin, pl. 170 et 172. — F. de Vigne, *Recherches hist. sur les cost., etc. des gildes*, pl. 25 et 30, n° 24, in-8°, Gand, 1847.

respondait fréquemment. Environ à la même époque, apparurent les hauts-de-chausses bouffants et taillades, originaires de Suisse ou d'Allemagne; introduits en France sous François Ier, ils y persistèrent jusqu'à Henri IV, sans autre lacune que le règne de Henri III, où les vêtements étriqués reprirent momentanément faveur [1].

Dès que la séparation horizontale des longues chausses en deux moitiés fut définitivement acceptée, la partie inférieure reçut le nom caractéristique de *bas-de-chausses*, par opposition au *haut-de-chausses*. Plus tard on élimina le second terme pour ne réserver que l'adjectif *bas*, qui, passé dans la langue française à l'état de substantif, y correspond aujourd'hui à l'enveloppe immédiate des jambes et des pieds. Les bas, jusqu'au XVIIe siècle, demeurèrent assez longs pour couvrir à volonté la cuisse entière. Quand on ne les remontait pas sous le haut-de-chausses, on les faisait passer pardessus en les arrêtant au genou; alors on les accommodait en entonnoir, on les disposait en bourrelet, ou bien on les laissait retomber négligemment sur la jambe. Dans le second cas, les

[1] « Un quartier et demy escarlate de Paris, couleur de fleurance et quartier et demy de fin drap tanné... pour faire deux haulx de chausse my-partiz desdites couleurs, dont l'un servira au bas de chausses ci-dessus nommé... et l'autre à chausser avec brodequins » *Compte* (1490). Ap. De Laborde. *loc. cit.*, p. 211. On voit par le dernier article, qu'au XVe siècle, le nom de haut-de chausses appartenait déjà aux caleçons collants, descendant très-bas et pardessus lesquels on chaussait des bottines. *V. Arts sompt.*, t. II, pl. 23, 50, 51, etc. — Willemin, pl. 187. *Moyen-Age*, Modes, pl. 20. *Arts sompt.*, pl. 56, hauts-de-chausses collants, (1490). — Bonnard, *loc. cit.*, pl. 20 et 21 (officiers de Frédéric III, d'après les peintures de Pinturicchio dans la bibliothèque de la cath. de Sienne, 1502-1509). Willemin, pl. 242 (Charles IX) et 245 (Henri IV). *Arts sompt.*, t. II, pl. 57 (Suisse), 97 (Allemagne), 107 (Henri II). Hauts-de-chausses bouffants. Les bateleurs au XVIe siècle portaient des chausses dont chacune était de couleur différente. *Hist. de Francion*, l. X, c. *Des Bottes*; ap. Monteil, t. V, p. 275.

bas étaient retenus par une ample jarretière à bouts pendants, nouée sur le côté ; parfois on agrafait ou bouclait la jarretière et une énorme rosette de rubans, sortie des mains de la bonne faiseuse, remplaçait le nœud ordinaire. Dans le premier cas, les bas n'offraient le plus souvent aucune trace de ligature externe ; joints au haut-de-chausses par des moyens invisibles qui les maintenaient en état de tension continuelle, ils paraissaient faire corps avec lui. Sur la fin du XVIe siècle, l'ensemble des bas et des trousses, devenues excessivement amples et courtes, se dénommait *chausses à la gigotte* [1].

Les bas rabattus sur le mollet, dont il faut demander l'origine aux gens de mauvaise tenue, conduisirent à l'invention des *canons*, mode qui resta en vigueur durant la majeure partie du XVIIe siècle. On appela ainsi une manchette de toile, fort large, souvent ornée de dentelles et de rubans ; cousue à la partie supérieure du bas qu'elle rejoignait à la genouillère du haut-de-chausses, elle descendait jusqu'à mi-jambes. Les canons, simples garnitures durant la minorité de Louis XIV, atteignirent ensuite des dimensions tellement exagérées que Molière les a flagellés ainsi :

> De ces larges canons, où comme en des entraves
> On met tous les matins ses deux jambes esclaves [2].

A l'exemple des dames romaines et byzantines, le beau

[1] *Arts sompt.*, t. II, pl. 60, manchette en entonnoir (Allemagne, XVIe s.); 97, jarretière rouée par-dessus le haut-de-chausses. WILLEMIN, pl. 250, bas roulés ou rabattus (Charles IX et Henri III) ; 249 et 251, jarretières à nœuds et à rosettes (Louis XIII); 248, chausses à la gigotte (1587). « Pour avoir remonté des chausses à la gigotte de drap de bure garnies de passement d'argent. » *Comptes roy.* (1591), ap. MONTEIL, t. V, p. 304.

[2] FURETIÈRE, *Dict. univ.* — *Dict. de Trévoux.* — V. aussi l'œuvre d'Abraham Bosse et autres graveurs du XVIIe siècle.

sexe, au Moyen Age, fit usage de chausses. Une figure de sainte Radegonde (XIe siècle) porte des chausses vert-clair dont les *pedules* sont visiblement marqués. Les Religieuses de Notre-Dame de Soissons avaient des chausses en toile fine; et les jupons écourtés de deux Suissesses (XVe et XVIe s.) montrent à découvert des chausses blanches, en touts points semblables à nos bas. Quelques documents écrits prouvent, qu'au XIVe siècle et sans nul doute antérieurement, les chausses des femmes ne montaient pas très-haut et étaient séparées du caleçon, car on les liait avec des jarretières qui, pour les grandes dames, étaient en satin, en tissu de soie, voire même en or émaillé. Ces jarretières, parfois enrichies d'ornements en métaux précieux, s'attachaient à l'aide de boucles ou de fermoirs d'or et d'argent. Rabelais, dans sa description de l'abbaye des Thélémites, nous renseigne sur les bas des dames au XVIe siècle. « Elles portoient chausses d'escarlate ou de migraine, et passoient les dictes chausses le genoil au-dessus par trois doigts, justement. Et ceste lisière estoit de quelques belles broderies et descoupures. Les jarretières estoient de la couleur de leurs bracelets et comprenoient le genoil au dessus et dessoubs. » L'exercice du cheval et l'ensemble un peu brusque des habitudes du corps, qui découvraient souvent la jambe sans que l'on y trouvât à redire, expliquent pourquoi nos aïeules déployaient autant de luxe sur certains menus objets de toilette, présentement dérobés aux regards profanes avec un soin tout particulier [1].

[1] *Arts sompt.*, t. I, pl. 52. — Les comptes de Jean de Poncieux (1333 à 1336, Dauphiné), mentionnent de « petites chausses de femme du prix de quatre sous. » « Item pour blanchés à faire chausses pour les dames de l'Église, XXIII francs et demy qui valent XIX L. XII s. » *Off. du revest. de N.-D. de Soissons*, ap. MONTEIL, t. 1, p. 199 et 399. — *Moyen Age*, Modes, pl. 23. — « A Simonnet Le Bec, orfèvre, pour IV onces dorés, fin vermeil,

Quoique le port des longues chausses chez les hommes semblât devoir exclure celui des jarretières, les grands seigneurs du XIVe siècle faisaient usage de ces dernières, mais comme simple ornement, car ils n'en mettaient qu'une seule à la jambe gauche, à l'instar des chevaliers de la Jarretière. Un haut personnage est figuré avec cette parure sur le manuscrit n° 6964 de la bibliothèque impériale : son unique jarretière, d'or enrichi de pierreries, n'est pas le résultat d'un caprice d'artiste et encore moins un symbole officiel, attendu qu'on la trouve mentionnée et décrite sur l'Inventaire de deux princes français qui ne furent jamais associés à l'Ordre institué par Edouard III. Les XIVe et XVe siècles fournissent encore dans les mêmes conditions quelques exemples de jarretières placées aux genoux d'individus d'un rang secondaire; alors, la paire existe toujours [1].

par luy mis et emploié ès blouques et mordans en plusieurs clos d'argent doré pour la ferreure de II jarretières de satin azur pour lier les chausses de Madame la Royne, lesquels clous, blouques et mordans sont esmaillés. » *Comptes roy.* (1387). « Pour un quartier de satin azur... pour faire jarretières à lier les chausses de la Royne... x s. p. » *Id.* (1397). » A Jehan Le Conte, orfèvre..... pour quatre tissus de fine soye azurée pour faire deux paires de jarretières pour ma dicte Dame (la duchesse d'Orléans) XXVI s. p. et pour avoir garny d'argent doré, c'est assavoir IIII blouques, IIII mordans et pour XVI petits besans à faire fermeures d'argent doré. » *Ducs de Bourg.*, n° 5,924 (1400). « Pour avoir fait deux jartières d'or pour madame la Duchesse (d'Orléans) esmaillées à larmes et à pensées. » *Id.*, n° 6,722 (1455). Ap. DE LABORDE, *loc. cit.*, p. 348. — « On dit que quand les Dames de la Cour commencèrent à porter des hauts-de-chausses, elles firent une convocation générale, pour scavoir comment elles les nommeroient, à la différence de celles des hommes. » TABOUROT, *Les Bigarrures*, c. VIII, Des Antistrophes. — *Gargantua*, c. 56.

Sous le souple jarret la peinte banderolle
D'un jartier ondoyant.

ANT. DE BAÏF (1560).

[1] *Arts sompt.*, t. I, pl. 149. « Jartière esmaillée n° 780. » *Invent. du duc*

Les anciennes chausses se confectionnaient avec des étoffes de soie, de laine, de lin ou de chanvre; drap, velours, serge, toile. Les bas tricotés à l'aiguille ne sont guère antérieurs au XVIe siècle. Suivant Gabriel Naudé, Henri II, le premier, porta des bas de soie en France aux noces de sa sœur Marguerite et d'Emmanuel de Savoie (1559). Henri VIII d'Angleterre eut beaucoup de peine à se procurer cet article de luxe en Espagne, et, la première paire, fabriquée chez les Anglais par William Rider, fut présentée en 1553 à Edouard VI. L'industrie du tricot, qui passe pour être originaire de l'Écosse, débuta par fournir à la consommation des bas d'estame (fil de laine très-tors) et des bas drapés ou foulés. Les bas en toile jaune ou grise étaient la spécialité des lingères et des merciers; les peaussiers vendaient des bas de chamois teints en diverses couleurs. On nommait *bas à étrier*, des bas coupés, sans pied, que l'on mettait sous un bas entier pour avoir plus chaud; *bas d'attache* ceux que l'on fixait au haut-de-chausses à l'aide de rubans et d'aiguillettes : l'usage de rouler les bas avec la culotte fit abandonner le *bas d'attache* [1].

d'Anjou (1360). « Une jartière sur un tissu de soye inde (bleu), garny d'or, de perles, de diamans et de balaiz. » « Une jartière à VI balaiz, III saphirs et XI diamans. » *Inv. du duc de Normandie* (1363). Ap. DE LABORDE, *loc. cit.*, p. 348. Les ducs d'Anjou et de Normandie ne se trouvent sur aucune liste des chevaliers de la Jarretière. — BONNARD, *loc. cit.* pl. 32 (Cimabue, d'après la fresque de Simone Memmi, à Santa-Maria Novella, 1335); pl. 20 (officier allemand, Sienne, Pinturicchio, 1502-1509). WILLEMIN, pl. 176 (varlet des cartes de Jacquemin Gringonneur). La jambe droite des deux figures précédentes est seule visible, mais Cimabue porte deux jarretières; il en est de même pour un Messager judiciaire (XVe s.). V. le *Moyen-Age*, Modes, pl. 24.

[1] *Le Livre des Métiers*, tit. LV, p. 139.—Nus frepier ne puet.... fère chauces de galebrun ne disenbrun (draps grossiers). *Ibid.*, tit. LXXVI, p. 196. Les chaussetiers de Poitiers devaient tirer d'une aune de drap portant cinq quarts de lé deux paires de longues chausses d'homme avec talon et avant pied, ou

Les industriels, fabricants de chausses, s'intitulaient *chauciers* ou chaussetiers. Les *chauciers* de Paris avaient leurs statuts au XIIIe siècle ; ils devaient faire « chauces de soie et de toile sans chaux et chauçons. » On leur permet de « fournir et estoffer leurs chauces de deus soies, mès qu'elles soient neuves et souffisans et que la soie ne soit arse, » sinon la marchandise sera brûlée et une amende de cinq sous encourue. Défense à tout *chaucier* de faire colporter ou de colporter lui-même des chausses neuves dans Paris, les marchands ambulants, vendeurs de « chausses faites de bourre ou d'autres mauvèses estoffes, » pouvant échapper à l'acheteur déçu, tandis qu'il avait toujours recours contre les étaliers. Chaque maître, à son entrée dans le métier, devait payer XX sols parisis, dont XV pour le Roi, V à la Confrérie. Chaque apprenti était taxé à XII sols, les deux tiers au Roi, le reste à la Confrérie ; les fils de maître demeuraient exempts de toute redevance. En 1291, on comptait à Paris 61 *chauciers*, et, sur le plan de 1792, la partie de la rue de la Ferronnerie comprise entre les rues Tirechape et des Déchar-

bien quatre paires de chausses de femme. *Lettre du Roy*, 1472. « It. une paire de chausses de velours rouge. » *Inv. de la dame de Billy, veuve du président Nicolaï*, 1597. Ap. MONTEIL, t. III, p. 290 et V, p. 158. — « Chausses, pour les bas, d'estamet ou sarge drapée, d'escarlate, de migraine blanc ou noir ; les haults de velours d'icelles couleurs, ou bien approchantes, brodées et deschiquetées selon leur invention..... Les aiguillettes de soie des mêmes couleurs, les fers d'or bien esmaillés. » *Gargantua*, c. LVI. — *Mascurat*. — BACHELET, *Dict. gén. des lettres, beaux-arts, etc.*, BAS. — *Dict. de Trévoux*, BAS. — « On veut que les Bonnetiers aient pris saint Fiacre pour patron parce qu'il était fils d'un roi d'Écosse, et que c'est de ce pays là que sont venus à Paris les premiers ouvrages faits au tricot ou à l'aiguille. » SAVARY, *Dict. du Commerce*, BONNETERIE. — Les bas d'estame étaient ras, n'ayant point été tirés avec le chardon ; au contraire, les bas drapés, faits en laine lachement filée ou fil de trame, passaient par la foule et leur poil tiré avec le chardon les rendait superficiellement pareils au drap de laine. V. ID., *ibid.*, BAS.

geurs (présentement l'extrémité méridionale de la rue Saint-Honoré) est encore dénommée la Chausseterie. A une date insuffisamment connue, les chaussetiers parisiens, qui voulaient former une corporation particulière et avaient choisi un patron spécial, furent néanmoins absorbés par les drapiers (n° 1 des six corps de marchands) ; ils obtinrent seulement d'imposer à cette réunion le nom de *Drapiers-Chaussetiers*. Henri VI d'Angleterre confirma en 1424 les statuts des chaussetiers de Bernay (Normandie). On y prescrivait entre autres choses : « Chauces faites pour vendre dont le drap ne sera mouillé et tordu seront forfaictes. Toutes chauces taillées et cousues seront de bon biais. Toutes chauces seront du même drap, au moins d'une même couleur. On ne mettra drap vieil avec le neuf, ni vieille toile sur drap neuf, ni drap fait de bourre ou pesnes. » Le Mayeur de la Confrérie des chaussetiers de Rouen portait aux pauvres de l'Hôtel-Dieu du pain et du vin, au premier jour de l'an et à la fête de saint Jacques; un homme du Métier, un gentilhomme ou une femme en couches recevaient double ration. Le chef-d'œuvre du chaussetier, passant maître, consistait à tailler dans trois quartiers et demi de drap deux paires de chausses d'hommes, ayant trois quartiers de long par-devant, trois quartiers et demi par derrière. Une solide couture était rigoureusement exigée [1].

[1] *Le Livre des Métiers*, tit. LV., p. 138 et 139. En 1298, les *chauciers* soutinrent un procès contre les fripiers qui faisaient des chausses avec de vieilles robes et les apprêtaient si bien que beaucoup de gens les croyaient neuves. Guillaume Thibout, prévôt de Paris, interdit aux fripiers de mettre ces chausses en forme et leur ordonna de ne les exposer en vente qu'accrochées à une perche. ID., p. 412. — *Paris sous Philippe-le-Bel*, p. 196 et 495. — SAUVAL, *Hist. et Rech. des ant. de Paris*, t. II. — Au XVe siècle, les chaussetiers marchaient comme les tailleurs sous la bannière de sainte Luce. MONTEIL, t. III, p. 289. — OUÏN-LACROIX, *Hist. des corpor. d'arts et*

La corporation des Bonnetiers-Aulmuciers-Mitonniers (mitainiers), cinquième des six corps de marchands de Paris, s'était fait adjuger la vente au détail des bas tricotés en soie, laine, fil de chanvre ou de lin, poil, coton et autres matières textiles. Libre en principe, la production de ces ouvrages, qui occupa longtemps les femmes de Vitré et les bergers de la Haute-Auvergne, réunit autour de la Capitale une multitude industrielle dont on forma une communauté sous la dénomination de *Maîtres bonnetiers au tricot*, avec statuts datés du 16 août 1527. Les bonnetiers au tricot, particulièrement établis au faubourg Saint-Marcel dont certains bas fort estimés retinrent le nom, furent par arrêt du Conseil (1718) réunis définitivement aux bonnetiers de la ville. La corporation des bonnetiers de Paris avait pour armoiries, d'azur à la toison d'argent accompagnée de cinq navires de même, trois en chef, deux en pointe ; leur Confrérie dont le patron était saint Fiacre se rassemblait à l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie [1].

CH. DE LINAS.

(*La fin au prochain numéro.*)

métiers de Rouen, p. 737, 159, 156. — Sur l'emplacement du couvent des Jacobins, à Rouen, existait un hôpital de pèlerins administré par les chaussetiers. En faveur de cette maison, saint Louis octroya aux derniers une rente de XXXI l. XII s., plus un droit de XX s. sur chaque mesureur de sel reçu à la maîtrise. FARIN, *Hist. de Rouen*, t. VI, p. 123, éd. de 1738. — Une tradition populaire, rapportée par Courtalon Delaistre (*Topogr. hist. de la ville et du diocèse de Troyes*, l. IV, Abb. de Saint-Loup), attribuait aux savetiers de Troyes l'honneur d'avoir raccommodé les vieilles chausses de Charles-le-Chauve. La double interprétation du mot *caliga* aura très probablement donné lieu à cette anecdote.

[1] SAVARY, *Dict. du Com.*, BAS, BONNETERIE, BONNETIER. — On les nommait aussi Maîtres ouvriers en bas, Maîtres bonnetiers apprêteurs, foulonniers, appareilleurs, à cause des détails de leur industrie. ID., *ibid.* — MONTEIL, t VII, p 416. — L'article 19 des derniers statuts du corps de la Bonneterie (juillet 1608) défend de faire des bas au tricot à moins de trois fils.

NOTES

SUR

QUELQUES ÉGLISES D'AUVERGNE

L'Auvergne a depuis longtemps attiré l'attention des savants et des voyageurs instruits : ses volcans, ses produits minéralogiques, ses nombreuses sources d'eaux minérales, la haute antiquité de son histoire, ses monuments religieux qui offrent un type particulier ; tout devait être un intéressant objet d'études et d'observations. La moisson a été commencée depuis longtemps, mais il reste toujours des épis à glaner, surtout dans le champ de l'archéologie religieuse. L'Église de Clermont, qui compte vingt-huit saints parmi ses prélats, offre une abondante matière à de nouvelles recherches; les célèbres abbayes de la Chaise-Dieu, de Saint-Alyre, de Brioude, d'Aurillac, d'Issoire, peuvent à bon droit réclamer l'honneur d'une monographie spéciale; beaucoup de nos églises romanes attendent une description plus complète que celle qui les a sommairement désignées à l'attention publique. Tel n'est point cependant le but que nous nous proposons aujourd'hui. Ce sont de simples notes que nous offrons aux lecteurs de la *Revue de l'Art chrétien* sur quelques églises d'Auvergne. Ces rapides esquisses à la plume et au crayon, présentées sans ordre préconçu, suffiront pour donner une idée de nos richesses monumentales à ceux qui n'ont pas

encore parcouru nos contrées. Plus tard nous arrêterons un regard plus prolongé sur quelques autres églises, comme celle de Royat, la cathédrale de Clermont et les trois saintes chapelles de l'Auvergne.

NOTRE-DAME DU PORT, A CLERMONT.

L'Auvergne a été, au Moyen-Age, le point de départ d'un vaste mouvement religieux, qui succéda après l'invasion romaine au culte des Druides. Dès ce moment, la civilisation

Abside de Notre-Dame du Port.

romaine étendit en Auvergne de puissantes racines, et l'architecture, qui en est la véritable expression, devint tout à

fait romaine. Les églises primitives furent construites par saint Austremoine et ses successeurs, sur le plan des basiliques latines, et la description que donne Grégoire de Tours de la cathédrale primitive de Clermont, ne laisse pas de doute à cet égard. Ces monuments, ruinés par les invasions, furent réédifiés à une époque où les vraies traditions de l'art antique étaient tombées en oubli et les règles méconnues ou altérées. De là un style moitié latin, moitié barbare, qui ressemblait à la langue, et qu'on a désigné avec quelque raison, quoi qu'on ait pu dire, du nom d'*architecture romane*, comme le dialecte vulgaire fut aussi nommé *langue romane*. Cependant il faut reconnaître que le style roman-auvergnat eut son type à part, et un caractère architectural tellement prononcé, qu'on peut dire avec vérité en parlant de ces églises, qu'elles sont le produit de l'école auvergnate. Il y a eu, du Xe au XIIe siècle, une école bourguignonne, une école normande, une école rhénane, comme il y eut une école auvergnate. Toutes avaient pour caractère architectonique le plein cintre, les voûtes en berceau, les colonnes isolées, les chapiteaux historiés; mais chacune différait par les détails et l'ornementation. Ainsi l'école bourguignonne était plus élégante, moins sévère d'aspect, plus chargée de détails que l'école auvergnate, qui se distinguait des autres par la belle disposition des absides et ses imbrications colorées, à défaut d'ornements sculptés.

Les églises romanes d'Auvergne n'ont aucun caractère oriental proprement dit; une seule coupole à pendentifs sur le transsept ne pourrait autoriser l'archéologue à lui appliquer le nom de byzantin ou de romano-byzantin. Pour trouver ces caractères, il faut les chercher dans les églises de la contrée qui s'étend de la Guienne au Limousin et qui était fréquentée par les marchands de Venise.

On compte en Auvergne plus de cinquante églises ayant conservé complètement ou en partie leur caractère architectonique roman, et un très-grand nombre d'églises rurales qui ont seulement quelques parties d'architecture romane enclavées dans des substructions de diverses époques.

L'église du Port, que nous visitons en ce moment, n'est peut-être pas le monument le plus remarquable du style roman ; on lui préfère généralement l'église d'Issoire, qui est un peu plus vaste, mais qui diffère peu pour les détails. Voici le dessin de son abside :

Abside de l'église d'Issoire.

La fondation de l'église de Notre-Dame-du-Port est de 580, sous saint Avit. Ruinée par les Normands, elle fut relevée, dit-on, en 870, par saint Sigon; mais les invasions normandes ayant continué jusqu'en 923, on peut avancer que la date de construction de l'église actuelle, en s'appuyant sur l'étude du style, ne peut être que la première moitié du onzième siècle.

En effet, l'élancement des colonnes du chœur, le plan de l'abside, le surhaussement des arcs au-dessus des chapiteaux, indiquent suffisamment l'ère de transition où l'architecture cintrée est sur le point d'entrer.

L'église a 46 m. 50 c. de longueur sur 14 m. de largeur dans œuvre; la grande nef a 6 m. 70 c. de largeur, les deux nefs latérales ont 3 m.

Pour éviter les descriptions écrites, nous donnons : 1° la coupe longitudinale de l'église, laissant voir le narthex, la

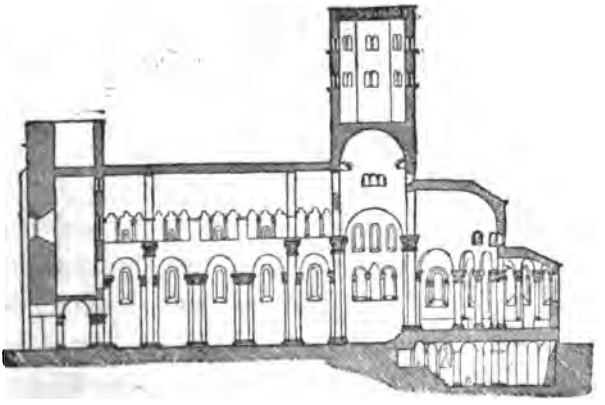

Coupe longitudinale de Notre-Dame du Port.

nef avec ses piliers adossés et accouplés, la coupole surmontée du clocher, le chœur avec ses piliers et son déambulatoire,

et enfin la crypte; 2° dessin de la porte méridionale, la seule qui offre un aspect monumental et archéologique.

Façade méridionale de Notre-Dame du Port.

Nous avons donné plus haut (page 92) une vue de l'abside, avec les chapelles rayonnantes, surmontées de leurs antéfixes.

L'église de Notre-Dame-du-Port est un des lieux de pèlerinage de l'Auvergne les plus renommés. L'image miraculeuse n'est portée processionnellement dans la ville que dans les grandes circonstances, telles que des calamités publiques; elle réside habituellement dans la crypte ou chapelle souterraine, à laquelle on descend par deux rampes assez rapides.

ÉGLISE DE LA VISITATION, A MONTFERRAND.

Cette église était autrefois celle des Dominicains; elle servit longtemps de grenier à fourrages, et fut rachetée par les religieuses du monastère de la Visitation de Montferrand, pour y rétablir leur ordre dispersé par l'orage révolutionnaire. Le couvent des Jacobins fut fondé, en 1219, par Robert, évêque de Clermont. C'est bien aussi à cette date qu'il faut faire remonter le style de cet édifice. Guy de La Tour, qui sortait de l'ordre, légua de grands biens à cette maison, et Jacques de Comborn le fit réparer, en 1483, après un violent incendie.

Deux tombeaux ont été élevés à droite et à gauche du chœur à la mémoire de deux cardinaux : à gauche est celui de Nicolas de Saint-Saturnin, religieux et provincial de l'ordre de Saint-Dominique, professeur en théologie, lecteur du sacré-palais, et cardinal au titre de Saint-Martin-des-Montagnes, mort à Avignon en 1381.

L'autre tombeau est celui du cardinal Hugues Aycelin, dit de Billom, de la famille des Aycelin de Montaigu.

Duchesne, dans l'Histoire des Cardinaux, nous a conservé la description détaillée de ces deux tombeaux; celui d'Aycelin était d'une magnificence extraordinaire. Sa statue couchée était faite en cuivre repoussé, doré et émaillé. De nombreuses figures sculptées, entouraient le mausolée; les armes du défunt et jusqu'à celles des alliances de sa famille, étaient répétées partout à profusion, et toute la pierre était couverte de peintures et de dorures.

Le tombeau du cardinal de Saint-Saturnin était plus simple, sa statue couchée était en marbre blanc; une fresque, re-

présentant le Crucifiement, a été conservée. Toute cette église, que de fâcheuses réparations avaient rendue méconnaissable, vient d'être restaurée avec le plus grand soin dans le style de l'époque. Les peintures des tombeaux ont été conservées, les statues mutilées ont été complétées, et tout, depuis le pavé jusqu'aux voûtes, rappelle la splendeur des anciens sanctuaires du Moyen-Age.

NOTRE-DAME D'ORCIVAL.

Quelques étymologistes trouvent dans le mot d'Orcival, *Orci Vallis,* vallée d'Orcus ou de Pluton, d'autres *Ursi Vallis,* val de l'ours; l'une et l'autre étymologies n'annoncent pas un lieu fort agréable à habiter, et il ne fallait rien moins que la civilisation chrétienne pour en faire la paisible et sainte vallée dédiée à Marie, protectrice de ces montagnes. De nombreux *ex voto*, l'histoire et la tradition s'accordent pour attester que la reconnaissance à Notre-Dame d'Orcival était égale à la confiance qu'elle inspirait aux petits aussi bien qu'aux grands. En 1385, le duc de Bourbon, Louis II, après avoir, dans une rapide expédition, achevé de délivrer l'Auvergne des Anglais et des Routiers, ce qui était tout un, se rendit solennellement à Orcival, déjà renommée par ses pèlerinages; accompagné d'une brillante suite de nobles et braves chevaliers auvergnats, il suspendit son pennon devant l'image vénérée, lui faisant ainsi, comme à sa dame, hommage de ses brillants succès.

La génération actuelle n'a pas encore oublié d'accomplir les vœux des ancêtres; il suffit d'assister à la fête d'Orcival et de voir des paroisses entières, comme celle de Royat, se rendre processionnellement, bannières déployées, à l'église

d'Orcival, pour être rassuré sur les progrès qu'ont pu faire les libres penseurs sur l'esprit des masses.

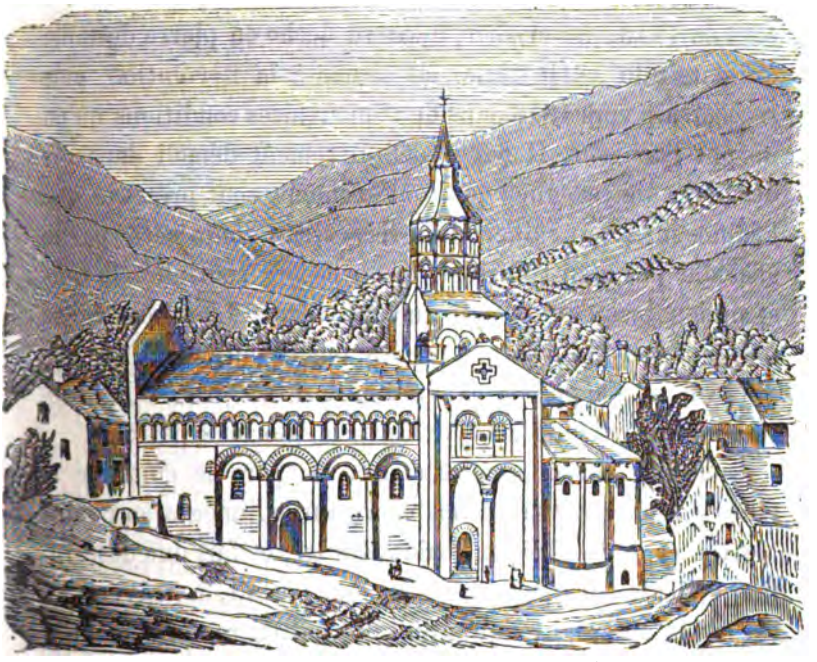

Notre-Dame d'Orcival.

L'église est, comme celles de Notre-Dame-du-Port et d'Issoire, du XIe siècle ; le plan est identique et les détails se ressemblent ; mais la situation est si heureusement choisie sur les bords escarpés d'un torrent, que, de quelques côtés qu'on la considère, elle est pleine d'élégance et de majesté.

ÉGLISE DE SAINT-AMABLE, A RIOM.

La fondation de cette collégiale remonte, d'après M. Bouillet, à l'an 1077 ; elle fut consacrée en 1120 ; elle dépendait d'un monastère soumis à la règle de saint Augustin, sécularisé en

en 1548. On peut trouver, dans cette vaste église, un spécimen de tous les styles : la nef est romane, le chœur et l'abside des XIIe et XIIIe siècles, les collatéraux des XIIIe, XVe et XVIe siècles. Le portail et la fontaine qui est en face sont de 1746. Le clocher, avec sa flèche en pierre de taille qui datait du XIIIe siècle, fut abattu à la Révolution, puis reconstruit vers 1816 dans de si mauvaises conditions qu'on ne put l'achever. Il a été définitivement démoli dans ces dernières années, ainsi que tout le chœur, sous prétexte que l'édifice menaçait ruine. On a reconstruit toute cette partie absidale jusqu'au transsept, et on espère continuer la construction jusqu'au portail inclusivement. L'antique église a donc disparu, ainsi que tous les objets curieux et vénérés qui avaient échappé au vandalisme de 1793, grâce à la dévotion toute particulière de la ville à son glorieux patron[1].

Dulaure, de sceptique mémoire, compare le culte de la ville de Riom pour saint Amable à celui de Limoges pour saint Martial et de Naples pour saint Janvier, et fait une description ridicule des processions où l'on portait, à travers les rues de la ville, les reliques du saint patron renfermées dans une riche châsse. S'il a pu se glisser dans ces manifestations de la foi de nos pères, des actes en apparence ridicules ou superstitieux, il faut respecter, admirer même le mobile qui faisait agir ces pieuses et naïves populations. Mais quoi qu'en aient dit les sceptiques avec leurs déclamations, comme ils n'ont pu rien mettre à la place des *superstitions*, on continue de fêter saint Janvier à Naples, même sous Garibaldi, et saint Amable à Riom.

[1] Le chœur des chanoines était entièrement revêtu de hautes boiseries en noyer sculpté au XVIIe siècle. Ce beau travail, quoique peu en harmonie avec le style des piliers, était de l'aspect le plus imposant. Pourra-t-on le replacer ?

CHAPELLE DE CHAMBON.

Le village de Chambon est sur le bord du lac; il offre à la curiosité des archéologues une église romane sans importance et un petit monument également roman, de forme circulaire, et qui a eu souvent les honneurs du crayon et de la gravure. C'est, dit-on, un baptistère du XIIe siècle; son diamètre intérieur est de six mètres; trois fenêtres longues et très-étroites éclairent la chapelle. Notre opinion, à défaut de documents certains, est que la chapelle du Chambon n'a pu être construite pour baptiser au XIIe siècle les trois ou quatre pauvres enfants qui naissaient par année dans cette bourgade, mais que sa véritable destination a dû être d'abriter les dépouilles mortelles de quelque puissant seigneur du voisinage, et d'être tout simplement une chapelle mortuaire élevée au milieu du cimetière qui existe encore.

Chapelle de Chambon.

Quelques auteurs placent la maison de Sidoine-Apollinaire sur les bords du lac de Chambon; la beauté du site, la richesse de la végétation, tout vient appuyer cette opinion.

D'autres prétendent prouver à grand renfort de textes qu'Aydat, *Avitacum*, également sur le bord d'un beau lac, est bien réellement le lieu de délices si admirablement décrit dans les lettres de l'évêque gallo-romain.

CHARTREUSE DU PORT SAINTE-MARIE.

La fondation de cette Chartreuse remonte à 1147. Les moines de Saint-Bruno y furent appelés par un seigneur de Saint-Quentin, près Ebreuil ; mais en les établissant dans un beau monastère, il mit pour condition que si l'aîné de sa maison tombait dans l'indigence, ils seraient obligés de le loger, nourrir et habiller, de lui fournir heaume, cuirasse et bonne lance, de lui entretenir un écuyer, un cheval de bataille, deux lévriers et trois faucons. L'histoire ne dit pas si les moines eurent à remplir cette clause de la donation ; mais elle dit qu'ils acquirent de grandes richesses qui refluèrent sur les pauvres du voisinage dont ils étaient les pères, les protecteurs et les gardiens.

On a conservé le plan du monastère et des dernières réparations projetées par les moines, lorsque éclata la Révolution qui dispersa les religieux. Il ne reste plus de ces vastes constructions que des pans de murs, une grosse tour et des jardins dévastés ; rien de plus imposant et de plus mélancolique à la fois que ces grandes ruines au milieu de cette solitude.

Plusieurs abbés de la Chartreuse arverne devinrent généraux de l'ordre ; leurs noms et leurs portraits sont conservés dans la grande salle capitulaire de la Chartreuse de Grenoble. On retrouve aussi dans les galeries du même monastère, au milieu des nombreuses toiles représentant les différentes Chartreuses de l'Europe, celle du port Sainte-Marie.

ÉGLISE DE SAINT-NECTAIRE.

L'église de Saint-Nectaire est un monument roman qui rappelle l'église d'Orcival, moins cependant ses proportions et surtout sa conservation. Saint Nectaire, le patron du lieu, fut le compagnon de saint Austremoine ; il porta la lumière de l'Évangile dans ces contrées sauvages et leur laissa son nom. Cependant, le château dont on voit les ruines appartenant à une famille qui n'avait aucun rapport avec celle du saint, a pu en être l'origine ; aussi, le nom de saint Nectaire est-il fréquemment dénaturé. On trouve dans les anciens

Église de Saint-Nectaire.

titres comme dans le langage vulgaire : *Sennetère* et *Sénectaire*. Ce nom rappelle naturellement l'amazone du XVIe

siècle, Madeleine de Sénectaire, qui guerroyait à la tête d'une nombreuse cohorte de chevaliers, jaloux de se faire remarquer de la belle héroïne ; son plus bel exploit fut de reprendre son château de Miremont qui lui avait été enlevé par surprise, et de blesser mortellement sous les murs même de la place, son spoliateur, le sire de Montal.

En allant de Saint-Nectaire-Haut à Saint-Nectaire-le-Bas où se trouvent les établissements de bains, on trouve un *dolmen* et quelques indications d'une enceinte carrée; cinq blocs de granit forment ce monument celtique; à quelques pas, quelques pierres de même nature et de même forme ont pu servir à un autre monument ; une pierre encore debout semblerait annoncer un *peulven*.

ANCIEN MONASTÈRE DE CROMONE.

Cournon ou Cornon, gros bourg situé à dix kilomètres de Clermont, n'a de remarquable que son admirable situation dominant le cours de l'Allier, et son ancienne église romane : c'était sur son emplacement que s'élevait, dans les premiers temps du Christianisme en Auvergne, le monastère de *Cromone*, fondé par les compagnons de saint Austremoine.

Ce monastère possédait de grands biens et une école célèbre pour l'étude des écritures, de la grammaire et de la musique ; mais cette prospérité fut anéantie en quelques heures, à la suite d'une de ces invasions des hommes du Nord, qui, pendant plus de deux cents ans, de 725 à 931, ravagèrent l'Auvergne. Ces Barbares, portés, comme on sait, sur de légers esquifs de cuir, suivaient le cours des fleuves et des rivières, ravageant tout sur les rivages où ils croyaient trouver une proie facile à saisir. C'est ainsi qu'ils arrivèrent

une nuit à *Cromone*, remontant le cours de l'Allier ; attirés par le chant des psaumes, ils pénétrèrent dans le monastère, égorgèrent les moines et emportèrent leurs dépouilles.

ÉGLISE DE MOZAT.

L'abbaye de Mozat ou Mauzac *(Mauziacum)* passe pour avoir été fondée par un sénateur romain, *Calminius* et sa femme *Namadie*. On conserve, dans ce qui reste du trésor de l'abbaye, une châsse émaillée du XIIe siècle, qui a dû renfermer les reliques de ces deux saints. Cette châsse est d'une dimension peu ordinaire et très-bien conservée.

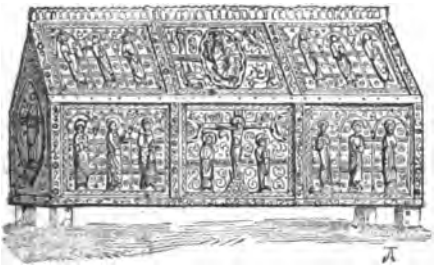

Châsse de Mozat.

Le porche à l'ouest, qui n'est plus accessible au public, paraît remonter, par le style de sa construction, au VIIIe ou au IXe siècle. Le porche nord, quoique mutilé par des réparations modernes, est d'un beau caractère roman.

On y déchiffre avec peine l'inscription suivante évidemment transposée :

INGREDIENS TEMPLVM REFFER AD SVBLIMIA VULTUM,
INTRATERI VALVAM VENITE AD SOLEMNIA CHRISTI.

La nef ainsi que les collatéraux sont du style roman de la dernière époque ou du commencement du XIIe siècle. Les

chapiteaux historiés sont certainement des plus curieux que l'on puisse rencontrer. La crypte a été retrouvée et rétablie, il y a quelques années. On y découvrit de beaux chapiteaux romans ; il n'existait pas de voûte ; la crypte n'était séparée de l'église que par un épais plafond en dalles reposant sur des piliers romans; le chœur, la voûte et les transepts furent reconstruits au XVe siècle; on y voit quelques jolis détails de cette époque; la chapelle ajoutée latéralement à la nef porte cette inscription :

L'an m.ccccxxx fist fe
ceste Chapelle d. Guille
Forand secretain à l'oneur
de St Sebastien.

On doit remarquer aussi la porte du fond de l'église appliquée à l'entrée du porche, actuellement murée, et, dans le chœur, des restes d'anciens vitraux.

ÉGLISE DE BEAUMONT.

Beaumont est une des plus riches communes de la Limagne ; son abbaye bénédictine, qui datait du VIIe siècle, subsista jusqu'à la Révolution ; elle fut alors vendue et partagée. Elle forme aujourd'hui plusieurs maisons particulières. Malgré les mutilations qui furent la suite de cette prise de possession, on retrouve encore des restes intéressants des bâtiments claustraux parmi les maisons situées derrière l'église. Celle-ci sert aujourd'hui de paroisse. C'est un édifice roman à trois nefs ; il est bien conservé et contient encore plusieurs pierres tombales où se lisent les noms et les armes des abbesses.

Dans le bas du village existent une petite église gothique et quelques traces de fortifications.

ÉGLISE DE SAINT-GEORGES.

Il est rare de trouver dans une province un type architectural sans de nombreux analogues ; ainsi l'école arverno-romane du Xe et du XIe siècle, a fait sentir son influence sur plusieurs provinces et semé ses types à profusion. Le style de l'église de Saint-Georges n'offre aucune similitude avec celui des églises ogivales de l'Auvergne, et il faudrait chercher son terme de comparaison dans la Guyenne, de Bordeaux à Bayonne.

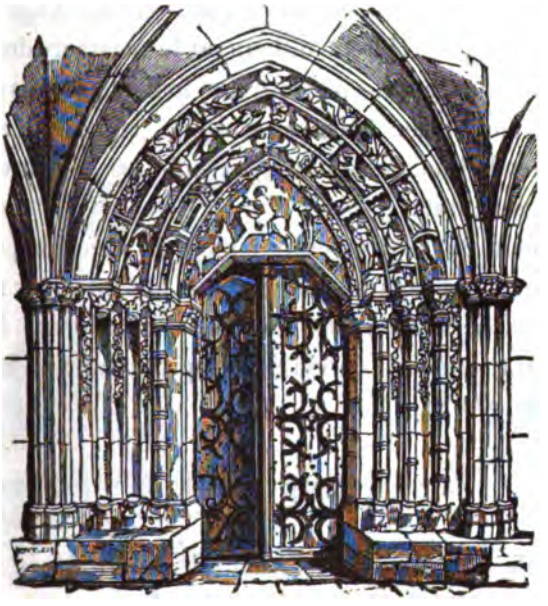

Portail de l'église Saint-Georges.

Lorsque nous *découvrîmes* cette église, il y a quelques années, aucun renseignement écrit ne put nous éclairer sur

son origine; mais la tradition locale dont il faut toujours tenir compte, nous apprit qu'elle avait été *bâtie par les Anglais*. Et, en effet, son caractère exotique, sa date, son invocation à saint Georges, le patron de l'Angleterre, lorsqu'elle était encore catholique, la longue occupation anglaise en Auvergne, tout nous permettait d'accepter la tradition.

Un vaste porche à voûtes ogivales abrite le portail, qui est un des plus précieux monuments de ce genre, arrivé sans de trop grandes mutilations jusqu'à nous. Le tympan représente saint Georges à cheval combattant le dragon. Dans les groupes sculptés, dans les trois voussures de l'ogive, on reconnaît les sujets suivants: en partant de la gauche du spectateur, l'Annonciation, la Visitation, la Naissance, la Purification; et en redescendant l'arc ogival, l'Ange apparaissant aux bergers, Hérode ordonnant le massacre des enfants, et les Rois Mages, sans parler d'une foule de détails curieux à étudier; végétation finement sculptée, signes du zodiaque; le soleil et la lune personnifiés, et enfin les pentures en fer ciselé des ventaux.

Le plan de l'église était simple et bien proportionné; mais il a subi plusieurs modifications, et l'intérieur ne répond pas à la richesse du vestibule. Nous signalerons à gauche, en entrant, un reste de verrière représentant la légende de saint Georges.

ÉGLISE D'AMBERT.

La ville d'Ambert est très-heureusement située à l'extrémité septentrionale du bassin de la Dore, et s'appuie aux premières pentes des montagnes de l'est. Ses rues anciennes sont étroites et tortueuses, leurs grands pignons de bois se touchent presque par le haut; mais on trouve dans les quar-

tiers neufs des maisons construites avec un certain luxe. Ambert fut, dès le Moyen-Age, une ville importante pour son industrie; ses papeteries, qui datent du XIIe siècle, envoyèrent, jusqu'au siècle dernier, leurs produits dans toutes les parties du monde. Les fabriques d'étamines pour les tamis et les flammes de navire, de lacets et autres tissus usuels, occupaient aussi de nombreux ouvriers.

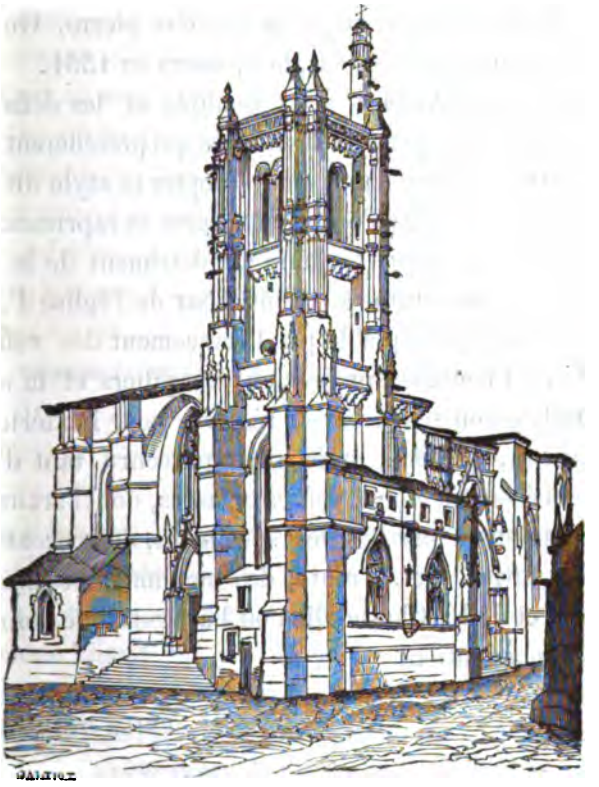

Église d'Ambert.

L'église de Saint-Jean est presque le seul monument qui mérite l'attention des amateurs ; mais il vaut à lui seul le

voyage : c'est un magnifique vaisseau, ayant les proportions de nos plus belles églises ogivales ; la largeur de la nef est de 9 m. 50 de l'axe d'un pilier à l'autre, et sa longueur jusqu'au sanctuaire de 31 mètres. La longueur totale est au moins de 44 mètres ; la hauteur sous voûte est de 30 mètres.

L'église Saint-Jean fut fondée en 1471, comme l'indique une ancienne inscription conservée au portail méridional ; le grand portail ouest fut commencé six ans après, et, le 9 août 1518, l'édifice reçut la dernière pierre. Guillaume Duprat, évêque de Clermont, la consacra en 1551.

Saint Jean d'Ambert a les qualités et les défauts des églises construites pendant les années qui précédèrent l'abandon du style gothique pur, pour adopter le style dit *fleuri*, c'est-à-dire surchargé d'ornements légers et capricieux, jetés à profusion et presque toujours au détriment de la pureté des lignes architecturales. L'intérieur de l'église d'Ambert est cependant remarquable par l'élancement des voûtes, la légèreté et l'heureuse proportion des piliers et la sobriété des détails qu'on semble avoir réservés pour l'extérieur. On est heureux, du reste, après avoir parcouru tant d'églises aux plans écourtés et aux voûtes écrasées, dont l'art arverno-roman a prodigué partout les spécimens, de rencontrer, de temps à autre, sur sa route, des monuments comme ceux d'Ambert et de La Chaise-Dieu où l'art gothique donne carrière à l'imagination.

ÉMILE THIBAUD.

HISTOIRE DE S. JACQUES LE MAJEUR

et du Pèlerinage de Compostelle.

DIXIÈME ARTICLE *.

CHAPITRE XI.

PROGRÈS DU PÈLERINAGE AUX XIIIe ET XIVe SIÈCLES.

XIIIe SIÈCLE.

A cette époque, les pèlerinages étaient encore le besoin dominant de la société. Jérusalem, Rome, Compostelle, Tours, étaient, aux yeux des fidèles, des cités sanctifiées dont la seule pensée faisait palpiter le cœur et allumait de pieux désirs. Pour ne pas m'écarter de mon sujet, je me bornerai à raconter les faits, priviléges ou institutions qui démontrent la popularité du pèlerinage de Compostelle, au XIIIe siècle.

Une lettre d'Innocent III, datée de Viterbe, en 1207, fait conjecturer une affluence considérable de pèlerins par

* Voir le numéro de Mars 1863, page 77.

les désordres qu'elle blâme, et dont la basilique elle-même de Compostelle était le théâtre. Cette lettre n'était pas un acte de proscription contre la dévotion des pèlerinages en Galice. Ce grand pape était sympathique à cette pieuse pratique; il le prouva dans maintes circonstances, en particulier par une bulle de l'an 1216, adressée à Garcia Arnaud. Gaston V, seigneur de Béarn, avait fondé l'hôpital de Sainte-Christine de Somport, *summo portu*, sur les limites du Béarn et de l'Aragon, pour offrir un asile aux *pèlerins*, marchands, laboureurs et autres pauvres gens qui se perdaient auparavant en ces lieux, pour les garantir contre la neige et les orages. Il dota l'hôpital de plusieurs revenus en Aragon et en confia la direction aux chanoines réguliers de Saint-Augustin. Le roi Alphonse d'Aragon et plusieurs seigneurs d'Espagne, de Gascogne, de Hongrie et de Bohême contribuèrent aussi de leurs biens à la dotation de cette maison et bâtirent dans leurs pays des hôpitaux sous la dépendance et juridiction de celui de Somport. Ce dernier, placé au point le plus périlleux du chemin de Compostelle, acquit rapidement une haute réputation par les nombreux services qu'il rendait aux pèlerins. Dans la bulle mentionnée plus haut, Innocent III le classa parmi les trois premiers de l'univers, *hospitale S. Christinæ, unum de tribus mundi*, et il ordonna que tous les revenus de cette maison seraient consacrés à l'entretien des serviteurs de Dieu y résidant, des *pèlerins* et autres pauvres. Cette maison demeura sur pied jusqu'en 1569 [1]. Des ruines vénérables attestent encore aujourd'hui ses gigantesques proportions.

Un autre hôpital de pèlerins, l'hôpital Saint-Jacques, à Bordeaux, dont j'ai déjà parlé, fut, à son tour, l'objet des

[1] *Histoire de Béarn*, par Pierre de Marca. Paris, 1640, p. 425, 426.

saintes largesses d'un haut personnage : par un testament daté, avec intention sans doute, de la fête de saint Jacques, le 25 juillet 1262, Amanieu VI d'Albret laissa « *à l'hospital « de sent Jacme de Bordel dus cens sos* [1]. »

Le nord de la France rivalisait avec le midi et décernait à saint Jacques dans la personne des pèlerins un culte non moins généreux. L'importante cité de Lille assista à la fondation de l'hôpital Saint-Jacques, que Fr. Piétin, dans son livre des *Châtelains de Lille*, fait remonter à l'année 1225, et dont l'emplacement fut donné par le châtelain Roger. Cette maison, construite d'abord pour héberger les pèlerins de Saint-Jacques, n'a été assignée aux femmes en couches qu'à l'époque où il ne s'est plus présenté de pèlerins pour l'occuper [2].

Dans ce siècle, si cher à l'art chrétien et à la piété catholique, la prééminence de cet apôtre dans l'estime publique détermina beaucoup de populations à lui consacrer leurs églises. Le culte des saints indigènes, si fervent qu'il fût, se localisait dans un diocèse ou dans une province ; celui de saint Jacques était universel. Dans les Pyrénées, saint Jacques est encore aujourd'hui le patron le plus commun et le plus fêté des villes, comme Pau, et des campagnes. Un grand nombre d'églises sont placées sous son vocable dans la Flandre, dans la Picardie, dans les arrondissements du Hâvre, de Dieppe et de Compiègne. Plusieurs communes ou fractions de communes, dans plusieurs de nos départements, portent son nom.

Le plus grand saint et le plus grand roi du XIIIe siècle,

[1] « A l'hôpital de Saint-Jacques de Bordeaux deux cents sous. » (*Archives historiques de la Gironde*, t. III, p. 133.)

[2] *Cameracum christianum* ou *Histoire ecclésiastique du diocèse de Cambrai*, par M. Le Glay, Lille, 1849, p 379.

saint Louis, professait pour saint Jacques une dévotion très-marquée. Sur le point de mourir, « il s'efforçait, dit Joinville, d'appeler les saints et saintes du paradis, pour lui « venir aider et secourir à son trespas : et *par espécial* il « inuoquait Monseigneur saint Jaque, en disant son oraison « qui commence : Esto, Domine, etc. » La pieuse Blanche de Castille avait sans doute inculqué à son fils le culte du glorieux apôtre de son pays et lui avait enseigné cette sainte oraison que la liturgie, malgré ses remaniements, a toujours conservée.

Joinville, l'historien de saint Louis, n'était pas moins dévoué que son roi au culte de l'apôtre de l'Espagne. Voici comment il raconte dans son naïf langage un épisode de l'expédition d'Égypte, où il avait accompagné saint Louis : « Là « fut *nauré* Messire Hugues d'Escossé de trois grandes plaies « au visage et ailleurs. Messire Raoul et Messire Ferreis à « semblable, fut chacun *d'eulx blécié* par les espaules telle- « ment que le sang sortoit de leurs plaies tout ainsi que d'vn « tonneau sort le vin. Messire Errart d'Esmaray fut *nauré* « parmy le *visaige* d'vne espée, qui lui trancha tout le *neys*, « tant qu'il luy *cheoit* sur la bouche. *Adonc* en celle destresse « me souuint de Monseigneur saint Jaques et lui dit : Biau « sire Jaque, je te *supply*, aide moy, et me secours à ce « *besoing* [1]. »

Jusqu'ici l'Angleterre, l'*île des saints*, est restée étrangère ou insensible à l'enthousiasme du continent Européen pour le tombeau de saint Jacques. L'histoire du moins n'a pas recueilli les noms de ses pèlerins *Jacopites*. Voici enfin un témoignage non équivoque de la popularité du culte de l'apôtre

[1] *Histoire de saint Lovys*, IX *du nom, roi de France*, écrite par Jean Sire de Joinville, Sénéchal de Champagne. Paris, 1668, p. 43.

par-delà la Manche. Edouard Ier, roi d'Angleterre, avait épousé Éléonore, sœur d'Alphonse X, roi de Léon et de Castille. Il est à présumer que la jeune reine, fidèle au culte de ses pères, mit en honneur dans le pays qu'elle vint habiter la dévotion à saint Jacques et en inspira le sentiment à son mari. Edouard Ier, prince brave et magnanime, à qui l'on avait dû raconter les prodiges opérés par la puissante protection de l'apôtre *matamore*, avait coutume de *jurer par le bras de saint Jacques*.

La Frise, dont les pieux et intrépides habitants bravaient une distance énorme et des dangers de toute nature pour aller prier à Compostelle, dédiait à saint Jacques non-seulement des églises, non-seulement des villages, mais encore les portes des cités :

> Huic pagi et portæ, sunt huic insignia quædam
> Frisiadum ; sunt huic compluria templa dicata [1].

Les pèlerins du XIIIe siècle au tombeau de saint Jacques furent aussi importants par leur rang et leurs qualités que par leur nombre. Je me bornerai à quelques noms :

Ferdinand III, dit le *Saint*.

Ferdinand VI, dit l'*Ajourné, el emplazado*.

Jean, roi de Jérusalem, vint près du tombeau de saint Martin, à Tours, se préparer à un pèlerinage à Saint-Jacques en Galice [2].

On vit dans le même temps à Tours l'Archevêque de Ninive et plusieurs Évêques de la petite Arménie, revenant du même pèlerinage : ce furent ces prélats, dit Chalmel, qui apportèrent en France la fable du *Juif-Errant* qui, pour les

[1] Martinus Hamcomius in sua Frisia, fol. 68.

[2] *La Loire historique*, etc., par G. Touchard-Lafosse, 1851, t. IV, p. 59.

habitants des campagnes, est encore aujourd'hui une réalité [1].

Le *Bienheureux* Raymond Lulle visita successivement Rocamadour et Compostelle [2].

Saint François d'Assise fit le pèlerinage de Saint-Jacques avec quelques-uns de ses compagnons parmi lesquels se trouvait frère Bernard.

XIVe SIÈCLE.

Le pèlerinage de Compostelle atteignit, dans le cours de ce siècle, l'apogée de sa célébrité. Durant près de six siècles, il avait suivi une marche ascendante et avait étendu son action dans presque tout l'ancien monde. Encouragements de la Providence par des prodiges souvent répétés, encouragements de la Sainte Église par la profusion de ses faveurs spirituelles, esprit de foi et de docilité, amour des courses aventureuses, passion de la curiosité pour l'esprit, de la pénitence pour le cœur, tout poussait la société vers la Galice. Quel est le peuple qui n'a pas inscrit son nom sur l'église de Santiago? Quelle est la ville, quels sont les villages où le bourdon et les coquilles de Saint-Jacques n'aient annoncé le retour d'un fortuné pèlerin? On venait à Compostelle de toutes les parties du monde, dit le Bréviaire romain : « *Con-* « *venientibus eò religionis et voti causâ ex toto terrarum orbe* « *peregrinis* [3]. »

La diplomatie elle-même, obéissant aux idées du jour, stipule et impose plus d'une fois le pèlerinage de Saint-Jacques à des catégories entières de citoyens, comme l'évêque

[1] Ibid.

[2] *Acta Sanctorum*, t. v, junii (30 junii), p. 662.

[3] *Breviarium Romanum*, 25 julii.

et le confesseur le prescrivaient à des individus. C'est là une phase nouvelle de ce célèbre pèlerinage, une phase dont je n'ai trouvé aucune trace antérieure à ce siècle. Les faits que je vais citer à l'appui de mon assertion, je les dois, non à mes recherches personnelles, mais aux bienveillantes communications de M. Carlier aîné, auteur de travaux remarquables sur la Flandre française. Donc, le 4 septembre 1316, un acte solennel est passé entre Robert et les villes de Flandre, d'une part, et Philippe, régent du royaume de France, d'autre part, dans lequel on lit : « Si le comte Robert le « peut, il ira outre-mer avec celui qui sera roi de France, « quand celui-ci passera pour s'y rendre. Il ira, ainsi que « ses fils, dans un an ou dans deux (à moins que son père ou « lui ne soient malades), en une ou plusieurs fois, *à Saint-* « *Jacques en Galice*, à Notre-Dame de Rochemador, à Notre- « Dame de Vauvert, à Saint-Gilles en Provence et à Notre- « Dame du Puy. »

Dans le traité passé à Arques, près de Saint-Omer, la veille de Noël 1326, entre le roi de France, le comte Louis de Flandre et les communes Flamandes, il est stipulé que 300 personnes de Bruges et de Courtrai seraient obligées d'aller en pèlerinage, 100 *à Saint-Jacques de Compostelle*, 100 à Saint-Gilles en Provence et 100 à Rocamadour.

Ces traités existent en originaux aux archives de Flandre à Lille, à Gand, à Ypres. Ils sont cités dans divers ouvrages, en particulier dans l'*Histoire des comtes de Flandre*, par M. Ed. Le Glay.

Ces stipulations pénales, ces châtiments collectifs, au profit d'une dévotion déjà en vogue, marquent d'un cachet tout particulier une époque qui ne peut provoquer qu'un sourire de pitié chez nos libres-penseurs modernes. Temps heureux cependant, où la politique plaçait avec confiance

ses traités sous l'égide de la foi, et où la justice inscrivait la prière, le repentir et le pardon dans ses sentences ! On croyait alors que le châtiment n'était pas toujours la seule, surtout la plus sûre expiation des fautes, et qu'il était souvent plus utile de rendre l'homme meilleur en régénérant son âme, qu'en exaspérant son esprit et son cœur.

On comprend aussi combien le spectacle de ces caravanes pénitentes devait impressionner les populations et ranimer partout l'ardeur des pèlerinages. Comment se dispenser d'accomplir volontairement un acte de piété que des princes, plus zélés pour la gloire de Dieu et de ses saints que pour leurs propres intérêts, croyaient devoir exiger comme une réparation ou une expiation ?

Un privilége d'une espèce nouvelle caractérise encore l'esprit du XIVe siècle au même point de vue : sous saint Louis, il n'arrivait point de vins étrangers à Paris ; mais un demi-siècle après, on voit arriver de temps à autre au port de Grêve une naulée du vin de Garache, de Malvoisie, de Lieppe, d'Osaie, de Rosette, de Muscadet et du vin Bastart. C'était grande liesse, quand arrivaient ces vins : aussi ne les débitait-on pas en la forme ordinaire. Le marchand déclarait à la prévôté le prix qu'il entendait vendre son vin, et la prévôté prenait les précautions nécessaires pour empêcher tout mélange et toute sophistication. Cela fait, il s'agissait de crier ce vin précieux ; pour ce faire, le cérémonial ne pouvait être trop pompeux. Les crieurs, comme pour le ban du roi, s'en allaient par la ville, précédés de leur chef portant le hanap, mais un hanap doré, et ils criaient le vin étranger à tue-tête, afin de décider jusqu'aux plus avares, sourds ordinairement à leurs cris.

Les crieurs payaient un denier par jour à la Confrérie des marchands de l'eau, hormis le dimanche et les jours de ma-

ladie. Le droit n'était pas prélevé non plus quand un crieur allait « en pèlerinage à Saint-Jacques ou Outre-Mer; » mais quand il allait en pèlerinage, il devait « soi fère arrester « tant qu'il ait fet son pèlerinage, ou il poieroit chascun jour « un denier, » et s'il était malade, il devait « le fère mon- « strer au mestre des crieurs, ou il seroit tenu à poier le « denier chascun jour [1]. »

Au commencement de ce siècle, la France put admirer de près un pieux archevêque de Compostelle; ses vertus, ses talents et peut-être aussi la dignité de son siége l'avaient désigné au choix du pape Jean XXII pour un poste important. Je veux parler de Bérenger de Landore, 13e général des FF. Prêcheurs, archevêque de Compostelle et légat apostolique près des cours de France, de Castille et de Portugal. Le 29 juin 1318, il consacra l'église de Notre-Dame de Rabastens (département du Tarn). Cette circonstance explique une représentation de saint Jacques avec ses attributs ordinaires au-dessus de la chapelle de Saint-Crépin dans cette église. C'est un hommage à l'immortel patron de l'église du prélat consécrateur [2].

La ville de Bordeaux a été visitée récemment par trois illustres prélats Espagnols, les deux cardinaux de Compostelle et de Burgos et l'archevêque de Valladodid. Le 22 juin 1862, le cardinal de Compostelle présidait sous le dais la procession de la Fête-Dieu de Bordeaux. Ainsi, à six siècles d'intervalle, dans le même mois et presque le même jour, deux archevêques de Compostelle ont exercé des fonctions solennelles, importantes dans deux villes de France assez rapprochées l'une de

[1] *Le Moniteur universel*, journal officiel de l'Empire Français, 9 janvier 1862.

[2] *Bulletin monumental*, dirigé par M. de Caumont, année 1860, p. 436, 438.

l'autre. De nouveaux liens, de nouvelles sympathies unissent donc notre patrie à la Galice. N'est-ce pas providentiel? N'est-ce pas un symptôme consolant pour l'avenir?

Une pieuse et admirable reine, sainte Élisabeth de Portugal (8 juillet) occupe la première place parmi les pèlerins du XIVe siècle.

Henri II, roi de Castille, plus connu sous le nom de *comte de Transtamare*, humilia sa majesté royale devant le même tombeau.

Sainte Brigitte (8 octobre) vint du fond de la Suède à Compostelle avec son mari, avant de partir pour Jérusalem.

Le duc de Lancastre ayant fait, en 1386, une expédition en Galice, la ville de Compostelle se rendit à lui sans combat. « Le premier voyage qu'ils firent, dit Froissart, ils allèrent « tout droit et à pied à l'église de Saint-Jacques, duc, duchesse et tous les enfants; et se mirent en oraison et à « genoux devant le *benoit* corps saint et *baron de saint Jacques*, « et y firent grands offrandes et beaux dons[1]. » Le duc resta quelque temps dans cette ville devenue anglaise pour quelques jours; les nouvelles de son pays n'arrivaient pas; mais en revanche, « *oyoit* dire par ses gens, qui étoient informés d'au- « cuns pèlerins qui tous les jours venoient à Saint-Jacques « en pèlerinage, de Flandre, de Hainaut, de Brabant, et « d'autres pays, et qui étoient parmi ces gens d'armes de « France et aussi tout parmi le royaume d'*Espaigne*, que les « Français et ceux qui s'en *alloient*, ne se *faisoient* que « *truffer* (se moquer) de lui, et *disoient* aux pèlerins : Vous « vous en allez à Saint-Jacques; vous y trouverez le duc de « Lancastre qui se donne du bon temps et se tient en l'ombre

[1] *Les chroniques de sire Jean Froissart*, Paris, chez A Desrez, 1837, t. II, p. 491.

« et en ses chambres, pour la *doutance* du soleil. Recommandez-nous à lui; et si lui demandez, par votre foi, si « entre nous *François* savons guerroyer, et si nous lui avons « fait belle guerre, et s'il se contente de nous. Les *Anglois* « *souloient* dire que nous savions mieux danser et *caroler* « (danser en rond) que mener guerre. Or est le temps re- « tourné; ils se reposeront et *caroleront;* et nous garderons « nos marches et nos frontières, tellement que point n'y « prendrons de dommage [1]. »

Cette page si originale de notre chroniqueur atteste la multitude des pèlerinages du XIVe siècle au tombeau de saint Jacques; les provinces les plus reculées de la France et même la Belgique fournissaient d'innombrables pèlerins, qui ne se laissaient décourager ni par l'ennui ou le danger de traverser des pays occupés par nos troupes, ni par la crainte d'être inquiétés, au terme du voyage, par une armée ennemie, maîtresse de la ville. On voulait être pèlerin à tout prix, et offrir ses hommages au *baron de saint Jacques.*

Quelques parisiens ayant fait le pèlerinage de Compostelle au commencement de ce siècle, imaginèrent, pour perpétuer la mémoire de ce pieux voyage, de former entr'eux une société ou confrérie. Charles de Valois, comte d'Anjou, et plusieurs notables bourgeois de Paris s'y étant fait inscrire, en augmentèrent tellement les fonds par leurs libéralités, que, dès 1317, les confrères se crurent assez riches pour entreprendre la construction d'un hôpital et d'une chapelle. A cet effet, les *confrères pèlerins de Saint-Jacques* achetèrent des terrains près de la porte Saint-Denis et fondèrent *Saint-Jacques de l'hôpital.* Le pape Jean XXII approuva la confrérie. La prévôté de Paris lui donna des règlements, en 1337. Dans

[1] Ibid., p. 614.

ces règlements, les membres de la confrérie sont appelés *confrères de l'hostel ou hospital de monseigneur saint Jacques l'apôtre.*

L'église de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, *ecclesia sancti Jacobi in carnificeria*, fut bâtie dans le même siècle. En 1399, le célèbre Nicolas Flamel la compléta par une haute et belle tour qui est restée debout, comme pour faire admirer, dans son isolement, un des derniers produits de l'architecture gothique. L'apôtre saint Jacques, entouré des symboles ailés des quatre évangélistes, couronne le monument et semble planer sur la capitale pour la couvrir encore de son esprit et de sa protection.

Les chaussetiers-*badestamiers* (*faiseurs de bas d'étain*) avaient adopté l'apôtre saint Jacques pour patron de leur confrérie. Paris, qui avait déjà prouvé sa dévotion au patron de l'Espagne, vit encore naître une confrérie de chaussetiers dévoués peut-être plus qu'ailleurs au culte de cet apôtre. Philippe VI approuva leurs statuts en avril 1346.

En 1338, un des nombreux hôpitaux de Rome fut fondé sous le nom de Saint-Jacques.

J.-B. PARDIAC.

(*La suite à un prochain numéro*)

ÉGLISE DE ROYAT RESTAURÉE.

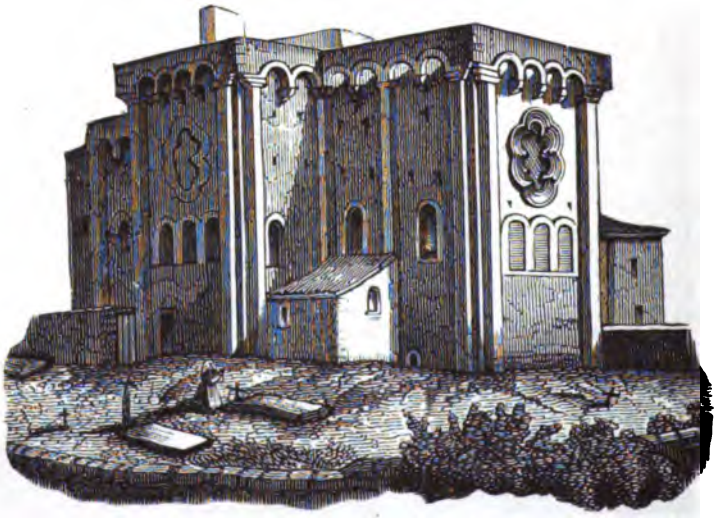

ÉGLISE DE ROYAT, AVANT SA RESTAURATION.

Arras, typ. Rousseau-Leroy.

ROYAT ET SES ENVIRONS

I

L'histoire de Royat est paisible et calme comme ses belles solitudes, et certainement les créneaux de son église ne furent qu'un ornement de luxe, comme l'épée sous Louis XV ; car le bruit des révolutions était étouffé par le murmure de ses cascades et du vent à travers ses arbres séculaires.

Aussi la prière vint-elle y chercher le recueillement et la paix, et une nouvelle retraite y fut fondée pour les femmes arvernes, au VIIe siècle.

Cette fondation est attribuée, par quelques historiens, à l'évêque Prejectus, et par d'autres, à Bonitus (saint Bonnet), son successeur. La légende rapporte qu'une femme nommée Blanda vint du fond de la Grande-Bretagne, sur la réputation de sainteté de l'évêque d'Auvergne, afin qu'il pût, par ses prières, lui faire recouvrer la vue : ce qu'il obtint en effet; et, après sa guérison, il la plaça à la tête du monastère de Royat. On le nommait alors, d'après les anciens

titres, *Rubiacum*, et le ruisseau qui passe à ses pieds, *Scateon* (petit ruisseau sous terre); maintenant c'est *Tiretaine*, nom vulgaire et disgracieux, bien loin des réminiscences grecques.

On ne sait par quelles vicissitudes cet asile de saintes vierges devint une dépendance de la puissante abbaye de Mozat. Il est probable qu'après la violente dispersion des monastères au IXe siècle, une colonie de moines bénédictins vint défricher ces solitudes et relever les ruines de l'église; quelques familles errantes se fixèrent autour d'elle, et le village se forma.

Les comtes d'Auvergne eurent quelques droits ou prétentions sur cette commune ; mais le prieuré fut jusqu'à la Révolution dépendant de l'abbaye de Mozat, dont les abbés étaient seigneurs et prieurs de Royat.

Malgré cette suzeraineté, l'esprit communal jeta de profondes racines dans ce village; on voit, dans d'anciens titres, ses consuls défendre leurs droits et faire diverses transactions, soit avec Clermont, soit avec le seigneur-abbé.

Cependant, les plus importantes de ces transactions, celles qui concédèrent à la ville de Clermont une partie des sources d'eau vive, furent faites par les seigneurs-abbés, comme possesseurs du fonds.

C'est à Royat qu'il faut chercher la vivante tradition de ces pieux pèlerinages qu'accomplissait au Moyen-Age toute une population reconnaissante. Vers 1631, l'Auvergne fut ravagée par une peste cruelle; la jolie vallée de Royat n'en fut point exempte; le village était décimé par le fléau, qui ne cessa ses ravages qu'à la suite d'un vœu fait à Notre-Dame-d'Orcival. Depuis cette époque, la population de Royat ne manque pas de l'accomplir, en se rendant chaque année en pèlerinage à Orcival. Rien n'est plus touchant et plus pittoresque à la fois, que le tableau du retour des pèlerins ; on

voit leur longue file se dérouler autour des sentiers sinueux et étroits de la montagne; les vêtements des femmes, les bannières flottantes se détachent en couleurs diaprées sur la verdure des arbres et des prairies; le chant des cantiques arrive par saccades, suivant les caprices du vent; il semble, comme disait Châteaubriand, entendre la voix des anciens jours; enfin, la pieuse troupe arrive aux abords du village, où elle est reçue avec une vive joie par les enfants et les vieillards, qui n'auraient pu supporter la fatigue d'une marche de dix heures.

II

Le voyageur qui voudra satisfaire ses goûts archéologiques devra, en se rendant de Clermont à Royat, visiter quelques monuments que nous allons indiquer.

L'antique muraille dite des *Sarrasins* est placée au milieu des jardins des Sables, et le peuple auvergnat, qui a gardé probablement un rude souvenir de l'invasion sarrasine, ne manque jamais d'attribuer aux Sarrasins, si ce n'est à César, tous les monuments portant un caractère d'antiquité qu'il ne peut comprendre. Ce lieu est désigné dans d'anciens titres sous le nom de *Château des Sarrasins*. Or, on sait que ces peuples n'eurent guère le temps de construire, et ne s'occupèrent au contraire qu'à renverser.

Les antiquaires ont avec raison attribué ce reste de fortification aux Romains. Son revêtement en petit appareil, lié par des bandes en briquetage, rappelle en effet leur manière de construire; des contreforts circulaires, en forme de tourelles, rompent d'une manière pittoresque la monotonie de cette muraille. Elle se trouve adossée aux restes insignifiants

de l'ancien château qui provient de la maison de Lafayette, et appartient actuellement à la famille de Latour-Fondue.

Au milieu des magnifiques cultures maraîchères qui alimentent non-seulement Clermont, mais toute la partie montagneuse de l'Auvergne, s'élève une ancienne église ou chapelle, servant actuellement de magasin à poudre.

Sa façade, encore assez bien conservée, présente le caractère des édifices de transition du XIIe au XIIIe siècle, et la croix *ancrée*, sculptée sur le tympam de la porte, permettrait de supposer qu'elle dépendait de quelque ordre militaire; mais en l'absence de titres certains, on peut croire avec raison que c'est l'emplacement de l'ancien Oratoire de Sainte-Croix, construit dans le faubourg de Chamalières, par Genès, comte d'Auvergne; puis devenu la chapelle *Notre-Dame de Beaurepaire*, dépendance de la cathédrale, et plus connue sous le nom de *Chapelle de Saint-Fiacre*, patron des jardiniers de Clermont.

Dans ces derniers temps et à la suite des troubles de 1841, ce petit édifice a beaucoup perdu de son caractère pittoresque; on a cru devoir le fortifier. C'est, du reste,

le seul échantillon d'art militaire qui existe dans la division.

Chamalières, qu'on doit visiter avant d'arriver à Royat, ne vit presque plus que par ses souvenirs. Le temps et les révolutions l'ont dépouillé de son importance féodale et religieuse, et le progrès des machines lui a presque entièrement enlevé son unique industrie, les papeteries, dont la réputation fut grande au commencement de ce siècle.

Voici ce que l'histoire nous a laissé sur cette localité. Les monastères étaient, sous la domination des Barbares récemment soumis au christianisme, les seuls asiles où pouvaient se réfugier les restes de la civilisation romaine; la position des femmes, à cette époque, devenait surtout affreuse, livrées qu'elles étaient à toutes les violences des sauvages conquérants. Elle excita vivement la sollicitude de l'évêque Prejectus (saint Priest). Il avait alors pour ami le fils du sénateur Gundolenus (Genès), comte d'Auvergne, qui, se trouvant sans postérité, fonda, de concert avec Helidia son épouse, et d'après les conseils de Prejectus, les premiers couvents de femmes qui aient existé en Auvergne, dont l'un à Chamalières *(Cameleria)*, vers 665. Ces asiles, placés sous la direction d'une illustre patricienne, Gundiliana, se remplirent promptement de pieuses et nobles Arvernes.

Les églises et les couvents furent nombreux dans ce faubourg de la vaste cité gallo-romaine, et ils durent subir la même fortune jusqu'à la dernière invasion normande.

Aussi, ce faubourg contenait cinq églises ou oratoires, dont on attribue, peut-être à tort, la fondation au même comte d'Auvergne. C'étaient Saint-Sauveur, Sainte-Marie, Saint-Paul, à l'usage des religieuses, Sainte-Cécile pour les moines, et l'oratoire Sainte-Croix.

Une seule église a résisté, mais non sans mutilation, à

toutes les tempêtes qui ont renversé les autres : cette église, qui fut celle du monastère de femmes, devint plus tard une collégiale. Le chapitre était composé, dès le commencement du XIIIe siècle, de douze chanoines et d'un doyen. Elle sert aujourd'hui d'église paroissiale, sous l'invocation de sainte Thècle.

Les reliques de cette célèbre disciple de saint Paul y étaient, en effet, disposées. La châsse qui les contenait fut ouverte et vérifiée en 1684, par l'archevêque de Paris, qui voulait s'en faire concéder une partie pour l'oratoire des religieuses de Sainte-Thècle. On trouva dans ce reliquaire une plaque de plomb contenant l'authentique, gravé en caractères du VIIe ou VIIIe siècle. Cette inscription a été reproduite en *fac simile* dans les *Annales bénédictines*.

Chamalières a été un patrimoine des dauphins d'Auvergne. Ils avaient leur sépulture dans une abbaye de l'ordre des

Prémontrés, fondée par le comte d'Auvergne Guillaume V, dit le Grand, en 1150. L'église de cette abbaye était à Saint-André ; elle a été détruite.

On montrait encore, il y a quelques années, dans le village, les restes d'une tour carrée, appelée vulgairement *Tour des Sarrasins* ; elle faisait partie, d'après les Mémoires de Dutillet, du château fortifié des comtes d'Auvergne, et plus tard des dauphins.

La terre de Chamalières vint au roi par la confiscation des biens du connétable de Bourbon ; il rendit le duché de Montpensier, Mercœur et Combrailles, aux parents du connétable ; mais il retint Chamalières, qui fut engagé à la reine Catherine de Médicis, en 1554, et vint, par l'échange de Sédan, à la maison de Bouillon, qui l'a possédé jusqu'à la Révolution.

Les archéologues s'arrêtent avec intérêt pour étudier l'église de Chamalières, qui, à travers ses reconstructions modernes, offre quelques détails curieux. Elle n'a conservé de l'époque de sa fondation, au VIIe siècle, que deux fûts de colonne en marbre de couleur, qui servent à former la séparation de l'ancien *narthex* avec la nef.

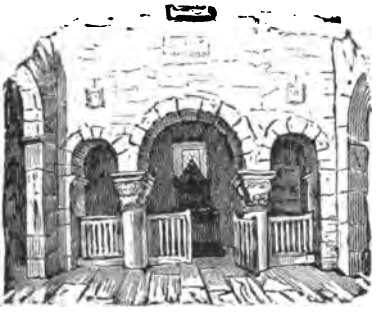

Les chapelles absidales et les bas-côtés de la nef, datent de la première reconstruction de l'église, du XIe au XIIe siècle.

On admire à l'extérieur de jolies colonnettes byzantines et des chapiteaux du même temps, fort délicatement sculpés. Le chœur et la voûte sont des reconstructions de la fin du XVIIe siècle. Le clocher, ou plutôt le campanille actuel, est moderne.

Il est peu d'artistes qui, passant à Chamalières, n'aient voulu dessiner son ormeau bi-séculaire, ombrageant une vieille croix et une partie de la place. C'était un de ces arbres déjà rares en Auvergne, qui furent plantés par les ordres de Sully, dans toutes les communes de France, comme témoins commémoratifs de la pacification du royaume. Cet arbre n'existe plus que sur tous les albums pittoresques.

Saint-Mart est le nom véritable du territoire où se trouvent les sources thermales des bains de Royat et qui s'étend de l'autre côté du ruisseau jusqu'aux premières rampes du Puy de Chateix. Ce petit coin de terre eut comme le reste de l'Auvergne sa légende et son histoire, qu'on nous permettra de raconter avec Grégoire de Tours.

Un noble Arverne, nommé Martius, doué de tous les avantages que pouvaient donner l'éducation et la civilisation romaines, fatigué bientôt de son contact continuel avec les barbares Franks qui venaient de conquérir l'Auvergne, se retira dans une solitude près de la villle, au pied des rochers, où il se construisit lui-même une humble retraite. C'était au commencement du VIe siècle. Mais bientôt d'autres Arvernes se réunirent à lui, et il fonda un des premiers établissements religieux de la province. Sa réputation fut si grande, qu'on ne le nommait plus que le *Monastère arverne*.

Un monastère, à cette époque, ne devait être qu'une vaste villa romaine, où ces nobles vaincus réunissaient les souvenirs de leur existence passée, et cherchaient, en attendant

un monde meilleur, dans l'étude de la prière commune, un adoucissement aux peines de celui-ci.

Belleforest dit, en parlant des ruines qu'il a vues à Saint-Mart : « Ce prieuré de Saint-Mart porte face de grande an-« tiquité, et faut que ce fût jadis quelque palais de seigneur, « depuis converti en église, veu que les masures et reliques « des bâtiments en font assez preuve. » Ceci viendrait à l'appui de notre assertion, et prouverait l'importance d'un édifice qui, après onze siècles et tous les ravages qui se sont succédé, depuis les premières invasions jusqu'à la guerre d'extermination de Waifer, duc d'Aquitaine, et de Pépin, conservait encore un caractère de magnificence qui frappait le voyageur.

Le monastère et ses dépendances devaient s'étendre de chaque côté du ruisseau, et barrer, pour ainsi dire, la vallée; mais sa fondation eut lieu au pied de la montagne de Chateix : c'est là que s'est conservé le débris le plus important que décrit Belleforest, et qui était devenu un simple prieuré appartenant aux Bénédictins de Saint-Alyre de Clermont.

Il ne reste plus de tout cela que quelques souvenirs incertains, un aquéduc fort ancien longeant le ruisseau, et une petite chapelle reconstruite au siècle dernier, sans goût et sans style, par les derniers religieux de Saint-Alyre. — Cette chapelle sert de grange au propriétaire actuel.

La légende rapportée par Grégoire de Tours, raconte plusieurs miracles et traits de la vie de saint Mart; nous n'en citerons qu'un :

Un voisin du monastère, autant engagé par la patience du saint, que poussé par l'esprit du mal, venait habituellement dévaster le jardin. Une nuit qu'il avait fait ample provision de légumes et des meilleurs fruits, il lui fut impossible

de retrouver l'issue par laquelle il était entré. Saint Mart, doué du don de seconde vue, s'en aperçut, appela le jardinier, et le prévint qu'un bœuf venait d'entrer dans le jardin, mais qu'il n'avait pas encore fait de mal. Le religieux rencontra, en effet, le voleur empêtré dans des broussailles, et faisant des efforts inutiles pour se sauver ; mais, tout rempli de l'esprit du saint abbé, il dit au voleur : Mon ami, n'ayez point peur, notre maître m'a commandé de vous venir assister. En effet, il le dégagea, lui mit son sac chargé sur ses épaules, et lui ouvrit la porte, en disant : Allez en paix et ne revenez plus ici.

III

L'église de Royat s'élève, comme tout le village qu'elle domine, sur la coulée de Lave, au pied de laquelle jaillissent des sources. D'un côté, le volcan dénudé de Gravenolle ; de l'autre, les montagnes granitiques couvertes d'arbres et de verdure, et dans le fond le Puy-de-Dôme forment, avec le vieux monument, un ensemble de lignes des plus heureux. (*Voir la planche qui est en tête de cet article*).

Le plan de cette église est une croix latine parfaite. Fondée au VIIe siècle, reconstruite au Xe, elle fut surexhaussée et fortifiée vers la fin du XIIe. On boucha alors les fenêtres cintrées des trois branches de la croix, pour les éclairer par des rosaces à six lobes dans le style de l'époque, et l'on remplaça sa modeste corniche par une couronne de machicoulis. Le clocher, aussi crénelé, qui dominait l'édifice, fut renversé en 93, et la façade dénaturée.

La crypte pratiquée sous le chœur est fort belle et bien

conservée ; elle est divisée en trois nefs par deux rangs de colonnettes; une source sort de terre dans un des côtés.

En quittant cette admirable grotte, on escalade plutôt qu'on ne monte une ruelle étroite qui aboutit sur la place du village. Son plus bel ornement est maintenant une croix gothique, taillée dans la lave, et restaurée par les soins de la Société française pour la conservation des monuments.

Cette croix renversée par l'orage révolutionnaire, puis cachée dans nne grange, fut plus tard relevée, mais avec toutes ses mutilations, dans une rue latérale à l'église; le pied était enterré dans un massif de maçonnerie qui avait remplacé le piédestal; les branches transversales avaient été dépouillées de leurs anciens ornements et raccourcies sans proportion.

Ce petit monument est généralement connu sous le nom de *Croix des Apôtres*, parce qu'en effet elle est ornée de douze petites statuettes représentant les disciples de Jésus-Christ superposés sur les quatre faces de l'arbre de la croix, et portant chacune l'attribut bien connu qui sert à les caractériser.

La partie qui avait été enterrée dans le mortier, semblerait représenter les trois vertus théologales.

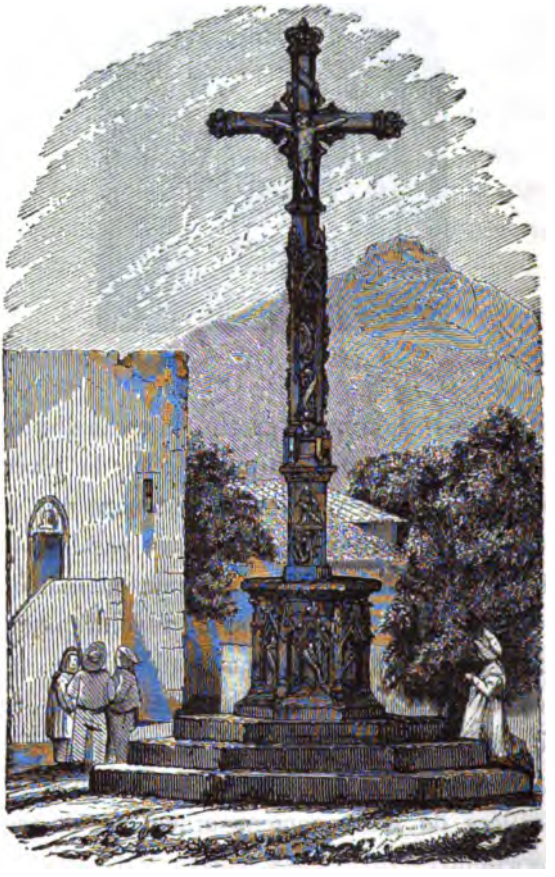

Le caractère général de cette croix et ce qu'on déchiffre de son inscription abréviative, peut faire fixer la date de son érection au XIVe siècle.

ÉMILE THIBAUD.

LES SANDALES ET LES BAS

DIXIÈME ARTICLE *.

CHAPITRE XI.

LES BAS LITURGIQUES.

Visconti cherche à reculer jusqu'aux premiers âges du Christianisme l'origine des bas portés par les évêques durant la célébration des Saints Mystères ; mais l'opinion du célèbre liturgiste n'étant fondée que sur la lettre de saint Grégoire, relative au *Campagus* diaconal, et sur l'*Ordo* romain d'Hittorp, recueil d'un mérite fort contesté, une critique sérieuse ne peut l'adopter aveuglément [1]. Toutefois, comme les idées trop absolues sont dangereuses à émettre en face de matières pleines d'obscurités, je me bornerai pour mon compte à exposer dans un ordre chronologique les faits notoirement avérés ; je chercherai ensuite à déduire de leur ensemble les conséquences les plus claires qu'il me sera possible.

Les *Ordo I*, *II*, *III*, *IV*, publiés par Dom Mabillon, se

* Voir le numéro d'avril 1863, page 175.

[1] *Observ. eccl.*, t. III, *De Mis. appar.*, c. II, p. 116. — V. au sujet d'Hittorp, *Mus. Ital*, t. II, *In Ord. Rom. Com.*, p. IX.

taisent à l'endroit des bas liturgiques que le *n° V* mentionne en ces termes : « I. Item calciamenta, in pri odhones, dein campagos. — II. Calciamenta, odhones et campagos. » La nature de l'*udo* et du *campagus*, leur position respective dans l'économie du costume antique, ont été, je le crois, assez nettement définies aux chapitres III et IX pour qu'il soit inutile de reproduire ici mes arguments primitifs ; je persisterai donc toujours, malgré l'avis contraire d'illustres autorités, à traduire *odhones* par bas et *campagi* par sandales ; certain qu'aucun texte n'infirmera l'exactitude de mon interprétation [1].

Théodulfe d'Orléans (787-821) applique aux bas épiscopaux la dénomination vague de *talaria* et nous apprend qu'ils étaient en tissu de lin :

Linea crusque pedesque tegant talaria, ut apte,
Qui superaddatur campagus ipse decens.

[1] *Mus. Ital.* t. II, p. 64. Voici la note que Dom Mabillon fait correspondre à l'abréviation *in pri* : « Forte *insuper odhones*. Eadem vox iterum infra, qua forsan sandalia significantur. Nam Ordo Romanus in ordinatione episcopi sandalia distinguit à campagis qui tibiam tegebant. » Il était, je crois, superflu d'invoquer le témoignage d'Hittorp après avoir reproduit ailleurs la sortie virulente du cardinal Tommasi contre la compilation de ce chanoine allemand : « Ceterum Ordo ille Romanus, editus ab Hittorpio, farrago potius est diversorum rituum secundum varias consuetudines : ita ut antiquiores germanioresque ritus in tanta varietate discernere sine eorum libellorum ope pœne sit impossibile. » (*Respons. et Antiph. Rom. Eccl.*, Scholiæ ; Rome, 1686. *Mus. Ital.*, loc. cit., p. IX.). Il eut été beaucoup plus naturel de remarquer que, *in primis*, déjà employé au même ℥ avant *dein*, devait se reconnaître dans l'abréviation *in pri* préférablement à *insuper* nullement justifié ; partant de là, comme les bas se mettent en général avant les souliers, le sens des termes *odhones* et *campagi* se fût déterminé tout seul. Georgi (*De Liturg. Rom. Pont.*, t. I, c. 13), n'hésite pas à admettre l'erreur de ses devanciers : « Quintus (*Ordo*) vero de his meminit, ac sandalia *odhones*, caligas vero, *campagos* appellat. »

Une phrase d'Amalaire (827) renferme aussi une allusion évidente aux chausses liturgiques en toile : « Sicut per linum quo pedes vestiuntur castigatio pedum significatur, ita per sandalia profectus ad prædicandum. » Néanmoins il faut descendre jusqu'à la fin du Xe siècle pour voir préciser la forme du vêtement des jambes exclusivement consacré aux fonctions religieuses; il est alors désigné sous le nom de *caligæ* qui lui est resté jusqu'aujourdhui. La Messe de Ratold (986) attribue à l'évêque officiant des chausses montant à la hauteur du genou : « Primo quidem Minister deferat caligas usque ad genu tendentes. » Ives de Chartres (1097) prescrit des *caligæ* en *byssus* ou en lin, attachées avec des liens solides : « Antequam induantur sandaliis, vestiuntur caligis byssinis vel lineis, usque ad genua protensis et ibi bene constrictis. » Hugues de Saint-Victor (1120) traite des *caligæ* pontificales au seul point de vue symbolique ; mais Sicard de Crémone (1195) établit qu'elles sont en soie « holosericæ caligæ » et munies de jarretières rouges « centones rubei. » Innocent III (1198) donne aux *caligæ* le n° 1 parmi les neuf ornements spéciaux à l'épiscopat; il explique qu'elles servent d'intermédiaires entre le pied et la sandale : « Mediantibus vero caligis pedes sandaliis conjunguntur. » Enfin, dans un autre chapitre de son ouvrage, il revient sur les prescriptions d'Ives de Chartres. Durand (1290) ne se montre guère plus explicite que ses devanciers au sujet des *caligæ* dont, suivant lui, une opinion hazardée voudrait reconnaître le type dans les *femoralia* de l'Ancienne Loi : « Nisi forte quis dixerit quod caligæ et sandalia in locum femoralium succedunt. » Après quoi l'évêque de Mende se borne à reproduire les formules de Sicard et d'Innocent III, auxquelles il ajoute un nouveau détail concernant la couleur : « Caligæ quoque iacynthini id est ærei seu cœlestis coloris. » Le Pontifical

de Lyon (XIVe siècle) fait une mention spéciale des *caligæ* qu'il distingue des *sandalia;* cette distinction est maintenue par saint Charles Borromée, Bissi, Gavantus, Krazer et le *Cæremoniale episcoporum*. Magri, citant l'autorité du Cérémonial de Deventer (1325), avance que les *caligæ* du Pape étaient, comme ses sandales, en étoffe rouge « ex panno purpureo, » et ornées d'une petite croix ou des trois clous de la Passion [1].

L'*Ordo* romain, compilé par Hittorp, altère le mot *campagus* et le présente comme synonyme de *caligæ* : « Et induant ipsum cambagos, sandalia. — Quando induitur cambagis et sandaliis dicatur ab episcopis. » La même signification erronée se remarque encore dans le Pontifical de Salzbourg (XIIe siècle), « cambagos, sandalia, » et dans le Pontifical de Saint-Blaise (XIVe siècle), « cambagi, sandalia. » Il est au moins singulier qu'une confusion de termes, acceptée depuis sans examen par Dom Mabillon et par Georgi, ne se rencontre que sur des textes liturgiques allemands et sur l'*Ordo* édité par un chanoine de Cologne, travail uniquement élaboré à l'aide de manuscrits allemands. Il ne faut pas moins noter que l'altération *cambagus*, invariable sur les trois documents cités, semble avoir pour cause naturelle le vice de prononciation qui porte la majorité des Allemands

[1] *Carm.* v, *Paræn. ad episc.*, III, 458. — *De Eccl. off.*, lib. II, c. 18. — *De Antiq. eccl. rit.* t. I, p. 541. MÉNARD, *Sacram. S. Greg.*, App., col. 241. — *Sermo de signif. indum. sacerd.* — *Spec. eccl.*, c. 6. — *Mitrale.* — *Myst. Mis.*, lib. I, c. 10, 34, 48. « Mittimus tibi per Cardinalem prædictum pontificalia ornamenta, caligas et sandalia, etc. » INNOCENT III, *Epist. decret. ad Patriarch. C. P.* — *Ration.*, loc. cit. — *De Ant. eccl. rit.*, t. II, p. 513. — — *Acta Eccl. Mediol.*, De Supel. Missæ. — *Hierurgia.* — *Thes. sacr. rit.*, Comm. in rubr. Mis. Rom., pars II, t. I, 6. — *De Apost. necnon ant. Eccl. occid. liturg.*, Sect. III, Disq. II, c. I, § 186. — Lib. II, c. VIII, 7. — *Hierolexicon*, CALIGÆ.

à articuler en parlant le son *b* pour le son *p*, et réciproquement. L'erreur est donc à coup sûr originaire d'outre-Rhin et il me paraît opportun de rechercher les motifs qui ont pu lui donner naissance. Bède *(de Tabernaculo)*, énumérant les habits de lin qui doivent envelopper le corps du prêtre, dit au sujet des *fasciæ crurales et pedules :* « Genua ne ab orationis instantia torpeant : tibias et pedes ne ad malum currant. » Le Franc Amalaire commente ainsi ce passage de Bède : « Quia usque ad pedes Beda pervenit disserendo de lineis vestibus, congruum est ut nosmetipsos absolvamus de sandaliis, sive ut alio nomine campobis, qui supersunt in pedibus: sandalia subtus cooperiunt pedem, desuper nudum relinquunt. » Et, quelques lignes plus bas, il ajoute : « Sicut per linum, quo pedes vestiuntur, castigatio pedum significatur, ita per sandalia profectus ad prædicandum. » En laissant de côté le barbarisme *campobus,* dont, au reste, le chorévêque de Trêves n'est pas l'inventeur (il l'apprit à Rome), on ne peut se refuser à voir dans le texte ci-dessus une distinction nettement établie entre les *tibialia* de toile « linum quo pedes vestiuntur » et les *campobi*, sandales couvrant la partie supérieure du pied « quæ supersunt in pedibus, » chaussure que plusieurs monuments figurés montrent, dès le Xe siècle, adoptée par l'épiscopat du Nord. Si donc Amalaire ne s'accordait pas avec les anciens quant à l'orthographe du mot *campagus*, il connaissait son acception véritable, *sandale, soulier;* Durand, au XIIIe siècle, ne l'interprête pas différemment : « Diaconi non debent uti compagis id est sandaliis. » D'autre part, l'*Ordo VIII*, édité par Dom Mabillon, s'exprime ainsi : « Et induit eum dalmatica, planeta et campobus (compagis); » nous lisons dans un Pontifical romain du XIVe siècle : « Et induunt ipsum electum tunicam, et dalmaticam, planetam et caligas; » enfin, les Pontificaux

modernes disent : « Item paramenta omnia pontificalia.... sandalia : amictus : alba : etc. » D'où vient que ces livres liturgiques, émanés directement du Saint-Siége, n'emploient qu'une seule expression, variée il est vrai, *campobus*, *caligæ*, *sandalia*, pour indiquer les deux objets qui composent la chaussure épiscopale ? Un usage, assurément fort antique et dont une personne digne de foi m'a signalé l'existence, va répondre à la question. A Rome, lorsqu'un évêque officie pontificalement, les bas et les sandales qui lui sont présentés au trône sont cousus ensemble et se passent comme une botte pardessus la chaussure ordinaire. Or, n'est-il pas admissible que les clercs allemands, auteurs primitifs des copies dont Hittorp se servit pour son travail, aussi bien que les rédacteurs des Pontificaux de Salzbourg et de Saint-Blaise, ne trouvant dans les manuscrits italiens qu'ils consultèrent, voire même dans la majorité des anciens liturgistes, qu'un mot unique pour rendre l'idée de deux vêtements distincts, aient pu interpoler, en l'appliquant aux bas, le terme *campagus* emprunté à l'*Ordo VIII* ou à tout autre recueil analogue. Interpolation et fausse application étaient alors d'autant plus rationnelles, que copistes comme rédacteurs, ignorant le sens réel d'un mot tombé en désuétude, *campagus* ne devait à leurs yeux exprimer que la chaussure interne, l'externe leur apparaissant évidente sous les formes *sandalium* ou *caliga*. Un second motif tiré de la nature même du *campagus* ne me semble pas moins digne d'attention; ses courroies enroulées autour de la jambe n'ont-elles pas amené à le confondre avec l'*udo* qu'elles maintenaient? Dom Claude de Vert se prononce pour l'affirmative [1].

[1] Ed. Ferrari, Rome, 1591, p. 71 et 72. — *De Ant. Eccl. rit.*, t. II, p. 404. — *Monum vet. lit. Alem.*, t. I, p. 346. — Il ressort d'un passage de

Le silence, gardé à l'égard des bas liturgiques par Walafrid Strabon, Rhaban Maur, le faux Alcuin, Rupert de Tuit, Honorius d'Autun, le Pontifical de Besançon (XIIe siècle), etc., etc., qui tous mentionnent les sandales, pourrait trouver sa cause dans l'usage romain dont je viens de parler, si on n'aimait mieux l'expliquer par les difficultés que soulevèrent jadis les textes évangéliques au sujet de la chaussure, difficultés énumérées au chapitre V. En effet, l'évêque Maximianus (mosaïque de Ravenne) a les pieds nus sous ses *carbatinæ*; les sculptures de Saint-Marc (Venise), de Torcello, de Saint-Ambroise (Milan) et du musée de Ravenne ont prouvé à M. l'abbé Bock qu'antérieurement au Xe siècle les évêques, en général, célébraient les saints mystères sans autre *calceamentum* que des *soleæ* plus ou moins ornées, laissant à nu la partie supérieure du pied. Néanmoins, le savant Allemand a constaté sur quelques-uns de ces monuments les traces de bandages enroulés autour du pied et du bas de la jambe. Mes études personnelles ayant abouti aux

l'épître dédicatoire, adressée par Hittorp à l'Électeur de Cologne (24 août 1568, ex nostro museo), que le doyen de Saint-Cunibert ne consulta d'autres manuscrits que ceux qu'il avait sous la main : « Etenim quasdam Ordinis Romani partes, etc., etc., quibus in his edendis præter cætera usi sumus, illa tuæ Ecclesiæ bibliotheca, quæ ab Hildebaldo (794-818) ut apparet cœpta, ab Heriberto (1000-1021), Evergero (985-999) aliisque sanctissimis episcopis (quorum et Hildeboldi maxime nomen multi adhuc libri præferunt) aucta, nobis suppeditavit, et si omnes eos haberet libros, quos sub annum Domini 833 in ea fuisse index quidam antiquus prodit, utilissimos multos hac ætate auctores suppeditare posset. » V. éd. cit., fol. 3, v., ad fin. — *De Eccl. off.*, lib. II, c. 18. — *Ration.*, lib. III, 8, 11. — *Mus. Ital.*, t. II, p. 88, *Quomodo episcopus ordinatur.* — *De Ant. eccl. rit.*, t. II, p. 499 — *De Consec. electi in episc.* — « Ces caliges ont été aussi quelquefois appelées *campagi*, quoiqu'originairement ce mot ne signifiât que des bandelettes ou courroyes d'une certaine largeur, qui, en faisant plusieurs tours sur la jambe, se croisoient en beaucoup d'endroits. » *Expl. des cérém. de l'Église.* t. I, p. 336.

mêmes résultats, des faits précédemment exposés je crois pouvoir déduire sans hésitation : 1° que les *odhones* ou *caligæ* liturgiques furent d'abord réservés au seul clergé romain ; 2° qu'adoptés vers le VIIIe siècle par certains membres de l'épiscopat, ils ne devinrent obligatoires pour la généralité qu'au XIe siècle, et plus sûrement au XIIe [1].

L'empeigne élevée des sandales et la longueur des vêtements talaires permettent rarement de constater la couleur des *caligæ* épiscopales sur les anciennes miniatures. La curieuse *Vie de saint Amand* (Valenciennes) ne m'a fourni aucun renseignement précis à cet égard, mais le manuscrit de Mgr l'Archevêque de Bourges (XIe siècle) renferme un saint Omer chaussé de *caligæ* bleu-céleste, couleur spécifiée par Durand. J'ai reconnu aussi des *caligæ* blanches sur deux figures du même personnage, peintes dans le manuscrit 698 de la bibliothèque de Saint-Omer. Les *caligæ*, au Xe siècle, avaient déjà rompu avec l'antique simplicité des *linea talaria* de Théodulfe, puisque Riculfe d'Elne jugea ces vêtements intimes dignes d'être consignés sur son testament (915) à côté d'objets précieux. Guillaume de Passavant, évêque du Mans († 1186) légua également à son église « sandalia paria tria cum caligis. » Les deux citations que je viens de produire n'interdisent pas de croire que les anciennes *caligæ* liturgiques s'assortissaient à la couleur des sandales ; les chaussures épiscopales bleues ou rouges, signalées au chapitre VI, sont loin d'infirmer une hypothèse qui, au XIIIe siècle, se change en vérité absolue. Alors les bas pareils aux sandales atteignirent une splendeur inouïe dont l'Inventaire de Saint-Paul de Londres (1295) a enregistré les merveilles.

[1] *De Ant. Eccl. rit.*, t. II, p. 415. — *Geschichte der lit. Gew.*, lief. IV, p 4.

Bas de samit rouge brodé : « Sandalia de rubeo sameto cum caligis breudatis. » Bas de samit diapré, ornés de figures de rois inscrites dans un cercle : « Sandalia cum caligis de rubeo sameto diasperato, breudata cum ymaginibus regum in rotellis simplicibus. » Bas armoriés : « Item, sandalia Henrici de Wengham episcopi... cum caligis breudatis et frectatis de armis palatis et undatis [1]. »

Les plus riches étoffes furent aussi employées durant les XIVe et XVe siècles à la confection des *caligæ* liturgiques. Le corps de Pierre de Courpalay, abbé de Saint-Germain-des-Prés († 1334), exhumé en prairial an VII (mai 1799), se trouva chaussé de bas dépassant le genou, sous lequel une jarretière les attachait. Ces bas étaient faits d'un tissu oriental de soie, brun-violacé, chargé de caissons hexagones encadrant des oiseaux d'or; l'ornementation secondaire, lièvres, fleurons, filets et légendes arabes (invocation à Dieu), est damassée couleur sur couleur; les fleurs-de-lys placées aux deux pointes extrêmes des caissons sont en or. Les bas de William Patten de Wanefiete, évêque de Winchester (1447-1486), aujourd'hui propriété du collége de Sainte-Marie-Magdeleine (Oxford), offrent le plus admirable monument ori-

[1] *Codex argenteus* de l'anc. cath. de Saint-Omer. — *S. Audom. Vita.* — BALUZE, *loc. cit.* — MABILLON, *Vet. Anal.* p. 331. — DUGDALE, *Hist. of St. Pauls*, p. 315, 316. — *Le Dyaspre* ou *diaspre* (diasprus, diasperatus), que mentionnent fréquemment les écrivains du Moyen Age, devait être une étoffe à reflets changeants produits par l'emploi dans la chaîne et la trame de deux nuances de la même couleur, sinon un tissu damassé. « Item capa domini Edmundi comitis Cornubiæ de quodam diaspero Anthioch : coloris, tegulata cum arboribus et avibus diasperatis, quarum capita, pectora et pedes, et flores in medio arborum sunt de aurifilo contextæ. » Ap. ID., *ibid.*, n° XXVIII, p. 318, col. 2. — Les *diaspres* affectant communément la couleur blanche, il résulterait de la citation précédente que la mitre de saint Louis d'Anjou doit appartenir à ce genre de tissus.

ginal qui nous soit resté en ce genre (*V. la pl., fig.* 7). Leur coupe est conforme aux prescriptions liturgiques ; leur matière est un drap d'argent rehaussé de broderies en or et soie de couleur, oiseaux, plantes et rayons de soleil; les derniers peut-être en réminiscence de la devise d'Édouard IV. Néanmoins les bas épiscopaux n'étalaient pas toujours une aussi grande magnificence; lorsque M. Bock découvrit, en 1856, le précieux dépôt d'objets à l'usage du culte catholique, dépôt enfoui depuis Luther dans un coin obscur de la cathédrale d'Halberstaldt, mon docte ami put y reconnaître quelques *caligæ* des XIVe et XVe siècles. Taillés dans un mince taffetas de soie (cendal), ces vêtements sont striés de bandes tant larges qu'étroites, brodées en diverses couleurs. Jaunâtres sur un champ brun ou violet, les lignes courent parallèlement au *pedule* sans dessiner aucun ornement. A mon sens elles représentent un souvenir des courroies du *campagus* [1].

On admettra facilement que des bas en drap d'argent étaient trop incommodes, et des bas en taffetas trop peu résis-

[1] *Stat. monum. de Paris, Abb. de St-Germain-des-Prés*, pl. XIV. Il existe dans les collections du Louvre, de Cluny et autres, des morceaux de ce tissu que l'on avait pris longtemps pour une dépouille de l'abbé Ingon († 1026). M. Albert Lenoir a fait justice d'une erreur assez accréditée pour que je l'aie reproduite moi-même dans mon travail sur les gants. — Les anciens bas épiscopaux en tissu épais ressemblaient si bien à une botte que les Bénédictins (*Voy. littér.*, t. II, p. 184) donnent le nom de bottines aux *caligæ* de saint Hubert, à eux montrées, en même temps que ses sandales, dans la cathédrale de Liége. J'avoue que la date reculée qu'il faudrait attribuer à ces chaussures (saint Hubert occupa le siége épiscopal de Liége de 697 à 727), m'inspire une grande défiance relativement à leur authenticité. — ROCK, *The Church of our Fathers*, t. II, p. 249. — *Geschichte, etc.*, loc. cit. p. 9. Si ces raies ont été réellement brodées pour simuler la courroie du *campagus*, elles corroborent singulièrement le second des motifs auxquels j'ai attribué l'erreur commise par les liturgistes d'outre-Rhin.

tants, pour qu'une autre enveloppe, disposée entre eux et le membre qu'ils devaient couvrir, ne fût pas indispensable. Le procès-verbal de l'exhumation de Boniface VIII prouve que la coutume de mettre les bas liturgiques pardessus les chausses ordinaires existait au XIIIe siècle. En effet, ce document mentionne d'abord les « femoralia tibialibus conjuncta coxas stringentia, quibus antiqui utebantur, ex inverso rubro (étoffe rouge à double face) cum zona serico rubro super corio cooperta in cujus summitate erant punctales argentei seu fibbulæ. » Et plus loin il décrit les « caligæ pontificales ex serico nigro quod ormisinum (armoisin) dicitur, cum suis ligulis quibus necterentur. » Remarquons en passant que, par la couleur, les bas sont assortis aux sandales [1].

Aujourd'hui, et vraisemblement à dater de l'emploi vulgaire du tricot, les bas liturgiques sont en soie unie, ouvrée à l'aiguille ou au métier; ils affectent, suivant la fête célébrée, une des quatre couleurs consacrées, blanc, rouge, vert, violet; une petite croix d'or est brodée sur le cou-de-pied; des rubans cousus autour de leur partie supérieure servent de jarretières; l'évêque les chausse pardessus ses bas habituels durant l'office de Tierce, avant les sandales et avec le même cérémonial [2].

Il faut encore ranger au nombre des bas liturgiques les *udones* que le clergé romain portait jadis dans ses *campagi* blancs, *udones* auxquels Durand accorde une brève mention : « Clerici autem Romanæ Ecclesiæ ex concessione Constantini imperatoris uti possent calciamentis cum utonibus, id est can-

[1] Dionigi, *Sac. Vat. Basil. crypt. monum*, p. 129.

[2] *Cærem episcop.*, lib. II, c. 8, n° 7. — « Celebraturi igitur Pontifices pedes interea dum dicuntur quinque psalmi... caligis et sandaliis calciantur. » Durand, *loc. cit.*

dido linteamine. » Dom Claude de Vert donne le nom de *caligæ* à une sorte de brodequins particuliers aux chanoines de Besançon qui les mettaient pour officier. Les bas des Empereurs d'Allemagne, les caliges fleurdelysées du sacre des rois de France, doivent aussi se comprendre dans la catégorie des bas liturgiques puisqu'ils appartenaient à un ordre de vêtements bénis par l'Église. Il est indubitable que les *caligæ* constituèrent autrefois une pièce notable du costume d'apparat de presque tous les Souverains qui recevaient l'onction sainte. Les sépultures royales de Palerme, ouvertes en 1781, ont prouvé que, non-seulement les membres de la famille impériale de Hohenstaufen, Henri VI, Frédéric II et son épouse Constance II, mais encore les princes normands de la race de Robert Guiscard, avaient été inhumés, revêtus de leurs insignes et chaussés de *caligæ* en fort tissu de soie pourpre [1].

CH. DE LINAS.

[1] *Ration*, loc. cit. — *Explic., etc.*, t. I, p. 335. « Pour les caliges, c'étoit anciennement des brodequins (ainsi nommez encore à Besançon où les chanoines prennent cette sorte de chaussure lorsqu'ils officient). » — DANIELE, *I regali sepol. del duomo di Palermo*, p. 69-84; Naples, 1781. BOCK, *Geschichte, etc.*, loc. cit., p. 7. — Dans certains monastères existait l'usage fort ancien d'ensevelir les religieux défunts, chaussés de bas particuliers nommés *caligæ nocturnales*. « Corpore lavato, vestitur staminea.... et cuculla, caligis nocturnalibus et sudario, quod est de eodem panno, de quo staminea et caligæ, quæ in extremitate non sunt patulæ, sed consutæ. » *Spicil. Fontanellense*, ms., ap. DU CANGE.

LA BASILIQUE DE VIENNE

Si l'étude des monuments de notre ancienne province romaine nous a démontré que des temples païens furent changés en églises dès que triompha le christianisme au IVe siècle, et cela, généralement et sans la moindre répugnance, la même étude nous a conduit à constater qu'après la chute de l'empire au Ve siècle, les évêques restés les défenseurs de la cité, préférèrent affecter au culte les basiliques judiciaires, comme étant plus vastes que les temples, et offrant, à l'égard de plusieurs, des dispositions plus compatibles avec la liturgie.

Nulle cité municipale romaine ne nous présente un exemple aussi frappant de ce fait, que l'antique ville de Vienne. Ici, tout comme ailleurs, le magnifique temple d'Auguste, dès le IVe siècle, fut changé en église, de même qu'à Marseille le temple de Diane, à Toulon celui d'Apollon, à Arles celui de Cybèle, et plusieurs autres que nous pourrions énumérer. Moins que nulle part, devant ce chef-d'œuvre, c'eût été le cas de faire une exception. Le nom de Jupiter fut effacé du fronton [1], et les solennités du culte chrétien remplacèrent les adorations païennes.

[1] Les trous des lettres du mot ET IOVI, sur le fronton sont effacés ; probablement à la restauration du Ve siècle (temple d'Auguste et de Livie, par DELORME, *Revue de Vienne*, 1839).

Les temples changés en églises se trouvant être le plus souvent voûtés et munis d'une abside qui renfermait la statue du dieu, disposition que ne présentaient point les temples périptères exastiles, monuments particuliers à quelques villes privilégiées, nous serions tenté d'attribuer l'ablation de sa partie postérieure à l'intention de la prolonger par une abside en hémicycle [1].

Aux premiers jours du cinquième siècle, la chute de l'empire romain sous les coups des barbares eut pour effet de donner aux évêques une autorité dont jusque-là l'administration romaine s'était montrée jalouse. Un des premiers actes de cette autorité fut de substituer la basilique aux larges flancs, à l'exiguité de la *cella* du temple, dont les dimensions moyennes suffisaient à assurer une publicité convenable aux débats judiciaires, tandis que la religion, appelant tous les fidèles pour assister au sacrifice et écouter ses enseignements, avait besoin d'un édifice qui pût recevoir un grand nombre de personnes. La basilique fut donc préférée, mais il arriva, par contre coup, que le temple devenu église fut changé en prétoire. Le temple d'Auguste, réparé d'après le premier plan, devint donc le prétoire ou salle judiciaire, jusqu'au jour où, six siècles plus tard, l'archevêque Burchard le rendait, en le consacrant à la Mère de Dieu, à la seconde de ses trois destinations successives.

La basilique de Vienne avait heureusement peu souffert de la fureur des Vandales du Ve siècle. La chute de quelques-unes de ses colonnes, supports simulés, le bris de quelques chapiteaux, et peut-être l'incendie de la charpente, furent

[1] Au Ier siècle de l'ère chrétienne, appartiennent le frontispice et les cinq premières colonnes des faces latérales ; nous supposons la partie postérieure appartenir aux premières années du Ve siècle (DELORME, ibidem).

les plus graves de ses meurtrissures. Un monastère chargé de son entretien fut élevé autour de ses flancs, et les réparations urgentes consistèrent en combles neufs, en quelques chapiteaux refaits, et pour que l'église ne parût pas comme la basilique destinée aux affaires de négoce, ouvrir ses arcades à tous venants, un chambranle de marbre blanc, enlevé à quelque palais ruiné, reçut les vanteaux de son unique porte. La colonnade semi-circulaire sous architrave de son abside dont on voit encore la base, devint l'exèdre du presbytérium; l'enceinte bâtie à hauteur d'appui, dont on retrouve les bases en ciment romain [1], destinée à contenir les accusés, défenseurs et plaideurs, devint le chœur des chantres; et c'est en cet état, mais avec plus de bonheur que la basilique de Marseille, que, sous ce même vocable de Saint-Pierre, elle fut considérée comme la principale église de la cité : aussi les évêques tinrent-ils à honneur d'y être ensevelis jusqu'à la fondation de la cathédrale actuelle, dont elle possédait toute l'importance et les priviléges moins le titre. L'application d'une abside sur le flanc nord, pour l'usage de *secretarium* aurait présenté ici l'inconvénient de boucher les fenêtres de ce côté; aussi on éleva un appendice en petit appareil, de forme carrée, assez étroit eu égard à sa profondeur, dans le but de ne pas dépasser l'abside, d'une part, et de ne pas boucher, de l'autre, les jours de la nef. La basilique était construite en appareil irrégulier, afin de recevoir un stuc simulant le grand appareil. Altéré par les intempéries d'un humide climat, ce stuc fut remplacé vers le VIIe siècle, au milieu du VIIIe au plus tard, par un mortier simulant le petit appareil avec bourrelets et incrustations. Une porte, à l'image de saint Pierre, fut ou-

[1] Remarque due à l'obligeance de M. Quenin, chargé de la direction des travaux de cet édifice, dans ma visite du mois d'avril 1862.

verte vers la fin du IXe siècle sur le flanc sud de la nef. Au Xe siècle, une chapelle à trois absides orientées avec coupole, fut élevée contre le mur sud de l'abside. Bientôt après, l'entrée de ce temple reçut un porche remarquable par le luxe et l'éclat de la décoration, porche que le XIe siècle surmonta d'un élégant clocher, après l'avoir toutefois étayé par un avant porche, et le parement extérieur de l'abside fut remonté à pans coupés.

Ainsi cette basilique qui avait dû remplacer ou suppléer, vers le IIIe siècle, une première basilique dont l'emplacement était selon l'usage au forum, touchant le temple d'Auguste, devint, selon l'expression des historiens de l'Église de Vienne, l'une des églises les plus saintes et les plus vénérables de la chrétienté.

Vte F. DE SAINT-ANDÉOL.

HISTOIRE DE S. JACQUES LE MAJEUR

et du Pèlerinage de Compostelle.

ONZIÈME ARTICLE *.

CHAPITRE XII.

DÉCADENCE DES PÈLERINAGES DE COMPOSTELLE.

XVe SIÈCLE.

Nous voici au XVe siècle. Il s'ouvre par l'apparition de Luther et se termine par la découverte du Nouveau-Monde. La foi aux indulgences et, par contre-coup, aux pèlerinages qui les font gagner, est attaquée par les sermons du moine Saxon; l'école railleuse d'Erasme jette le doute dans les esprits; l'ironie, plus perfide que le schisme, ne respecte plus rien. Les esprits pervertis par l'hérésie, exaltés par les querelles théologiques, fanatisés par les guerres de religion,

* Voir le numéro d'avril 1863, page 213.

amorcés par l'or de l'Amérique, n'ont plus de temps ni de goût pour les pérégrinations pieuses. La décadence de Santiago date de Luther; elle ne s'opéra pas subitement, parce que les sociétés ne se transforment que graduellement; mais elle fut plus rapide que ne l'avaient été les progrès, parce que les principes délétères n'ont besoin que d'une heure pour dissoudre l'œuvre des siècles, tandis que les agents du bien ne produisent leurs salutaires effets que jour à jour, comme la nature dans le monde matériel.

Ce qui me reste à dire ne fera que constater le déclin d'une dévotion six fois séculaire; elle ne s'éteignit pas comme un soleil qui a fourni sa brillante carrière, mais ses rayons pâlirent graduellement; la société distraite, préoccupée par des intérêts humains, devint peu à peu indifférente, sinon hostile, aux pèlerinages; en s'affranchissant des influences de l'Église, elle abdiqua ses pratiques; la religion y gagna peut-être, parce qu'elle eut à déplorer moins d'abus, et compta un plus grand nombre d'actes sincèrement pieux.

Quelques beaux exemples consolèrent l'Église des malheurs et des scandales qui l'affligèrent dès l'aurore de ce triste siècle qui a inauguré la *Renaissance*. Les *rois catholiques*, Ferdinand et Isabelle, attribuant la conquête de Grenade à la protection de saint Jacques, vinrent se prosterner devant le sanctuaire de l'Apôtre. Ils dotèrent l'église d'une riche fondation, qu'on célèbre le 2 janvier. Près de l'église, ils reconstruisirent sur un plan magnifique l'ancien hôpital des pèlerins, lui créèrent des rentes immenses et le décorèrent du nom de *Grand et royal hôpital de Santiago*. J'ai visité et admiré cet incomparable monument de la charité chrétienne, qui a forcément changé de destination. Sa solidité lui assure de longs siècles; il est classé, à plus d'un titre, parmi les plus merveilleux de l'Europe.

« C'était la coutume des rois catholiques, lorsqu'ils pre-
« naient quelque place sur les infidèles, de faire rendre sur
« le champ des actions de grâces à Dieu, comme à l'auteur
« de leur victoire. On arborait successivement trois étendards
« sur la plus haute tour de la ville. Le premier était celui
« de la croix, à la vue duquel toute l'armée victorieuse se
« prosternait, tandis que les prélats et les prêtres, qui se trou-
« vaient dans le camp, chantaient les hymnes et les prières
« dont l'Église se sert dans ces jours de triomphe et de joie.
« *Le second était celui de saint Jacques, patron et protecteur de*
« *l'Espagne.* Dès que les troupes le voyaient paraître, elles
« invoquaient cet Apôtre et criaient toutes en même temps :
« *Saint Jacques ! saint Jacques !* Enfin, on élevait l'étendard
« des rois catholiques, où étaient les armes et les devises
« de leurs royaumes, et c'était alors que tous les soldats à
« l'envi s'écriaient pour faire honneur à leurs princes : *Cas-*
« *tille ! Castille ! pour le roi Ferdinand et pour la reine Isa-*
« *belle*[1]. » Ce cérémonial fut religieusement observé après la prise de Grenade.

L'Espagne ne s'était pas désaffectionnée de son glorieux patron. Dans les élans de son enthousiasme et de sa gratitude, elle ne reconnaissait et n'accordait qu'à la Croix une prééminence d'honneur sur la bannière de saint Jacques. Le culte de l'Apôtre vivait dans le cœur et les habitudes de la nation. Le siècle suivant en fournira encore plusieurs preuves.

Louis XI, si dévot à la sainte Vierge, l'était aussi à saint Jacques. Il délégua en son nom à Compostelle son ambassadeur Antoine Mortillon et deux officiers municipaux de

[1] *Histoire du cardinal Ximenès*, par Messire Esprit Flécnier, évêque de Nimes. Paris, 1693, p. 93, 94.

Bayonne et les chargea d'offrir de grands présents à la basilique de l'Apôtre. Il lui fit don aussi de deux cloches d'un poids considérable. De douze cloches que contient une des tours de la cathédrale de Santiago, celles de Louis XI, que j'ai eu le plaisir de visiter, sont les plus volumineuses. Elles font honneur à ce prince et à la France.

Ainsi donc, depuis Charlemagne, deux de nos rois, l'un guerrier magnanime, l'autre grand politique, n'ont pas dédaigné d'ajouter à leur beau titre de roi de France celui de pèlerin de saint Jacques ; l'un voulut fléchir le genou devant le tombeau d'un apôtre, n'ayant pu le faire devant celui du Christ ; l'autre, retenu par des devoirs impérieux, voulut au moins s'y faire représenter et se déclara le vassal du *baron de saint Jacques*, en payant tribut à son église.

On connaît la salutaire influence des confréries si nombreuses du Moyen Age, instituées par chaque classe d'ouvriers, par chaque profession, pour s'entr'aider mutuellement. Dans le cours du XVe siècle, plusieurs confréries de chaussetiers s'organisèrent sous le patronage de saint Jacques :

Celle de Pontoise fit confirmer ses statuts par Charles VI, en 1404.

Celle de Bernay par Charles VII, en 1424.

Celle de Chinon par Charles VII, en 1447.

La confrérie de Paris, dont j'ai déjà parlé, mitigea ses règlements vers la fin de ce siècle. Elle consentit à admettre dans ses rangs des fidèles qui n'auraient pas fait le pèlerinage de Compostelle, à la condition qu'ils prouveraient en avoir été empêchés par quelque incommodité, et qu'ils donneraient à l'hôpital une somme égale à la dépense présumée du voyage qu'ils auraient dû faire. Une condition si illusoire et une componende d'une évaluation si arbitraire démontre mieux

que tous les faits une difficulté extrême pour la confrérie de se recruter chez des pèlerins effectifs, et conséquemment le refroidissement des fidèles pour le tombeau de saint Jacques.

Le relâchement n'était pas cependant le même partout. La ville de Bordeaux doit être comptée parmi celles qui furent le plus longtemps fidèles au culte de nos pères. Dans une circonstance, le comte d'Arcet sollicitait la rentrée immédiate d'un subside que les Bordelais avaient promis; les jurats s'excusaient du retard sur l'absence d'un grand nombre de bourgeois qui étaient en pèlerinage.

Il est juste d'avouer que des efforts furent tentés pour ranimer le feu sacré des pèlerinages; c'est ainsi que vers la fin du XVe siècle, une Vie de saint Jacques, en prose française, fut publiée à Paris chez Jean Trepperel, in-8°, goth. La Bibliothèque impériale en possède un exemplaire.

On doit rapporter à la même époque un *mystère* manuscrit et sans date, présenté au public sous ce titre : *Translation de saint Jacques et de ses miracles en vers* [1].

Un des plus illustres archevêques de Bordeaux, le *bienheureux* P. Berlan, consigne dans son testament sa dévotion à l'Apôtre de l'Espagne. Dans ce pieux monument de ses volontés suprêmes et de ses pensées les plus intimes, il confia son âme à plusieurs saints, en particulier à *saint Jacques*.

La cathédrale d'Amiens était en possession d'une relique considérable de saint Jacques, puisqu'elle vénérait l'os maxillaire inférieur du saint Apôtre. En 1469, un chanoine de cette église, Guillaume Auxcousteaux, renferma cette relique dans une châsse opulente et fonda une procession solennelle, le jour de la fête de l'Apôtre, avec distribution aux cha-

[1] *Recherches sur les théâtres de France*, par M. DE BEAUCHAMPS. Paris, 1735, t. I, p. 227.

noines, chapelains et vicaires de ladite église. Cette insigne relique était exposée, certains jours de l'année, à la piété des fidèles dans une chapelle dédiée à saint Jacques. Le vénérable chanoine mourut en 1511. Son tombeau fut orné des sculptures dont j'ai parlé au chapitre IV [1].

XVIe SIÈCLE.

Le pèlerinage de saint Jacques avait été fréquemment imposé sous forme de pénitence canonique ou sacramentelle. Il avait, dans ces conditions, un caractère à la fois expiatoire et chevaleresque qui répondait pleinement aux besoins spirituels et à l'humeur aventureuse des coupables. On doit à la sainte Église l'initiative de ces utiles inflictions. La diplomatie lui emprunta cette heureuse idée et en fit des applications, comme on l'a déjà vu. Les tribunaux en firent autant, à leur tour, principalement dans le XVIe siècle. C'est un point de vue qui a été mis en lumière par quelques-uns de nos écrivains modernes. Le bannissement était prononcé dans les diverses provinces, et il arrivait, en définitive, que les territoires avaient fait un échange de leurs gens dangereux, mais non pas que la société fût délivrée de ces agents de désordre. C'est peut-être en vue de ce résultat négatif que le bannissement prit une forme particulière, le pèlerinage [2].

Comme châtiment légal, le pèlerinage fut aussi adopté par les Coutumes, parce que la peine de mort ne figurait pas toujours dans les moyens répressifs dont les communes pouvaient disposer, et le bannissement, qui le remplaçait trouvait

[1] Communication du docteur A. Goze, inspecteur-adjoint des monuments historiques du département de la Somme.

[2] *De la Pénalité chez les Flamands de France au XVIe siècle* par Derode. — *Annales du comité Flamand*, t. III.

dans le pèlerinage une direction et une garantie; car le pèlerin devait, à son retour, fournir un certificat de présence au lieu indiqué dans la sentence, peut-être même dans les étapes de la route. Ce délai donnait au délinquant le moyen du repentir ; l'absence apaisait les haines. La société et le condamné profitaient également de ce genre de punition.

On imposait donc, à cette époque, un pèlerinage comme aujourd'hui une amende. Les seigneurs et les corporations y étaient soumis aussi bien que les simples particuliers.

Les pièces du registre aux condamnations criminelles de la ville de Dunkerque mentionnent des pèlerinages, infligés pour Saint-Pierre à Rome, *Saint-Jacques en Galice*, Notre-Dame de Rocamadour, Notre-Dame de Boulogne, les Trois-Rois à Cologne, le Saint-Sang à Bruges, et autres lieux de dévotion.

Dans un savant *Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée à la Cour impériale de Douai*, le 4 novembre 1861, M. A. Preux, substitut du procureur-impérial, a cité en ces termes une condamnation extraite de l'*Histoire de Lille* : « Se « bannist on Wibert de Goy..... *en pèlerinage à Saint-Jac-* « *ques de Galice, en Compostelle.....* pour cause de certaines « trieuves qui mises et assises avoient esté à l'instance d'i- « celluy entre un sien proisme d'une part et ung aultre « bourgois d'aultre part et que présens iceulx veullans aud^es « trieves repouchier dit qu'il y renonchoit manechaus partie « adverse..... »

Parmi les décisions des échevins flamands sur les affaires jugées à Saint-Dizier, on trouve la suivante : « Gigoul, ayant « dit devant un échevin qu'il voudroit qu'on pendît les treize « échevins, est jugé à demander *mercy* à chaque échevin, « en plein plaid, en sa cotte, et sans chaperon, à *gésir*

« 40 jours en ôtage, et à faire un pèlerinage *à Saint-Jacques* « *en Galice*, dont il apportera bonnes lettres. »

On peut donc conclure sans exagération que les pèlerinages qui n'étaient primitivement qu'une pratique de piété ou de pénitence, s'introduisirent peu à peu dans les mœurs et conquirent, du moins en France, une place importante parmi nos institutions sociales. Leur utilité ne pouvait être proclamée d'une manière plus solennelle ; quelle belle époque pour l'Église, que celle où les tribunaux séculiers s'inspirant du système pénitentiaire de notre sainte Mère, introduisirent dans leur code pénal un genre de correction dont les résultats directs, immédiats, étaient la gloire de Dieu, l'exaltation des saints, l'amendement du coupable et la sécurité de la société !

L'Espagne n'abdiqua pas subitement le culte de ses ancêtres : à la prise d'Oran, en 1509, les Espagnols attaquèrent les Maures en faisant retentir les airs du cri national : *Saint Jacques !* Après la victoire, le cardinal Ximénès, qui avait été l'âme de cette glorieuse expédition, consacra une des mosquées d'Oran au patron de l'Espagne.

Le petit-fils des *rois catholiques*, l'immortel Charles-Quint, marcha sur les traces de ses aïeux et vint méditer devant le tombeau de l'Apôtre l'inanité des grandeurs humaines auxquelles il devait bientôt renoncer. Philippe II, son fils, vint également à Compostelle.

On vit donc encore durant ce siècle des têtes couronnées s'incliner devant ce tombeau, *l'honneur* de l'Espagne. Mais l'Espagne, désormais maîtresse dans les limites naturelles de son territoire, n'a plus à combattre les Maures ; elle va s'amollir dans les douceurs de la paix ou diriger son énergie vers les mystérieux trésors du Nouveau-Monde. L'Amérique fait oublier la Galice, et le nom magique de *Santiago*, re-

produit par une sorte de reconnaissance dans les appellations de plusieurs cités au-delà des mers, ne s'effacera pas sans doute dans le cœur des enfants de l'Ibérie, mais n'aura plus assez force pour les attirer dans leur propre pays auprès d'un tombeau qui fut et sera à jamais leur première gloire nationale.

Il ne faut pas croire cependant que les préoccupations de cette époque exceptionnelle dans l'histoire des nations, aient entièrement éteint dans l'âme des fidèles le goût des pèlerinages. Les faits que j'ai encore à rapporter, démontreront le contraire. « Le cardinal de Bourbon, revenant de conduire « l'infortunée Élisabeth en Espagne, s'arrêta à l'hôpital de « Roncevaux dans les Pyrénées ; il servait à table *trois cents* « *pèlerins*, et donna à chacun d'eux trois réaux pour con- « tinuer leur voyage [1]. »

En 1519, *Jacques* de Laroque, voulant honorer son glorieux patron, plaça sous son vocable l'hôpital qu'il fonda à Aix en Provence. L'acte de fondation porte qu'on y recevra tout homme souffrant, fût-il le diable, *etiam diabolus*.

Que mes lecteurs me permettent de leur raconter pour les délasser, une historiette de l'époque, qui d'ailleurs n'est pas entièrement étrangère à mon sujet : la maison de *Mesmes*, d'où sont sortis les comtes d'Avaux, et tant de personnages distingués, aurait eu pour nom primitif celui de *Jacques*, et d'après le célèbre généalogiste d'Hozier, ce nom de *Mesmes* viendrait de ce qu'un sujet de cette famille, s'appelant aussi *Jacques* de son nom de baptême, dit à un notaire, chez lequel il passait un acte, qu'il se nommait *Jacques Jacques*. Celui-ci fort surpris se fait répéter le nom, et sur la réponse persistante du double nom de Jacques, il lui demande si le

[1] *Génie du christianisme*, par CHATEAUBRIAND. Liv. VIe, ch. VIII.

second nom s'écrit *de même*; on lui répond qu'il s'écrit *de même;* dès lors, pour éviter une répétition et l'équivoque du mot *Jacques* répété, il y substitue le mot *de Mesme*, tel qu'on l'écrivait autrefois; et depuis, les descendants de ce client conservèrent ce surnom.

Sans ajouter une foi complète à cette étymologie, Lainé, dans son *Dictionnaire véridique des Origines*, remarque en sa faveur qu'on voit plusieurs rejetons de cette famille porter le nom de *Jean-Jacques* à une époque où l'on n'employait pas encore, ou du moins très-rarement, deux noms de baptême.

Deux réflexions importantes couronneront ce que j'ai dit sur ce siècle. La dévotion de cette époque, quoique dégénérée, était encore étrangère aux froids calculs de nos jours et ne disputait pas au ciel quelques fêtes plus ou moins nombreuses. En 1579, le célèbre Arnaud de Pontac, évêque de Bazas, déclara obligatoire dans son diocèse la fête de saint Jacques[1].

Le Concile de Bordeaux, de l'an 1583, consacre son XXVIIIe chapitre à la question des hospices des pauvres et des pèlerins; il blâme sévèrement le détournement des fonds de ces maisons de charité ; il veut que l'évêque frappe de censure les administrateurs ecclésiastiques coupables de cette faute et s'ils sont laïques, qu'il les prive à jamais de leur emploi et leur fasse restituer ce qui aura été soustrait. Il demande qu'on y pourvoie au salut des malades et des pauvres; ces hospices devront être ouverts aux malheureux, aux vieillards, aux malades et aux pèlerins fatigués, mais non aux mendiants valides et robustes; ces derniers, il faut les em-

[1] *Constitutiones promulgatæ* a R. R. D. ARNALDO DE PONTAC, Vazat. episcopo, in synodo habita apud Montemsecurum (Monségur) pridie calendas Maii an. 1579. Burdigalæ, apud S. Millangium, 1584. p. 52.

pêcher de mendier de porte en porte et les contraindre à gagner leur vie par un travail honnête [1].

Ces longs et minutieux détails font supposer dans la province ecclésiastique de Bordeaux l'existence d'un grand nombre d'hospices, au profit des pèlerins. On y compte encore sept ou huit endroits qui portent le nom d'*hôpital;* à défaut de ruines, ce nom seul est une preuve non contestable de la fondation de quelque édifice hospitalier dans chacun de ces pays.

Du ton comminatoire des Pères du Concile contre les laïques prévaricateurs, on doit conclure qu'à cette époque (en 1583), on pouvait admettre et on admettait effectivement des hommes du monde dans l'administration des biens des hospices ; mais les évêques étaient les tuteurs naturels de ces hospices ; ils avaient le droit de dissoudre ces administrations et de châtier leurs fautes, afin de garantir les biens du pauvre.

XVIIe SIÈCLE.

On trouve dans ce siècle d'assez nombreux exemples de pèlerinages, mais aussi des preuves manifestes de relâchement et de décadence.

En 1615, les habitants de la ville de Moissac, dans le Quercy, ayant fait le pèlerinage de Compostelle, voulurent, à leur retour, établir une confrérie *à l'honneur de monsieur saint Jacques*. Au temps de Joinville (XIIIe siècle), saint Jacques était qualifié *Monseigneur* et *Beau sire;* au temps de Froissart (XIVe siècle), il est appelé *Baron* ; au XVIIe siècle,

[1] *Concilia provincialia Burdigalæ celebrata* annis 1583 et 1624, editio novissima. Lucione, 1850, p. 85, 86.

il n'est plus que *Monsieur*. Ces termes honorifiques, décernés par des hommes aux amis de Dieu, caractérisent des époques différentes et des nuances curieuses de notre littérature nationale.

Aux termes des statuts de la Confrérie [1], aucun Moissagais n'y pouvait être reçu, qu'il n'eût *faict foy avoir vraiment faict le dict pèlerinage et qu'il ne soict en vie qui soit de bonne réputation*. Entr'autres prescriptions, les *confraires* devaient assister aux offices et aux enterrements avec leur chapeau *enfalotté à mode de pèlerins*.

Moissac a perdu sa confrérie, et beaucoup d'autres choses; jusqu'à l'année 1830, un pèlerin de saint Jacques, vrai pèlerin avec son costume, avait le privilége de marcher en tête de la procession du Saint-Sacrement de la paroisse Saint-Jacques.

Je consigne avec joie ce souvenir dans mon étude historique; les souvenirs sont des miettes précieuses qu'il faut ramasser, de pieux débris qui rappellent les festins du cœur et de l'esprit, les plus suaves *pour qui ne vit pas seulement de pain*. J'ajoute, à la gloire de la vieille cité de Moissac, que saint Jacques y est encore honoré; l'église dédiée à ce grand Apôtre, vient d'être rebâtie somptueusement.

En 1630, un synode diocésain de Saint-Pol de Léon, en Bretagne, classa parmi les fêtes obligatoires les fêtes de saint Jacques *le Majeur* et de saint Jacques *le Mineur*.

La Guienne fut peut-être de toutes nos provinces celle qui conserva le plus longtemps l'habitude des pèlerinages de Compostelle, s'il faut en juger par l'importance du culte de

[1] *Dictionnaire des confréries et corporations d'Arts et Métiers*, par M. Toussaint-Gautier; revu par M. l'abbé Lécarlatte. Edit. Migne, 1854, col. 741, 745.

l'Apôtre. En 1650, Samuel Martineau de Turé, évêque de Bazas, exigea qu'on se préparerait à la fête du Saint par une vigile et un jeûne [1]. En 1685, Louis d'Anglure de Bourlemont, archevêque de Bordeaux, plaça cette fête dans le catalogue des fêtes d'obligation [2].

Dans un livre imprimé à Bordeaux vers la fin de ce siècle [3], on rencontre une *prière pour les pèlerins de saint Jacques*. Ce qui permet de supposer que les pèlerinages de Bordeaux à Compostelle étaient encore assez communs à cette époque. Par le fait, en 1660, l'hôpital Saint-Jacques, à Bordeaux, reçut 988 pèlerins malades; en 1661, il ne s'en présenta que 96. « Les malades y séjournaient jusqu'à guérison. L'hôpital de saint Jacques ne suffisant plus, on évacuait les malades sur Notre-Dame-de-Bardanac, à Pessac; mais on établit par spéculation dans la rue *Saint-James*, touchant l'hôtel-de-ville, deux hôtels : l'un dit l'*Hostau de Saint-Christophe* et vis-à-vis de cette hôtellerie, l'*Hôtel des Trois-Rois* [4]. » Ce nombre considérable de pèlerins malades n'égalait pas sans doute celui des pèlerins valides. Il est permis d'évaluer le nombre de ceux-ci à un chiffre encore très-important.

Cependant l'Espagne elle-même se relâchait de son enthousiasme pour son sauveur et son patron. Philippe III, au lieu d'aller en personne comme ses prédesseurs au tombeau de

[1] *Catéchisme imprimé par le commandement de Mgr l'évêque de Bazas; ensemble le prosne et les institutions synodales du dit diocèse*, à Bourdeaux, 1677, p. 106.

[2] *Ordonnances et constitutions synodales*, etc., Bordeaux, 1686, p. 62.

[3] *La Vie et les miracles de sainte Anne, mère de la sainte Vierge, avec un abrégé des vies des saints et saintes qui composent la famille de Jésus.* Bordeaux, chez Simon de la Court, 1690, p. 347, 348.

[4] *Histoire complète de Bordeaux*, par l'abbé O'Reilly. Première partie, t. II, p. 675.

saint Jacques, y délégua le cardinal-patriarche-archevêque de Séville, D. Diego Guzman [1].

En France, le pèlerinage de Compostelle n'était plus toujours un voyage de dévotion. Des désordres de toute nature provoquèrent contre les pèlerins des mesures sévères : deux déclarations de Louis XIV, l'une du mois d'août 1671, l'autre du 7 janvier 1686, « portaient défenses à tous ses sujets « d'aller en pèlerinage *à Saint-Jacques en Galice*, à Notre-« Dame-de-Lorette, et autres lieux hors de son royaume, « sans une permission expresse de Sa Majesté, contresignée « par l'un des sieurs secrétaires d'état et de ses commande-« ments, sur l'approbation de l'évêque diocésain, à peine de « galères à perpétuité contre les hommes, et de telles peines, « afflictions contre les femmes que les juges des lieux esti-« meraient convenables. »

La rigueur de la pénalité dont le *grand roi* menaçait les violateurs de sa loi, nous donne la mesure des scandales qu'il voulait réprimer. Le discrédit jeté sur les pèlerinages par ces scandales, les empêchements créés par les lois nouvelles, fournirent de nouveaux motifs de relâchement aux fidèles déjà assez tièdes pour ces courses lointaines. L'herbe couvrit les chemins que tant de générations avaient foulés, et les pèlerins ne furent plus une curiosité que par leur rareté.

L'antique dévotion jeta, à son crépuscule, un dernier rayon sur la capitale de la Normandie. En 1693, une con-

[1] Un auteur moderne, Dom Juan Alvarez de Colmenar, nous apprend dans son ouvrage des *Délices de l'Espagne et du Portugal*, imprimé à Leide en 1707, qu'on montrait à Padron, comme relique *fort miraculeuse*, « une grosse pierre « creuse qui a, dit-on, servi de navire au bon apôtre saint Jacques, lorsqu'il « alla de Jérusalem prêcher l'Évangile en Espagne. » Cet auteur peu sérieux et peu érudit a voulu parler sans doute de la pierre dont j'ai parlé moi-même, ch. v, mais dans un sens bien différent.

frérie de badestamiers se forma à Rouen sous le patronage de saint Jacques. Comme ses aînées, elle voulut avoir des statuts. Son existence toutefois ne devait pas être de longue durée.

XVIIIe SIÈCLE.

Ce siècle tristement célèbre nous a laissé peu d'exemples de pèlerinages à Compostelle. L'empressement de nos pères dans la foi a fait place à une torpeur religieuse et à des intérêts politiques qui absorbent presque tous les esprits.

Mais le vice qui, par la fragilité de notre nature, se mêle aux institutions les plus saintes, veut exploiter, à son profit, les pèlerinages en Galice. Les vagabonds se cachent sous l'habit du pèlerin, rançonnent la crédulité publique et se livrent à toute sorte d'excès. L'autorité royale, protectrice de la morale publique, intervient de nouveau en 1717, et remet en vigueur les prescriptions de Louis XIV par une ordonnance qui devait être lue au prône tous les trois mois, et qui fut encore renouvelée en 1738.

L'amour des Bordelais pour Santiago trouva-t-il dans cette ordonnance une barrière infranchissable? ou bien s'éteignit-il graduellement comme un vieillard qui succombe à la caducité? Quoiqu'il en soit, Lacolonie n'a pas été contredit quand il a osé écrire, vers 1760, les lignes suivantes, en parlant de l'hôpital Saint-Jacques de Bordeaux : « La dévotion « du pèlerinage est *si usée*, qu'à la réserve de quelque men- « diant qui se sert de ce prétexte pour avoir plus de charité, « *on ne s'aperçoit plus qu'il passe plus un* [1]. »

[1] *Histoire curieuse et remarquable de la ville et province de Bourdeaux*, par LACOLONIE. Bruxelles, 1760, t. 1, p. 162, 163.

XIXe SIÈCLE.

Le dernier siècle nous a légué des guerres que nous avons continuées. Notre drapeau a flotté victorieux dans toute l'Europe; l'Espagne et le Portugal ont subi un moment nos lois, et Compostelle a été occupée par nos troupes de 1809 à 1814. Évènement providentiel! Nos soldats, enfants de la République et de l'Empire, ont incliné devant le tombeau de l'Apôtre ces mêmes fronts qui ne s'inclinaient jamais devant l'ennemi; ils ont vu, ils ont admiré, ils ont prié sur ces dalles encore humides des larmes des veuves; ils ont pleuré eux-mêmes, eux qui se croyaient incapables de pleurer, et quand ils ont regagné leurs foyers après vingt batailles, ils ont raconté non-seulement leurs exploits, leurs blessures, leurs souffrances, mais encore les merveilles de la capitale de la Galice, saint Jacques sur un cheval blanc, son épée levée pour frapper, son chapeau à coquilles, et les *ex-voto* d'or ou d'argent, véritables trésors que les rois y ont offerts. Ils ont entendu les cloches de Louis XI, cloches françaises qui leur rappelaient la patrie. Ils n'ont pu cacher à ceux qui les écoutaient les émotions qui avaient fait battre leur cœur sous leur uniforme de guerrier. Le soldat a une façon de raconter qui lui appartient; son éloquence est inculte, sans art, mais incisive. Si les soldats de notre armée d'Espagne sont redevables à Santiago de doux et précieux souvenirs, que de pèlerins Santiago ne doit-il pas à leurs récits entraînants et pathétiques?

L'héritage religieux des temps qui nous ont précédés, n'est pas entièrement perdu pour notre génération; la société restée chrétienne et catholique, malgré les agitations des peuples, malgré les luttes de la science et les attaques du rationalisme,

malgré les révolutions diverses qui ont menacé d'engloutir toutes les saintes traditions, a rappris le chemin de Compostelle, pour ne plus l'oublier. Le jubilé de 1852 a attiré un grand nombre de pèlerins, parmi lesquels on distinguait les Infants d'Espagne, ducs de Montpensier. Le jour de la fête du saint, ils offrirent à la cathédrale, selon les intentions de la reine Isabelle II, une magnifique coupe de vermeil, supérieurement ciselée. Depuis ce jour, c'est dans cette coupe qu'on expose au peuple, durant les processions, les offrandes qu'envoie annuellement la reine d'Espagne en sa qualité de reine de Léon et de Castille.

Non, Santiago n'a pas perdu cette sorte de charme qui fascinait autrefois les masses. Je suis allé seul, en 1860, au tombeau de saint Jacques ; mais que de sympathies, que de projets ou de désirs de pèlerinage n'ai-je pas recueillis sur le paquebot, en Portugal, en Espagne, et ensuite en France ! Pour moi, humble et obscur pèlerin, j'étais fier et heureux de me prosterner devant ces reliques immortelles, et d'ajouter une unité à l'innombrable liste de chrétiens qui m'y avaient précédé. Je suis entré à toute heure dans cette sainte basilique, et jamais je ne l'ai trouvée déserte. Sans consigne et sans appel, il y a toujours une garde d'honneur devant ce tombeau, qui est comme les tombeaux de Jérusalem et de Rome, la propriété des nations catholiques. Mais cette garde est à genoux et le mot d'ordre, toujours le même, est celui-ci : *Santiago ! Santiago !*

J.-B. PARDIAC.

(*La fin au prochain numéro.*)

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES. — Ce Congrès a tenu ses séances à la Sorbonne du 8 au 11 avril. M. l'abbé J. Corblet a présenté sur ses travaux un rapport à la dernière séance de la Société des Antiquaires de Picardie. Voici un extrait de ce travail :

« M. Garnier, dans la séance du 10 décembre 1861, a revendiqué en quelques mots, pour la Société des Antiquaires de Picardie, la première pensée de l'institution ministérielle, qui fonctionne depuis deux ans. Permettez-moi, Messieurs, en terminant ce rapport, de revenir sur cette question d'origine et de vous signaler les analogies et les différences qu'on remarque entre le projet que vous émettiez il y a douze ans et ce qui se réalise aujourd'hui sous le protectorat éclairé d'un Ministre, qui est loin de partager l'indifférence et les préjugés que nourrissaient jadis contre la Province les hauts feudataires de la science parisienne. Dans la séance du 13 août 1851, M. Charles Dufour, rapporteur d'une Commission dont faisaient partie MM. Bouthors et Garnier, vous soumettait un Mémoire qui devait être présenté à M. le Ministre de l'instruction publique pour attirer sa bienveillanee sur les Sociétés savantes des départements, et pour lui demander d'encourager leur émulation par un concours perpétuel et la distribution annuelle d'un prix de 5,000 fr. et de mentions honorables. Jusque-là, les corporations scientifiques de la Province n'avaient obtenu du gouvernement qu'une attention peu empressée, qui se traduisait uniquement par de parcimonieuses allocations ne dépassant jamais le chiffre de 300 fr. Il est vrai que M. de Salvandy avait fait rendre, le 27 juillet 1845, une ordonnance royale ainsi conçue : « Tous les ans, à l'époque du 1er mai, « notre Ministre secrétaire d'État au département de l'instruction

« publique mettra sous nos yeux un rapport sur les travaux de « toute nature émanés des diverses Sociétés savantes du royaume « et de leurs membres. Ce rapport sera publié au *Moniteur*. » Cette ordonnance a eu le sort de beaucoup d'autres, et c'est en vain qu'on chercherait les résultats de ses prescriptions dans les colonnes du *Moniteur*. Le journal officiel, après 1845, comme auparavant, reste complètement muet sur les travaux des Sociétés savantes. Tout s'est donc borné à une velléité de protection, et l'indifférence a fait avorter la généreuse intention qui voulait mettre en lumière les études consciencieuses qui n'avaient pas eu la chance d'éclore sous les rayons vivifiants du soleil parisien. La Commission que vous avez nommée en 1851 a cru sans doute qu'il y avait du vrai dans cette maxime peu consolante du cardinal Mazarin : « Ceux qui se laissent oublier méritent leur sort. » Elle a voulu revendiquer les droits méconnus de la science provinciale; elle a rêvé quelque chose de plus et de mieux que ce que M. de Salvandy avait en vain essayé de faire. Elle demanda qu'un concours perpétuel fût ouvert entre toutes les Sociétés savantes des départements qui s'occupent d'études historiques, et que, chaque année, un prix de 5,000 fr. fût décerné à celle de ces Sociétés qui se serait le plus distinguée par le mérite de ses publications. L'Académie des inscriptions, dans ce projet, devait être instituée juge du concours, présenter un rapport sur les mérites respectifs des diverses Académies, décerner le prix et distribuer les mentions honorables. Vous voyez, Messieurs, que le congrès actuel se trouve en germe dans votre projet de 1851. Vous saisissez les rapports et les divergences qui existent entre l'institution de M. Rouland et votre ancienne supplique, qui n'obtint alors que ces vagues témoignages d'estime dont on entoure toujours un refus poli. Ce n'est pas l'Académie des inscriptions, mais le Comité des travaux historiques, qui est investi des délicates et périlleuses fonctions d'arbitre littéraire. Cette attribution est toute naturelle, puisque, depuis l'arrêté du 22 février 1858, le Comité historique, créé par M. Guizot, est devenu un point de ralliement pour les travaux des Sociétés savantes, qu'il est chargé, non point d'absorber, mais de stimuler par le relief de la publicité. Le tribunal était donc tout créé : il ne lui manquait plus que des justiciables ; c'est ce que lui a donné

l'arrêté ministériel du 22 février 1858. Ce n'est pas un prix unique de 5,000 fr. qui est décerné à une seule Société ; mais c'est un certain nombre de médailles d'un prix bien inférieur qui sont accordées tout à la fois aux auteurs des ouvrages couronnés et au corps dont chacun d'eux fait partie. Ce ne sont pas seulement les Sociétés historiques et archéologiques qui prennent part au concours, mais toutes les corporations littéraires et scientifiques, quelle que soit la nature de leurs recherches et l'objet de leur institution. Comme il aurait été impossible de comparer entre eux des travaux d'ordres différents, on les a rangés dans trois catégories qui correspondent à trois sections du Comité : Histoire, Archéologie, Sciences.

« M. Dufour proposait un concours libre, sans programme déterminé. On a suivi cette voie pour la section des sciences ; mais on a spécifié un sujet dans les deux autres sections : pour celle d'histoire, c'est le Dictionnaire topographique d'un département ou d'un arrondissement ; pour celle d'archéologie, c'est le Répertoire monumental d'une circonscription administrative. Cette désignation d'un sujet, en concentrant beaucoup d'intelligences vers les mêmes investigations, mais dans des lieux différents, aura sans doute pour résultat de produire une œuvre véritablement monumentale, qui dans la multiplicité de ses objets d'étude conservera néanmoins un invariable caractère d'unité. Mais quand cette épreuve sera terminée, nous voudrions qu'on essayât pendant quelque temps de la liberté des concours. Si ce vœu se réalise, nous pouvons espérer qu'on prendrait en considération une judicieuse remarque qui m'a frappé dans le rapport de M. Dufour. « Les sociétés départementales, y est-il dit, joindraient à l'envoi de leurs publications, un aperçu sommaire des travaux qu'elles auraient faits ou des *mesures d'utilité publique qu'elles auraient prises dans l'intérêt des études historiques ou pour la conservation des monuments*. C'est là en effet un élément essentiel qui devrait entrer dans les appréciations d'un concours libre. Une Société n'exerce pas seulement son action par les Mémoires qu'elle publie, mais aussi par les services matériels et moraux qu'elle rend à la science et à l'art. Explorer les terrains qui recèlent les vestiges des civilisations éteintes, recueillir les œuvres de l'antiquité et du Moyen-Age qui deviennent un sujet d'étude pour l'archéologue et parfois une inspiration pour l'artiste ; s'opposer aux actes de vanda-

lisme, qui menacent de détruire ou de défigurer les productions des siècles passés ; réunir dans une exposition publique, les tableaux, les objets d'art dispersés dans les collections particulières, et contribuer ainsi à développer dans les masses le sentiment du beau ; ériger des statues à ceux qui par l'autorité de leur parole et de leur génie ont entraîné leur siècle dans des voies nouvelles, qui ont richement ensemencé le champ de l'érudition ou qui ont charmé l'imagination par leurs poétiques récits, voilà certes des œuvres qui valent bien des livres, et qui ont le droit d'être pesées dans la balance des jugements littéraires. Aucune Société plus que la nôtre n'a intérêt à faire admettre cet élément d'appréciation : car, si elle a beaucoup écrit, elle a aussi beaucoup agi, et vous avez dû vous reconnaître dans le rapide tableau que je viens d'exquisser. Ces titres nombreux et incontestables, vous sauriez les faire valoir dans un libre concours et vous n'oublieriez pas non plus alors de rappeler à l'attention des juges les origines lointaines du mandat dont ils sont investis, et de produire devant eux le Mémoire adressé le 9 novembre 1851 au Ministre de l'instruction publique. Vous avez le droit de vous montrer fiers d'avoir devancé par vos désirs les sages tendances officielles qui dominent aujourd'hui, et d'avoir pressenti l'utilité d'une institution à laquelle Son Excellence M. Rouland attache à bon droit une si haute importance, et dont il a dit que « c'était le meilleur souvenir qu'il garderait des labeurs de la vie « publique. »

« Le projet que vous aviez conçu sera aussi, Messieurs, un souvenir pour vous. Ce sera surtout un encouragement à persévérer dans la voie des initiatives, à ne pas vous laisser intimider par les obstacles, et à vous confier en la puissance du temps qui change parfois les rêves en réalités. Si plus tard, en vous voyant continuer ces traditions de généreuse témérité, on vous accusait de vous heurter à des impossibilités, vous invoqueriez les garanties du passé pour inspirer confiance dans l'avenir, et, montrant d'une main le Congrès ministériel des Sociétés savantes, et de l'autre le Musée Napoléon, vous répondriez aux sceptiques :

Audaces fortuna juvat. »

Société de l'École des Chartes. — M. A. de la Borderie a publié, dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes*, un article bibliographique sur mon Mémoire relatif au lion et au bœuf sculptés aux portails des églises. Si l'auteur s'était borné à un simple compte-rendu, nous n'aurions pas à en parler ici ; mais il a émis des conjectures qui, sur divers points, diffèrent des nôtres. Comme nous cherchons avant tout la vérité, sans parti pris, nous allons soumettre à nos lecteurs les appréciations du savant archiviste : « Consulté par un ecclésiastique du diocèse de Luçon sur la signification d'un lion et d'un bœuf sculptés à droite et à gauche de quelques portails, M. Corblet a cherché la valeur symbolique de ces deux animaux, lorsqu'ils ne se rattachent pas aux évangélistes saint Marc et saint Luc. M. Corblet commence par énumérer les nombreux monuments dans lesquels on voit des lions et des bœufs ; puis, après avoir relaté les textes des Écritures et des Pères qui parlent de ces animaux au point de vue symbolique, il suppose que, le portail de l'église étant la figure de Jésus-Christ, le lion indique son triomphe sur la mort, et le bœuf sa passion.

« Je suis loin de nier la symbolique chrétienne, mais j'ai toujours peur que l'érudition ne fournisse après coup des interprétations qui n'étaient pas dans les idées des sculpteurs et des architectes du Moyen Age. Sans nier la valeur des raisons exposées avec talent par le savant directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, il me semble que son Mémoire même fournit une explication toute naturelle qu'il a négligée. D'une part, Durand de Mende, dans son *Rationale*, dit que l'on avait coutume de placer le bœuf et le lion aux portes ou à la façade des églises. D'un autre côté, sur le portail de l'ancienne abbaye de Moreaux, en Poitou, ces animaux sont accompagnés de ces deux vers :

> Ut fuit introitus templi sancti Salomonis
> Sic est istius in medio bovis atque leonis.

Si on rapproche ces vers et le témoignage de l'évêque de Mende, du livre III des Rois (c. 7, § 25, 29 et 36), et du livre II des Paralipomènes (c. 4, § 3 et 4), il est permis de penser que les artistes du Moyen Age se sont inspirés de la Bible, et, en mettant des bœufs et des lions aux portails des églises, ont scrupuleusement voulu rap-

peler l'entrée du temple de Salomon. Il est inutile d'insister sur ce fait, que la présence de ces animaux à l'entrée des édifices est un souvenir oriental dont l'archéologie antique offre de nombreux exemples.

Parmi les églises où le bœuf tient une place qui attire l'attention, M. l'abbé Corblet cite nécessairement la cathédrale de Laon et les seize bœufs qui jadis décoraient ses tours, dans les arcades qui les éclairent, et à la partie supérieure des tourillons. A l'interprétation proposée par notre confrère Jules Marion, M. l'abbé Corblet préfère, avec quelque hésitation cependant, la conjecture que ces animaux ne sont à Laon que les emblèmes ordinaires de la passion du Sauveur. Jusqu'à plus ample informé, l'opinion de notre confrère Marion me paraît être encore la plus probable : elle est fondée sur une légende locale, rapportée par Guibert de Nogent à une époque peu éloignée du miracle qui lui-même se rapportait peut-être à une période de la construction ancienne, à celle où s'élevèrent les tours. M. Dusevel a fait remarquer que des statues analogues de bœufs se voient à la cathédrale de Bamberg, et conclut « qu'une décoration monumentale qui se trouve identique à Laon et à Bamberg ne peut s'expliquer que par une interprétation applicable aux deux cathédrales, et non par une légende locale. » Peut-être l'interprétation applicable aux deux monuments est-elle bien simple, si je dois ajouter foi aux archéologues qui ont vu les deux cathédrales, et ont pu constater que l'architecte de Bamberg n'avait fait que copier les tours de Laon, même dans leurs détails. Les bœufs auraient été ainsi naturellement transportés en Allemagne.

M. Dusevel est intervenu une seconde fois dans cette étude à propos d'une sculpture du porche principal de Saint-Vulfran d'Abbeville. Là, le lion est représenté assis fièrement, couvert d'un manteau royal, les deux pattes de devant posées sur un écu, et soutenant une haute bannière. M. Dusevel se demande si, dans cet animal placé entre les statues de saint Firmin et de saint Germain l'Écossais, il ne faut pas voir l'image de l'Église et de sa vigilance épiscopale, ou celle de l'idolâtrie vaincue par les premiers missionnaires du Ponthieu et du Vimeu. Il renonce à sa première idée, qui était d'y voir un emblème de la féodalité. En examinant la planche qui accompagne la notice de M. l'abbé Corblet, je remarque que l'écu

et la bannière conservent la trace de fleurs de lis. Ces emblèmes héraldiques, sur une sculpture du XVIe siècle, doivent, je crois, éloigner toute idée de symbolique religieuse ; l'histoire d'Abbeville doit donner aux archéologues du Ponthieu l'explication de ce lion, support des armes de France, qui semble défendre l'accès d'une ville que l'on aperçoit derrière lui dans le lointain. Si une tradition locale donne à ce lion royal le nom de Nabuchodonosor, je serais tenté d'y voir une malice populaire ; dans le principe, le lion de Saint-Vulfran, placé entre les deux premiers apôtres de la contrée, a dû être un emblème du pouvoir laïque uni au pouvoir religieux.

« En proposant des conjonctures qui diffèrent un peu de celles de M. l'abbé Corblet, je n'ai voulu en aucune manière diminuer la valeur de ses patientes recherches. Les archéologues, ainsi que les partisans de la symbolique du Moyen Age, trouveront dans ces quelques pages de précieux renseignements en ce qui touche la représentation du bœuf et du lion sur les monuments. »

Société impériale d'émulation d'Abbeville. (*Extrait du procès-verbal de la séance du* 16 *avril* 1863). — M. Boucher de Perthes, président, annonce à la Société que le 28 mars dernier, il a trouvé, dans la couche de sable noir argileux du banc diluvien du Moulin Quignon, et retiré lui-même de son gisement, la moitié d'une mâchoire humaine fossile, qui, au premier aspect, lui sembla présenter quelque différence avec la mâchoire de l'homme actuel. Cette mâchoire était à 4 mètres 52 centimètres de profondeur et touchant presque à la craie. A quelques centimètres était également engagée dans le banc noir une hache en silex que M. de Perthes invita M. Oswald Dimpre qui l'accompagnait à en retirer, ce qu'il ne put faire qu'à l'aide de la pioche ; M. Dimpre père, et cinq autres personnes étaient présentes à la découverte de M. Boucher de Perthes, et l'ont vu détacher lui-même la mâchoire du banc diluvien. Examinée par MM. les docteurs Jules Dubois et Hecquet et par M. de Villepoix, pharmacien, tous trois membres de la Société d'émulation, cette mâchoire a été reconnue fossile et bien évidemment appartenant à un homme, offrant toutefois, comme l'avait remarqué M. de Perthes, quelque différence de conformation avec l'homme actuel.

Depuis, M. l'abbé Bourgeois, professeur de philosophie et d'histoire au collége de Pont-le-Voie, venu à Abbeville le 10 avril courant, M. le docteur Carpenter, vice-président de la Société royale de Londres, M. le docteur Félix Garigou, membre de la Société géologique de France, M. le docteur Falconer, membre de la Société royale d'Angleterre et de la Société géologique de Londres, arrivés le 14, M. de Quatrefages, membre de l'Institut, professeur d'anthropologie au Museum d'histoire naturelle de Paris, arrivé le 15, ont à l'unanimité confirmé l'opinion des membres précités de la Société d'émulation et déclaré que cette mâchoire était fossile et bien celle d'un homme, mais qu'elle présentait des différences avec la race actuelle, comme l'avait dit tout d'abord M. Jules Dubois et M. Hecquet, lorsqu'ils furent consultés à cet égard par M. Boucher de Perthes. M. Catel, chirurgien-dentiste, a été de même avis.

Rendus le 11 sur le terrain diluvien de Moulin Quignon, M. l'abbé Bourgeois, et les 13, 14 et 15, MM. Carpenter, Garrigou, Falconer et de Quatrefages, après avoir vérifié le banc et la place d'où M. Boucher de Perthes avait retiré la mâchoire fossile, ont reconnu que ce banc était vierge et non remanié, et que l'origine fossile de cette mâchoire ne présentait aucun doute.

Le 14, M. le docteur Falconer, et M. le docteur Garrigou faisant exécuter une fouille dans ce même banc à la recherche de nouveaux os, M. Falconer a trouvé et extrait lui-même de la couche de sable noir, non loin de la place où M. de Perthes avait trouvé la mâchoire, et à 4 mètres 55 centimètres de profondeur une hache en silex nettement taillée. M. Brunet, membre de la Société d'émulation, qui était venu visiter le banc, fut témoin de cette extraction.

Le 15, M. de Quatrefages ayant voulu aussi exécuter une fouille dans cette même couche, eut le même succès que M. Falconer, et, la pioche à la main, il enleva deux haches reposant sur la craie à près de cinq mètres de profondeur; M. Falconer et M. de Perthes étaient présents.

J. C.

CHRONIQUE.

On fit grand bruit en 1810, de la découverte de quatre chartes de Pierre de Lobauner (XIIe siècle), relatives aux origines historiques de Mont-de-Marsan. On y lisait le passage suivant dont le gallicanisme moderne se montra très-fier et très-enchanté : « Tous les mandements de l'apôtre de Rome nous seront soumis au moment qu'ils arriveront dans la vicomté, et s'ils se dirigent contre notre pouvoir vicomtal ou l'aident à soustraire les clercs, moines ou nos vassaux à l'obéissance qu'ils nous doivent, nous les frappons de nullité. Notre foi est la même que celle de cet apôtre, mais nous sommes souverain aussi. » Le baron Duplantier, préfet des Landes, exploita cette prétendue découverte de son ami M. Ducourneau de Caritz, qui devint président du tribunal de Mont-de-Marsan en 1812, et insista surtout sur la sagacité de Pierre de Lobauner, qui avait pressenti la nécessité des quatre propositions de 1682 et fait luire l'aurore des libertés gallicanes. Le texte de ces diplômes fut publié en 1850 et M. H. Bordier en attaqua l'authenticité en 1854, en se basant sur les invraisemblances qu'ils renferment. M. Bladé vient de reprendre la question en sous-œuvre [1], et a démontré l'origine de cette mystification. Il en nomme l'auteur, M. Ducourneau de Caritz et il en signale le but, qui n'était autre que de flatter les tendances du gouvernement qui était alors en hostilité avec le pouvoir spirituel.

[1] *Pierre de Lobauner et les quatre chartes de Mont-de-Marsan*. Paris, Dumoulin, 120 pages in-8°.

— On lit dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine :* « La fabrique de la paroisse d'Heillecourt vient d'enrichir le musée de Nancy d'un objet précieux à plus d'un titre : le dais de soie verte donné par le roi Stanislas à cette église et que ce bon prince se plaisait à porter de ses mains royales, avec les seigneurs de sa cour dans les processions de la Fête-Dieu. Le château de la Malgrouge où Stanislas passait une partie des étés dépendait au spirituel de cette paroisse, et c'est à ce titre qu'on vit souvent le monarque, sans gardes, se mêler sans contrainte aux exercices de piété des humbles villageois..... Il s'est trouvé des gens qui n'ont pas craint d'accuser Stanislas de voltairianisme parce qu'il admettait Voltaire à sa cour. Le trait historique que vient remettre en lumière le don fait au musée lorrain, reste comme une protestation éloquente de la piété du bon roi, ennemi du respect humain et se montrant, lui et son entourage, l'égal de ses sujets devant Dieu. »

— Nous avons eu plusieurs fois occasion dans cette *Revue* de mentionner les œuvres d'orfèvrerie et de peinture que le Moyen-Age doit aux membres du clergé. L'exemple de saint Éloi trouva plus d'un imitateur parmi les membres de l'épiscopat. Saint Bernward fut un des plus célèbres évêques-artistes du XIe siècle ; il fut tout à la fois architecte, peintre et orfèvre. M. le Docteur Kratz, dans une publication récente sur la cathédrale de Hildesheim (*Den Dom zu Hildesheim*), a savamment décrit les objets d'art qui sont dus à ce saint évêque. M. Richard, dans le *Journal des Beaux-Arts* (d'Anvers) a publié sur cet éminent artiste les intéressants détails que nous allons reproduire : « Parmi les objets rares que contient le trésor de la cathédrale, il y a plusieurs ouvrages en métaux précieux de la main de saint Bernward, évêque de Hildesheim de 993 à 1024, entre autres, divers crucifix, un calice en or, avec patène, et des candélabres qui portent l'inscription très-curieuse en émail que voici : BERNWARDUS. PRESUL. CANDELABRUM. HOC. PUERUM. SUUM. PRIMO. HUJUS. ARTIS. FLORE. NON. AURO. ARGENTO. ET. TAMEN. VT. CERRIS. CONFLARE. JUBEBAT. Cette inscription nous apprend que le saint évêque avait fondé dans sa résidence une école des Beaux-Arts où l'architecture, la sculpture, l'art de tra-

vailler les métaux et celui d'enluminer les manuscrits étaient enseignés. L'analyse a démontré que ces candélabres sont composés d'or, d'argent et de fer. Contre l'usage du Moyen-Age, saint Bernward a marqué tous ses ouvrages de son nom. Outre ses grandes œuvres en airain, on connaissait de lui : sept vases en argent, six candélabres, trois ou quatre encensoirs, neuf couronnes ou flambeaux en couronnes, quelques crucifix et six calices. Mais, de tous ces objets, il ne nous reste que les battants de porte et la colonne en airain, richement ornés de hauts-reliefs, deux candélabres, trois croix, un calice et deux patènes. On n'a plus les moindres traces des autres objets mentionnés; les calices ont été vendus en 1630, par l'archi-abbé Davensberg, pour la somme de 600 florins d'or. La cathédrale a conservé aussi plusieurs manuscrits enluminés par saint Bernward, un évangéliaire de l'an 1011, un missel de l'an 1014 et un évangéliaire de la même date, un évangéliaire qui porte le monogramme de l'artiste et une sainte Bible contenant l'ancien et le nouveau Testament. L'écriture de ces manuscrits (les majuscules ainsi que les minuscules), est en lettres romaines antiques, pas gothiques; les initiales comme les miniatures dont elles sont ornées, portent le caractère byzantin. Mais l'objet le plus intéressant parmi les manuscrits conservés à la cathédrale, est un traité de géométrie, de saint Bernward, ainsi que l'annonce son inscription, *Liber mathematicalis*, dont le savant se servait, selon la tradition, pour enseigner les mathématiques à son élève, l'empereur Othon III. Saint Bernward a écrit ce manuscrit de sa propre main, en majuscules rouges et minuscules antiques. Ce traité qui n'est plus complet, est composé de deux livres. Le premier consistait en 32 chapitres dont il ne nous en reste que 9, et le deuxième de 54 chapitres dont il ne nous reste que 51. Les différents chapitres sont illustrés par des figures de géométrie dessinées avec beaucoup d'exactitude. Ce curieux livre est du plus haut intérêt pour les mathématiciens, car son contenu nous donne une idée de la façon dont on traitait les mathématiques au temps de saint Bernward, c'est-à-dire dans le Xe et dans le XIe siècle. »

J. CORBLET.

ATELIERS CATHOLIQUES D'IMPRIMERIE, LIBRAIRIE, FONDERIE, STÉRÉOTYPIE, CLAÇAGE, SATINAGE, BROCHURE, RELIURE, PEINTURE, SCULPTURE, HARMONIUMS ET ORGUES D'ÉGLISE ET DE SALON.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ ET DES LAIQUES INSTRUITS,

OU COURS COMPLETS

SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE RELIGIEUSE ET HUMAINE.

0 volumes in-4°. Prix : 10,000 fr. pour les souscripteurs à la *Bibliothèque* entière ; 8,300 francs seulement pour celui qui paie à la fois, dès la réception des volumes terminés, ceux même qui n'ont pas paru.

exemplaires de la *Patrologie* grèco-latine et de *saint François de Sales* ont été tirés sur papier di. vélin; chaque volume ainsi imprimé coûte 3 francs en sus de ceux sur papier ordinaire.

Tous les volumes des *Ateliers Catholiques* peuvent s'acheter à part.

resser à M. MIGNE, rue d'Amboise, 20, au Petit-Montrouge, dans Paris.

M. MIGNE n'est visible qu'en semaine et d'une à deux heures.

PERA LATINA ET GRÆCO-LATINA.

PATROLOGIÆ Cursus completus, Bibliotheca universalis, integra, uniformis, com- ia, œconomica omnium SS. Patrum, Doctorum, piorumque ecclesiasticorum, sive Latinorum, sive corum, qui ab ævo apostolico ad ætatem Innocentii an. 1216) pro Latinis, et ad Photii tempora (an. pro Græcis floruerunt ; recusio chronologica om- n quæ exstitere monumentorum catholicæ Tradi- is per duodecim priora Ecclesiæ sæcula et am- , juxta editiones accuratissimas, inter se cumque ultis codicibus manuscriptis collatas, perquam enter castigata ; dissertationibus, commentariis, isque lectionibus con tinenter illustrata ; omnibus nibus post amplissimas editiones quæ tribus no- nis sæculis debentur absolutas detectis aucta ; cibus particularibus analyticis, singulos sive to- sive auctores alicujus momenti subsequentibus, ata ; capitulis intra ipsum textum rite dispositis, ion et titulis singularum paginarum marginem eriorem distinguentibus subjectamque materiam ificantibus, adornata ; operibus cum dubiis, tum rophis, aliqua vero auctoritate in ordine ad Tra- em ecclesiasticam pollentibus, amplificata ; du- is uno et triginta indicibus sub omni respectu, ieet alphabetico, chronologico, analytico, analo , statistico, synthetico, RES et AUCTORES exhi- ibus, ita ut non solum studioso, sed negotiis licato, et si forte sint, pigris etiam et imperitis sint omnes SS. Patres, locupletata ; sed præsertim bus immensis et generalibus indicibus, altero sci- RERUM, quo consulto, quidquid non solum ta- alisve Pater, verum etiam unusquisque Patrum, ue ulla exceptione, in quodlibet thema scripse- uno intuitu conspiciatur ; altero SCRIPTURÆ .E., ex quo lectori comperire sit obvium quinam es et in quibus operum suorum locis singulos u orum librorum Scripturæ versus, a primo Ge- os usque ad novissimum Apocalypsis, commen- nt : editio accuratissima, cæterisque omnibus e anteponenda, si perpendantur characterum ni- s, chartæ qualitas, integritas textus, correctionis ectio, operum recusorum tum varietas tum nu- us, forma voluminum perquam commoda sibique nio *Patrologiæ* decursu constanter similis, pretii ilitas, præsertimque ista Collectio una, metho- et chronologica sexcentorum fragmentorum eclorumque hactenus hic illic sparsorum, vel n meditorum, primum autem in nostra BIBLIO- CA ex operibus et mss. ad omnes ætates, locus, nas formasque pertinentibus coadunatorum.

trologia, ad instar ipsius Ecclesiæ, in duas par- di- iditur, alia nempe Latina, alia Græco-Latina : e series jam integre exaratæ sunt. Latina decem em et ducentis voluminibus mole sua stans, octo- quinque et mille francis venit : Græca duplici one typis mandata est. Prior Græcum textum cum versione Latina laterali complectitur, novemque et centum volumina non excedit. Posterior autem versionem Latinam tantum exhibet, ideoque intra quinquaginta quinque volumina retinetur. Unumquodque volumen Græco-Latinum octo, unumquodque mere Latinum quinque francis solummodo emitur ; utrobique vero, ut pretii hujus beneficio fruatur emptor, collectionem integram sive Latinam sive Græcam comparet necesse erit ; secus enim, cujusque voluminis amplitudinem necnon et difficultates varia pretia æquabunt. Quoad Indices Patrol. Latinæ, duo jam volumina edita sunt, alia tria proxime sequentur.

QUISQUE PATER SEPARATIM VENIT, UT SEQUITUR :

Tertullianus, 5 vol. 20 fr.—S. Cyprianus, 2 vol. 14 fr. — Arnobius, 1 vol. 7 fr.—Lactantius, 2 vol. 14 fr. — Constantinus imp., 1 vol. 8 fr.—S. Hilarius, 2 vol. 14 fr. — S. Zeno et S. Optatus, 1 vol. 8 fr.—S. Eusebius Vercellensis, 1 vol. 8 fr. — S. Damasus, 1 vol. 7 fr. — S. Ambrosius, 4 vol. 28 fr. — Ulphilas, 1 vol. 10 fr. — Poetæ Christiani, 1 vol. 6 fr. — Scriptores quinti sæculi, 1 vol. 7 fr. — Rufinus, 1 vol. 8 fr. — S. Hieronymus, 9 vol. 60 fr. — Dexter et Orosius, 1 vol. 8 fr. — S. Augustinus, 16 vol. 86 fr. — Marius Mercator, 1 vol. 7 fr. — Cassianus, 2 vol. 14 fr. — S. Prosper, 1 vol. 6 fr. — S. Petrus Chrysologus, 1 vol. 7 fr. — Salvianus, 1 vol 7 fr. — S. Leo, 3 vol 21 fr. — Maximus Taurinensis, 1 vol. 7 fr. — S. Hilarius papa, 1 vol. 8. — Prudentius, 2 vol. 14. fr. — S. Paulinus, 1 vol. 7 fr. — Symmachus, Vigilius Tapsensis et S. Eugyppius Africanus, 1 vol. 8 fr. — Boetius, 2 vol. 16 fr. — S. Fulgentius, 1 vol. 7 fr. — S. Benedictus, 1 vol. 6 fr. — Dionysius Exiguus, 1 vol. 7 fr. — Arator, 1 vol. 5 fr. — Cassiodorus, 2 vol 14 fr. — Gregorius Turonensis, 1 vol. 7 fr. — S. Germanus Parisiensis, 1 vol. 6 fr. — Vitæ Patrum auctore Rosweydo, 2 vol. 14 fr. — S. Gregorius Magnus, 3 vol. 35 fr. — Scriptores qui circa primam septimi sæculi partem floruerunt, 1 vol. 7 fr. — S. Isidorus Hispalensis, 4 vol. 28 fr. — Liturgia Mozarabica, 2 vol. 14. — Scriptores qui in secunda septimi sæculi parte floruerunt, 1 vol. 7 fr.— Venantius Fortunatus, 1 vol. 8 fr. — Scriptores qui per sæculum octavum floruerunt, 1 vol. 7 fr. — Beda Venerabilis et Paulus Diaconus, 6 vol. 42 fr. — S. Hildefonsus, 1 vol. 8. fr. — Carolus Magnus, 2 vol. 16 fr. — Paulinus Aquileiensis, 1 vol. 7 fr. — Alcuinus, 2 vol. 14 fr.— Smaragdus, 1 vol. 6. fr. — S. Benedictus Anianensis, 1 vol. 8 fr. — Eginhardus, 1 vol. 7 fr. — Theodulfus, 1 vol. 7 fr. — Scriptores qui circa medium noni sæculi floruerunt, 1 vol. 8 fr. — Rabanus Maurus, 6 vol. 42 fr. — Walafridus Strabo, 2 vol. 14 fr. — S. Eulogius et S. Prudentius, 1 vol. 7 fr. — Haymo, 3 vol. 21 fr. — Florus diaconus, et Lupus Ferrariensis, 1 vol. 7 fr. — S. Paschasius Radbertus, 1 vol. 8 fr. — Ratramnus, 1 vol. 7 fr. — Joannes Scotus, 1 vol. 7 fr. — Martyrologium Usuardi et Adonis, 2 vol. 14 fr — Hincmarus, 2 vol. 14 fr.—Anastasius Bibliothecarius, 3 vol. 21 fr. — Isidorus Mercator, 1 vol. 7 fr. — Remigius Autissiodorensis 1 vol. 7 fr. — Regino, 1 vol.

7 fr. — S. Odo, 1 vol. 7 fr. — Atto, 1 vol. 7 fr. — Flodoardus, 1 vol. 7 fr. — Ratherius, 1 vol. 7 fr. — Hrotswitha, 1 vol. 7 fr. — Richerius monachus, 1 vol. 7 fr. — Sylvester II, 1 vol. 7 fr. — Burchardus Wormat., 1 vol. 7 fr. — Fulbertus, 1 vol. 7 fr. — S. Bruno, 1 vol. 7 fr. — Humbertus, 1 vol. 7 fr. — Petrus Damiani, 2 vol. 14 fr. — Alexander II, 1 vol. 7 fr. — Joannes Rothomagensis, 1 vol. 7 fr. — S. Gregorius VII, 1 vol. 7 fr. — Victor III, 1 vol. 7 fr. — B. Lanfrancus, 1 vol. 8 fr. — Urbanus II, 1 vol. 7 fr. — S. Bruno, 2 vol. 14 fr. — Hugo Flaviniac., 1 vol. 7 fr. — Godefridus Bullonius, 1 vol. 10 fr. — Guibertus de Novigento, 1 vol. 7 fr. — Goffridus Vindocinensis, 1 vol. 7 fr. — S. Anselmus, 2 vol. 14 fr. — Sigebertus Gemblacensis, 1 vol. 7 fr. — Ivo Carnotensis, 2 vol. 16 fr. — Paschalis II, 1 vol. 8 fr. — S. Bruno Astensis, 2 vol. 14 fr. — Baldericus Dolensis, 1 vol. 8 fr. — Rupertus, 4 vol. 32 fr. — S. Hildebertus, 1 vol. 8 fr. — Honorius Augustodunensis, 1 vol. 8 fr. — Leo Marsicanus et Petrus diaconus, 1 vol. 8 fr.— Godefridus Admontensis, 1 vol. 9 fr. — Hugo de S. Victore, 3 vol. 21 fr. — Abælardus, 1 vol. 9 fr. — Innocentius II, et Willelmus, Malmesburiensis, 1 vol. 8 fr. — Eugenius III, 1 vol. 8 fr. — Hervæus Burgidolensis, 1 vol. 8 fr. — S. Bernardus, 4 vol. 28 fr.— Sugerius et Robertus Pullus, 1 vol. 8 fr.—Gratianus, 1 vol. 9 fr. — Ordericus Vitalis, 1 vol. 8 fr. — Petrus Venerabilis, 1 vol. 8 fr. — S. Thomas Cantuariensis, 1 vol. 8 fr.—Petr. Lomb., 2 vol. 14 fr.—Gerhohus, 2 vol. 16 fr. — Aelredus Rievallensis, 1 vol. 7 fr. — Richardus a S. Victore, 1 vol. 8 fr. — S. Hildegardis, 1 vol. 7 fr. — Petrus Comestor, 1 vol. 9 fr. — Joannes Saresberiensis, 1 vol. 7 fr. — Alexander III, 1 vol. 8 fr. — Guillelmus Tyrensis, 1 vol. 8 fr. — Petrus Callensis, 1 vol. 8 fr. — Philippus Bonæ Spei, 1 vol. 8 fr. — Clemens III, 1 vol. 8 fr. — Petrus Cantor, 1 vol. 7 fr. — Thomas Cisterciensis, 1 vol. 7 fr. — Petrus Blesensis, 1 vol. 8 fr.— S. Martinus Legionensis, 1 vol. 7 fr. — S. Guillelmus, 1 vol. 7 fr. — Alanus ab Insulis, 1 vol. 7 fr. — Stephanus Tornacensis, 1 vol. 8 fr. — Odo de Soliaco et Petrus de Riga, 1 vol. 7 fr. — Sicardus Cremonensis, 1 vol. fr. — Innocentius III, 4 vol. 30 fr.

Unumquodque volumen, ut vides, benevole Lector, Patris nomine, tum dignitate, tum operum mole præcipui, tantum insignitur. Aliorum seriem prolixam nimis exhibet index generalis; et hi sunt non pauciores quam tria millia et amplius. In gratiam tamen Lectoris historiæ studiosi placet hic eorum nomina attexere qui insigniores habentur inter scriptores Chronicorum quos complectitur *Patrologia*. Hos lege, ordine alphabetico, cum nota temporis in quo floruere.

Historici, seu chronici, Patrologiæ latinæ.

Abbo monachus Sangerm., 923.— Adamus canonicus Bremensis, 1075. — Ademarus monachus S. Cibardi Engolismensis, 1029. — Aimoinus monachus, 1008. — Anselmus canonicus Leodiensis, 1058. — Arnulfus clericus Mediolan., 1079. — Baldericus archiepisc. Dolensis, 1150. — Bernardus monachus S. Andreæ, 1001. — Bruno clericus Magdeburgensis, 1079. — Cosmas decanus Pragensis, 1127. — Dudo decanus S. Quintini, 1029. — Eadmerus monachus Cantuar., 1121 — Eginhardus, 840. — Ekkehardus episcopus Uraugiensis, 1100. — Folcuinus abbas Laubiensis, 990. — Freculphus episcopus Luxoviensis, 850. — Fulcherius Carnotensis, 1100. — Gaufredus Malaterra, 1199. — Galterius cancellarius, 1100. — Gesta Tancredi anonymo auctore, 1100. — Godefridus Viterbiensis, 1152. — Guillelmus Apulus, 1099. Helinandus Frigidi Montis monachus, 1212. — Hugo abbas Flaviniacensis, 1100. Leo Marsicanus et Petrus diaconus Casinensis, 1138. — Luitprandus Cremonensis, 973. — Lupus Protospatharius, 1100. — Ordericus Vitalis, 1147. — Petrus Vallis Cernai, 1218. — Raimundus de Agiles, 1100. — Richerius monachus, 998. — Robertus monachus S. Remigii, 1100. — Rodulfus abbas S. Trudonis, 1138. — Rodulfus Glaber, 1048. — Sigebertus, 1112. — Petrus Tudebod 1100. — Widukindus monachus Corbeiensis, 9 Willelmus Calculus, 1087. — Willelmus Malmariensis, 1143.

PATROLOGIA Græco-Latina, quisque Patrum Græco-latinorum separatim v sequitur : Patres apostolici, 2 vol. 20 fr. — S. sius Areopagita, 2 vol 20 fr. — S. Ignatius et S lycarpus, 1 vol. 10 fr. — S. Justinus, 1 vol. 12 S. Irenæus, 1 vol. 12 fr. — S. Clemens Alexau 2 vol. 22 fr. — S. Gregorius Thaumaturgus, 1 fr. — Origenes, 9 vol. 95 fr. — S. Methodius. 10 fr. — Eusebius Cæsariensis, 6 vol 60 fr. Athanasius, 4 vol. 45 fr. — S. Basilius, 4 v fr. — S. Cyrillus Hierosol. 1 vol. 12 fr carli ambo, 1 vol. 10 fr. — S. Gregorius Nazia 4 vol. 44 fr. — Didymus, 1 vol 12 fr. — S trum Ægyptiorum 1 vol. 10.— S. Epipha vol. 30 fr — S. Gregorius Nyssenus, 5 fr. — S. Chrysostomus, 18 vol. 160 fr. — et Palladius, 1 vol. 10 fr. — Synesius et The Mopsuestenus, 1 vol. 11 fr.—Socrates et Soz 1 vol. 12 fr. — S. Cyrillus, 10 vol. 100 fr. — Pelusiota, 1 vol. 12 fr. — S. Nilus, 1 vol. 11 Theodoretus, 5 vol. 60 fr. — Basilius Seleu 1 vol. 13 fr. — Eusebius Alexandrinus et Byzantinus, 2 vol. 22 fr. — Procopius Gazæus 50 fr. — S. Joannes Climacus. 1 vol 13 fr. — sius Sinaita, 1 vol. 12 fr. — S. Maximus, 2 vol — Chronicon Paschale et Georgius Pisida, 1 fr. — Olympiodorus, Hesychius, etc., 1 vol. S. Joannes Damascenus, 3 vol. 35 fr. — S. Cretensis, 1 vol. 11 fr. — S. Germanus Const politanus et S. Gregorius Agrigentinus, 1 vol — S. Theodorus Studita, 1 vol 12 fr. — S. rus, 1 vol. 11 fr — Photius Constantinopo vol. 42 fr.

Eorumdem Patrum editio mere Latina, integra potest comparari, quia, typis mobilibus data, semel tantum prelo subjici potuit. et quinquaginta voluminibus constat, et quodque volumen quinque francis venit subs Patrologiæ Ecclesiæ Latinæ; sex vero francis, tio Latina Patrum Græcorum tantum sumitu tamen ad S. Joannem Chrysostomum non sp cujus opera litteris immobilibus confecta, nenter reproduci queunt, ideoque prostant venalia. S. J. Chrysost., editio Latina, 9 v., 5

Secunda series. Scilicet Patrum Gr a Photii usque ad Concilium Florentinum. In h serie colliguntur opera quæ inter schismatis e rectitudine fidei catholicæ non deciderunt, et tenam Traditionis in Ecclesia Græca ab ævo lico incipientem, sine intermissione nectunt u annum 1459. Sese non extendet hæc Series volumina, quorum triginta jam immobilibus sunt confecta, et ante duos menses omnino erunt. Quodque volumen, 8 vel 9 fr. veni emptor recepit vel non Patrologiæ duas pr ries, nempe latinam et græco-latinam.

Historici, sive Chronici, Patrol græco-latinæ.

Series prima. — Agathias Myrinæus, an. Candidus Isaurus, sæc. v. — Chronicon Pasch 630. — Eusebius Pamphili, an. 338. — Evag 536. — Georgius Pisida, an. 650. — Hegesip 177. — Joannes Malalas, an. 565. — Julius A sæc. II. — Nicephorus Constantinopolitanus, — Philostorgius, an. 425. — Socrates, an. Sozomenus, an. 439. — Theodoretus, an. 458. dorus Lector, sæc. VI.

Series secunda. — Anna Comnena, an. 1 Anonymus, an. 1185. — Cedrenus, an. 1050. stantinus Porphyrogeneta, an. 959. — Const

sses, an. 1081. — Eugesippus, an. 1185. — Eu-ius Alexandrinus, an. 940 — Georgius Hamarto-an. 900. — Joannes Cinnamus, an. 1180. — Joannes es, an. 1185. — Joel, an. 1150. — Leo diaconus, 50. — Nicephorus Bryennius, an. 1081. — Ni-, an. 1206. — Perdicca, an. 1185. — Theophanes eo Grammaticus, an. 818 et 1015. — Theophanis ustores, Genesius, Symeon Logotheta, etc. osaras, an. 1190. — Cæteri nondum editi sunt; am nominantur.

mma Aurea *de Laudibus B. V. Mariæ, Dei ricis, sine labe conceptæ*, omnia quæ de glorio-a Virgine **Maria** Deipara scripta præclariora re-untur in sacris Bibliis, Operibus SS. Patrum, de-s Conciliorum, Constitutionibus Romanorum Pon-m, libris celeberrimorum Doctorum, etc., etc., ica methodo et ordine temporum digesta, com-ens; — necnon Monumenta hagiographica, litur-theologica, ascetica, encomiastica, paræneticа, etc., as adstruitur, illustratur, vindicatur dogma Ca-cum de Prærogativis, Virtutibus, Cultu, Intercessi-et Laudibus SS. Virginis Deiparæ: — opus vere um. cunctis B. Mariæ piis Cultoribus, divini verbi ombus, animarum Pastoribus, Theologis, Sanctæ Mariæ Interpretibus, Catechistis, et cuique fideli ctu ac pietate donato, perutile, imo necessarium. vol. in-4°. 80 fr.

cripturæ Sacræ cursus comple-. Ex commentariis omnium perfectissimis ubique is, et a magna parte Episcoporum necnon Theo-um Europæ catholicæ, universim ad hoc interro-um, designatis unice conflatus, plurimis anno-bus presbyteris ad docendos levitas pascendosve los a te positis. 29 vol. in-4°, 144 fr.

heologiæ cursus completus, Ex ibus omnium perfectissimis, *etc.*, (*sicut in Scripturæ cursu completo modo lectum est*). 28 vol. , 138 fr.

ucii Ferraris, prompta bibliothe-canonica, juridica, moralis, theologica, necnon ica, polemica, rubricistica, historica. Editio no-a, mendis expurgata, novis ad singulas fere additamentis novisque articulis locupletata, ianibus summariis instructa; adjecta ad calcem eui que voluminis absolutissima appendice ex m SS. Congregationum decretis quæ vel in an-is editionibus desiderantur, vel deinceps usque sensus lata sunt, juxta vocum hujusce Bibliothe-niem digestis; opera et studio monachorum ordi-sancti Benedicti abbatiæ Montis Casini, et sextu-dice, materiarum generali, auctorum, consti-um summorum Pontificum, decretorum Conci-m et sacrarum Congregationum tum Rituum, tum ilii, locupletante J.-P. MIGNE, 8 vol. in-4°,

uris Canonici universi Compen-m per faciliorem methodum ad veram praxim re redacti, ex probatissimis auctoribus Catholicis, re V.-L.-M. MAUPIED. — 2 volumes in-4°. 12 fr.

ivi Thomæ Aquinatis, Doctoris Ange-ordinis Prædicatorum, **Summa Theolo-**, ad manuscriptos codices a Francisco Garcia, rio Donato, Lovaniensibus ac Duacensibus theo-Joanne Nicolai, ac Thoma Madalena diligentis-collata; novisque curis et dissertationibus a ndo Maria de Rubeis illustrata, necnon undecim ibus ditata. 4 vol., in 4° 24 fr.

ivi Thomæ Aquinatis Summæ tra Gentiles Libri Quatuor, quoad am partem ex autographis ipsiusmet sancti ris, præsertim vero ex copiosissimis ac ditissimis in Bibliothecis Bergomi et Mediolani asservan-it nunc primum in lucem prodeunt, immensis sumptibus, laboribus necnon et itineribus ex-i, et ubi deficiebant autographa, ex editionibus ris notæ, Romana scilicet, Veneta et novissima nensi, inter se collatis, expressi; textu etiam ad codices mss. qui in Bibliotheca Imperiali Parisiorum latent recognito et scholiis prorsus inéditis Godefridi a Fontibus, S. Thomæ discipuli, illustrata; 1 vol. in 4° 8 fr.

Prælectiones Theologicæ quas in collegio romano societatis Jesu habebat J. PERRONE. Editio ab ipso auctore revisa. 2 vol., in-4° 12 fr.

Theologiæ R. P. Francisci SUAREZ *Summa seu Compendium*, a Francisco NOEL. 2 vol. in-4°. 14 fr. Additi sunt Tractatus de Jure, Justitia et Matrimonio quos non attigerat Suarez

Catholicum Lexicon Hebraicum et Chaldaicum in Veteris Testamenti Libros. Hoc est : Guillelmi Gesenii Lexicon manuale Hebraico-Latinum ordine alphabetico digestum ad sensum catholicum revocavit, multisque additionibus philologicis illustravit et exornavit Paulus DRACH, S. Congr. de Propaganda fide bibliothecarius, etc., olim vero in synagoga rabbinus legisque doctor. Accesserunt Grammatica Hebraicæ linguæ quam Germanico scripsit idiomate Gesenius, Latinitate autem donavit F. TEMPESTINI, nec non Lexicon et Grammatica linguæ Hebraicæ juxta methodum punctis masoreticis liberam digesta, auctore DU VERDIER; tomum claudit Grammatica Chaldaica doctissimi et supralaudati Pauli L. B. DRACH, ad intelligendum eas sacri codicis partes quæ Chaldæorum idiomate scriptæ sunt, et ex probatissimis auctoribus concinnata. 1 vol. in 4°, amplissimum, 15 fr.

Lexicon manuale mediæ et infimæ Latinitatis, OU TERMES LATINS EMPLOYÉS PAR LES ÉCRIVAINS DU MOYEN AGE, par DUCANGE et MAIGNE. 1 volumen æque amplissimum, in-4°, 12 fr.

Missæ pontificales, 1 vol. in-8°, 2 fr. 50; dem. 1 vol. in-12, 1 fr. 75.

PUBLICATIONS FRANÇAISES.

ŒUVRES COMPLETES de S. FRANÇOIS DE SALES, évêque et prince de Genève: *Edition seule complète*, exécutée avec le concours pratique de plusieurs Evêques, et d'après les manuscrits autographes possédés par les monastères de la Visitation universellement consultés à cet effet; enrichie de beaucoup de Lettres inconnues et de nombreux Opuscules inédits du saint Prélat, ainsi que de documents précieux et de Notes multipliées par M. l'abbé de Baudry; précédée de la *Vie* du Saint, par Fr. Pérennès; augmentée de l'*Esprit* du même Saint, par J.-P. Camus, Evêque de Belley, et de la Biographie de ce dernier, par Mgr Depéry, Evêque de Gap, etc.; suivie des Œuvres complètes de sainte DE CHANTAL, fondatrice de la Visitation. 8 vol. in-4°. 55 fr.

Points fondamentaux du Christianisme en général et du Catholicisme en particulier, vengés des attaques auxquelles ils ont été en butte dans tous les temps et tous les lieux, par les meilleurs ouvrages connus sur chacun de ces Points, et rangés sous le triple ordre historique, logique et théologique ;

Savoir : Introduction à l'ouvrage. — Certitude. — Règle de Foi. — Droits et Devoirs de la Raison. — Accord de la Raison et de la Foi. — Nécessité d'une Révélation et d'une Religion en général. — Indifférence en matière de Religion. — Dieu. — Création des Anges, de l'Univers, de l'Homme. — Révélation primitive. — Prescience et Prédestination. — Immortalité de l'âme. — Providence et action de Dieu sur les créatures. — Révélation du Langage. — Unité de Race. — Chute. — Promesse d'un Rédempteur. — Eglise sous les premiers Patriarches. — Chronologie. — Déluge. — Révélation Patriarcale. — Sacerdoce primitif, Sacrifices, Expiations. — Révélation Mosaïque. — Livres Saints. — Prophéties en général et en particulier. — Peuple de Dieu. — Préparation à la Nouvelle Loi. — Révélation chrétienne. — Mystères, Trinité, Incarnation. — Rédemption, Ses effets, savoir : Satisfaction dans la personne de

Jésus-Christ crucifié. Humanité immortalisée par la Résurrection. Humanité glorifiée par l'Ascension. — Jésus-Christ, Sauveur, Prêtre, Roi, Juge, Dieu. — Nouveau-Testament. — Dogmes, Enfer, Purgatoire, Culte des morts, Ciel, Jugement général et particulier. — Invocation de la Sainte Vierge et des Saints. — Morale, Grâce, Sacrements, Confession, Sacrifice, Célibat, Indulgences, Prière. — Miracles. — Église, Perpétuité de son Enseignement. — Apôtres. — Papes. — Martyrs. — Saints Pères. — Conciles. — Tradition. — Evêques. — Ordres monastiques. — Prêtres. — Culte. — Discipline. — Empêchements et Dispenses. — Censures. — Congrégations Romaines. — Conseils Evangéliques. — Perfection du Christianisme. — Conclusion.—16 vol. in-4°, 100 fr. 8 volumes sont sous presse à la fois; mais un seul a vu le jour.

Collection intégrale et universelle des Orateurs chrétiens DU 1er ET DU 2e ORDRE, et **Collection intégrale ou choisie** DE LA PLUPART DE CEUX DU 3e ORDRE, publiées selon l'ordre chronologique, afin de présenter, comme sous un coup d'œil, l'histoire de la Prédication en France, pendant 5 siècles, avec ses commencements, ses progrès, son apogée, sa décadence et sa renaissance. Cette Publication est indispensable à quiconque veut cultiver la Chaire avec succès, ou bien connaître l'éloquence chrétienne.

1re SERIE, 67 vol. in-4°. 335 fr. Tout a paru.

Se vendent séparément, à 6 fr. le vol. : Camus, Godeau, Coton, Caussin et Molinier, 1 vol.—De Lingendes, Biroat et Castillon, 1 vol.—Lejeune, 3 vol — Senault, de Bourzeis, Texier et la Colombière, 2 vol. —De Fromentières, de la Volpillère et de St-Martin, 2 vol. — Maimbourg, Simon de la Vierge, François de Toulouse et Treuvé, 2 vol. — Cheminais, de Bretteville et Leboux, 1 vol. — Giroust, Dorléans et Masson, 1 vol. — Bourdaloue, 3 vol. — Maboul, Mascaron, de la Chambre, Nicolas de Dijon et Richard (l'Avocat), 3 vol. — Anselme, Boileau, la Pesse et Chauchemer, 3 vol.—Damascène et Fléchier, 1 vol. — Bossuet, 2 vol.— De la Roche, 1 vol. — Hubert, 1 vol. — Fénelon et la Rue, 1 vol. —Les deux Terrasson, 1 vol.— Bégault, dom Jérôme, de Nesmond et Matthias Poncet de la Rivière, 1 vol. — Jérôme de Paris et Loriot, 1 vol. — Joly, 1 vol. — Augustin de Narbonne, Séraphin de Paris, Honoré Gaillard, Poisson et Quiqueran de Beaujeu, 1 vol.—La Boissière et la Parisière, 1 vol. — De la Chétardie et Hermant, 1 vol. —Houdry, 2 vol. — Bertal, Champigny, du Jarry et Charaud, 1 vol. — Bourrée et Soanen, 2 vol. — Bretonneau et Renaud, 1 vol. — Massillon, 2 vol. — Molinier, Dufay, Michel Poncet de la Rivière et Pacaud, 2 vol. —Pallu, Mongin et le Prévot, 1 vol. — Ségaud et Dutreul, 1 vol.—Daniel de Paris, 1 vol.— Ballet et Surian, 2 vol. —Sensaric, Ciceri et Pérusseau, 1 vol. — Lafiteau et Séguy, 1 vol. — La Tour du Pin, Perrin, Jard et Trublet, 1 vol.—D'Alègre, Clément, Collet, Pradal et Poulle, 2 vol. — Griffet, Girardot et Geoffroy, 1 vol. — Les deux Neuville, 1 vol. — Laberthonie et Vincent, 1 vol. — Le Chapelain, Papillon ou du Rivet et Elisée, 1 vol. — De la Tour, 3 vol. — Géry et Asselin, 1 vol. — Marsilles, Barutel, Torné, de Tracy et Baudrand, 1 vol. — Feller, Fossard, de Boismont et Cambacérès, 1 vol. — Fauchet, Lecouturier, d'Argentré, Ingoult, de l'Ecluse des Loges, Talbert, Roquelaure et Beurrier, 1 vol. — Le P. Richard, Asseline et Maury, 1 vol.

Collection intégrale et universelle des Orateurs chrétiens. IIe SERIE, renfermant : 1° Les Œuvres oratoires des Prédicateurs qui ont le plus illustré la Chaire française depuis 1789 jusqu'à nos jours; 2° les plus remarquables Mandements ou Discours de la plupart de Nosseigneurs les Archevêques ou Evêques de France, de Savoie et de Belgique; 3° les Sermons de 22 des Prédicateurs contemporains les plus distingués; 4° la collection des meilleurs Prônistes anciens et modernes; 5° une série d'ouvrages sur les règles de la bo Prédication. 55 vol. 165 fr. 19 vol ont paru, et les autres seront terminés dans les six premiers mois l'année 1863. Une vingtaine de Tables rendront ce double Publication d'une utilité pratique infinie.

Se vendent séparément à 6 fr. le volume : Montis, Montmorel, Maurel, Ribier, J. Lamb 1 vol. — Dessauret, de Ligny, Bergier, Bertin, Salamon, 1 vol. — Lenfant, Villedieu, 1 vol. — Beauvais, Cossart, de Noé, de Beauregard, 1 vol. Cormeaux, de Boisgelin, Gérard, Anot, Guén 1 vol. — L'abbé Richard. Legris-Duval, De la zerne, Perret de Fontenailles, 1 vol. — De Boul Fournier. 1 vol.—Borderies, Longin, Doucet, 1 vo Robinot, Labouderie, 1 vol.— Frayssinous, 1 vol Boyer, de Bonnevie, Roy, 1 vol. — Caffort, Lamb Boudot, Guillon, Feutrier, Olivier, de Montblanc, —Tailland, les frères Lacoudre, 1 v.—Les cardi Donnet, du Pont, de Bonald et Mgr Charvaz, 1 — Le Cardinal Villecourt, 1 vol. — NN. SS. D ry, Pie, Buissas, de Prilly, de Morlhon, Guib Malou, Foulquier, Daniel, Dupanloup, Vibert, Gign Billiet, 1 vol. — NN. SS. Rivet, Delebecque, Dreux-Brézé, Angebault, Gros, Lacroix, Jourd de la Bouillerie, Laurence, Debelay, de Marguc de Bonnechose, Menjaud, Lyonnet, Bardou, Bégu Bourget, Plantier et Pavy. 1 vol. — NN. SS. J Rendu, Mabile, Ræss, Thinaud, Delalle, Dufêtre, Montpellier, Wicart, de Garsignies, de Mar Le Courtier, 1 vol. — MM. Maupied, Cabanès, B taille, Lalanne, Barthélemy, Faudet, Déchamps, sance, Manning, Petit, Lallier, Barthe, Coque Noël, Gaudreau, Grivel, Le Noir, de Cassan-Fl et Saint-Arroman, 1 vol.

Le reste de cette Publication, étant encore presse, ne pourra être décrit qu'un peu plus tard qui vient de l'être s'arrête au tome LXXXVIe de vrage entier, ou au XIXe de la 2e série.

Première Encyclopédie théol que, ou *première série* de *Dictionnaires sur tou parties de la Science Religieuse*, offrant en franç par ordre alphabétique, la plus claire, la plus acc plus commode, la plus variée et la plus complète théologies. Ces *Dictionnaires* sont, pour la premièr rie, ceux : de la Bible, 4 vol. 28 fr.—de Philologie la langue sainte, *id.*,—de Liturgie, 1 v. 8 fr., — de Canon, 2 v. 14 fr., — des Hérésies, des Schis des Livres jansénistes, des Propositions et Livres condamnés par l'Index et les tribunaux, 16 fr., — des Conciles, 2 v. 14 fr., — des Cérém et des Rites, 3 v. 21 fr., — des Cas de conscienc 14 fr., — des Ordres Religieux, 4 vol. 32 fr., — diverses Religions, *id.*, — de Géographie sacrée clésiastique et profane, 3 v. 24 fr., — de Théo morale et mystique, 2 v. 14 fr., — de Théologie matique, canonique, liturgique et polémique, 26 fr , — de Jurisprudence canonique et c 3 v. 20 fr., — des Passions, des Vertus et Vices, 1 v. 7 fr., — d'Hagiographie, 2 vol. 15 f d'Astronomie, de Physique et de Météorologie, 8 fr., — des Pèlerinages, 2 v. 14 fr., — d'Iconogra 1 v. 7 fr., — de Chimie et de Minéralogie, 1 v. — de Diplomatique, *id.*, — des Sciences occ 2 vol 16 fr. — de Géologie et de Chronologie, 8 fr. — 52 volumes in-4°. 312 fr.

Nouvelle Encyclop. théol., contenan *Dictionnaires :* de Biographie. 3 v. 24 fr., — des Pet tions, 2 v. 16 fr. — d'Eloquence, 1 v 7 fr., — de Li ture, *id.* — de Botanique, 1 v. 8 fr., — de Statistiqu 7 fr., — d'Anecdotes, *id.*, — d'Archéologie, 2 vol. — d'Héraldique, 1 v. 7 fr., — de Zoologie, 3 v. 24 de Médecine, 1 vol. 7 fr , — des Croisades, *id.* Erreurs sociales, *id.*, — de Patrologie, 3 v. — des Prophéties et des Miracles, 2 v. 14 fr., — Décrets des Congrégations romaines, 1 v. 7 fr. Indulgences, *id.*,—d'Agri-silvi-viti-horticulture, — de Musique et de plain-chant, 1 v. 8 fr. — graphie, 2 v. 14 fr.,— de Numismatique. 1 v 7 des Conversions au Catholicisme. *id* , — d'Ana

ol. 8 fr., — des inventions et découvertes, 2 vol. fr. — d'Ethnographie, 1 v. 8 fr., — des Apologistes olontaires, 2 v. 16 fr., — des Manuscrits, 2 v. 14 fr., d'Anthropologie, 1 vol. 8 fr., — des Mystères, id., des Merveilles, 1 v. 7 fr., — d'Ascétisme, 2 v. 14 fr., de Paléographie, de Cryptographie, de Dactylo-e, d'Hiéroglyphie, de Sténographie et de Téléphie, 1 v. 7 fr., — de Cosmogonie et de Paléonto-e, 1 v. 8 fr., — de l'Art de vérifier les dates, 1 v. , — des Confréries, id., — d'Apologétique contre objections savantes, 2 v. 16 fr. — 55 vol. 318 fr.

IIIe et dernière Encyclop. théolog. tenant les *Dictionnaires :* des Sciences politiques, l 21 fr. — des Musées, 1 vol. 7 fr. — d'Economie ritable, 4 vol. 28 fr. — des Bienfaits du Christiane, 1 vol. 8 fr. — de Mythologie, 1 vol. 8 fr. — la Sagesse populaire, 1 vol. 7 fr. — de Tradi- patristique et conciliaire, 2 vol. 14 fr. — des endes, 1 vol. 7 fr. — des Origines du Christiane, 1 v. 7 fr. — des Abbayes, 1 v. 7 fr. — d'Esthé-e, 1 vol. 7 fr — d'Antiphilosophisme, 1 vol. 8 fr. les Harmonies de la Raison avec la Foi, 1 vol. 8 fr les Superstitions, 1 vol. 7 fr. — de Théologie et Philosophie scolastique, 2 vol. 14 fr. — des Apoges, 2 vol. 14 fr. — de Discipline Ecclésiastique, l. 14 fr. — d'Orfévrerie et Ornementation reli-se, 1 vol. 8 fr. — de Technologie, 2 vol. 14 fr. — Sciences physiques et naturelles, 1 vol. 7 fr. — Cardinaux, 1 vol. 9 fr. — des Papes, 1 vol. 7 fr. — Objections populaires, 1 vol. 7 fr. — de Linguis-e, 1 vol. 8 fr. — de Mystique, 1 vol. 8 fr. — du testantisme, 1 v. 7 fr. — des Preuves de la divi- de J.-C., 1 v. 7 fr. — du Parallèle entre les di-es doctrines philosophique et religieuse, d'une , et la foi catholique de l'autre, 1 v 7 fr. — de liographie et de Bibliologie, 6 v. 42 fr. — des ts de la Raison dans la Foi, 1 vol. 8 fr. — des Anités bibliques, 1 vol. 7 fr. — des Savants et des rants, 2 vol. 14 fr. — de Philosophie, 3 vol. 24 fr. Histoire Ecclésiastique, 6 v. 42 fr. — de Physiolo- 1 v. 8 fr. — des Missions, 1 v. 8 fr. — des Cantiol, 1 vol. 8 fr. — de Législation canonico-civile, rique et pratique, 2 vol. 16 fr. — des Controes historiques, 1 vol. 8 fr. — de la Doctrine olique, établie par les seuls Canons des Conciles, l. 8 fr. — des Leçons de littérature en prose et ers, 2 vol. 14 fr.

es 2 1res *Encyclopédies* sont terminées ; et de la 3e reste que 7 vol. à publier. Prix : 6 fr. le vol. pour souscripteur à l'une des trois *Encyclopédies* ou à 50 mes choisis dans les 3 ; 7 fr., et même 8 et 9 fr. le pour le souscripteur à tel *Dictionnaire* particulier.

Demonstrations évangéliques de nien, Origène, Eusèbe, S. Augustin, Montai- Bacon, Grotius, Descartes, Richelieu, Arnauld, Nouveau du Plessis-Praslin, Pascal, Pélisson, Nicole, Bossuet, Bourdaloue, Locke, Lami, Burnet, Branche, Lesley, Leibnitz, la Bruyère, Fénelon, Clarke, Duguet, Sthanhope, Bayle, Leclerc, Jacquelot, Tillotson, de Haller, Sherlock, Pope, Leland, Racine, Massillon, Ditton, d'Aguesseau, de Poiignac, Saurin, Buffier, Houtteville, Tournemine, Bentley, Littleton, Seed, Addisson, de Bernis, J.-J. Rousseau, Du-Phanjas, le roi Stanislas, Turgot, Stattler, Beauzée, Bergier, Gerdil, Thomas, Bonnet, de Euler, Delamarre, Caraccioli, Jennings, Duha- S. Liguori, Butler, Bullet, Vauvenargues, Gué-, Blair, de Pompignan, de Luc, Porteus, Gérard, Hirsch, Jacques, Lamourette, Laharpe, le Coz, Du Pan, De la Luzerne, Schmitt, Pointer, Moore, Silvio Pellico, Lingard, Brunati, Manzoni, Paley, Perrone, Perrauschini, Dorléans, Campien, Fr. Pérennès, Wiseman, Buckland, Marcel de Serres, Keith, Chalmers, Wilberforce aîné, Grégoire XVI, Cattet, Milner, Sabatier, Bolgeni, Morris, Chassay, Lombroso et Consoni ; contenant les apologies de 117 auteurs, répandues dans le monde ; traduites pour la plupart des diverses langues dans lesquelles elles avaient été écrites ; reproduites INTÉGRALEMENT, non par extraits. Ouvrage également nécessaire à ceux qui ne croient pas, à ceux qui doutent et à ceux qui croient. 20 vol. in-4°. 120 fr. Chaque volume se vend séparément 7 fr. Tout a paru.

Cours complet d'Histoire ecclésiastique, par M. Henrion. 25 vol. in-4°. 150 fr Les 18 premiers volumes ont paru. Le 19e est sous presse.

Cette Histoire, écrite au point de vue Catholique pur, est infiniment plus complète que la plus complète. L'impression en est très-belle. Elle commence à la Création, et va jusqu'au Pontificat de Pie IX.

OEUVRES COMPLETES de Ste Thérèse, dont beaucoup inédites, de S. Pierre d'Alcantara, de S. Jean de la Croix et du bienheureux Jean d'Avila, formant ainsi un tout complet de la plus célèbre école ascétique d'Espagne. 4 vol. in-4°. 24 fr.

OEUVRES COMPLETES, dont plusieurs inédites, du cardinal De Bérulle, 1 fort vol. in-4°. 8 fr.

OEUVRES COMPLETES d'Olier, 1 v. in-4°. 6 fr.

OEUVRES COMPLETES de De Lantages, 1 v in-4°. 6 fr.

OEUVRES COMPLETES de Boudon, dont beaucoup inédites, 5 gros vol. in-4°. 24 fr.

OEUVRES COMPLETES de Bossuet, dont beaucoup inédites, 11 vol. in-4°. 60 fr.

LE BOSSUET DES GENS DU MONDE, 1 vol. in-4° 6 fr.

OEUVRES COMPLETES de Bourdaloue, 5 vol. in-4°. 18 fr.

OEUVRES de Fénelon, Archev. de Cambrai, savoir : Ses Lettres sur la Religion et la Métaphysique ; ses Sermons, Entretiens et plans de Sermons : sa Vie, par le Cardinal de Bausset. — 1 vol. in-4°. 5 fr.

OEUVRES COMPLETES de Fléchier, 2 v. in-4°, 14 f.

OEUVRES COMPLETES de Tronson, dont beaucoup inédites, 2 vol. in-4°. 14 fr.

OEUVRES COMPLETES de De la Chétardie, 2 vol. in-4°. 15 fr

OEUVRES COMPLETES, dont beaucoup inédites. de De la Tour, chanoine de Montauban, 7 volumes in-4°. 45 fr Les *Mémoires Liturgiques et Canoniques* valent seuls au delà de ce prix ; la collection n'a pu en être formée qu'au moyen de la plupart des exemplaires répandus en France, mais tous incomplets sans exception. Ces Mémoires sont au nombre de 51. De La Tour est le véritable restaurateur de l'unité de Liturgie qui a lieu de nos jours dans l'univers catholique.

OEUVRES COMPLETES de Massillon. 2v. in-4°, 12 fr.

4 années pastorales ou Prônes pour 4 ans, dont moitié inédits, par Badoire, 1 vol. in-4°. 6 fr.

OEUVRES COMPLETES de Le François, 2 vol. in-4°. 14 fr

OEUVRES COMPLETES de Baudrand, dont plusieurs inédites, 2 vol. in-4°. 14 fr.

OEUVRES COMPLETES de De Pressy, évêque de Boulogne, dont beaucoup inédites, 2 v. in-4°. 12 fr.

OEUVRES COMPLETES, dont beaucoup inédites, de Bergier, 8 vol. in-4°. 50 fr.

OEUVRES COMPLETES de Thiébault, 8 vol. in-4°. 50 fr

OEUVRES COMPLETES, dont beaucoup inédites, de Lefranc de Pompignan, archev. de Vienne, et Œuvres religieuses de son frère, l'acad., 2 vol. in-4°. 14 fr.

OEUVRES COMPLETES de Régnier, 1 v. in-4. 6 fr.

OEUVRES COMPLETES d'Emery, 1 v. in-4. 8 fr.

OEUVRES du card. Gerdil, contenant : Vie et éloge de Gerdil par le R. P. Piantoni et le card. Fontana ; Introduction à l'étude de la Religion ; Exposition des caractères de la vraie Religion ; De la divinité de la Religion chrétienne ; Essai d'instruction théologique ; De l'homme dans l'état de nature et dans l'état social. — 1 vol. in-4°. 7 fr.

OEUVRES COMPLETES de Gérard, auteur du *Comte de Valmont*. 4 vol. in-4°. 28 fr.

OEUVRES COMPLETES, dont beaucoup inédites, de Du Voisin, év. de Nantes, 1 vol. in-4°. 7 fr. 50 c.

ŒUVRES COMPLETES, dont beaucoup inédites, du card. DE LA LUZERNE, év. de Langres, 6 v. in-4 40 fr.
ŒUVRES COMPL. de FRAYSSINOUS, 1 v. in-4°. 6 fr
ŒUVRES COMPLETES, de RIAMBOURG, dont la principale inédite : les *Mystères*, 1 vol. in-4°. 7 fr.
ŒUVRES COMPLETES d'ARVISENET, 1 v. in-4°. 7 f.
ŒUVRES de JOSEPH DE MAISTRE, 1 vol. in-4°. 5 fr.
ŒUVRES COMPL. de DE BONALD, 3 v. in-4°. 24 fr

Histoire du concile de Trente, par PALLAVICINI, précédée ou suivie du *Catéchisme* et du texte de ce Concile, de dissertations sur son autorité dans le monde catholique, sur sa réception en France et sur les objections protestantes, jansénistes et philosophiques, auxquelles il a été en butte; et enfin d'une notice sur ceux qui y prirent part. 3 vol. in-4°. 18 fr.

Actes de l'Eglise de Paris, 1 v. in-4° 6 fr.

Perpétuité de la foi de l'Eglise catholique, par Nicole, Arnauld, Renaudot, etc., suivie de celle *sur la Confession auriculaire*, par Denis de Sainte-Marthe, et des douze *Lettres* de Scheffmacher sur les matières controversées avec les Protestants, puis d'une 13e sur l'invocation des Saints. 4 v. in-4°. 24 fr.

Catéchismes philosophiques, polémiques, historiques, dogmatiques, moraux, disciplinaires, canoniques, pratiques, ascétiques et mystiques, de Feller, Aimé, Scheffmacher, Rohrbacher, Pey, Le François, Alletz, Almeyda, Fleury, Pomey, Bellarmin, Meusy, Challoner, Gother, Surin et Olier. 2 vol. 15 fr

Monuments inédits sur l'apostolat de Ste Marie-Madeleine en Provence, et sur les autres apôtres de cette contrée, S. LAZARE, S. MAXIMIN, Ste MARTHE, les saintes MARIE JACOBÉ et SALOMÉ, etc., par M. Faillon, de St-Sulpice. 2 forts vol. in-4°, enrichis de 300 grav. Prix : 16 fr.

Manuel pratique, offrant, alphabétiquement et en 640 pages blanches, autant de titres avec divisions et sous-divisions, sur le dogme, la morale, etc.; ouvrage à l'aide duquel il est impossible de perdre une seule bonne pensée, soit qu'elle survienne à l'église, en voyage, dans la conversation, la lecture, etc., 1 vol. in-f° relié. 6 fr.

Livres sacrés de toutes les religions, sauf la Religion chrétienne, 2 vol. in-4°, 15 fr.

En France, le souscripteur à 100 fr. de volumes a droit à ne les payer qu'à son domicile et aux frais de l'éditeur; à recevoir, mais par roulage ordinaire ou par la petite vitesse des chemins de fer, les vol. *francs de port et d'emballage*, à l'évêché, à l'arrondissement, ou à une station de voie ferrée et chez notre correspondant ou le sien. — Pour 50 c. de plus par vol., l'éditeur se charge des frais de port en Corse, en Algérie ou en Suisse. La Belgique est traitée comme la France. Il n'y a plus de douanes pour l'Angleterre et la Hollande, et bientôt elles cesseront aussi pour la Prusse et une bonne partie de l'Allemagne.

L'affranchissement par la poste, *un vol. dans l'autre*, coûte 1 fr. 50 c., si on veut être servi par cette voie.

On peut demander les vol. reliés. La reliure pleine est de 2 fr. le vol. in-4°; la demi est de 1 fr. 75 c.

LA VERITE, *Canonique, Liturgique, Historique, Bibliographique, Anecdotique :* **LA VÉRITÉ** est hebdomadaire et forme 2 gros vol. par an, avec tables, titres et couvertures. — Prix : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. C'est sans contredit le Journal le plus pratiquement utile qui existe pour un Prêtre ou un laïque pieux; il a commencé le 6 avril 1861 et il en reste encore une sixaine de collections depuis le principe. Chaque abonné a droit à la solution gratuite des difficultés qui l'embarrassent.

Au Lecteur. — Si vous êtes curieux de voir s'exercer *à la fois et en grand* tous les arts relatifs à la Typographie, vous êtes prié d'honorer de v présence les *Ateliers Catholiques*. On peut dire *fois :* en effet, pour s'en convaincre, il suffit de l'œil sur les mots : *Imprimerie, Librairie, Fon Stéréotypie, Glaçage, Satinage, Brochure, Reli Peinture, Sculpture, Harmoniums et Orgues d'ét* qui sont sur le frontispice de l'Etablissement et la réunion ne pourrait se trouver au progra même de l'Imprimerie impériale. On peut dir *grand*, car la force de production y est telle, peut s'y enfanter 2,000 volumes in-4° toutes le heures. Aussi la main d'un moine d'autrefois pourrait-elle copier en trois ans ce qui se fait en seule minute dans l'*Imprimerie Catholique*. On y se commencer, se poursuivre et se terminer, payer tribut à aucune industrie étrangère, les vastes publications que non-seulement des par liers, mais des Congrégations, mais des Gouverne aient entreprises, depuis l'invention de l'Imprim en quelque pays que ce soit.

CHEMINS DE CROIX, TABLEAU ET ROSAIRES,

Composés de tableaux comme il en existe peu, m dans les Cathédrales, peints sur toile, à l'huile et main, par des artistes de mérite, avec cadres en dorés à l'huile, dorure qui ne craint pas l'humi

DIMENSIONS ET PRIX :

HAUTEURS TABLEAUX ET CADRES COMPRIS.	LARGEURS TABLEAUX ET CADRES COMPRIS.	LARGEURS DES CADRES SEULS.	PRIX DES T BLEAUX ET CADRES RÉU
0m 54c	0m 45c	0m 04c	250
0 63	0 53	0 04	320
0 68	0 57	0 04	390
0 75	0 64	0 05 1/2	480
0 84	0 69	0 05 1/2	600
0 93	0 77	0 07	750
1 06	0 87	0 08	940
1 20	1 00	0 11	1,250
1 42	1 15	0 13	1,600
1 60	1 29	0 16	1,900
1 82	1 50	0 19	2,300
1 97	1 64	0 19	3,000

Les *Rosaires* étant forts de 15 tableaux au lie 14, on devra ajouter un 14e des prix en sus.

Cadres, toiles, châssis, croix, inscriptions, pi cordons, aux frais du vendeur. TRANSPORT see cause de la différence des distances, aux fra l'acheteur, à raison de 15 cent. pour 100 kilog. kilom., à moins qu'il ne préfère indiquer une voie ticulière de transport.

Les *Ateliers* de M. Migne se chargent d'exécuter tes sortes de tableaux au plus bas prix possib d'une manière digne de la Religion comme de Tout tableau peut se faire sur toute dimension. *Chemins de Croix* et *Rosaires* peuvent s'exécuter LARGEUR comme en HAUTEUR, au choix du e et selon le style ou l'emplacement offert pa églises ou les salons.

ORGUES.

Les Orgues sont à tuyaux; le moindre a la forc remplir une cathédrale. Tous les jeux sont COMPL non des DEMI-JEUX, comme il arrive si souve moins que la remarque n'en soit faite expressé

ORGUES A TUYAUX DE BOIS *avec sans montre, mais avec claviers transposit.*
ORGUES DE 1200 FR. — 5 jeux 1/2, 7 registr
ORGUES DE 1400 FR. — 4 jeux, 8 registres.
ORGUES DE 1750 FR. — 5 jeux, 10 registres.
ORGUES DE 2000 FR. — 6 jeux, 12 regist

Les mêmes en étain, avec montre non parl moyennant une augmentation de 150 fr. par jeu.

ORGUES A TUYAUX D'ETAIN *avec et montre parlante, et, si on le désire, avec plement d'octaves supérieures,* 100 *fr* de plus.

GUES DE 4800 FR. — 8 jeux, 10 registres.
GUES DE 6000 FR. — 10 jeux, 12 registres.
GUES DE 7200 FR. ET A DEUX CLAVIERS. —
ux, 15 registres
GUES DE 9000 FR. ET A DEUX CLAVIERS. —
ux, 18 registres.
voyage à la charge de l'acheteur, s'il l'exige.
UE DE CATHÉDRALE de rencontre mais mis à
fort de 34 jeux et orné d'un buffet magnifique. Prix:
fr. tout emballé, transporté, monté et accordé.

HARMONIUMS.

RMONIUMS DE 160 FR. — (Format spécial
l'exercice du chant) *un jeu 1/2, trois octaves 1/2, registres.*
utres Orgues-Harmoniums détaillées ci-dessous
ont un clavier de cinq octaves.
RMONIUMS DE 215 F. — 1 jeu 1/2, 5 registres.
— DE 270 FR. — 1 jeu 1/2, 9 registres
— DE 325 FR. — 2 jeux. 10 registres..
— DE 450 FR. — 2 jeux 1/2, 11 registres.
— DE 485 FR. — 3 jeux, 12 registres.
— DE 540 FR. — 4 jeux, 14 registres.
— DE 650 FR. — 5 jeux, 16 registres.
— DE 800 FR. — 6 jeux, 18 registres.
— DE 1000 FR. — 8 jeux, 22 registres.

Nota 1. Les caisses des instruments ci-dessus annoncés sont en chêne poli. — Les mêmes en palissandre, de 20 à 100 fr. en plus, selon la grandeur, la richesse et les ornements des caisses. — 2. Tous les claviers sont transpositeurs. — 3. Pour tous les instruments à percussion, qualité supérieure, 100 fr. en plus — 4. Emballage de l'instrument gratis.

Sculpture.

Le prix des Statues en bois doré BRUNI, convenablement exécutées, est de 1 franc 50 cent. par chaque centimètre depuis 0^m jusqu'à 1 mètre; de 2 fr. par centimètre de 0^m jusqu'à 1^m 1/2; et de 2 fr. 50 c. par centimètre de 0^m jusqu'à 2 mètres. Les attributs qui multiplient les personnes ou les choses sculptées, se payent à part et en proportion du travail qui naît en sus de l'objet principal.

. *B.* — Les deux grandes, belles et touchantes publications de la *Somme d'Or* e *Saint François de Sales*, suivies des OEvres complètes de sainte Chanta., sont rement terminées.

MODE LICITE, AVANTAGEUX, SOLIDE, FACILE ET MÉRITOIRE

DE PLACER SES FONDS.

utes les fois que nous avons eu besoin de fonds
ne grande opération, nous nous sommes tourné
aturellement vers nos frères dans le Sacerdoce
s quelques laïques instruits, pieux et aisés. Or la
idence n'a pas permis une seule fois que notre
l fût vain. Un nouveau besoin se présente aujourd'hui, celui de pousser avec une activité sans
ple nos anciennes et nouvelles Publications.
Si on nous demande pourquoi une marche si ra-, nous répondrons naïvement que c'est pour mettre nos Confrères et les laïques bien pensants à même
ir plus tôt d'un *Cours complet sur chaque branche*
Science; puis, pour pouvoir nous-même nous relir un peu, après près de 30 ans d'une effrayante
ion de nos facultés intellectuelles et physiques.
us avons donc confiance que, cette fois encore, Révoués Lecteurs ne nous feront point défaut. coup d'entre eux voient le bien en grand, et tous nt à quelle OEuvre nous vaquons: c'en est assez qu'ils souhaitent devant Dieu d'y concourir selon sure de leurs forces. Nous leur affirmons d'ailque la mise de leurs épargnes sur notre Etablisnt est aussi solide que n'importe quel autre ment. En effet, en aucune circonstance imagina-ble même celle d'un incendie, de la révolution la extrême, ou de notre mort, leurs fonds ne saurt être exposés. Or, voici de cette sécurité les ns bien simples : d'abord, tout est assuré par une ine de Compagnies dont les plaques figurent au spice de l'édifice. Ensuite les magasins sont ue chose de si prodigieux, que les volumes, nt-ils vendus comme papier à l'épicier, et les is comme plomb au marchand de métaux, il en ait une somme de beaucoup supérieure au passif. ez à cela les Créances, le Journal, le Matériel, bilier, les Musées, les Bibliothèques, les Bâtis et les Terrains que l'œil de tous voit immenses, e nous déclarons purs de toute hypothèque : chaêteur pourra donc dormir sur les deux oreilles, s'inquiéter en rien du sort de ses économies. ne trouve dans les fastes d'une grande opération! s, en 29 ans d'affaires très-étendues, soit par de notre mémoire, soit par négligence de nos yés, soit par vengeance d'un tiers porteur, nous n'avons éprouvé la confusion d'un billet protesté; et notre signature est restée vierge, même dans les mois qui ont suivi l'explosion républicaine et les diverses crises financières.

C'est donc un acte utile, solide et méritoire, pour ceux dont les fonds reposent improductifs, que de les consacrer quelque temps à l'impression de plus en plus rapide de la *Bibliothèque* du Clergé et des hommes religieux. Après cet acte de prudence éclairée et même de haute religion, ces amis de la bonne Science et de l'Eglise pourront se livrer à une sainte joie; car le temps, poursuivant sans cesse sa course précipitée, leur amènera, même pendant leur sommeil, un avantage matériel et spirituel qui contribuera à leur bien-être et à leur gloire.

Au reste, voici les engagements que nous prenons. 1° Les frais de correspondance, pour aller et retour, n'incomberont qu'à nous. 2° Nous percevrons, à nos seuls dépens, les fonds au propre domicile des prêteurs. 3° Nous leur ferons une rente de 5 pour 100 en espèces, ou de 7 pour 100 en vol. brochés à leur choix parmi nos Publications. Et ces vol., s'ils le désirent, nous sommes disposé à les leur envoyer, *franco*, TOUT D'ABORD et pour la TOTALITÉ des intérêts qui leur reviendront pendant cinq ans entiers. Ce qui nous détermine à ce payement anticipé, c'est que les vol. leur seront plus utiles rangés dans leur bibliothèque qu'empilés dans nos magasins; de plus, ils leur seront un nouveau gage de sécurité et de notre bonne foi. 4° Lorsqu'ils voudront retirer leur argent, ils n'auront qu'à nous en avertir 2 mois à l'avance. 5° Quant aux intérêts, sans qu'on ait même besoin de les réclamer, ils seront envoyés tous les ans, soit en billets de banque, soit en bons sur la poste pris à nos seuls frais. Ainsi, nos prêteurs ne verront leur rente écornée pour quelque cause que ce soit.

S'il fallait quelque chose encore, pour bannir jusqu'à la moindre crainte, nous ne balancerions pas de dire au public religieux : Vous nous connaissez depuis longues années passées dans les plus grandes affaires de la Typographie ; vous ne pouvez ignorer qui nous sommes, tant par nos Fondations que par nos Publications : or vous nous estimez probablement assez pour être convaincu que nous n'accepterions

pas des fonds si péniblement amassés et nécessaires peut-être à vos vieux ans, si nous les croyions exposés, même d'une manière éloignée. Eh bien! nous vous donnons notre parole que tout ce que vous nous confierez vous sera scrupuleusement rendu, principal et accessoire. Que si nous ne vous offrons pas plus de 5 pour 100, c'est que nous avons des frais à subir pour percevoir, administrer et rendre les fonds et les intérêts ou envoyer les volumes; c'est qu'un emprunteur qui veut faire honneur à ses affaires et ne pas nuire à autrui, ne peut guère payer davantage; c'est que plus nous offririons, plus on devrait se méfier de nous, les gros intérêts prouvant évidemment les grands besoins et le peu de solidité des Etablissements, en dépit des assertions contraires; enfin, c'est qu'une heureuse expérience nous a appris que nos Lecteurs ne veulent recevoir rien au delà du taux légal, le surplus, sauf peut-être le taux commercial, leur paraissant canoniquement et civilement usuraire, de quelque nom fardé qu'on le décore. Nous aimons à le faire observer : notre Saint-Père le Pape vient de donner un grand exemple de la conduite des Catholiques à cet égard, en émettant actions de son emprunt au pair, et en n'offrant qu pour 100 de revenu annuel, malgré les circonstan les plus critiques, et encore le fonds étant aliéné. prêtant ou en empruntant au taux du Souv. Pont aucune des 2 parties n'a à rougir ni à restituer; ta que qui oserait laisser savoir qu'on a donné les m à certains taux offerts et acceptés sans vergogne.

Malgré ce qui précède, si quelques Lecteurs av besoin de faire produire à leurs fonds une rent peu plus forte, nous sommes heureux de p leur dire que notre position commerciale nous à même de leur offrir licitement le 6 pour 10 espèces, ou le 8 pour 100 en volumes de nos blications.

L'abbé MIGNE, Docteur en Théologie, Chanoine Saint-Flour et de Rodez; membre de cinq ciétés savantes; fondateur de l'*Univers*. d *Voix de la Vérité*, du *Moniteur Catholique Journal des Faits* et de la *Vérité*; créateur *Ateliers Catholiques*; éditeur de la *Bibliothè universelle du Clergé*, etc

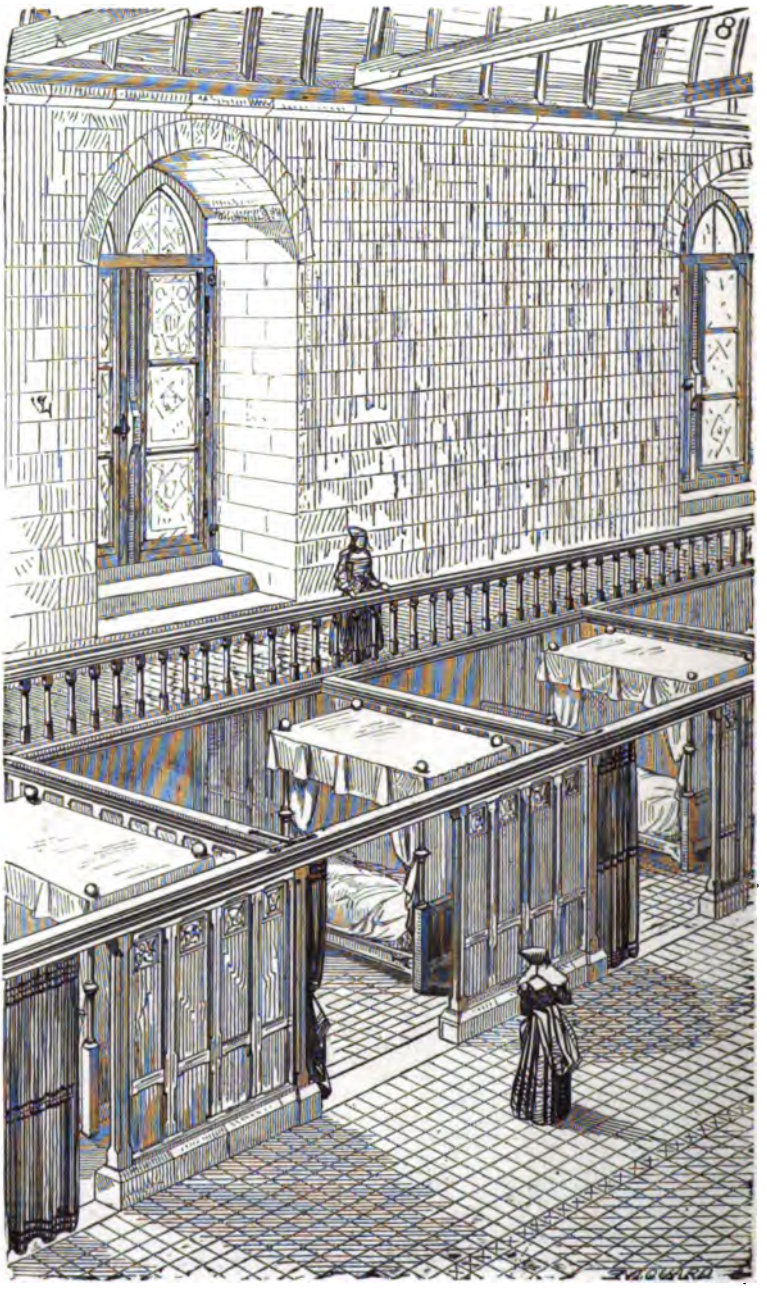

VUE D'UNE TRAVÉE DE LA SALLE DES MALADES
A L'HOPITAL DE TONNERRE

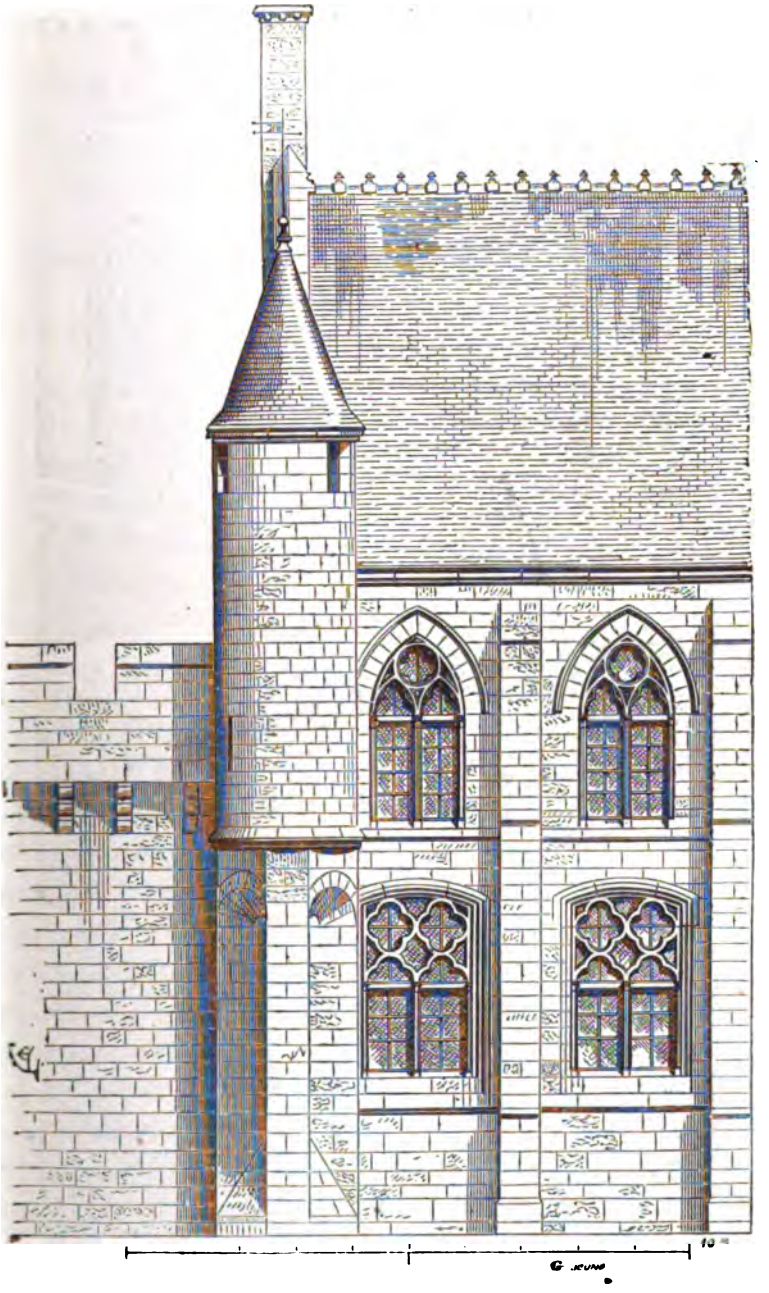

VUE DE DEUX TRAVÉES EXTÉRIEURES

A L'HOPITAL DE TONNERRE

LE DICTIONNAIRE

DE L'ARCHITECTURE FRANÇAISE

de M. Viollet-le-Duc

PREMIER ARTICLE.

Le *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française du XIe au XVIe siècle*, dont la première livraison a paru en 1856, est parvenu cette année à la lettre P. Six volumes ont paru et on peut juger maintenant de l'importance de cette publication. C'est assurément l'œuvre archéologique la plus savante et la plus complète qui ait été consacrée à notre art national. On peut discuter bien des opinions émises, signaler des oublis, regretter parfois qu'un sentiment plus religieux n'ait pas animé l'auteur dans l'étude du Moyen Age, mais on ne saurait contester que M. Viollet-le-Duc n'ait apporté dans son œuvre, au plus haut degré, les patientes recherches de l'érudit, les connaissances pratiques de l'architecte et le talent du dessinateur. On pourra reprocher aussi

à l'auteur d'avoir adopté le plan de dictionnaire, pour une œuvre qui ne doit pas seulement être consultée, mais qui mérite d'être lue d'un bout à l'autre. Toutefois les inconvénients de cette forme ont été fort amoindris par le développement donné à un certain nombre d'articles importants, qui, sous la plume élégante de l'auteur, sont devenus de véritables traités.

Nous ne voulons nous occuper aujourd'hui que du tome VI, qui comprend 456 pages illustrées de 299 gravures sur bois. Mais comment pouvoir analyser un dictionnaire ? Nous croyons que nous donnerons une idée plus nette de cet ouvrage, à ceux de nos lecteurs qui ne le connaissent pas, en rendant compte uniquement de quatre articles choisis dans ce volume. Nous les analyserons, nous ferons quelques citations, et on nous permettra d'y joindre des reflexions qui nous sont propres et diverses indications relatives surtout à la Picardie.

Comme les dessins, par leur exactitude et leur beauté, sont un des mérites les plus remarquables de cette publication, nous en reproduisons quelques-uns. Ils prouveront à nos lecteurs que M. Viollet-le-Duc sait aussi bien manier le crayon que la plume. Aujourd'hui nous nous attacherons aux deux articles *Hôtel-Dieu* et *Lanterne des Morts*. Dans la prochaine livraison nous nous occuperons de ceux intitulés : *Galerie* et *Grille*.

I. — HÔTELS-DIEU.

La création des Hôpitaux, si admirablement désignés sous le nom d'*Hôtels-Dieu*, est une inspiration qui appartient en propre au Christianisme. Ces refuges de la maladie et de la

vieillesse étaient inconnus de l'antiquité. C'est saint Jérôme qui nous en fournit la première mention en parlant d'une riche dame romaine qui fonda, en 380, une maison hospitalière pour soigner gratuitement les malades. Le pape saint Symmaque fit construire un hôpital à Rome, en 498. Le premier qui fut élevé en France est attribué à l'initiative de saint Césaire d'Arles. Le nord de la France marcha bientôt sur les traces du midi, et nous voyons par le testament de saint Remi qu'il y avait au VIe siècle, à Laon, un asile ouvert aux infirmités.

On a prétendu à tort que les maladreries ne dataient que de l'époque des Croisades, parce que la lèpre avait été la conséquence de ces voyages d'outre-mer. Il est constaté maintenant que cet horrible fléau était connu en Europe bien antérieurement. Un concile tenu à Compiègne, en 756, nomme cette maladie et la considère comme un cas d'empêchement dirimant pour les mariages.

Au Moyen Age, le zèle des particuliers rivalisait avec celui des rois, des villes et des abbayes, pour ces fondations charitables. Quand les communes se trouvaient dans l'impossibilité de les entretenir, elles sollicitaient des secours de la munificence royale. En 1310, Philippe-le-Bel aidait de sa cassette privée cinq cents établissements hospitaliers.

Parmi les noms des fondateurs, on voit dominer ceux du clergé régulier et séculier. Parmi ceux des laïques, il en est quelques-uns qui rappellent des souvenirs de vices et de brigandage et à qui on serait tenté d'appliquer le mot de Louis XI : « Il était bien juste que celui qui avait fait tant de pauvres durant sa vie, leur préparât un asile avant de mourir. »

Les villes importantes du Moyen Age qui n'étaient pas animées comme nous de l'amour de la centralisation et de

l'unité, multipliaient dans leurs divers quartiers les asiles de charité. Saint-Quentin en comptait quarante ; Amiens en avait huit. Il est vrai que leur destination n'était pas toujours la même. Il y avait des hospices pour les ladres, pour les autres malades, pour les pèlerins de saint Jacques, pour les voyageurs malades, etc. Un hôpital, destiné à cette dernière catégorie, existait à Amiens dès le IXe siècle. Il était dédié sous le vocable de Saint-Quentin, sans doute pour expier la triste hospitalité que la ville d'Amiens avait offert jadis à ce courageux apôtre.

Les hôpitaux n'avaient pas toujours la mission de recevoir seulement les pauvres et les malades d'une seule localité. Celui de Beauvais, qui existait dès l'an 840, près de l'église Saint-Étienne, recevait des pauvres de tout le diocèse : *In qua ecclesia*, nous dit la légende de Saint-Vaast, *pauperum hospitale totius episcopatus tum cum summa diligentia custodiebatur*.

Au XVIe siècle, un certain nombre d'établissements hospitaliers, administrés jusque-là par les chapitres ou les monastères, passèrent sous la juridiction des communes : mais beaucoup de celles-ci acceptèrent avec regret ces droits onéreux. Un édit d'Henri IV, daté de 1594, porte « qu'à l'avenir l'administration des biens temporels de l'hôpital Saint-Fursy, de Péronne, appartiendra aux mayeur et échevins de la ville. » L'hôtel-de-ville laissa volontiers cette charge au chapitre de Saint-Fursy, et ce n'est que longtemps après que l'édit de Henri IV reçut son application.

Il y avait 2,000 léproseries en France du temps de Louis VIII ; elles étaient uniquement affectées au traitement de la lèpre. Quand cette horrible maladie disparut du sol de l'Europe, les riches revenus de ces établissements ne pouvant plus être appliqués à leur destination primitive, devinrent la

proie de nombreuses dilapidations. Henri IV voulut mettre un terme à ces abus en dotant de ces biens-fonds l'ordre de Saint-Lazarre qui avait pour mission de soigner les chrétiens attaqués de la lèpre, pendant leur pèlerinage en Palestine. Plus tard, Louis XIV, se fondant sur la cessation presque universelle de la lèpre, ordonna que les maladreries seraient destinées à entretenir et soigner les pauvres, et que celles qui n'auraient pas de revenus suffisants pour exercer l'hospitalité, seraient réunies à d'autres établissements du même genre. Ce fut l'origine de la création de 1,113 hôpitaux fondés dans 1,130 communes [1].

Beaucoup de maladreries, surtout celles des campagnes, n'offraient aucun type architectural. C'était souvent de simples maisons léguées par les particuliers et appropriées tant bien que mal à leur nouvel usage. Mais dans les grandes villes, on érigea des édifices spacieux où l'art eut ses coudées franches. « Ces bâtiments, dit M. Viollet-le-Duc, sont d'un aspect monumental sans être riches; les malades ont de l'espace, de l'air et de la lumière; ils sont souvent séparés les uns des autres; leur individualité est respectée, et certes, s'il est une chose qui répugne aux malheureux qui trouvent un refuge dans ces établissements, malgré les soins si éclairés qu'on leur donne abondamment aujourd'hui, c'est la communauté dans de vastes salles. Souvent alors la souffrance de chaque malade s'accroît par la vue de la souffrance du voisin. Sans prétendre que le système cellulaire, appliqué fréquemment dans les hôpitaux du Moyen Age, fût préférable matériellement au système adopté de notre temps, il est certain qu'au point de vue moral il présentait un avantage. Nous tenons à constater qu'il émanait d'un sentiment de charité

[1] LABOURT, *Recherches sur l'origine des maladreries.*

très noble chez les nombreux fondateurs et constructeurs de nos maisons-Dieu du Moyen Age. »

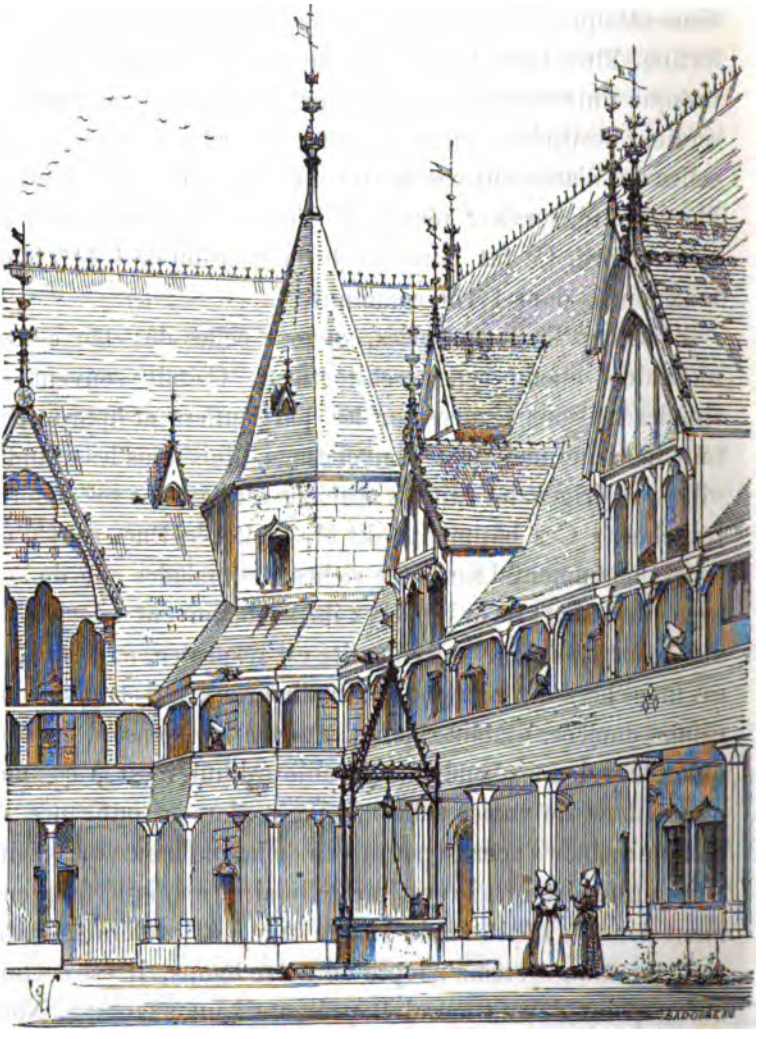

Hôtel-Dieu de Beaune.

Les hôpitaux les plus anciens qui restent en France, con-

servés en tout ou en partie, sont ceux de Chartres (XIIe s.), d'Angers (1153), de Tonnerre (1293), de Beaune (1443) ; la salle d'Ourscamps et celle de Saint-Jean-des-Vignes, à Soissons.

L'Hôtel-Dieu de Chartres remonte au XIIe siècle. La grande salle a trois nefs dont les trois dernières travées sont voûtées en pierre.

Celui d'Angers a conservé de nombreuses parties de sa construction primitive (1153). Le bâtiment des provisions et sa grande salle, précédé d'un cloître, sont d'une architecture éminemment remarquable.

L'Hôtel-Dieu de Beaune a été fondé en 1443 par Nicolas Rolin, chancelier du duc de Bourgogne. Une bulle du pape Eugène IV l'affranchit de toute juridiction épiscopale et métropolitaine. C'est surtout dans la cour intérieure qu'on est frappé de la verve architecturale des bâtiments et de l'originale fantaisie des profils. « La cour, dit M. Viollet-le-Duc, est d'un aspect riant, contenant encore son puits du XVe s., son lavoir et sa chaîne; elle donnerait presqu'envie de tomber malade à Beaune. » Voilà, certes, un éloge qui sort de la banalité des formules ordinaires. Mais nous doutons que l'architecture de l'hôpital de Beaune ait inspiré de pareils désirs à beaucoup d'antiquaires. S'il en était ainsi, l'archéologie deviendrait suspecte aux yeux des pères de famille et se verrait bientôt proscrite par la Faculté de Médecine.

Une grande salle est ce qui reste de plus important de l'hôpital primitif de Châlons-sur-Saône, qui date de la fin du XIIe siècle. Ses baies ogivales sont décorées d'anciennes verrières qui représentent des fondateurs.

L'hôpital de Tonnerre fut fondé en 1293 par Marguerite de Bourgogne qui, pour mieux surveiller cet établissement, y fit annexer un logis pour elle. Il ne reste de cet édifice que

la grande salle et quelques dépendances : c'est un des plus riches spécimens de l'architecture civile du XIIIe siècle (*Voyez les planches* 1 *et* 2). « La disposition des lits, logés chacun dans une cellule avec galerie de service supérieure, mérite de fixer notre attention. Chaque malade, en étant soumis à une surveillance d'autant plus facile qu'elle s'exerçait de la galerie, se trouvait posséder une véritable chambre. Il profitait du cube d'air énorme que contient la salle et recevait du jour par les fenêtres latérales ; sa tête étant placée du côté du mur et abritée par la saillie du balcon, il ne pouvait être fatigué par l'éclat de la lumière. On objectera peut-être que la ventilation de ces cellules était imparfaite ; mais la salle ne contenant que quarante lits, les fenêtres latérales pouvant être ouvertes, et le vaisseau étant fort élevé, ventilé par les trous percés dans le lambrissage de la charpente, on peut admettre que les conditions de salubrité étaient bonnes. Les fenêtres de la galerie étaient garnies de vitraux en grisaille, celles du sanctuaire en vitraux colorés. Une longue flèche en charpente surmontait ce sanctuaire ; elle était couverte de plomberie peinte et dorée et ne fut détruite qu'en 1793. Toute la charpente de la salle est couverte en tuiles vernies avec faîtières en terre cuite émaillée. » L'administration municipale de Tonnerre avait conçu l'ingénieux projet de détruire ce monument presque intact ; il a été sauvé par les énergiques réclamations du *Comité des travaux historiques*.

Nous terminerons ce paragraphe par quelques notes sur les vestiges des plus anciens établissements hospitaliers qui subsistent en Picardie.

L'hôpital Saint-Jean, d'Amiens, est mentionné dans des titres du commencement du XIe siècle. Il était alors, comme presque tous les établissements de ce genre, situé près du

palais épiscopal. Il fut transféré, en 1236, à l'emplacement qu'il occupe aujourd'hui. La façade qui borde la rivière date du commencement du XVIe siècle.

On considère comme un dortoir de malades la salle dite *des Morts*, à l'ancienne abbaye d'Ourscamps, convertie au-

Intérieur de la Salle des Morts, à Ourscamps.

jourd'hui en filature. C'est un grand vaisseau partagé en trois nefs. On remarque le long des parois intérieures de petites niches où on déposait sans doute les boissons des malades. L'intelligent propriétaire des ruines de l'abbaye, notre savant ami M. Peigné-Delacourt, a récemment métamorphosé en chapelle une partie de cette admirable construction. Par là, il a rendu tout à la fois un service moral aux nom-

breux ouvriers de sa filature et un service intellectuel à l'art, en assurant la conservation de la plus belle salle de malades que nous ait légué le Moyen Age.

Le plus ancien titre relatif à l'Hôtel-Dieu d'Abbeville, date de 1155. Les bâtiments ajoutés les uns aux autres, à diverses époques, présentent un ensemble fort irrégulier. On remarque dans la buanderie une cheminée du XVe siècle, construite en pierres de taille.

Le bâtiment qui sert aujourd'hui à Laon de chambre des notaires, est un reste de l'hôpital qui fut fondé en 1019 par le chapitre de la cathédrale. Le *maître de l'Hôtel-Dieu* (supérieur) et le *boursier* (économe), étaient nommés par les chanoines. En 1254, Itier de Mauny, 53e évêque de Laon, transféra cet établissement en face de son évêché, où il est resté jusqu'en 1803.

Près de la route qui mène de Laon à La Fère, se trouve la maladrerie du Tortoir, qui date du commencement du XIVe siècle. C'était un petit établissement dont la plus grande salle ne devait guère contenir que sept lits. Un chemin de ronde avec machicoulis réunissait les bâtiments groupés autour d'un assez vaste préau. Il n'y a plus aujourd'hui que deux corps de logis et la chapelle.

L'Hôtel-Dieu de Château-Thierry fut fondé en 1304 par Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel. Il a été cruellement dévasté en 1792, par les fédérés parisiens, sous prétexte que les religieuses avaient comploté contre la République.

II. — LANTERNES DES MORTS.

On donne le nom de *fanal*, *tournière*, *phare*, *lanterne des morts*, à des colonnes creuses terminées par un lanternon

ajouré où l'on introduisait une lumière. C'est surtout dans le centre et l'ouest de la France qu'on rencontre ces sortes d'édicules qui devaient jadis y être beaucoup plus nombreux.

M. de Caumont et Mgr Cousseau, évêque d'Angoulême, pensent que ces monuments, situés dans l'enceinte d'anciens cimetières, et souvent accompagnés d'une table d'autel, ont dû être érigés pour les services funéraires qui auraient été célébrés immédiatement avant l'inhumation ; le fanal allumé au haut de la colonne aurait remplacé les cierges. M. Viollet-le-Duc n'admet pas cette dernière hypothèse ; on s'expliquerait difficilement en effet la haute élévation de ces tours qui n'aurait pas permis aux assistants d'apercevoir la lumière. Dans la supposition que nous venons d'énoncer, n'aurait-on pas dû donner au monument une courte dimension? Sa hauteur, qui atteint en général de 6 à 10 mètres, prouve que c'est de loin que le fanal voulait attirer l'attention.

M. Viollet-le-Duc croit devoir rattacher l'origine de ces édifices aux *menhirs* qu'il suppose appartenir à des traditions antérieures à la domination des Celtes. « Que les menhirs, dit-il, aient été des pierres consacrées à la lumière, au soleil, ou des pierres préservatrices destinées à détourner les maladies, à éloigner des mauvais esprits, ou des termes, des bornes, traditions des voyages de l'Hercule tyrien ; toujours est-il que le phare du Moyen Age, habituellement accompagné d'un petit autel, semble, particulièrement dans les provinces celtiques, avoir été un monument sacré d'une certaine importance. Il en existait à la porte des abbayes, dans les monastères, et principalement sur les bords des chemins et auprès des maladreries. On peut donc admettre que les lanternes des morts érigées sur le sol autrefois celtique, ont perpétué une tradition fort antique, modifiée par le Christianisme. »

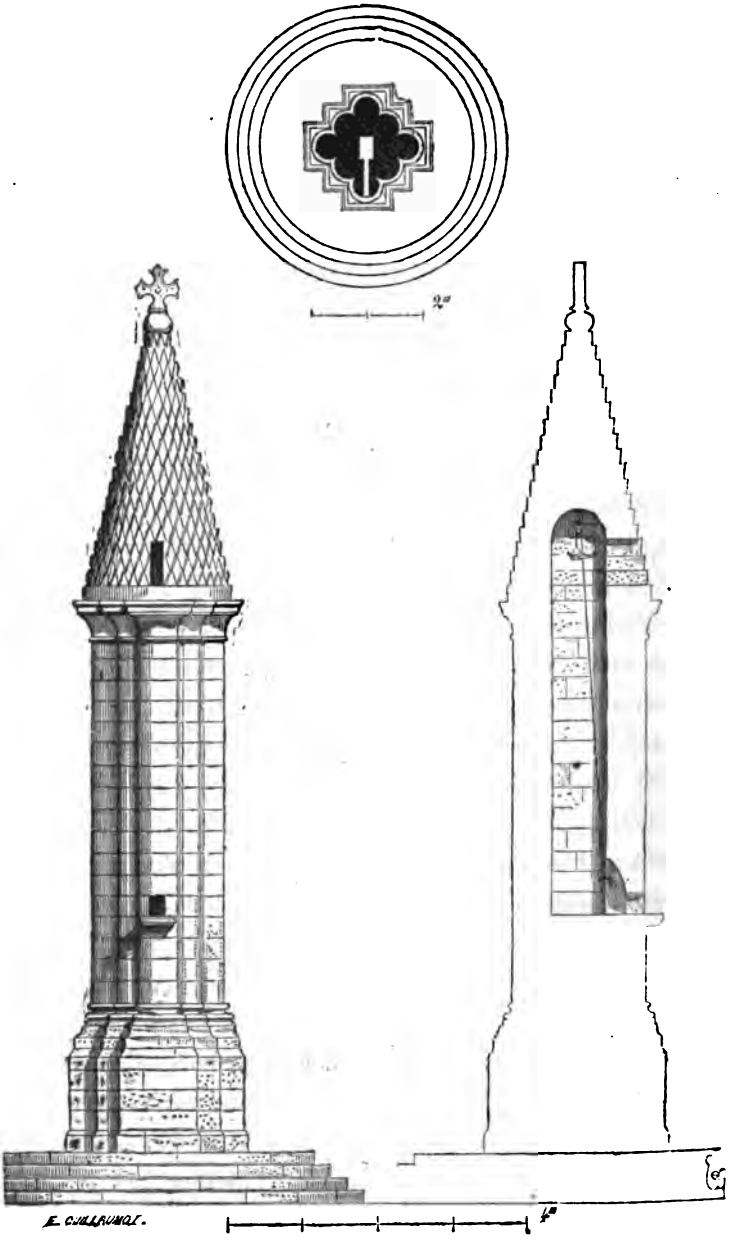

1. Lanterne de Cellefroin (Charente).

Mabillon avait pensé que la lumière de ces fanaux indiquait la route à ceux qui voulaient se rendre à l'église dans les soirées obscures et pendant la nuit.

M. Lecointre-Dupont croit que ces lanternes avaient pour but, non-seulement de convier les vivants à prier pour les morts, mais qu'elles étaient aussi destinées « à préserver les vivants de la peur des revenants et des esprits de ténèbres, de les garantir de ce *timore nocturno*, de ce *negotio perambulante in tenebris* dont parle le Psalmiste. »

Que certaines superstitions ne soient entées sur ces monuments comme sur bien d'autres; que les fanaux aient pu accessoirement servir de guide aux voyageurs ; qu'on puisse signaler de lointaines analogies entre eux et des traditions gauloises, c'est fort possible. Mais il nous semble que ces édicules ont été construits uniquement dans le but de rendre un religieux hommage à ceux qui dormaient du sommeil du juste dans le champ du repos, et d'éveiller aussi un pieux souvenir pour les morts dans l'âme des voyageurs qui apercevaient de loin cette lumière. Les suppositions les plus ingénieuses ne peuvent pas lutter avec la précision d'un texte. Or, voici ce que disait, au XIIe siècle, Pierre-le-Vénérable, en parlant du fanal du monastère de Cherlieu : « Obtinet medium cimiterii locum structura quædam lapidea, habens in summitate sui quantitatem unius lampadis capacem, quæ ob reverentiam fidelium ibi quiescentium, totis noctibus fulgore suo locum illum sacratum illustrat. Sunt et gradus, per quos illuc ascenditur; supraque spatium duobus vel tribus ad standum vel sedendum hominibus sufficiens [1]. »

Nous croyons que tous ces monuments étaient primitivement dans l'enceinte d'un cimetière; on pourrait objecter

[1] *De Miraculis*, lib. II, in *Bibl. Patrum*, t. XXII, p. 1121.

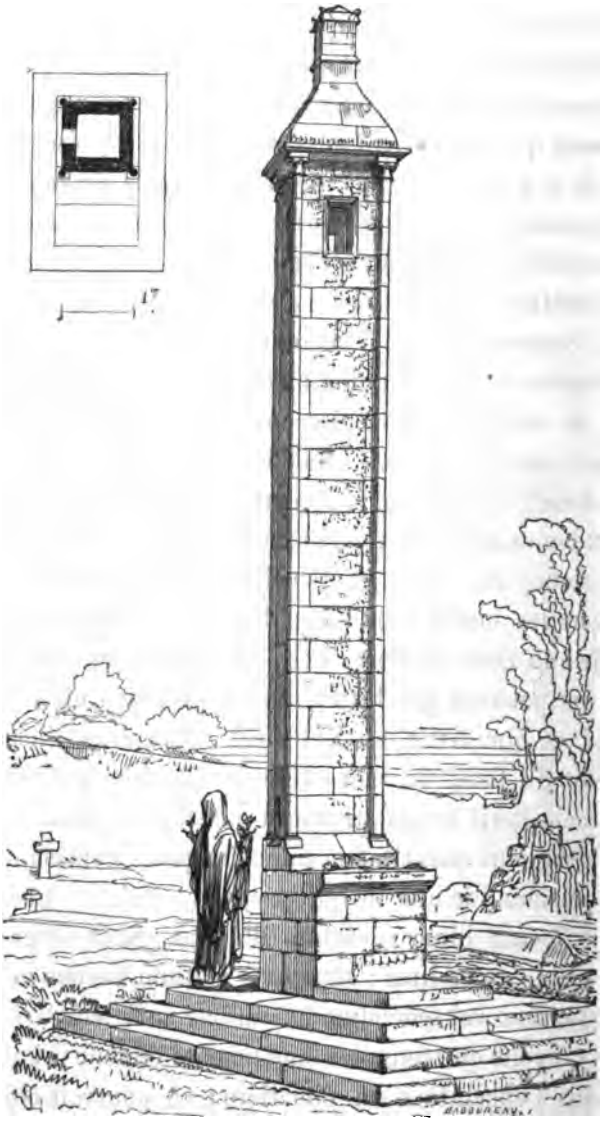

2. Lanterne d'Antigny (Vienne).

qu'il y avait de ces lanternes non-seulement dans les cimetières, mais, comme le dit M. Viollet-le-Duc, à la porte des abbayes, sur le bord des chemins et auprès des maladreries. Nous répondrions que les monastères et les maladreries avaient un enclos funéraire : quant *aux bords des chemins*, où quelques-uns de ces fanaux peuvent se rencontrer aujourd'hui, il faudrait démontrer qu'il n'y a jamais eu là autrefois un champ de sépulture.

La lanterne de Cellefroin (Charente), dont nous reproduisons le dessin (*fig.* 1), n'a qu'une seule ouverture à son sommet. La petite porte, pratiquée à trois mètres au-dessus de la plate-forme, servait à introduire la lampe qu'on hissait sans doute à l'aide d'une poulie. On ne pouvait donc faire cette opération qu'à l'aide d'une échelle.

La colonne quadrangulaire d'Antigny (Vienne) repose, comme la précédente, sur une plate-forme où conduisent trois marches (*fig.* 2). Elle paraît dater du XIIIe siècle. Un autel de pierre, large d'un mètre neuf centimètres, est ménagé sur le socle; quatre fenêtres carrées laissaient apercevoir le flambeau nocturne des quatre points de l'horizon.

Le fanal de Ciron (Indre), haut de sept mètres, est percé de six fenêtres ogivales (*fig.* 3). On remarque une très simple table d'autel accolée près de la porte, par laquelle on introduisait la lumière et qui était jadis fermée par un vantail en bois.

M. Viollet-le-Duc ne parle que de ces trois lanternes des morts. Il existe des monuments semblables à Journet et Château-l'Archer (Vienne), Estrées et Saint-Hilaire (Indre), Felletin (Creuse), Parthenay-le-Vieux (Deux-Sèvres), Parigné-l'Évêque (Sarthe), Culhat et Montaigu (Puy-de-Dôme). La plupart ont été décrits par M. de Caumont, qui a été le premier à signaler ces sortes d'édicules.

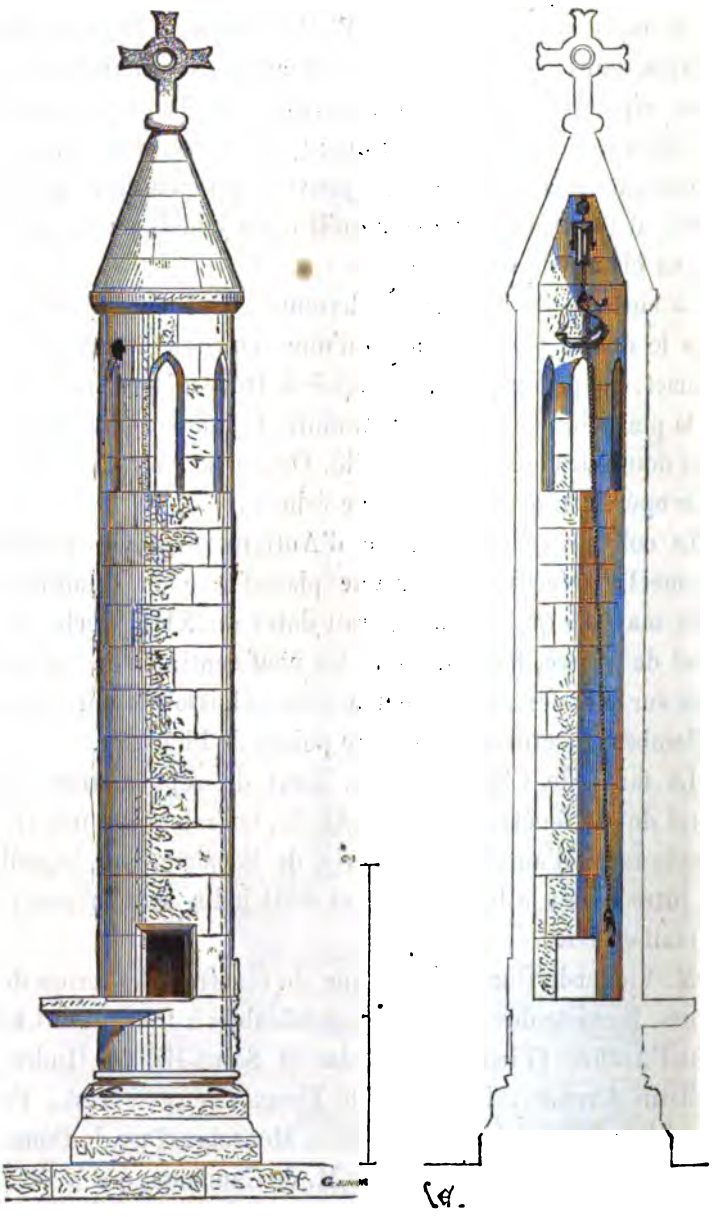

3. Lanterne de Ciron (Indre).

Dans le tome précédent de cette *Revue*, nous avons parlé de la colonne de Fenioux, cantonnée de onze colonnes engagées : nous en répétons ici le dessin.

M. Viollet-le-Duc termine son intéressant article en disant que les lanternes des morts perdent leur caractère de pierre levée, de colonne isolée, pendant le XIVe siècle et sont remplacées par de petites chapelles ajourées dans lesquelles on tenait une lampe allumée. Cette classification nous paraît vraie en général, mais il faut admettre un certain nombre d'exceptions. Il y a eu de ces sortes de chapelles, avec lanterne sépulcrale, dès le XIIe siècle : telles sont celle de Châteauneuf (Vaucluse) et celle de Montmorillon, dont l'extérieur est d'une architecture toute romane.

JULES CORBLET.

(*La fin au prochain numéro*).

HISTOIRE DE S. JACQUES LE MAJEUR

et du Pèlerinage de Compostelle.

DERNIER ARTICLE *.

CHAPITRE XIII.

ITINÉRAIRE DE COMPOSTELLE A BORDEAUX.

J'ai étudié avec vous, chers lecteurs, les trois phases qui semblent imposées providentiellement à toutes les choses humaines, l'origine, le progrès, la décadence du pèlerinage de Compostelle. Chaque génération de pèlerins est venue, sous nos yeux, se prosterner devant ce tombeau, un des plus vénérés de la catholicité. Nous avons contemplé leurs pieuses larmes, nous avons été émus de leurs soupirs et nous avons confondu nos prières avec leurs prières embrasées. Comment oublier ce que nous avons vu et entendu? Il faut cependant dire adieu à ce sanctuaire chéri ; la patrie nous attend : la

* Voir le numéro de mai 1863, page 253.

patrie est toujours plus belle et plus aimée que le plus beau des pays étrangers. Il est temps de la revoir !

Mais par où revenir ? Nos pères s'embarquaient parfois à Vigo ou à la Corogne pour rentrer dans leurs foyers ; nous pourrions en faire autant, regagner même Porto ou Lisbonne et de là Bordeaux, sur les ailes de feu des modernes navires. Mais ne vaut-il pas mieux varier ses jouissances en variant le chemin, et moissonner d'autres traditions sur les sentiers battus par tant de caravanes ?

A l'époque de la plus haute prospérité religieuse de Compostelle, toute l'Europe était sillonnée par des multitudes de pèlerins, qui se dirigeaient vers la Galice. A ces troupes pieuses, parties de tous les points, mais surtout de la France, s'acheminant à petites journées vers l'extrême frontière de la Péninsule Ibérique, exposées à la fatigue, aux accidents, à la maladie, il fallait des routes bien tracées et des hospices gratuits. Riches ou pauvres, presque tous voyageaient en mendiants et en pénitents ; ils demandaient à la charité le pain de chaque jour, et se présentaient sans aucun des attributs de la grandeur humaine devant le tombeau de l'un des disciples du divin Maître de l'humilité. La charité chrétienne avait jalonné par des hospices les étapes de ces voyageurs de la prière ; en sorte que s'il était possible de retrouver les vestiges ou les ruines de ces saintes fondations, de ces *casas pias*, la ligne droite ou courbe qui les relierait entr'elles, donnerait le tracé exact de l'itinéraire des pèlerins. Certains pèlerins s'écartaient de la voie ordinaire pour faire des excursions à Saragosse, à Manrèse, à Loyola, ou ailleurs, et modifiaient ainsi le tracé commun. Je n'ai pas à suivre ces pieux fantaisistes dans leurs excursions ; je n'essaierai pas non plus d'esquisser l'histoire des hospices de pèlerins dans les royaumes étrangers ou même en France ;

je me bornerai à énumérer ceux où se reposaient les Jacopites dans le long trajet de Bordeaux à Compostelle.

Hospices et chemins servaient sans doute dans beaucoup de pays à des pèlerins de plus d'une sorte; mais certaines villes, même éloignées, comme Amiens et Cambrai, avaient des hospices affectés nommément aux pèlerins de Saint-Jacques. Dans le voisinage ou sur la ligne de Compostelle, ces hospices avaient une destination naturellement réservée aux *Jacopites*.

Les fondateurs de ces asiles nous ont rarement laissé leurs noms : c'est surtout dans l'histoire de la charité qu'on rencontre les œuvres anonymes. Quel immense bienfait cependant que ces toits nationaux d'hospitalité, que les fatigues et la longueur de la route avaient rendus si chers aux fervents pèlerins du moyen-âge ! Ils étaient échelonnés dans la direction du *chemin de Saint-Jacques*, que Dieu a écrit en lettres d'argent à la voûte du ciel ; cette zône *lactée* d'innombrables mondes que la sainte Écriture appelle des *armées*, indiquait au pèlerin, comme au pasteur, l'itinéraire qu'il devait suivre pendant la nuit. Elle nous guidera nous-mêmes dans la recherche d'une route tant de fois foulée par nos pères, mais couverte aujourd'hui en partie par les herbes sauvages ou par les forêts. Voici les principaux points de cette route fameuse; je vais les indiquer et mentionner sommairement les hospices qu'y rencontraient les pèlerins :

Santiago ou Compostelle.	Hospice fondé par Ferdinand et Isabelle. J'en ai déjà parlé.
Zebrero.	Hospice.
Ponferrada.	
Astorga.	
Léon.	
Benavente	Hospice
Zamora.	

Toro.

Palencia.

Burgos. . . . . Près de Burgos, un hospice de pèlerins, bâti par Alphonse VIII, appelé pour cela *Hospitaldel rey*. Il y avait autrefois dans cet hospice un interprète en faveur des pèlerins de chaque nation. Ce magnifique hospice que j'ai visité, a été converti en hôpital civil.

S. Domingo de Calçada. . Hospice.

Najera. . . . . Saint Jean l'Ermite y construisit un pont pour les pèlerins.

Logroño. . . . . C'est de cette ville jusqu'à Compostelle que saint Dominique de la Calzada, au XI• siècle, fit une route et construisit des ponts pour les pèlerins. Au XII• siècle, saint Jean l'Ermite construisit à Logroño un pont sur l'Ebre.

Pampelune. . . . . Plusieurs hospices.

Saint-Zacharie.

Hurdaspal, dans la vallée de Roncevaux.

Urdache, à l'entrée de la Navarre.

Saint-Jean-de-Luz . . . . . Hospice de *Saint-Jacques*, bâti en 1623, des deniers de Joanis de Haraneder et Gracie de Chibau, son épouse ; converti aujourd'hui en hôpital civil.

Bayonne.

Vieux-Boucau.

Magescq. . . . . Hospice sur les ruines duquel on a élevé la *croix de l'hôpital*.

Mimizan.

La Bouheyre.

Lbypostey.

Moustey . . . . . Hospice annexé à une *église des pèlerins*.

Muret.
Mons.
Belin. . . . . Hospice.
L'*hospitalet* de Béliet. . . . Hospice.
Le Barp. . . . . Hospice de *Saint-Jacques*. — *Place de l'aumône*, où les pèlerins recevaient la *passade*.
Cayac[1]. . . . . Hospice fondé au XIIIe siècle.
Bardanac. . . . . Hospice placé à l'extrémité des paroisses de Talence, de Pessac et de Gradignan. Il fut fondé au XVe siècle.
Bordeaux. . . . . Hospice de *Saint-Jacques*. J'en ai parlé ailleurs.
Port de Trajet. . . . . Hospice.
Sadirac.
Madirac.
Calamiac.
La Grande-Sauve, une des principales stations de notre pays pour les pèlerins[2].

Les pèlerins qui s'embarquaient pour revenir en Aquitaine, débarquaient ordinairement à Cap-Breton, bourg maritime, près de l'Océan, dans le département des Landes. De là ils suivaient une route dont voici les étapes :

Cap-Breton.
Saint-Jean-de-Marsacq.
Saint-Vincent-de-Xaintes
Gourbera.

[1] A Cadaujac, paroisse voisine de Gradignan, où se trouve Cayac, on voit sur les bords de la petite rivière qui traverse le pays, une croix qu'on appelle la *tombe du pèlerin*.

[2] *Histoire de l'Abbaye de la Grande-Sauve*, par M. l'abbé CIROT DE LA VILLE, t. I, p. 319, 320.

Rion.	
Mont-de-Marsan	Hôpital de *Saint-Jacques*.
Lucbarde	
L'*hôpital*, écart de la paroisse	de Lencouacq. Hospice.
Captieux	Hospice. Là commence le chemin que les habitants du pays appellent *lou camin dous saints Jacques*.
Saint-Michel-de-Bourideys.	Hospice.
Saint-Selve.	
Portets	Hospice.
Le port du Tourne.	
Langoiran	Hospice.
La Grande-Sauve.	

CHAPITRE XIV.

INFLUENCE DU CULTE DE SAINT JACQUES SUR L'ART CHRÉTIEN.

Le culte des tombeaux a été chez nous comme chez les anciens un des principes générateurs des beaux-arts. On a fait aux morts qu'on a voulu honorer de plus splendides demeures qu'aux vivants. La magnificence des tombeaux est la preuve sociale du grand dogme de l'immortalité.

Les pèlerinages, instinct filial et chrétien, rapprochent ceux qui sont encore de ceux qui ne sont plus, ceux qui pleurent ici-bas de ceux qui jouissent là-haut; on baise avec bonheur la pierre sous laquelle gît un germe de résurrection, complément infaillible de la gloire des élus. On y prie avec espérance, on y pleure avec joie. Les amis de Dieu sont aussi les amis du pèlerin.

Mais la reconnaissance pour des bienfaits obtenus, l'ad-

miration pour des vertus déjà récompensées dans un monde meilleur, mais permanentes dans la mémoire des peuples, ne peuvent rester ni stériles ni inactives. En échange de leur salutaire protection, on rend aux saints ce que les hommes peuvent rendre, honneurs, louanges, hymnes, sanctuaires, basiliques: notre pouvoir ne va pas plus loin; mais ce pouvoir, inspiré par la contemplation des héros évangéliques, chefs-d'œuvre de la grâce, gloire de l'humanité, s'est exalté jusqu'au génie et a produit des merveilles. C'est au-dessus d'un tombeau que Bramante et Michel-Ange ont élevé une des basiliques les plus étonnantes par l'harmonie de ses grandioses proportions et par l'audace de sa hauteur aérienne. Si le prince des apôtres n'a ni égal ni rival dans ce monde, l'Église qui porte son nom dans la Ville éternelle, ne pouvait non plus en avoir. Le temple est digne du saint, si l'on tient compte de la faiblesse du génie de l'homme plus habitué à rêver et poursuivre la perfection qu'à la réaliser.

Inférieur en dignité à saint Pierre, saint Jacques *le Majeur* a obtenu pour son tombeau un monument inférieur aussi en espace, en splendeur, à la basilique du Vatican. Mais il y a des degrés dans le beau. On peut admirer la cathédrale de Compostelle sans la placer au premier rang.

Une première église avait été bâtie par le roi Alphonse *le Chaste* et l'évêque Théodomir au-dessus du tombeau, laissé intact, du saint apôtre. Alphonse VI la restaura et fit procéder, en 899, à une consécration solennelle à laquelle assistèrent dix-sept évêques.

Le concours des peuples à Santiago exigea bientôt une réédification sur un plus vaste plan. Comme la plupart des grands édifices religieux du Moyen Age, la cathédrale actuelle, tout en granit, est l'œuvre de plusieurs générations et appartient à plusieurs styles, parmi lesquels le roman do-

mine. Sa surface, unie à celle du cloître, du palais archiépiscopal et de toutes les dépendances, mesure 11,830 *vares* carrées.

Commencée par un évêque de Santiago, D. Diego I Pelaez, vers le milieu du XIe siècle, elle fut continuée par son successeur, D. Pedro II, déjà abbé du monastère de Cardeña; l'œuvre fut poursuivie par le successeur, D. Dalmace, dont j'ai déjà parlé, et qui mourut en 1095. Elle fut enfin terminée par l'illustre Gelmirez, premier archevêque de Santiago. Ce prélat y baptisa Alphonse VII, dont il fut le précepteur, l'y arma chevalier, y bénit ses armes et lui donna l'onction royale. Il mourut en 1140.

Le XIe et le XIIe siècles sont donc les époques de la célèbre basilique; l'ogive n'y fait que de timides apparitions; son règne n'était pas encore arrivé.

Dans les naïves sculptures du Moyen Age, il n'est pas rare de voir un roi, un prince, un évêque ou tout autre personnage pieux, se présentant à la porte du ciel avec un petit modèle de cathédrale dans la main. L'artiste de Santiago s'est montré dans une attitude moins ambitieuse. Devant un pilier-trumeau, au fond de la grande nef, l'homme de génie, que son siècle adulait, s'est caché sous les traits d'une statuette sans couronne, sans attribut, humblement agenouillé, les regards tournés vers le sanctuaire du Très-Haut et le tombeau de son disciple, plutôt que vers son propre ouvrage. Quel est son nom? il n'est écrit nulle part; Dieu seul le sait.

L'église a la forme si vulgaire, mais si sainte, d'une croix latine. Un large et magnifique transept, au-delà duquel se déploient le chœur et le santuaire, se déroule en tête de trois nefs romanes. Dix-neuf piliers ou colonnes, de chaque côté, soutiennent la voûte de la nef médiane, qu'on voudrait

pouvoir élargir. La blancheur monotone du badigeon dont on a souillé le champ de la voûte et même quelques chapiteaux, contraste d'une manière désagréable avec l'azur du reste de l'édifice qu'on a respecté.

Les boiseries sculptées et dorées de l'orgue méritent une mention honorable ; mais l'œil est péniblement affecté par une disgracieuse guirlande de feuillage dont on a festonné l'espace compris entre les arceaux inférieurs et supérieurs de la nef principale.

D'autres détails ne sont pas moins imparfaits; mais il est juste d'admirer au fond de l'église les colonnes à faisceaux, les piliers supportés par des lions ou des griffons, et les riches sculptures qui décorent les voussures et les tympans de cette partie du monumeut. L'arbre de Jessé, la Trinité, le Christ avec le *Tétramorphe*, les 24 vieillards de l'Apocalypse, les prophètes, les évangélistes, les anges, les démons, les vices, les vertus, sujets inépuisables qui exercent depuis si longtemps le pinceau des peintres et le ciseau des sculpteurs, figurent là dans un vaste tableau de pierre qu'on ne se lasse pas de contempler. J'y ai remarqué aussi une représentation symbolique de l'avarice sous une forme qui m'était encore inconnue : un diable hideux arrache de la bouche de l'avare une pièce de monnaie avec des tenailles, tandis qu'un autre diable l'étrangle avec une corde.

Pénétrons dans le chœur. Les boiseries en chêne sculpté avec des sujets sont d'un travail remarquable. Avançons jusque sous la coupole. Remarquons tout d'abord que les tombeaux les plus vénérés, le Saint-Sépulcre, le tombeau des saints Apôtres et celui de saint Jacques *le Majeur*, sont abrités par des coupoles ; trinité de tombeaux, trinité de coupoles, à laquelle je n'attache aucun sens mystérieux, mais qui m'a semblé digne d'observation. Par sa structure aérienne,

la coupole ne touche à la terre par aucun point; elle s'élance et semble fuir vers le ciel, dont elle reçoit directement le jour; elle symbolise donc naturellement les aspirations des saints qui, pendant les jours de leur pèlerinage ici-bas, vivaient déjà dans le ciel [1], dont ils étaient citoyens.

La coupole de Santiago, postérieure de plusieurs siècles au corps de l'église, accuse le style gothique du XVe siècle. Elle est peinte et dorée. D'immenses flots de lumières pénètrent par la large ouverture de son sommet, et font étinceler sur le parvis du sanctuaire une féerique couronne de rayons.

L'harmonie des lignes de la coupole est brisée par un appareil en fer destiné à soutenir un énorme encensoir d'argent, le roi des encensoirs, *el rey de los incensarios*, qui n'apparaît qu'aux grandes solennités. Il faut des câbles pour faire mouvoir ce vase de parfums, unique dans son genre. Ses gigantesques ondulations du sol à la voûte et les nuages embaumés qu'il jette dans l'espace, frappent les sens enivrés du peuple et élèvent son âme vers Dieu.

Avançons de quelques pas; nous voici dans le sanctuaire, que le commun des fidèles n'aperçoit qu'à travers une grille. Tout y est or et argent, ciselures, perles, diamants et pierreries; tous les souverains, rois et papes, toutes les nations ont concouru à former ce trésor sacré, où la perfection du travail, surtout pour le tabernacle, surpasse encore la richesse de la matière. Ce tabernacle, tout en argent, est le chef-d'œuvre d'un artiste qui employa vingt ans à le façonner; c'est le plus beau que l'on connaisse. Nos pères, simples et modestes pour eux-mêmes, se plaisaient à rehausser les pompes du culte; ils croyaient ne pouvoir trop

[1] Nostra conversatio *in cœlis* est. Philip. III, 20.

embellir les monuments que leur piété élevait à la gloire de Dieu. Lorsque la lumière de mille bougies se reflète sur ces brillantes masses d'or et d'argent, sur les diamants et les rubis, la réfraction des rayons cause un éblouissement soudain ; les yeux se ferment, l'imagination s'exalte sous l'influence de ce spectacle inouï, et l'âme se remplit de douces extases ; on croirait assister à une fête céleste plutôt qu'à une solennité de la terre. Jamais la rêverie orientale n'a créé, dans ses plus fécondes inventions poétiques, un mirage aussi séduisant que cette réalité.

Des anges-cariatides supportent un immense baldaquin revêtu de lames d'argent ciselé. L'apôtre à cheval est sous le baldaquin comme sous un dais d'honneur ; on le voit encore au-dessus du baldaquin, mais en simple statue.

Sous l'autel, à la portée de la main, un marbre rouge indique le point correspondant de la crypte où repose jusqu'à la fin des âges le corps de l'apôtre proto-martyr. Que de générations ont prié et prieront encore devant ce tombeau !

A l'entrée du sanctuaire, deux chaires, l'une pour l'Épître, l'autre pour l'Évangile. J'ai constaté ailleurs, par exemple à Vigo, l'usage de ces deux chaires.

Mais l'heure de l'office canonial vient de sonner ; retirons-nous de peur de troubler la psalmodie, sur un ton si grave, des hommes de Dieu, de ces chanoines déchus de leurs prérogatives. Remarquons en passant leur surplis d'une forme vraiment impossible et le manteau noir peu élégant dont ils le recouvrent.

Les portes d'entrée de la basilique sont garnies de voiles, selon un usage antique, dont j'ai raconté ailleurs [1] l'origine et la signification.

[1] *Études achéologiques*, etc., t. I, p. 275-281.

La façade principale, sur la place *del Consistorio*, est un rare chef-d'œuvre de sculpture. Elle fut commencée en 1602 par un architecte gallicien, D. Fernando de Casas y Novoa. Les deux tours, qui en font le principal ornement, ont chacune 240 pieds d'élévation. L'une de ces tours s'appelle *torre de la carraca*, *tour de la crécelle*, parce qu'on y a placé la *crécelle*, en espagnol *carraca*, qui appelle les fidèles aux offices pendant les jours de la *semaine-sainte*, où le son des cloches est interdit par les rubriques. L'autre tour est réservée aux cloches de la cathédrale ; elles sont au nombre de douze, parmi lesquelles il faut compter celles que donna Louis XI.

Entre les deux tours, s'élève jusqu'à leur hauteur un incomparable fronton. Saint Jacques, debout dans une niche, semble regarder cette place, une des plus monumentales de l'Europe, et la ville à laquelle il a donné son nom.

Le côté opposé de la place est occupé par un séminaire. Sur le somptueux frontispice de l'établissement, un bas-relief représente la bataille de Clavijo; saint Jacques n'y a point été oublié, ni son cheval, ni sa formidable épée. A droite de la basilique, s'étend le magnifique hospice bâti par Ferdinand et Isabelle en faveur des pèlerins, aujourd'hui hôpital civil et militaire ; à gauche est un collége; son entrée est remarquable par un tympan antique, dont la Vierge est le sujet principal avec le cortége accoutumé des anges, des prophètes et des apôtres, parmi lesquels il est facile de distinguer saint Jacques avec son chapeau à coquilles.

Saint Jacques, son bourdon, son chapeau, ses coquilles, apparaissent à chaque instant sur les diverses parties de la cathédrale. Les autres ornements ne sont qu'une escorte d'honneur offerte au grand *patron des Espagnes*, par les artistes respectueux et reconnaissants, de même que les monu-

ments de la place du *Consistoire*, que je viens de décrire, ne sont là que pour faire ressortir par leur infériorité relative la superbe suprématie de la cathédrale qui les domine par les avantages d'un terrain plus élevé, par la hauteur de ses galeries et de ses tours et par l'exquise perfection de ses détails.

On me pardonnera de citer encore une particularité qu'un touriste patient découvrira à l'un des angles du monument, quand il sera arrivé à une petite place arrosée par une fontaine. Ce n'est qu'une coquille, mais c'est un chef-d'œuvre justement vanté par les artistes. Quelque *maître de l'art*, génie *sans avoir*, aura voulu témoigner à saint Jacques sa piété et sa reconnaissance. Dans sa pauvreté, une pierre et son ciseau lui auront suffi pour produire une merveille, qu'il aura offerte en *ex-voto* à la basilique de l'apôtre.

Un auteur moderne, voulant caractériser le mérite particulier de quelques églises d'Espagne, a résumé ainsi ses impressions : « Ce qui frappe dans la cathédrale de Séville, c'est « la majesté; à Léon, l'élégance; à Tolède, la richesse; à « *Saint-Jacques en Galice, la force.* » Nous souscrivons volontiers à ce jugement, mais à la condition qu'on réservera la *force* à l'intérieur de la cathédrale de Santiago, et qu'on ne refusera pas la grâce à la partie extérieure.

Compostelle, foyer du culte de saint Jacques, possède donc l'église et les monuments les plus remarquables que l'art chrétien ait enfantés en l'honneur de ce grand apôtre. Mais ce culte, propagé par les pèlerinages, devait avoir son expression, quoique sous une forme moins solennelle, dans les autres contrées catholiques.

J'ai déjà dit que plusieurs villes de l'Amérique portent son nom.

L'iconographie religieuse l'a successivement représenté

dans les diverses phases de sa vocation, de sa prédication, de son martyre et de ses apparitions : apôtre, pèlerin, guerrier, cavalier. Ses attributs sont multiples comme son histoire. L'église de l'abbaye de la Grande-Sauve, terminée et solennellement consacrée en 1231, reflèta par un de ses médaillons le culte de l'apôtre honoré en ce lieu d'une manière plus particulière. Ce médaillon, décrit par M. Cirot de la Ville [1], gravé par M. Drouyn [2], représente saint Jacques tenant de la main droite un glaive, aujourd'hui mutilé, symbole de son martyre. La légende inscrite autour du médaillon rappelle aussi le genre de mort qu'il subit. Au chevet de l'église on admire encore une statue de saint Jacques en pèlerin, vêtu d'une robe et d'un manteau, pieds nus, bourdon ferré à la main gauche, chapeau à larges bords, panetière couverte d'une coquille.

J'ai rapporté ailleurs un miracle opéré à Toulouse en faveur d'un pèlerin par la protection de saint Jacques. Cette curieuse légende est le sujet, en quatre scènes, d'une peinture murale du XVe siècle, dans l'église Saint-Georges, à Schlestadt (Bas-Rhin). Le même sujet a été reproduit avec quelques variantes sur un vitrail de 1554, dans l'église de Triel (Seine-et-Oise), sur un vitrail de l'église Saint-Pierre de Roye (Somme), sur un vitrail de Saint-Vincent, à Rouen, et sur un vitrail du XVIe siècle, provenant, dit-on, de l'abbaye de Fontevrault, conservé aujourd'hui dans la bibliothèque de Vendôme, ainsi que sur un bas-relief de l'église de Sémur, en Bourgogne. Cette légende n'avait donc pas cessé d'être populaire même au temps de la Réforme.

Une autre légende dont je n'ai pu parler jusqu'ici à cause

[1] *Histoire de l'abbaye de la Grande-Sauve*, t. I, p. 319, 320.

[2] *Album de la Grande-Sauve*, pl. 13.

de l'incertitude des dates, a inspiré une autre œuvre artistique que je dois faire connaître. Vers l'époque du règne de Charles *le Chauve*, le chef de saint Jacques fut offert à l'abbaye royale de Saint-Vaast d'Arras. Leduin ou Liedvin, abbé de Saint-Vaast depuis 1020 jusqu'en 1041, construisit dans une terre qui était de son aleu et qui avait nom *Berclau*, une église en l'honneur du Sauveur et y transporta le chef de saint Jacques, qu'il avait enlevé secrètement de la trésorerie de Saint-Vaast. Martin, abbé de Saint-Vaast depuis 1155 jusqu'en 1181, va reprendre à Berclau la sainte relique et la rapporte à Arras, où il la dépose provisoirement dans l'église Saint-Michel, à Arras, afin de la ramener processionnellement à l'abbaye. Mais Philippe, comte de Flandre, qui avec son père Thierry avait la domination sur la Flandre et le Vermandois, prétend que ce chef sacré est à lui, puisqu'on l'a trouvé sur sa terre. Il s'en empare de vive force malgré les cris de la foule, et l'emporte à Aire-sur-la-Lys. C'était en 1166. Pressé, menacé, il se décide, au bout de six ans, à restituer la relique dont il garde cependant une partie notable. Il avait scié horizontalement le chef sacré et avait conservé les os de la face. La partie supérieure de la tête qu'il restituait, fut rendue à l'église de l'abbaye de Saint-Vaast le jour de l'octave de saint Jean l'Évangéliste, frère de saint Jacques.

Cette histoire a été écrite au XIIe siècle par un moine de Saint-Vaast, nommé Guimann ou Wimadn, témoin oculaire des faits, et tout récemment par M. l'abbé E. Van Drival, à qui nous empruntons ces détails [1].

Le jour de la translation de la relique à Saint-Vaast fut

[1] *Le Trésor sacré de la cathédrale d'Arras*, par M. l'abbé Van Drival. Arras, 1860, p. 27-52.

plus tard, tous les ans, une fête solennelle. Cette fête devait se célébrer encore au XVIIe siècle, puisqu'on la trouve mentionnée dans le *Rituale Vedastinum* de 1675, sous le titre de *Relatio S. Jacobi.*

Aire avait conservé avec une portion de la relique toute sa dévotion à saint Jacques. Une peinture murale de l'église Saint-Pierre d'Aire reproduisit avec la vie de l'apôtre les divers déplacements et voyages de son chef précieux, et les miracles dus à l'invocation du saint. Cette peinture, quoique restaurée, n'est pas un des monuments les moins curieux de l'Artois.

A tous ces produits de la peinture chrétienne en l'honneur de saint Jacques, je dois ajouter un triptyque du maître-autel de la cathédrale de Meissen, dans le royaume de Saxe. Saint Jacques est la figure principale de ce travail anonyme du XVe siècle. Dans les temps modernes, M. Hess a donné une place importante à saint Jacques dans la fresque de la chapelle royale de Tous les Saints, à Munich.

J'ai déjà mentionné quelques vitraux. Bien d'autres encore se sont décorés de la figure de saint Jacques. A Bourges, un vitrail (XVe siècle) de la cathédrale nous le montre fier et terrible sur le champ de bataille de Clavijo. Un autre vitrail de la même époque, ayant pour sujet saint Jacques, se voit encore aujourd'hui à Anvers ; c'est un don de Josse Draeck et de Barbe Colibrant. Un vitrail du XVIe siècle, qu'on admire dans le chœur de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, représente d'un côté Jacques de Croï, évêque et duc de Cambrai, de l'autre saint Jacques son patron. La vie et les miracles de saint Jacques sont le sujet de remarquables verrières de Notre-Dame de Châlons-sur-Marne. Ils ont été décrits par M. de Laqueuille, dans la *Revue des Beaux-Arts.*

La sculpture s'est exercée sur le même sujet. Qu'il me suffise de rappeler les sculptures de la cathédrale d'Amiens et un rétable de la cathédrale de Clermont, œuvre du XVIe siècle.

A cause de l'importance et de la popularité de son culte, saint Jacques se distingue par ses attributs, non-seulement parmi les autres apôtres à la façade de nos temples ou dans nos sanctuaires, non-seulement dans les églises qui lui sont dédiées ou dans les anciens hospices de pèlerins, mais encore sur des monuments où le défaut d'espace ne permettait pas de réserver une place aux douze *envoyés* du Christ. Les croix des cimetières de Marcillac (XVe siècle), dans le canton de Saint-Ciers-Lalande (Gironde), de Saint-Vivien (XVIe s.), dans le canton de Saint-Savin (Gironde), et de Dagnac (XVIe siècle), dans le canton de Brannes (Gironde), nous en fournissent des exemples. Sur ces trois monuments, décrits et gravés par M. Drouyn, saint Jacques se montre avec ou sans coquilles, à l'exclusion complète ou partielle des autres apôtres.

La coquille de saint Jacques, un des ornements tant de fois répétés de la basilique de Compostelle, si souvent étalée sur les épaules du pèlerin, conservée presque comme une relique au foyer domestique et transmise dans les familles de génération en génération, devait tôt ou tard attirer l'attention de l'artiste chrétien. Nos églises sont des pages d'histoire; on y a écrit en caractères de granit nos donations pieuses, nos vertus, nos vices, nos mœurs. La vogue des pèlerinages durant tant de siècles a laissé des traces sur nos monuments, principalement sur ceux de la *Renaissance*. La coquille du pèlerin a acquis droit de cité dans nos églises, et ailleurs, non-seulement à cause de sa forme gracieuse, mais encore à titre de symbole des pérégrinations de Santiago. Une fois admise, elle a envahi nos portiques, nos cha-

piteaux, nos bénitiers. Je ne citerai que deux monuments, la chapelle Saint-Joseph (XVIe siècle) de l'église Saint-Michel, à Bordeaux, et le sanctuaire de l'église Saint-Bruno, dans la même ville. Ailleurs, elle rayonne, en guise de nimbe, derrière le chef vénéré des saints ou même de la sainte Vierge.

Prodiguée à l'excès, la coquille a dégénéré en un monument banal, qu'on retrouve même parmi les sculptures funéraires. Je l'ai remarquée dernièrement parmi les ornements du tombeau du duc de Montmorency, à la chapelle du collége de Moulins, ancien couvent de Visitandines, fondé par saint François de Sales et sainte Chantal. Elle apparaît aussi sur le monument funéraire du chanoine Ruyschen, à Saint-Servais de Maëstricht, dont la *Revue de l'Art chrétien* a donné la description. On n'est pas moins étonné de la voir sur certaines croix, malgré l'absence de saint Jacques. L'intéressante croix d'Héroudeville, en Normandie, en est un exemple assez remarquable.

On a décoré de la coquille de saint Jacques même des monuments profanes, par exemple les vastes cheminées des châteaux de la *Renaissance* et les divers meubles qui composent l'ébénisterie de luxe.

J'ai déjà raconté l'introduction de la coquille dans le blason. Un célèbre personnage voulut honorer son prénom de *Jacques*, non-seulement en semant de coquilles ses armoiries, quoiqu'il ne fût jamais allé à Compostelle, mais encore en les déployant sur un monument qui est encore debout. Je veux parler de l'habile argentier de Charles VII, l'immortel *Jacques Cœur*. En 1450, il acheta le château-fort bâti par les deux frères Boisy, en 1398, dans la paroisse Saint-Martin, entre Saint-Haon et Roanne, et fit mettre, dit-on, cette inscription au-dessus de la porte :

JACQUES CŒUR FAIT CE QU'IL VEUT,
ET LE ROI CE QU'IL PEUT.

Mais pour son palais de Bourges, converti aujourd'hui en hôtel-de-ville, il s'abstint de tout étalage ambitieux et se contenta d'y faire reproduire en mille endroits, ses emblèmes, des *coquilles* pour son prénom de *Jacques*, des *cœurs* pour son nom de *Cœur*. Les révolutions ont respecté ces innocents emblèmes. Jacques Cœur vit encore sur les murs de son vieux palais, aussi bien que dans l'histoire.

Ma tâche est accomplie; une plume plus exercée aurait exposé les mêmes choses avec plus d'intérêt, mais non avec un désir plus sincère de glorifier un tombeau et un sanctuaire que nos pères ont tant aimé. Je m'arrête et j'offre pour bouquet à mes bienveillants lecteurs les paroles du cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux. Cet illustre prince de l'Église écrivait, en 1603, à ses diocésains : « Prions et « *exortons* tous nos chers et *bien-aymez* enfans de garder et « de *n'obmettre* les vieilles et anciennes dévotions et *pèleri-* « *nages* [1]. » Puisse ce vœu, répété à deux siècles et demi de distance par un humble pèlerin, être entendu dans un pays jadis si dévoué à saint Jacques! Le rétablissement de ces antiques pèlerinages, qui ont développé dans toutes les classes le goût du saint et du beau, me semble un complément nécessaire de la restauration des beaux-arts au XIXe siècle.

L'ABBÉ J. B. PARDIAC.

[1] *Ordonnances et Constitutions synodales*, etc., *reveus*, confirmés et augmentés par monseigneur Louis d'Anglure de Bourlemont, archevêque de Bordeaux. Bordeaux, 1686, p. 62.

ICONOGRAPHIE DES VERTUS

à Rome

PREMIER ARTICLE.

> Laudate Dominum in sanctis ejus : laudate eum in virtutibus ejus.
>
> PSAL. CL, ℣. 1-2

C'est avec raison et un sens profondément vrai que l'Église Romaine ajoute à son titre de *Mère et Maîtresse des Églises* la qualification de *Sainte*, et nomme *Sacrées* les Congrégations établies par elle pour veiller au maintien de son intégrité spirituelle. Or, la *sainteté*, qui n'appartient en propre qu'à Dieu, se révèle sur la terre par une pratique héroïque des vertus chrétiennes, dont l'ensemble, et non une fraction quelconque, constitue cette sainteté. En conséquence, quand Rome est appelée à se prononcer sur la vie privilégiée d'un de ses enfants, elle commence par constater le seul fait de la réunion des vertus et de leur pratique à un degré héroïque par le personnage soumis à son examen [1].

[1] La Congrégation des Rites est appelée à résoudre ce doute : « An constet de Virtutibus theologalibus et cardinalibus earumque adnexis venerabilis servi Dei N ! » Le Pape ratifie son jugement par cette déclaration : « Constare de virtutibus theologalibus fide, spe et charitate in Deum et proximum : ac de

La Scholastique, avec saint Thomas d'Aquin, l'ange de l'école, a divisé les *Vertus* en *théologales*, *intellectuelles* et *morales*, suivant qu'elles ont pour objet Dieu qui les inspire, l'intelligence qu'elles forment, ou les mœurs qu'elles sont appelées à régler [1].

Les Vertus *théologales* sont la *Foi*, l'*Espérance* et la *Charité*.

Les Vertus *intellectuelles*, plus nombreuses, se divisent en *spéculatives* et *pratiques*. Dans la catégorie des premières se classent la *Sagesse*, l'*Intelligence* et la *Science;* dans la seconde, la *Prudence* et l'*Art*.

Les Vertus *spéculatives* sont multiples; mais qu'elles se nomment *Force*, *Tempérance*, *Libéralité*, *Magnificence*, *Magnanimité*, *Philotimie*, *Mansuétude*, *Amitié*, *Vérité*, *Justice*, elles se réduisent toutes à quatre principales, dont elles forment le développement: la *Prudence*, la *Justice*, la *Force* et la *Tempérance*.

Rome connaît toutes ces variétés de Vertus et montre qu'elle les estime en les pratiquant. Elle les représente aussi

cardinalibus prudentia, justitia, fortitudine et temperantia earumque adnexis venerabilis servi Dei N in gradu heroico, in casu et ad affectum de quo agitur. » V. *Analecta juris pontificii*, t. III, col. 982.

[1] « Genus virtutum triplex, scilicet theologicarum, intellectualium et moralium. — Virtutes theologicæ dicuntur quia habent Deum pro objecto, tantum a Deo infunduntur et tantum per revelationem Dei in sacra Scriptura traduntur. — Virtutes theologicæ sunt tantum tres : scilicet fides, spes et charitas. — Virtutes intellectuales sunt tantum tres speculativæ, scilicet, sapientia, intellectus et scientia. — Virtutes morales circa passiones sunt decem secundum Aristotelem, scilicet fortitudo, temperantia, liberalitas, magnificentia, magnanimitas, philotimia, mansuetudo, amicitia, veritas, eutrapelia : sed sunt undecim cum justicia quæ est circa operationes. — Omnes virtutes morales reducuntur ad quatuor virtutes cardinales Et dicuntur virtutes cardinales principales, quia sunt circa potissimum in materia virtutum. Cardinales vero dicuntur quia sunt fundamenta aliarum virtutum. — Et sunt tantum quatuor, scilicet prudentia, justicia, fortitudo et temperantia. » (*Summa theologica* S. Thomæ Aquinatis).

et leur iconographie est non moins curieuse qu'instructive. Le marbre, la mosaïque, la peinture, le stuc, les reproduisent par centaines, dans les églises, les monastères et même les galeries. Il semble que toutes les Vertus se soient concentrées pour se donner rendez-vous, parties de la Jérusalem céleste, dans les murs de la Ville éternelle.

Lorsque la famille de Mérode voulut témoigner à S. E. le cardinal Antonelli son estime et sa reconnaissance, elle ne choisit pas d'autre thême pour le vitrail, en style de la renaissance, qu'elle lui offrait, que la rencontre de la *Miséricorde* et de la *Vérité* et le baiser de la *Justice* et de la *Paix*, au pied de la croix de l'Agneau, en face du dôme majestueux qui abrite le corps du Prince des apôtres [1].

Rome, en iconographie, ne s'attache pas sensiblement aux divisions de l'école. Cependant, elle montre une prédilection marquée pour les Vertus *théologales* et *cardinales*, qu'elle groupe d'ordinaire ensemble. Je citerai à l'appui quelques exemples.

Je n'ai point adopté l'ordre chronologique, auquel je trouvais l'inconvénient de forcer à des redites continuelles. J'ai préféré étudier en voyageur, qui va d'une église à l'autre et ne quitte un endroit qu'après avoir épuisé tout ce qu'il contient. A ce système, le lecteur ne perdra absolument rien; je suis même persuadé que cette série d'articles, un peu longue peut-être, y gagnera en intérêt et en variété.

J'ai cherché à condenser le plus possible mes notes, afin d'éviter cette prolixité qui résulte nécessairement de la multiplicité des représentations, comme aussi je me suis attaché à bannir la sécheresse qui accompagne d'ordinaire une nomenclature monotone.

[1] *Annales de philosophie chrétienne*, 1854, p. 200-203.

A la science archéologique, je donne la raison des attributs qui caractérisent chaque vertu en particulier; pour les artistes, je spécifie et nomme les attributs nettement, distinctement, afin qu'ils mettent à profit, dans les décorations contemporaines, des connaissances iconographiques qui leur sont indispensables. C'est aussi pour eux spécialement qu'est dressé cet inventaire des Vertus peintes, gravées, sculptées sur les murs des églises de Rome.

Dans ces dernières années, plusieurs travaux importants ont été publiés sur l'iconographie des vertus; je dois citer en tête ceux de MM. Didron et Grimouard de Saint-Laurent. J'ajoute quelques pages inédites et nouvelles à ces prémices savantes que j'aurai plus d'une fois occasion de citer. Quoique le dernier venu, je m'estimerai toujours heureux, à défaut d'autre mérite, d'avoir au moins été le plus complet et d'avoir glané sur une terre féconde en beautés artistiques.

I. — SAINTE FRANÇOISE ROMAINE, AU FORUM.

1. Le tombeau en marbre du cardinal de Naples offre la plus ancienne représentation traitée à Rome des Vertus théologales. La sculpture n'en est pas bonne, quoique du XIVe siècle; néanmoins elle n'est pas dépourvue d'idée. Ce tombeau est relégué dans l'embrasure d'une porte fermée, transformée en chapelle et où la lumière manque à peu près complètement.

La Foi a en main un *chandelier* et une *église*. Le chandelier symbolise les bonnes œuvres, car la foi sans les œuvres est une foi morte [1], une lumière éteinte. Le Sauveur a dit expres-

[1] Fides sine operibus mortua est. *Epist. S Jacobi*, cap. II, ℣. 20-26.

sément au contraire qu'il fallait mettre la lumière, non sous le boisseau, mais sur le chandelier, afin qu'elle fût aperçue et éclairât : et ailleurs il ajoute : Que votre lumière brille devant les hommes [1].

Si l'*Église* instituée par Jésus-Christ est la gardienne indéfectible de la *foi* catholique, c'est aussi à l'Église surtout, dans le temple où se réunit l'Église militante, que la foi se manifeste par le sacrifice, la prière, l'hommage rendu à Dieu et aux saints.

L'ESPÉRANCE *lève les mains* vers la *couronne* qui brille au ciel et sera la récompense de sa vie passée dans la pratique de la vertu. Dieu la lui montre comme le but de ses actions et la lui propose comme un encouragement puissant au milieu des épreuves du monde.

La CHARITÉ, qui aime son prochain *comme soi-même*, partage avec *un pauvre* les *deux pains* qui font sa nourriture. Elle ne donne pas son superflu, ce qui lui est inutile; elle ne prélève même pas une petite portion sur le nécessaire, mais elle fait deux parts égales et donne à celui qui en a besoin la moitié de ce qu'elle possède.

Assises dans le repos de la béatitude, ces trois Vertus sont chaussées, parce qu'elles n'appartiennent ni à la catégorie des anges ni à celle des apôtres, et couronnées pour exprimer la gloire qui est leur apanage.

2. En 1584, le sénat et le peuple romain élevèrent à la mémoire du pape français Grégoire XI, par reconnaissance de ce qu'il avait ramené le Saint-Siége à Rome, un mausolée

[1] Neque accendunt lucernam et ponunt eam sub modio, sed super candelabrum, ut luceat omnibus qui in domo sunt. Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona et glorificent Patrem vestrum. S. Matth. c. v, ℣. 15-16.

splendide. Le bas-relief central est accompagné de deux statues maigres, hautes de stature et à vêtements collants.

La PRUDENCE se regarde dans un *miroir* et presse dans ses mains le *serpent* défiant.

La JUSTICE tient le *livre* de la loi et marche sur un autre *livre*. La *balance* de sa main droite a été brisée.

Il était, en effet, *juste* et équitable de fixer de nouveau le siége apostolique là où saint Pierre l'avait primitivement établi et où l'avaient maintenu ses successeurs ; il était *sage* et *prudent* encore de mettre un terme à un exil volontaire, qui ne pouvait aboutir finalement qu'à un schisme.

II. — SAINTE-MARIE-SUR-MINERVE.

1. Le cloître du couvent de Sainte-Marie-sur-Minerve renferme, adossé à une de ses parois, le tombeau du cardinal de Bénévent, mort en 1451. Les Vertus, jeunes, gracieuses de figure et de pose, y sont disposées dans cet ordre :

ESPÉRANCE FORCE
TEMPÉRANCE PRUDENCE.

L'ESPÉRANCE, qui *prie* et *fixe le ciel*, sied bien sur la tombe du défunt qui pendant sa vie a récité bien des fois avec conviction ce verset du *Credo* : *Credo resurrectionem mortuorum*, et ces paroles célèbres de Job : *Scio quod Redemptor meus vivit et in novissimo die de terra surrecturus sum et rursum circumdabor pelle mea et in carne mea videbo Deum meum* (Job, XIX, 25, 26). Le chrétien espère, en effet, ressusciter glorieux et transformé pour son corps.

La FORCE pense qu'au *ciel* règne le Dieu fort et puissant.

La *main* sur sa *poitrine*, elle y sent battre son cœur que rien n'effraie, pas même le combat pour lequel elle saurait tirer sa vaillante *épée* sur la garde de qui elle pose son autre main.

La TEMPÉRANCE, court vêtue, mais protégée contre les attaques de la concupiscence par une *double ceinture* qui lui serre à la fois et les reins et le ventre, *verse* d'un *vase* dans un *autre*.

La PRUDENCE, ceinte également d'une *double ceinture*, car la chair est faible — *caro autem infirma* — tient un *livre ouvert* et un *serpent*.

2. Au XVIIe siècle, les voûtes, les murs et les arceaux du vaste cloître Dominicain furent peints à fresque. Pour remplir les interstices laissés par les médaillons, le peintre songea à y loger les Vertus, non par ordre, ni avec intention, mais comme simple décor et pêle-mêle, les répétant même parfois d'une manière fatigante, ou les exposant sans qu'il soit possible de les caractériser, faute d'attributs. Là est évidemment l'abus, car la Vertu n'est plus qu'un ornement quelconque, sans motif et sans but, comme ces femmes chargées de fleurs et de fruits, ou ces danseuses que l'antiquité disséminait dans les panneaux vides de ses fresques.

Le peintre n'a pas distingué de séries dans son travail ; je ferai de même ici, où j'annoterai les vertus suivant qu'elles se présentent au spectateur, en commençant par le côté gauche du cloître.

MARTYRE : *étoile* au front, *palme* en main [1], *lit* attentivement.

[1] « Tradiderunt corpora sua in mortem ne servirent idolis : ideo coronati possident *palmam*. — Omnes sancti quanta passi sunt tormenta ut securi pervenirent ad *palmam* martyrii ! » (Antiennes de l'office du Commun des Martyrs, au Bréviaire romain).

PURETÉ : se *lave* les mains [1] ; *agneau* à la laine blanche et sans tache, à ses pieds.

ESPÉRANCE : une main est attachée à une *meule* qui la retient à la terre, mais sa gauche est libre et elle agite les *deux ailes* qui la feront voler rapidement aux cieux.

GÉNÉROSITÉ : verse à flots les trésors *monnayés de sa corne d'abondance*, et balance dans l'autre main un *caducée* de feuillage.

FORCE : appuyée sur une *colonne*, regarde dans un *miroir*. C'est la force qui s'efféminе, ou plutôt la beauté n'est-elle pas une puissance qui agit fortement sur le cœur humain?

ESPÉRANCE : demi-nue, et les cheveux flottants, montre une *corne* où abondent les *fleurs* et les *fruits*.

JUSTICE : *glaive* levé et *balance*.

FORCE : tient sa *colonne* à deux bras.

TEMPÉRANCE : *deux vases*.

PRUDENCE : se regarde dans un *miroir*.

RICHESSE : *couronne* radiée en tête, *corne* d'abondance en main, *vases* et *bassins d'or* aux pieds.

GUERRE : *bâton* de commandement, *bélier* ou quelqu'engin de guerre analogue.

[1] Dans la sacristie de la diaconie de Saint-Georges *in velabro*, à Rome, est une fontaine en marbre blanc dont l'eau sert à laver les mains des prêtres avant la célébration de la sainte Messe. Or, sur cette fontaine est gravé ce distique latin, imité de Tibulle :

« CHRISTO MUNDA PLACENT : *pura* CUM MENTE VENITE
ET MANIBUS *puris* SUMITE FONTIS AQUAM. »

Tibulle avait dit en effet :

« Casta placent superis : pura cum veste venite
Et manibus puris sumite fontis aquam. »

(Tibul. lib. 1, eleg. 2).

RÉCOMPENSE : *couronnée* de fleurs, présente une *couronne* de chaque main.

PÈLERINAGE : *bourdon* de pèlerin et *globe* du monde en main.

TRAVAIL : assise entre *deux gerbes*, tient une *faucille* et une *gerbe* de blé.

JUSTICE : *faisceau* de verges.

JUSTICE : *glaive* et *balance*.

FOI : *calice* et *hostie*, *main* sur la *poitrine*.

ÉTERNITÉ : *baguette* dans la droite, *serpent en rond* dans la gauche.

CHARITÉ : sa tête est *nimbée* et elle *ouvre les bras* comme pour y accueillir son frère. Elle a une *flamme sur la tête*, et, dans chaque main, un *globe* en feu. Jésus-Christ, la charité par excellence — *Deus charitas* — n'avait-il pas dit qu'il était venu embraser la terre?

RICHESSE : compte des pièces de *monnaie* dans ses mains.

ENSEIGNEMENT : *livre* où elle lit et *verge* de correction.

FIDÉLITÉ : *voilée*, elle montre son *anneau* conjugal; *chien* à ses pieds.

ESPÉRANCE : elle rend la liberté à un *oiseau*.

— *écrit* à genoux.

— homme nu, tenant un *globe* ailé.

PAUVRETÉ : homme qui tend son *chapeau* pour y recevoir l'*aumône*, comme autrefois l'infortuné Bélisaire :

— *boit* avec une écuelle à la *source* du rocher.

PRUDENCE : *serpent*.

ÉGLISE : *temple* circulaire.

CHARITÉ : *maison* carrée où se réfugient ceux qui n'ont pas d'abri.

ESPÉRANCE ou PRIÈRE : est *agenouillée*, un *râteau* à la main, attribut à la fois hardi et prétentieux, qui indique l'attraction puissante exercée sur le ciel par la prière.

3. Si nous passons à l'intérieur de l'église, nous y trouvons également des Vertus peintes ou sculptées.

La chapelle seigneuriale des Aldobrandini contient les tombeaux des père et mère du pape Clément VIII. Or, à ces tombeaux, de gracieuses statuettes, placées entre des colonnes de vert antique et de porte sainte, disent à tous les vertus des défunts.

Fort et prudent fut le père, tandis que la mère se distingua par sa charité et son innocence.

La FORCE a le *casque* en tête et le *glaive* à la main, mais la pointe en bas, dans l'attitude du repos.

La PRUDENCE a un *diadême* au front, comme une reine; sous les pieds, des *livres*, qu'elle a lus et médités pour y apprendre la sagesse; un *serpent*, roulé sur lui-même; dans la main, un *miroir* où elle se regarde, et elle doit y voir que sa poitrine est imprudemment découverte. Dans la solitude du cabinet, il n'y a pas d'inconvénient, mais en public, c'est autre chose.

La CHARITÉ est une bonne nourrice dont les *trois enfants* ont une mine qui fait envie.

Sur l'épaule de l'INNOCENCE perche une *colombe* et, à sa main, s'attache un enfant en bas âge. Innocence signifie *qui ne nuit pas*. Quoi de plus inoffensif que la douce colombe et l'enfant sans malice!

4. Au tombeau du cardinal Michel Bonello (1611) sont debout la PRUDENCE, qui tient un *miroir* et une *tête de mort* qui lui fait songer à ce qu'elle deviendra; et l'ÉGLISE, qui présente le *temple octogone* où le saint baptême purifie et fait enfant de Dieu, le *livre* de la sainte Écriture, et, sous ses pieds, les *livres liturgiques* dont elle se sert pour prier.

5. Le cardinal Antoine Barberini, archevêque de Reims et grand aumônier de France, a égayé la voûte de la sacristie

de quelques représentations de Vertus qu'il y a fait peindre en grisaille (1637) et qui précèdent la modeste cellule où sainte Catherine de Sienne sut si bien les pratiquer.

La CHARITÉ est mère de *deux enfants ;*

L'ESPÉRANCE attend son secours du *ciel* qu'elle regarde et vers lequel elle *tend ses bras* suppliants ;

La JUSTICE porte les *verges* et la *hache ;*

La PAIX une *branche d'olivier ;*

La VIRGINITÉ un *lys* fleuri ;

La FORCE, simplement vêtue, a le front ceint d'une *couronne de laurier*, en témoignage de ses victoires. Elle a aussi pour insignes une *colonne* et un *lion.*

6. Le cardinal Pimentel (1653) est escorté de la CHARITÉ qui *allaite un enfant*, tandis que l'autre attend son tour ; de la PRUDENCE, *casquée* et *serpent* en main ; de la FOI, qui tient une *croix*, et de la JUSTICE qui *pleure*, car elle est miséricordieuse et il lui en coûte de frapper. Il n'y a pas de doute possible sur son nom, car l'enfant qui est à ses pieds, porte le *faisceau* de verges habituel.

7. Les fresques des pendentifs de la coupole, à la chapelle de sainte Rose de Lima, datent de 1671. Sur quatre Vertus, trois sont femmes, une est homme, et c'est l'AMOUR DIVIN. Sa *poitrine* est en *feu*, son *regard* plonge dans le *ciel* et des deux mains il *écarte* les *vêtements* qui le gênent. L'histoire ecclésiastique rapporte en effet que la poitrine de plusieurs saints était, après la sainte communion, transformée en fournaise ardente, et que les vêtements leur paraissaient un poids insupportable [1].

[1] On montre à Rome, dans les jardins du noviciat des jésuites, à Saint-André-du Quirinal, une fontaine à laquelle saint Stanislas Kostka puisait l'eau qui lui servait à tempérer l'ardeur intérieure que développait en lui l'amour

La CHARITÉ s'occupe de ses *deux enfants*.

Le MARTYRE : s'appuie sur le *gril* qui servit à rôtir saint Laurent, et puise, dans la vertu de la *croix* qu'il contemple, la force nécessaire pour ne pas craindre les tourments.

La VIRGINITÉ, assise sur une *licorne*, reçoit, en récompense de sa lutte contre la chair, une *couronne de roses* que lui apporte un ange.

8. En 1676, fut sculpté le mausolée du cardinal Charles Bonello, qui remplit à lui seul tout le fond de la chapelle seigneuriale, dans laquelle il a été construit. Il n'a de remarquable que sa sculpture, car les Vertus dont il est orné nous sont déjà bien familières.

La FOI *voilée*, avec une *croix* et un *livre*.

La CHARITÉ, avec *deux enfants* sur les bras.

La JUSTICE avec le *glaive* levé.

La PRUDENCE, avec le *miroir* et le *serpent*.

9. Plus significatif pour nous, incontestablement, est le monument élevé par l'ordre de saint Dominique, à la mémoire

de Dieu. Au-dessus de la fontaine, gracieusement ombragée de verdure, ont été peints ces deux distiques latins :

« OLIM KOSTKA MEIS IGNEM LENIBAT IN UNDIS
ILLUM DIVINUS QUO PEREDEBAT AMOR.
ITE ALIO, JUVENES, ALIUS QUOS IGNIS ADURIT
ACCEDE HUC SIMILI QUISQUIS AB IGNE CALES. »

« Les Vertus théologales et cardinales sont des femmes, parce que le genre du mot *Vertu* en général et parce que le genre de chaque vertu en particulier l'exige ou l'indique ; ou bien, comme le dit Guillaume Durand dans son *Rational des divins Offices*, parce que les Vertus, comme les femmes, nourrissent l'homme et l'adoucissent » (Didron, *Annales archéolog.*, t. XX, p. 50). Je tenais néanmoins à noter ici les rares exceptions que nous offrent le cloître et l'église de la Minerve qui représentent en hommes certaines Vertus, dont une, grammaticalement, est du genre masculin.

de l'un de ses plus illustres enfants, Benoît XIII. Deux statues de marbre s'accoudent sur l'urne sépulcrale et regardent le pontife, dont elles furent à la fois, pendant la vie, et l'ornement et les compagnes.

A droite, la PRIÈRE, mais la PRIÈRE liturgique, pour laquelle ce saint Pape fut si zélé, fait fumer l'*encensoir;* à gauche, la DOUCEUR caresse un *agneau* et *foule aux pieds* une *couronne*, comme pour montrer que vertu passe richesse, et que faveur céleste est bien supérieure à honneur terrestre, ou encore que la couronne est le symbole de l'orgueil humain à sa plus haute puissance, puisque, comme Nabuchodonosor, il siége sur un trône.

X. BARBIER DE MONTAULT,
Chanoine de la basilique d'Anagni.

(*La suite au prochain numéro.*)

L'ASCENSION DU PÉRUGIN

(GRAVURE DE M. DANGUIN).

Le Musée de Lyon, si riche en œuvres capitales, n'a point de tableau plus précieux que l'*Ascension*, chef-d'œuvre du Pérugin. Nous pouvons dire qu'il possède l'ouvrage le plus parfait de ce maître admirable, dont le *divin* Raphaël est l'élève. Cette composition mérite une description détaillée.

Jésus-Christ s'élève, les yeux tournés vers sa Mère; les Apôtres et les saintes Femmes le contemplent, tandis qu'il leur montre le ciel. Jésus-Christ est dans un encadrement elliptique, c'est le *Vesica piscis* ou l'*Amande*. Au Moyen Age, le Christ était souvent représenté assis ou debout, dans le *Vesica piscis*. Il figurait ainsi dans les tympans et autres parties des édifices religieux [1]. Dans l'*Ascension du Pérugin*, ce *Vesica piscis* est formé par deux ellipses concentriques décrivant une ogive aux points de contact des deux lignes qui les forment. Treize têtes d'anges, à six ailes, sont peintes entre les deux ellipses. Sur la tête de l'un, Jésus-Christ pose

[1] Dans une chapelle du XVe siècle, à l'église d'Anse (Rhône), on observe un remarquable emploi du *Vesica piscis*. Il forme *clé de voûte*, à l'intersection des arceaux, lesquels vont retomber et s'appuyer aux quatre angles de la chapelle, sur les *symboles des quatre évangélistes*. Ces mêmes symboles, mais sans le *Vesica piscis*, sont encore reproduits aux angles de toutes les autres chapelles ajoutées pendant le XVe siècle, au nord de cette église, restée célèbre par les conciles qui s'y sont tenus. Ces observations sont de M. J.-F.-A. Peyré.

le pied. A ce trait, on reconnaît le Dieu *qui s'assied sur les Chérubins*. Auprès de Jésus, deux anges jouent du violon, un autre de la lyre, et un quatrième d'une sorte de mandoline. Au-dessus de ceux-ci, deux anges montrent le ciel, tenant chacun une banderolle, sur laquelle est écrite une partie des paroles qui furent dites par les deux personnages aux vêtements blancs : *Viri Galilæi*, etc.

Nous avons vu ce qui se passe dans le ciel, portons maintenant nos regards sur la terre.

La Mère de Dieu est sur la ligne médiane de la composition, immédiatement au-dessous de son Fils. Elle seule n'est nullement étonnée de la gloire du Sauveur; elle connaît trop les mystères du Verbe pour être surprise des manifestations de sa puissance. Parmi les treize autres personnages, on remarque saint Pierre tenant sa clef; saint Jean, le plus jeune des apôtres, un livre à la main; sainte Marie-Magdeleine, etc. Saint Paul ne devrait point se trouver présent à cette scène mystique, car il n'avait pas encore été *renversé*, et persécutait alors les chrétiens. On a prétendu que l'homme placé derrière saint Jean, et qui regarde les spectateurs, n'est autre que le portrait du Pérugin lui-même, qui peignit ce tableau en 1495, à l'âge de quarante-neuf ans. Il le fit pour la cathédrale de Saint-Pierre, à Pérouse [1].

[1] Dans la quatrième chapelle, à gauche du spectateur, de la riche église de l'Annonciade, à Florence, on voit une copie de l'*Ascension* (du Pérugin) que possède le musée de Lyon. Cette copie a été probablement faite par le Pérugin lui-même, qui répétait souvent la même composition, malgré la chaleur de son âme et le sentiment de son faire. Dans le tableau de Florence, ce sont les mêmes personnages, les mêmes figures, et il n'y a de changé que le Christ, car cette peinture est une *Assomption de la Vierge* (*l'Assunzione di Maria Virgine*). Ce renseignement, peu connu, est emprunté à la « Statistique générale des basiliques et du culte dans la ville de Lyon, » par le chevalier J. Bard, 1843, p. 103.

Ce tableau a été donné aux Lyonnais par le pape Pie VII, et ils sentent tout le prix de ce présent magnifique. La *Société des Hospitaliers* a commandé la gravure à M. Danguin, qui n'avait alors que 25 ans, mais qui sut exécuter une gravure hors ligne, très-répandue dans notre ville, où il est bien peu d'établissements religieux et de familles pieuses qui n'en possèdent une épreuve. Combien il serait à souhaiter que les chefs-d'œuvre conservés dans les musées de province fussent propagés par de telles reproductions.

M. Danguin, élève de MM. Victor Orcel et Vibert, a succédé à ce dernier comme professeur de gravure, à l'école des *Beaux-Arts* de Lyon. Son seul mérite l'a élevé à cette charge. Nous réjouirons les gens de goût en leur apprenant que, cette année, l'*Album de la Société des Amis des Arts* s'est enrichi d'une œuvre sérieuse. On a chargé M. Danguin de graver l'*Ascension* du Pérugin. Il s'en est acquitté avec une habileté développée aujourd'hui par le travail et l'expérience. L'artiste a su rendre avec une intelligente fidélité le dessin simple et vrai, l'expression ascétique, la conception touchante du Pérugin. Le premier devoir du graveur n'est-il pas de refléter nettement le caractère du peintre ? C'est le but que s'est proposé M. Danguin, et il y a pleinement réussi. Nous avons l'œuvre sous les yeux, et nous répondons à un témoignage de notre conscience en plaçant cette gravure bien au-dessus de tant de copies d'artistes qui font du commerce, dans leurs travaux, avant de s'occuper de goût et de talent. La *Société des Amis des Arts* vient de se donner un objet digne de figurer dans les collections sérieuses, et nous espérons qu'elle n'en restera pas là avec l'éminent graveur.

CHRONIQUE.

Un de nos abonnés nous écrit : Je connais dans le département de la Marne une très-belle église du style ogival; au-dessus du portail existait un grand médaillon en pierre renfermant des personnages en relief d'une sculpture admirable. Sous le frivole prétexte de donner plus de jour à l'église déjà trop éclairée, le curé a fait tailler un hideux œil-de-bœuf dans ce médaillon, en sorte qu'il ne reste plus que les têtes des personnages. Le même curé fit scier une colonnette engagée dans un gros pilier, parce qu'en sortant de la sacristie pour aller à l'autel il frolait sa chasuble contre cette colonnette. Je lui demandai un jour quel barbare avait infligé à son église ces deux mutilations, il me répondit avec l'expression d'un amour-propre largement satisfait : *C'est moi, monsieur.*

— Hildesheim a été pour le nord de l'Allemagne le berceau et le centre d'une civilisation toute particulière, dès le Xe et le XIe siècle, elle a déjà cultivé les beaux-arts, et principalement l'architecture et la sculpture monumentale, avec les plus grands succès. Le nom de l'évêque saint Bernward, qui vivait encore au commencement du XIe siècle, est glorieusement cité en Allemagne, et avec raison. Cet évêque de Hildesheim a été un grand artiste dans son temps, ainsi que le prouvent la colonne en bronze entourée de vingt-huit bas-reliefs représentant des scènes de la vie de notre Sauveur et la grande porte d'airain du portail ouest de la Cathédrale ; cette porte est ornée de seize bas-reliefs qui représentent les principaux faits racontés dans les premiers livres de la sainte Écriture et les moments les plus intéressants de la vie de Jésus-Christ, depuis sa naissance jusqu'à sa mort. On donne à cette

porte la date de 1015, et à la colonne celle de 1022. Ces deux ouvrages, en style roman sous l'influence du byzantin, sont, pour l'histoire de l'art allemand, de la plus haute importance : ils montrent que saint Bernward était passé maître dans l'art de fondre les métaux. Il était également habile comme orfèvre, ciseleur et enlumineur; on peut en juger par ses œuvres, gardées dans le trésor de la cathédrale de Hildesheim et dans la *Reliquien-Kammer*, à Hanovre. (*Journal des Beaux-Arts.*)

— Quand donc les conservateurs du Louvre daigneront-ils se mettre au niveau de nos collections départementales? se demande le *Cabinet de l'amateur*. Nous signalions il y a un an, l'absence, bientôt séculaire au musée du Louvre, d'un catalogue des monuments égyptiens ; des marbres antiques ; des vases grecs; des bronzes; des terres cuites antiques ; d'une partie des objets d'art de la Renaissance; du musée des souverains ; des dessins des grands maîtres. Nous disions à ce propos: Les catalogues sont une source élémentaire d'instruction pour le public qui visite les musées; sans eux les collections restent une lettre morte, et les voyageurs accourus pour les voir ne peuvent même pas remporter chez eux ce guide des souvenirs, que l'on trouve partout ailleurs. Rien n'est venu, depuis ce temps, combler, même en partie, le vide que nous signalions alors.

— M. F. Pouy publie dans la *Picardie* de curieuses *Notices sur l'Imprimerie et la Librairie dans le département de la Somme;* nous en extrayons le passage suivant: « Une particularité très-intéressante, touchant l'histoire de la reliure des livres, se rapporte à la petite ville de Saint-Riquier; elle nous a été transmise par le moine Héric, qui avait été chargé par Louis-le-Débonnaire du gouvernement intérieur de la riche abbaye de cette localité. Ce moine nous rapporte, dans un dénombrement datant de l'année 831, époque à laquelle chaque genre d'industrie avait déjà son quartier et sa rue, que la *rue des fabricants de boucliers* à Saint-Riquier, était chargée de fournir les couvertures de livres qui faisaient partie de la précieuse bibliothèque de l'abbaye et dont le catalogue nous a été conservé par le moine Hariulfe. Ces livres étaient reliés et cousus dans la même rue, ce qui était estimé annuellement 30 sous d'or.

Il est à présumer que ces fabricants de boucliers exécutaient des travaux en cuivre, uni ou repoussé, mais non en métaux précieux ornés de nielles et d'incrustations, comme auraient pu le faire les orfèvres. Nous voyons par là que la reliure des manuscrits n'était pas pratiquée par les moines eux-mêmes, comme on aurait pu le croire. »

— La Collection du duc d'Aremberg contient un médaillon niellé sur les deux faces. M. de Brou, dans un article de la *Revue universelle des Arts*, attribue la gravure de ce bijou à un artiste des Pays-Bas du XVe siècle, et démontre par là que cet art était pratiqué à cette époque en Belgique. Une nouvelle preuve a été fournie par le *Messager des Sciences historiques* qui a publié une nielle de la même époque et du même pays, faisant partie de la collection de M. Onghena, de Gand. Ce précieux joyau offre d'un côté la Vierge et l'Enfant-Jésus entourés de quinze personnages, et de l'autre, le Christ portant la croix.

— M. Delvigne, en rendant compte dans la *Revue catholique de Louvain* des travaux de M. de Rossi, sur les épitaphes romaines des six premiers siècles, formule les conclusions suivantes : 1° Les chrétiens n'eurent pas d'ère chronologique propre à eux, durant les six premiers siècles. L'ère des martyrs qui compte les années depuis l'avènement de Dioclétien ne fut usitée sous cette dénomination qu'au VIIe siècle et ne fut guère employée que par les fidèles d'Égypte ; 2° quand une inscription chrétienne, soit des catacombes, soit d'autres lieux, porte une date, c'est généralement partout celle des consuls de l'année. L'on rencontre parfois aussi celle de la province ; 3° quoique le calcul des indictions nous reporte à l'an 312, il n'en demeure pas moins établi, par les recherches faites jusqu'à ce jour par M. le chevalier de Rossi, que les deux plus anciennes inscriptions romaines marquées de cette manière nous conduisent seulement à 517 et à 522 ; 4° généralement parlant (et M. de Rossi s'éloigne en ce point de l'opinion de Pagi et de Marini) les inscriptions chrétiennes des premiers siècles sont d'une exactitude surprenante dans les dates qu'elles assignent. Un premier coup-d'œil les ferait croire parfois en défaut ; mais un examen plus approfondi, la comparaison avec d'autres monuments historiques,

ne tardent pas à démontrer qu'elles sont presque toujours un miroir qui reflète fidèlement l'état de l'empire qui fut soumis à tant de maîtres divers, surtout dans les dernières crises de sa longue agonie.

— On nous écrit de Senlis : « Un comité archéologique vient d'être fondé dans notre ville. Comme son nom l'indique, il se propose de rechercher, de décrire et conserver les monuments historiques et les œuvres d'art qui intéressent la ville de Senlis et ses environs. Il répond donc à un besoin particulier du temps où nous vivons, en donnant satisfaction à la passion dominante de ce siècle, qui s'appellera un jour le siècle de l'Histoire et de l'Archéologie. Mais à côté des glorieuses conquêtes d'un pays qui se cherche et se retrouve, que de choses ne reste-t-il pas encore à accomplir, que de points obscurs ensevelis dans les chartes provinciales, sur lesquels il faut jeter la lumière, que de questions de détail jusque-là inaperçues, et qui appellent une prompte solution ! L'Histoire complète, sincère et bien informée de nos provinces, de nos anciens diocèses, n'est trop souvent qu'ébauchée, et reste encore à faire. A cet égard, Senlis semble s'être ignoré jusqu'ici, s'est tenu trop en dehors du mouvement qui ramène les intelligences vers les sources, et a méconnu la richesse exceptionnelle, on peut le dire, de ses archives ; les éléments de son histoire particulière, qui doivent lui assurer une belle place dans l'ensemble d'une histoire provinciale, attendent encore qu'une main les recueille et les coordonne. C'est sous l'influence de ces considérations, et avec le dessein de combler cette lacune, que s'est formé le Comité archéologique de Senlis. »

— Le tableau de la *Mort de saint Joseph*, attribué à Raphaël, et dont nous avons entretenu nos lecteurs dans le numéro de novembre 1862, à été mis aux enchères dans une vente publique à Londres, et adjugé au roi de Prusse pour le prix d'un million.

J. C.

GALERIE DES ROIS A NOTRE-DAME DE PARIS

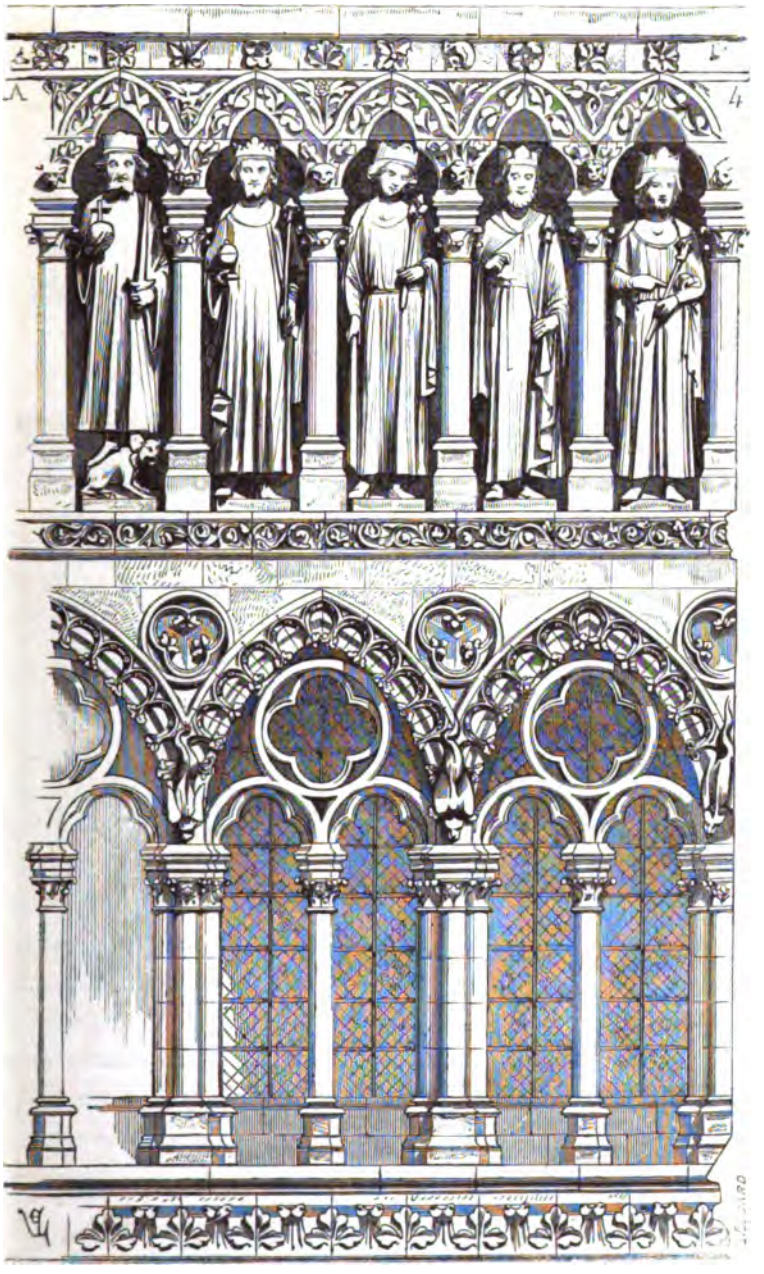

GALERIE DES ROIS A NOTRE DAME D'AMIENS

LE DICTIONNAIRE

DE L'ARCHITECTURE FRANÇAISE

de M. Viollet-le-Duc

DEUXIÈME ARTICLE *.

III. — GALERIES D'ÉGLISE.

On donne le nom de galeries aux promenoirs couverts qui, à l'extérieur ou à l'intérieur d'un édifice, établissent une communication d'un lieu à un autre. On réserve le nom de *triforium* à celles qui surmontent les bas-côtés d'une église, et le nom de *galerie des rois* aux étroits passages des façades qui ont surtout un but de décoration et où figurent des statues de monarques et de patriarches.

C'est surtout au XIIIe siècle que l'un des étages de la façade principale des grandes églises s'orne de ces espèces de portiques.

* Voir le numéro de juin 1863, page 175.

Les galeries de service étaient établies à divers niveaux et dans différentes parties des édifices, pour qu'on puisse les réparer facilement. C'est là une sage mesure de précaution qu'on néglige trop souvent de prendre dans les constructions modernes, pour l'entretien desquelles on est obligé de recourir à des échafaudages dispendieux.

Des galeries sont parfois construites dans les bas-côtés, au-dessus des *triforium*. A la cathédrale de Reims et à Saint-Étienne-du-Mont, on en voit qui coupent les piles de la nef, aux deux tiers de la hauteur des bas-côtés. Elles avaient pour but de faciliter la tenture des nefs, à l'époque où il était d'usage, à certains jours de fête, d'y appendre des tapisseries.

Dans le midi de la France et sur les bords du Rhin, quelques églises ont une galerie de circulation autour de leur abside, dont l'aspect est singulièrement embelli par ce système décoratif.

Dès les premières années du XIe siècle, on voit, à l'intérieur comme à l'extérieur des édifices, des galeries aveugles et simulées qui ne sont qu'un simple motif d'ornementation.

La galerie des Rois de Notre-Dame de Paris (*V. planche* 1) date de 1210 à 1225. Devant le couloir de service s'élèvent des colonnes qui supportent un plafond de pierre. Il y a, dans chaque entrecolonnement, une statue portant sceptre et couronne.

A Reims, la galerie qui surmonte la rose centrale porte le nom de *Gloria*, parce que c'est là que le clergé, à certaines fêtes de l'année, entonnait le *Gloria in excelsis*.

Le galerie de Notre-Dame de Chartres ne s'étend qu'entre les deux tours.

La façade occidentale de Notre-Dame de Dijon (XIIIe s.),

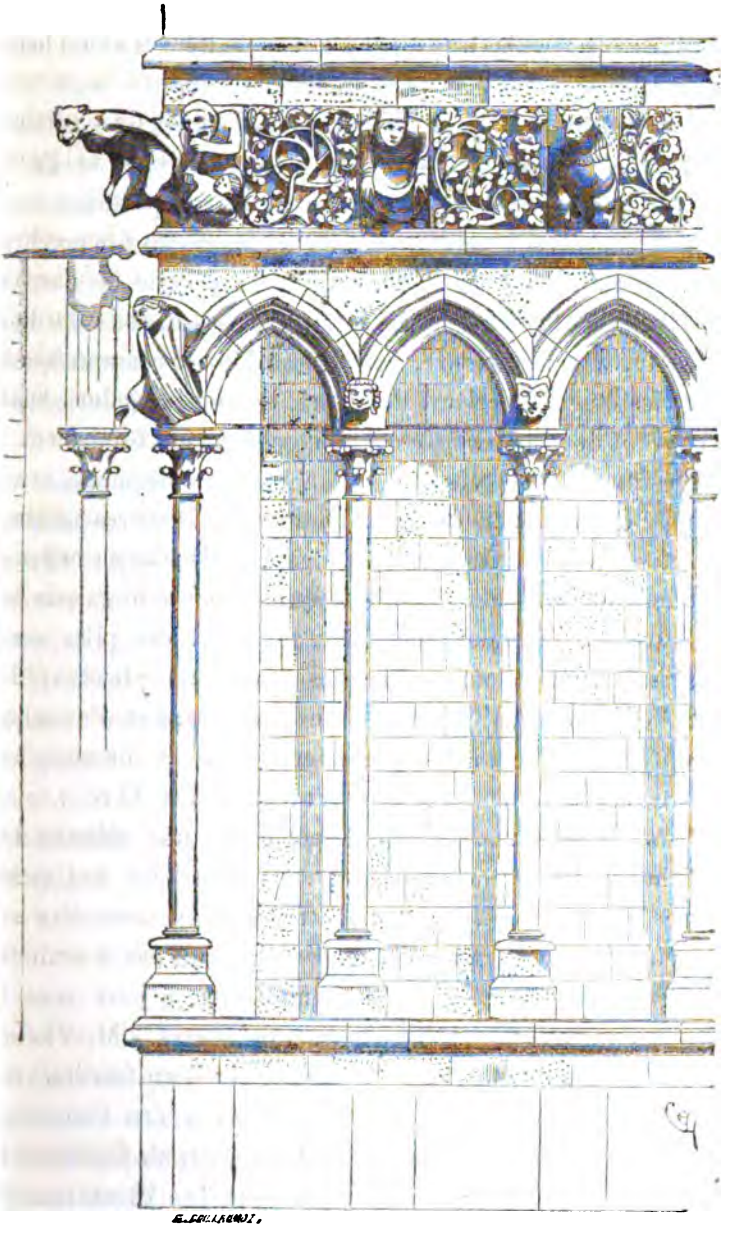

Galerie de Notre-Dame de Dijon.

offre deux galeries superposées d'une riche composition. On y remarque surtout une frise décorée de figures et de feuillages qui rappellent les métopes de l'antiquité.

La galerie des Rois à Notre-Dame d'Amiens est admirablement disposée (*V. planche* 2). « Comme celle de Paris, dit M. Viollet-le-Duc, elle surmonte les trois portails ; mais à Amiens, entre la galerie des Rois et les gâbles des porches, est une galerie intermédiaire du plus beau style de l'art du XIIIe siècle (1235 environ). La galerie basse, celle des Rois et la terrasse supérieure, sont praticables et communiquent avec les étages intérieurs des tours. Derrière la galerie basse s'ouvrent de grandes baies sans meneaux, qui éclairaient la nef centrale, à travers une autre galerie intérieure, avant la pose de la tribune des grandes orgues. D'autres fenêtres courtes sont ouvertes derrière la galerie des Rois ; celles-ci donnent sur une seconde galerie qui surmonte la galerie inférieure..... La galerie inférieure porte sur des piles composées de trois colonnes groupées devant un pilastre ; des arcs de décharge, richement décorés de redans et d'animaux sculptés sur le devant des sommiers, reposent sur ces piles. Entre ces arcs de décharge l'arcature est libre : c'est un simple remplissage à jour porté sur une colonne monolithe et maintenu seulement sous l'intrados des archivoltes par deux tenons dépendants des deux morceaux supérieurs du cercle. Aussi l'architecte n'avait pas à craindre la rupture des parties de ce remplissage à jour sous la charge ou le tassement des parties supérieures. » M. Viollet-le-Duc n'émet point son avis sur la signification des 22 statues colossales de la galerie : on a cru longtemps qu'elles représentaient les rois de France depuis Childéric II jusqu'à Philippe-Auguste, de même que les 42 statues de Reims étaient considérées comme figurant des monarques

français depuis Clovis jusqu'à Charles VI. Mais cette opinion est aujourd'hui généralement abandonnée, et on reconnaît dans ces séries de personnages les ancêtres de Jésus-Christ ou les anciens patriarches.

Saint-Vulfran d'Abbeville a deux galeries extérieures décorées de balustrades à entrelacs.

Trois galeries en retraite divisent la façade méridionale de Saint-Pierre de Beauvais ; la première donne communication dans la tribune de la nef transversale du sud et dans les pourtours des bas-côtés du chœur. La façade du nord offre les mêmes dispositions.

A Notre-Dame de Laon, la galerie ogivale du portail est divisée en trois parties. Celle du milieu, qui est la plus élevée, se compose de sept arcades ; les deux latérales n'en ont que quatre supportées par des colonnettes. On remarque au chevet qui est carré, au-dessus de la rose, une belle galerie terminée à chaque extrémité par un tourillon.

Dans les palais et les châteaux du Moyen Age, les galeries avaient non-seulement pour destination de mettre en communication les diverses parties d'un même étage, mais aussi parfois d'offrir un chemin de ronde pour la défense de la place. Celle du château des papes, à Avignon, est garnie de créneaux.

IV. — GRILLES DU MOYEN-AGE.

Ce n'est que depuis quelques années qu'on apprécie à leur véritable valeur les grilles que nous a léguées le Moyen Age. On s'occupait si peu d'elles, il y a trente ans, qu'on s'imaginait que l'invention de ces clôtures ouvragées ne datait que de l'an 1715. Ce n'est pas sans sourire qu'on peut lire

aujourd'hui ce passage du *Dictionnaire des Origines*, par MM. Noël et Carpentier : « Ces belles grilles qui font aujourd'hui l'ornement des églises, des palais, des jardins et des grands édifices de la France et de l'Europe, furent inventées en 1715, par un nommé Pierre Denis, né près de Mons en Hainaut. La première grille qu'il fit est celle qui est au buffet de l'orgue de l'abbaye de Saint-Denis, en France; la seconde, celle qui est sur l'escalier auprès du tombeau de Turenne ; toutes celles qui sont autour du chœur de cette église sont également de Pierre Denis. Cet habile artiste fit toutes ces grilles avec le fer qu'il forgea lui-même, sans le secours de la tôle dont on fait usage à présent. »

Les grilles ont le droit de protester contre ce prétendu acte de naissance et de revendiquer une bien plus antique origine. Elles la tirent des balustrades qui entouraient certains autels des catacombes et surtout des cancels en bois, en fer, en bronze, en pierre, en marbre et même en argent, qui avaient la même destination dans les basiliques des premiers siècles.

Il est à remarquer que dans l'est, le nord et le centre de la France, on travaillait le fer plus artistement que dans l'ouest et le midi. M. Viollet-le-Duc donne d'intéressants détails sur l'art du forgeron aux XIe et XIIe siècles : « Il faut savoir qu'alors on n'avait pas les moyens de fabrication introduits par l'industrie moderne; le fer était étendu en plaques ou corroyé en forme de barres, à la main, sans le secours de ces cylindres puissants qui, aujourd'hui, réduisent instantanément un bloc de fer rouge en fil de fer. Obtenir une barre de fer longue, d'une égale épaisseur, bien équarrie et dressée, c'était là une première difficulté, dont nous ne pouvons avoir une idée, puisque tous les fers nous sont livrés, par les usines, réduits en barres de toutes grosseurs

et de sections très variées, sans que la main du forgeron ait en rien participé à ce premier travail. Bien que l'on ne puisse méconnaître les immenses avantages de la fabrication mécanique, il est certain cependant que les forgerons ont dû peu à peu perdre l'habitude de manier le fer et d'en connaître les qualités. Il y a vingt-cinq ans on aurait vainement cherché à Paris un forgeron capable de façonner la grille la plus simple, et si nous en trouvons aujourd'hui, c'est grâce aux recherches sur les arts industriels du Moyen Age; grâce à quelques-uns de ces architectes, qui, au dire de plusieurs, ne tendent à rien moins qu'à faire rétrograder l'art de l'architecture vers la barbarie. On comprendra sans peine que lorsqu'il fallait réduire à la main un morceau de fer rougi en une barre, on évitait autant que possible de donner à ces barres une grande longueur. Le forgeron, obligé de retourner le bloc sur l'enclume et de l'amener peu à peu aux dimensions d'une tringle équarrie, ne pouvait dépasser certaines dimensions assez peu étendues, et devait chercher par des combinaisons d'assemblage à éviter des pièces très longues, par conséquent très lourdes. Cela seul explique pourquoi les plus anciennes grilles sont composées, autant que possible, de petites pièces de forge. »

A partir du XIe siècle, l'art de forger se développa en France d'une manière remarquable. Tantôt les montants des grilles présentent leur côté large et tantôt elles sont posées de champ ; dans ce dernier cas, il y a plus de solidité dans l'ensemble, mais moins de légèreté dans l'aspect.

Jusqu'à la fin du XIIe siècle, on ne voit pas employer d'autres combinaisons que des enroulements de brindilles compris entre les traverses. Mais à cette époque, on commença à terminer les brindilles par divers ornements forgés à chaud et à mettre entre les montants des panneaux d'or-

nements. Ces riches clôtures étaient surtout destinées aux clôtures des tombeaux, des châsses et des armoires liturgiques.

Au XIVe siècle, on remplaça les ornements étampés en plein fer par des plaques de fer battu découpées et modelées, qu'on rapportait à l'aide de rivures.

Au XVe siècle, les couronnements prennent une grande importance; les montants se prolongent et se terminent par des ornements empruntés à la botanique ou à la zoologie.

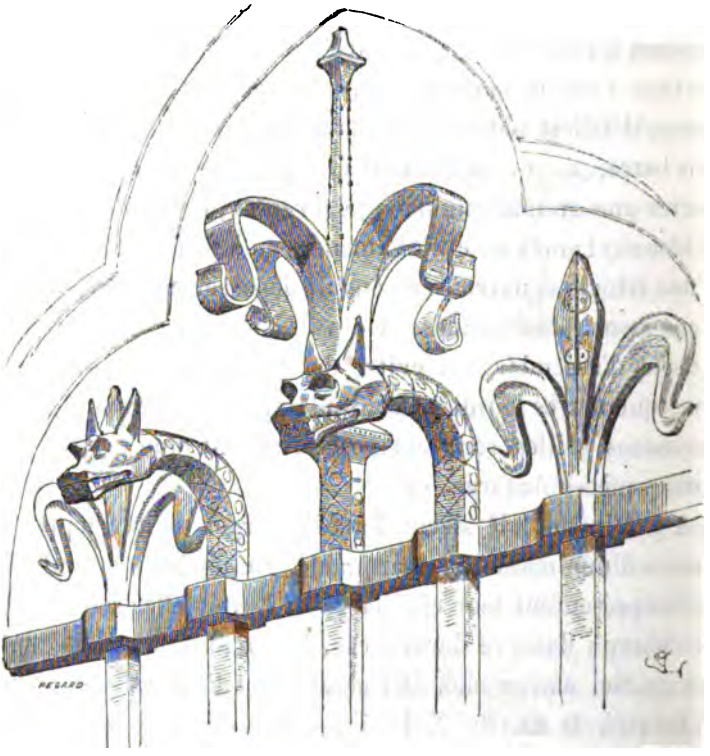

Couronnement de grille, à la Cathédrale de Toulouse.

C'est à partir du XVIe siècle qu'on abandonna les anciens procédés de soudure et que la tôle repoussée et rivée fut

assez généralement adoptée. De nos jours, la serrurerie consiste à assembler des fers au moyen de tenons et de mortaises, et procède comme la menuiserie.

Outre les grandes grilles de clôture, le Moyen-Age nous a laissé un certain nombre de grilles de garde qu'on appliquait aux fenêtres. Aux XIIe et XIIIe siècles, c'est ordinairement une barre de fer verticale avec clavettes rivées horizontalement ou en croix. Au XVe siècle, les montants et les traverses forment des carrés ; les premiers se terminent souvent par des pointes de fer très ouvragées.

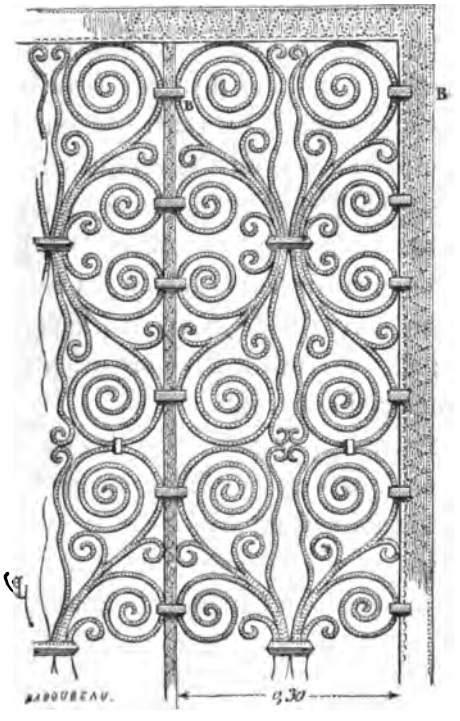

Grille de la Cathédrale du Puy

Une des plus anciennes grilles connues est celle du Puy-en-

Velay. C'est un châssis de fer contenant quatre traverses séparées par des montants entre lesquels sont disposés des rinceaux de fer forgés à froid.

Les grilles de Conques (Aveyron), qui datent du XIIe s., se composent de deux dormants latéraux, d'une frise supérieure et d'une porte. Les mêmes motifs décoratifs se reproduisent partout : ce sont deux volutes affrontées deux à deux qui partent d'un nœud saillant où prennent également naissance des tiges qui se contournent à leur extrémité. Des pointes, des chardons et d'autres appendices saillants sont destinés à rendre impossible l'escalade de cette clôture.

A Saint-Germer (Oise), les grilles qui séparent le chœur des bas-côtés tournants nous paraissent dater du XIe siècle. Elles sont formées de spirales fleuronnées qui s'accolent ensemble et laissent échapper, du centre de leur attache, une flèche terminée par un acrotère. Il est fâcheux que certains collectionneurs aient poussé le fanatisme de leur admiration pour l'époque romane jusqu'à dépouiller ces grilles de leurs spirales, pour en enrichir leurs cabinets déprédateurs.

Les grilles en cuivre coulé d'Aix-la-Chapelle, datent de Charlemagne ; elles offrent un caractère oriental qui semble déterminer leur origine byzantine.

On conserve dans les magasins de l'église impériale de Saint-Denis des fragments de grilles où les brindilles sont appliquées devant l'armature principale.

Parmi les grilles remarquables qui ont pu échapper à la destruction, il faut citer celles des cathédrales de Reims, de Mende et de Constance ; des églises du Thor (Vaucluse), de la Brède (Gironde), de Saint-Saturnin de Toulouse, de Braine (Aisne), de Béziers, de Saint-Aventin ; de l'hôtel-de-ville de Lunebourg (Hanovre) ; des tombeaux de Scaliger, à Vérone ; de Maximilien, à Inspruck, etc.

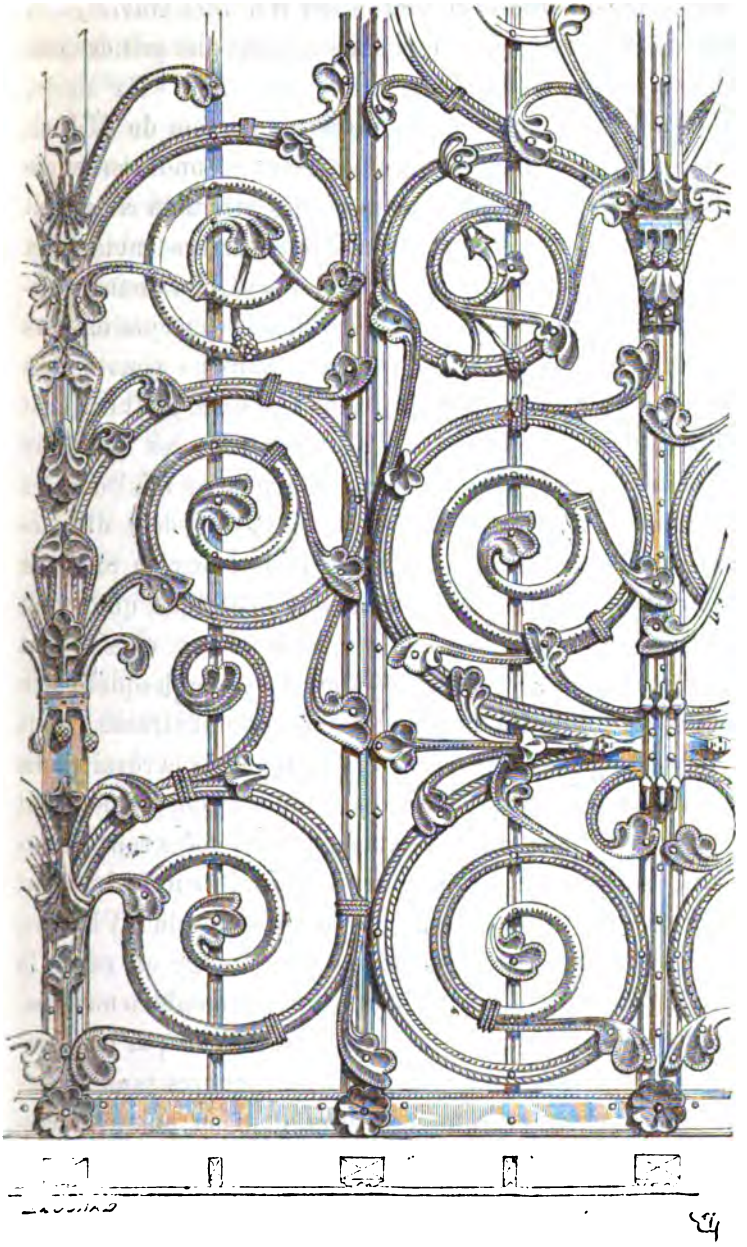

Ancienne grille de l'abbaye de Saint-Denis

M. Viollet-le-Duc s'arrêtant, dans son *Dictionnaire,* à la limite du XVIe siècle, n'a pas eu à parler des grilles de la cathédrale d'Amiens, qui furent exécutées au XVIIIe siècle, par Jean Vivarais, de Corbie, sur les dessins de Michel-Ange Slodtz. Les impostes sont gracieusement décorées de fleurs, de grappes de raisin et de divers attributs religieux. Les rubans en fer sont enroulés avec une souplesse ravissante. On a prêté jadis à M. Viollet-le-Duc l'intention de faire disparaître ces grilles, par ce motif qu'elles ne sont pas en harmonie avec le style de Notre-Dame. Nous ne pouvons admettre qu'un pareil projet ait jamais été conçu par l'éminent architecte, quelle que soit sa tendance pour les doctrines exclusives d'unité que nous avons eu plusieurs fois occasion de combattre dans cette *Revue.* Nous l'avons déjà dit, les œuvres offertes à des époques successives par la piété de nos ancêtres ont souvent un caractère historique qu'il faut savoir respecter; et considérées en elles-mêmes, elles valent mieux parfois que les pastiches Moyen Age par lesquelles on les remplace. L'unité sans doute est chose désirable, mais Dieu nous préserve de l'unité vandale telle que la rêvait jadis le Père Laugier. Chaque siècle et chaque pays appliqueraient ce principe à leur manière, et comme les goûts sont changeants, surtout en France, on détruirait successivement toutes les œuvres du passé, aujourd'hui celles du XVIIIe s., demain celles du XVe, jusqu'à ce qu'on inflige au nôtre la peine du talion, que nous n'aurions, hélas! que trop bien méritée.

Les grilles de Notre-Dame d'Amiens, léguées par la générosité des chanoines, ne sont pas de ces œuvres sans caractère, sans mérite et sans souvenirs dont on puisse débarrasser les églises. Leur valeur artistique est si bien reconnue, qu'on les a copiées tout récemment à Paris pour les clôtures du parc Monceaux.

M. Charles Dufour, président de la Société des Antiquaires de Picardie, a fait dessiner, il y a quelques années, toutes ces grilles si variées dans leurs formes et leur ornementation. Il serait à désirer qu'il éditât cet album qui deviendrait un complément des ouvrages publiés en Angleterre, par Pugin, et en France par M. Raymond Bordeaux, et qui, en offrant de bons modèles à imiter, contribuerait à faire sortir la serrurerie artistique de l'infériorité où elle est restée depuis le commencement de ce siècle.

Nous ne terminerons pas cet article sans rendre hommage de nouveau à la science théorique et pratique du *Dictionnaire d'architecture* et à la perfection des dessins qui, par leur nombre et leur précision, facilitent singulièrement l'intelligence du texte. C'est là un ouvrage dont le succès est désormais assuré et qui doit trouver place dans la bibliothèque, non-seulement des architectes et des archéologues, mais de tous ceux qui veulent arriver à la connaissance des mœurs intimes du Moyen Age par l'étude de ses monuments.

L'ABBÉ J. CORBLET.

DU SYMBOLE DE LA CROIX

dans le plan des églises [1]

A quelle époque la forme de la croix a-t-elle été introduite avec intention dans le plan des églises? Cette question résolue depuis quelques années par les archéologues, peut sembler hors de propos, puisque chacun sait que c'est au Ve siècle que cette forme a été adoptée en Occident, et la preuve en est puisée dans les diverses descriptions des églises de Clermont, par Namatius; de Saint-Celse, à Ravenne; des Saints-Apôtres et de Saint-Siméon, à Constantinople; et de Saint-Vincent, à Paris. Si, malgré ces exemples, nous revenons sur ce sujet, c'est parce que cette forme nous paraît avoir été exceptionnelle, tandis que la forme basilicale ayant pour symbole le vaisseau (navis) était la règle générale. De

[1] M. le vicomte de Saint-Andéol, en adressant cet article au Directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, lui écrivait: «..... Vous me pardonnerez donc mon *hérésie* archéologique, je reste seul responsable de mes théories. Et si je vous prie de les insérer dans la *Revue*, croyez bien que ce n'est pas à la légère; elle est une œuvre trop sérieuse, je le sais, pour accepter des utopies sans fondement. Aussi ma négation du roman et mon affirmation du gothique sont-elles le résultat de huit années d'observations et d'études comparatives sur les monuments épars dans neuf départements du Midi, ayant pour guide préalable tous les textes et titres authentiques qu'il m'a été loisible de puiser, pendant les journées de plusieurs hivers, dans la riche et volumineuse bibliothèque de Grenoble et ailleurs. »

ces quelques églises mentionnées ayant la forme de la croix, il ne reste aucune trace matérielle qui nous montre ce plan crucifère, tandis que les nombreuses églises qui nous restent du IVe siècle au XIe siècle, tant en Italie que dans notre ancienne province Romaine, affectent toutes sans exception la forme basilicale ou du vaisseau. Si le temps n'a pas épargné les églises affectant la forme de la croix, il n'a pas épargné davantage celles en forme de basilique; les proportions restant les mêmes, le nombre de ces dernières en est donc bien plus grand; leur forme est donc la règle, et celle des autres l'exception, tout comme celle des églises rondes.

Ce n'est qu'au XIe siècle que Cluny, se plaçant à la tête du mouvement religieux, fit adopter dans toute l'Europe la forme en croix ou le transsept, et cela non point d'une manière spontanée, mais parce que des exigences liturgiques avaient progressivement amené cette forme, on peut le dire, sans prévision. Laissant de côté les textes qui seuls nous parlent d'églises avec transsepts, consultons les monuments encore debout qui nous montrent la forme basilicale comme règle, et nous verrons comment eut lieu après un laps de six siècles sa transformation en forme de croix.

Les anciennes églises de Rome, Sainte-Agnès et grand nombre d'autres qui la rappellent, Saint-Clément, Saint-Laurent, Sainte-Marie in Cosmédin, etc., les églises des lagunes de Venise, celle de San Miniato-sur-Florence, etc., ont la forme basilicale. Plus près de nous, dans notre province Romaine, qu'il nous a été donné d'étudier spécialement, nous voyons, du IVe au XIe siècle, les églises à trois nefs terminées par trois absides, mais sans transsept. Celles de petites et de moyennes dimensions présentent jusqu'au VIIIe siècle, jusqu'à la création de l'architecture gothique,

deux plans invariables ; quand ce sont de petites églises ou de simples oratoires, elles se composent d'un parallélogramme terminé par une abside, plan qui se perpétuera d'ailleurs jusqu'au XIIe siècle ; quand ce sont des églises paroissiales, elles sont accompagnées au nord d'un *secretarium* avec abside [1].

La création de l'architecture gothique vers le milieu du VIIIe siècle apporta une modification sensible au plan de ces dernières. Voici en quoi il consiste : Le *secretarium*, sorte de bas-côté ordinairement aussi long que la nef, mais ne communiquant avec celle-ci que par une petite porte voisine du chœur, communique désormais avec la travée du chœur par un arc ouvert, mais ne s'étend pas intérieurement au-delà du niveau de cette travée. Parmi les églises-oratoires de la première période, ou style romain dégénéré, nous donnons pour exemple celles de Saint-Ostian, du VIe siècle (*fig.* 1) ; parmi celles de cette même période, paroisses avec *secretarium*, nous donnons celle de Saint-Martin d'Albe-des-Helviens, de la fin du IVe siècle (*fig.* 2) ; et parmi les nombreuses églises de la deuxième période, ou style gothique, nous donnons celle de Notre-Dame-de-Cousignac, de la fin VIIIe siècle (*fig.* 3). A la

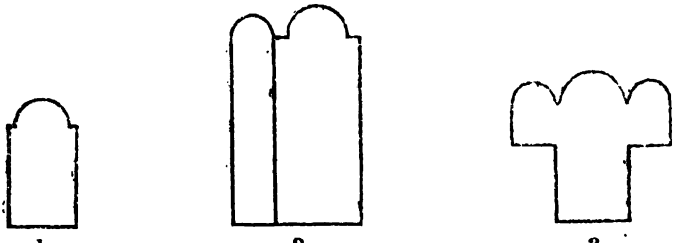

1. 2. 3.

[1] Voir la Cathédrale de Mélas, *Revue de l'Art chrétien*, livraison d'avril 1862.

vue de ce dernier plan, nous entendons déjà les archéologues *romans* s'écrier : Mais c'est là bel et bien la forme d'une croix ! Cela y conduira, leur répondrons-nous, mais jusqu'ici l'intention de produire la forme en croix n'est pour rien dans cette nouvelle disposition. On a voulu répondre à des modifications liturgiques, mais on n'a nullement songé à échanger un symbole contre un autre. Nous avons dit que les premières églises n'avaient qu'un seul autel, toujours placé dans une abside semi-circulaire et rigoureusement orientée ; car l'abside du *secretarium* ne contenait qu'une table ou bahut, sur laquelle on disposait dans un coffre, souvent en forme de tour, les objets nécessaires au sacrifice de la Messe. Des modifications nouvelles apportées à d'autres parties des églises sous le règne tutélaire de Charlemagne, permirent de diminuer l'étendue du *secretarium* primitif et d'ouvrir largement son accès sur le chœur, ou travée précédant l'abside, à l'aide d'un arc clos par des courtines ; d'autre part, la réserve eucharistique devant être maintenue constamment à la disposition des malades [1], les petites églises paroissiales jugèrent convenable d'avoir un autel supplémentaire ; on éleva donc sur le côté sud du chœur un *secretarium* semblable à celui du nord, et dans l'abside duquel fut placée la réserve eucharistique, ce qui lui valut le nom de *sacrarium* devenu, après plusieurs siècles écoulés, la chapelle du *Corpus Domini*.

La condition liturgique étant une église à une seule nef terminée par trois absides orientées, la forme de la croix devenait une conséquence forcée de l'exécution de ce plan. L'église d'Alayrac (Drôme), construite dans le courant du

[1] Ut presbyter semper Eucharistiam habeat paratam, ut quando quis infirmaverit, aut parvulus infirmus fuerit, statim eum communicet, ne sine communione morietur (CHARLEM. capitul.).

IXe siècle, et dont nous donnons le plan (*fig.* 4), nous fait voir, par la disposition de ses deux *secretarium* placés, non point à la hauteur du chœur, — ce qui donnerait une apparence de croix latine, — mais à la deuxième travée de la nef, — ce qui ne donne pas même celle d'une croix grecque, — que ce n'était point la forme en croix qu'on cherchait, mais uniquement l'établissement possible de trois absides orientées avec une seule nef. Une fois ce point éclairci, reprenons le plan de l'église de Notre-Dame de Cousignac à une seule nef et à trois absides simulant une croix (*fig.* 3). Il est le point de départ qui doit nous faire arriver du plan accidentel au plan intentionnel.

Dans le courant du IXe siècle, quelques églises abbatiales situées dans la zône de transition du Midi au Nord, composé de la partie nord de la province de Vienne et de la partie sud de celle de Lyon, jugeant convenable d'avoir plusieurs autels dans leur église, développèrent, comme on le voit dans le plan de l'église de Saint-Chef (*fig.* 5), cinq absides orientées, les trois centrales correspondant aux trois nefs et les deux extrêmes simulant les bras de croix. Mais encore ici l'intention de la croix n'est pour rien.

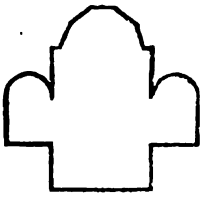

4.

5.

6.

Dès la fin du VIIIe siècle, quelques cathédrales avaient orné leur chœur d'une coupole octogone, reproduite par

quelques églises à une nef dans le siècle suivant. Cette innovation eut pour résultat de détacher franchement de la nef la travée faisant chœur et qui n'était en fin de compte que la dernière travée de la nef; la voûte concave de la coupole dominant les quatre voûtes de la nef de l'abside et des deux *secretarium*, attirait le regard et le centralisait, pour ainsi dire, pour le faire rayonner de là sur quatre points opposés; et plus d'une fois assurément, la forme de la croix vint à la pensée de quelqu'âme pieuse. L'église de Barbara (Drôme), dont la coupole est une des plus élégantes qu'ait produit le style gothique pur, en est un exemple.

C'est dans le courant du Xe siècle que nous voyons accentuer avec intention la forme de la croix dans l'église Saint-Amand, de Théziers (Gard). Cette petite église a trois nefs terminées par trois absides (*fig.* 6); mais l'espace carré compris devant chacune des petites absides est prolongé au nord et au sud de 1 mètre 60 centimètres environ. La croix se fait. Enfin, dans l'église paroissiale de Cruas, dont le chœur date des premières années du XIe siècle, la croix est faite.

Nous voici donc arrivés au plan intentionnel; mais ce n'est pas encore là le dernier mot du plan en forme de croix, dit crucifère. On se complait assurément déjà à cette forme symbolique, mais la raison qui la fait employer reste toujours la même, le besoin d'avoir des absides orientées. Et cela est si vrai, que Cluny voulant et devant, par son importance, renchérir sur le nombre des absides de Saint-Chef (*fig.* 5), et comprenant bien qu'une addition bout à bout d'absides orientées finirait par donner un plan ridicule, emploie un procédé qui paraît très simple dès qu'il est trouvé : c'est de disposer ces absides sur deux rangées (*fig.* 7); mais il fallait, pour en agir ainsi, on en conviendra, avoir peu souci de la forme de la croix ; qu'importe ! le but principal était atteint.

La disposition employée par le Nord, d'absides rayonnantes autour du sanctuaire, nous achemine à l'abandon de

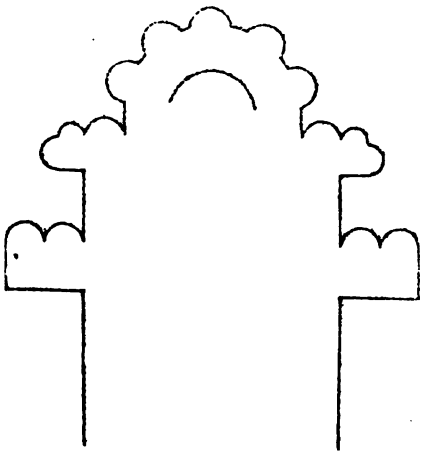

7.

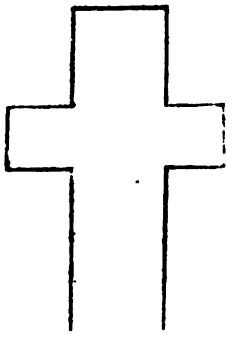

8.

l'orientation des absides secondaires ; bientôt la forme absidale en hémicycle sera elle-même abandonnée pour l'emplacement des autels secondaires, et ce n'est donc que lorsque nous verrons une surface, plane sur chacune des trois faces de chaque bras de croix, que nous pourrons être assuré que la forme de la croix est devenue le symbole substitué à celui du vaisseau (navis), ce qui n'a lieu dans le Midi qu'à la fin du XIIe siècle au plus tôt. Nous donnons comme exemple l'église de Saint-André, à Grenoble (*fig.* 8), érigée dans les premières années du XIIIe siècle.

Vte DE SAINT-ANDÉOL.

ÉTUDE SUR LA TOUR DE BABEL

Son influence sur l'art primitif. — Son symbolisme

I.

Un siècle s'était écoulé depuis le déluge universel, lorsque Nembrod, petit-fils de Cham, entreprit à la tête d'une nombreuse colonie, la construction du gigantesque édifice connu depuis sous le nom de Tour de Babel.

L'Écriture sainte nous donne les premières notions sur cette vaste entreprise et sur ses auteurs.

Les premiers hommes, ayant quitté les contrées montagneuses de l'Arménie, où l'arche de Noé s'était arrêtée après le déluge, arrivés à l'endroit où plus tard s'éleva la ville de Babylone, se dirent : « Venez, façonnons des briques et cuisons-les au feu, et employant des briques pour pierres « et du bitume pour ciment, faisons une ville et une tour « qui s'élève jusqu'aux nues, et rendons notre nom célèbre, avant que nous nous dispersions sur toute la terre. »

Il n'entrait pas dans les desseins de la divine Providence de laisser aux premiers constructeurs de cet ouvrage le loisir de le terminer. Le temps où devait s'accomplir la dispersion des peuples était venu.

Quoique la Bible ne nous donne aucun détail sur cet édifice, nous pouvons cependant nous faire une idée de ses

formes et de ses dimensions, d'après les paroles mêmes prononcées par ses auteurs :

« *Faisons une tour* » On devine déjà là des formes pyramidales.

« *Qui s'élève jusqu'aux nues.* » Ces paroles indiquent assez que le monument à construire allait être caractérisé par des proportions colossales.

Donc, en nous basant sur les seules données de l'Écriture, nous nous représentons déjà la Tour de Babel, « comme une pyramide gigantesque, construite en briques cuites au feu, cimentées avec du bitume. »

Nous ne pouvons raisonnablement croire que cette construction resta à l'état d'inachèvement où l'avaient dû laisser ses premiers édificateurs, par suite de la confusion des langues, d'autant plus que Nembrod, qui en avait été le principal auteur, devint roi de la ville de Babylone, dont cet édifice était destiné à devenir le centre. Et en effet, les anciens rapportent qu'Evechoüs, fils et successeur de Nembrod, fit construire à son père, dans la Tour de Babel, une espèce de chapelle, où il fut adoré sous le nom de Bel. Ce fut dès lors probablement qu'on appela cette tour « Temple de Bel. » Il est prouvé en outre que le monument décrit par Hérodote et autres auteurs grecs sous le nom de « Temple de Bel, » n'est autre chose que la tour primitive. Moëller, au Ier vol., chap. V de son *Histoire universelle*, dit expressément que le temple du dieu Bel « était la Tour de Babel en huit terrasses » et il ajoute entre parenthèse : « A présent appelé Birs-Nemrod, château de Nemrod : deux terrasses sont encore debout. » Observons que ces ruines, outre le nom de leur premier auteur qu'elles ont conservé jusqu'à nos jours, sont en tout conformes aux données de la Bible sur la Tour de Babel, et à celle des historiens grecs sur le Temple de Bel;

on y retrouve les mêmes matériaux, les mêmes formes, le même caractère de grandeur.

C'est donc d'après les descriptions que les anciens nous ont laissées du « Temple de Bel » que nous nous figurons la Tour de Babel, après son entier achèvement.

Cette tour ou pyramide était carrée, ayant la largeur et la hauteur d'un stade (probablement le stade persique qui équivaut à 160 mètres). Elle se composait de huit étages ou terrasses en retraite surmontées d'une chapelle dédiée à Bel. Quatre entrées tournées vers les quatre points cardinaux y donnaient accès, et des escaliers extérieurs conduisaient jusqu'à la plate-forme la plus élevée.

Hérodote attribue la construction de cet édifice à Sémiramis ; mais sachons bien, et ceci est une remarque qui a déjà été faite très-souvent, que les anciens en faisant l'histoire des époques reculées, ont toujours fait hommage des grandes choses dont ils ne connaissaient pas les auteurs, aux grands personnages connus de ces époques. Il est du reste facile de se convaincre que le règne de Sémiramis est beaucoup trop éloigné de la date où fut commencée la construction de la tour babylonienne, pour pouvoir lui attribuer, même l'achèvement de cet édifice. D'ailleurs, si l'on devait ajouter pleine foi aux historiens grecs, relativement aux âges de l'art babylonien, on serait forcé de reconnaître qu'avant Sémiramis, Babylone ne renfermait rien de remarquable ; que cette ville, qui avait déjà envoyé de nombreuses colonies dans tous les pays du monde, n'aurait eu pour toute gloire que des souverains indignes de ce nom, et pour toute splendeur qu'un monument à demi construit, et cela durant une période de plus de quatre siècles !

On sent qu'il serait difficile d'admettre une assertion pareille.

Il est fort probable, au contraire, que la Tour de Babel fut terminée par le successeur immédiat de Nembrod, Evechoüs; et, eu égard à l'époque de son règne, nous sommes portés à regarder la chapelle qu'il y fit construire, comme celle qui servit de couronnement à ce monument célèbre.

La Tour de Babel ou Temple de Bel était aussi désignée dans l'antiquité sous le nom de « Tombeau de Bel. » Or, comme nous l'avons déjà vu, Nembrod fut adoré après sa mort sous le nom de Bel ; l'Écriture sainte le dit expressément, et presque tous les historiens en conviennent. La dénomination que porte le monument ruiné de la pyramide babylonienne, prouve aussi l'identité de ces deux personnages ; à son état primitif, c'est-à-dire dans l'antiquité, il portait le nom de Temple de Bel, de nos jours il est appelé Château de Nembrod. Par conséquent, qui dit Tombeau de Bel, dit Tombeau de Nembrod.

Ce qui précède a pu nous convaincre de la haute importance qu'il faut attribuer à la Tour de Babel, dans l'étude de l'art primitif.

Liée par l'époque de sa construction aux plus mémorables évènements de l'histoire, à l'origine des nations même, cette gigantesque pyramide doit avoir exercé une influence puissante sur la conception de monuments semblables chez les peuples primitifs, si fidèles à garder tout ce qui se rattachait à leur origine. D'un autre côté, prise comme expression de l'époque où elle fut construite, elle devra nous révéler dans sa composition symbolique, les principaux caractères du monothéisme.

II

L'influence de la Tour de Babel se fait déjà fortement

sentir dans les formes des plus anciens monuments de l'Orient. Ces monuments sont les pyramides, et les plus anciennes d'entr'elles sont construites, de même que la pyramide primitive, par assises en retraite. Chez les Égyptiens, ce peuple artistique par excellence, on en retrouve plusieurs de cette forme qu'on attribue au règne de la troisième dynastie.

« On ne sait rien sur ces espèces de pyramides, dit M. Jo-
« mard [1], si ce n'est qu'on en trouve plusieurs semblables
« dans les environs de Sakkarah et plus au sud. Il est à
« croire que les constructeurs de ces édifices pyramidaux
« ont cherché à se distinguer, ou, ce qui est encore plus pro-
« bable, qu'ils voulaient abréger l'ouvrage, en réduisant suc-
« cessivement l'épaisseur du massif pour arriver plus tôt au
« sommet. »

Pour nous, ces pyramides n'ont rien qui doive paraître étrange ; elles sont la reproduction non déguisée de la Tour de Babel.

Ce qui nous confirme encore dans l'opinion que les premiers peuples ont imité la tour babylonienne dans leurs monuments, c'est qu'au fond du portique qui sert d'entrée aux pyramides de l'Ethiopie, on rencontre une représentation symbolique dans laquelle plusieurs voyageurs ont cru reconnaître un souvenir du déluge. Ce souvenir ne pouvait sans doute être mieux reproduit que dans l'édifice qui se rattachait directement à ce grand évènement.

Si les peuples primitifs ont imité les formes de la Tour de Babel, à plus forte raison ils en auront reproduit la destination, car n'oublions pas qu'il existe une connexion intime entre les formes d'un monument et l'usage auquel il est des-

[1] Ouvrage de la Commission d'Égypte. *Antiquités*, t. II, p. 88.

tiné. Or, l'opinion la plus accréditée dans l'antiquité sur la destination des pyramides, c'est qu'elles servaient de tombeau : nous avons vu que la Tour de Babel était également un tombeau. Est-il donc étonnant que la destination de cette tour, dont l'origine se rattache, ainsi que nous l'avons dit, au berceau même des peuples, se soit conservée à tous les monuments pareils, érigés dans tous les pays et dans tous les temps?

N'est-il pas tout naturel que les premiers monarques de l'Orient, parents à un très proche degré de Nembrod, se soient fait construire, à son exemple, des pyramides pour leur sépulture?

Cette coutume, une fois consacrée par les premières institutions, devait nécessairement se perpétuer à travers les siècles, et de cette manière les pyramides conservèrent toujours leur destination primitive; cet usage même régnait avec tant d'opiniâtreté, que dans le cas où les circonstances, les moyens, ou les connaissances, ne permettaient pas d'ériger une pyramide en pierres et selon les règles de l'art, on élevait au moins une colline de terre ou un monceau de pierres brutes, ainsi que l'antiquité entière nous l'atteste par un nombre infini d'exemples.

Il fallait nécessairement une cause toute puissante pour provoquer un usage aussi universel et aussi permanent; et quelle cause plus forte pouvait-il exister sinon les traditions les plus importantes des peuples, que tous ont conservées avec un respect si religieux, et qui ont agi si puissamment sur leur esprit, leur caractère et leurs institutions?

III

Indépendamment de sa haute importance pour l'histoire

de l'art primitif, la Tour de Babel est surtout digne d'étude en elle-même, comme monument éminemment symbolique.

Si nous la considérons dans son ensemble, sans tenir compte de ses détails, elle nous montre dans son plan un carré, et dans son élévation un triangle; or, tous les archéologues conviennent que dès la plus haute antiquité, le carré était le symbole du monde et le triangle celui de la divinité. Il s'ensuit que cette tour offre l'expression frappante du monothéisme, ou croyance en un seul être suprême. « C'est le « symbole de l'éternité et de l'infini, dit M. I. Van Overs- « traeten; c'est le triangle figure de l'essence divine s'éle- « vant sur le carré, image du monde selon les idées an- « tiques [1]. »

Simple, mais sublime conception! Le carré, figure sous laquelle on se représentait le monde, et le triangle qui, de sa large base, couvre ce monde tout entier et se réduit en un point unique au-dessus de lui, nous représentent avec une éloquence incomparable, la vaste synthèse des sentiments religieux aux premiers âges du monde, l'hommage de toutes les forces de la nature qui s'élancent vers leur auteur suprême!

De graves objections se présenteront ici.

Pourquoi, dira-t-on, si la Tour de Babel était destinée à montrer à l'univers entier la glorification de l'Être souverain, pourquoi attira-t-elle sur ses constructeurs la colère divine, et pourquoi la sainte Bible condamne-t-elle cet ouvrage comme le produit d'un fol orgueil? Pourquoi encore, si les pyramides représentaient un ordre d'idées si élevé, ont-elles été l'apanage exclusif des nations païennes, et

[1] Sur l'architecture religieuse de l'antiquité. Dans l'ouvrage : *Architectonographie des temples chrétiens*, par M. Van Overstraeten.

pourquoi le peuple de Dieu n'en a-t-il jamais construit?

Avant de pouvoir répondre à ces objections, il s'agit de connaître le prototype, la nature même de la pyramide. Selon le sens symbolique qu'elle devait originairement représenter (car il ne faut jamais perdre de vue le symbolisme dans tout ce qui regarde l'art oriental « symbolique par essence, » comme dit M. Cantu), et selon l'usage qu'en ont fait les peuples de l'antiquité, nous la définissons comme suit : une masse de forme triangulaire, élevée sur un plan de forme carrée.

En ce sens, les formes de la pyramide construite reviennent à celle de la pyramide naturelle, de la montagne.

Un exemple fera ressortir cette identité.

Le prophète Daniel, dans son explication du songe de Nabuchodonosor, compare la vraie religion à une montagne qui couvre toute la terre. Voilà une image symbolique exactement la même que celle offerte par les pyramides construites. La base de cette montagne était la terre, ou en langue symbolique, le carré : la base de la pyramide bâtie est également le carré de la terre. L'hommage de la créature au Créateur, ou la religion, était figuré dans cette montagne par son élévation triangulaire, dont le sommet indiquait l'unité de Dieu ; nous avons déjà pu remarquer que l'élévation de la pyramide offre absolument le même sens. Ainsi le prototype de l'art, aussi bien sous le rapport matériel que sous le rapport symbolique, est la montagne.

L'histoire nous prouve en outre, que la signification symbolique de la pyramide naturelle était connue longtemps avant que l'architecture existât.

Dès l'origine des temps, nous trouvons dans le paradis terrestre la montagne d'où s'échappaient les quatre fleuves de vie, image que l'art chrétien a tant de fois reproduite, et qui était un symbole prophétique des quatre évangélistes,

instruisant l'univers (figuré par le carré, base idéale de la montagne), inspirés par la divinité (représentée par le triangle, élévation de la montagne). Dans la suite des temps, la pyramide naturelle resta le monument religieux par excellence des peuples restés fidèles au vrai Dieu, et c'est sur ce monument que se sont accomplis les plus grands évènements mentionnés par l'Écriture sainte.

En nous basant sur ces considérations, nous répondons aux questions précitées :

La Tour de Babel, en tant que pyramide, était une imitation du monument sacré de la nature ; elle en reproduisait donc les sublimes symboles, mais c'était pour les ravaler profondément, puisque le dessein de ses constructeurs n'était nullement de faire de cette tour un sanctuaire au vrai Dieu. Comme tel, cet édifice était une insulte faite à Dieu dans son symbole; partant il devait nécessairement provoquer sa colère et l'indignation profonde des écrivains inspirés de la Bible.

Le peuple de Dieu n'a jamais construit de pyramides, parce qu'il possédait la pyramide dans sa primitive et sublime acception, la montagne, que Dieu lui-même avait consacrée dès la création du monde.

Cependant, si les auteurs de la Tour de Babel étaient dignes de punition, par là même qu'ils avaient profané les symboles du monument privilégié des races pieuses, ces symboles néanmoins n'ont rien perdu de leur valeur intrinsèque; la Tour de Babel reste toujours l'image de la divinité.

La destination funéraire de cet édifice était la conséquence logique de cette expression symbolique. Quand le peuple de Babylone ensevelit son souverain Nembrod dans la Tour de Babel, symbole de la *réunion* de la créature avec le Créateur, il faisait simplement pour le corps ce qui s'accomplissait en

réalité pour l'âme; car comment, dans toutes les religions, envisage-t-on la mort du Juste, sinon comme une *réunion?* N'est-ce pas l'âme qui retourne, qui s'unit à la divinité? Il était donc rationnel que le corps s'unît au symbole qui la représentait.

Ainsi, en dehors de l'influence de la Tour de Babel sur cette destination funéraire universellement dominante, le symbolisme même des pyramides devait contribuer puissamment à la maintenir, d'autant plus que le triangle ne fut pas le symbole de la divinité uniquement dans les premiers siècles, mais qu'il suivit les peuples à travers toutes les phases de leur vie morale, en devenant successivement le symbole du monothéisme, du sabéisme et du naturalisme.

Outre l'expression allégorique que nous offre la Tour de Babel dans son ensemble, elle nous présente aussi un symbolisme particulier destiné à perpétuer le souvenir des événements qui se rattachaient à l'époque de sa construction.

Nous n'aurons pas de peine à nous en convaincre.

Dans ces formes pyramidales, ces escaliers extérieurs, et ces colossales proportions, il est impossible de méconnaître l'imitation d'une montagne. Ce temple au-dessus de la pyramide nous ramène à des temps antérieurs, et nous montre l'arche de Noé au sommet de l'Ararat; ce temple représentait dans un sens moral, ce que l'arche signifiait dans un sens physique : dans celle-ci les hommes avaient conservé la vie du corps, dans celui-là ils devaient trouver la vie de l'âme. Ces huit terrasses nous rappellent les huit personnes sauvées du déluge, et ces quatre portes semblaient devoir attester aux générations à venir, que de ce même endroit, les hommes s'étaient dispersés dans toutes les directions pour aller peupler l'univers.

Commentaire admirable des paroles prononcées par les

premiers auteurs de ce monument grandiose : « Rendons « notre nom célèbre avant que nous nous dispersions sur « toute la terre. »

Quelle haute idée ne doit-on pas se former du génie des premiers hommes après le déluge, lorsque même les auteurs de la Tour de Babel, quoique égarés dans la voie de l'erreur, ont pu concevoir un monument si harmonieux dans son ensemble, si éloquent dans chacune de ses parties. Quelle belle manière de perpétuer le souvenir de ces huit personnes représentant tout un monde, que de construire ces huit étages constituant à eux seuls le plus gigantesque des monuments.

Quoi de plus propre à exprimer ce grand évènement de la dispersion des peuples, que ces quatre entrées indiquant par leur position les quatre vents du monde ! Aussi l'antiquité ne l'a pas oublié, cet admirable symbole; le magnifique temple de Salomon nous l'offre aussi comme expression d'un fait non moins universel : la vocation à la vraie religion de tous les peuples de la terre.

Ces quelques idées sur l'expression d'un monument aussi remarquable et aussi influent que la Tour de Babel, auront pu faire sentir toute l'importance d'une étude pareille appliquée à ces époques artistiques où l'on comprenait le but véritable de l'art.

C'est le symbolisme, on a pu s'en convaincre, qui nous rend raison de la destination d'un monument, qui nous explique jusqu'à ses moindres détails ; c'est lui qui enchaîne les grandes époques de l'art, qui lie le monothéisme au christianisme, les pyramides de la plus haute antiquité aux églises ogivales du Moyen Age, en nous découvrant l'identité des figures symboliques qui constituent ces deux périodes artistiques. Il est surtout d'une utilité incontestable dans l'étude de l'art chrétien, car à peine quelques essais ont été

faits, et déjà de vives lumières en ont rejailli sur l'intelligence des monuments du Moyen Age. Ce que, il y a peu d'années, on traitait de hors-d'œuvre, de défaut de construction, de caprice d'artiste, trouve son explication dans cette étude, et ce sera seulement quand elle sera développée sur la plus vaste échelle, qu'on comprendra l'harmonie admirable, la composition fortement raisonnée des chefs-d'œuvre que nous ont légués nos pères.

CH. VERSCHELDE.

ICONOGRAPHIE DES VERTUS

à Rome

DEUXIÈME ARTICLE *.

III. — BASILIQUE DE SAINT-PIERRE.

Depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours, c'est un usage invariable que le tombeau d'un pape soit orné des Vertus que le pontife a le plus pratiquées et chéries. Statuettes dans le principe, alors que les monuments funéraires n'occupaient que peu d'espace, elles ont grandi avec eux et sont devenues statues de marbre, plus hautes souvent que nature. Si l'effigie du pontife, assis ou debout et toujours bénissant ou priant, gagne comme art et effet à cet accompagnement obligé de deux femmes, souvent bien mondaines dans leur attitude et leur pose, il faut avouer que ce motif, à force d'être répété dans la même basilique, est devenu singulièrement banal, et que, pour s'excuser, l'artiste avait besoin d'une dose de talent et d'originalité qui n'ont heureusement pas fait défaut à un grand nombre.

* Voir le numéro de juin 1863, page 325.

Je suivrai l'ordre chronologique pour mieux faire apprécier la modification des idées ou même l'embarras dans lequel dut se trouver plus d'un sculpteur pour ne pas copier un tombeau voisin de celui qu'il élevait.

1. Le tombeau de Paul II est un des meilleurs qui existent; mais, comme il a le tort impardonnable d'avoir fait partie de l'ancienne basilique Constantinienne, il a été caché dans les cryptes où on ne l'admire plus que démembré et en détail. Je le répète, c'est regrettable, car cette œuvre, datée de 1471, est d'un bon style, qui accuse le berceau de la Renaissance. Elle est signée : JOANNIS DALMATIE OPVS.

La FOI établit une parité entre la *croix* et le *calice*.

L'ESPÉRANCE *prie*, les mains jointes; les *ailes* qui garnissent *ses pieds* lui permettront de s'élever plus rapidement vers le *ciel* qu'elle regarde avec amour et désirs.

La CHARITÉ n'a qu'*un enfant* qu'elle berce sur ses genoux pour l'endormir, après lui avoir fourni son breuvage ordinaire, à son sein encore découvert.

2. Le tombeau de Sixte IV, signé du nom du célèbre fondeur Antoine Pollaiuolo et daté au millésime 1484, est en bronze et en forme de dalle tumulaire surhaussée. A la partie supérieure dort le pontife; de chaque côté, sur les pentes, s'étagent les Vertus théologales et cardinales.

La FOI tient la *croix*, le *calice*, où le vin se change au sang du Sauveur et la *patène* sur laquelle repose l'hostie.

L'ESPÉRANCE joint *les mains* dans l'ardeur de la prière et reçoit des consolations spirituelles de la *lumière* qui lui vient du *ciel* [1].

[1] « Cette lumière divine, qui brille sans cesse au-dessus de la tête de l'ESPÉRANCE, rappelle ce souhait des vivants qui revient sans cesse dans l'office des morts pour les pauvres défunts qui nous ont précédés : *Lux perpetua luceat eis.* » DIDRON, *Annales archéologiques*, t. XX, p. 303.

La CHARITÉ a été réellement traitée avec amour par l'artiste; il l'a entourée d'attributs significatifs. Sous son bras est une *cassette* d'où elle tirera des trésors pour les pauvres; dans ses mains, une *corne d'abondance* verse à flots des *fleurs* et des *fruits*, des fleurs pour parure, des fruits pour nourriture. Sa main gauche porte une *flamme*, symbole de l'activité qu'elle déploie, et ne pourrait-elle pas dire avec son divin Maître : *Ignem veni mittere in terram et quid volo nisi ut accendatur?* (S. Luc, XII, 49). Le *palmier*, planté à ses côtés, prodigue ses dattes abondantes, comme la charité ce qu'elle possède. Et quand elle a tout donné, elle se prodigue elle-même et ne dédaigne pas de nourrir un *enfant* qui boit avidement à son sein. A ses pieds, un *autre enfant* plus grand lui offre un *bouquet de myosotis*, la fleur de l'amour, des doux pensers, de ceux qui, de loin comme de près, ne s'oublient pas, parce qu'ils s'aiment.

La PRUDENCE a le *miroir* et le *serpent*.

La FORCE, coiffée d'un *casque à cornes de bélier* pour lutter avec plus d'avantage, s'appuie sur la *colonne*, emblème de son immobilité, et commande résolument avec le *sceptre* de l'autorité.

La TEMPÉRANCE répand dans un *bassin* l'eau de son *aiguière* [1].

[1] « La TEMPÉRANCE touche pour ainsi dire à l'estomac du Pape. C'est une grande jeune femme qui est assise sur des nuages, dans le ciel, et a des anges à ses pieds. De la main gauche elle assujétit sur son genou gauche un bassin où, de la main droite, elle verse un liquide qui sort d'un petit vase. Elle jette quelques gouttes de vin dans un grand bassin d'eau. Au moment où je prenais mes notes, j'aperçus un petit chapelet réel, comme ceux que je venais de faire bénir au pape Pie IX, à l'extrémité duquel était suspendue une médaille de la sainte Vierge. Ce chapelet avait été mis tout récemment autour du petit vase qui est censé contenir le vin. J'ai supposé que c'était quelqu'un coupable d'intempérance qui l'avait mis là comme on dépose un *ex voto*. Ou bien que

La JUSTICE, maîtresse du monde, dont elle a le *globe* sous les pieds, tient levé son *glaive* pour punir.

Toutes ces Vertus sont assises, dans l'attitude du repos, et portées sur des nuages, car elles viennent du ciel; et le défunt, auquel elles font cortége, jouit, pour en avoir formé ses conseillères pendant la vie, du repos éternel réservé aux seuls élus.

3. Antoine Pollaiuolo est également l'auteur du monument en bronze consacré par les Cardinaux, ses créatures, à la mémoire d'Innocent VIII. L'iconographie n'en est pas absolument la même, l'artiste ingénieux ayant, à si peu de distance, voulu faire preuve des ressources variées de son talent.

Assises sur des nuages, les pieds posés également sur des nuages où se jouent des têtes d'anges, pour faire penser au ciel, les Vertus ont la tête découverte, et l'absence de chaussure les assimile aux anges. Au-dessus du pontife, assis et tenant en main la sainte Lance, dont il enrichit la basilique vaticane, siégent les trois Vertus théologales; les quatre cardinales sont disposées de chaque côté, à droite (la droite du pontife), la JUSTICE et la FORCE; à gauche, la TEMPÉRANCE et la PRUDENCE.

La FOI *agenouillée*, adore la *croix* de Jésus-Christ et le *calice* qui renferme son sang précieux [1].

c'était une femme, épouse, mère, fille, qui, par ce faible don, demandait à la divine Vertu un peu de tempérance pour un être qui lui était cher, mari, fils ou père. Ce petit chapelet, ainsi offert en *ex voto* à une vertu d'origine payenne, comme nous offrons des cierges à la sainte Vierge, par exemple, m'a profondément touché. » (DIDRON, *Ann. arch.*, t. XX, p. 49.)

[1] « Pour un chrétien, le premier dogme est l'existence de Dieu, le second la rédemption, le troisième la transsubstantiation; le livre et la croix ont symbolisé les deux premiers, le calice et l'hostie symboliseront le troisième. Les exemples d'un calice seul ou d'un calice surmonté d'une hostie aux mains de

L'ESPÉRANCE est *en prière* : ses *ailes* lui permettent de s'élever jusqu'au ciel qu'elle implore.

La CHARITÉ, reine des Vertus, voit au-dessus de sa tête la *couronne*, sa récompense. Généreuse, elle donnera à propos le bienfait de sa *corne* d'abondance. De ses *enfants*, au nombre de *deux*, l'un porte sur *sa tête*, à la manière antique et comme les Romains d'aujourd'hui, une *corbeille* pleine *de fleurs* odorantes et *de fruits* savoureux ; l'autre est un *petit ange*, qu'elle serre amoureusement dans ses bras.

La JUSTICE est armée du *glaive* pour frapper, du *feu* pour brûler les coupables.

La FORCE a mis des *cornes de bélier à son casque* et pris le *sceptre* pour emblème de sa puissance impérative [1].

La TEMPÉRANCE verse l'eau de son *aiguière* dans un *plateau*.

La PRUDENCE montre un *miroir* dans sa main droite, tandis qu'un *serpent* s'enlace autour de son bras.

4. En 1549, Guillaume de la Porte, sculpteur milanais, créait cet incomparable, mais inqualifiable monument de Paul III, qui, tout en enrichissant la basilique de son chef-d'œuvre, la souille d'un produit immonde. Œuvre prodigieuse, où l'art abonde et domine, mais dont le chrétien rougit et dont le pape, qui la couronne, devrait à bon droit

la Foi, sont tellement nombreux chez tous les peuples chrétiens et dans tous les siècles, qu'il est à peu près inutile de les citer. » DIDRON, *Annal. archéol.*, t. XX, p. 237.

[1] « La FORCE est double, matérielle et morale. On l'a même représentée avec un caractère intermédiaire, celui de la vigueur physique produite par l'intelligence. La première est donc la force proprement dite, la seconde la puissance, la troisième le courage ou la magnanimité..... Les Italiens, ces illustres successeurs des Romains, ont, comme leurs ancêtres, attaché une haute importance à la grandeur d'âme et à l'administration politique. » DIDRON, *Annal. archéol.*, t. XX, p. 49-51.

avoir honte. Elle est signée en toutes lettres : GVLIELMVS. DELLA. PORTA. MEDIOLĀ. FACIEBAT. Que signifient ces deux femmes, assises sur le cénotaphe du pontife? Sont-ce des Vertus? J'en doute. Est-ce la JEUNESSE et la VIEILLESSE? Est-ce le PASSÉ et le PRÉSENT? A-t-on eu l'intention d'en faire des Vertus? Je l'ignorerais, si je ne les trouvais quelque part nommées la JUSTICE et la PRUDENCE. Ce tombeau pour moi est une énigme à plus d'un titre; néanmoins j'en parlerai, ne fût-ce que pour le stigmatiser.

La triste vieille regarde dans un *miroir* ses traits étirés et amaigris, sa peau fanée et ridée, son sein desséché et osseux; le *livre* dans lequel elle lisait autrefois, elle l'a refermé parce que ses yeux sont fatigués et sa tête appesantie. Elle fait pitié avec son air de coquetterie qui cherche à se rémémorer et à retrouver en elle les traces d'une beauté passée et éphémère. Elle est au second rang, à la gauche du pontife, qui n'y prend pas garde et se détourne complaisamment vers la jeunesse.

Odalisque sans pudeur, la jeune fille est mollement étendue, presque couchée. Ses yeux, que rien ne ferait baisser, regardent effrontément et semblent chercher une proie, une victime qu'elle amusera avec son *drapeau*, jouet d'enfant, mais en même temps percera au cœur d'une *flèche* empoisonnée. Et comme si son regard brûlant, son attitude nonchalante ne suffisaient pas encore, elle y ajoute une nudité complète et, dans cette main baissée et dirigée avec intention, un geste provocateur et une *flamme*, non d'amour, mais de débauche éhontée.

J'avais bien vu des nudités par centaines dans les églises, des anges mâles par la tête, femmes par la poitrine; une sainte Thérèse du Bernin, courtisée par un séraphin; au baldaquin même de Saint-Pierre, les diverses phases d'un ac-

couchement pénible exprimées sur une physionomie; mais tout cela n'est rien, s'efface devant ce nu lascif de la statue du Vatican.

Aussi, quand un Anglais, dans un moment de délire passionné, crut que ce marbre vivait, que cette poitrine respirait, et la traita en créature animée, alors les yeux s'ouvrirent, et une chemise de bronze habilla l'impudique statue. La nudité a disparu, mais l'idée est restée et le geste demeure.

5. Le tombeau de Grégoire XIV est inscrit au millésime de 1591. Avec lui se clôt le XVIe siècle.

La FOI tient une *croix* et le *livre* des Évangiles.

La JUSTICE un *glaive baissé* et, comme si le sang qui coule lui faisait horreur, elle *détourne la tête*.

6. De 1605 date le monument de Léon XI. On y voit la FORCE, armée du *bâton de commandement*, de la *lance*, du *bouclier*, à *tête de lion*, en guise de tête de Méduse, et du *casque*, ainsi que la GÉNÉROSITÉ qui verse d'une *corne d'abondance* remplie des trésors de *monnaie*, de *parures*, etc.

7. Paul V, lorsqu'il acheva, en l'allongeant et la voûtant, la basilique de Saint-Pierre, fit asseoir sur la retombée des arcades qui ouvrent sur les bas-côtés, de colossales statues de stuc, disposées dans l'ordre suivant :

L'ÉGLISE est *chapée*, parce qu'elle représente le sacerdoce; elle a la *tiare* en tête, pour indiquer son pouvoir spirituel; les *clefs* symbolisent sa double puissance d'ouvrir et de fermer; la *foudre* fait allusion aux arrêts terribles de l'excommunication qu'elle fulmine de ses palais de Latran et du Vatican.

La JUSTICE DIVINE domine le *monde* qu'elle montre en le menaçant, s'il est coupable, du *glaive enflammé* qu'elle brandit sur lui.

La CHASTETÉ odore un *bouquet de fleurs* et caresse la *licorne* qui s'appuie sur elle.

La FIDÉLITÉ, symbolisée par le *chien*, s'appuie, le *crucifix* en main, sur le *mât* qui la sauvera, quand tout autour d'elle fait naufrage.

La SCIENCE baisse les yeux et regarde la *pomme* qui lui a appris à discerner le bien du mal, et par le geste de sa main, placée sur sa poitrine, avoue la faute qu'elle expie.

La PATIENCE se soumet au *joug*.

La JUSTICE emploie la *balance* qui pèse et décide du sort.

La CONSTANCE est ferme comme la *colonne* inébranlable à laquelle elle se cramponne.

La PRUDENCE entortille autour de son bras le classique *serpent* dont elle suit l'exemple et contemple le *miroir* à double face où se peint à la fois le passé et l'avenir.

L'ESPÉRANCE jette son *ancre* sur le rivage céleste où aspirent tous ses vœux.

La FOI a des extases, car elle voit dans le *calice* et l'*hostie* qu'elle a en main la chair et le sang d'un Dieu.

La JUSTICE HUMAINE, comme les licteurs romains, porte le *faisceau* de verges, dont son *glaive* brisera le lien.

La DIVINITÉ régit le *monde*.

L'ÉTERNITÉ est sans terme comme le *cercle* qui n'a ni commencement ni fin.

L'AMOUR DIVIN, puisé dans les *saints livres*, brûle, *flambeau* céleste.

La CONNAISSANCE scrute les profondeurs de son cœur et de sa conscience, mais n'y trouvant que le vide et le néant, cherche aux *cieux* la source de toute vérité.

La BÉNIGNITÉ est douce comme la *colombe* qu'elle a su apprivoiser.

La SAGESSE, semblable à la *pomme de pin*, produit des fruits

durables, et qui, serrés dans leur enveloppe, ne se détachent qu'aux flammes du soleil divin.

L'ABONDANCE verse des *flots d'or* de sa *corne* païenne.

La VIGILANCE éclaire ses veilles de la pâle lueur d'une *lampe* et imite le *héron* qui dort la patte levée et chargée d'une pierre, afin que le bruit de sa chute l'éveille, si ses yeux fatigués venaient à s'appesantir [1].

La CHARITÉ compatissante allaite ou protége *trois* pauvres petits *enfants* nus.

La RELIGION puise son énergie dans la *croix* du Sauveur, sa foi dans les saints *Évangiles*, et ainsi fortifiée spirituellement, foule aux pieds les vaines *idoles*.

La MANSUÉTUDE, couronnée de *fleurs*, caresse un *agneau*.

L'INTRÉPIDITÉ, armée d'une *massue*, vêtue pour les combats, s'avance fièrement, une *branche de chêne* à la main.

La CLÉMENCE se découvre le *sein*, emblème de bonté, et se montre semblable au *lion* dont parlent les histoires.

La CONTEMPLATION montre le *ciel* où ses yeux sont fixés.

La VICTOIRE, encore vêtue de l'*armure* pesante qui la protégea, *chante* l'hymne d'actions de grâces au Dieu qui lui donna le succès, symbolisé par le pacifique *olivier*.

Enfin la MISÉRICORDE s'entoure du *citronnier* et du *pélican*, qui déchire sa poitrine pour ressusciter sa piété [2].

[1] « Une oiseaus est qui est apelés grue, si a moult de porvéance (prévision) en soi. Phisiologes nos dit que là où auques (plusieurs) en a ensamble, il i a tos dis une qui les autres gaite et veille tot adès quant les autres dorment; et si font la gaite cascune a son tor. Et cèle qui gaite, por ce que èle ne vient pas dormir, si prent petites pierètes en ses piés; por ce que èle ne se poet fermement ester, ne que se poet fermement endormir. » (*Mélanges d'archéologie*, t. II, p. 142.)

[2] La dénomination de ces Vertus m'est fournie par un ouvrage italien; je l'accepte telle quelle, quoiqu'elle me semble critiquable, au moins pour certaines attributions.

8. Urbain VIII (1644) est assisté de la Justice et de la Charité.

La CHARITÉ tient un de ses *deux enfants* dans ses bras; l'autre crie et appelle pour obtenir la même faveur.

La JUSTICE a bien le *glaive* en mains pour punir, mais elle lève les *yeux au ciel* vers le Dieu juste dont elle implore la lumière [1]. Deux enfants tiennent à ses pieds ses deux autres attributs ordinaires, la *balance* et le *faisceau de verges*.

9. Le monument d'Alexandre VII, si pittoresquement disposé au-dessus d'une porte par le chevalier Bernini (1667), représente la CHARITÉ, qui offre son *enfant nu* au pontife, sans doute pour qu'il le mette à l'hôpital du Saint-Esprit, avec les enfants trouvés, ou plutôt qu'il le couvre d'un vêtement chaud; la FORCE, *casquée*, *accoudée* comme dans l'attente du combat; la PRUDENCE et la VÉRITÉ, *échevelée*, les *pieds sur le monde* et qui éclaire sa poitrine découverte des splendeurs du *soleil*. La vérité est bien en effet le *soleil* qui illumine la terre, chasse les nuages et dissipe l'obscurité; mais, si le beau est la splendeur du vrai, comme l'a défini Platon, il ne s'ensuit pas, au moins en fait de beauté relative, que la nudité soit une des manifestations et des expressions les plus significatives du vrai beau.

10. Au tombeau de Clément X (1676), les statues sont debout et elles symbolisent la JUSTICE et la FIDÉLITÉ.

La JUSTICE, qui est pacifique et ne cherche pas querelle, s'adosse à un *tronc d'olivier* chargé de feuilles et de fruits. L'enfant qui est à ses pieds la caractérise encore par le *faisceau de verges*.

[1] La magistrature prenait autrefois fort au sérieux son sacerdoce judiciaire et l'idée religieuse prédominait tellement dans tous ses actes, que c'était toujours sous l'invocation du *saint nom de Dieu* qu'elle rendait ses sentences.

La BÉNIGNITÉ, semblable à cette jeune fille romaine qui nourrit secrètement son père de son lait, en prison, *presse* de ses mains ses deux *mamelles;* le *chien* qui l'accompagne tire sa langue pour lécher ce lait si doux.

11. Signé d'un nom français, le monument d'Innocent XI joint à cela une remarquable beauté d'exécution :

PETRVS. STEF. MONNOT. BISONTINVS. F.

Il représente la FOI, chaussée de *sandales* et la *croix* en main d'une part, et de l'autre la FORCE, qui se tient ferme, le *glaive* levé, le *casque* en tête, une *couronne de laurier* au front, en signe de victoire; sur la poitrine, une *cuirasse* où fait peur à l'ennemi la *Méduse* antique, au bras un *bouclier* qui *lance des foudres*, et sous ses pieds nus, qui ne redoutent pas les accidents de terrain, une *colonne* renversée.

12. Grégoire XIII, quoique plus ancien, nous amène à l'an 1723. La FOI et la FORCE sont signées :

EQV. CAMILL. RVSCONI. MEDIOLAN. INVEN. ET. SCULPT.

La FOI lève les *yeux au ciel*, de qui elle apprend à croire et à pratiquer ce que lui prescrivent les *tables de la loi*. L'*Esprit-Saint* repose sur sa poitrine qu'il embrase et éclaire. Les *saints livres* sont sa seule lecture; aussi elle produit des œuvres de salut: NOVI OPERA EIVS ET FIDEM APOC. CAP. 2, ℣. 19.

La FORCE est *chaussée* pour mieux résister à la marche, *casquée*, *laurée*, car elle a remporté la victoire; la mort même ne l'effraie pas, elle soulève le *linceul* du pontife, et, confiante, s'appuie sur son *bouclier*.

13. En 1725, fut posé le tombeau d'Alexandre VIII. La

PRUDENCE y tient le *miroir* et le *serpent*, et la FOI, la *croix*, les *Commandements de Dieu* en langue hébraïque et les *clefs* données à saint Pierre pour ouvrir et fermer : elle *foule* aux pieds les *livres* hérétiques auxquels elle a mis le *feu*. Allusion évidente, ainsi que pour Alexandre VII, aux fameuses controverses suscitées par les Jansénistes et tranchées par le Saint-Siége.

14. Les papes ont permis aux dépouilles de Marie Clémentine, reine d'Angleterre, de reposer près des leurs, et d'être annoncées à l'extérieur par un tableau en mosaïque que la CHARITÉ soutient d'une main, tandis que dans l'autre brûle la *flamme* de l'amour de Dieu (1735).

15. Avec Innocent XII et l'année 1746, nous revenons aux papes. La CHARITÉ et la JUSTICE font les honneurs de ce monument. La CHARITÉ a la *poitrine découverte*, car elle est toujours disposée à allaiter. Un de ses enfants dort entre ses bras, l'autre veille près d'elle.

La JUSTICE équilibre sa *balance*, lève son *glaive* et a remis ses *verges liées* à un enfant.

16. Au pape théologien par excellence, oublieux de lui-même et de la terre, à Benoît XIV, Gaspar Sibilla — GASPAR SIBILLA ROMAN INVENIT ET SCVLPSIT — donna pour Vertus la THÉOLOGIE, qui est une science et le *Détachement*.

La THÉOLOGIE s'inspire du *ciel*, lit dans les *livres saints* la substance de ses commentaires et, à l'exemple de son chef et de son maître, saint Thomas d'Aquin, a pour signe de ralliement sur la poitrine, le *soleil* de la vérité.

Le DÉTACHEMENT *repousse* à deux mains et refuse de voir l'argent, les colliers, les *richesses* que lui offre un génie ailé, suppôt de l'enfer.

17. En 1769, Canova sculptait le tombeau de Clément XIII. Si j'y admire l'expression de douleur des deux

lions couchés au pied du cénotaphe, les trois figures de la MORT, de la CHARITÉ et de la RELIGION me laissent froid et insensible.

La MORT est un *jeune homme* à l'air *languissant*, qui a des *ailes*, car la mort est rapide, et une *torche* renversée qui va s'éteindre.

La CHARITÉ, assise, porte la *main* sur son *cœur*, siége de ses nobles affections, et une *flamme* pure brûle sur sa tête.

La RELIGION, *debout*, tient une grande *croix* : sa *ceinture* est couverte de caractères hébraïques et de sa *tête voilée* s'échappent des *rayons lumineux*.

18. Le protestant Thorwaldsen sculpta les Vertus du tombeau de Pie VII. La FORCE, coiffée d'une *peau de lion* qui descend sur ses épaules, lève les *yeux au ciel* qui lui a donné de vaincre : sa *massue* repose à ses pieds, car l'heure du combat est passée.

La MÉDITATION, *couronnée d'olivier*, lit la *Bible*, βίβλια, dans le calme et le silence des nuits, que personnifie une *chouette*.

19. Le cénotaphe de Léon XII, sculpté par de Fabris, date de 1826. La FOI a fermé et posé son *livre* sous son bras; elle écoute la *colombe* divine qui repose sur sa poitrine et contemple la *croix*. La JUSTICE tient son *glaive abaissé*.

20. Au tombeau de Grégoire XVI (1856), la RELIGION *couronnée* et inspirée par l'*Esprit-Saint* qui plane sur sa poitrine, tient le *livre apocalyptique* scellé des sept sceaux, et la PRUDENCE réfléchit, un *miroir* et un *serpent en main*.

21. Paul V, en 1620, fit construire et orner par Charles Maderne le portique de la basilique Vaticane. Or, la décoration de la voûte à caissons en stuc se compose de traits em-

pruntés à la vie de saint Pierre et des effigies des saints Papes, mêlées aux statuettes des Vertus.

Toutes ces Vertus, assises et pieds nus, sont disposées comme il suit, dans un désordre que rien n'explique et qui font de cette série iconographique un motif banal, à force d'être répété.

La JUSTICE tient un *glaive* levé et une *balance ;* la PRUDENCE un *serpent* et un *miroir;* l'ESPÉRANCE *prie*, mains jointes et les yeux au ciel, l'*ancre* près d'elle; la FOI porte une *croix* et un *calice;* l'ÉGLISE un *temple*, un *encensoir* et une *navette ;* la CHARITÉ joue avec *trois enfants* qu'elle a adoptés; la GÉNÉROSITÉ jette l'*argent* à pleines mains et verse à profusion de sa *corne* d'abondance des pièces de monnaie, des colliers, etc.

La COMPARAISON pèse dans une *balance*, d'un côté des objets pieux, comme un *calice*, etc., de l'autre des objets profanes. Elle tient en main l'*Évangile* et lève les yeux vers l'*Esprit-Saint* qui l'assiste.

La RELIGION, assise sur un *siége décoré* des emblèmes des *évangélistes*, *écrit* dans un livre, sous la dictée de l'*Esprit-Saint*.

La JUSTICE DIVINE frappe avec le *glaive* et montre les *tables de la loi* qu'il faut observer.

La VÉRITÉ puise dans le *soleil* la lumière qui éclaire le monde. Sa *trompette* lui donne du retentissement et son *glaive* est tiré du fourreau pour trancher et anéantir l'erreur.

La JUSTICE reparaît encore avec le *glaive* et les *tables* que reçut Moïse sur le Sinaï. Elle porte à son front la *couronne impériale*, par la raison peut-être que les hauts justiciers de l'Empire romain étaient les empereurs d'Allemagne, par privilége apostolique, chanoines d'honneur, en même temps, de la basilique de Saint-Pierre.

La CHARITÉ *allaite* un enfant, pendant que son frère attend son tour.

La FORCE, assise sur un *lion*, lance des *flèches*, non à sa hauteur, mais en bas, car elle domine dans l'attitude du calme et du repos.

La JUSTICE, qui revient pour la troisième fois, a un *glaive* levé et les *verges* lictoriales aux mains.

La TEMPÉRANCE montre le ciel, sans l'assistance duquel il n'est pas sur terre de Vertu méritoire et mêle ensemble les deux liquides contenus dans ses *deux vases*.

La GÉNÉROSITÉ, pour mieux enrichir les humains, leur verse de ses *deux cornes* les biens de la terre, fleurs et fruits, et les trésors de son travail, l'argent.

L'ESPÉRANCE, appuyée sur son *ancre*, a des aspirations pour le ciel.

La PRUDENCE lit dans le *miroir* l'avenir et la règle de sa conduite dans le *serpent* onduleux.

La FORCE est une Vertu physique et morale tout ensemble. Elle commande avec le *bâton* de l'autorité et le *geste* qui impose sa volonté, mais ses *regards* sont *au ciel* pour montrer qu'elle y puise les motifs de ses ordres. Le *lion* dort soumis à ses pieds ; elle l'a dompté, et dans son triomphe, s'adosse à une *colonne*, soutien de l'édifice.

22. Les ailes de ce vaste portique sont garnies de niches où se dressent de grandes statues de stuc. Ces statues malheureusement répètent les statuettes de la voûte.

L'ESPÉRANCE a jeté son *ancre* sur les rives du ciel où elle va aborder, et elle attend pleine de confiance. Elle est *couronnée de fleurs*, car les fleurs, joie et parure de la terre, sont aussi l'espoir des fruits.

L'ÉGLISE, comme un pontife, porte le *livre* de la doctrine, la *tiare*, la *chape* et les *deux clefs* de la puissance spirituelle,

l'*Esprit-Saint* échauffe sa poitrine et, sous cette inspiration ardente, elle *commande* l'obéissance à ses enfants d'un geste impérieux.

La FOI, *voilée*, abaisse sa raison devant tout ce qui est mystère ici-bas : le *calice* et l'*hostie* du sacrifice, l'*Évangile de Jésus-Christ* et la *croix* du Calvaire.

La CHARITÉ s'occupe de ses *deux enfants*.

La FORCE, matérielle et guerrière, s'arme pour les combats, du *casque*, de la *lance* et du *bouclier*.

La JUSTICE équitable pèse les actions dans sa *balance* et lève l'*épée* pour frapper le coupable.

La TEMPÉRANCE, mère de la sobriété, tient le *vase* plein d'eau qui amortira l'ardeur du vin; avec les *tenailles* elle déracinera les vices cachés au fond du cœur et avec le *mors* refrénera les passions.

Enfin la PRUDENCE s'étudie à imiter le *serpent* rusé et à réfléchir comme un *miroir* brillant.

23. S. S. Pie IX a fait don à l'autel de la Chaire de Saint-Pierre d'une garniture de chandeliers en bronze que l'on m'a dit avoir coûté 3,700 écus romains, 1,979,500 fr. de notre monnaie.

Sur le pied de ces six chandeliers, dont l'effet ne répond pas au prix, sont représentées les Vertus, que nomment des inscriptions italiennes.

L'INNOCENCE, INNOCENZA, *couronnée de roses*, est candide comme l'*agneau*.

La PIÉTÉ, PIETA, *ailée*, verse les trésors de sa *corne* d'abondance.

La MISÉRICORDE, MISERICORDIA, implore le ciel : elle a une *couronne* sur la tête et un *rameau* en main.

La PÉNITENCE, PENITENZA, *échevelée* et le sein découvert, se flagelle avec la *discipline* et presse la *croix* contre son cœur.

La PURETÉ, PVRITA, *voilée*, tient un *lys*. Le *soleil* brille sur sa poitrine ; près d'elle est un *coq* qui becquète des *perles* que, selon la fable, il a dû trouver dans un fumier.

L'ESPÉRANCE, SPERANZA, s'appuie sur une *ancre*.

La FOI, FEDE, dont la tête est entourée de *rayons*, a pour emblèmes une *patène* et une *croix*.

La BÉNIGNITÉ, BENIGNITA, presse ses *mamelles*, et, du lait qui en jaillit, désaltère un *chien* et un *cerf*.

La CLÉMENCE, CLEMENZA, le *casque* en tête, la *couronne de laurier* au front, laisse s'éteindre les *foudres* : le *lion* qui l'accompagne a perdu sa fureur, comme celui d'Androclès.

L'HUMILITÉ, UMILTA, la *corde* au cou, montre une *grenade* qui, sous son écorce, cache des grains succulents.

La GRATITUDE, GRATITVDINE, tend les bras, en manière d'*orante* et a près d'elle un *ibis*.

L'ANCIENNE LOI, LEGGE VECCHIA, *vieille* et *voilée*, s'appuie sur un *bâton* et porte les *tables* données par Dieu à Moïse.

La PRUDENCE, PRVDENZA, se regarde au *miroir*.

La FIDÉLITÉ, FEDELTA, se distingue par une *clef* et un *chien*.

La TEMPÉRANCE, TEMPERANZA, tient une *palme* et un *mors*.

La JUSTICE, GIVSTIZIA, *couronnée*, tire le *glaive* et *condamne*.

La FORCE, FORTEZZA, soulève une *colonne*.

L'OBÉISSANCE, OBEDIENZA, la *croix* en main, plie ses épaules sous le *joug*.

La CHARITÉ, CARITA, fait boire à son sein un de ses *deux enfants*.

La SIMPLICITÉ, SIMPLICITA, caresse une *colombe*.

Sur le pied de la croix, j'ai noté la THÉOLOGIE, audacieuse comme *l'aigle* qui fend les airs, et prodigue de ses richesses comme la *corne* classique de l'abondance.

24. Lorsqu'au mois de novembre 1861, on procéda dans la basilique vaticane à la béatification de Jean Léonardi, fondateur de l'Institut des Clercs de la Mère de Dieu, quatre grandes statues, peintes en grisaille, furent placées au fond de l'abside, dans cet ordre :

JUSTICE.	TEMPÉRANCE.
PRUDENCE.	FORCE.

La JUSTICE, qui était au premier rang, à la droite de l'autel et de la chaire de saint Pierre, tenait son *glaive* levé et sa *balance* en équilibre.

La TEMPÉRANCE, à la manière des nymphes de l'antiquité, laissait couler l'eau du *vase* qu'elle avait sous le bras.

La PRUDENCE se reconnaissait au *miroir* et au *serpent*.

La FORCE se distinguait par la *lance*, le *casque*, la *cuirasse* et le *bouclier*. Un *lion* se reposait à ses pieds.

IV. — BASILIQUE DE SAINTE-MARIE-MAJEURE.

Les Vertus ne figurent que partiellement dans la basilique patriarcale de Sainte-Marie-Majeure.

1. La plus ancienne représentation (1475) est celle qui orne le tombeau en marbre blanc des deux archevêques d'Arles, Philippe et Eustache de Lévis, et dont l'un rehaussa cette dignité par le cardinalat. Les quatre statuettes des Vertus cardinales sont ainsi disposées à gauche (la gauche du spectateur) et à la tête des défunts, la TEMPÉRANCE et la PRUDENCE ; à droite et aux pieds des archevêques, la FORCE et la JUSTICE.

Ces Vertus sont jeunes, de figure avenante et se tiennent

debout, le diadème au front ; car toute Vertu ne mérite-t-elle pas récompense ? Elles proclament qu'elles furent la plus belle parure des deux frères. Malheureusement, dans le remaniement intérieur de la basilique, ce tombeau a été déplacé et quelques cassures en demeurent la preuve trop évidente.

La TEMPÉRANCE verse de son *aiguière* le liquide qui remplira le *vase* qu'elle tient de l'autre main.

La PRUDENCE n'a plus que le *serpent* qui devait accompagner le *miroir* qui a disparu.

La FORCE entoure de son bras une *colonne*, car c'est un solide appui.

A la JUSTICE reste un tronçon de *glaive*.

2. Le XVIe siècle refit le tombeau de Nicolas III, qui vivait au XIIIe. Il accompagna la statue du pontife de deux statues, un peu maigres, que leurs inscriptions nomment la RÉSURRECTION et la JUSTICE.

La RÉSURRECTION tient à deux mains un *livre* fermé de deux agrafes et où elle aura trouvé sans doute sa devise :

RENOVABITVR VT AQVILA [1].

LA JUSTICE, comme toujours, munie du glaive et de la balance, emprunte son épigraphe aux livres saints :

IVSTVS VT PALMA FLOREBIT [2].

3. Le tombeau de Clément XI, qui fait face au tombeau de Nicolas III, est, comme lui, orné de deux statues en marbre, des Vertus plus spécialement pratiquées par le pontife, mort en 1671.

La CHARITÉ est mère de *deux enfants* : l'un est allaité par

[1] David a dit : Renovabitur ut aquilæ juventus tua. *Psalm.* CII, ℣. 5.

[2] Psalm. XCI, ℣. 13.

elle, tandis que l'autre, debout à ses pieds, montre un *cœur enflammé,* car la Charité est ardente et elle puise dans son cœur les mille ressources de son intelligente et féconde activité.

La Foi porte la *croix*, le *calice* et l'*hostie*. Un ange lui offre la *tiare*, pour indiquer que le souverain pontificat n'est que là où existe la vraie foi, en un mot que la foi est inséparable de l'Église Romaine et de son chef indéfectible [1].

4. *Fort* et *désintéressé* vécut le chanoine Favorita, dont le tombeau, escorté par deux Vertus assises, date de 1682.

La Force, accoudée sur une *colonne* et *cuirassée*, *regarde en haut* pleine de confiance ; aussi elle *ne songe* même pas *à couvrir sa tête* parée d'une belle chevelure. Son attribut caractéristique est le *lion* vigoureux des déserts.

Le Désintéressement presse la *croix* sur sa poitrine et redit par la voix d'un angelot, qui tient un *psautier*, que cette douce étreinte suffit à son cœur détaché de l'or et de l'argent.

POST. AVRVM | NON. ABIIT | NEC. SPERAVIT
IN PECVNIA | ET. THESAVRIS | ECCLESI. 32.

5. Au chœur d'hiver du chapitre, j'ai noté les statues assises qui surmontent le retable de l'autel (XVIIe siècle) : la Foi, avec le *calice*, l'*hostie* et la *Sainte-Écriture ;* la Religion, avec la *croix* de Jésus-Christ, d'où elle procède, le *voile* sur la tête, car elle ne voit pas tout, et le *livre* fermé, où se dérobe plus d'un mystère aux investigations des fidèles.

[1] « En Italie surtout, on a confondu la Foi avec la Religion, avec l'Église, et on lui a donné la tiare qui est l'attribut du Pape ; le Pape, c'est la Religion vivante, c'est l'Église faite homme. C'est ainsi que Giotto a peint la Foi à l'Arena de Padoue. » Didron, *Annal. arch.*, t. XX, p. 239.

6. Lorsque Benoît XIV, en 1743, construisit la façade à double étage et en travertin [1] de Sainte-Marie-Majeure, il voulut que deux Vertus proclamassent les louanges de leur Reine, couronnée au ciel. En effet, au-dessous de la belle mosaïque du XIIIe siècle, la CHASTETÉ se distingue à sa *licorne* [2] et la DOUCEUR à son *agneau*.

7. Enfin, en 1842, la RELIGION fut sculptée en bas-relief au tombeau de Mgr Antoine Traversi, patriarche de Constantinople. Sa *tête rayonne;* elle tient d'une main la *croix* et de l'autre les *tables de la loi*, symboles des deux alliances consommées, celle-ci au mont Sinaï, celle-là au Calvaire. Son *pied foule* avec énergie le *serpent* du mal et le *livre* de l'hérésiee de l'impiété.

X. BARBIER DE MONTAULT,

Chanoine de la basilique d'Anagni.

(*La suite au prochain numéro.*)

[1] Le travertin est une pierre poreuse et jaunâtre, dont les carrières se trouvent à Tivoli.

[2] Voici la légende qui a donné lieu à l'adoption de la *licorne* comme emblème de la virginité. Je l'emprunte au *Bestiaire* publié par le P. Ch. Cahier dans le t. II, p. 220 et suiv. des *Mélanges d'archéologie* :

« Une beste est qui est appelée en grieu (grec) monoceros, c'est en latin unicorne. Phisiologes nos dist de sa nature qu'ele est moult bele de cors et si n'est mie grant beste. Si a cors de ceval et pies d'olifant, et teste de cerf et halte vois et clere et coe torte comme porcel ; et une corne en mi le front, qui de longor a IIII piés, droite et agüe. Et de cele corne déront et despèce parmi quauqu'èle ataint devant lui quant ele est irée (en colère). Et cele beste ne peut estre en nulle maniere prise fors (excepté) par une vierge ben parée. Li veneor (chasseurs) amainent une virge meschine bel et bien parée, là où elle converse ; et le laisent là, séant en une chaière, seule ou bos (au bois). Sitost comme li unicornes le voit, il vient à lui ; et la mescine li oevre (ouvre) son giron. Et la beste flécist ses jambes devant la mescine et met son cief en son giron tot simplement ; et si s'endort ens. Lors sont li veneor pres qui le gaitent et le prennent tot en dormant ; et le mainent el roial palais. »

CHRONIQUE.

L'article bibliographique de la *Bibliothèque de l'école des Chartes*, signé des initiales A. de B., que nous avions attribué à M. A. de la Borderie (N° de mai 1863, page 274), est de M. Anatole de Barthélemy.

— Nous enregistrons toujours avec bonheur les faits qui présentent de l'intérêt au double point de vue de l'industrie et de l'art. C'est à ce titre que nous consacrons aujourd'hui quelques lignes aux magnifiques étoffes confectionnées en Allemagne et dont un dépôt vient d'être établi pour la Belgique chez Mme Nuytens, rue de la Vallée, à Gand. Nos lecteurs connaissent pour la plupart le nom du Dr Bock, dont les splendides publications sur les étoffes sont recherchées par toutes les grandes bibliothèques. Grâce à ses infatigables recherches et à ses voyages dans les différentes contrées de l'Europe, le Dr Bock est parvenu à réunir une collection extrêmement précieuse, comprenant plusieurs centaines de spécimens de tissus, dont quelques-uns remontent jusqu'au sixième et au septième siècle. Tous sont remarquables, les uns par l'élégance et la beauté symbolique des dessins, les autres par la finesse des tissus, l'harmonie et la vivacité des couleurs. Le XIIIme et le XVIme siècle fournissent surtout de magnifiques exemples, qui convenaient éminemment à ces belles tentures, richesses des antiques manoirs, et à ces ornements sacerdotaux dont la souplesse et l'ampleur rehaussaient si bien les solennités du culte. Le Docteur Bock n'est pas un collectionneur avare ; il a mis sa collection à la disposition d'un fabricant actif, intelligent, M. Cazaretto, de Crefeld, dont les beaux produits ont figuré avec honneur dans les expositions industrielles de l'Allemagne et de la France. Le gouvernement prussien, en raison de la

supériorité de ces fabrications, lui a accordé, il y a quelques années, la médaille du mérite ; il a aussi obtenu les recommandations les plus flatteuses de la part d'un grand nombre d'évêques, parmi lesquels nous mentionnerons Mgr le cardinal-archevêque de Cologne, le cardinal-archevêque d'Agram, évêque de Munster, qui, comme chacun le sait, s'applique avec le zèle le plus louable, à tout ce qui peut encourager la renaissance de l'Art chrétien. Nous avons vu à Gand environ 200 échantillons d'étoffes imitées du moyen-âge. Les damas d'or, d'argent, les anciens brocards de velours et de soie, se distinguent par la supériorité de leur qualité, autant que par la beauté du dessin. D'autres étoffes, moins riches, peuvent mieux convenir pour les églises dont les ressources sont restreintes. Si on les compare aux étoffes de Lyon, on y trouvera de l'avantage sous le rapport de la qualité et du prix. Dans une époque comme la nôtre, où l'on cherche à restaurer avec intelligence les édifices gothiques, il nous a paru utile de faire connaître le dépôt établi à Gand. Tous les amis de l'art pourront ainsi se procurer aisément les étoffes dont ils auraient besoin pour la décoration des édifices que nous ont légués nos ancêtres. (*J. des Beaux-Arts*).

— L'assemblée générale des catholiques belges s'ouvrira à Malines, le 18 août 1863, sous la présidence de M. le baron de Gerlache. La quatrième section se composera des membres qui s'intéressent à l'art chrétien. Elle étudiera l'art dans ses rapports avec le catholicisme, recherchera les meilleurs moyens de propager les bons principes esthétiques et s'occupera du style, de la décoration et de la restauration des monuments religieux.

— Un manuscrit de la bibliothèque de Valenciennes, coté 453, contient la relation d'un voyage en Terre-Sainte, fait en 1487, par Jehan de Tournay. L'auteur rend compte dans les termes suivants de la manière de porter le Saint-Sacrement à Venise, à la procession de la Fête-Dieu : « Le *Corpus Domini* estoit assis, comme vous diriez, sur une civiere à porter fiertres par deça, et sur la dite civière il y avoit un fort grand calice, et à la moyenne d'icelui a fachon de une grande brance, auxquelles brances il y a quatre gros cordons de soye, lesquels viennent desd. brances respondre en lad. civiere,

et, au plus haut desd. brances, là est mis le *Corpus. Domini.* Prennent IIII prebstres lad. civiere, dont le calice est par-dessus, et le *Corpus Domini* en une brance, comme dit est et aussi ten. a 4 cordeaux de noire soie. Après portent VI hommes, les plus nobles de la ville, le pasle par-dessus le *Corpus Domini.* » M. le vicaire général Voisin vient de publier, dans les Bulletins de la Société historique de Tournay, les principaux passages de la relation du pèlerin tournaisien. On y trouve de précieux renseignements, non-seulement sur la Terre-Sainte, mais sur Cologne, Mayence, Spire, Venise, Florence, Rome, etc.

— Notre collaborateur, M. Edmond Le Blant, a communiqué la note suivante à la Société impériale des Antiquaires de France: « Sur plusieurs sarcophages de la Provence représentant la scène de la Nativité, l'étable dont parle l'Évangile est sculptée au-dessus de la Vierge. Elle affecte la forme d'une roue, dont les six rayons rejoignent une circonférence nettement accusée. Ce détail m'avait d'autant plus frappé que les étoiles figurées dans d'autres scènes, sur nos sarcophages, ne représentent jamais une pareille forme. Le hasard m'apporte l'explication qui me faisait défaut. Un éboulement récemment survenu à Rome vient de mettre à jour le flanc de la colline qui renferme le cimetière de Saint-Cyriaque. L'une des galeries superposées, que la chute de terre a coupées dans leur longueur et rendues ainsi à la lumière, est ornée d'une fresque où figure la Nativité du Sauveur. Dans cette peinture, m'apprend le savant chevalier de Rossi, un Mage, levant le doigt au ciel, y montre au lieu de l'étoile, le monogramme constantinien. La roue sculptée sur nos sarcophages représente donc aussi le chiffre du Seigneur, « brillante étoile du matin », suivant le mot de l'Apocalyse (XXII, 15). Elle est formée du signe comprenant l'I et l'X et inscrite dans le cercle, symbole de l'éternité. La même roue, géminée comme le sont si souvent la croix et le monogramme, est gravée en tête d'une inscription trouvée à Vézéronce et datée de 491. Elle figure encore sur des épitaphes de Truillas et de Saint-Germain-des-Plains. »

J. C.

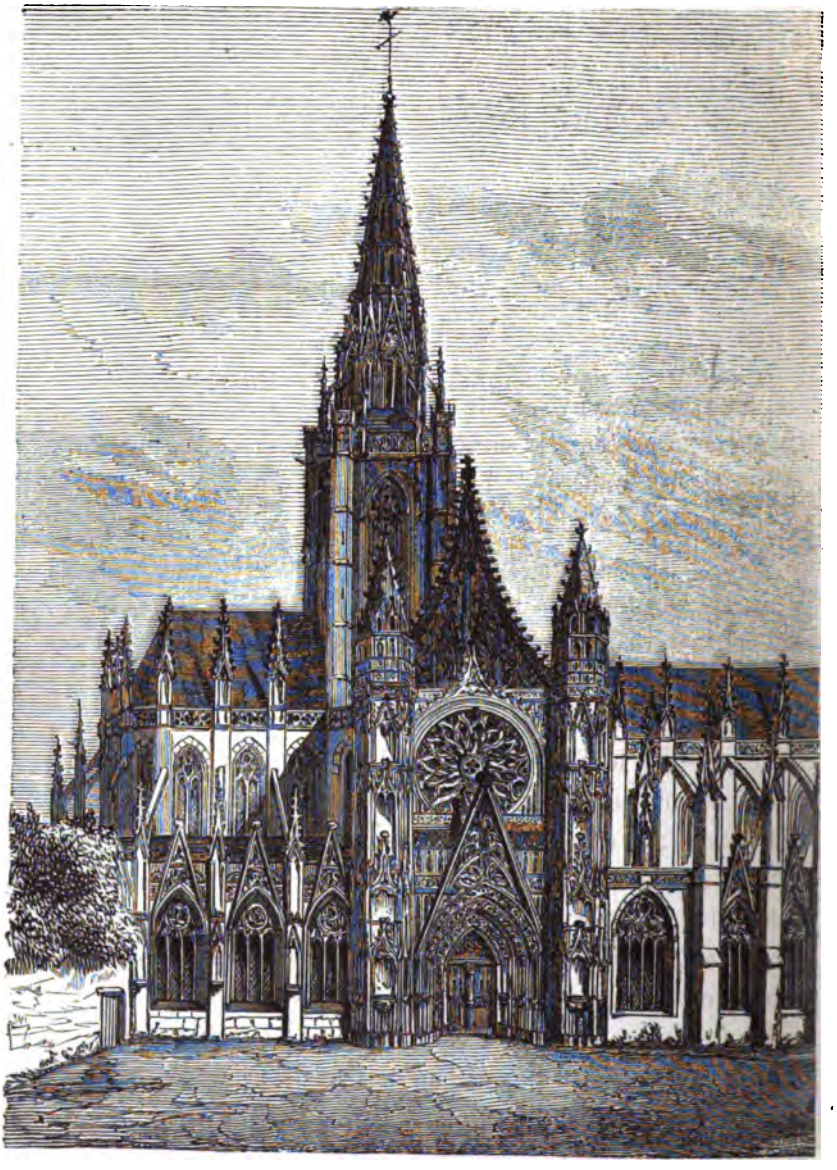

NOTRE-DAME D'ÉVREUX

NOTRE-DAME D'ÉVREUX

Saint Taurin, envoyé dans les Gaules par saint Clément, troisième successeur de saint Pierre, vint apporter chez les Eburovices la lumière de l'Évangile et dédia dans leur cité un sanctuaire à la sainte Vierge. Détruit par les Normands en 892, il fut reconstruit en 996 et achevé vers 1076. Henri Ier, qui incendia la ville en 1119, rebâtit une partie de l'église qui conquit alors en Normandie une grande réputation. Mais elle fut de nouveau la proie des incendies en 1194 et en 1379. C'est ce qui explique comment tous les siècles, depuis le XIe jusqu'au XVIIIe, sont représentés dans l'architecture de cette cathédrale. La nef date des XIe et XIIe siècles ; le chœur, les galeries et les fenêtres de la nef, du XIVe ; le chœur, le transsept, les chapelles et la tour centrale, du XVe ; le portail occidental fut élevé au XVIe siècle, dans le goût italien, qui commençait à prédominer. Ses deux tours sont d'inégale hauteur ; l'une se termine par une coupole et l'autre par un cône raccourci. Un archéologue anglais a caractérisé ce morceau de transition en disant que c'est une conception gothique exprimée en phrases classiques.

Le portail Saint-Nicolas, dont nous donnons le dessin *(Voyez la planche ci-jointe)*, offre un riche spécimen du gothique flamboyant.

On remarque à l'intérieur une Vierge en marbre, du XVe siècle, et des verrières du XVIe siècle où sont les portraits de plusieurs évêques d'Évreux, de Louis, comte d'Évreux, de sa femme, la comtesse Marguerite, etc.

Le revenu de l'évêché d'Évreux provenait de quatre baronies qui avaient droit de haute justice. « Les vassaux étaient reconnus par une petite crosse brodée sur leurs manches et étaient exempts par toute la France, particulièrement dans Évreux, de péages et autres droits dûs à l'exécuteur des sentences criminelles, aux jours de foire et de marché [1]. »

Les anciens chanoines prenaient le titre de barons à cause de la baronnie d'Angreville, dont ils étaient seigneurs.

J. CORBLET.

[1] *Hist. du Comté d'Évreux*, p. 11.

ZOOLOGIE MYSTIQUE

L'Onagre

L'onagre est un âne sauvage particulier à la Syrie, qui vit dans les lieux escarpés et ne sort jamais de sa solitude. Impatient de tout esclavage et indépendant par nature, il fuit les approches de l'homme et périt plutôt que de se laisser dompter.

L'onagre est nommé plusieurs fois dans le livre de Job, dans celui des Psaumes, et dans les prophéties de Jérémie et d'Osée. Partout on l'y voit encadré dans ces scènes majestueuses des campagnes de l'Orient qui ont tant de grandeur et de charme. Les tableaux où il figure, considérés comme des allégories par les glossateurs, ont servi de motifs aux allusions qui lui donnent place dans le symbolisme mystique.

Osée voulant peindre l'onagre, dit qu'il vit « seul avec lui-même [1] : » c'est l'excès de l'isolement.

Job le montre ennemi du joug, abrité par la Providence au fond des déserts ignorés, fuyant le fracas des cités et

[1] Onager, solitarius sibi (OSÉE, VIII, 9).

paissant l'herbe des montagnes : « Qui a fait à l'onagre sa liberté? dit-il : qui a rompu ses liens? qui lui a donné (hors moi seul) la solitude pour demeure et pour retraite le désert? Il se rit du bruit des cités, il n'entend pas les cris du maître [1] : il parcourt les pâturages des montagnes et cherche les herbes fleuries [2]. »

Un psaume montre aussi l'onagre séquestré au sommet des monts, étanchant sa soif aux eaux vives que Dieu y fait jaillir pour lui : « Vous envoyez, (ô Dieu du ciel!) des fontaines dans les vallons; leurs eaux coulent à travers les montagnes; elles désaltèrent les bêtes sauvages, elles étanchent la soif de l'onagre [3]. »

La prophétie de Jérémie donne la même peinture de l'onagre; elle le montre dans des lieux sauvages fournissant des courses vagabondes et ouvrant sa gueule altérée aux fraîches haleines des vents : « L'onagre, habitant des déserts, attire, dans sa soif ardente, les vents qu'appelle son amour [4]. »

Enfin, Job le montre deux fois affamé et cherchant sa proie, et dit dans un de ces passages que jamais le cri de l'onagre ne s'élève dans les déserts tant qu'il y trouve sa pâture : « L'onagre rugira-t-il au milieu de l'herbe de la prairie? Le taureau a-t-il mugi près de sa pâture [5]? » Et

[1] Le texte dit *de l'exacteur* : clamorem exactoris non audit.

[2] Job, xxxix, 5 et sequent.

[3] ... Emittis fontes in convallibus ; inter medium montium pertransibunt aquæ. Potabunt omnes bestiæ agri : exspectabunt onagri in siti sua. (*Ps.* 103, ℣. 10, 11.)

[4] Onager, assuetus in solitudine, in desiderio animæ suæ attraxit ventum amoris sui. (Hierem. ii, 24.)

[5] Numquid rugiet onager cum habuerit herbam, aut mugit bos cum ante plenum præsepe steterit, aut poterit comedi quod insulsum est? (Job, vi, 5 et 6.)

ailleurs : « Semblable à l'onagre du désert, l'impie s'enfuit dans la solitude ; dès le matin, il fond sur sa proie, le désert alimente ses enfants [1]. »

Telles sont les riches et poétiques comparaisons en vertu desquelles le symbolisme a admis quatre sortes d'onagres, dont chacun a son allusion :

1° L'onagre enfoncé dans les solitudes ;
2° L'onagre aspirant les souffles du vent ;
3° L'onagre affamé et jetant son cri ;
4° L'onagre repu, au repos.

I.

ONAGRE ENFONCÉ DANS LES SOLITUDES.

L'onagre, à ce point de vue où le montre Job, est, selon les commentateurs, la figure de l'homme juste [2], surtout des fervents solitaires et des humbles anachorètes, hommes abjects aux yeux du monde, censurés par la multitude et réputés sans jugement, mais proclamés grands par l'Église et aimables aux yeux de Dieu : les uns se créant dans leur cœur d'impénétrables sanctuaires au milieu des agitations et du mouvement de la vie, les autres ayant leurs rochers, leurs antres fermés à la foule [3], où règnent d'éternels silences et où tout leur parle du ciel. Ensevelis dans leurs déserts et dégagés des soins du siècle, brûlés des ardeurs du soleil,

[1] Job, xxiv, 5.

[2] ... De onagro, per quem vir justus, vir religiosus designatur, etc. (Vinc. Bellovac, *Specul. moral.*, l. i, dist. 41, pars 3.)

[3] Quis dimisit onagrum liberum et vincula ejus quis solvit ? Cui dedi in solitudine domum, et tabernacula ejus in terra salsuginis. (Job, xxxix, 5, 6).

glacés des gelées hivernales et dans un dénuement profond, ils marchent dans ces solitudes pleins d'une immense joie de cœur, contemplant les choses célestes, s'entretenant avec les anges et mêlant leurs hymnes ferventes à celles des chœurs éternels. Ni le tumulte des cités, ni les ordres des exacteurs ne viennent troubler leur retraite [1]. Dans le langage biblique, les exacteurs marquent les exigences importunes des sens, et les onagres du désert, les ascètes qui en sont délivrés. Ils « scrutent au loin du regard leurs ardus et hauts pâturages et explorent tout ce qui est vert [2], » c'est à dire ces monts célestes d'où le juste attend son secours [3]; ce sont les Écritures qui offrent à la faim des âmes ces pâturages toujours verts, de ce vert propre à l'émeraude qui ne doit jamais se ternir et qui, dans le langage métaphorique des Livres saints, nous figure la foi inviolable [4], l'éclat de

[1] Contemnit multitudinem civitatis, clamorem exactoris non audit. (Job, XXXIX, 7.)

[2] Circumspicit montes pascuæ, et virentia quæque perquirit. (Job, XXXIX, 8.)

[3] Levavi oculos meos in montes, unde veniet auxilium mihi. Auxilium meum a Domino. (*Psalm.* XX, 1, 2.)

[4] La couleur verte, qui est celle des champs et qui rappelle la jeunesse et la pompe toujours renaissante de la nature, figure dans les Livres saints et dans les arts du Moyen Age *l'immortalité*, *l'éternité*, *l'incorruptibilité*, ces biens qui font la joie des justes ; cette couleur y est attribuée aux êtres et aux choses auxquels ces qualités conviennent : *à Dieu*, qu'elles caractérisent; à la *foi*, qui porte sur des choses impérissables et éternelles ; à l'aimable *virginité*, parce que cette vertu est l'opposé de la corruption. Les pierres de couleur verte ont participé à ce symbolisme : Dieu est signalé dans l'Apocalypse comme *ayant un visage pareil au jaspe :* les justes vivant de la foi, selon l'expression de l'Apôtre, et comparés par le psalmiste à des arbres toujours verts, étaient figurés aussi quelquefois par cette pierre précieuse. Sur les encensoirs, les rétables et beaucoup d'ornements gemmés, le jaspe représente S. Pierre, le prince et le chef de la foi; et plus brillante que le jaspe, l'émeraude marquait S. Jean, seul vierge entre les douze apôtres.

Esmeraude... senefie la tres grant verdor de la foi de la Trinité... Senefie

la virginité, les biens de la patrie céleste [1]. Se ressouviendraient-ils du monde, eux qui n'ont que Dieu dans le cœur:

ele la foi des quatre evangelistes... La fine emeraude nete et gentil et tres vert senefie la grant verdure de bone foi qui ne puet fléchir. Qui li bon patriarche et li prophete èrent si grant et si très finement vert, par quoi il ont la grant gloire dou ciel tuit cil qui sont en ceste grant verdor de foi...

Li vrai livre nous dient que jaspes est vers de crasse verdor. Ce senefie la foi des laies gens (foi obscure et peu éclairée) : de gent mal entendant ou pere (au père) et ou fils et ou saint esperit. Se nul bon clerc devin les oppose, ne sevent respondre, car il sont gent laie (laïque) : et cil senefient jaspe... S. Jehans... vit ou (au) celestial regne de Ihrlin (Jérusalem) el fondement, jaspe premierement. Et pour ce, senefie les III vertus qui doivent estre sor chascun prodome, jaspe est la première, qui est apelée foi... (*Cest li livres des Pierres*, msc. de la Bibl. imperiale.)

Habet Dominus colorem jaspidis, quia semper viridis, semper vivens, semper immortalis et nunquam usque ad siccitatem veniens. (S. Brunon. Astens. *in Apoc.* 4.)

Jaspis... quo... fides significatur. (*Ibid, in ibid*, c. 21. — Innocent III. *De Sacro altaris mysterio*, I, 27.)

Smaragdus, quasi herba viridis est : per quam immortalitatem intelligimus, quæ semper virens, numquam ad siccitatem pervenit. (S. Brunon. Astens.)

Smaragdus, qui... herbarum... viriditatem sua viriditate superare videtur, significat sanctorum vitam, quæ post carnis resurrectionem semper viridis erit. (*Ibid. in Apoc.* 21.)

Smaragdus maxime viret... Significat Judæ sceptrum perenne semperque virens usque ad Christum. (Corn. a Lapid., *in Genes.* XLIX, 10)... Tropologice, tribuitur (smaragdus) sancto Joanni, qui semper virgo mire viruit in sua virginitate. (*Ibid. in Exod. comment.* XXVIII.)

[1] Onager, heremita, in Job : « Quis dimittet onagrum liberum ?

Onager, ut ait Job, contemnit civitatem, et monachus communem secularium civium conversationem, hi adversa vitæ nostræ appetunt, prospera contemnunt, ut dum ab eis hæc vita despicitur, futura inveniatur. (S. Isidor. Hispal. *Sentent*, lib. III, c. 17.)

Onager, qui in solitudine commoratur, eorum vitam significat, qui remoti a turbis popularibus conversantur... et... quamdiu in hujus vitæ tabernaculis degunt, ad supernam patriam desiderii sui quotidianis æstibus accenduntur. (Rhaban. Maur. *De Universo* VIII, 7.) — V. *Ibid.*, *Commentar. in Hierem.*, lib. VII, cap. 14.

et comment rechercheraient-ils le commerce bruyant des hommes, eux qui ont les anges pour amis ? Ils disent avec l'Écriture : « Notre consolation, nos joies, nos aspirations sont au ciel[1]. » Cependant ils se rassasient des joies immenses de l'esprit, leurs âmes en sont enivrées. Ainsi s'est trouvée accomplie cette parole de l'Apôtre :

« Dieu a choisi ce qu'il y a de plus insensé selon le monde pour déjouer la fausse sagesse des hommes, et il a fixé ses regards sur ce qui est réputé le plus vil et le plus abject, pour confondre la force vaine et afin que nul ne se glorifie devant lui [2]. »

[1] Nostra conversatio in cœlis est.

[2] Quos David per pelicanum, eos Dominus per onagrum significat. Est autem onager asinus sylvester, numquam a solitudine recedens, qui propria usus libertate occidi quidem potest, vinculis hominum domari non potest. Per asinum ergo qui stultum animal est, illi intelliguntur de quibus Apostolus ait : *Quæ stulta sunt mundi elegit Deus, ut perdat sapientia, et infirma mundi elegit Deus ut confundat fortia*, etc. Homines namque hujus mundi, quasi asinos et stulta animalia hos viros clarissimos et Deo amabiles deputabant, quia, dimissis sæculi voluptatibus, in solitudine habitantes, non quasi homines, sed quasi pecora et bruta animalia vivere videbantur....

Ab omni quoque mundana sollicitudine liberi, et viliorum omnium atque carnalium concupiscentiarum vinculis absoluti, per solitudinem vagabantur cantantes et jubilantes, et soli contemplationi vacantes... quia mundo mortui soli Deo placere desiderant; et mente jam inter angelos conversantes, hominum conversationem non appetunt, dicentes cum Apostolo : Nostra conversatio in cœlis est. Clamorem autem exactoris non audiunt, quia non ventri, sed spiritui serviunt. Iste exactor, venter noster est, cui nisi debitam annonam quotidie persolvamus, quasi impius exactor nos torquere et cruciare non cessat..... Illi tamen ei non obediunt, et alio cibo refecti, ejus clamores et torsiones sic patiuntur, quasi eos non sentiant... Circumspiciunt igitur montes pascuæ suæ et virentia quæque perquirunt. Isti sunt montes illi de quibus dicitur : « Levavi oculos meos ad montes, unde veniet auxilium mihi. » Duo magni montes duo sunt Testamenta, cæteri vero tot sunt quot prophetarum libri. In his autem inveniuntur pascua semper virentia, et numquam deficientia, quibus nulli ciborum apparatus nullæque deliciæ

II.

ONAGRE ASPIRANT LES SOUFFLES DU VENT.

Le symbolisme chrétien avait classé parmi les emblêmes de l'orgueil et de la vanité tous les objets de la nature enflés et bouffis. Il leur avait assimilé, parmi les hommes, l'hydropique et l'obèse, appelés dans le Moyen Age, « *les gros* » : — parmi les plantes, la citrouille ; parmi les bêtes, le crapaud. Il assigna une allusion analogue à « *l'onagre, aspirant les souffles du vent* », donnant cet animal pour type au superbe, altéré de vaines grandeurs. Cette acception lui est donnée par les maîtres du symbolisme. « Certains, dit Vin- « cent de Beauvais, aspirent de tous leurs désirs aux hon- « neurs et aux préséances, ce qui a fait dire à Jérémie : « *L'onagre, hôte des solitudes, attire, dans sa soif ardente,* « *les vents qu'appelle son amour* [1]. » Cet onagre, impatient

comparari possunt. (S. Brunon. Astens, *Sentent. de Ornamentis Ecclesiæ*, c. xi.)

Même interprétation de *l'onagre*, *ibid. Exposit. in psalm.* 102. — (Et Gregor. *Moral.* xxx, 12.)

Onager... qui in solitudine commoratur, eorum vitam significat, qui remoti a turbis popularibus conversantur. Liber ergo dimittitur, qui calcatis terrenis desideriis appetitu onerum temporalium, securitate mentis exonerantur. « Et vincula ejus quis solvit... » Solvuntur enim uniuscujusque sancti vincula, dum divino adjutorio interna desideriorum carnalium retinacula dirumpuntur. « Cui dedi habitaculum, in terra salsuginis. » Nam remoti viri, id est, a carnalibus desideriis alieni, hoc silentium mentis inhabitant: ut turba desideriorum carnalium non premantur. Et tabernacula onagri hujus in terra sunt salsuginis. Salsugo incendere sitim solet. Et sancti viri quamdiu in hujus vitæ tabernaculis degunt, ad supernam patriam desiderii sui quotidianis æstibus accenduntur. (Rhaban. Maur. *De Universo*, vii, 8.)

[1] Onager, assuetus in solitudine, in desiderio animæ suæ attraxit ventum amoris sui. (Hieren., ii, 24.)

« du joug et que nul ne peut asservir, représente l'ambitieux « qui prétend dominer sur tous et ne veut céder à personne. « Il est *ami des solitudes*, car l'orgueilleux veut être seul à « se voir comblé de louanges, à être exalté, distingué; seul « à s'asseoir au premier rang et à éclipser tous les autres. « *Dans l'ardente soif de son âme*, l'insensé que ce mal dévore « *aspire les souffles du vent*, c'est à dire les joies trompeuses « et les illusions de la vanité. Mais comme ces tièdes ha- « leines que l'onagre aspire en lui-même pour calmer l'ar- « deur de sa soif et qui l'excitent davantage, ainsi les vaines « préséances et les dignités qu'il conquiert ne tempèrent « qu'un seul instant les passions sans frein du superbe : elles « deviennent dans son cœur ce que sont les vents qui se « lèvent et qui passent sans s'arrêter, un souffle léger, im- « palpable, sans action et sans résistance contre le feu qui « s'y nourrit : breuvage vain et fantastique, qui ne peut « qu'augmenter l'enflure et qui n'éteint jamais la soif [1]. »

« L'onagre, dit le savant abbé de Fulde, représente tout « arrogant, tout homme épris de vaine gloire, ainsi que le « dit Jérémie : « L'onagre dans la solitude aspire les souffles « du vent, » c'est à dire, l'esprit d'orgueil [2]. »

[1] Quidam... desiderant excellentiâm dignitatum, in quorum designationem, dicitur Hierem...? « Onager, assuetus in solitudine, in desiderio animæ suæ attraxit ventum amoris sui. » Onager iste, qui nulli vult servire nec subjicitur esse assuetus in solitudine, quia solus vult laudari, et honorari, reputari, ac etiam dominare. Iste in desiderio animæ suæ attrahit ventum, scilicet vanitatis. Sic enim onager, ut attrahat ventum in refrigerium cordis sui, os aperit, sic ambitiosus, ut desiderii sui ardorem refrigeret, hiat et aspirat ad honores, qui per ventum proprie designantur, quia aliquantulum refrigerant, tamen non satiant, sed inflant, et fantastice replent. (Vincent. Bellov., *Spec. mor.*, l. I. dist. XIII, pars 1. *De passionibus concupiscibilis.*)

[2] Onager, arrogans quisque, id est amator vanæ gloriæ, ut in Hieremia :

III.

ONAGRE AFFAMÉ ET JETANT SON CRI.

Un premier trait de ressemblance entre l'onagre et le démon, trait qui a fait comparer aussi cet animal aux hérésiarques, est, selon les écrivains du Moyen Age, la jalousie intolérante qu'il témoigne dans ses amours, et qui le porte, assurent-ils, à mutiler tout ce qui naît de mâles dans le sauvage troupeau dont il est chef [1]. La fécondité naturelle est tenue dans le mysticisme pour un type de la production des bonnes comme des mauvaises œuvres, fruit de l'enseignement de Dieu ou des inspirations mauvaises. C'est d'après ce principe que l'onagre jaloux, attentif à rendre impossible les hymens du troupeau qu'il guide avec d'autres que lui seul, fut assimilé au démon et aux hérésiarques, également ja-

« Onager... traxit ventum amoris sui, » id est, spiritum superbiæ, etc. (RRABAN. MAUR. *De Universo* VIII, 7.)

Même explication dans le *Commentaire de* S. BRUNON D'ASTI *sur Job*, chap. XI, ℣. 12.

[1] Pline, Oppien (*Cyneget* III, 207), Solin rapportent la même fable. On la retrouve dans les Pères, chez les auteurs du Moyen Age, et dans les écrivains arabes. Le poète Damir la raconte ainsi : « E mirabilibus naturæ ejus est, quod fœmina, cum peperit marem, admissarius illum dentium morsu mutilat : sed fœmina per technam quamdam ab eo fugit. Nonnumquam etiam pulli sui pedem frangit, ne properet : nec cessat eum lactare donec creverit. Neque ejus lactatio perfecta est, donec consolidescat fractura pedis ejus et à patre suo evaserit. » (BOCHART., *Hieroz.*, t. I, lib. III, cap. 17, col. 879.)

Bochart rejette cette tradition au nombre des fables : « Fabulosum esse videtur, dit-il, quod Plinius et Solinus scribunt, patres, libidinis æmulos metuentes, gravidas fœminas custodire, et mares, quamprimum editi sunt, si qua facultas fuerit, morsu mutilare, atque id caventes fœminas in secessibus partum occulere. (BOCHART., *Hieroz.*, t. I, lib. III, cap. 17, col. 879.)

loux d'être seuls les docteurs des âmes, et de multiplier par elles leurs criminels enseignements.

Onagre mutilant son petit. (Best. de la Bibl. imp.).

Saint Isidore de Séville rapporte, d'après les naturalistes anciens, la tradition de la jalousie de l'onagre. Il assigne aussi pour demeure à cet animal les solitudes de l'Afrique : il dit que chaque onagre mâle conduit un troupeau de femelles, et que celles-ci, par instinct, cachent dans des lieux retirés les petits auxquels elles donnent le jour [1]. Guillaume le Normand rapporte ainsi le fait dans son Bestiaire :

Es valees e es muntaignes
Sunt les haras a grant compaignes
En chescun haras finement
Nad fors un malle sulement
Et cil les femeles mestrie
E en la plaine et en l'erbereie
El haras nad ke un estalun
Et quant la femele ad foün
Si femelle est femelle seit :
Mes si li peres aparceit
Ke il seit madles, ne targe gaires
. . . (à le mutiler). . . . .
Od ses dens, kar il ne volt mie
E quid ke ce seit gelosie
Ke od ses membres tant creust
Ke le haras saillir peust.
(Bestiaires ms. de Guillaume le Normand, Biblioth. imp.).

[1] Onager intrepretatur asinus ferus, ὄνον quippe Græci asinum vocant, ἄγριον ferum ; hos Africa habet magnos, id est indomitos, et in deserto vagantes. Singuli autem fœminarum gregibus præsunt. Nascentibus masculis zelant, et morsu..... detruncant, quod tamen caventes, matres eos in secretis locis occultant. (S. Isidor. Hispal., *Origin* , lib. xii.)

Rhaban Maur reproduit dans son traité *de l'Univers*, ces paroles de S. Isidore, textuellement, sans citer l'auteur.

La miniature intercalée dans le texte même, au-dessous des lignes qu'on vient de lire, représente l'onagre, jaloux, mutilant un autre petit onagre qu'il a arrêté à la course. Plus loin, la mère, à l'écart, regarde cette scène furtivement et avec effroi, s'aplatit, et cache contre elle un petit qu'elle a entraîné. On lit à côté : « Ce est le asne. »

Femelle de l'onagre cachant son petit. (Best de la Bibl. imp.).

Voilà un premier rapprochement entre l'onagre et le démon, entre lui et les hérésiarques, regardés comme ses suppôts. Les manuscrits du XIIIe siècle y ajoutent une tradition légendaire qui se trouve dans presque tous : *l'onagre donnant de la voix* en était l'expression matérielle ou allégorique, le démon en était le sens.

Nous avons vu que, selon Job, l'onagre ne fait entendre son rugissement que quand il a faim [1] ; les Bestiaires ajoutent qu'il est néanmoins un moment dans l'année où l'onagre rompt ce silence habituel, et ne cesse de « rechaner » : c'est l'équinoxe du printemps ; ils disent que cet animal est ennemi des courtes nuits de l'été et qu'il a de la prédilection pour les longues nuits hivernales : que le vingt-cinquième jour de mars et la nuit suivante on l'entend braire et « re-

[1] L'image de l'onagre affamé et rugissant et celle de l'onagre en chasse sont prises de ces vertus du livre de Job :

Numquid rugiet onager cum habuerit herbam..! (Job, VI, 5.)

Alii quasi onagri in deserto egrediuntur ad opus suum ; vigilantes ad prædam, præparant panem liberis. (Job, XXIV, 5.)

chaner » une fois par heure, par le déplaisir qu'il éprouve à voir l'obscurité accourcie à l'égal du jour et à en pressentir encore la diminution progressive dans la saison qui s'ouvre alors.

La nuit est dans le symbolisme un des emblêmes de l'enfer et du séjour des mauvais anges ; l'Écriture appelle ceux-ci « Esprits de ténèbres », et leur domaine est cet empire opposé à celui de Dieu qui est la véritable lumière. C'est dans la sombre nuit du mal que les démons trouvent leur joie, travaillant à y attirer tout ce qu'ils peuvent perdre d'âmes et s'affligeant quand il s'en trouve de sourdes à leurs séductions. D'après ces considérations, le *rechanement* de l'onagre a marqué dans le symbolisme chrétien le dépit et le désespoir qui enflamment le prince du mal à mesure que la fin des siècles s'approche, que la lumière va paraître, et qu'il voit se borner son empire ainsi que le nombre de ses victimes [1].

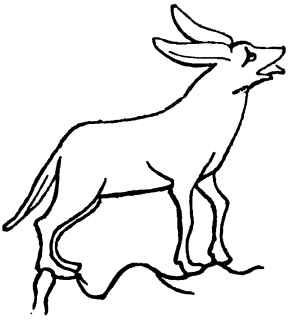

Onagre jetant son cri. (Même Best.).

[1] Quanto propinquius finem mundi diabolus videt, tanto crudelius persecutiones exercet, ut quia se continuo damnandum conspicit, socios sibi multiplicet, cum quibus gehennæ ignibus addicatur. Quanto brevius tempus videt sibi restare diabolus, ut damnetur : tanto in magna persecutionis ira movetur, divina justitia permittente ; ut glorificentur electi, sordidentur iniqui, et ut diabolo durior crescat damnationis sententia. (S. Isidor. Hispal., *Sententiar.* lib. I, cap. XXVIII.)

Ainsi disent les Bestiaires : et leurs ingénieuses miniatures montrent en scène l'onagre jetant son cri : « Le mois de mars, dit leur texte, marque dans cette parabole tous les temps indistinctement, la Genèse faisant comprendre que ce fut ce mois fortuné qui ouvrit les saisons pour le monde. »

Nous extrairons ici quelques passages de ces Bestiaires du Moyen Age, et d'abord, malgré la rudesse de l'idiôme, nous donnerons un passage du poème de Philip de Thann, poète anglo-normand du XIIe siècle, à cause de la minutie et de la précision des détails.

Onager par raisun
Asne salvage ad nun (a nom),
. . . . . .
Quant Marz ad en sun curs
Parfait 20 et 5 jurs ;
Lores cel jur del mais
Rechane duze faiz.
. . . . . .
L'asne est marri
Lores quant fait sun cri,
Que la nuit et le jur
Unt uële (égale) lungur,
Melz aime la longur
De la nuit que del jur,
Or, oez (écoutez) sanz dutance
De ceo signeflance :
Onager signefle
Diable en ceste vie,
Et par Marz entendum
Tut les tens que avum,
Ke en cel saïsun
Tut fist Dès par raisun
Et ceo trovent devin
Li saint en Genesin :
. . . . . .
Et quant diable sent
Que decreissent sá gent
Cume les ures (heures) funt
Ki enz en la nuit sunt,
. . . . . .
. . . . . .
Dunc cumence à crier
Forement à Guaimenter [1]
Cum li asnes faït
Ki rechane et braït.
(The Bestiary).

Le fait de l'accroissement progressif du rechanement de l'onagre, à mesure de la décroissance du jour, est également

[1] *Guaïmenter*, dérivé de l'italien *guai* (guaï), hélas, malheur, malheur à moi! Cet expressif *guaïmenter* a quelque chose d'analogue à l'*aïaier* d'un autre msc. du XIIIe siècle (Bibl. nat.), où on lit que l'homme, châtié par la main de Dieu, commence à ayayer (crier *aye !*) vers lui.

mentionné et expliqué de même sorte dans le *Bestiaire de l'Arsenal :*

« ... A dont (dit-il), met-il si grant paine à rechaner que « apoi que il ne deront (rompt) trestot. Li asnes salvage a « la figure al deable:... ce senefie que li poples, qui maint « (reste) en la nuit de cest monde est en péchié convertis : « dont mujt li asnes et quiert la viande quil ne le perde : et « quant li poples, qui maint en la nuit de cest monde se « tient es oevres Dieu; et se retient des delis del monde « dont brait et crie li asnes salvages que lors pert il sa pas- « ture. Cest li diables qui crie et brait parce qu'il voit que « hom se reconoist, quil quida (compta) bien avoir pasture « en luy. »

Tout à fait conformément au texte de Job, et ne faisant nulle mention de l'équinoxe du printemps, dans son *Bestiaire d'amors* (ms. de la Bibl. nationale), Pierre de Fournival attribue seulement à sa faim poignante le *rechanement* de l'onagre :

« Et les raisons (dit-il) de ce que li desesperez a plus fort « noiz et orrible, cest li asnes salvages. Car cest nature si « est que il rechanne devant ce que il a très enragié faim et « ne peut trouer en nule manière de quoi il se puisse saouler. « Mais lors met il si grant poine à rechanner, qu'il se des- « ront tous pour ce [1]. »

Mais la chronique de l'onagre, telle que la donne Philip de Thann, se retrouve dans le Bestiaire manuscrit de Guillaume le Normand, avec une double miniature, mettant également en scène le texte et son explication. L'auteur, après avoir raconté le fait des *vingt-quatre cris furieux de l'onagre* à l'équinoxe du printemps et avoir dit que cet animal ne crie « nule fois, si fein ne l'esproie », ajoute que cette fureur

[1] *Qu'il se desront*, c'est à-dire qu'il se rompt, qu'il crève.

représente celle du diable lorsque, au dernier âge du monde, il verra des nations entières entrer au bercail de l'Église. S'il s'est tant désolé, dit-il, quand l'avènement du Sauveur lui a arraché tant de peuples assis dans l'ombre de la mort, que sera-ce, à la fin du monde, quand il verra toute *la gent* affluer vers la bergerie, et les Sarrazins et tant d'autres venir rendre hommage au vrai Dieu! Il en aura grand désespoir et alors ce sera sans fin ; donc, conclut le frère Guillaume avec une joie sans mesure qui a dû faire briller ses yeux, « il pourra rechaner toujours. »

Le jur rechane dosze fois
Et la nuit dosze, ben le sachois,
Dunt sèvent ben li païsant
Ke près d'ilokes sont manant.
Ceste bieste par nature
Porte del diable la figure.
Job racunte, ke ne ment mie,
Ke l'asne sauvage ne crie
Nule fois si feim ne l'esproie,
Autresi (ainsi) cil qui nos guerreie
Nustre enemi nustre adversaire
Ky ne fine (cesse) de nos mal faire
. . . . . .
Quant il vit le pople venir
En la lei de Deu e convertir
Ky seeit en l'umbre de mort
E ès ténèbres sans confort
Dunt ot doel e si rechanat,
E encore plus rechanerat
Quant il verra tote la gent
Venir à Deu communément,
Quant il verra les Sarasins
Et les giens ke sont frarins
. . . . . .
Venir en créance et en fei
A Jhesucrist le veral rei
Ke tut deit sauver et juger
Dunt aura grant doel l'aversier
E cil dols ne faudra mes,
Dunc porra rechaner ades. (toujours.)

Nous donnerons à la fin de ce chapitre la miniature qui accompagne cette explication.

Ce n'est pas seulement au démon, ce chasseur ou *veneor* d'âmes comme les manuscrits l'appellent, mais aussi aux hérétiques qui l'imitent [1] et aux spoliateurs puissants et re-

[1] Per onagrum, hæretici, ut in Job « quasi onagri in deserto egrediuntur ad opus suum, » quod hæretici ad fidelem populum seducendum Ecclesiam irrumpunt. (RHAB MAUR., *Allegor.*)

Alii (inquit) (hæretici), quasi onagri, voluptati, et luxuriæ dediti, invi-

doutés parmi les hommes, que le symbolisme chrétien rapportait le fragment du livre de Job que nous nous sommes contentée d'indiquer plus haut :

« Semblable à l'onagre du désert, l'impie s'enfonce dans la solitude : dès le matin il fond sur sa proie ; le désert alimente ses enfants.

« Il moissonne le champ qu'il n'est jamais à lui, il vendange la vigne de celui qui a opprimé.

« Ceux qu'il dépouille passent la nuit sans vêtements et ne peuvent se défendre contre le froid.

« La pluie des montagnes tombe sur eux; et, dépouillés de leurs vêtements, les rochers sont leur abri.

« Il arrache l'orphelin à la mamelle ; il opprime l'indigent.

« Il renvoie nus les misérables; le pauvre, en portant ses gerbes, éprouve les horreurs de la faim.

« Il ressent les ardeurs de la soif, en foulant le vin dans ses pressoirs.

« L'homicide.... erre dans la nuit.

« Il se glisse dans les maisons au milieu de l'obscurité; il s'enferme durant le jour ; il ne connaît pas la lumière.

« Il fuit, plus léger que les flots ; sa demeure est un repaire impur ; il s'éloigne des routes fréquentées [1]... »

Cette assimilation si expresse n'a eu qu'à passer telle quelle dans la langue du symbolisme sans qu'il ait été besoin d'y rien ajouter. Les Bibles *hystoriales* manuscrites de la Bibliothèque impériale offrent à côté de ce texte, dans

gilant ad prædam, dant operam deceptioni, præparant panem, id est fallaciæ doctrinam liberis suis, illis videlicet, qui eos imitantur. (S. Brunon. Asten., *in Job*, xxiv.)

[1] Job, xxiv, 5 et seq.

de charmantes miniatures, des scènes de spoliation avec la glose explicative.

Ce n'est pas seulement dans Job, mais dans la Genèse, dans les Psaumes et dans tous les Livres sacrés, que l'âne sauvage est désigné comme l'emblême des pervers. Il était encore, au Moyen Age, pris pour celui des idolâtres, des mécréants de toute sorte et nommément des Sarrasins, peuples descendants d'Ismaël : si bien que l'auteur des écolâtres latins de la Bible, *translatés* en langue romane au XIIIe siècle, trouve, sur la foi de Méthodius, une prophétie de la prise de Tripoli, de saint Jean d'Acre et des Lieux saints, dans ce texte de l'Écriture qu'il cite dans son commentaire :

« Onagri capreæ à deserto redeuntes omnes bestiarum supergredientur rabiem, et mansuetorum numerus conteretur ab eis. » Ce passage est assez curieux, le voici textuellement : la glose y commente cette prédiction de l'ange à Agar, au bord du puits de Bersabée : « Tu enfanteras un fils, et tu l'appelleras Ismaël... Ce sera un homme féroce (d'autres traduisent *un onagre*). »

(Texte). « Il (Hysmael), sera ung cruel homme, *ferus homo.* » — (Glose). « Les Hébreux ont pour ce mot latin ferus, *phara*, qui vault autant à dire comme *onager*, c'est asne sauvage. Car l'asne sauvage est comparé es gloses du psautier à des gens sauvaiges, c'est à dire à gens qui sont sans loy. De quoy Méthodius dit que pour ce est escript : « Onagri et capre a deserto redeuntes omnem bestiarum supergrediuntur rabiem, et mansuetorum numerus conteretur ab eis. » Les asnes sauvaiges et les chievres surmonteront toutes rages de bestes : et le nombre des debonnaires, c'est des chrétiens, sera par eulx destruict. Ainsi comme s'il fust a dire : gens sans loy, ce sont payens, destruiront les chrestiens. Et de ce, dit Méthodius des fils Hysmaël, ce sont

payens qui de lui sont yssus, qui sauldront encores et tiendront la terre par quatre sepmaines des ans. Et sera leur voye appellée voye d'angoisse, pour ce que Dieu appela leur père Hysmaël *onagrum*, c'est cruel comme asne sauvaige. Et si occiront les prestres es saincts lieux... et lieront leurs chevaulx aux sepulchres des saincts, pour la mauvaistié des chrestiens qui adoncques seront. Il semble que cette destruction soit avenue en la destruction d'Acre et de Triple et de toute chrestienté de dela la mer, car on sçait vrayement que Dieu en a souffert la destruction pour les horribles péchés de la terre. Et au temps que celle terre fut destruicte, fut ce livre commencé a translater en celle mesme année [1]. »

Il est aussi des circonstances où l'onagre est mis en scène comme le type de la Synagogue. C'est ainsi, selon quelques commentateurs, que le présentent le XXXIXe chapitre de Job et le psaume 103. Cette assimilation est du reste d'autant plus naturelle, que l'âne a la même signification dans le symbolisme chrétien.

L'onagre est montré dans le XXXIXe chapitre du livre de Job, « libre, mais affranchi par la main de Dieu » ; et dans le psaume 103 [2], on le voit dévoré d'une soif ardente, mais attendant, pour se désaltérer, que tous les animaux des champs aient bu aux fraîches eaux des sources. Saint Eucher fait voir dans les liens de l'onagre, brisés par la main de

[1] Traduction romane faite au XIIIe siècle des Escolatres hystoriaux de la Bible, par Pierre Comestor. Ms. de la Bibliothèque impériale, suppl. français 1011. — *Genesis*, Chapitre : « *Coment Agar fu enchaciée et Ysmael nez selonc la Bible.* »

[2] Quis dimisit onagrum liberum, et vincula ejus quis solvit, etc.? (Job, XXXIX, 5, 6). Potabunt omnes bestiæ agri : expectabunt onagri in siti sua. (*Ps.* CIII.)

Dieu seul, le joug des préceptes légaux que Dieu seul brisera un jour en éclairant la synagogue malgré son indocilité. Rhaban Maur montre dans la soif de l'onagre, dans son attente prolongée et dans le dernier rang qui lui est assigné pour boire, l'incrédulité, l'obstination prolongée et la tardive conversion de la Synagogue. La foi et les saints Évangiles sont, en effet, dans les auteurs mystiques, représentés par des fontaines, des eaux courantes et limpides et des fleuves rafraîchissants. On sait que les évangélistes et les évangiles eux-mêmes ont pour type les quatre fleuves que les fresques des catacombes montrent jaillissant du rocher qui sert de support au Sauveur et souvent aussi à l'agneau crucifère. La Synagogue est altérée, dit Rhaban Maur *(De Universo)*, parce que dans son obstination et dans sa folie méfiante, elle refuse d'étancher sa soif aux sources de la vérité et aux fontaines de la vie; et il est dit que cet onagre attendra pour y prendre place que tous les animaux des champs soient venus s'y désaltérer; en effet, à la fin des temps et alors seulement que tous les autres peuples du monde seront entrés dans le bercail, la Synagogue acquiescera à la foi par la vertu du ministère d'Enoch et d'Elie [1]. »

[1] Onager... Potest et populus ille Judæorum onager dici : quia sequitur in eodem libro : « Et vincula ejus quis solvit? Vincula utique præceptorum. (S ECCHER. *Form. spirit.*, IV.)

Significat autem onager... Judaicum populum, in psalmis ubi scriptum est : « Expectabunt onagri in siti sua. » Cum superius dixerit bestias silvarum aquis decurrentibus esse potatas, onagros tanquam posuit sitim suam expectare : scilicet judæos, qui neglexerunt fluenta divinæ pietatis haurire. Onager enim sylvester asinus est.·. Quod genus, quantum patiens est domitum, tantum sævissimum redditur, cum silvis retinentibus efferatur, his obtinati Judæi merito comparantur, quia ferocia mentis et callosa fatuitate durati sunt, nec satiari cito poculis vitalibus acquiescunt : nam quod dicit « expectabunt, » illud significat... quia in fine seculi, Helia et Henoch venientibus, reditura est multitudo Judæorum. (RHAB MAUR. *De Univ*, VII, 8).

IV.

Si l'onagre affamé de proie, embusqué au fond des déserts, réduit à se nourrir de vent et rugissant, dans son angoisse, figura par analogie l'être que la soif de mal faire « asproye » le plus cruellement : s'il figura le tentateur et ceux qui pressurent le faible ; s'il marqua aussi les gentils, repaissant leur cœur de chimères et d'une doctrine d'erreur : l'onagre repû, au contraire, et couché dans de verts pâturages, fut considéré comme l'emblême de ceux qui ont trouvé dans l'Évangile la satiété de leurs âmes, ceux à qui Dieu dit ces paroles consignées dans les Livres saints : « Venez à moi, vous tous qui travaillez et qui tombez sous le fardeau, et je raviverai vos forces... — Celui qui boira de l'eau que je donne n'aura plus soif... — Ouvrez la bouche et je la remplirai [1]. »

C'est, en effet, ce qui se trouve dans le très grand nombre des commentateurs de Job, expliquant le sens spirituel de ces mots : « Numquid rugiet onager cum habuerit herbam? aut mugiet bos cum ante præsepe plenum steterit? »

Ils montrent dans cet onagre repû, ruminant parmi les prairies, mais que les Livres saints appellent sauvage, indompté, et qu'ils classent parmi les animaux impurs, la figure de la gentilité convertie.

L'onagre est montré là à côté du bœuf, animal pur et fait au joug, qui figure à son tour les Juifs.

« Ces animaux ne doivent plus mugir, remarquent les « commentateurs, aujourd'hui qu'appelés l'un et l'autre à se

[1] Matth., xi, 28. — Joann., iv, 12. — *Psalm.*, lxxx, 11.

« nourrir de la vraie foi, ils se rassasient de la verdure « tendre et nouvelle des évangiles [1], et qu'admis à la crèche

[1] Nous avons expliqué plus haut que le *vert*, et généralement tout ce qui caractérise cette couleur, le jaspe, l'émeraude, la verdure du feuillage et des prairies avant tout, est l'ensemble de la foi dans le mysticisme. La raison de cette allusion semble avoir été le renouvellement perpétuel de la verdure des campagnes. « Emeraude, dit *le Livre des Pierres* (msc. de la Bibl. impériale) seurmonte toutes les verdours dou monde... et por ce, senefie la tres grant verdor de la foi de la Trinité, Sains Jheans nous dit en lapocalipse quil vist esmeraude quarte pierre de sos le verai regne. Et pour ce senefie de la foi des quatre evangelistes... La fine emeraude nete et gentil et tres vert senefie la grant verdure de bone foi qui ne peut flechir. Qui li bon patriarche et li prophete erent si grand et si tres finement vert par quoi il ont la grant gloire dou ciel. (*Li Livre des Pierres*, msc. de la Bibliothèque impériale).

On voit dans le même manuscrit, qu'à raison de sa nuance verte mélangée ou tachée de noir, le jaspe était censé figurer la foi imparfaite et malentendue des illettrés :

« Li vrai livre nous dient que japes est vers de crasse verdor. Ce senefie la foi des laies gens, de gent mal entendant ou (au) pere et ou (au) fil et ou saint esperit. Se nul bon clerc devin les oppose ne sevent respondre, car il sont gent laie, et ciel senefient Jaspe..... Sains Jehans nos dist en lapocalipse quil vit ou celestial regne de Jhrlin (Jerusalem) el fondement jaspe premierement et pour ce senefie les III vertus qui doivent estre sor chascun prodome. Jaspe est la premier (sic) qui est apelée foi. La tierce charites, la seconde espérance. Cil qui vert jaspe esgarde contre le jour, de la foi Jhucrist li devroit remenbrer. » (*Cest li Livres des Pierres*, msc. du XIIIe siècle).

Philippe de Than, dans son *Bestiaire* (XIIe siècle), dit :

Smaragde demustre fei
Que christiens ad in sei.

Le pape Innocent III, dans la lettre adressée au roi d'Angleterre avec quatre anneaux d'or gemmés, lui explique ainsi le mysticisme des quatre pierres précieuses dont ces anneaux étaient ornés : « Porro smaragdi viriditas fidem, saphiri serenitas spem, granati rubicunditas charitatem, topazii claritas operationem significat. »

Le même pape expliquant le *Rational gemmé* du Souverain Pontife des

« remplie et surabondante, ils y puisent à volonté les saveurs « des deux testaments. Cette crèche est la figure des Livres « saints : » Crèche indigente, crèche vide, quand la lettre seule existait et commandait aux consciences [1].

Tout l'esprit de ce texte du commentaire de S. Brunon et le sens qu'il assigne à l'onagre, se retrouvent dans un magnifique manuscrit de la Bibliothèque impériale, composé à la fin du XIIe et au commencement du XIIIe siècle[2]. On y lit que l'onagre repû, et par conséquent silencieux et au repos, représente les idolâtres, jadis trompés et affamés par leurs sciences vaines et vides, mais convertis à la vraie

Juifs, s'exprime ainsi : « In singulis ordinibus habebat tres lapides (smaragdum, sardium et topazium), quod pontifex in primo debet habere fidem, spem et charitatem. (*De Sacro altar. Mgster.*, t. 27.)

S. Brunon d'Asti dit : « Jaspis enim, quia, ut jam sæpe diximus, *viridis est*,... fidem designat... » (*Præfat. in libr. sup. Apocal.* c. 21.)

Rhaban Maur s'exprime de même en plusieurs endroits : « Smaragdus nimiæ viriditatis,... significat animas fide semper virentes » (*De Universo*, XVII, 7.)

[1] Bible, commentée par Pierre Comestor. Cet admirable manuscrit est coté 507 6829.

[2] Spiritualis autem onager, id est asinus silvester, qui non solum indomitus, sed etiam secundum legem immundus est, gentilis populus intelligitur. Per bovem autem Judeorum populus figuratur, qui solus, et mundus, et legis jugo domitus erat. Sed neuter istorum vel rugire jam nunc, vel mugire debet, quoniam uterque ad fidem conversus et novis Evangeliorum herbis abundat, et ante presepe plenum adstans, utriusque testamenti deliciis satiatur. Hoc autem presepe divina scriptura est, quod tunc quidem vacuum erat, quando ad litteram solummodo intelligebatur.... Job.... Sequitur : » An poterit comedi insulsum, quod non est sale conditum ? » Prius, inquit, quam presepe plenum esset, id est spiritualiter sacra scriptura intelligeretur, omnia insulsa erant, nihilque spiritualis sapientiæ sale conditum, ideoque non vitam, sed mortem comedentibus offerebant. Unde Apostolus : « Littera occidit, spiritus autem vivificat. » Nunc ergo neque onager rugiat, neque bos mugiat, quoniam et presepe plenum est, nihilque insulsum, vel mortiferum est. (S. Brunon. Asten. *In Job*, cap. VI).

foi et rassasiés de son suc, c'est-à-dire de ses trésors, de ses saintes consolations et de ses hautes espérances.

Deux ravissantes miniatures mettent en scène cette explication : l'une se rapporte au texte du passage expliqué, l'autre met sous les yeux l'explication elle-même de ce passage.

La première représente dans le lointain deux montagnes hautes, aiguës, tapissées de vertes pelouses et couronnées de beaux châteaux et d'églises à flèches effilées ; l'une de ces montagnes est la figure allégorique du Vieux Testament couronné de la Cité sainte et de l'ancien temple : l'autre est celle du Nouveau Testament, surmonté de l'Église ou de la céleste Jérusalem [1]. Au pied de ces deux monts fertiles, dans de verdoyantes prairies, mollement étendus sur l'herbe, l'onagre et le taureau ruminent ; on lit à côté le texte latin des Septante, et au bas sa traduction en roman :

« L'asne sauvage comment muirait il quant il i a (sic) biaucop a paistre, et le buef comment muira il quant il sera a plaine mangouere? »

Au-dessous est tracée la glose :

« L'asne sauvage qui a a paistre signifie ceulx qui sont convertis de ydolatrie à la vraie pasture de l'Évangile : le buef a plaine mangouere, ceus qui ont été convertis de la vieille loy a la nouviele comme les apostres et mult autres qui trouvent la vielle loy toute accomplie par la nouviele. Cels ne doevent mie crier par défaut, mais les philosophes

[1] Onager.... circumspicit montes pascuæ suæ et virentia quæque perquirit.. . Isti sunt montes illi de quibus dicitur : Levavi oculos meos in montes, unde veniet auxilium mihi. Duo magni montes duo sunt testamenta, cæteri vero tot sunt quot prophetarum libri. In his autem inveniuntur pascua semper virentia, et nunquam deficientia. (S. Brunon. Astens. *Sentent. de sacramentis Ecclesiæ*, cap. xi)

païenteciers qui ont les sciences sans la saveur du nom Ihucrist, et la vielle loy selonc la letre tant seulement et sans sauce [1]. »

La seconde miniature est placée à côté de cette glose, et en offre la mise en scène. On y voit les *asnes sauvages* et les *buefs a plaine mangouere* comme l'entend le symbolisme : Ce bœuf, le bœuf rassasié, n'y apparaît plus sous sa propre figure, ni même sous celle d'un troupeau de bœufs broutant le plus vert des Edens : c'est tout simplement un groupe de Juifs convertis à *la foi Ihucrist ;* on les voit s'avançant debout, dans le pittoresque costume qu'ils portaient au XIVe siècle, car les miniatures sont plus récentes que la composition du texte. Le Juif qui dirige ce groupe, coiffé du chapeau conique à grands retroussis, parle avec enthousiasme à une juive en longue tunique et voilée, qui lève la tête, les yeux et un peu les mains vers le ciel dans une attitude exaltée. Devant eux, conduisant la marche pour rappeler que les Gentils supplantèrent la Synagogue dans la voie de la conversion, se pressent cinq beaux jeunes gens : ce sont les nations de la terre et les *philosophes païenteciers* convertis à la foi nouvelle, c'est-à-dire *les onagres rassasiés* et qui ne sauraient *muïr ;* dans la fleur de l'adolescence et dans celle de la beauté, coiffés de leurs cheveux flottants surmontés d'élégantes tocques et vêtus de tuniques courtes

[1] Ce texte et ce commentaire sont écrits en latin, au-dessus de cette traduction ; les voici :

« Numquid rugiet onager cum habuerit herbam aut mugit bos cum ante plenum presepe steterit, aut poterit comedi quod insulsum est? » (Job VI, 5 et 6).

« Onager significat paganos, bos judeos qui sunt sub lege. Per cibum insulsum, scientia philosophorum vel sola lex vetus sine Jesum nosce, que nichil (sic) valent ad vitam. » (Ms de la bibl. imp., n° 507-6829).

vertes, roses et bleu de ciel, les uns se prosternent recueillis et abîmés dans la prière, les autres restent debout, les mains jointes, dans une attitude extatique : onagres repus de verdure, c'est-à-dire de cette foi qui a pour fin les biens immuables, ils puisent *à plaine mangouere* les faveurs du Sauveur des hommes dans le trésor de son amour. Ce trésor, cette *mangouere*, c'est un autel éblouissant, derrière lequel se cache dans l'ombre, oubliée et honteuse, l'idole adorée autrefois.

Les onagres spirituels ou les prédestinés et les solitaires (Best. de la Bibl. imp.)

Nous ne donnons pas ici cette charmante miniature, mais celle, non moins curieuse, du Bestiaire manuscrit de Guillaume le Normand. Elle donne la mise en scène de l'ex-

plication ou sens spirituel de l'onagre. Tandis qu'au plan inférieur les démons et les réprouvés hurlent de douleur et arrachent leur chevelure dans un paroxysme de désespoir, on voit dans les airs les onagres spirituels, les élus de Dieu, s'avancer à droite et à gauche, vers le Fils de l'homme environné d'une *gloire* elliptique et des attributs des évangélistes. On distingue dans cet essaim bienheureux des têtes couronnées, des têtes mitrées, des reclus et des religieux encapuchonnés, et derrière eux, au dernier rang, des Juifs, reconnaissables à leurs bonnets à corne basse.

FÉLICIE D'AYZAC,

Dignitaire honoraire de la Maison impériale de Saint-Denis.

ICONOGRAPHIE DES VERTUS

à Rome

TROISIÈME ARTICLE *.

V. — SAINTE-MARIE IN ARA CŒLI.

A Sainte-Marie in Ara Cœli, peu de Vertus pour une si grande église; mais au moins celles qui s'y trouvent ont un intérêt réel.

1. Au tombeau de l'Évêque de Césène, mort en 1504, c'est la JUSTICE avec son *glaive* et la PRUDENCE avec son *miroir*, gracieuses statuettes de marbre.

2. Au XVIe siècle, dans la chapelle Orsini, voici, peintes à fresque, la GLOIRE, GLORIA, dont la *trompette* a des *ailes* pour répandre plus vite les fastes qu'elle propage, et dont la *corne d'abondance*, pleine de fleurs et de fruits, est surmontée d'un *génie* aîlé et lumineux, qui rappelle les Victoires antiques ; à ses pieds sont les *verges* lictoriales et la *couronne*

* Voir le numéro de juillet 1863, page 377.

des rois, insignes de la gloire humaine acquise par le rang ou la dignité non personnelle, mais hiérarchique.

La VICTOIRE, VICTORIA, est *couronnée* et *donne* aussi des *couronnes*. Elle a des *ailes* aux épaules et une *palme* à la main : des ailes pour s'élever et voler avec la rapidité de l'éclair ; une palme, parce qu'au combat elle est restée maîtresse du terrain.

La PERSÉVÉRANCE, PERSEVERANTIA, chemine, bien enveloppée dans son manteau et appuyée sur son *bâton*. Sa démarche n'est ni vive ni empressée, mais elle est sûre, toujours la même et uniformément réglée. Elle se souvient du proverbe italien : *Chi va piano, va sano; chi va sano, va lontano.*

La PRUDENCE, PRVDENTIA, ressemble beaucoup à la Force, parce qu'elle se tient comme elle sur la défensive, prévoyant sagement qu'on peut l'attaquer. Aussi sa tête est abritée par un *casque*, son bras par un *bouclier* à tête de Méduse, et sa main s'appuie avec confiance sur la *lance* qui la protègera au besoin.

3. La voûte du chœur des religieux a été peinte en grisaille, l'an 1691. Les figurines y sont désignées par des inscriptions.

La FOI se reconnaît à sa *croix ;*

La RELIGION, RELIGIO, aux *deux Testaments*, qui sont l'objet du culte pratique ;

La CHARITÉ, CARITAS, aux *trois enfants*, dont un est allaité et qu'elle soigne en bonne mère ;

La PRUDENCE, PRVDENTIA, au *casque*, au *serpent* et au *sablier* qui lui donne à réfléchir sur le temps qui s'écoule ;

La PAIX, PAX, aux *branches d'olivier*, dont elle est couronnée, armée et entourée ;

L'INNOCENCE, INNOCENTIA, à la *colombe* qu'elle a apprivoisée ;

L'ÉTERNITÉ, AETERNITAS, au *cercle* qui n'a ni commencement ni fin, et au *livre* de l'éternelle vérité, au livre de vie, A et Ω.

4. La bibliothèque du couvent a un plafond peint, exécuté sous le pontificat de Clément XII. Le sujet en est expliqué par cette légende : *Sapientia ædificavit sibi domum* [1]. La SAGESSE tient un *sceptre,* car elle est reine et commande au monde, mais ce sceptre est terminé par l'*œil de Dieu*, qui voit et dirige tout. Une *couronne* est au-dessus de sa tête, comme récompense de sa vigilance qu'atteste une *lampe allumée*, et des pieuses lectures, qui l'instruisent dans sa foi, et que représente le *livre aux sept sceaux* de l'Apocalypse.

VI. — SAINT-JEAN-DES-FLORENTINS.

1. La chapelle de la Vierge (XVIe siècle) est décorée des figures de la VIRGINITÉ, qui caresse une *licorne ;* de la TEMPÉRANCE, qui apprend dans la contemplation de la *mort* à mépriser les vanités de la terre sous la forme d'une *couronne* d'or ; de la CHARITÉ, mère de *trois enfants*, et de la FORCE, *casquée, mamelue* et accoudée à un *arbre.*

2. Au tombeau d'Horace Falconieri, fondateur du grand autel, la CHARITÉ accueille *trois enfants ;* à celui du cardinal Falconieri (1734), la FOI regarde le *calice* et l'*hostie.*

3. Au tombeau du marquis Capponi (1746), la TEMPÉRANCE médite sur les fins dernières devant un *crâne* décharné et dans l'*Évangile ;* un *agneau* rappelle par sa douceur qu'elle a su modérer sa vivacité naturelle.

4. Au rétable du grand autel, on remarque en statues, la JUSTICE, *couronnée* et ayant pour attributs la *balance*, les

[1] *Proverb.*, c. IX, ℣. 1.

verges et l'*autruche ;* la FORCE, tête nue, un *lion* aux pieds et une *massue* à la main.

5. A l'autel de la Madeleine, voici la CHARITÉ avec ses *trois enfants ;* l'ESPÉRANCE qui *prie ;* la FOI, les yeux au ciel, la *flamme* au front et *deux lampes* dans les mains ; la FORCE, *casquée* et tenant un *livre* ouvert ; la TEMPÉRANCE, *versant de l'eau* dans un bassin ; la PRUDENCE, avec le *serpent* et le *miroir*.

6. Une des chapelles latérales de S. Jean des Florentins est décorée à fresque (XVIe siècle) de la figure de la FÉLICITÉ SUPRÊME, SVMMA FELICITAS. Cette vertu, dont la *tête rayonne* d'une vive lumière, qui indique la faveur céleste qu'elle goûte dans une extase sublime, tient en main une *couronne* et une *palme*. La *palme* c'est le martyre qui conduit au bonheur éternel ; c'est la victoire qui motive la récompense si parfaitement caractérisée par la couronne réservée aux seuls vainqueurs [1].

7. La FORCE est représentée d'une manière insolite dans une autre chapelle. Petite statuette de stuc, elle s'accoude à une *colonne*, calme après la victoire, car, pour témoigner de sa puissance, elle a renversé à ses pieds et brisé une autre *colonne*. C'est Samson qui ébranle les colonnes de la salle et jonche la terre de ses débris. L'idée ici est complexe et nettement accusée.

8. Ailleurs, je vois la FOI dont le *cœur s'enflamme* à la vue de la rédemption opérée par la *croix* et le *calice* du Sauveur ; l'ÉGLISE, avec le *calice* du sacrifice, le *temple* où l'on prie et l'*Esprit-Saint* qui l'inspire et la dirige ; la VIGILANCE, qui lit dans un *livre* à la lueur d'une *lampe* allumée.

[1] « Alcimus autem quidam, qui summus sacerdos fuerat..... venit ad regem Demetrium, centesimo quinquagesimo anno, offerens ei coronam auream, et palmam. » Lib. II, *Machab.* cap. XIV, ℣. 34.

VII. — SAINTE-MARIE-DU-PEUPLE.

Sainte-Marie-du-Peuple est une des églises les plus riches en représentation des Vertus.

1. La plus ancienne qui figure au tombeau de l'évêque Mellini (1478), doit être la VIGILANCE: sa *lampe* est allumée pour prolonger pendant la nuit les méditations pieuses de la journée, ou attendre le céleste Époux.

2. Le cénotaphe du cardinal Podocatharo n'est pas daté, mais son style permet de l'attribuer sans crainte à la fin du XVe siècle. Comme il n'y avait que quatre places, à droite et à gauche du défunt, trois furent attribuées aux Vertus théologales et l'autre donnée à la première des Vertus cardinales, la JUSTICE. Pourquoi la JUSTICE passe-t-elle avant la CHARITÉ ? Je l'ignore et je crois volontiers à une erreur, car l'ordre admis est celui-ci :

FOI.	ESPÉRANCE.
JUSTICE.	CHARITÉ.

La FOI est *couronnée* pour avoir cru sans hésitation aux effets de la *croix* et du *calice*, où s'est consommée et se consommera encore l'œuvre de la Rédemption. Prier, c'est espérer que l'on obtiendra ce que l'on demande. Tel est le sens vrai de ces *yeux levés* et de ces *mains jointes* qui caractérisent l'ESPÉRANCE.

La CHARITÉ tient au bras un de ses *enfants* et l'autre à la main : tous les deux sont nus.

3. Les deux tombeaux datés de 1505 et 1507, et signés d'André Sansovino, ANDREAS SANSOVINVS FACIEBAT, sont, à

mon sens, l'expression la plus élevée, la plus gracieuse et la plus heureuse comme art de la sculpture chrétienne à Rome. L'un complète l'autre, aussi sont-ils placés en vis-à-vis. Pourquoi le grand autel et ses deux portes latérales masquent-ils aux étrangers qui les ignorent, ces deux chefs-d'œuvre incomparables ?

Le tombeau du cardinal Ascanio Sforza est protégé par deux Vertus théologales et deux Vertus cardinales ainsi disposées :

FOI.	ESPÉRANCE.
JUSTICE.	PRUDENCE.

La FOI se distingue par le *calice* et l'*hostie ;* l'ESPÉRANCE par ses *mains jointes* qui prient ; la JUSTICE par le *glaive* levé, et la PRUDENCE par le *miroir* et le *serpent* qui s'entortille autour de son bras.

4. Le tombeau du cardinal Jérôme Basso, plus jeune de deux ans, offre dans cet ordre :

La CHARITÉ.	La RELIGION.
La FORCE.	La TEMPÉRANCE

La CHARITÉ lève les *yeux* et tend les *mains vers le ciel*, comme pour y chercher et en recevoir ce qu'elle donnera généreusement.

La CHARITÉ est une vertu essentiellement céleste, surnaturelle, qui procède directement de Celui que les saints Livres proclament la Charité suprême. Manière à la fois neuve et intelligente que l'artiste a créée, mais qu'aucun autre n'a imitée, de représenter la Charité, sans souci de ces enfants qui la font plutôt mère féconde et vouée à ses devoirs que Charité, consacrée par inclination du ciel au soulagement de son prochain souffrant et misérable.

La RELIGION embrasse la *croix* du Sauveur, et de sa *main* posée avec fermeté sur sa poitrine, accentue avec geste ces paroles du *Credo :* Je crois à Jésus crucifié, mort pour notre salut.

La FORCE se sert du *sceptre* pour commander, de la *colonne* et du *casque* pour signifier son énergie et sa vigueur.

La TEMPÉRANCE médite, le sablier en main, sur les heures qui ne sont plus : *Recogitabo tibi omnes annos meos in amaritudine animæ meæ* [1], a dit un prophète. Et c'est de cette amertume du passé qui s'est enfui rapidement, que naît la sagesse dans le présent et la sobriété dans l'usage des choses d'ici-bas.

5. En 1506, le tombeau de Jean de Castro groupait ainsi cinq Vertus :

TEMPÉRANCE.	ESPÉRANCE.	PRUDENCE.
FOI.		CHARITÉ.

La FOI professe sa croyance en appuyant sa *main sur son cœur.*

La CHARITÉ, nourrice à fortes mamelles, console un *enfant* qui pleure, probablement parce qu'il a soif. Sa *lampe* qui brûle indique que, la nuit, elle ne craint pas de se lever par amour pour son enfant ou qu'elle brûle d'un feu inextinguible.

L'ESPÉRANCE est en *prière.*

La TEMPÉRANCE tient *deux vases*, et la *Prudence* un *miroir* et un *serpent.*

6. Alexandre VII (1655-1667), lors de la réparation intérieure de l'église, décora le sanctuaire de stucs dorés que décrivent ainsi mes notes rapidement jetées sur mon carnet :

[1] ISAIÆ, c. XXXVIII, ℣. 15.

Foi, *croix* de bois ;

Espérance, *ancre*, et du doigt *montre* le ciel où tendent ses vœux et ses soupirs ;

Charité, avec *deux enfants*, dont un à terre et l'autre sur son sein ;

Prudence, *serpent* et *miroir ;*

Justice, *glaive* et *balance ;*

Religion, *livre* des Évangiles et *main* sur poitrine en signe de sa croyance ;

Tempérance, *deux vases ,*

Force, *casque*, *lance* et *colonne ;*

Générosité, *corne d'abondance* qui répand des trésors ;

Douceur, *agneau* couché sur un *livre ;*

Prière, comme les *orantes* des catacombes, les *bras étendus ;*

Virginité, *lys* fleuri : *Ego flos campi et lilium convallium*, est-il dit de Jésus-Christ, Vierge et couronne des vierges [1].

7. Le même XVIIe siècle et le même pontife peignirent les pendentifs de la coupole et y symbolisèrent, en femmes de l'ancienne loi, la Consolation, la Prudence, la Fidélité et la Puissance, toutes Vertus que l'Église reconnaît en Marie, quand elle chante à sa louange, dans ses litanies, *Consolatrix afflictorum*, *Virgo prudentissima, Virgo fidelis*, *Virgo potens* et dont *Esther*, *Débora*, *Ruth* et *Judith* furent l'annonce anticipée.

Esther, qui a reçu le *sceptre* en montant sur le trône, *intercède* pour le peuple dont elle est issue :

[1] Cantic. Cantic., c. II, ℣. 1.

« Jesu, corona Virginum,
Quem mater illa concipit
Quæ sola virgo parturit. »

(Hymne du Commun des Vierges au Bréviaire romain).

ESTHER CONSOLATRIX.
DONA MIHI POPVLVM PRO QVO OBSECRO [1].

Débora est fière d'avoir sauvé par sa prudence les débris d'Israël.

DEBBORA PRVDENTISSIMA.
SALVATE SVNT RELIQVIAE POPVLI [2].

Ruth, qui a glané une *gerbe d'épis* dans le champ d'autrui, dit pleine d'assurance : Votre peuple est le mien.

RVTH FIDELIS.
POPVLVS TVVS POPVLUS MEVS [3].

Judith tenant encore son *glaive* ensanglanté montre la *tête d'Holopherne*, l'ennemi de sa nation :

JVDITH POTENS.
INTERFECIT IN MANV MEA HOSTEM POPVLI SVI [4].

8. Au lieu de graver sur l'épitaphe de Marie Buoncompagni (1745) : Elle fut *douce* et *charitable*, on illustra son nom des Vertus de la DOUCEUR et de la CHARITÉ. La DOUCEUR caresse l'*agneau*, le plus innocent et candide des animaux domestiques ; la CHARITÉ allaite un de ses *deux enfants*.

9. Les fresques, qui décorent la chapelle Mellini (1761), sont consacrées aux Vertus cardinales : la JUSTICE, avec le *glaive* et la *balance ;* la PRUDENCE, avec le *miroir* et le *serpent*, un autre *serpent* se redresse et siffle à ses pieds ; la FORCE, avec le *casque*, le *bâton de commandement*, la *colonne*

[1] ESTHER, c. VII, ℣. 3.
[2] *Lib. Judic.*, c. V, ℣. 13.
[3] *Lib* RUTH, c. I, ℣. 16.
[4] *Lib* JUDITH, c. XIII, ℣. 18.

qui lui sert d'appui, et le *lion ;* la TEMPÉRANCE, avec le *mors* et près d'elle un enfant qui *verse d'un vase dans un autre.*

VIII. — SAINTE-SABINE.

Le cardinal de Montréal, mort en 1483, fut à la fois *fort*, *tempérant*, *juste* et *prudent*. Ce n'est pas son épitaphe qui nous l'apprend, mais son tombeau sculpté en marbre blanc, dans l'église de Sainte-Sabine, où son effigie dort entre les quatre statuettes des Vertus cardinales.

La FORCE s'attache à une *colonne* qu'elle enlace de ses bras. Victorieuse, elle a la *couronne* au front.

La TEMPÉRANCE verse d'un *vase dans un autre* pour corriger ce que ce dernier renferme de trop généreux.

La JUSTICE tient le *glaive* levé et le *livre* de la loi tout ouvert [1].

La PRUDENCE a lu dans un *livre* [2], qu'elle vient de refermer, que le *serpent* est son emblème ; elle paraît agitée et *crie*, pour appeler au secours, comme si le reptile qui se redresse l'avait piquée au sein. Il faut avouer aussi qu'il n'est pas prudent de rester la poitrine découverte, en présence d'un serpent qui fait de visibles efforts pour se soustraire à la pression de la main qui le retient.

[1] La loi écrite pour le citoyen, c'est le code ; pour le chrétien, c'est l'Évangile. Je ne m'écarte pas du sens à la fois historique et symbolique lorsque je dis que c'est sur ce *livre* que la Justice fait prêter serment aux magistrats, qui, dès le temps de Justinien, touchaient aux saints Évangiles pour donner à leur *parole d'honneur* la plus haute garantie humaine, *tactis sacrosanctis Evangeliis*.

[2] « Le miroir est une espèce de livre où l'âme humaine apprend à se voir, comme le livre est une sorte de miroir, où elle apprend à se connaître. Les figures de la Prudence armées du livre sont très nombreuses, surtout en Italie. » (DIDRON., *Annal. archéol.*, t. XX, p. 54.)

IX. — SAINT-PIERRE IN MONTORIO.

1. Le tombeau du cardinal de Montréal date de 1533. L'effigie du défunt y est accompagnée des deux statues en marbre, et debout, de la FORCE et du DÉTACHEMENT.

La FORCE, *casquée* et *cuirassée*, met la main à la garde de son *épée*, au cas où l'on enfreindrait les ordres qu'elle vient de donner, en les appuyant d'un signe de son *bâton de commandement*.

Le DÉTACHEMENT des biens de la terre foule aux pieds un *sac plein d'or*, car elle a lu dans la *sainte Écriture*, qu'elle tient à la main, que la PAUVRETÉ est une *béatitude*.

2. Pinturicchio, le peintre le plus fin et le plus élégant du XVe siècle, a peint les quatre Vertus cardinales à l'extérieur de l'une des absides ou chapelles latérales de la nef. Sa fresque est harmonieuse et douce de ton, comme tout ce qui sort de son suave pinceau. Les Vertus, jeunes et causeuses, sont assises dans cet ordre : FORCE, JUSTICE, PRUDENCE, TEMPÉRANCE, ce qui donne la droite aux deux premières et la gauche aux deux autres.

La FORCE est *diadémée* : elle a posé sur ses genoux une *colonne* qu'elle retient de ses deux bras. On lit sur sa banderole que la crainte du Seigneur fait la force du chrétien :

ROBVR SVM OMNIVM TIMENTIVM TE DOMINE.

La JUSTICE brandit son *glaive* et pèse avec sa *balance*. Elle dit sur son phylactère développé qu'elle est toujours disposée à rendre à chacun ce qui lui est dû :

CONSTANS SVM VOLVNTAS VNICVIQVE IVSTA.

La PRUDENCE fait réfléchir son *miroir* et siffler son *serpent*.

Elle parle en philosophe qui mesure ses actions et agit en toute droiture :

RECTA SVM RATIO OMNIVM AGIBILIVM.

La TEMPÉRANCE est *mère de deux enfants*, dont l'un, assis sur ses genoux, verse de l'eau dans la coupe de son aîné qui se tient debout et à terre. Elle nous apprend à nous modérer dans l'usage des choses délectables, comme est le vin :

MODERA SVM DILECCTABILIVM.

3. Le *Tempietto* gracieux, construit en 1536 par Bramante, au milieu du préau du cloître franciscain de Saint-Pierre *in Montorio*, sur le sommet le plus élevé du Janicule, a sa voûte de la crypte historiée de la Vie de saint Pierre, qui y fut crucifié, et de reliefs en stuc des Vertus théologales et cardinales.

Tels sont leurs attributs :

FOI, *calice* et *hostie ;*

ESPÉRANCE, *ancre*, *yeux* levés *au ciel*, et *mains jointes* pour prier ;

CHARITÉ, *un enfant sur chaque bras ;*

JUSTICE, *glaive* et *balance ;*

PRUDENCE, *deux serpents ;*

FORCE, *colonne* sur laquelle elle s'accoude ;

TEMPÉRANCE, *deux vases ;*

L'artiste a joint à ces Vertus de premier et de second ordre leur mère à toutes, qui est l'ÉGLISE, reconnaissable au *temple* matériel qu'elle tient en main, car église, en grec, signifie tout à la fois *lieu où l'on se réunit* et *réunion des fidèles*. Pour parler aux yeux, il a fallu user d'une figure fort connue qui consiste à substituer le contenant au contenu.

On aura remarqué la PRUDENCE, qui ne se contente pas du

serpent habituel, mais qui en tient deux pour mieux préciser sa ligne de conduite sage et réfléchie et aussi peut-être pour interpréter plus fidèlement le texte évangélique qui dit, en employant le pluriel : *Estote prudentes sicut serpentes.* (S. Matth., c. x, ℣. 16.)

X. — GALERIE DORIA PAMPHILI.

Deux panneaux, de l'école italienne du XVIe siècle et débris probablement d'un triptyque dont ils formaient les volets, appartiennent à la galerie des princes Doria. Ils représentent l'ESPÉRANCE et la CHARITÉ.

L'ESPÉRANCE paraît ne plus vivre pour la terre. Elle lève ses *yeux au ciel*, qui lui sourit par un *rayon de lumière* et *prie* avec confiance, les *mains jointes*. Si nous n'étions pas à cette époque infime de l'art qui ne connaît que l'anatomie et fort peu la symbolique, je verrais dans ses jambes découvertes et sa robe écourtée le dégagement des choses terrestres et le désir de marcher plus vîte, sans être gênée ni ralentie, dans la voie de perfection qui conduit à la céleste patrie. Mais cette pensée pieuse est trop profonde, trop spirituelle pour un artiste qui semble n'avoir cherché que le beau physique et humain.

La CHARITÉ est une grande femme, qui s'est presque amaigrie à allaiter les *deux enfants* auxquels elle donne la *main*, et le troisième qu'elle porte à son cou. Les aînés sont habillés ; le dernier est tout nu et semble greloter, aussi il cache sa petite tête sur l'épaule de sa mère.

XI. — SAINT-LAURENT CHIAVI D'ORO.

Cette modeste église est ornée de deux Vertus peintes sur toile au jus d'herbes.

La DILIGENCE, DILIGENTIA, tient l'*éperon* qui stimule, l'*abeille* ouvrière et la *guirlande* de fleurs et de fruits, qui témoigne d'un pieux empressement pour la décoration des autels.

La VIGILANCE, VIGILANTIA, a pour emblème l'*autruche* inquiète et attentive, la *verge* qui frappe l'indocile, le *livre* et le *flambeau* allumé avec lesquels elle prolonge par des veilles assidues, les travaux de la journée.

XII. — SAINTE-THÉRÈSE.

Quatre grisailles, peintes sur bois et modernes, occupent à Sainte-Thérèse les quatre niches de la nef. Elles représentent l'ESPÉRANCE (*ancre*), la FORCE (*casquée* et à *colonne*), la FIDÉLITÉ et l'HUMILITÉ.

L'HUMILITÉ caresse un *agneau* qu'elle tient dans ses bras. L'agneau est un animal doux, obéissant ; je ne l'aurais jamais cru l'emblème d'une Vertu qui a bien quelque rapport avec les deux autres, dont elle est le principe, mais il n'y a pas de doute possible sur l'intention du peintre qui a nommé la vertu VMILTA.

La FIDÉLITÉ, FEDELTA, est mieux caractérisée par l'*anneau* conjugal, qui rappelle une foi jurée, la *clef* qui ne se confie qu'aux discrets, et le *chien*, ami dévoué de l'homme.

XIII. — SAINTS CÔME ET DAMIEN, AU FORUM.

1. Au rétable d'un autel des chapelles latérales, à la diaconie des saints Côme et Damien (XVIIIe siècle), la RELIGION et la VIRGINITÉ sont mises en parallèle. La Virginité existerait-elle sans la Religion qui l'inspire et la soutient ?

La RELIGION n'a pour défense contre le siècle et pour objet de ses méditations que l'humble *croix* du Calvaire.

La VIRGINITÉ est blanche, pure, immaculée, candide, simple, innocente comme le *lys* parfumé qui l'embaume, et la *colombe* qu'elle caresse.

2. Une toile moderne, placée au-dessus de la porte d'entrée, met, en manière de Vertus, la SCIENCE et la MÉDECINE, que les saints titulaires de l'Église portèrent à un si haut degré.

La SCIENCE, qui a étudié les *livres*, verse des *flots d'or* et *de richesses* de sa corne d'abondance. Sa tête illuminée rayonne.

La MÉDECINE a aussi, pour mieux se conduire, des *livres* où elle apprend ce qu'elle fera : près d'elle chante le *coq* que l'antiquité immolait à Esculape, et s'enroulent *autour* d'un *bâton* les *serpents* qui fournissent la thériaque. Sa *corne d'abondance* est intarissable en *fleurs* et en *fruits*, les uns et les autres pleins de ressource pour les remèdes qu'elle infuse ou distille, triture et prépare, mélange et utilise.

XIV. — SAINTE-MARIE-DES-ANGES.

La voûte absidale de Sainte-Marie-des-Anges a été peinte en grisailles que je ne crois pas antérieures au XVIIIe siècle. Assises dans l'attitude du repos, les Vertus occupent au ciel le premier rang après les anges, avec qui elles font escorte au triomphe de la Vierge.

Est-ce l'AUTORITÉ qui a le *sceptre* en main? Mais son regard baissé et sa tête voilée attestent plutôt la MODESTIE. Dans un monastère, il est vrai, comme celui des Chartreux qui desservent l'église, c'est le plus saint, le plus humble que le suffrage de tous les religieux appelle au commandement de

la communauté. Le Pape, roi suprême, ne se dit-il pas en tête de ses bulles *serviteur des serviteurs de Dieu?*

La VICTOIRE ? est *couronnée de laurier*, en signe de triomphe et porte une *branche de citronnier*, chargée de fruits délicieux.

L'ÉGLISE est à la fois humainement et divinement ornée. Elle emprunte à la terre son *casque*, sa *cuirasse* et son *bouclier*, car elle a des ennemis à combattre, à repousser parmi les enfants des hommes. Le Saint-Siége en sait quelque chose en ce moment. Mais elle sera également vigoureuse dans la défense de ses droits, inspirée qu'elle est par le *soleil* de la vérité qui brille sur sa poitrine et la réchauffe, protégée par le *Saint-Esprit* qui revêt son armure de lumière, encouragée par le *livre* mystérieux aux sept sceaux dont le dépôt lui a été confié.

La PRUDENCE est cauteleuse comme le *serpent:* elle regarde dans le *miroir* qui réfléchit son image, et, prête à tout événement, a coiffé sa tête d'un *casque* pour sa défense et orné sa main d'une *flèche* pour repousser l'agression.

La FORCE ne cherche pas d'autre secours ailleurs qu'au *ciel*, qu'elle montre du doigt. Elle n'a pas d'armes, mais une simple robe. Néanmoins, elle sera ferme et immobile comme la *colonne* à laquelle elle s'appuie.

La PÉNITENCE a une discipline avec laquelle elle flagelle son corps et des fers pesants pour ses pieds.

XV. — SAINTE-MARIE IN COSMEDIN.

La chapelle du chœur des chanoines, à la basilique de Sainte-Marie *in Cosmedin*, date du siècle dernier. Quatre grandes statues veillent debout aux quatre angles dans des

niches. Quel est leur nom exact ? Je n'ose l'affirmer, car leurs attributs conviennent à plusieurs.

L'AUTORITÉ commande avec le *sceptre*.

La SIMPLICITÉ prend modèle sur la *colombe*, soucieuse des paroles du Sauveur, *simplices sicut columbæ*. (S. Matth., c. x, ℣. 16.)

L'ESPÉRANCE *montre le ciel*.

La PÉNITENCE, *couronnée d'épines*, médite sur la *croix* de Notre Seigneur. La conséquence pratique de sa méditation sera la *discipline* : aussi elle la tient toute prête pour se flageller.

Si le chapitre n'avait récemment fourni au catalogue des bienheureux un de ses chanoines, Jean-Baptiste de Rossi, je serais tenté de croire à une sévère leçon donnée à la collégiale par l'érection de ces quatre statues ; car franchement elles contrastent avec la réputation, faite, à tort ou à raison, aux chanoines qui, en tout temps, ont passé pour peu soumis, peu mortifiés, peu humbles, et très-attachés aux jouissances de la terre.

Soit dit en passant, sans médisance ni calomnie, mais à titre de citation, du vénérable corps auquel je suis fier d'appartenir.

XVI. — SAINT-ONUPHRE.

Le plafond de la sacristie de l'église de Saint-Onuphre, au Janicule, a été peint au XVIIIe siècle.

L'idée qu'il exprime est complète, en ce sens qu'il donne aux Vertus théologales pour Mère ou pour Reine la sainte Église, au-dessous de laquelle elles sont modestement assises.

L'ÉGLISE est pontife et, comme telle, porte la *tiare*, *l'aube*, *l'étole* croisée sur la poitrine et la *chape*. Elle regarde l'*Esprit-*

Saint qui l'inspire et la féconde. Dans ses mains sont l'*hostie* et le *calice* du sacrifice. Près d'elle des anges tiennent les insignes de sa dignité, la *mitre* et la *crosse*, ou balancent *l'encensoir*, dont elle parfume les autels.

La FOI est *voilée* [1] et a une *croix* pour attribut.

L'ESPÉRANCE, *couronnée de laurier* — c'est l'Espérance qui n'espère plus, puisque, le combat achevé, elle a obtenu la récompense désirée — tient en main une *couronne* de fleurs et une *ancre*. L'ancre, c'est le port vers lequel elle aspire ; la couronne fait songer aux fruits.

La CHARITÉ a *trois enfants*, et au geste qu'elle fait on voit qu'elle s'apprête à en allaiter un, le plus jeune et celui qui en a besoin davantage.

XVII. — SAINT-THOMAS-DE-CANTORBÉRY.

Dans le cloître du collége anglais, *via di Monserrato*, on voit le tombeau du baronnet Thomas Deheram, mort en 1739. Son effigie y est accompagnée de deux belles statues en marbre blanc, de la RELIGION et de la FIDÉLITÉ.

La RELIGION a pour emblème une *croix* qu'elle regarde amoureusement, et la FIDÉLITÉ un *chien* près d'elle et une *clef* en main : le chien si attaché à son maître sied bien à cette vertu, ainsi que la clef du trésor dont elle sera la gardienne vigilante et la dépositaire discrète.

[1] « Le voile couvre fréquemment la tête de la Foi; mais aux époques anciennes, au lieu d'être rabattu sur ses yeux, il s'arrête à la ligne supérieure de son front. Au Moyen Age, la Foi voit clair : elle a ses yeux tout grands ouverts; elle tient assez souvent un cierge à la main droite pour ajouter à sa vue naturelle une lumière surnaturelle ou du moins extérieure. » DIDRON, *Annal. archeol.*, t. XX, p. 239.)

XVIII. — ÉGLISE DE SAINT-GRÉGOIRE AU CŒLIUS.

1. La belle et élégante chapelle, annexée au flanc droit de l'église de Saint-Grégoire au Cœlius, porte le nom de son fondateur Salviati, et le millésime de 1600. A la voûte et aux arcs doubleaux sont peintes à fresque les Vertus suivantes, au nombre de quinze, avec une redondance d'attributs ou plutôt un double emploi qui atteste chez l'artiste une certaine inexpérience dans l'exécution d'un pareil sujet. Aussi suis-je assez en peine pour les qualifier chacune d'un nom spécial.

La FOI tient la *croix* et le *calice;* l'ESPÉRANCE *prie;* la CHARITÉ a *deux enfants*, dont un dans ses bras ; la RELIGION porte une *croix* et un *pain*, le pain de la vie éternelle, le pain de chaque jour réclamé dans l'oraison dominicale : elle foule aux pieds le Mal ou l'Hérésie personnifiée dans *un dragon;* la DOCTRINE *enseigne* aux hommes la vérité et puise son enseignement dans la *sainte Écriture ;* la GÉNÉROSITÉ a rempli sa *corne d'abondance* de ce qui sera le sujet de ses faveurs ; l'AUTORITÉ commande avec la *baguette* qui lui est propre [1] ; la FORCE *casquée*, s'appuie sur une *colonne ;* la TEMPÉRANCE présente comme frein un *mors* et un *livre :* ce livre doit être la Bible ; la JUSTICE *casquée*, porte la *balance* et le *glaive ;* la PRUDENCE, *couronnée* se reconnaît au *serpent* et au *miroir ;* la PRIÈRE *joint les mains* et invoque Dieu ; l'ORAISON balance l'*encensoir* où fume l'encens de sa *navette*, car le psalmiste a écrit: *Dirigatur oratio mea sicut incensum in conspectu tuo* [2].

J'hésite à désigner les deux Vertus qui restent: l'une tient

[1] *Nombres*, c. XXII, ℣. 2, c. XXI, ℣. 18.

[2] *Psalm.* CXL, ℣. 2.

une *baguette* comme pour frapper et *lève l'index* comme pour enseigner : espèce de pédagogue qui a affaire à des enfants insoumis et peu dociles : l'autre *discute* et commente le *livre* qui sert de thême à ses élucubrations. Serait-ce l'ENSEIGNEMENT et la DIALECTIQUE ?

2. La voûte de la même église, également peinte à fresque, mais au XVIIIe siècle, représente la FOI, qui, armée du *calice*, de l'*hostie* et de la *croix*, renverse le *démon*, caractérisé par des *serpents* et des *idoles* : un ange tient le *saint Évangile*. A ses pieds sont prosternées les *nations* en prière ; la France couronnée est vêtue d'un manteau bleu fleurdelisé.

X. BARBIER DE MONTAULT,

Chanoine de la basilique d'Anagni.

(*La suite au prochain numéro.*)

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Société des Antiquaires de Picardie.— M. Gustave Saint-Joanny a adressé aux Sociétés savantes de Paris et des départements, un *Mémoire sur l'importance pour l'histoire intime des communes de France, des actes notariés antérieurs à* 1790. L'auteur demande : 1° la création d'un dépôt d'archives dans chaque chef-lieu d'arrondissement et l'obligation pour les notaires d'y transporter leurs actes antérieurs à 1790 ; 2° le triage par l'archiviste, de ceux de ces actes qui ont un caractère historique. M. Darsy, chargé par la Société des Antiquaires de Picardie de lui rendre compte de cette publication, n'admet point les conclusions de l'auteur, parce qu'elles lui paraissent devoir porter atteinte aux droits, aux secrets et aux intérêts privés des familles ; mais il appelle l'attention sur une série importante de documents, dont il sollicite le dépôt dans les archives départementales : ce sont les testaments ou actes de dernière volonté reçus par les curés et qui sont restés parmi les papiers des fabriques et des communes. « Ces actes, dit M. Darsy, contiennent souvent des documents précieux sur les églises et les établissements religieux qui jamais n'y étaient oubliés, en même temps qu'ils intéressent singulièrement les familles. On peut même s'étonner que, depuis sa reconstitution en l'an XI, le notariat n'ait pas réclamé le dépôt de ces testaments. Malheureusement ces titres ne sont rien moins que soignés, et sont même la plupart du temps inconnus, jetés pêle-mêle avec les titres et papiers des fabriques dans un buffet d'église ou dans le grenier du curé ; ils y périssent, graduellement rongés par l'humidité ou par les rats, s'ils ne sont un jour ou l'autre utilisés par un sacristain ou par une ménagère économe. J'ai pu,

dans le classement d'archives communales et dans mes études sur le canton de Gamaches, en constater l'existence d'un nombre quelquefois important dans certaines paroisses. Mais combien ont péri déjà ! Lorsque personne ne revendique la propriété de ces actes, qui tout simplement ne sont point à leur place, un véritable service à rendre aux particuliers, comme aux historiens locaux, serait de les remettre dans un dépôt public. »

Société des Antiquaires de Normandie. — M. Ed. Lambert lui a fait la communication suivante sur le manuscrit authentique du Concile de Florence, tenu en 1430. On conservait autrefois dans le trésor de l'église de Bayeux, l'expédition originale de ce Concile, tenu sous le pape Eugène IV, pour la réunion des Grecs à l'Église romaine. Ce monument important, apporté à Bayeux par l'évêque de cette ville, Zanon de Castiglione, originaire du Milanais, qui y avait assisté, non-seulement en son nom, mais encore comme représentant l'archevêque de Rouen, l'évêque de Lisieux et l'abbé du Mont-Saint-Michel, ainsi que nous l'apprend l'historien du diocèse, contient les actes de ce Concile, écrits sur parchemin en grec et en latin, le grec du côté droit et le latin du côté gauche, avec les seings en original du pape Eugène, des cardinaux, des évêques et de l'empereur Jean Paléologue, dont la signature est en pourpre, tandis que celles des autres sont en noir. Pillé ou vendu au moment de la révolution de 1789, c'est quelques années après ce grand cataclysme, que ce monument est retrouvé chez un marchand de tabac qui humectait sa marchandise sur cette grande feuille de parchemin. Ce fut un ancien notaire de cette ville, M. Jean Vautier, qui eut le bonheur de retirer ce document des mains barbares et ignorantes de ce marchand. Son fils, M. Victor Vautier, président de la Société académique de Bayeux, l'avait recueilli dans la succession de son père, et c'est à la libéralité de ce digne citoyen que la ville de Bayeux devra désormais la possession de cet acte curieux, sauvé d'une manière si extraordinaire. En effet, M. Vautier, convaincu qu'un monument de ce genre ne saurait être mieux placé que dans un établissement public, en a fait hommage à la bibliothèque de sa ville natale, pour y être conservé comme un souvenir affectueux de ses sympathies envers ses concitoyens. L'administration municipale,

pour répondre dignement à cet acte de générosité, a fait exécuter un cadre spécial, en bois de chêne, sculpté et doré dans le style de l'époque à laquelle se rattache l'acte important dont il s'agit, qui est maintenant exposé aux yeux de tous, dans l'établissement littéraire de Bayeux.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE. — Le dernier volume de ses *Mémoires* contient une excellente notice de M. A. Digot, sur un Ordo du XIIe siècle; c'est un manuscrit fort délabré, qu'on a découvert au milieu d'une épaisse couche de mortier, en démolissant un mur de l'église de Vaudières (Meurthe), paroisse qui faisait partie de l'ancien diocèse de Toul. Cette espèce de directoire indique avec beaucoup de détails l'échéance des fêtes, la couleur des vêtements liturgiques dont on doit se servir, en un mot tout ce qui concerne la célébration des offices de chaque jour. De l'examen approfondi de cet Ordo, M. A. Digot tire les conclusions suivantes : 1° La liturgie du diocèse de Toul, pendant la seconde moitié du XIIe siècle, n'était autre que la liturgie romaine, avec adjonction des fêtes propres au diocèse; 2° les fêtes propres au diocèse étaient assez peu nombreuses, eu égard à celles qui figuraient dans la liturgie touloise ou nanceienne, récemment supprimée; 3° il y avait bien peu de fêtes au XIIe siècle, en comparaison de celles qu'on célèbre aujourd'hui, où il reste un si petit nombre de jours libres; 4° la plupart des saints que l'on fêtait alors étaient des martyrs des premiers siècles; peu ont disparu de la liturgie actuelle, mais beaucoup ont été reportés à d'autres jours, ou ont fait place à des saints modernes, en ne conservant qu'une simple mémoire; 5° l'Ordo mentionne en leur temps, les solennités proprement dites, telles que Noël, la Circoncision, l'Epiphanie, etc. Il rappelle aussi les Rogations, mais il passe sous silence (et la chose n'a rien d'étonnant) la Trinité, que l'on ne célébrait encore que dans certaines églises, et la Fête-Dieu, qui fut établie seulement au XIIIe siècle; 6° à ces marques d'antiquité, on en peut joindre une autre qui fixe à la seconde moitié du XIIe siécle la rédaction de l'Ordo de Vaudières: c'est l'absence de la fête de saint Bernard, dont le culte date de l'an 1174.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES. — M. le baron de Guilhermy a fait à la section d'archéologie un rapport sur le mode

de publication à adopter pour le *Recueil des inscriptions de l'ancien diocèse de Paris*, qu'il a été chargé d'éditer, par M. le Ministre de l'Instruction publique. Prenant en considération l'opinion déjà émise par la majorité de l'assemblée, il propose de publier non-seulement les monuments épigraphiques qui se sont conservés jusqu'à nos jours, mais encore ceux qui n'existent plus que dans des collections manuscrites ou imprimées; mais il pense qu'il faudrait établir une distinction entre ces deux classes d'inscriptions. Il propose en outre de publier les inscriptions littéralement dans leur forme et teneur; à de très-rares exceptions près on emploierait les caractères nouvellement gravés par les ordres de M. le directeur général de l'imprimerie impériale, sur la demande de M. le comte de Laborde, pour le grand Recueil de sceaux du Moyen Age que le savant académicien vient de donner au public. Enfin M. de Guilhermy propose d'ajouter au texte la reproduction d'un certain nombre de monuments funéraires. Il complète son rapport écrit en déclarant qu'il sera prochainement en mesure de placer sous les yeux de M. le Ministre un spécimen au moyen duquel il deviendra possible d'apprécier approximativement le total des frais que nécessitera l'impression par l'imprimerie impériale de la première partie du recueil. M. de Guilhermy croit qu'il suffira de deux vol. in-4° du format des Documents inédits, collection à laquelle se rattache tout naturellement la nouvelle entreprise, afin de comprendre toute la première partie du diocèse de Paris.

Après une discussion à laquelle prennent part presque tous les membres présents et particulièrement MM. L. Renier, J. Quicherat, de Guilhermy, Paul Lacroix et Chabouillet, la section adopte toutes les conclusions du rapport de M. de Guilhermy et décide en outre qu'il lui paraîtrait désirable qu'on commençât par publier immédiatement la première partie du Recueil dont on possède déjà les éléments, c'est-à-dire les monuments épigraphiques encore existants. On statuerait ultérieurement sur les voies et moyens à employer pour préparer la seconde partie, c'est-à-dire les inscriptions dont on n'a plus que des copies.

Ces diverses propositions seront soumises à l'approbation de Son Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique.

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE. — Nous trou-

vons dans le dernier volume de ses publications une intéressante notice sur la bijouterie et l'iconographie religieuse des campagnes de la Savoie, par M. Laurent Sevez. Nous allons en analyser quelques passages. Lorsque le Christianisme s'introduisit en Savoie, au commencement du Ve siècle, il laissa probablement subsister les ornements païens usités, mais il les modifia dans quelques-uns de leurs détails et leur donna une consécration différente. Aussi, quelques-uns des ornements de la toilette des femmes paraissent avoir traversé une longue succession d'âges sans subir une altération bien sensible dans leur forme essentielle. Le cœur volumineux qui surmonte les croix que portent les villageoises ne serait-il pas d'origine païenne ? Ne faudrait-il pas voir là le dernier vestige de cette coutume usitée chez les Égyptiens, qui consistait à porter, suspendu sur la poitrine, un ornement creux en or et de la forme d'un cœur ? L'analogie est au moins remarquable. C'est aussi un ornement de cette forme et de ce métal que les Romains désignaient sous le nom de *bulla*.

La croix est devenue pour les paysannes un objet mixte de dévotion et de parure. Au Moyen-Age, on avait pour cette forme une profonde vénération. Nous en trouvons une preuve curieuse dans les *Statuta antiqua Sabaudiæ*. Dans les statuts publiés en 1430, on trouve un chapitre portant défense expresse, sous peine de trois jours de prison, au pain et à l'eau, à tous peintres, graveurs, sculpteurs et autres, de peindre ou sculpter le signe de la Croix sur le marbre ou le bois des tombeaux et sur tous les lieux où cette image sacrée sera exposée à être foulée aux pieds.

Les croix et les cœurs que les villageoises de la Savoie portent suspendus au cou, à l'aide d'un ruban de velours noir, atteignent parfois des dimensions extraordinaires. L'or est exclusivement réservé aux femmes mariées, et l'argent aux jeunes filles. Les croix affectent la forme grecque, comme les croix d'absolution qu'on trouve dans les sépultures, comme les croix de consécration qu'on peignit sur les murs des églises du XIe au XVIe siècle. Cette forme est probablement un des derniers vestiges des pratiques que l'Église latine avait empruntées à l'Église orientale. Il y a trente ans, le type parfait de la croix grecque était suivi dans toute la simplicité de son dessin. On n'y voyait ni dessin ni inscription ; mais,

depuis lors, l'usage s'est introduit de décorer d'un trèfle l'extrémité de chaque bras, d'y graver d'un côté le monogramme du Christ et les instruments de la Passion, et, de l'autre, les nom et prénoms de la propriétaire. La croix latine est portée surtout par les paysannes des environs de Chambéry ; l'épanouissement des branches en larges fleurons semblerait devoir faire remonter cette forme au XIIIe siècle. Sur quelques croix, mais rarement, le Christ est encore revêtu du jupon, que les artistes du Moyen-Age faisaient figurer dans toutes leurs reproductions du Sauveur crucifié.

Dans le Chablais, les croix d'or sont beaucoup plus ouvragées ; elles sont à huit pointes, comme les croix de Malte, et le ruban de velours noir est quelquefois remplacé par une élégante chaînette d'or. Les croix de la Haute-Savoie sont aussi ornées d'émaux couleur d'azur incrustés dans le métal et produisant un très-gracieux effet. Au milieu sont divers dessins ; le plus souvent, c'est la colombe, image de la pureté et de la douceur chrétienne, qui occupe le centre de la croix, sur une des faces ; sur l'autre apparaît une fleur emblématique : un lis, une rose et une pensée. Si, aux croix et aux cœurs, on ajoute les anneaux d'alliance, on aura la nomenclature à peu près complète des objets qui composent la bijouterie des campagnes de la Savoie. Elle ne brille, on le voit, ni par la variété, ni par la complication des formes. Elle n'a de remarquable et d'intéressant que le côté archéologique, et c'est précisément celui que M. Laurent Sevez a mis en lumière avec une parfaite sagacité.

J. CORBLET.

CHRONIQUE.

La ville d'Orléans vient d'envoyer à la ville de Domrémy un riche étendard de Jeanne d'Arc, copie fidèle de celui que l'illustre héroïne faisait porter devant elle au mémorable siége de cette ville (8 mai 1429). Sur une face est representé le Père éternel, assis sur les nuages; un peu au-dessous on voit deux anges en adoration et plus bas on lit: *Béni par Mgr Dupanloup*, évêque d'Orléans. L'autre face contient l'inscription suivante, écrite en grosses lettres d'or : *A Domrémy, hommage et souvenir de la ville d'Orléans,* 8 *mai* 1863, 434e *anniversaire de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc.*

— On lit dans les *Annales religieuses d'Orléans :* « L'église de Cléry vient de s'enrichir de deux belles verrières, tout récemment posées dans les fenêtres du déambulatoire, de chaque côté de la chapelle absidale. Les personnages dont se composent ces riches et brillants tableaux sont debout en grandeur naturelle et placés sous des dais. A droite, la Vierge portant l'enfant Jésus dans ses bras, accompagnée de saint Joseph et de saint Jean le Précurseur; à gauche, la Vierge Immaculée, placée entre sainte Anne et saint Joachim. Ces vitraux, qui sortent de la manufacture de M. Emile Thibaud, de Clermont-Ferrand, sont d'un style parfaitement en rapport avec celui de l'église (XVe siècle). Les couleurs sont vives et harmonieuses, le dessin irréprochable; la physionomie des personnages, surtout celle des deux vierges, a beaucoup de grâce et de suavité. Les tympans de chaque fenêtre reproduisent les principaux attributs symboliques des litanies de la sainte Vierge, placés dans les interstices des circonvolutions flamboyantes des meneaux. Ces deux verrières

vues du bas de l'église et de la nef, produisent un effet splendide. Elles remplissent l'intervalle des deux arcades du fond du chœur et accompagnent admirablement bien le grand autel. Si toutes les croisées de ce beau monument, dont la nudité attriste l'âme, étaient ainsi garnies de verrières, reproduisant les mystères de la vie de la très-sainte Vierge, patronne de ce sanctuaire vénéré, on aurait fait un grand pas dans l'œuvre si difficile de sa restauration. Il faut tout attendre de la piété orléanaise; elle a d'inépuisables ressources. »

— Depuis quelques semaines, on peut voir exposé auprès du *saint Michel* de Raphaël, dans le grand salon carré, deux charmants petits tableaux que le Louvre vient d'acquérir. L'un d'eux, de l'école primitive, représente le Christ portant sa croix et sortant des portes de Jérusalem; le second, la Vierge, saint Joseph et deux anges adorant l'Enfant-Jésus. C'est une œuvre ravissante de Francia, qui a été acquise à la vente de M. Fouret, du Mans, au prix modeste de 2,050 francs.

— La ville de Lyon, renommée au Moyen Age pour son orfèvrerie religieuse, reconquiert aujourd'hui le rang quelle avait perdu au siècle dernier. Elle est devenue un centre important de fabrication qui fournit de meubles liturgiques, non-seulement de nombreuses églises de France, mais l'Italie, l'Espagne et surtout l'Amérique. Au nombre des orfèvres qui sont de véritables artistes et qui interprètent dignement la pensée catholique, il faut placer au premier rang M. Armand Calliat; une de ses œuvres les plus remarquables, est l'ostensoir sans rayons de l'Immaculée-Conception de Lyon. Huit anges adorateurs entourent la sainte hostie; la statue de la Vierge Marie, adossée à celle de saint Joseph, présente l'Enfant-Jésus bénissant. C'est une ravissante composition où la miraculeuse bonté de Dieu se traduit par la bénédiction d'un enfant. L'exécution répond à la beauté de cette suave conception; c'est un petit chef-d'œuvre digne de figurer à côté des plus beaux morceaux d'orfèvrerie que nous a légué le Moyen Age.

J. C.

NOTRE-DAME DE CAMBRON

et sa légende

Dans la partie septentrionale de la commune d'Estinnes-au-Mont, sur le bord du ruisseau qui arrose le chef-lieu, s'élève un oratoire consacré à la Mère de Dieu. On le désigne sous le nom de la *Chapelle de Notre-Dame de Cambron*. Cette chapelle, où nos pères eurent tant de fois l'occasion de faire preuve de leur dévotion constante et affectueuse envers la sainte Vierge, doit son origine à un événement extraordinaire qui se passa à l'abbaye de Cambron [1] au commencement du XIVe siècle.

En 1306 et en 1321, les Juifs ayant été expulsés du royaume de France, se virent obligés de chercher ailleurs un asile et des moyens d'existence. Un certain nombre de familles vinrent se réfugier dans les villes de l'ancien comté de Hainaut. A Mons, le comte Guillaume d'Avesnes, dit *le Bon*, leur accorda l'hospitalité dans un quartier spécial, mais

[1] L'abbaye de Cambron de l'ordre de Citeaux fut fondée, en 1148, par Anselme de Trazegnies, seigneur de Péronnes-lez Binche. Elle était située à quatre lieues nord de Mons et avait pris son nom du terrain sur lequel elle était bâtie.

« à telle charge qu'en leur congrégation ils seroient contraints d'appeller quatre chrestiens pour y estre présents et voyeroient ce qui se passeroit [1]. » Cette mesure produisit d'excellents résultats, puisque pendant plus de dix ans que ces inspecteurs surveillèrent les Juifs, ils n'eurent à signaler aucun acte répréhensible.

Les Juifs établis à Mons se livraient paisiblement à l'exercice du culte hébraïque. Peu d'entre eux abjurèrent leur foi antique pour embrasser la religion chrétienne. L'histoire en mentionne un seul qui abandonna le judaïsme. Cette conversion faite sans sincérité et par pur intérêt seulement eut pour son auteur de terribles conséquences. Le récit plus ou moins détaillé de ces faits se trouve dans beaucoup d'ouvrages d'après lesquels nous allons en rapporter les principales particularités [2].

[1] Vinchant. *Annales du Hainaut*, t. III, p. 79; édition des bibliophiles. — Lewaitte. *Historiæ Camberonensis*, cap. VIII.

[2] *Miracula quæ ad invocationem beatiss. Virginis Mariæ apud Tungros, Camberones, etc.* Douai, 1606. — Gazet. *L'Histoire ecclésiastique des Pays-Bas*. Valenciennes, 1614. — Nicolas de Guyse. *Mons Hannoniæ metropolis*. Cambrai, 1621. — Brasseur. *Origines abbatiarum Hannoniæ*; et *Theatrum : Diva Virgo Camberonensis*. Mons, 1639. — Vinchant et Ruteau. *Annales de la province et comté d'Hainaut*. Mons, 1648. — Vinchant. *Annales du Hainaut*, t. III; édition des bibliophiles. — Lewaitte. *Historiæ Camberonensis*. Paris, 1672. — J. Lessabé. *Hannoniæ urbium et nominatiorum locorum, ac cœnobiorum Anacæphalaeosis*, dans les *Monuments pour servir à l'Histoire de Namur, Hainaut, etc.*, t. I; édition de Reiffenberg. — Delewarde. *Histoire générale du Hainaut*. Mons, 1718, t. IV. — De Boussu. *Histoire de la ville de Mons*. Mons, 1725. — Matthæus, *Veteris ævi analecta*. La Haye, 1738, t. II. — Carmoly. *Histoire admirable de Notre-Dame de Cambron*. Mons, 1760. — Hossart. *Histoire ecclésiastique du Hainaut*. Mons, 1792, t. I. — Carmoly. *Essai sur l'histoire des Juifs en Belgique*, dans la *Revue orientale*, t. I. — P. Hédouin. *Le Sacrilége, chronique de la Flandre au XIVe siècle*. Calais, 1849. — A. Dinaux. *Le Miracle de Cambron*, dans les *Archives du nord de la France*. Valenciennes, 1853, 3e série.

I.

Un juif, dont les historiens taisent le nom primitif, demanda à être chrétien. Il fut admis chez un prêtre catholique qui l'instruisit des mystères de la foi ; et, quand il eut acquis des connaissances suffisantes, on lui conféra la grâce du baptême. La cérémonie eut lieu dans l'église de Sainte-Waudru, en présence du comte de Hainaut, de sa cour et du peuple accouru en foule de tous les points de la ville de Mons. Placé sur une estrade, le juif renonça librement à sa religion, fit une profession de foi chrétienne et déclara qu'il était prêt à la soutenir au péril même de sa vie. Ce serment fut accueilli par les applaudissements et les cris de joie de toute la multitude. Alors, il fut vêtu de blanc et il s'avança vers les fonts baptismaux ; il y fut tenu par le comte Guillaume le Bon lui-même, qui lui donna son nom.

Le sort du juif Guillaume avait toujours été des plus déplorables ; sa conversion n'améliora pas sa condition ; bien plus, il se vit abandonné des siens et il tomba dans une extrême indigence. Dans sa détresse, il implora la protection de la comtesse Jeanne de Valois, épouse de Guillaume le Bon ; elle le prit à son service, et bientôt après, le comte de Hainaut, son parrain, le promut à la charge de sergent ou d'huissier de la cour de Mons [1].

t. II. — F. Hachez. *Essai sur la résidence à Mons des Juifs et des Lombards.* Mons, 1853. — L. Devillers. *La Chapelle de Notre-Dame de Cambron, à Mons*, dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique.* Anvers, 1862, t. 19.

[1] Jeanne de Valois, dans une lettre adressée au général de l'Ordre de Citeaux, dit que son époux le fit son *patquus*. « *Fecit... ut ejus patquus existeret.* » (Lewaitte. Histor. Camberonensis, p. 77.)

Malheureusement, le sergent Guillaume ne tarda pas à fournir la preuve du peu de sincérité qu'il avait mise dans sa conversion au christianisme. Les devoirs de son office l'appelaient souvent à Ath ; et, comme il passait à Cambron pour se rendre dans cette ville, il avait pris l'habitude de s'arrêter à l'abbaye. Un jour de l'année 1322, qu'il allait remplir un devoir de sa charge à Hérimelz, dépendance de la ville de Chièvres, il se reposa comme de coutume au monastère de Cambron où on l'introduisit dans le quartier des étrangers. Dans une salle voisine, où il pénétra par curiosité, se trouvait une peinture représentant l'Adoration des Mages. A la vue de l'image de la sainte Vierge, ce misérable devint furieux et proféra contre elle les propos les plus injurieux. Bientôt il rentra dans sa chambre à coucher et se jeta sur son lit pour s'y reposer, mais il passa la nuit dans une grande agitation. Le matin, sa rage redoubla et il résolut de tirer vengeance de ce que la Mère de Dieu, disait-il, avait interrompu son sommeil ; il proféra de nouveau mille injures, mille imprécations contre la plus pure des Vierges. Sa fureur allant toujours croissant, il saisit sa pique et perça le tableau de cinq coups dont trois à la face et deux à la gorge de l'image de la sainte Vierge. « A l'instant même, disent les auteurs de l'*Histoire admirable de Notre-Dame de Cambron*, cette image vénérée donna du sang, ce qui effraya tellement le Juif, que, se trouvant hors de lui-même, à la vue de cette merveille, il fit du bruit à épouvanter tous les environs. » Un frère convers, Jean Mandidier [1], qui travaillait de l'état de charpentier dans la cour voisine, entendant les vociférations de ce forcené, accourut aussitôt, et il fut témoin de ce sacrilége [2]. Armé de sa hache, il s'élance sur le Juif pour

[1] Ce nom varie ; on l'écrit Manduyer, Mandidier, Mandierius.

[2] Le sacrilége et le miracle de Cambron furent chantés par un trouvère

lui fendre la tête ; mais un autre religieux, Mathieu de Lobbes, survient à l'instant, retient le bras de son frère, et lui représente qu'il vaut mieux instruire l'abbé de l'outrage fait à la Mère de Dieu, attendu que lui seul a droit de justice dans l'abbaye.

Le bruit de la profanation et du prodige qui venaient d'avoir lieu se répandit bientôt dans toute la maison ; l'abbé Nicolas de Herchies et la plupart des religieux arrivèrent en toute hâte et prirent connaissance des faits. Pendant qu'ils délibéraient entre eux sur ce qu'ils devaient faire, le coupable se déroba à leurs yeux et parvint à s'échapper.

Alors, l'abbé de Cambron s'empressa d'informer le comte de Hainaut de cet événement ; ce souverain refusa de requérir la justice seigneuriale avant d'avoir obtenu l'avis du pape Jean XXII qui résidait à Avignon. Les deux premiers témoins, le charpentier et son compagnon, furent députés vers

contemporain, et au moment où ils se passaient, les faits furent recueillis par un chroniqueur en langue romane. Malheureusement, il ne nous est resté que des fragments de leurs œuvres. Nous les donnerons en renvois chaque fois que notre récit le comportera. Voici comment le chroniqueur s'exprime au sujet de cet événement : « Premiers par li relation Joh. Manduviel qui vi que Wuillames li Juiwes feri V cops à l'osteil de Cambron le ymagene de le Viergene Marie, il dit por certain qu'il vi de l'un de cops yssir une goutte de sang. »

De son côté, le poète parle ainsi :

« Et dist que l'image peinte
« Avoit li fauls Juifs sa pointe
« De sa glaive si cruellement
« Que sang en yssoit à présent. »

En 1792, un historien du Hainaut, l'abbé Hossart, écrivait : « Les coups qu'il (le Juif) porta à l'effigie de la Mère de Dieu, quoiqu'il y ait plus de quatre cent cinquante ans, paraissent aussi récents que s'ils venaient d'être faits, mais les traces de sang s'effacèrent à la longue. »

le Souverain-Pontife pour lui donner les détails du sacrilége. Ils rapportèrent à Guillaume le Bon les lettres du Pape qui l'exhortaient à punir le coupable. A la demande de Nicolas de Herchies, celui-ci fut incarcéré. Interrogé par le grand bailli du Hainaut, Robert de Manchicourt, le prévenu protesta de son innocence, malgré le témoignage accablant de Jean de Mandidier. On ordonna de l'appliquer à la question [1]. C'est inutilement qu'il fut torturé, car au milieu des douleurs, il persista à nier les faits qu'on lui imputait; et, comme l'accusation n'était soutenue que par un seul témoin, il n'y fut pas donné de suite, conformément à la loi criminelle qui exigeait l'aveu du prévenu pour compléter la preuve. Le juif fut donc relâché et rétabli dans ses fonctions.

Mais la justice divine ne devait pas laisser impuni l'outrage qu'avait reçu la sainte Vierge à l'abbaye de Cambron. En 1326, quatre ans après ces événements, le Ciel suscita un vieillard octogénaire pour venger l'injure faite à la Mère du Christ. Sur les bords du ruisseau qui baigne les villages des Estinnes, s'élevait à l'extrémité d'un clos une humble chaumière habitée par un maréchal-ferrant, nommé Jean Lefebvre, dit *Flamand*. Cet homme était paralytique et gardait le lit depuis sept ans. Dieu lui envoya un ange qui lui apparut deux fois pendant la nuit et lui ordonna d'aller à Cambron voir l'image de la sainte Vierge et de s'offrir ensuite à être le champion de Marie dans la lice. Le vieillard croyant que

[1] Une gravure du XVIIe siècle représentant les divers épisodes du sacrilége de Cambron, offre dans un médaillon la manière dont on a appliqué la question au Juif. Le patient a les mains liées par le moyen d'une corde passée dans une poulie fixée à la voûte d'une salle Aux pieds on lui a attaché un poids assez lourd et les bourreaux l'enlèvent en tirant la corde qu'ils doivent lâcher ensuite pour que le torturé tombe tout à coup jusqu'à une faible distance du pavement.

tout cela n'était qu'un songe, ne se pressa nullement d'exécuter les ordres qu'il avait reçus. Néanmoins, il consulta son curé sur ce qu'il devait faire; celui-ci lui conseilla d'attendre un troisième commandement du Ciel. Le paralytique ne tarda pas à le recevoir. La nuit suivante, la sainte Vierge elle-même se montra au vieillard, couverte de cinq plaies et aussi de sang. Elle lui dit : « Jean, mon amy, lève-toi; tu es guéry et sans délay va-t'en à l'abbaye de Cambron, et là voiras mon image cruellement navrée d'un fenéant Juif, comme présentement tu vois en moy, et de là tost après iras en la ville de Mons, où commanderas que le Juif soit recherché et le combat tenras, car il faut que par toy la justice divine soit accomplie [1]. » A ces paroles de Marie, Jean Lefebvre se leva avec transport; il avait oublié entièrement ses infirmités. Ceci se passait au commencement de 1326, quatre ans après la mise en liberté du sergent Guillaume. Dès que le jour fut venu, le vieillard n'hésita pas à se mettre en route, au grand étonnement de ses voisins. Arrivé à l'abbaye de Cambron, il y fut accueilli avec bienveillance par l'abbé Nicolas de Hoves, successeur de Nicolas de Herchies. Son premier soin fut de remercier la sainte Vierge de la mission

[1] VINCHANT. *Annales du Hainaut*, t. III, p. 118. — A propos de la vision du vieillard, le chroniqueur dit : « Tenuit esteit dou tout délivret, quand li Viergene Marie suscita l'esperit d'un homme de Lestines qu'on appelloit Jehan li Flameng et luy dist en vision qu'il vengeast le vilenie et le despit que li faux convertis li avoit fait. »

Le trouvère s'exprime ainsi :

« Au lit de cetti vint tout droit,
« O il endormis se gisoit.
« Notre-Dame si l'appella :
« Bien amy Jehan ceur t'en va
« A Cambron tost vir mon image,
« Qui navrée est au visage.

dont elle l'avait chargé ; prosterné la face contre terre, il protesta qu'il était prêt à combattre le juif sacrilége et à faire le sacrifice de sa vie pour Celle dont la puissante protection lui avait évité une mort certaine dans son enfance; car, dit la chronique, ayant un jour été asphyxié dans l'eau, il échappa à ce péril par le secours de Marie que ses parents s'étaient empressés d'invoquer.

De Cambron, le Flamand se rendit à Mons pour solliciter du comte de Hainaut la permission de combattre le Juif en champ clos.

« Au Moyen Age, dit un auteur, quand la force des armes réglait toutes les affaires, lorsque la valeur guerrière était la vertu par excellence, on supposait que le bon droit était du côté du plus brave et du plus heureux ; la lâcheté et la faiblesse étaient des signes certains d'une mauvaise conscience. On croyait d'ailleurs que Dieu, essentiellement juste, ne pouvait donner la victoire ni au coupable parjure, ni à l'accusateur inique ; de sorte que l'issue du combat était regardée comme le *jugement de Dieu* [1]. »

Lorsque le vieillard des Estinnes arriva à Mons pour rechercher son adversaire, le comte Guillaume était dans ses États de Hollande ; le grand bailli de Hainaut [2], Robert de Manchicourt, reçut Jean Lefebvre, et prit connaissance de l'apparition dont ce dernier avait été témoin et de l'ordre qui lui avait été donné. Une confrontation eut lieu entre le Juif et le champion de Marie, et malgré toutes les instances du

[1] Le Glay. *Des Duels judiciaires*, dans les *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, t. 1, p. 74.

[2] « Puis vint à Mons ni sastarga
« Jehans, le Baillieu demanda.
« On li enseigna estamment,
« Si le salua hautement
« Puis luy a dit : douls sire oyés;
« C'est le Juwif renoyes,
« Qui Nostre-Dame despita,
« Scachies sen.... mara. »

grand bailli, le sergent Guillaume persista dans ses dénégations. Alors le Flamand lui dit : « O traître, viens çà; toi qui as eu l'infamie d'insulter l'image de la Mère de Dieu, viens dans la lice, et je ferai connaître ton sacrilége au peuple, comme un miroir le mettrait en lumière [1]. » L'enfant d'Israël, qui avait une taille de géant et qui était doué d'une force extraordinaire, méprisa la provocation qui lui était faite. Aussitôt le vieillard, qui ne pouvait plus se contenir, jeta à terre son gant [2]. Le juif le releva rapidement, et donna un soufflet à son provocateur; celui-ci endura cet affront avec patience.

Cependant le grand bailli, voulant comprimer l'ardeur du vieillard, lui dit : « Écoute Jean, modère-toi ; prends du sergent or et argent, j'y consens. » Le Flamand répartit: « Dieu m'en garde! Monseigneur, je garderai ma foi ; fi d'or et d'argent, champ de bataille sans tarder. » Robert de Manchicourt, voyant qu'il ne parviendrait pas à vaincre l'opiniâtreté de Jean Lefebvre, assembla son conseil : une sentence de la haute justice du comté de Hainaut autorisa le recours au jugement de Dieu [3] ; néanmoins le duel judiciaire fut différé jusqu'au retour du souverain. Dans cet intervalle, le Juif fut incarcéré dans les prisons du château de Mons.

Lorsque le comte fut de retour, il désigna lui-même l'endroit du combat : c'était un pré contigu à son parc, sous le

[1] « Comment osas-tu despiter,
« Et l'image ensi navrer,
« Gehir t'en feray ton mesfait,
« Venus yes ores à mes plais. »

[2] « Lors a son gaige ius gieteit,
« Et li avier l'a releveit
« Et dit qu'il s'en deffendera,
« Et que moult bien s'en purgera. »

[3] « Dist li Baillieus: Jehan oies,
« Ne soyes de vous sy hastes,
« Prendant de luy or et argent,
« Je vous loc bonnement,
« Si Dieux meit et bonne foy,
« Dist Jehans, teneit ma foy
« Mes avay maille ne denier;
« Camp veel avoir, or desplestier.
« Adonc, dist le Baillieu : Jehan,
« Laisses nous conseiller avant ;
« Car quand devant my demandra,
« Sa *quarantaine* il aura. »

rempart de la porte de ce nom à Mons. Les deux champions, avertis du jour de la lutte fixée au mardi 8 avril 1326, s'y préparèrent chacun de son côté d'une manière bien différente: le vieillard par la prière, qui est la plus forte de toutes les armes ; et le juif par des onguents dont il se frotta le corps pour se rendre plus agile.

A l'heure indiquée pour le combat, le comte de Hainaut parut avec toute la noblesse. Une foule immense attirée par la nouveauté du spectacle, entourait l'arène qui était fermée de tous côtés pour empêcher toute intervention entre les combattants, et pour rendre impossible la fuite de l'un et de l'autre [1]. Bientôt les deux champions entrèrent en lice, armés chacun d'un bâton et d'un bouclier, les nobles pouvant seuls, à cette époque, se servir de l'épée. Le vieillard des Estinnes s'était revêtu d'un sayon blanc parsemé de croix rouges; le juif s'était affublé du costume de ceux de sa nation, et avait garni son bouclier de clochettes pour se moquer de son adversaire.

Au moment où le juif entra dans l'arène, un chien noir le suivait; « et faut croire que ce fut le diable, car y arrivant le viellard, comme il se fut signé de la croix, prenant eau bénite et priant dévotement, soudain le chien s'esvanouit et ne sceut ce qu'il devint [2]. »

Au signal donné par le grand bailli, le combat commença [3]. Le vieillard porta le premier coup si adroitement, qu'il fit

[1] « Ensi furent moult longuement,
« Tant que on eut le camp fermeit,
« Destackiet bien et cordeit. »

[2] « Quand Willames au camp entra,
« Saveis-vous qui li amena ! [noirs ;
« Scachies de vrays uns chiens tous
« Ce fut li ameinies ses roys,
« Et quand Jehans au camp entra,
« De sa diestre main se saigna,
« Quant et faire s'orison.
« En très-grande dévotion.

[3] « Dist le Baillieus : ensamble aleis,
« Et feit ce que vous deveis.
« Adont se traisent tout arière,
« Puis va viers l'autre à l'aude chière.

sauter au loin le bâton des mains du Juif ; un second coup déchargé avec violence le renversa, et sa mort paraissait inévitable quand le comte de Hainaut ordonna de sonner la retraite. La cause était décidée, le sacrilége avéré. On s'empara du coupable qui fut enfermé dans une étroite prison, jusqu'à ce qu'on eut statué sur son sort. Le souverain ordonna qu'on dressât une potence sur le rempart du parc, vis-à-vis le lieu du combat. Le juif y fut traîné à la queue d'un cheval ; puis, il fut pendu par les pieds, et durant qu'un bûcher allumé sous son corps le consumait, deux chiens affamés déchirèrent ses entrailles. Ces affreux supplices étaient ceux qu'on faisait souffrir autrefois aux sacriléges et aux serfs ou esclaves ; on pendait les vilains, on brûlait les impies. On sait que les Juifs étaient réputés serfs de l'Église et serfs temporels tout à la fois, comme déïcides et comme privés des libertés civiles.

Après le combat, le vieillard vint à la chapelle de Saint-Pierre, située près de l'église de Sainte-Waudru ; il y fit son action de grâces, et fut ensuite reçu par le comte de Hainaut et par ses officiers.

Guillaume le Bon fit, nu-pieds, le pèlerinage de Cambron, où s'était aussi rendu Jean Lefebvre pour remercier la sainte Vierge de la victoire qu'il avait remportée sur le juif sacrilége. Il y laissa comme souvenir le bâton et le bouclier dont il s'était servi pour la lutte.

D'après la liturgie catholique, on fait amende honorable aux Saints dont les images ont été profanées. En vertu de cette règle, l'abbé de Cambron, Nicolas de Hoves, sur la proposition du prieur de cette maison religieuse, nommé Ive, résolut d'ériger un autel à la Vierge du monastère. Il chargea ensuite le vieillard des Estinnes de se rendre à Avignon pour raconter au Pape les circonstances du duel judiciaire et solliciter des indulgences pour les fidèles qui visiteraient Notre-

Dame de Cambron, dont, mieux que tout autre, il connaissait le pouvoir auprès de Dieu [1]. Jean Lefebvre s'acquitta de sa mission avec succès. A son retour aux Estinnes, les habitants le reçurent avec des transports de joie ; il fut résolu que chaque année, un pèlerinage aurait lieu, et qu'on se rendrait régulièrement à l'abbaye de Cambron, en passant par la chapelle érigée au lieu du champ clos à Mons, le troisième dimanche après Pâques, époque à laquelle les religieux faisaient une procession commémorative du combat judiciaire du 8 avril 1326. Les moines faisaient bon accueil aux villageois des Estinnes, et ils les hébergeaient. Ce voyage pieux eut lieu jusqu'à la Révolution française ; les vieillards de l'endroit en ont conservé le souvenir. Les pèlerins se faisaient accompagner d'un valet ou bedeau grotesquement costumé, qu'on nommait le *sot de Cambron*. Un autre personnage, vêtu d'habits blancs parsemés de croix rouges, figurait Jean Lefebvre, le vainqueur du juif sacrilége.

II.

Le miracle de Cambron, sujet propre à impressionner les imaginations, a servi de matière pendant plus de cinq siècles, à la poésie et à la prose romanes, à la poésie latine, aux écrivains modernes, à l'architecture, à la gravure et à la peinture. Nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs des

[1] « Et à Cambron s'en retournat ;
« Tantost apres si s'en ralla,
« En Avignon pour impétreir
« VIe jours ensi och compter
« De pardons de par saint Père,
« Avant parlier c'est cose clere
« Fu roys de France sans dangier
« Chieux qui les pardons donna
« (En genoux Jehan) le bailla.
« En souspirant moult humblement,
« Et il le recheut dignement,
« Et, à Cambron les apporta
« U moult de bien et de fait a
« Cil sont en bulle de saint Père
« En présent la Viergene Mère
« Qui si excusement fut plaié,
« Dou fauls Juwifs cuy Dieux maldie »

fragments de la poésie du *Trouvère* et de la prose de l'ancien chroniqueur, qui s'occupèrent du sacrilége commis par le juif Guillaume. Nul doute que cet événement qui prenait naissance dans la naïve et profonde croyance de nos ancêtres, fit une vive et large impression sur les esprits; la tradition s'en transmit dans les familles de père en fils; le chant du poète fut longtemps répété; puis, quand le vieux langage français changea de forme, ce ne fut plus que comme légende que le souvenir s'en conserva.

Des poètes latins s'occupèrent également du miracle de Cambron. En 1639, Philippe Brasseur, écrivain montois, le chanta en vers héroïques sous ce titre : *Diva Virgo Cambero-nensis*. Dans le même siècle, le père Quentin du Roy, bénédictin, en fit une tragédie en vers latins, qui fut représentée, en 1665, au collége de Grandmont, dans la Flandre.

Au commencement du siècle suivant, messire Claude-François Doyen, prêtre-curé de Trévillers au comté de Bourgogne, a raconté brièvement les faits du sacrilége dans un poème de sa composition imprimé à Einsidlen, en 1701, dans l'imprimerie particulière de la célèbre abbaye de Notre-Dame des Ermites. Ce versificateur, passant en revue toutes les Vierges miraculeuses, décrit les chapelles et les temples qui leur furent érigés en tous pays, et arrive au Hainaut après de longs circuits. Voici comment il s'exprime au sujet de Notre-Dame de Cambron :

« A la porte du Parc, à Mons une chapelle
« D'un détestable Juif l'histoire se renouvelle,
« Lequel par Jean le Faivre en singulier combat
« Fut vaincu, pour avoir commis un attentat
« A l'égard de la Vierge en une sienne image
« Qu'on nommoit de Cambron : après lequel outrage
« Son misérable corps fut pendu tête en bas
« Pour être exemple à tous de cet horrible cas. »

Trois chapelles furent élevées en l'honneur de Notre-Dame de Cambron. En 1328, Ive de Lessinnes, 15e abbé de Cambron, fit construire une chapelle au lieu où était peinte l'image de la Mère de Dieu, profanée par le juif Guillaume, et l'on y conserva longtemps les armes du vieillard vainqueur. Jeanne de Valois, épouse du comte Guillaume le Bon, fonda devant l'autel de cet oratoire, *une lampe ardente nuit et jour perpétuellement*, et y affecta des rentes à Ath.

Les habitants de Mons qui avaient été témoins de la victoire du vieillard des Estinnes et du supplice du juif sacrilége voulurent, à leur tour, faire preuve de leurs sentiments de dévotion et de leur confiance en la Mère de Dieu. Ils bâtirent sur le lieu même du combat, une chapelle qui fut consacrée à Notre-Dame de Cambron, et où cette Vierge miraculeuse devint bientôt l'objet d'un culte aussi assidu que fervent. Quelques années plus tard, ce sanctuaire de Marie fut agrandi au moyen des libéralités d'une noble dame; enfin, sous l'administration de Jean-Antoine, 29e abbé de Cambron, cette abbaye pourvut aux dépenses de sa reconstruction. Ce prélat fit graver sur une pierre placée au-dessus de la porte d'entrée, l'inscription suivante :

« EN L'AN DE GRACE MCCCXXVI, AVINT LE COMBAT EN CE LIEU
« DE JEAN LEFEBVRE, SARTIER, RÉSIDENT LORS AUX ESTINNES
« ET GUILLAUME-LE-JUIF POUR LEQUEL MIRACLE ET L'HONNEUR
« DE DIEU ET DE LA VIERGE MARIE AT ESTÉ ÉRIGÉE CESTE
« CHAPELLE L'AN 1350. »

Le 26 mai 1554, le légat apostolique accorda des indulgences de sept années et d'autant de quarantaines, pour chacune des fêtes de la sainte Vierge.

La chapelle de Notre-Dame de Cambron, à Mons, fut visitée par de nombreux pèlerins qui y déposaient leurs offrandes. Un receveur particulier fut commis à cet autel, et il rendait

compte au magistrat de la ville. Les bijoux et les pierreries dont il s'enrichissait de plus en plus, étaient d'une grande valeur. On en fit un reliquaire qui fut enlevé par des voleurs, avec d'autres objets précieux, le dernier samedi de septembre 1559.

Le 1er mai 1584, cet oratoire fut consacré à la sainte Vierge et à saint Louis, par Louis de Berlaimont, archevêque de Cambrai. Ce prélat octroya des indulgences en faveur de cet autel. Six ans après, une messe y fut fondée pour le repos de l'âme de la veuve de Gilles Devergnies. En 1623, l'archevêque Vanderbuch ajouta des faveurs nouvelles à celles qui avaient été accordées par son prédécesseur.

Une congrégation pieuse y avait été érigée à une époque très-reculée ; le pape Innocent XII la confirma par bulle du 16 juillet 1591.

La chapelle de la porte du Parc était encore très-fréquentée au siècle dernier. Elle était parfaitement entretenue, et possédait de bonnes orgues; les membres de l'Académie de musique de la ville de Mons y chantaient une messe tous les samedis. On y conservait de précieuses reliques, entre autres un fragment de la vraie Croix.

Lors de la suspension de l'exercice du culte catholique à l'invasion des armées républicaines, ce modeste oratoire fut confisqué par les lois françaises. Il fut vendu en 1798, et fut bientôt démoli après qu'on eut enlevé le bois, le fer et le plomb. Le mobilier qui le garnissait, ainsi que les bijoux, furent aussi exposés en vente le 21 prairial an VI et le 18 vendémiaire an VII de la République.

Un seul objet provenant de la chapelle de Notre-Dame de Cambron a été conservé : c'est la statue de la Vierge miraculeuse qui en décorait l'autel ; elle est aujourd'hui placée dans l'église de Sainte-Élisabeth, à Mons.

Indépendamment des deux sanctuaires dédiés à Notre-Dame de Cambron et dont nous venons de tracer succinctement l'historique, il existe encore à Estinnes-au-Mont une chapelle sous l'invocation de cette même Vierge. Selon la tradition, elle s'élève sur l'emplacement même qu'occupait jadis la maison de Jean Lefebvre, le vainqueur du juif Guillaume. Une inscription grossièrement gravée sur un grès encastré dans le mur du vestibule de l'oratoire et que nous n'avons pu déchiffrer qu'en partie, nous fait connaître l'époque où l'on construisit cet édifice. Voici ce que nous avons relevé :

CHEST CA
PELLE FV BATI
L'AN 1583. . .
. . . . . .
. . . . . .

Ce sanctuaire de Marie n'offre de remarquable, sous le rapport architectural, qu'un magnifique retable gothique en pierre de France. Malheureusement les beautés de ce travail ont disparu en partie sous les coups de pinceau d'un barbouilleur. Nous faisons des vœux sincères pour la restauration de cette œuvre d'art. Une autre chapelle contiguë à la première, est dédiée à saint Éloi, que les fermiers des Estinnes imploraient autrefois contre les maladies des chevaux.

Outre 2 bonniers 2/3 de terres labourables en trois pièces, louées 30 florins le bonnier, la chapelle de Notre-Dame de Cambron possédait, en 1787, des rentes produisant un revenu annuel de 25 florins 5 sous 2 deniers. A cette époque, 6 livres étaient destinées à l'achat de pains blancs; la distribution s'en faisait au curé, au clerc, et aux chantres assistant à un

obit avec vigiles, qu'on chantait le jour de la Présentation [1]. Cette coutume a changé depuis ; les pains sont partagés entre les enfants qui accourent en foule à la chapelle le 21 novembre. Jusque vers 1850, on y célébra une messe basse le dimanche pour les habitants des deux Estinnes.

A l'époque du miracle de Cambron, des fabriques de tapis tissés existaient déjà à Arras et dans plusieurs localités de la Flandre. Selon l'Histoire de l'abbaye de Cambron, par Antoine Lewaitte, ces manufactures s'emparèrent de ce sujet et exécutèrent des tapisseries représentant les diverses scènes du sacrilége commis dans le monastère et de la répression de ce crime.

Vers le même temps, la gravure commença également à reproduire la scène principale que les échevins des Estinnes et de Bray adoptèrent pour emblême distinctif de leur sceau commun. Ce sceau ayant été perdu ou détruit en 1572, lorsque les troupes du prince d'Orange livrèrent aux flammes et au pillage les églises et le greffe échevinal de ces villages, le grand bailli de Hainaut, Philippe de Sainte-Aldegonde, par octroi du 27 février de l'année suivante, autorisa les échevins à en faire graver un autre, dans la forme du précédent, mais avec le millésime 1573. Nous avons retrouvé plusieurs empreintes de ce dernier sceau. L'une d'entre elles, en cire verte, est appendue à un acte passé devant les maïeurs et échevins des Estinnes et de Bray, le 15 novembre 1656. Malheureusement, elle a subi des brisures dans une partie de son pourtour ; et dans l'état où elle se trouve, nous ne pouvons reconstituer la légende qui s'y lisait. Du reste, on y voit parfaitement le juif Guillaume qui, transporté de rage à la vue

[1] Archives du royaume. *Chambre des Comptes*, n° 46,629. *État des biens du clergé.*

de l'image de la sainte Vierge, lui porte à la face un coup de pique.

L'histoire de Notre-Dame de Cambron est perpétuée dans plusieurs gravures différentes et publiées à diverses époques. En 1594, parut la plus ancienne que nous connaissions. Elle a pour titre : *Histoire du miracle fait en l'image de Nostre-Dame de Cambron l'an* 1326, *le* 8 *avril.* Cette gravure est l'œuvre d'Adrien Collaert. Elle représente au centre, dans un grand médaillon, le sacrilége commis envers l'image de Notre-Dame de Cambron, et dans douze autres médaillons, les divers épisodes qui se rapportent à cette profanation. On y voit les armes des deux abbés de Cambron. Au bas se trouve l'explication de la gravure.

Au commencement du XVIIe siècle, un graveur d'Anvers, Théodore Galle, s'occupa également de ce sujet. Sur les indications du savant évêque Aubert Le Mire, il en dressa 14 estampes qui parurent sous le titre suivant : *Historia B. Virginis Camberonensis, iconibus illustrata, studio Aub. Miræo. Theodorus Gallæus excudit, Antverpiæ* 1667.

Enfin l'histoire de l'abbaye de Cambron, publiée par Antoine Lewaitte, renferme une estampe à peu près analogue à celle d'Adrien Collaert. Les scènes n'y sont qu'au nombre de huit. Au-dessous se voient aussi les armes des deux abbés avec les devises : *Versus emergo* et *Deum videre vivere.*

Quatre curieuses peintures furent exécutées pour représenter l'histoire de Notre-Dame de Cambron. Selon toute probabilité, la première que l'on exposa à la vénération des fidèles, date du milieu du XVIe siècle ; elle décorait autrefois la chapelle de la porte du Parc, à Mons. Vinchant en parle en ces termes : « Outre ce, se voit en ladite chapelle, le *Mémorial* du susdit miracle arrivé en ce lieu, tant en peinture qu'en verses. » Ce Mémorial était partagé en seize compartiments offrant chacun un dessin; au dessous se trouvait une explication en vers que nous reproduisons textuellement :

Peuple endurcy, en regardant
Arresté-vous chy ; voierez las !
Comment Jésus le tout souffrant
Endure blasme sans compas.

Régénéré fut le méchant
Du Saint-Esprit, mais vomiture
Semblant le chien, n'abandonnant
Retire à soy vieze nature.

Pour plus au plain bien démonstrer
Que de Marie point de visaige
Il ne veut veoir ny honorer
De son derriere luy fait hommaige.

Un carpentier laiant perchu
Veut prendre du traistre vengeance
Mais un convers la retenu
Puis vont dire à l'abbé l'offence.

Le convers de Dieu inspiré
Requy de Rome le voyaige
Qui fuit par l'abbé conféré
Pour au pape conter l'outraige.

A leur retour, vont présenter
Luy et le carpentier la lettre
Que le pape vut dispenser.
Au comte de Haynaut leur maistre.

En l'an mil ccc et vingt six
Advint cecy huictiesme d'apvril
Qui est le iour et l'an préfix
Que gens meschans font de péril.

Pour de son vice estre pugny
Qui commande l'appréhender
Car n'appartient d'estre impugny
Sy doit soudain mort endurer.

Droit au bailly fut amené
Pour du commis dire raison
A quoi ne sieut ; exterminé
Par le combat fut le garson.

Pour le malade consoler
L'ange apparut, advertissant
Qu'il convenait sans plus doulter
De soy monstrer obéissant.

Par deux fois fut admonester
La Vierge un chartier aux Estinnes
Pour l'aller du Juif la vengier
Au nom des puissances divines.

Il se leva bien raidement
A Cambron alla veoir l'imaige
Puis vint à Mons, où franchement
Présenta au traistre son gaige.

Hors la porte du Parcq
Fut le camp et spectacle
Où le Juif fut exterminé
Et vaincu par divin miracle.

Jean Le Febvre tint à merchy
Le Juif qui cogneut son outraige
Mil ccc et vingt six aussy
Receist de son service gaige.

Par le comte fut ordonné
Pour mieux recevoir son salaire
Qu'à gibet il serait trainé
Pour estre d'aultruy exemplaire.

Entre deux grands chiens affamés
Fut pendu en dessus la flamme
Sa teste en bas, pieds eslevés;
Ainsi morut le traistre infâme.

Dans son article sur le miracle de Cambron, M. Arthur Dinaux donne les détails suivants sur l'origine de deux autres peintures qui datent, l'une de 1587 et l'autre de 1620.

« En l'année 1587, Antoinette de Maulde, fille de noble homme Léon de Maulde, religieuse professe au couvent de Marquette, près Lille, était affectée d'une infirmité. Depuis sept ans la science s'était exercée vainement à lui rendre la santé ; son état paraissait être devenu chronique et désespéré. N'ayant plus d'espoir dans les ressources humaines, Antoinette implora les secours divins, et elle s'adressa à Notre-Dame de Cambron. Ce pèlerinage réussit; elle guérit et elle recouvra une si parfaite santé que son abbesse, Marguerite de Bachimont, étant décédée le 11 mai 1596, elle fut élue à sa place le 4 août de la même année, et gouverna l'abbaye de Marquette jusqu'au 2 décembre 1609. Sa reconnaissance pour la Vierge de Cambron la porta à faire exécuter un tableau qu'elle fit suspendre à sa chapelle en forme d'*ex voto*, et il portait l'inscription suivante qui donne la description du sujet d'une manière assez peu poétique, quoiqu'en vers :

« DAME ANTHOINETTE EN CE LIEU SURNOMMÉE
« DE MAULDE, A FAIT CETTE VIERGE HONORÉE

« TOUT AU PLUS PEINDRE ET REPRÉSENTER
« COMME EN CAMBRON; AFIN QU'IL SOIT MÉMOIRE
« DU GRAND MIRACLE ET SOLENNELLE HISTOIRE
« QUE VOUS OYREZ PRÉSENTEMENT RÉCITER.
« LAQUELLE DAME ANTHOINETTE DITE CY DEVANT
« SIX ANS DEUX MOIS DÉBILE ET IMPOTENTE
« AVOIT ESTÉ CETTE DAME PRÉSENTE
« SANS ESPÉRER AUCUN ALLÉGEMENT
« MAIS L'HUMBLE VIERGE, EN SEPTEMBRE L'ONZIÈME
« DE L'AN CINQ CENS, MIL QUATRE-VINT SEPTIESME
« LA REGUÉRIT DU TOUT ENTIÈREMENT. »

« Au siècle de Rubens, lorsque tous les grands faits religieux et traditionnels se perpétuaient par la peinture, on fit un tableau fidèle et poétique de cet épisode dramatique de l'histoire de Cambron. Une toile de six pieds carrés reçut les principales phases de ce mémorable événement. Au centre de la composition était représentée la madone vénérée de l'abbaye de Cambron, et tout autour l'artiste avait groupé une foule de petits médaillons, rappelant les scènes diverses du juif et de son antagoniste, retracée si vivement par le vieux trouvère. Dans un coin de la toile, on voyait un portrait d'une dame en costume religieux, peinte à la manière d'Holbein. Ce morceau était-il une reproduction plus moderne de celui exécuté par ordre de dame Antoinette de Maulde, en 1587, ou bien se trouvait-il être un *ex voto* nouveau produit par un miracle postérieur? Quoi qu'il en soit, on lisait au bas de la peinture ces mots écrits en lettres d'or : *Nostre-Dame de Cambron* 1620.

« Ce tableau historique resta vraisemblablement à l'abbaye de Cambron jusqu'à la première Révolution française, fatale à tous les cloîtres. Il fut, comme toutes les curiosités des abbayes, livré au pillage et à la friperie. Par respect pour tout ce qui se rattache au culte, respect qui ne fut jamais totale-

ment perdu en Belgique, on le dépaysa ; il fut porté à Paris, où tout finit par aboutir ; là, il fut acquis en 1835 par M. P. Hédouin de Boulogne, poète et compositeur, ami des arts surtout, et amant passionné des objets curieux. La vue de ce tableau-légende lui inspira l'idée d'écrire une nouvelle sur ce sujet tant soit peu rajeuni. Sa riche imagination s'écarta légèrement de l'histoire, sans altérer toutefois la couleur locale, et il sortit de sa plume une jolie brochure intitulée : *Le Sacrilége, chronique de la Flandre au XIVe siècle.* Calais, E. Leleux, 1849 ; petit in-8 de 31 pages. »

La quatrième et dernière peinture, qui est sur bois, se conserve dans la chapelle de Notre-Dame de Cambron, à Estinnes-au-Mont. Elle remonte à coup sûr à la fin du XVIe siècle. C'est un grand tableau ayant 2 mètres 40 cent. de longueur sur 1 mètre 80 cent. de hauteur, et qui est partagé en douze compartiments. Dans chaque carré est représentée une des scènes du miracle de Cambron ; au-dessous se trouve écrite, en caractères gothiques, une légende de quatre vers pour chaque fait. Voici les sujets et les inscriptions, tels qu'ils sont figurés dans la planche ci-jointe, qui est une reproduction fidèle du tableau historique de Notre-Dame de Cambron.

1. Le Juif Guillaume, transporté de rage à la vue d'une peinture représentant la sainte Vierge, frappe de sa pique l'image de la Mère de Dieu. Le charpentier Jean Mandidier veut pourfendre le juif sacrilége ; le frère convers Mathieu de Lobbes l'en empêche :

Ung Juifs fut Guillaume avoit à non,
A la Mère de Jésus adversaire ;
Parti de Mons pour allere à Cambron,
Où y frappi la Vierge au visaige.

2. Jean et le religieux racontent à l'abbé Nicolas de Herchies, accouru au bruit, l'outrage fait à Notre-Dame de Cambron :

Ung charpentier estant à son ouvraige,
Et ung convier que lors estoit evoye,
Furent à l'abé conterre le grand outraige
Du Juifs et son cruel defroy.

3. Prosterné devant le pape Jean XXII à qui il a donné avec son compagnon les détails du sacrilége, il obtient du Saint-Père une lettre pour engager le comte de Hainaut à punir le coupable :

Le convier de Jésus inpiré
Requéry grâce pour à Rome en allere
Et de bon copure luy ofroy l'abé
Pour le cas au Pape revellere.

4. L'abbé de Cambron, en compagnie du charpentier et du frère Mathieu de Lobes, présente au grand bailli de Hainaut, Robert de Manchicourt, la lettre du Pape, qui demande la punition du Juif :

A son retoure alirent présentere
Le convier, le carpentier son fault
La lettre quy deult de Rome raportere
A Mons au baillie de Hainault.

5. La sainte Vierge apparaît, pendant la nuit, à Jean Lefebvre, qui repose dans son lit, et lui dit d'aller venger l'outrage resté impuni :

La Vierge Mère saparut au Estine
A Jehan Le Febvre que lors estoit sartrier ;
Apiarue par puissance divine,
Luy dit la Vierge pour me allere venyier.

6. L'ange du Seigneur lui renouvelle l'ordre du ciel. Prosterné devant son curé, le paralytique lui racoute la vision qu'il a eue :

Il se levi bien tost et radement,
Et à Canbron ali veoir l'image;
Puis s'en retourna à Mons joieusement
Deffier Cuillaume et luy jeta son gage.

7. Le comte de Hainaut, les seigneurs de sa cour, les gens d'armes et le peuple entourent le champ clos à la porte du Parc. Le vieillard et le Juif sont entrés en lice armés chacun d'un bâton et d'un bouclier; le combat commence :

Hors de la port du parcqe le campe fut
Pour monstrer ce miracle évident;
Où le meschant Juif fut vaincu
Devant les noble que lors estoient présent.

1. Le champion de la Mère de Dieu, ayant terrassé son adversaire, s'apprête à l'assommer d'un violent coup de bâton. Le Souverain ordonne de sonner la retraite :

Jehan Le Febvre tient Guillaume à merchi
Et cognu son meffait et outrage
L'an mil iij cxxvi le viiie en avri
Fut le meschant bien paiés de son gage.

9. Le Juif est traîné au gibet que le comte de Hainaut a fait dresser sur le rempart du Parc, vis-à-vis le lieu du combat. Les chiens qui doivent le dévorer sont menés en laisse. Le grand bailli et ses officiers suivent ce lugubre cortége :

Le meschant fut au gibet tratné,
Comme réputé hors la ville de Mons
A celle fin que au peuple fut monstré
Reteplé par le maudit félons.

10. Il est pendu par les pieds et le feu consume lentement ses chairs pendant que les chiens affamés lui déchirent les entrailles :

Pour punir son très-cruel outrage,
Entre deux chiens affamés,
Fut pendu pour vengier l'image
Les pieds en hault comme meschant aprouvé.

11. Le vieillard victorieux est ramené en triomphe aux Estinnes ; il porte la bannière de la sainte Vierge, tandis que deux de ses compagnons tiennent l'un le bouclier et l'autre le bâton qui ont servi au combat ; ils chantent les louanges de Marie :

Le champion quy en fit la vengance,
Fut au Estine menés triomphament,
Chantan en ordre et belle ordonance,
Remerchiant la Vierge dévôtement.

12. L'abbé de Cambron, Nicolas de Hoves, accompagné de ses religieux, fait une procession solennelle en action de grâces :

Alors a fait l'abé de Canbron
Proucession très-fort honorable,
Où le peuple par grant dévotion
Prioient la Vierge du miracle louable.

Telle est la naïve légende de Notre-Dame de Cambron. Puisse-t-elle avoir intéressé nos bienveillants lecteurs !

TH. LEJEUNE.

LA SCIENCE ET LA TRADITION

PREMIER ARTICLE.

M. J. Lair, ancien élève de l'école des Chartes, avait entrepris, au nom de la science, de faire aux traditions de l'église de Bayeux, une guerre de destruction et d'anéantissement. Il voyait que les idées qui avaient semblé prévaloir pendant deux siècles, avaient perdu toute leur importance et leur prestige, et que les esprits ramenés par l'introduction d'une nouvelle liturgie, à la croyance primitive, acceptaient avec empressement cette tradition vieille de dix-huit siècles qui nous fait croire et enseigner que saint Exupère, apôtre du diocèse, fut envoyé par saint Clément, et eut pour successeur immédiat saint Regnobert, second évêque de Bayeux. C'était de la réaction qui poussait aux ténèbres ; il fallait que les lumières de la science vinssent éclairer ceux qui s'égaraient ainsi. M. J. Lair se fit le porte-flambeau ; il se présenta le dédain sur les lèvres, la bouche pleine de mots amers à l'endroit de cette doctrine de la tradition soutenue par les hommes *à la foi robuste*, et qui, n'ayant pas l'honneur de sortir de l'école des Chartes et se trouvant réduits à écrire *à l'ombre du clocher*, ne pouvaient que répéter des mots depuis

longtemps sans valeur et sans signification. Il tenait dans ses mains les titres qui condamnaient cette vieille doctrine traditionnelle; c'était, d'un côté, une *Vie* de saint Révérend, disciple de saint Exupère, document respectable par son authenticité, sa sincérité et toutes les qualités que la science et la critique s'accordaient à lui reconnaître. D'un autre côté, il déroulait une fausse *Vie* du prétendu saint Regnobert, dont il accusait l'auteur de n'être qu'un plagiaire et un pâle copiste des *Actes* de saint Révérend. Appuyé sur de tels documents, il concluait tout d'abord et avant tout autre raisonnement, que saint Exupère n'avait évangélisé le Bessin qu'à une époque relativement éloignée et que les données de l'histoire ne lui permettaient pas de préciser, puisque saint Regnobert, que l'église de Bayeux a toujours vénéré comme le second de ses évêques, n'est venu qu'au VIIe siècle et n'est autre que celui qui figure sur le catalogue des pontifes du diocèse sous le nom de Ragnebert.

Nous eûmes le courage de sortir de notre modestie et de nous présenter en face d'un élève de l'école des Chartes. Nous produisîmes un petit travail [1] qui ne se recommandait que par le but que nous nous étions proposé en l'écrivant et par les idées du sens commun le plus ordinaire dont il était l'expression. Notre thèse se réduisait à dire : La tradition est un principe de certitude historique; or, la tradition de l'église de Bayeux réunit toutes les conditions qui la rendent légitime; nous sommes donc autorisés à croire ce qu'elle enseigne relativement à l'apostolat de nos premiers Évêques. Mais ce qui augmentait l'importance de notre cause, c'est que les documents fournis par M. Lair se tournaient contre

[1] *Les traditions du diocèse de Bayeux, réponse à M. J. Lair, ancien élève de l'École des Chartes*, par M. l'abbé TAPIN, curé de Saint-Martin-des-Entrées (chez l'auteur).

lui et donnaient à nos traditions un appui que la science toute entière ne saurait plus leur enlever.

Aujourd'hui, notre savant adversaire revient avec de nouveaux titres, mais aussi avec la même assurance et une parole aussi hautaine et non moins dédaigneuse pour cette doctrine qui *ne comporte pas de réplique* et qui prétend embarrasser éternellement les *origines de l'évêché de Bayeux d'un anachronisme grossier que tous les savants y signalèrent aux deux derniers siècles.*

Nous descendons de nouveau dans la lice et avec les armes du plus vulgaire bon sens. Ce n'est pas un combat à outrance que nous voulons livrer ; notre but consiste seulement à dégager la science de M. Lair d'un certain appareil dont il a soin de l'entourer, afin de faire voir qu'en définitive elle se réduit à peu de chose, qu'elle consiste en des affirmations que rien ne démontre et que contredisent les données les plus simples de l'histoire ecclésiastique et de la logique la plus élémentaire. Puis nous mettrons M. Lair en face de lui-même et nous l'entendrons se contredire, en même temps que les Vies de saint Exupère et de saint Loup nous fourniront de précieux témoignages en faveur de nos traditions.

I.

C'est un parti pris de nos jours d'établir entre la science et la tradition un antagonisme irréconciliable, comme si la tradition n'était pas un élément de la science historique elle-même. Mais comme il est difficile de se débarrasser des étreintes d'une tradition légitime qui n'a qu'à se montrer pour faire valoir ses droits, loin de lui opposer le raisonnement et la logique, on essaya de la vaincre par cette fin de non-recevoir qu'elle n'est pas digne d'occuper les loisirs

d'un savant qui cherche d'autre preuve de la tradition que la tradition elle-même.

Nous avouons que cette logomachie n'est pas pour nous d'une clarté évidente. Nous avons appris qu'une tradition n'est autre chose que la transmission d'une doctrine de génération en génération, transmission qui s'affirme et se manifeste à quelques-uns des moments de la vie historique du peuple qui la possède, et qui, par cela même qu'il en est en possession, doit la croire légitime et la considérer comme l'expression d'un fait irrécusable. Ce n'est pas qu'une tradition ne puisse jamais être attaquée; mais pour le faire avec succès, il faut de toute nécessité indiquer le moment précis où cette croyance commença à paraître, faire connaître son auteur, et dévoiler les causes de cette supercherie aussi bien que les moyens mis en action pour la faire prévaloir. Des affirmations, quelque hautaines qu'elles soient, des négations pures et simples ne suffisent pas ; elles se tournent, au contraire, contre ceux qui les émettent avec tant d'assurance. .

Or, la tradition du diocèse de Bayeux sur la mission de saint Exupère et l'apostolat de saint Regnobert, son disciple et successeur immédiat, aujourd'hui consignée dans la liturgie de notre Église, était affirmée au XIIIe et au XIVe siècle, de l'aveu même de M. Lair, qui l'a reconnue dans les bréviaires manuscrits alors en usage ; les fidèles la proclamaient au XIIe siècle dans une prose que nous chantons encore aujourd'hui et qui porte tous les caractères de l'époque que nous indiquons.

Si nous arrivons à l'époque des légendes, nous pouvons invoquer une Vie de saint Regnobert dont M. Lair nous a donné le texte et qu'il avoue être antérieure à l'année 877. Cette dernière époque nous fournit un autre document dont l'authenticité a été reconnue par d'Achery et les Bollandistes

eux-mêmes et qui proclame également la légitimité de nos traditions. Enfin, nous possédons, grâce encore à M. Lair, une Vie de saint Révérend que nous rapportons à la fin du IVe siècle ou au commencement du Ve, et qui nous dit que saint Exupère fut envoyé à Bayeux immédiatement après la mort des Apôtres, ce qui signifie évidemment l'époque de saint Clément affirmée par la tradition toute entière. Nous pensons que l'enseignement liturgique du diocèse de Bayeux était suffisamment prouvé, et que la tradition qu'il consacre a des droits légitimes et capables d'imposer la croyance. Nous osons même affirmer qu'il est peu d'églises qui puissent appuyer leurs origines sur un ensemble de documents aussi respectable et remontant de siècle en siècle jusqu'à l'époque primitive à laquelle il soit possible de rapporter un monument historique. Voilà nos titres, voyons comme M. Lair les discute.

1° *Les Bréviaires.* « Le bréviaire a dû être composé au XIIIe ou au XIVe siècle. Remarquons à ce propos que si les rédacteurs de ce dernier ouvrage prirent quelques lignes à notre texte (la Vie de saint Exupère), c'est à la *Vie* de saint Regnobert qu'ils ont fait les plus larges emprunts, reconnaissant dès lors son antériorité, et préférant puiser à leur source première des renseignements, par malheur déjà fort altérés. »

Tout le monde reconnaît que si les traditions d'une église doivent se trouver consignées quelque part avec une plus grande autorité, c'est assurément dans le livre liturgique par excellence, à la rédaction duquel l'Évêque doit veiller avec une sollicitude toute particulière. Mais comme la rédaction d'un bréviaire, loin d'être l'occasion d'une innovation dans les croyances, est, au contraire, la consécration de l'enseignement transmis, il est tout naturel que ceux qui sont chargés de cette œuvre s'inspirent des documents le plus en

harmonie avec le fond de leur enseignement. S'isoler de ces *Actes* et les rejeter n'eût-ce pas été rejeter, en même temps la doctrine traditionnelle sur un point qui avait dû toujours faire le fond de la croyance de l'église de Bayeux? Or, ils enseignaient que saint Exupère avait été envoyé par saint Clément, et que saint Regnobert avait été son disciple et son successeur; pouvait-on, dès lors, négliger dans la rédaction du bréviaire un point si important que l'est pour une église l'histoire de ses premiers Apôtres? Que pour rehausser les vertus des deux saints Évêques on ait embelli leur vie de quelque fait miraculeux que la critique aujourd'hui refuse d'admettre, nous dirons que ce ne peut être la raison d'une objection sérieuse et que d'ailleurs ce point si peu important n'intéresse en quoi que ce soit la question véritable, c'est-à-dire la mission de saint Exupère et la succession de saint Regnobert.

Mais quel moyen oppose M. Lair à la puissance de cet argument uniquement basé sur ce sens commun? Il se contente de nier et de rejeter l'enseignement du bréviaire par cela seul qu'il reproduit ce que la tradition affirmait et qu'il se trouvait en harmonie avec la *Vie* de saint Regnobert. Peut-on agir avec plus d'assurance sans se croire obligé d'apporter le moindre prétexte?

2° *Vie de saint Regnobert.* Voici comment M. Lair parle de ce document: « Si nous examinons les textes dont peut s'autoriser cette croyance (de la mission de saint Exupère), nous en trouvons deux seulement. Le premier est cette fausse *Vie* de saint Regnobert que nous avons déjà publiée. A l'en croire, saint Exupère était un des disciples de saint Clément et avait été consacré par saint Denis, saint Martial et saint Saturnin. Nous savons quelle confiance on peut avoir dans ce document, il n'en mérite aucune. »

Mais cette *Vie*, d'après M. Lair lui-même, avait obtenu un grand succès pendant le Moyen Age, à Bayeux, à Auxerre, à Besançon, et il a fallu la critique moderne pour lui faire perdre toute son importance. Examinons donc ce que la critique moderne et savante, personnifiée dans M. Lair, oppose aujourd'hui à ce document, pour le réduire à n'avoir aucune valeur.

« A la lecture de cette Vie où l'on affirmait que saint Exupère, disciple du pape saint Clément, avait été sacré évêque par saint Denis, saint Martial et saint Saturnin ; que, venu à Bayeux, il avait promu saint Regnobert à toutes les dignités ecclésiastiques ; où l'on avançait avec la même assurance que saint Regnobert, consacré par saint Saturnin de Toulouse, avait ensuite désigné pour successeur saint Loup, l'auteur de sa Vie, que nous savons avoir vécu au Ve siècle ; à l'aspect de ce testament fait en faveur des églises par saint Regnobert ; à ce nom barbare, le seul qui apparaîtrait parmi les noms romains des Évêques des premiers temps de l'ère chrétienne, le manuscrit fut rejeté par les savants auteurs comme « *figmenta sub nomine Lupi proposita.* »

Ainsi, M. Lair rejette ce document dans toutes ses parties parce que d'autres l'avaient fait avant lui. Cependant, la critique ne doit pas rester stationnaire ; ce qu'elle affirmait il y a deux siècles ne saurait être accepté aujourd'hui sans raison et sans motifs. C'est pourquoi M. Lair aurait bien dû nous dire sur quel fondement il appuyait les griefs en vertu desquels il condamnait si impitoyablement la *Vie* de saint Regnobert.

La *Vie* est apocryphe, c'est-à-dire qu'elle n'est pas de l'auteur dont elle porte le nom et a été composée à une autre époque que celle qu'elle indique ; nous l'accordons. Mais la date à laquelle M. Lair lui-même la rapporte est de nature à

faire prendre en considération un tel document; il est du VIIIe siècle très-probablement. Nous ne répéterons pas ce que nous avons déjà dit ailleurs [1] de la valeur réelle que cette *Vie* doit conserver; nous ajouterons seulement que pour s'inscrire en faux contre toutes les affirmations de la Vie de saint Regnobert, il faudrait prouver que l'auteur, en avançant quelque point controversé, ne pouvait pas consigner dans son œuvre ce qui devait faire le fond de toute la tradition de l'église de Bayeux, à savoir la mission de saint Exupère, par saint Clément, et le nom du successeur immédiat du premier Évêque. Remarquons que sans nier positivement les autres faits relatés dans la légende, nous les considérons comme tellement secondaires que nous les abandonnons facilement aux exigences de la critique. Mais de ce que ces points sans importance, comme l'histoire de la consécration de saint Regnobert et celle de son testament, n'auraient pas une grande valeur historique, il n'en résulte pas que la mission de l'Apôtre du diocèse et le nom de son successeur ne constituaient point le fond et l'essentiel de la tradition, et que si un souvenir devait se perpétuer, ce ne devait être assurément celui de semblables faits. Pour les rejeter d'une manière aussi absolue, il fallait donc, au nom de la science, apporter les motifs pour lesquels il était impossible de les admettre.

Nous avons dit à M. Lair pourquoi le nom de saint Regnobert confirme nos traditions [2], et nous lui répétons ici que la *Vie de saint Regnobert*, qu'il traite avec tant de hauteur, est au moins un témoignage de l'époque à laquelle il est obligé de la rapporter; et, qu'appuyés sur ce document, nous pouvons affirmer que ce que nous croyons aujourd'hui touchant la mission de saint Exupère et le nom de saint Regnobert,

[1] *Les Traditions du diocèse de Bayeux.*

[2] *Les Traditions*, p. 41 et suiv.

son successeur, était hautement proclamé et enseigné dans l'église de Bayeux au VIIIe siècle. Cette affirmation est en parfaite harmonie avec les données les plus élémentaires de la science historique. Les négations de M. Lair ne sauraient l'infirmer.

3° *Vie de saint Exupère*. C'est le texte de cette *Vie* que M. Lair nous donne dans son second article sur nos traditions diocésaines. Tout son travail n'étant qu'une sorte de dossier dans lequel il recueille et résume les pièces qu'il croit susceptibles d'être opposées à nos traditions, il n'est pas étonnant qu'à l'occasion de la *Vie de saint Exupère* il s'exprime ainsi : « Quant à la valeur de ce document, on peut l'indiquer d'un mot : c'est le plagiat du produit d'un plagiat (*sic*). Comme on avait dépouillé saint Révérend au profit de saint Regnobert, on a repris à cet Évêque sa légende d'emprunt, pour l'arranger à l'honneur presqu'exclusif de saint Exupère. Les miracles du prétendu disciple deviennent l'œuvre du maître, et l'on ne remarque guère d'invention que sur un point, celui de la mission donnée par le pape saint Clément à l'apôtre du Bessin..... Il est bien évident, d'ailleurs, que ces deux productions ne vaudraient pas l'honneur d'une publication, si elles ne servaient à montrer dans la pauvreté et dans la fausseté de leur manifestation première, ces traditions soi-disant historiques. »

Le but de notre savant adversaire est évident; voyons quels sont ses moyens. Il dit : Quant à l'auteur de la *Vie de saint Exupère*, nous inclinons à y voir le fait d'une main corbeilloise; car la *Vie de saint Regnobert* est antérieure à celle de saint Exupère, et lorsqu'il a été question d'établir la biographie du premier Évêque de Bayeux, on l'a copiée sur ce qu'on savait de l'histoire de son prétendu successeur; *telle est du moins notre supposition.*

Ainsi, de l'aveu même de M. Lair, toutes ses affirmations ne sont que des hypothèses, des soupçons, des doutes, transformés bientôt en certitude pour le bien de la cause qu'il défend. Mais ici nous sommes obligés de demander à M. Lair autre chose que des *suppositions;* c'est de la science qu'il faudrait apporter pour éclairer le débat, et quand elle fait défaut, nous sommes en droit de renvoyer les expressions de *pauvreté et de fausseté*, aux soupçons et aux doutes que l'on prétend ériger en une inattaquable vérité. Mais nous devons ajouter qu'à défaut de science et de raisonnement, M. Lair met en usage certaines erreurs, plus ou moins volontaires, que ne saurait expliquer un esprit droit qui veut apporter dans la défense de la cause qu'il soutient, une loyauté capable de commander la considération et les égards. Ainsi M. Lair ne craint pas d'avancer que dans la légende de saint Exupère *on ne remarque guère d'invention que sur un point, celui de la mission donnée par le pape saint Clément à l'Apôtre du Bessin*, comme si la *Vie* de saint Regnobert pouvait omettre ce point fondamental de nos traditions et n'avait pas dit deux siècles auparavant, suivant la chronologie admise par M. Lair en parlant de saint Exupère, *qui Bajocensis ecclesiæ primus ministravit officium sacerdotale; et ipse ex discipulis Beati Clementis erat.* Ces allégations, quelque soit leur caractère, peuvent passer inaperçues ou constituer une preuve de grande autorité pour une foule de lecteurs prévenus; mais pour l'homme sérieux qui discute, raisonne et cherche la vérité, elles démontrent toute la *pauvreté* et la *fausseté* de la thèse que l'on veut opposer à sa croyance. Du reste, cette manière de faire que nous signalons en passant, nous la verrons ériger en système dans tout le travail de M. J. Lair, et nous sommes forcés de convenir que si elle est en opposition directe avec la science, elle ne l'est pas moins avec la justice et la loyauté d'une cause qui se respecte et s'honore.

Ces paroles pourraient avoir une apparence de sévérité outrée; mais il suffit de lire avec attention, l'un après l'autre, les deux articles que M. Lair a fulminés contre nos traditions, pour reconnaître la vérité de ce que nous disons, en même temps que les contradictions puériles que l'auteur est obligé d'admettre pour étayer une doctrine qui ne saurait se soutenir en présence des données fournies par M. Lair lui-même. Ainsi, pour choisir un fait au milieu de ce déluge qui nous inonde, nous nous rappelons que M. Lair avait été obligé de considérer comme très-authentique et très-sincère, avec d'Achery, les Bollandistes et le monde entier, l'histoire de la translation des reliques de saint Regnobert. L'examen des titres qui caractérisaient ce document, et la *Vie de saint Regnobert*, qui se trouve précéder cette histoire et en former comme le premier livre dans la copie de Dumoustier, avait contraint M. Lair d'arriver à cette conclusion, que si l'histoire écrite par le prêtre Joseph, contemporain du fait, peut être rapportée à l'année 877, *il faudra reconnaître en même temps que la Vie apocryphe était connue dès* 877. Malgré cet aveu, dont les conséquences se tournaient naturellement contre le système qui combat nos traditions, et sans doute parce qu'elles détruisaient en partie ce système, M. Lair n'a pas reculé dans son second article devant cette contradiction flagrante par laquelle il soutient que *tout nous porte à croire que ce document fut composé postérieurement à la translation des reliques de saint Regnobert hors de Bayeux*. Ainsi, d'un côté, la *Vie* est antérieure à l'histoire de la translation; de l'autre, elle ne vient qu'après le récit de ce fait, raconté par un *contemporain*. Les Bollandistes disent *témoin oculaire;* ils regardent, peut-être avec raison, comme ajoutés, les passages qui feraient croire que la rédaction de l'histoire est postérieure à la translation (847), et que l'auteur aurait attendu *trente* années avant de composer son ouvrage.

Puisque nous racontons les merveilleuses tergiversations de M. Lair, nous pouvons signaler la plus considérable, peut-être, et celle qui démontre évidemment la nécessité d'admettre, dans l'église de Bayeux, une tradition continue basée sur des titres d'une notoriété et d'une authenticité irrécusables. En parlant de la doctrine que nous soutenons, M. Lair dit qu'elle ne présente aucune des preuves qui légitiment une tradition. Comme toujours, il affirme, mais ne prouve pas. Il répète bien ce qu'il dit en plus d'un endroit, que le plus ancien monument de son adoption et de son existence, à Bayeux, est la légende insérée dans le bréviaire vers le XIIIe siècle ; puis il insinue et prétend même, sur l'autorité de sa seule parole, que la *Vie de saint Regnobert*, aussi bien que celle de saint Exupère, qu'il a traitée avec si peu de ménagement et de vénération, par le seul fait qu'elles étaient conformes à nos traditions, n'étaient pas connues à Bayeux, et que rien de semblable à ce qu'elles rapportaient ne faisait partie de l'enseignement de notre Église. Énoncer cette témérité de M. Lair, c'est la condamner assurément. En effet, notre savant adversaire se donne la peine de publier le texte de deux documents relatifs exclusivement à l'histoire des deux premiers évêques de Bayeux, et le commentaire dont il accompagne ces Actes, a pour but de nous faire connaître qu'à Bayeux, on ne savait pas un mot de ce qu'ils disaient touchant les Apôtres du diocèse. Mais en affirmant d'une manière aussi péremptoire un fait de cette nature, M. Lair aurait dû réfléchir et se demander s'il n'y avait point à Bayeux, immédiatement avant les invasions normandes, quelques titres qui rappelassent l'histoire du diocèse et conservassent le souvenir des actes des Évêques qui avaient gouverné cette église. Si on pouvait renseigner M. Lair sur ce point et lui *prouver* que véritablement, à l'époque que nous indiquons,

on conservait dans les archives de l'église de Bayeux les titres de son histoire et de celle de ses évêques, on *prouverait*, par cela même, qu'il y avait une tradition véritable, et que cette tradition a bien pu survivre un demi-siècle à la destruction des pièces qui confirmaient et légitimaient son existence. Or, la preuve de ce que nous avançons se trouve toute entière dans le texte de la *Vie de saint Loup* que M. Lair nous donne aujourd'hui, et qu'il considère comme authentique et très-sincère. Nous y lisons, en effet, à propos des vertus que pratiquait saint Loup et des miracles qu'il produisait, *quæ (virtutes) in pontificalibus gestis ejusdem sedis habebantur inserta, antequam locus idem desolaretur lamentabili paganorum sevitia*. Cette désolation causée par les païens, M. Lair l'entend de l'invasion des Normands; soit. Mais cette invasion eut lieu au IXe siècle, et c'est au IXe siècle également que M. Lair rapporte la *Vie de saint Regnobert*. Il en résulte donc que la tradition écrite se perpétua jusqu'à l'époque et presque jusqu'au jour où fut composée cette *Vie*, et que l'auteur ne s'inspirait que des données qui lui était fournies par la tradition diocésaine. Il a pu, peut-être, ajouter quelque chose au merveilleux de l'histoire de nos saints Évêques, mais il n'a pu inventer ce qui constitue le fond et l'essence de la tradition, savoir la mission de saint Exupère et la succession de saint Regnobert à l'Apôtre du diocèse. Quand donc M. Lair affirme que le premier texte qui consacre notre tradition dans le diocèse est le bréviaire du XIIIe siècle, non-seulement il avance sans aucune preuve un fait grave et important, mais il se pose en contradiction avec l'histoire et avec lui-même.

Nous disons avec l'histoire, puisque la *Vie de saint Loup* nous est donnée comme très-authentique et dès lors comme monument historique d'une valeur incontestable. Si donc ce

document nous dit qu'il existait avant l'invasion des Normands une série d'*Actes* racontant la vie des Évêques de Bayeux, il est évidemment impossible de croire que ce recueil ne constituait pas une tradition *écrite* servant de fondement à la tradition orale ou à l'enseignement public, et que la doctrine ainsi transmise se soit évanouie et dissipée au moment même où les païens détruisirent les monuments dont nous parlons. Nier cette survivance de la doctrine, c'est nier les *Actes* sur lesquels elle était appuyée, et dont l'existence est attestée par l'*histoire*.

Mais M. Lair admettant la *Vie de saint Loup* avec son caractère d'authenticité, admet par cela même toutes les données historiques qu'elle nous fournit. Lors donc qu'il prétend nier l'existence non-seulement d'une tradition orale, mais de tout monument écrit, dont l'enseignement ait pu répandre dans le diocèse de Bayeux la doctrine traditionnelle relative à l'introduction du christianisme dans le Bessin et à l'histoire de nos premiers Évêques, il se contredit lui-même, et enlève par cela même toute autorité à la science dont il se fait le représentant.

Pour résumer cette première partie de notre travail, nous dirons que M. Lair, en rejetant la doctrine traditionnelle de l'église de Bayeux, exprimée dans le bréviaire manuscrit du XIIIe siècle, par la seule raison que ce livre s'était inspiré des données fournies par des Actes qu'il regardait comme apocryphes, aurait dû prouver, afin de donner plus de probabilité à ses conclusions, que les *Vies de saint Regnobert et de saint Exupère* ne pouvaient renfermer un renseignement historique d'une valeur réelle; que ces *Vies* ne sortaient pas actuellement ou primitivement du diocèse de Bayeux, pour aller ailleurs accompagner les reliques de saint Exupère et de saint Regnobert; que dans tous les cas elles n'avaient pu

être composés sur des documents écrits ou d'après une tradition orale toujours vivante au sein de l'église de Bayeux; que par conséquent ces *Actes* émanent d'un auteur complètement étranger au diocèse, et qui avait cependant une raison à faire prévaloir ou un intérêt à ménager, en donnant à l'histoire de nos premiers Évêques une antiquité fabuleuse, et que l'Église de Bayeux n'avait jamais admise. Nous comprenons qu'une science véritable aurait dû se proposer de résoudre toutes ces questions, et que M. Lair, en se contentant d'affirmer ce qui lui convient ou de nier ce qui contredit la thèse qu'il pose, sans chercher à l'établir et à la démontrer, nous donne le droit, non-seulement de nier avant tout ses affirmations, mais de considérer nos traditions comme se fortifiant de la faiblesse même de ceux qui cherchent à les détruire. Mais si M. Lair ne dit rien qui puisse infirmer notre enseignement, nous verrons que les nouveaux documents qu'il publie, sont pour nos traditions une source de preuves nouvelles de leur vérité incontestable.

L'ABBÉ L. TAPIN.

(*La suite au prochain numéro*)

ICONOGRAPHIE DES VERTUS

à Rome

QUATRIÈME ARTICLE *.

XIX. — LA CHIESA NUOVA.

Sainte-Marie *in Vallicella* ou, pour me servir de l'expression populaire, la *Chiesa nuova (église neuve)*, fut achevée en 1605. Les Vertus y sont représentées sans ordre et même répétées.

1. La grande nef offre en statues de stuc, la FOI avec le *calice*, l'ESPÉRANCE avec l'*ancre*, la CHARITÉ avec un *cœur enflammé* en main et *deux enfants*, dont un boit à son sein, et la RELIGION avec la *croix*.

2. Dans la chapelle du Crucifix, nous trouvons :

La FOI, avec le *calice* et la *croix;*

L'ESPÉRANCE, avec l'*ancre,* qui lève les *yeux au ciel;*

La CHARITÉ qui joue avec ses *trois enfants;*

La JUSTICE, presque guerrière, qui s'est coiffée du *casque*, armée du *bouclier*, et qui pèse avec sa *balance;*

* Voir le numéro d'août, p. 429.

La FORCE, dont le geste est un *commandement*, l'appui une *colonne*, les insignes la *couronne* et le *manteau royal*, car il appartient surtout aux gouvernants d'être forts.

3. Dans la chapelle de la Présentation, je n'ai rencontré, peintes en grisaille, que la FOI (*calice* et *croix*) et la JUSTICE (*glaive* et *balance*).

4. Enfin, les stucs de la chapelle de la Visitation représentent la FORCE, *casquée* et *cuirassée*, qui fait preuve de vigueur en prenant une *colonne* dans ses bras, et la PRIÈRE qui monte au ciel, parfumée et d'agréable odeur comme la vapeur qui sort du *vase* où brûle l'encens qu'elle y a déposé.

XX. — LA TRINITÉ-DES-MONTS.

La voûte du parloir des anciens Minimes, à la Trinité-des-Monts, représente, à fresque, la sainte Trinité entourée du chœur des Anges et des Vertus. Le motif est non-seulement heureux et bien choisi, mais encore rendu avec autant d'art que de goût; car c'est en effet du ciel qu'émane la grâce qui inspire les Vertus, et c'est au ciel que les hommes vertueux reçoivent leur récompense.

Dans un endroit comme un parloir, où l'on est exposé, par le contact avec le monde, à laisser s'effleurer les vertus pieusement pratiquées et cultivées dans l'intérieur du cloître, il était bon, sage et utile de rappeler au religieux ses devoirs, et aussi ce qui l'attend après cette vie.

La FOI a les yeux couverts par son *voile*, et si elle croit en Notre-Seigneur crucifié et immolé de nouveau au saint Sacrifice, ce n'est pas parce qu'elle a sous les yeux une *croix*, un *calice* et une *hostie*, qui, pour elle, ne sont que mystères impénétrables, c'est qu'elle accepte, sans raisonnement aucun, les dogmes que l'Église a proposés, non à son intelligence,

mais à son cœur. Elle croit simplement, fermement; cela lui suffit.

L'ESPÉRANCE *prie*, les yeux tournés vers le ciel, et l'*ancre* sur laquelle elle s'appuie symbolise son vif désir d'arriver au port du salut et d'y fixer sa demeure éternelle.

La CHARITÉ est *mère* de *trois enfants*.

La TEMPÉRANCE, assise sur un *éléphant* [1], a pour attribut le *mors* qui refréne et le *palmier* qui, dans le désert, ne fournit que ses dattes pour nourriture et ses feuilles tressées pour vêtement. Est sobre qui vit ainsi, content de peu.

La FORCE regarde le ciel; elle tient une *colonne* et est accompagnée d'un *lion*.

La PÉNITENCE, vêtue d'une robe brune, a amaigri son corps par les *verges* dont elle l'a flagellé, le *poisson* dont elle vit et qu'elle fait rôtir, pour tout apprêt, sur un *gril*. L'*olivier*, qui croît dans sa retraite, lui fournira l'huile pour son repas et ses veilles. Insouciante de sa parure, elle néglige même ses cheveux qu'elle laisse flotter aux vents. La terre ne lui est rien; toutes ses aspirations sont en haut.

La JUSTICE est *couronnée* [2], et on la reconnaît aussi à la

[1] L'éléphant serait plutôt le symbole de la CHASTETÉ que celui de la TEMPÉRANCE, et ce n'est qu'en remontant du particulier au général qu'on peut reconnaître la justesse de l'application. La CHASTETÉ est en effet fille de la TEMPÉRANCE, mais n'est pas la TEMPÉRANCE elle-même. Ces deux vertus sont parfaitement distinctes en morale comme en iconographie. Aussi Pierre de Capoue dit-il : « Elephas animal magnum est cujus ossa candida sunt et designat castitatem. » (*Spicileg. Solesmense*, t. III, p. 59).

[2] « La couronne est le commencement des attributs de la justice; car, si on la donne quelquefois à ses sœurs, surtout à la FORCE, comme l'a fait le XIIe siècle en France, on peut dire qu'en général, comme au tombeau de Nantes, c'est à elle seule qu'on la réserve, parce qu'elle est vraiment la reine des Vertus cardinales : *Justicia est omnium Domina et regina Virtutum*, dit le *Selectæ e profanis*, résumant la doctrine de Cicéron et de l'antiquité. » (DIDRON, *Annal. arch.*, t. XX, p. 59.)

balance qu'elle tient et à l'*autruche* qui l'accompagne [1].

La PRUDENCE a pour attributs un *serpent* et un *miroir* où son image se reflète.

XXI. — SAINTE-AGNÈS-HORS-LES-MURS.

Quand on descend le long escalier de marbre blanc, qui conduit à l'église presque souterraine de Sainte-Agnès-hors-les-Murs, on a devant soi une grande fresque, exécutée sous le pontificat de Paul V (1605-1621) et consacrée à l'iconographie des quatre Vertus cardinales. La place qui leur a été assignée est doublement bien choisie, car elles avoisinent les fonts baptismaux, où le chrétien reçoit avec l'eau sainte le germe des Vertus et la grâce pour les pratiquer ; de plus elles dominent l'entrée du lieu saint comme un avertissement permanent pour les fidèles. Vertus, d'ailleurs, fort bien applicables à la jeune martyre de treize ans, qui fut *prudente* et *tempérante* en se refusant aux sollicitations coupables d'un Romain impudique, *forte* au milieu des supplices, *juste* en pesant la terre avec le ciel et préférant ses ineffables délices aux jouissances mondaines.

La FORCE tient la *masse d'armes* avec laquelle elle écrasera son ennemi. Elle lève les *yeux au ciel*, d'où vient toute puissance et toute énergie.

La JUSTICE pondère avec la *balance* deux objets de poids

[1] L'autruche, d'après les bestiaires du Moyen Age, est l'emblème d'une autre Vertu, et non pas de la JUSTICE. « Li ostriche est exemple del home qui vit en carité et est paciens et humles, et suffrans et pitious. » (*Mélang. d'archéol.*, t. II, p. 197.) Les *Formulæ Minores* de S. Eucher, ne nous renseignent pas mieux, puisqu'elles font de l'autruche le symbole du *Philosophe* ou de *l'Hérétique*. (*Spicileg. Solesmense*, t. III, p. 405.)

inégal, et baisse le *glaive* qui ne doit frapper qu'à son heure [1].

La TEMPÉRANCE fait preuve de sobriété en mélant l'eau au vin, indiqués par *deux vases*.

La PRUDENCE a pour emblèmes le *serpent* qui rampe et le *miroir* qui reflète. Est prudent qui regarde le passé pour mieux se diriger dans le présent et qui marche avec précaution sur un sol difficile.

XXII. — SAINT-SÉBASTIEN AU PALATIN.

Lorsque le pape Urbain VIII, dont le pontificat s'étend de 1623 à 1644, restaura l'église de Saint-Sébastien-au-Palatin, il fit peindre, aux quatre pendentifs de la coupole du chœur, la FOI, la CHARITÉ, la CONSTANCE et la CONTRITION, chacune nommée, avec raison, par une courte mais significative étiquette placée sous ses pieds.

LA FOI, FIDES, montre du doigt la *croix* du Sauveur et a près d'elle le *calice* surmonté de l'*hostie* qui rayonne.

La CHARITÉ, CHARITAS, tient d'une main un *cœur enflammé* et de l'autre accueille un *petit enfant nu*, qui lui prend le sein, comme pour indiquer qu'il a soif et qu'il y veut se désaltérer.

La CONSTANCE, CONSTANTIA, pendant qu'elle s'accoude à une *colonne*, pose résolument son *bras droit*, armé d'un *glaive*, sur un *brasier ardent*. C'est la constance des martyrs, qui, mieux que le Scevola de l'antiquité, savent souf-

[1] « Ce glaive est toujours unique et à la main droite qui est la main puissante. Il suffit, en effet, pour punir le coupable et prémunir l'innocent..... Je crois que par son épée abaissée la Justice pardonne aux soumis, tandis qu'avec l'épée en l'air elle combat les superbes. » (DIDRON, *Annal. archéol.*, t. XX, p. 72.)

frir pour une noble cause et préfèrent brûler leur bras plutôt que le souiller en l'employant au sacrifice des idoles.

La CONTRITION, CONTRITIO, pour être méritoire, doit venir du ciel. Aussi d'un geste elle montre la terre qui lui a donné occasion de pécher et lève les yeux vers Celui qui saura pardonner au cœur repentant et humilié. Il semble qu'on lit dans ce regard, qui sollicite sa grâce, les paroles du saint roi David : *Cor contritum et humiliatum, Deus, non despicies.* (*Ps.* L, ℣. 18.)

XXIII. — SAINTE-MARIE-DE-LA-PAIX.

1. En 1656, Alexandre VII restaura l'église de Sainte-Marie-de-la-Paix, et plaça, aux deux extrémités de la nef, les statues en stuc des quatre Vertus cardinales.

La FORCE s'attache à une *colonne* qu'elle serre à deux bras.

La PRUDENCE tient un *miroir* et un *serpent*.

La JUSTICE a un *glaive* et une *balance*.

Au lieu de la TEMPÉRANCE, nous trouvons la PAIX, qui est assurément une de ses filles et qui ne pouvait mieux être placée en face de la JUSTICE, qu'à l'entrée de cette église dont la devise est empruntée aux saints Livres :

SVSCIPIANT MONTES PACEM POPVLO ET COLLES IVSTITIAM [1].

La PAIX met, avec une *torche* ardente, le feu aux *armes* désormais inutiles, et regarde un *rameau d'olivier*, où sont mêlées des *fleurs*, car les fleurs ne peuvent se cultiver et s'épanouir que pendant les loisirs de la paix.

[1] Psal. LXXI, ℣. 3.

2. Dès 1614, Charles Maderne avait assis sur l'arc brisé du rétable du grand autel, la JUSTICE avec la *balance* et les *verges lictoriales*, et une autre vertu, que je n'ose qualifier; elle tient une *gerbe de blé* et des *livres fermés*.

XXIV. — ÉGLISE DE SAINT-ISIDORE.

A Saint-Isidore *à Capo le Case*, la chapelle seigneuriale de la famille Silva date de 1663. Or, de chaque côté, deux bustes des membres défunts sont soutenus par la MISÉRICORDE et la VÉRITÉ d'une part, de l'autre par la JUSTICE et la PAIX. Et, pour ne pas laisser de doute sur le sens de ces femmes, trop complètement nues pour des Vertus, le texte sacré qui les mentionne a été allégué en commentaire [1].

La MISÉRICORDE *presse* à deux mains ses *mamelles* remplies; elle semble, par son air souriant, provoquant, inviter à y venir boire.

La VÉRITÉ est éclairée par un brillant *soleil* qui ne parvient pas cependant à déguiser les saillies de sa poitrine découverte.

La JUSTICE a, suivant la tradition consacrée, le *faisceau* de verges qu'elle emprunte à l'antiquité.

La PAIX tient une *branche d'olivier*.

XXV. — SAINTE-MARIE DELL' UMILTA.

L'église de l'Humilité date du XVIIe siècle (1667), mais les charmantes fresques de sa voûte n'ont été exécutées que

[1] Misericordia et veritas obviaverunt sibi : justitia et pax osculatæ sunt (*Psalm.* LXXXIV, ℣. 11).

dans le siècle suivant. Les *Vertus théologales* et les *Vertus cardinales* y sont accompagnées de trois autres Vertus.

La Foi tient la *croix* de Notre-Seigneur et le *calice* où coule encore son sang, au sacrifice de la messe.

L'Espérance s'appuie sur son *ancre*.

La Charité est mère de *deux enfants*, dont un à la mamelle.

La Prudence tient un *miroir* et un *serpent*.

La Tempérance mêle avec *deux vases* l'eau au vin.

La Force, vêtue en *guerrier*, est armée du *bouclier* pour la défendre, de la *massue* pour combattre.

La Justice brandit le *glaive* et montre le *faisceau de verges* des anciens licteurs.

L'Autorité commande avec le *sceptre*.

La Douceur caresse un *agneau* et va manger un *fruit* que lui présente un ange, car les *fruits sont doux*, le fruit qui tenta Ève surtout.

L'Église a sur les épaules la *chape* et à la main les *deux clefs* d'or et d'argent du souverain Pontificat, ainsi que la *croix* du Sauveur. L'Esprit-Saint plane sur sa tête.

Que dans une église, où des religieuses viennent chaque jour chanter l'office, le peintre ait cherché à leur rappeler, en théorie et en pratique, par les effigies des Vertus et des principales saintes, leurs devoirs de chrétiennes et de religieuses, je n'en suis pas surpris. J'admire même cet à-propos, car il convient par dessus tout à une religieuse cloîtrée de *croire* et d'*espérer* en Dieu, de l'*aimer* entièrement et uniquement, d'être *prudente, forte, équitable, tempérante*, ainsi que l'exige la règle; qu'elle soit attachée de cœur à la *sainte* Église, qu'elle respecte l'*autorité* qui commande. Mais, en face de la Douceur, je cherche en vain une autre Vertu, sa compagne ordinaire, d'après les paroles du Sauveur : *Discite*

a me quia mitis sum et humilis corde [1]. L'Humilité, à double titre, devait figurer dans cette iconographie des Vertus monastiques, et à cause du texte cité et aussi du nom même de l'église et du couvent que Rome, sans doute en raison de la vertu cachée de ses habitantes, ne connaissait que sous le vocable de l'*Umilta*.

XXVI. — SAINTE-MARIE-DE-LA-VICTOIRE.

Sainte-Marie-de-la-Victoire est une charmante église du XVIIe siècle, toute dorée et couverte de marbres, élevée en souvenir de la victoire remportée sur les hérétiques par Maximilien, duc de Bavière.

La VICTOIRE suppose la FORCE dans l'action et la PAIX comme résultat, tout autant que la guerre suppose un motif *juste*, surtout s'il part d'un principe tel que la défense de la *Foi* contre les infidèles. *Prudent* sera le général à l'attaque et *charitable* pour le vaincu ou le blessé.

Tel est l'enseignement qui me paraît ressortir des six Vertus, modelées en stuc et assises sur la retombée des grands arcs des chapelles latérales.

La FOI croit en Notre-Seigneur immolé sur le calvaire et sur l'autel : elle tient donc une *croix* et un *calice*.

La FORCE a le *casque* en tête, le *bouclier* au bras, la *lance* au poing. Un *lion*, le plus redoutable des animaux, rugit à ses pieds.

La PRUDENCE se regarde au *miroir* et y *arrange* modestement son *voile*.

La JUSTICE tient un *glaive* et une *balance*, ses attributs ordinaires.

[1] S. MATTH., c. XI, v. 29.

La CHARITÉ, mère de *deux enfants*, caresse l'un et fait boire son lait à l'autre.

La PAIX, *couronnée* de branches d'*olivier*, s'avance, la *palme à la main*, vers l'autel de Marie, et lui offre en trophées les *bannières* conquises au champ d'honneur.

XXVII. — PALAIS-DE-JUSTICE.

La *Curia Innocenziana*, ou Palais de Justice, fut construite sous le pontificat et par les soins d'Innocent XII (1691-1700). Deux bas-reliefs en stuc décorent la façade des allégories de la JUSTICE et de la CHARITÉ; de la JUSTICE, parce que c'est ici sa demeure splendide, son palais, sa cour; de la CHARITÉ, soit parce que la JUSTICE, tout en étant équitable dans sa sévérité, sait au besoin et toujours être clémente, miséricordieuse, compatissante envers des malheureux, quels qu'aient été leurs erreurs ou leurs crimes, soit que par ce médaillon il soit fait allusion à une propriété qu'atteste un peu plus loin cette inscription :

HOSPITII APOSTOLICI PAVPERVM INVALIDORVM.

La JUSTICE a le *diadême* au front, la *balance* à la main, et elle s'accoude sur le *faisceau* des anciens licteurs.

La CHARITÉ est mère de *deux enfants*, dont l'un dort dans son giron et l'autre boit à son sein gonflé.

XXVIII. — SAINT-CHARLES-AUX-QUATRE-FONTAINES.

La dalle tumulaire du cardinal polonais Denhoff (1697), pave l'extrémité de l'église de Saint-Charles aux quatre fon-

taines. L'épitaphe et les armoiries sont accompagnées de deux Vertus, gravées sur marbre.

L'une, la CHARITÉ, allaite un *enfant*.

L'autre, à gauche, la FOI, tient sur son cœur la *croix* de Jésus-Christ, dans sa main une *flamme* qui pétille, et sous son coude la *sainte Bible*, BIBL. SACRA.

La Foi, en effet, n'est active, vivifiante, brûlante, dévorante, qu'autant qu'elle puise à cette double source surnaturelle, l'Écriture sainte inspirée par Dieu qui a sanctifié la croix.

XXIX. — SAINT-PIERRE-ÈS-LIENS.

1. Guido Reni a peint sur bois, à *S. Pierre in Vincoli*, l'ESPÉRANCE, qui fait les délices de tous les étrangers. Elle *lève les yeux au ciel* et *prie* mains jointes. Sans doute elle fait sa prière du matin, car elle n'a pas eu le temps de s'habiller complètement. Malgré cela, ce tableau est un chef-d'œuvre d'art et d'expression.

2. On l'a accompagné de deux tableaux bien inférieurs. Sur l'un, la FOI tient une *croix* et un *calice* surmonté de l'*hostie;* sur l'autre, la CHARITÉ, comme à l'habitude, allaite *un enfant*, tandis que les *deux autres* folâtrent auprès d'elle.

XXX. — SAINT-FRANÇOIS A RIPA-GRANDE.

1. Deux statues en stuc, qui ne peuvent être antérieures au XVIIIe siècle, sont assises au sommet du rétable en marbre de l'autel principal ou conventuel. La FOI se distingue par la *croix* de Jésus-Christ et le *livre* des saintes Écritures; la CHARITÉ par un *cœur enflammé* et ce *geste* de sa main qui se porte *vers son cœur*.

2. A Saint-François *à Ripa*, les Vertus, placées de chaque côté du tombeau, proclament que Marie Pallavicini (1713) fut charitable et prudente, tandis qu'Étienne Pallavicini eut la Force et la JUSTICE en partage (1714).

La CHARITÉ *allaite un enfant* et *regarde* avec affection *l'autre* qui veut monter sur ses genoux.

La PRUDENCE tient le *miroir* et le *serpent*, mais de plus elle regarde le *ciel*. Ce n'est donc pas une Vertu humaine, mais une Vertu inspirée par Dieu seul et surnaturelle.

La FORCE, confiante en *Dieu* qu'elle *invoque*, a pour emblèmes le *lion* et la *colonne*.

La JUSTICE met le pied sur les *verges liées* et lève le *glaive*.

XXXI. — PALAIS DE LA CONSULTE.

La Consulte d'État, au Quirinal, est un tribunal suprême pour les causes criminelles de l'État pontifical. Construit sous Clément XII, en 1734, ce palais indique de suite sa destination par les deux grandes statues accoudées sur le cintre surbaissé de sa porte principale.

La FOI (?) lève les *yeux au ciel*, pour y puiser l'inspiration; sa *main* est *étendue* comme pour prononcer un jugement, et l'arrêt qui sortira de sa bouche sera consigné dans le *livre* qu'elle a près d'elle.

La JUSTICE pèse avec sa *balance*, d'une part la loi, et de l'autre les actions du coupable; son *glaive* se dresse prêt à frapper, s'il conste du délit. Les *verges* attribuées aux licteurs de l'ancienne Rome, symbolisent son pouvoir exécutif.

X. BARBIER DE MONTAULT,

Chanoine de la basilique d'Anagni.

(*La suite au prochain numéro.*)

BIBLIOGRAPHIE

DICTIONNAIRE DES CONFRÉRIES ET CORPORATIONS D'ARTS ET MÉTIERS ; *ouvrage entièrement neuf, dans lequel on trouve par ordre alphabétique* : 1° *l'histoire des Confréries des premiers âges du Christianisme ; 2° des Confréries du moyen-âge et de celles de nos jours ; 3° l'histoire des Corporations d'arts et métiers, avec leurs statuts ; par M.* TOUSSAINT GAUTIER (de Dol), *membre titulaire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, auteur de la* Bibliothèque générale des écrivains bretons, *de l'*Histoire de la Cathédrale de Dol, *collaborateur de la* Bibliographie bretonne, *etc. ; revu par M. l'abbé* J.-M. LECARLATTE, *prêtre, ancien recteur de La Fresnaye, auteur du* Cours d'Instructions pour la première et la deuxième communion ; *publié par M. l'abbé* MIGNE. *Un volume ; prix 7 fr.*

Des Corporations des Métiers. — Les corporations des métiers et les confréries qui s'y rattachent, sont aussi anciennes que les sociétés civilisées. Elles ont eu, surtout au Moyen Age, dit M. Augustin Thierry, dans ses *Considérations sur l'Histoire de France*, une grande importance historique. Les corporations, dit M. Rabuteau, ont commencé avec les arts. Les hommes, qui doivent toujours tendre à se réunir pour se défendre ou se protéger mutuellement, obéissaient alors à un double instinct, contradictoire en quelque sorte, mais dont l'équilibre entretenait l'ordre dans l'ensemble et l'activité de chaque individu. Ils devenaient tout naturellement associés, par suite du développement de la prospérité générale. Rivaux d'autant plus ardents que la fortune particulière prenait plus d'accroissement. Les Romains connurent de bonne heure l'utilité des corporations, qu'ils appelaient *collegia*. Les Germains imitèrent et propagèrent promptement cette sorte d'assurance mutuelle, qu'ils doivent à la Scandinavie, et à laquelle ils donnèrent le nom de

ghilde, qui signifie banquet à frais communs. De laquelle de ces deux institutions la *corporation* du Moyen Age est-elle sortie? Est-ce du collége romain? est-ce de la *ghilde* scandinave? — Cette grande question a singulièrement préoccupé tous les historiens qui ont écrit sur l'*établissement des communes*, avec lesquelles les corporations semblent ne faire qu'une seule et même chose, dans des proportions dont il faut avant tout tenir compte.

Les *confréries ouvrières* sont comme la consécration religieuse des corporations au Moyen Age. Au Ve siècle, le saint ermite Ampélius mentionne l'existence des consuls ou chefs de serruriers. La corporation des orfèvres se rencontre sous la première race des rois de France. Dagobert en 630, Charlemagne au VIIIe siècle, Philippe Ier en 1061, Philippe-Auguste au XIIe siècle, et bien d'autres, s'occupèrent des corporations de métiers, leur accordèrent des priviléges et leur donnèrent des règlements qui nous ont été transmis par l'estimable ouvrage de Boileau. Les corporations de métiers, en Allemagne, oublièrent trop souvent le but de leur fondation. Le XIIIe siècle fut souvent le témoin de combats acharnés et sanglants entre les classes ouvrières et les nobles : Brunswick, Magdebourg, Wurzbourg, Lubeck, et d'autres villes, en furent successivement le théâtre. Les empereurs Frédéric II et Henri VII tentèrent vainement de mettre un terme à tous ces désordres, qui ne tendaient à rien moins qu'à substituer le peuple à l'ordre sénatorial, et à laisser les corporations s'emparer du gouvernement des villes. En France, les corporations ne soulevèrent pas les mêmes désordres qu'en Allemagne. La hanse parisienne, qui est la plus considérable de toutes les corporations françaises, et qui doit son origine au collége des *Nautes* parisiens, composait, au XIIIe siècle, presque exclusivement la bourgeoisie parisienne. Chaque corporation avait un sceau et son blason. La publication illustrée *Le Moyen Age et la Renaissance* en reproduit un assez grand nombre, qu'on peut voir dans le Mémoire de M. Rabuteau sur les Corporations, tome III de cet ouvrage.

Comme cette publication du *Moyen Age* renferme 5 volumes in-4 qui sont devenus assez chers, M. Migne, toujours préoccupé de mettre toutes les branches des sciences et des arts à la portée des bourses les plus modestes, a publié un énorme volume in-8 qui,

quoique représentant près de six volumes ordinaires, ne coûte que 7 fr. On y trouve l'histoire détaillée des corporations, avec les pièces justificatives, qui prouvent les divers priviléges et les statuts qui régissaient, jusqu'en 1789, les corporations de métiers. On y trouve, de plus, l'histoire de toutes les confréries qui se rattachent aux corporations et leur avaient donné ce caractère essentiellement religieux sans lequel aucune institution ne saurait subsister sérieusement. Indépendamment des statuts industriels et administratifs qui les régissaient, les corporations adoptèrent plusieurs règles purement religieuses, dit l'estimable auteur du *Dictionnaire* publié par M. Migne. Elles estimaient alors ne pouvoir jouir d'une complète sécurité si l'Église et les Saints ne les entouraient d'une sauvegarde salutaire et ne bénissaient leurs travaux, si la bannière armoriée portant l'image du patron ne flottait au-dessus de leurs rangs dans les cérémonies publiques. Les corporations faisaient dire des messes et célébrer des cérémonies funèbres à la mort d'un de leurs maîtres ou d'un simple compagnon ; elles décoraient les chapelles de beaux vitraux représentant leurs patrons et leurs insignes. L'influence de ce double lien de la société industrielle et religieuse produisait d'heureux résultats parmi les membres des corporations : plus ils étaient bons chrétiens, plus ils étaient unis ensemble, se secourant charitablement dans leurs maladies et dans toutes leurs nécessités. Plus les règlements de la société étaient religieusement observés et la probité et le travail fidèlement maintenus, plus l'honneur du corps entier se conservait pur et intact. Maintenant, l'on peut malheureusement dire, en toute vérité, des corporations comme de toutes les institutions : « Autre temps, autres mœurs; » et nous en voyons les tristes résultats. L.-J. GUÉNEBAULT.

LES CLOCHES DU PAYS DE BRAY, *par M.* DIEUDONNÉ DERGNY. *Paris, Derache*, 1863, *in*-8° *de* 380 *pages et* 4 *planches* (7 fr.).

M. Dergny, en circonscrivant ses études dans le pays de Bray, vient de publier un volumineux ouvrage sur les cloches de cette contrée ; il en indique les dates, les noms, les inscriptions, les armoiries, les fondeurs, et relève tous les détails historiques qui se

rattachent à ces monuments. Neuf d'entr'eux datent du XVIe siècle; vingt-sept sont du XVIIe, soixante-trois ont été fondus dans le XVIIIe; quatre autres ne portent point de date. Au point de vue archéologique, aucune de ces cloches n'offre un grand intérêt; mais au point de vue historique, elles fournissent de précieux renseignements. On sait que c'est au XVIe, mais surtout au XVIIe et au XVIIIe siècle, que les cloches s'ornent de longues inscriptions, et c'est des monuments de cette époque loquace qu'on peut dire avec M. l'abbé Pardiac : « Une cloche antique redit mieux qu'une pierre mutilée l'histoire du passé par ses inscriptions, ses médaillons et ses ornements. » La besogne de l'auteur a été allégée par la Révolution qui a ravi plus de 400 cloches au pays de Bray : mais les 103 qui ont été respectées par les agents de la république ont encore laissé à M. Dergny un large sujet d'études et il a rempli sa tâche avec conscience et talent.

La cloche de Bazinval, fondue en 1582, par Girard (de Beauvais), offre une particularité assez bizarre. Au bas de la cloche est une croix formée de lettres ainsi placées :

M
L
L J Q P
J
I
H
G
F
D
E
C
B
A
H G F D
B D Y Z X

C'est là évidemment une pure fantaisie du fondeur. Ne faudrait-il pas attribuer à la même origine certaines inscriptions de cloches, composées d'un amalgame incohérent de lettres dont on a vainement essayé jusqu'ici d'interpréter le sens ?

J. CORBLET.

ÉGLISE SAINT-MACLOU, A PONTOISE

PRÉCIS

DE L'HISTOIRE DE L'ART CHRÉTIEN

en France & en Belgique

SEIZIÈME ARTICLE *.

CHAPITRE VI.

XIIIe SIÈCLE.

ARTICLE I. — *Architecture* (style ogival à lancettes.)

DATES HISTORIQUES DE L'ART. — Au XIIIe siècle, les architectes laïques prirent une grande part à l'érection des monuments. En France, comme en Allemagne, les tailleurs de pierre formaient des associations jouissant d'une administration indépendante et d'une juridiction propre. Quoiqu'en disent certains auteurs allemands, les corporations maçonniques du Moyen Age n'avaient rien de commun avec les doctrines secrètes des francs-maçons. Loin d'être hostiles à

* Voir le numéro de mars 1863, page 121.

l'église et à la papauté, ils en étaient les enfants les plus dévoués et les plus respectueux. D'après leurs statuts, ils devaient fréquenter les Sacrements et mettre leurs travaux sous la protection d'un saint patron. Ils n'avaient pas même de secrets professionnels dont l'enseignement aurait été interdit aux profanes. On ne remarque dans leurs œuvres aucun mode particulier de construction qui n'ait été connu des autres architectes qui n'étaient pas affiliés à leur congrégation. Les compagnons nouvellement admis recevaient, il est vrai, communication de certains signes secrets ; mais ils n'avaient pour but que de faire reconnaître les affiliés dans les loges étrangères et d'empêcher l'admission des intrus qui n'auraient point subi l'apprentissage exigé. Ces signes secrets, dont la franc-maçonnerie politique et religieuse a pu s'emparer plus tard, et qui consistaient dans certains mots d'ordre, dans la manière de saluer et de se presser la main, n'étaient originairement qu'une sorte de diplôme de capacité qui ouvrait accès au compagnon dans toutes les corporations étrangères à son pays. En 1278, le pape Nicolas III accorda une bulle d'absolution à la grande loge de Strasbourg, d'où dépendaient vingt-deux loges de France et d'Allemagne et où se perpétuaient les meilleures traditions de l'art chrétien.

En 1209, le Concile d'Avignon défendit de fortifier les églises et recommanda de détruire les fortifications ecclésiastiques qui n'étaient point nécessaires à la défense des paroisses.

Les architectes les plus renommés de cette époque furent Pierre de Montereau, Eudes de Montreuil, Erwin de Steinbach, Robert de Coucy, Robert de Luzarches, Jean de Chelles, Hilduart, Ingelrand, etc.

Caractères généraux. — L'architecture du XIIIe siècle est aussi remarquable par la beauté des formes que par la

conception symbolique. Nous y trouvons réunies les deux conditions du beau, l'idéal et l'expression. A une époque où tout était allégorique dans la liturgie, tout devait l'être également dans les dispositions matérielles du temple: aussi, chaque pierre exprime une pensée; partout la forme ascensionnelle trahit une aspiration vers les cieux. L'élément géométrique est mitigé par l'élément de l'inspiration, et c'est de leur accord harmonieux que résulte une perfection qui satisfait tout à la fois l'œil et l'esprit.

Les fenêtres de cette époque rappellent, par leur forme, un fer de lance : c'est ce qui leur a fait donner le nom de *lancettes* par les Anglais. Plusieurs antiquaires français ont adopté cette dénomination pour caractériser le style architectonique du XIIIe siècle.

Nous sommes arrivés à l'apogée de l'art chrétien : le goût s'unit à la hardiesse; les souvenirs payens disparaissent; l'ornementation s'inspire de la flore indigène ou d'heureuses combinaisons géométriques; les effets d'ombre et de lumière sont harmonieusement combinés. La sculpture prête à l'architecture un concours sage et modéré. Le plein-cintre n'apparaît plus : c'est le règne triomphant et absolu de l'ogive.

PLAN. — L'introduction des laïques et des ordres religieux dans le chœur en nécessita l'agrandissement [1]. Les petites églises rurales restent sans abside et sans collatéraux; mais les monuments de quelque importance ont des bas-côtés

[1] Les terminaisons du chœur offrent la moitié du pentagone, de l'hexagone, de l'heptagone ou de l'octogone. Le nombre de côtés indique l'unité fondamentale du monument dans le premier cas; le nombre cinq domine dans les chapelles, les piliers, les meneaux, etc.; dans le second cas, le nombre six domine dans les mêmes parties de l'édifice. Le chœur d'Amiens est à sept pans; aussi sept chapelles rayonnent autour du chœur et il y a sept travées dans la nef. (D. RAMÉE, *Hist. de l'Architecture*).

tournants et des chapelles qui rayonnent en nombre impair autour du sanctuaire. La chapelle du rond-point, ordinairement consacrée à la Vierge, commence à prendre un plus grand accroissement (*fig.* 1). Les bas-côtés de la nef ne sont

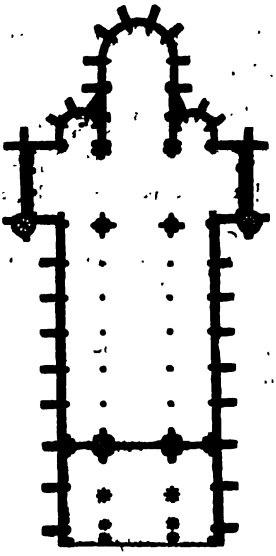

1. Notre-Dame de Dijon.

pas encore pourvus de chapelles; celles qu'on rencontre dans les monuments du style ogival à lancettes, sont des adjonctions postérieures. Le portail se termine par une galerie à jours et un fronton triangulaire. On remarque à cette époque quelques transsepts accompagnés de bas-côtés (Notre-Dame de Saint-Omer) et quelques absides à pans coupés, carrés ou triangulaires.

D'après Guillaume Durand et d'autres liturgistes du Moyen Age, chaque partie de l'édifice a une signification mystique qui lui est propre. Les quatre bras de la croix

figurent les Vertus cardinales, ou bien encore la grande nef symbolise la fermeté, tandis que les trois Vertus théologales sont exprimées par les trois autres bras. Ils voient la Longanimité dans la longueur de la nef, la Charité dans sa largeur, l'Espérance du pardon dans sa hauteur. Les fondations figureraient la Foi, base de toutes les vertus, tandis que le toit représenterait la Charité qui est le suprême accomplissement de la loi.

C'est au XIIIe siècle surtout que les cathédrales prennent de vastes dimensions. Nous allons indiquer celles de quelques-uns des monuments les plus remarquables de cette époque :

	Hauteur de la nef.	Largeur de la nef.	Longueur totale de l'église.
Beauvais. . . .	48,18	13,35	inachevé.
Reims	38,33	13,28	138,94
Amiens.	35,10	11,70	134,80
Chartres. . . .	34,53	13,65	131 (hors d'œuvre).
Paris.	33,80	12,97	126,75
Soissons	33,30	11,00	122 (hors d'œuvre).
Strasbourg. . .	31,19	13,94	115,37
Rouen.	27,30	09,44	125,34 (hors d'œuvre).
Meaux.	29,00	11,77	84,35

La cathédrale de Cologne n'a que 16 centimètres de plus en hauteur, dans sa nef, que la cathédrale de Beauvais, et 50 centimètres de plus de largeur. La hauteur de Saint-Pierre de Rome, du pavé jusqu'à la voûte, reste inférieure d'un mètre à la cathédrale de Cologne.

APPAREIL. — Les édifices de vastes dimensions sont en grand appareil peu régulier. Les églises de second ordre sont construites en moëllons bruts, recouverts d'un enduit de mortier. La maçonnerie en feuilles de fougères, en échiquier, etc., fut abandonnée. On voit aux porches et aux portes de certaines cathédrales, une espèce d'appareil, sculpté

et en bossage, qui présente des compartiments réticulés. Les tailleurs de pierre avaient chacun leurs marques particulières, dont ils signaient pour ainsi dire les blocs qu'ils mettaient en œuvre. Ces marques d'appareil se composent de diverses lettres de l'alphabet, de triangles, de carrés, de croix, de quatrefeuilles, d'étoiles à cinq pointes et de divers traits bizarres, inspirés par la fantaisie.

CONTRE-FORTS. — On voit encore, surtout aux églises de second ordre, des contre-forts carrés, accolés aux murs, et divisés en plusieurs retraits à glacis (*fig.* 2); mais vers le mi-

2

lieu du XIIIe siècle, ces glacis furent définitivement supprimés et les contre-forts montèrent verticalement, en ne se rétraitant que de quelques centimètres au-dessus de chaque larmier qui protégeait les parements à différentes hauteurs. Ils se terminent soit par un clocheton carré ou octogone, soit par un édicule destiné à abriter une statue. Ces pyramides sont quelquefois garnies de pinacles hérissés de crochets et affectant la même forme.

La multiplication des arcs-boutants autour des nefs et des absides, fut nécessitée par le développement que prirent les édifices dans le sens vertical. Trois arcs aériens se projettent

quelquefois l'un au-dessus de l'autre; ils servent en même temps de conduit pour l'écoulement des eaux pluviales, qui sont vomies par des *gargouilles*. On sait qu'on appelle ainsi une gouttière de pierre ou de métal qui se projette en saillie perpendiculaire à la face d'un édifice, sous la figure d'un animal réel ou fantastique, d'un démon, d'un homme, et même d'un ange, pour rejeter les eaux loin du pied des murailles.

CORNICHE. — Les corniches figurent le plus ordinairement des feuilles entablées, et sont surmontées de rampes en pierre, supportées par des arcades en ogives (*fig.* 3) simples ou trilobées, ou bien par des trèfles, des quatrefeuilles (*fig.* 4), etc.

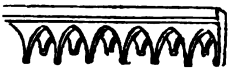

3.

4.

Ces balustrades se prolongent autour du grand comble, des chapelles et même des collatéraux, en sorte qu'elles permettent parfois de faire le tour de l'édifice. A l'intérieur, des balustrades du même genre couronnent l'amortissement des murs de la nef. Dans le Nord de la France, on peut signaler leur apparition dès le XIIe siècle.

PORTAIL. — Dans les grands édifices, le portail occidental offre trois entrées, surmontées de frontons et séparées par des contre-forts en pyramide. Des anges, des patriarches, des prophètes, des saints s'abritent sous les voussures des portes dont les parois latérales sont garnies de plus grandes statues qui figurent parfois les évêques, les abbés, les princes, qui ont contribué à la fondation de l'église. Des bas-reliefs d'une composition saisissante représentent, dans le tympan, le Juge-

ment dernier, le Triomphe des justes, ou quelqu'autre grande scène du dogme catholique (*fig.* 5). Les niches, les dais, les statues, les pinacles, les guirlandes, les bas-reliefs, les ornements si variés et si nombreux qui décorent les portails de

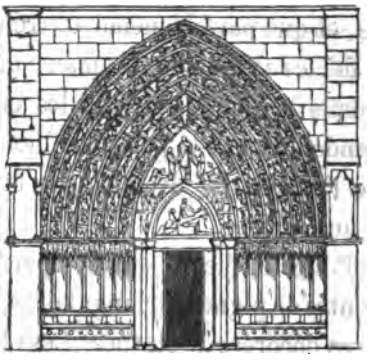

5. Notre-Dame de Paris.

nos cathédrales du XIIIe siècle, sont un inépuisable sujet d'études pour l'artiste et l'antiquaire. Les portails des transsepts furent aussi richement ornementés; mais ils n'ont qu'une seule entrée, qui, ordinairement, n'est point partagée en deux baies par un trumeau, comme la porte centrale de la grande façade. Dans les églises secondaires, les portes ont leurs voussures garnies tout au moins de tores bien profilés; les parois latérales n'ont pour décoration que quelques colonnes; les statues et les bas-reliefs sont remplacés par diverses moulures géométriques ou des décorations végétales.

PORCHES. — On peut distinguer quatre espèces de porches: 1° Le porche péristyle, imitation des péristyles antiques; 2° le porche auvent, destiné à abriter contre le vent, et qu'on voit fréquemment dans les églises rurales; 3° le porche accidentel, formé par l'espace que laissent entre elles les tours

latérales d'un même portail ; 4° le porche de décoration, qui est simulé par les voussures en retraite plus ou moins profonde, et qu'on voit dans presque toutes les cathédrales.

C'est sous les porches construits en charpente que jadis on inhumait les grands personnages, que les pauvres demandaient l'aumône, que les marchands d'objets de dévotion tenaient boutique, et que parfois même on rendait la justice. C'est là que les fidèles se lavaient les mains dans une fontaine avant d'entrer dans le temple, et que les enfants présentés au baptême attendaient que la prière de l'exorcisme leur ouvrît l'entrée de l'église. Le droit d'asile était attaché aux porches comme aux églises.

Ceux du XIIIe siècle, élevés sur des perrons de plusieurs marches, surmontés de pignons triangulaires, ont leurs parois et leurs voussures décorées de statues. Les plus remarquables de France sont ceux qui donnent accès dans les transsepts de la cathédrale de Chartres.

Fenêtres. — On ouvrit de grands jours sous les formerets des voûtes, dans toute la largeur des travées. C'est à Notre-Dame de Chartres que fut réalisée pour la première fois cette belle conception, où la solidité s'allie avec la beauté de l'aspect. Dès la première moitié du XIIIe siècle, les fenêtres présentent deux ogives accouplées, au-dessus desquelles s'épanouit une rose simple ou découpée intérieurement de trois, quatre ou six pétales. L'intrados de la grande ogive se décore d'une petite arcature tréflée qui simule une dentelle pendante. Pendant la deuxième moitié de la même période, les fenêtres offrent une combinaison plus compliquée de courbes ogivales et de cercles plus ou moins ramifiés. Les divisions verticales de la baie se multiplient par des meneaux munis d'un chapiteau et d'un socle prismatique. Pour maintenir les panneaux des vitraux, on ne laissait pas moins d'un

mètre de vide entre les meneaux; quand les travées donnaient une plus grande largeur, on était obligé de placer entre les meneaux des montants en fer. Les travées étaient toujours en nombre pair (2, 4 et parfois même 6 ou 8). Le plus ordinairement, deux grandes ogives accouplées (*fig.* 6), surmontées d'une rose à six contrelobes, renferment chacune deux autres ogives géminées, au-dessus desquelles s'ouvre également une rose à quatre ou six lobes; chaque tore de l'archivolte s'appuie sur une colonne particulière. Le bandeau qui enveloppe l'archivolte est fréquemment décoré de

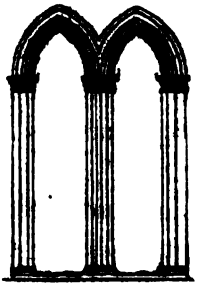

6.

7.

feuillages. Les fenêtres sont généralement couronnées d'un galbe hérissé de crochets, percé au centre d'un trèfle, et terminé à son sommet d'un acrotère à fleuron. Dans les petites églises rurales, de simples baies ogivales (*fig.* 7) remplacent les lancettes géminées, bigéminées et trigéminées des grands édifices.

Roses. — Le champ de la rose s'est tellement agrandi, que les meneaux ont besoin d'être soutenus, à leur milieu, par une seconde arcature. Les rayons se terminent souvent par des trèfles, et quelquefois par des cintres intersectés. Vers le

milieu du XIIIe siècle, les divisions se multiplient de plus en plus ; les meneaux et les tores s'amincissent, et les compartiments figurent des ogives, des trèfles, des quatrefeuilles et d'autres ornements géométriques. Il est à remarquer que c'est en France que les roses ont atteint le plus haut degré de perfection. En Allemagne, en Angleterre, en Belgique, elles sont loin d'avoir d'aussi vastes dimensions, et n'offrent pas un si harmonieux aspect.

Tours. — Plus hautes et plus hardies que dans le siècle précédent, les tours s'élèvent à droite et à gauche du portail occidental et au centre des transsepts ; on en voit quelquefois

8. Saint-Denis.

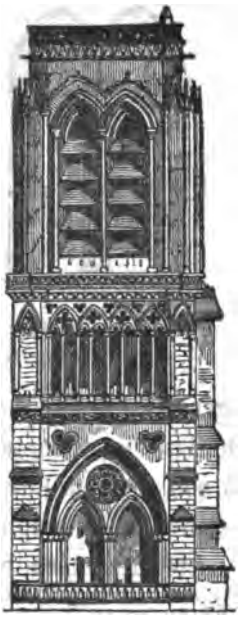

9. N.-D. de Paris.

aussi à l'extrémité des transsepts et même sur le chœur, comme à Chartres. Elles sont percées de fenêtres à lancette,

surmontées de flèches à 8 pans, et flanquées de quatre ou huit clochetons (*fig.* 8). Les flèches sont découpées à jour ou couvertes d'imbrications. Quand ces tours n'ont point été terminées, la flèche est remplacée par une plate-forme (*fig.* 9) ou par un toit en charpente. Quelquefois une simple aiguille de bois, couverte de plomb, s'élève au point central de la croix latine. Dans certaines églises de second ordre, on ne voit que des clochetons qui sont de véritables miniatures de tours, et qui, comme elles, sont percées de lancettes géminées, et se terminent par une flèche octogone.

La flèche de Strasbourg s'élève à 142 mètres du sol ; elle n'a que quatre mètres de moins que la plus haute des pyramides d'Égypte. Voici quelques points de comparaison avec les flèches, tours et coupoles de plusieurs monuments de diverses époques et de divers pays :

Flèche de Strasbourg.	142
Tour de Saint-Étienne à Vienne.	138
Coupole de Saint-Pierre à Rome.	132
Tour de Saint-Michel à Hambourg. . . .	132
Flèche d'Amiens	129
— de Chartres.	123
— de Metz.	121
— d'Anvers.	120
— de Saint-Pierre de Hambourg. . .	119
Tour d'Utrecht	116
— de Malines	114
Coupole de Saint-Paul à Londres. . . .	110
Tour de Sainte-Gudule à Bruxelles. . . .	109
Flèche de Milan.	109
Coupole des Invalides à Paris.	105
Flèche de Saint-Denis.	105
— de Thann	93
— de Bordeaux.	85

Tour de Reims.	82
— d'Orléans.	79
Coupole du Panthéon à Paris	79
Tour d'Amiens	68
— de Notre-Dame de Paris.	66
— de Bourges.	65

La flèche de la cathédrale de Beauvais, qui s'écroula le 30 avril 1593, s'élevait à 146 mètres du sol, et avait par conséquent la même hauteur que la plus gigantesque des pyramides d'Égypte. La nouvelle flèche en fonte, construite par M. Alavoine sur la cathédrale de Rouen, a 148 m. 20 cent.

Colonnes. — Groupées de la même manière qu'au siècle précédent, elles ne diffèrent que par leur caractère de légèreté et par les détails de la base et du chapiteau. Elles varient de hauteur et de diamètre, en raison de l'élévation des édifices. Tantôt elles s'élancent d'un seul jet jusqu'à la voûte, tantôt elles sont divisées en plusieurs ordres. Le premier se compose de grosses colonnes cylindriques cantonnées de colonnettes légèrement engagées et parfois même entièrement isolées, comme à la cathédrale de Laon. Le second étage se compose d'autres colonnettes qui reçoivent les arceaux des voûtes. Les colonnes monocylindriques ne sont guère admises que dans la région absidale, où les entrecolonnements sont toujours plus étroits, par suite d'une disposition qui est inspirée tout à la fois par un motif de solidité et par les lois de la perspective.

En Picardie, les fûts sont toujours lisses. Dans le Midi et l'Est, on en voit qui sont annelés; d'autres qui sont octogones (église d'Anse dans le Rhône).

Les bases, pentagones ou octogones sont formées d'une plinthe fort élevée, surmontées de deux tores séparés par une profonde scotie, par une gorge étroite ou par un listel (*fig.* 10).

Le tore inférieur est ordinairement plus développé et aminci en dessous par une scotie. On voit rarement des plinthes renflées par le bas : ce caractère ne devint général qu'à la fin du XIVe siècle. Le piédestal octogone reste massif : ce n'est que par exception qu'il est décoré de moulures, comme à la cathédrale de Chartres.

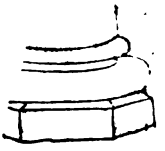

10.

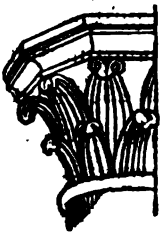

11.

Le chapiteau du XIIIe siècle affecte la forme d'une corbeille évasée ; on abandonne presque entièrement les formes cubique, conique et cylindrique. Le tailloir, d'abord carré, devient octogone à la fin du XIIIe siècle. Dans l'Ile-de-France, la Champagne et la Picardie, provinces d'initiative artistique, les architectes s'efforcent de donner aux tailloirs, les mêmes formes que décrivent les lits des sommiers des arcs ; mais en Normandie on éludait cette difficulté, en donnant au tailloir la forme d'un cercle, où venaient s'asseoir les arcs avec leurs divers membres. Le tailloir est parfois supprimé dans les petits chapiteaux des meneaux.

Au commencement du XIIIe siècle, le chapiteau se tapisse d'une espèce de feuille d'eau et se termine par des volutes qu'on a nommées *crosses* ou crochets (*fig.* 11) ; il a quelque ressemblance avec le chapiteau corinthien. Vers le milieu de cette époque, le crochet se métamorphose en bouquet de feuilles ; on ne copie plus les plantes grasses, les her-

bacées, mais les arbres de haute tige et les plantes vivaces de la flore indigène. On voit surtout apparaître dans cette décoration végétale le chêne avec ses glands, l'érable, le hêtre, le poirier, la vigne avec ses fruits, le lierre, le houx, le framboisier, le fraisier, le pavot, le trèfle, le bouton d'or, la rose, l'iris, le roseau, la renoncule, etc. Quelquefois ces feuilles figurent des couronnes superposées, séparées ou non par un tore, et se combinent avec des têtes d'animaux. On peignait ordinairement en vert les feuilles des chapiteaux.

Arcades. — La courbure des arcades a une forme élancée et resserrée. Elles forment parfois un triangle parfait; de leur sommet à leur imposte, elles n'ont pour tout ornement que des tores, des scoties et des filets. Les arcatures simulées continuent à être en usage dans l'intérieur des églises. Elles sont en ogive et souvent surmontées d'un cordon de trèfles, de rosaces ou de fleurons.

Galeries. — Plus les édifices s'agrandissent, plus il était nécessaire de faciliter l'accès à toutes les hauteurs, et par conséquent de multiplier les galeries de service. Comme nous

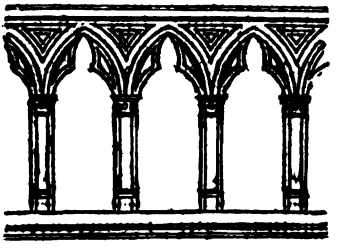

12.

en avons longuement parlé dans le n° de juillet, nous nous bornerons ici à dire que des galeries, ordinairement obscures, s'ouvrent à l'intérieur des édifices, entre les arcades des

nefs et l'étage supérieur que les Anglais appellent *clerestory*. Ces galeries, qui offrent un passage étroit pour circuler dans le pourtour de l'édifice, ne diffèrent des tribunes des collatéraux que par leur peu de profondeur. Elles offrent également une suite d'arcades en lancettes simples (*fig.* 12), géminées, ternées, bigéminées ou trigéminées. On voit à l'extérieur, et surtout aux grandes façades, des galeries du même genre. Dans l'est et le midi de la France, elles sont quelquefois en plein-cintre.

VOUTES. — Les voûtes de cette époque sont le triomphe de l'architecture ; elles sont faites de petites pierres noyées dans un épais mortier et n'ont souvent que quinze à dix-huit centimètres d'épaisseur. Elles sont soutenues par des arcs doubleaux et des arceaux croisés qui viennent appuyer sur les massifs qui séparent les fenêtres. Dans le Poitou et l'Anjou, la retombée des voûtes descend jusqu'à l'archivolte des grandes arcades. Les arceaux, tantôt plats, tantôt anguleux, tantôt formés de deux tores parallèles, étaient quelquefois coloriés, ainsi que les voûtes. Comme au siècle précédent, on en voit qui n'ont que des consoles pour soutien. Les clefs de voûte formées par l'intersection des arceaux offrent une grande variété de dessins. Les voûtes des chapelles sont paraboliques ; au rond-point elles sont en calotte et leur décoration est disposée en éventail.

Les charpentes de cette époque sont construites en bois de chêne blanc et non pas en châtaignier, comme on l'a cru longtemps. Les plombs qui recouvraient ces charpentes étaient quelquefois décorés de figures en relief, et le toît était surmonté d'une crête de métal découpé en fleurons, en trèfles, etc. Les grands combles déversent leurs eaux pluviales par des cheneaux ou gargouilles.

On donne le nom de *comble* à l'assemblage de charpente

destiné à soutenir les toits de l'édifice qui sont supportés par les murs dans toute leur longueur. La *ferme* est l'espèce de cadre qui soutient le comble ; les *arbalétriers* forment le côté ou la pente ; l'*entrait*, posé horizontalement, relie les arbalétriers et en empêche l'écartement ; le *poinçon* descend du haut du faîtage sur le milieu de l'entrait qu'il empêche de fléchir.

Ornements. — Ce n'est qu'exceptionnellement qu'on rencontre encore à cette époque des zigzags, des frettes crénelées, des étoiles, des lozanges et autres ornements romans. On ne voit plus, à l'intérieur des églises, de représentations d'animaux. Les ornements les plus répandus sont les feuilles entablées (*fig.* 13), les arcades simulées, les pinacles, les

13.

violettes, les crosses ou crochets, les trèfles arrondis (*fig.* 14) ou lancéolés, en creux ou en relief, les quatrefeuilles (*fig.* 15),

14.

15.

16.

17.

les fleurons (*fig.* 16), les rosaces (*fig.* 17). Les dais plus fréquents à l'extérieur qu'à l'intérieur des églises servent de couronnement aux niches qui abritent les statues.

L'ornementation copie presque toujours, dans les environs du pays où est située chaque église, ses types de végétaux; quant à la zoologie monumentale, elle fait des emprunts aux pays étrangers et même au domaine de l'imagination. Voici les principales espèces qu'on rencontre le plus souvent:

ANIMAUX.		ARBRES ET ARBRISSEAUX.	PLANTES.	FRUITS.
Lion	Aigle	Chêne	Chardon	Raisin
Éléphant	Autruche	Pommier	Camomille	Glands
Chameau	Pélican	Poirier	Giroflée	Pommes
Loup	Phénix	Peuplier	Pariétaire	Poires
Ours	Cygne	Châtaignier	Pivoine	Châtaignes
Licorne	Colombe	Érable	Céleri	Olives
Antilope	Tourterelle	Orme	Artichaud	Pommes de pin
Bœuf	Pingouin	Vigne	Fraisier	Noix
Ane	Hibou	Figuier	Sagittaire	Figues
Agneau	Coq	Rosier	Fougère	
Chèvre	Serpent	Olivier	Nenuphar	
Porc	Tortue	Lierre	Houx	
Renard	Crocodile	Laurier	Violette	
Chien	Lézard	Noyer	Trèfle	
Singe	Écrevisse	Roseau	Pavot	
Écureuil	Limaçon	Houblon	Iris	
Hérisson	Scarabées	Framboisier	Renoncule	

Les églises situées au bord de la mer reproduisent souvent des crustacées, des coquillages, des algues et autres plantes maritimes.

GÉOGRAPHIE DES STYLES. — L'est et le midi de la France sont en retard de près d'un siècle pour l'adoption du style ogival. Il faut donc modifier chronologiquement pour ces contrées les classifications architecturales que nous venons d'exposer.

Belgique. — L'église Saint-Léonard à Léau est le seul monument ogival dont le chœur soit extérieurement décoré d'une

galerie. — Les roses des transsepts sont rares : on n'en voit que deux exemples au XIIIe siècle (Saint-Lambert à Liége et Saint-Martin à Ypres). — On ne connaît qu'une seule église à cinq nefs (Notre-Dame d'Anvers). — Tours peu remarquables et peu nombreuses. — Rareté des porches à profondes voussures.

Ile-de-France et Picardie. — Les tours centrales sont rares. — Les fûts de colonne sont lisses. — Les caractères que nous assignerons au XIVe siècle se manifestent dans ces deux provinces dès la fin du XIIIe siècle.

Lorraine. — Les chœurs sont très-courts et peu proportionnés à la longueur de la nef, ce qui nuit à la perspective générale de l'édifice. Les bas-côtés s'arrêtent ordinairement à la naissance de l'abside centrale où ils sont terminés par de plus petites absides. Les chœurs de Lorraine conservent un peu la tradition de la basilique romane.

Normandie. — Elle est riche en monuments de cette époque. — Tailloirs circulaires.

Champagne. — Elle est en avance, comme l'Ile-de France et la Picardie, dans les innovations adoptées par le système ogival. — Le *triforium* n'est qu'une claire-voie donnant sur les charpentes des bas-côtés et les éclairant.

Bords du Rhin. — Style de transition qui, dans le Nord et le centre, caractérise le XIIe siècle.

Auvergne. — Résistance à l'introduction du style ogival. Les monuments du même âge présentent une grande uniformité de style.

Lyonnais, *Bourgogne*, *Bourbonnais.* — Règne du style romano-byzantin. Le style ogival à lancettes est presque inconnu dans ces contrées ; on voit même beaucoup d'églises sans aucune importation de l'ogive septentrionale. — Bel appareil à cause l'abondance et de la richesse des carrières.

— Forte saillie des profils. — On n'adopte que tard les meneaux compliqués et les balustrades à jour.

Midi. — Les caractères de notre style de transition persistent presque partout. « L'ogive, dit M. Renouvier, produit dans les édifices du Midi l'effet d'un élément étranger et bizarre ; elle ne se marie pas avec les autres parties de l'édifice ; elle y vient en corps, pour ainsi dire, et non en esprit. L'arc plein-cintre est devenu aigu, sans que ses proportions aient été changées. Il n'est ni plus étroit, ni plus élevé ; et la pointe qui le termine est souvent si peu prononcée, qu'il faut un œil attentif pour l'apercevoir. Du reste, l'architecture est restée la même. Les colonnes sont courtes et rares ; les chapiteaux carrés, historiés, à feuilles grasses et à enroulements ; les ornements imités de l'antique ou barbares ; les façades sont toujours percées de larges portes cintrées ou d'une ogive à peine sentie, surmontée d'un fronton à peine plus élevé que les frontons antiques. Les tours sont rares et massives. Ce climat, qui se rapproche déjà de celui de l'Italie et n'exige pas des toits aigus, résiste tant qu'il peut à l'élancement ogival, et ses monuments conservent longtemps les traces nombreuses de l'art romain, auquel ils durent leur naissance. » Ajoutons que l'hérésie des Albigeois répandit ses troubles jusque dans le milieu du XIIIe siècle et que ces provinces épuisées par la guerre étaient dans l'impossibilité de reconstruire avec luxe les monuments détruits. D'un autre côté, la Guyenne disputée par la France et l'Anjou, n'avait guère le loisir de construire de grands monuments. —La plupart des églises n'ont qu'une seule nef. — La masse des murs est en briques ; leurs assises sont séparées par une couche de mortier très-épaisse.

EXEMPLES DU STYLE OGIVAL A LANCETTES. — Un des plus beaux monuments de cette époque incomparable, est la cha-

pelle de Saint-Germer-de-Flay (Oise), dont j'ai publié la description en 1842 [1]. Cette chapelle, consacrée en 1259 et entièrement achevée en 1272, a tant de ressemblance avec la Sainte-Chapelle de Paris, qu'il est probable que l'un des deux monuments a dû servir de modèle à l'autre. Ce magnifique édifice communique avec une église romano-ogivale par un élégant atrium de style rayonnant, large de 5 mètres, et percé derrière le rond-point de l'église. Le plan figure un parallélogramme terminé par une abside semi-circulaire. Sa longueur, dans œuvre, est de 34 mètres ; sa largeur, de 9 m. Elle est construite en pierres de grand appareil. Les voûtes ont 26 cent. d'épaisseur. Les colonnes de l'atrium s'élancent du sol, sveltes et gracieuses, presque détachées de leurs piliers, et se couronnent la tête d'un double rang de branches de chêne. Ces colonnettes, dont quelques-unes ont à peine 6 cent. de diamètre, sont séparées par des filets prismatiques qui, du sol jusqu'aux voûtes, suivent inflexiblement la même ligne. Toutes ont une destination d'utilité : celles-ci soutiennent la retombée des arcs qui servent d'avant-corps aux fenêtres ; celles-là épaulent les arcs transversaux ; d'autres, les arceaux parallèles. La tour du nord conduit à une belle galerie, par un escalier à vis. Au-dessus d'une corniche saillante, règne une balustrade composée de quatre-feuilles, que surmonte une assez large tablette. C'est derrière cette rampe que s'ouvre une des plus belles roses dont puisse s'enorgueillir la France monumentale. D'un meneau circulaire qui sert d'encadrement à quelques vitraux coloriés, s'élancent seize grands rayons de 2 m. 22 c., qui se terminent en chapiteaux à feuilles de chêne, et dont les tailloirs reçoivent la retombée

[1] Dans le tome v des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*.

de légères ogives. Chacune des ogives, dont l'extrémité touche à la circonférence de la rose, en comprend deux autres dont le meneau intermédiaire s'arrête à 1 m. 20 c. du cercle central, et se partage en deux arceaux qui vont rejoindre les grands rayons. Un grand fleuron surmonte les petites ogives; l'espace que laissent entre elles les grandes, est rempli par un trèfle encadré. Tous les ornements de ce vaste réseau présentent des moulures anguleuses. Le diamètre de cette rose est de 7 m. 22 cent. Un stylobate relie entre eux les entre-colonnements des parois latérales de la chapelle. Quatre arcades simulées se dessinent sur chaque paroi. L'intervalle qui sépare les ogives de ces panneaux est tapissé de trèfles et de demi-trèfles. Au-dessus, règne un large bandeau semé de feuilles élégamment découpées. Les fenêtres sont bigéminées; leur tympan reproduit le même *tracery* que ceux de l'atrium. Les arcades simulées de l'abside, sous lesquelles on a ménagé une crédence, sont surmontées de frontons aigus géminés, garnis de feuilles ou de bourgeons. La plume s'arrête impuissante, quand elle veut exprimer la vie qui circule à larges flots dans ces pierres. Un savant et poétique crayon pourrait seul traduire ce lyrisme monumental... Et encore, comment pourrait-il rendre cette harmonie d'ensemble, le luxe et la variété de cette efflorescente végétation, qui pourtant n'enfreint point les règles d'une sage unité, et qui fait qu'on ne sait quoi plus admirer ou de la poésie de cette géométrie, ou de la géométrie de cette poésie!

Un chef-d'œuvre qui, par ses dimensions bien autrement considérables, mérite encore une plus haute admiration, c'est Notre-Dame d'Amiens. Les cathédrales de Beauvais, de Reims, de Strasbourg, de Chartres, ont peut-être quelques parties supérieures à celles qui leur correspondent dans la basilique picarde : mais aucun de ces monuments, dans son

ensemble, ne peut réclamer la supériorité. La cathédrale de Cologne pourrait seule entrer en lice avec Notre-Dame d'Amiens, si une copie pouvait se comparer à un original.

L'église Saint-Maclou, dont nous donnons le dessin en tête de cette livraison, fut reconstruite en 1226; mais plusieurs parties ont été refaites à des époques postérieures. Une des cloches de sa tour sert à sonner le tocsin en cas d'incendie; on y lit cette inscription, où l'on a visé à l'harmonie imitative :

UNDA, UNDA, UNDA, UNDA, UNDA, UNDA, UNDA,
ACCURITE CIVES

L'ancienne collégiale de Saint-Paul, qui est devenue la cathédrale de Liége, date en grande partie du XIIIe siècle. Elle est aussi remarquable par l'ampleur de ses proportions, que par la pureté de son style. Il est à regretter qu'on ait surmonté, en 1813, d'une lourde flèche en bois, la tour du portail qui était restée inachevée.

Nous citerons encore parmi les plus beaux monuments du XIIIe siècle :

Les cathédrales de Beauvais, Reims, Chartres, Rouen, Meaux, Coutances, Paris, Strasbourg, Séez, Nevers, Dijon, Sens, Albi, Bourges, Le Mans, Châlons-sur-Saône, Lisieux, Saint-Lô;

Notre-Dame de Mantes;

Saint-Julien de Tours;

Sainte-Gudulle de Bruxelles;

Notre-Dame de Tongres;

Notre-Dame de Diest;

Notre-Dame de Louvain;

Saint-Pierre de Caen;

Notre-Dame de Sémur ;
Saint-Sulpice de Favières (Seine-et-Oise) ;
Saint-Urbain de Troyes ;
Saint-Père de Chartres ;
Saint-Lazarre d'Avallon ;
Saint-Yved de Braisne ;
La Sainte-Chapelle de Paris ;
La chapelle du château de Vincennes ;
L'église abbatiale de Saint-Denis.

Les églises de Saint-Quentin, Dol, Mousson (Meurthe), Saint-Jean-aux-Bois (Oise), Eu, Villeneuve-le-Roi (Yonne), Étampes, etc.

Il est superflu de faire remarquer que diverses parties de la plupart de ces monuments sont d'un style plus ancien ou plus nouveau que celui que nous venons de décrire ; mais ils appartiennent au XIIIe siècle par leurs principales parties.

MONASTÈRES. — Les caractères architectoniques des monastères continuent à être conformes à ceux des églises de la même époque. Les cloîtres monastiques étaient entourés d'arcades élégantes, soutenues par de légères colonnes. L'architecture commença à décroître en même temps que l'organisation bénédictine. L'unité du plan s'altéra devant les nécessités qui firent multiplier les dépendances. Parmi les plus beaux restes de l'architecture monastique, nous citerons les cloîtres de la cathédrale de Noyon ; de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, à Soissons ; de l'abbaye du Mont-Saint-Michel ; la salle des gardes à l'abbaye de Saint-Étienne de Caen ; le réfectoire de Saint-Martin-des-Champs, à Paris ; les ruines de l'abbaye d'Ourscamp.

Les églises conventuelles de l'ordre franciscain sont en général petites, peu élevées, et sans ornementation. Saint

François, qui ne respirait que l'humilité et la pauvreté, avait recommandé à ses disciples d'exclure le luxe de leurs églises. Il aurait même voulu qu'on en construisît les murs en bois et en terre mêlée de paille : il ne céda sur ce point aux instances de ses religieux, que parce qu'ils lui démontrèrent que des pierres communes coûteraient moins cher que le bois. Après la mort du saint Fondateur, ses prescriptions trop sévères furent parfois enfreintes, et l'on vit quelques couvents de Cordeliers qui rivalisaient de richesse architecturale avec les abbayes bénédictines.

CHAPELLES SÉPULCRALES. — Nous avons parlé assez longuement, dans le n° de juin, des lanternes des morts et des chapelles sépulcrales, pour qu'il soit inutile de revenir ici sur ce

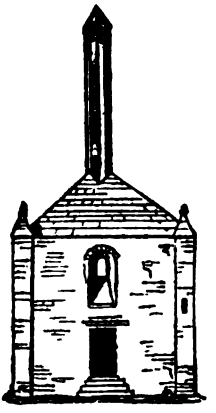

18.

sujet. Nous nous bornons à donner le dessin (*fig.* 18) de la chapelle de Fontevrault, qui remonte au XIIIe siècle.

L'ABBÉ J. CORBLET.

LA SCIENCE ET LA TRADITION

DEUXIÈME ARTICLE *.

Nous aurions pu nous étendre plus longuement et démontrer, à l'aide de plus amples développements, combien peu concluants sont les travaux que M. Lair a publiés pour anéantir les traditions de l'Église de Bayeux; mais nous avons pensé que nos observations sur ce point devaient être brèves puisqu'il suffit, pour combattre notre adversaire, de le mettre en présence de lui-même et des documents qu'il fournit en faveur de notre cause.

Cependant il est toujours bon de faire remarquer que les pages du texte de M. Lair se présentent accompagnées à leur base du poids considérable de notes, bien capables d'éblouir ceux qui fondent le mérite d'une œuvre sur ce qui lui est souvent étranger, mais qui sont loin de surprendre ceux que des études assez ordinaires ont mis au courant de la question. On prendrait volontiers, en effet, ce surcroît de notes, pour le lest placé à la partie inférieure de ces corps que l'on veut

* Voir le numéro de septembre, page 483.

maintenir dans un milieu trop dense pour leur légèreté spécifique.

Pour bien apprécier ce que nous avons à dire, nous devons analyser en quelques mots le système admis par M. Lair. Le voici tel que nous le comprenons, et après l'avoir dégagé de tout ce qui ne lui convient pas.

De tous les documents que l'on peut invoquer en faveur de l'histoire du diocèse de Bayeux, le premier dans l'ordre chronologique, comme le plus important à cause de son authenticité incontestable, c'est la *Vie de saint Révérend*. Cette *Vie* remonte à la fin du IVe ou au commencement du Ve siècle. Ce document ne nomme pas saint Clément, pas plus qu'il ne cite le nom de saint Regnobert. Après la *Vie de saint Révérend*, vient la *Vie de saint Regnobert*. Cet Acte peut être rapporté au VIIIe ou au IXe siècle. C'est évidemment un plagiat de la Vie de saint Révérend, par la seule raison que les miracles rapportés dans l'un et l'autre document sont les mêmes, ou ont entre eux un rapport trop frappant de similitude. Il n'y a de différence que dans le nom de saint Clément, ajouté à la mission de saint Exupère, et celui de saint Regnobert, donné au successeur du premier Évêque. Après cette *Vie de saint Regnobert*, nous trouvons celle de *saint Exupère*. Ce monument est du Xe siècle ; il ne diffère de celui qui le précède qu'en un point : c'est qu'il nomme les Évêques consécrateurs de l'Apôtre du Bessin, et parle de saint Saturnin, de saint Martial et de saint Denys. Enfin le Bréviaire du XIIIe siècle rapporte toutes ces particularités, et si dans son laconisme il abrège l'une ou l'autre des Vies, il n'en résume pas moins cette tradition condamnable, et affirme que saint Exupère, envoyé par saint Clément, eut pour successeur saint Regnobert, second Évêque du diocèse.

Or, ces divers Actes ne sont que la reproduction plus ou

moins variée de la *Vie* de saint Révérend, qui devient dès lors le seul document auquel on puisse s'en rapporter pour constater les faits. Mais puisque cette Vie ne nomme pas saint Clément, et qu'elle se tait également sur le nom du successeur de saint Exupère, il est donc impossible de dire sans aucune erreur que la mission de l'Apôtre du Bessin doive être rapportée à saint Clément, et que saint Regnobert ait été le second Évêque de Bayeux.

Voilà comment nous pouvons résumer aussi brièvement que possible, il est vrai, mais avec toute la sincérité désirable, l'acte d'accusation porté par M. Lair contre les monuments historiques qu'il est si heureux de pouvoir publiquement incriminer. Avant de passer outre, nous devons expliquer les méprises de M. Lair, et indiquer le principe de toutes les erreurs dans lesquelles il s'est laissé tomber.

Nous pensons que quand il s'agit d'interpréter un monument historique quelconque, il est nécessaire avant tout de s'initier à cette partie de la science à laquelle peut se rapporter ce monument. Est-il possible à celui qui ignore ce qui donne à un des éléments de l'histoire, son caractère et sa physionomie, d'avoir l'intelligence exacte d'un fait qui ressort exclusivement de la science, considérée uniquement sous ce rapport? Mais, pour comprendre un fait appartenant à l'histoire religieuse d'une époque, pour interpréter un document relatif à cette partie de la science historique en général, n'est-il pas absolument nécessaire d'avoir, avant tout, une connaissance exacte et précise, non-seulement des points principaux de l'histoire de l'Église à cette époque, mais encore de sa discipline, de ses lois et de ses habitudes, qui seules sont capables de donner aux *Actes*, un sens et une valeur incontestable.

Nous devons avouer cependant qu'aujourd'hui plus que ja-

mais, on aborde cette partie de l'histoire avec une assurance qui n'a d'égale que l'ignorance dans laquelle on demeure de tout ce qui constitue l'histoire de l'Église. On prétend expliquer les dogmes aussi facilement qu'on interprète les lois ; on commente les faits en les détournant de leur véritable signification, ou en les dénaturant ; on affirme les jugements les plus absolus ; et cependant, l'expression par laquelle l'Église formule ses dogmes, ses lois disciplinaires, ses décrets qui manifestent son esprit et sa vie, tout ce qui constitue l'histoire de l'Église, non-seulement dans les faits qui en forment comme le corps, mais surtout dans les principes qui en sont l'âme et le mobile, on l'ignore ; et cet état, loin de diminuer l'assurance des affirmations, semble au contraire les rendre plus énergiques et plus sévères.

Il est impossible de ne pas se laisser entraîner à cette pensée, en lisant les travaux de M. Lair sur les *Origines de l'Évêché de Bayeux*. Nous voulons bien accorder que notre savant critique est très-habile dans la lecture des manuscrits ; il distingue parfaitement les caractères qui conviennent aux écritures des différentes époques ; il ne confondra pas un parchemin du XIIe siècle avec un autre qui sera du XVe ; mais cette habileté paléographique ne constitue pas la science de l'histoire, et ne rend pas plus capable de comprendre le sens et toute la portée du document que l'on est parvenu à déchiffrer. Il est facile de voir que M. Lair ignore ce qu'avant tout il aurait dû posséder pour entreprendre la tâche à laquelle il consacre ses études, nous voulons dire la connaissance de l'histoire ecclésiastique qui implique également la science de tout ce qui se rapporte à la religion, des dogmes avec les guerres qu'on leur a suscitées, de la hiérarchie, de la discipline, des usages, de la liturgie, avec l'histoire de sa formation et de son développement dans le monde catholique.

Tout s'enchaîne dans le catholicisme, parce que tout est un. Lors même que la variété la plus apparente semble émailler le champ de l'histoire religieuse, il n'en est pas moins vrai que tout se résume dans l'unité la plus complète, et que le sens des différentes parties n'est explicable que pour celui qui sait comprendre l'ensemble, et y rapporter les divers éléments de ce tout si harmonieux. Voilà ce qui a manqué à M. Lair, qui peut être un brillant élève de l'école des Chartes, mais n'en est pas moins un faible interprète des choses qu'on lui apprend à lire.

M. Lair nous donne lui-même, dans son second article, une preuve tellement frappante de tout ce que nous venons de dire, que seule elle suffirait à la justification des antiques traditions de l'Eglise de Bayeux; puisqu'en effet, notre adversaire, non-seulement nous fournit des armes pour le combattre, mais affirme, sans en avoir le moindre soupçon, notre doctrine et notre enseignement.

A l'occasion de la légende de saint Révérend, que notre savant critique nous donne comme le point de départ de l'histoire du Bessin, M. Lair avait avoué la difficulté qu'il éprouvait à indiquer la date de la composition de ces Actes. Il est vrai qu'il les considérait comme fort anciens, et qu'ayant remarqué ce passage où l'auteur nous montre l'idolâtrie encore dominante sur le mont Phannus, il n'avait pu s'empêcher de reconnaître qu'ils devaient être antérieurs à l'épiscopat de saint Vigor ; mais de *longues prières* et une *discussion subtile* arrêtaient ses conjectures, et lui faisaient dire que ces *prières et discussions* avaient été *ajoutées au texte primitif*.

Nous n'avons pas l'honneur d'avoir été élève de l'école des Chartes; mais, ce qui vaut quelquefois mieux, nous avons étudié l'histoire de l'Église pour saisir son esprit et son souffle dans les faits accomplis. Cette fois, nous avons été

assez heureux pour apprendre quelque chose à M. Lair ; il l'avoue, mais loin d'en profiter, il va se jeter étourdiment dans un nouvel abîme.

La seule lecture des *Actes* de saint Révérend nous avait autorisé à indiquer avec une certaine précision le temps où ils furent rédigés. Ce que M. Lair avait dédaigné comme *subtilités* et *interpolations*, nous avait servi de base à cette conclusion : que les Actes de saint Révérend avaient dû être composés au moment où l'hérésie d'Arius exerçait ses ravages, alors que tout écrit catholique devait manifester la foi de son auteur ou des personnages dont il était question, au mystère de la Trinité. A l'aide de cette idée si en rapport avec l'état de la société religieuse au IVe siècle, tout s'explique dans la Vie de saint Révérend ; mais en dehors de l'intelligence de ces faits et de nos traditions diocésaines, elle reste un livre scellé, ou un assemblage de subtilités et d'interpolations.

M. Lair ne pouvait raisonnablement pas se soustraire à cet argument, puisé dans les données les plus vulgaires de l'histoire ecclésiastique. Aussi il dit avec assez de franchise, en se ménageant toutefois certains moyens de fuir : « Nous avions cru que le résumé d'un de ses sermons, qui se trouve reproduit dans la légende, pouvait bien n'être qu'une interpolation ; mais on nous a judicieusement objecté que ce passage s'expliquait fort bien comme profession de foi catholique, en réponse à l'hérésie arienne ; et, après nouvel examen, nous adoptons complètement cette manière de voir. » Puis, afin de soutenir son aveu par un échafaudage plus ou moins scientifique, il nous propose à lire une note de sa façon, dans laquelle il fait figurer le commentaire de Gélase, le légat Osius et l'évêque Eusèbe, voire même le texte grec de ce dernier, en guise d'interprétation de la traduction latine donnée par M. Lair, comme renseignement principal. Nous sommes obli-

gé de dire qu'avant la lecture de cette note, nous aurions pu conserver quelque doute sur l'aptitude de M. Lair à traiter les questions religieuses; mais cette demi-page achève en nous la conviction que nous ne cherchions pas à établir avec tant d'évidence.

Quoi qu'il en soit, M. Lair reconnaît que la légende de saint Révérend est du IVe siècle. Mais veut-on savoir comment il raisonne, malgré cette époque qu'il assigne à la Vie, malgré la doctrine qui y est professée et les conséquences qui en découlent naturellement? Il dit : « La doctrine exposée dans la Vie confirme la chronologie rétrospective que nous avons établie : Saint Révérend était contemporain de l'hérésie arienne, par conséquent vivait au IVe siècle. Or, saint Exupère était lui-même contemporain de saint Révérend, qu'il convertit à la foi : c'est donc bien à cette même époque qu'il évangélisa le Bessin. »

Nous avons voulu citer textuellement; rien ne peut rendre la naïveté de ces paroles. Si nous n'avions pas à défendre contre la science moderne une cause sainte et vénérable, nous nous reprocherions à nous-même de n'avoir pas laissé M. Lair dans ses ténèbres primitives et de l'avoir appelé à la lumière sur un point où nous le voyons tergiverser avec tant de faiblesse; mais sa chute nous éclaire, et nous montre que nous sommes dans la bonne voie.

Quand une doctrine aboutit à l'absurde, elle est condamnée. Or, la doctrine de M. Lair sur l'arrivée de saint Exupère dans les Gaules et la Vie de saint Révérend, est en opposition directe avec les données du simple bon sens. Elle se détruit donc elle-même.

Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit [1] de l'origine

[1] *Traditions du diocèse de Bayeux*, p. 50 et suivantes.

des légendes, et des raisons qui ont porté primitivement à les écrire. Rappelons seulement ce qu'il est facile de connaître sans recourir à l'histoire, c'est qu'une légende n'a jamais été écrite du vivant du personnage dont elle a pour but de louer les vertus, et qu'il est difficile de supposer qu'aucun de ceux qui l'ont connu, puisse jamais assumer la tâche de raconter à ses contemporains des faits dont ils n'auraient eu aucune connaissance, ou qui seraient en opposition formelle avec l'humilité, la simplicité et la modestie du Saint que l'on veut proposer à la vénération. Or, si saint Révérend a vécu au IVe siècle, si la légende est également du IVe siècle, comme M. Lair veut bien l'avouer, il en résulte : 1° que cette Vie fut composée du vivant même de saint Révérend ou immédiatement après sa mort, et par un contemporain; 2° que l'auteur, qui avait connu saint Exupère, l'apôtre du pays et le maître de saint Révérend, ne craint pas d'affirmer à ceux qui l'ont connu comme lui, que ce vénérable personnage qu'ils ont vu de leurs yeux, dont ils ont entendu les paroles, et qu'ils admiraient avec tant de foi, en le voyant accomplir les prodiges les plus éclatants, vivait à l'époque qui suivit immédiatement l'Ascension de Notre-Seigneur et la mort des Apôtres : *Post passionem et gloriosam Ascensionem Domini ad cœlos et post transitum sanctorum Apostolorum ad felicitatis patriam, fuit vir vite venerabilis nomine Exuperius ;* 3° que saint Révérend lui-même, le héros de l'histoire, qu'ils croyaient avoir déposé dans son tombeau hier, aujourd'hui peut-être, n'était cependant qu'un saint du IIe siècle, puisqu'il avait dû vivre au temps où vivait son maître; 4° que saint Révérend, sur son lit de mort, pose lui-même, non-seulement la sainteté de sa Vie, mais son exaltation dans les cieux; que par suite, il réclame un jour dans lequel ceux qui furent ses disciples, *discipulos meos*, et auxquels il avait conféré

la grâce du baptême, *qui per nos baptismum acceperunt,* devront célébrer sa fête avec dévotion, en s'abstenant de toute œuvre servile, *quicumque ad diem transitus mei de hoc sæculo convenerint et ab omni opere servili cessaverint.* Ce n'était pas assez que de s'abstenir du travail des mains, il fallait encore que ceux qui l'écoutaient se souvînssent que le saint-sacrifice devait être offert en son honneur, *oblationes et vota reddiderint,* afin que par son intercession ils fussent délivrés de tous les dangers sur terre et sur mer, *per me famulum tuum tuam misericordiam exoraverit, liberare eum digneris.... sive sit in mare sive in terra.....* Enfin, ils jouiront de toutes les prospérités ici-bas, et du bonheur du ciel dans l'éternité.

Gardons-nous bien d'exprimer le moindre doute sur une semblable énormité, l'auteur de la *Vie* écrivait pour ceux qui avaient connu, vu et entendu saint Révérend leur tenir un tel discours, et c'est parce qu'il le leur avait ordonné, qu'ils se mirent à célébrer sa fête, à lui dédier un autel, à élever un temple en son honneur. *O monstrum!*

Est-il conséquences plus malheureuses que celles qui découlent directement des aveux de M. Lair unis aux éléments d'un système contraire aux principes les plus élémentaires de l'histoire comme aux lois de la raison. Nous concevons une erreur combinée avec quelque parcelle de vérité; il n'en résulte pas toujours la déraison la plus manifeste, la fausseté évidente ; mais quand la raison est heurtée avec tant de dureté, elle réagit contre le principe du choc qu'elle éprouve, et le frappe d'anathème et de réprobation.

Pour nous, au contraire, tout a un sens, tout s'explique de la manière la plus naturelle. Nous appuyant sur ce fait bien élémentaire en histoire ecclésiastique que les légendes des Saints ont été composées dans le but de ressusciter ou de perpétuer le souvenir d'un personnage illustre par ses vertus,

et d'établir en son honneur un culte public ; nous comprenons que plus de deux siècles après saint Révérend, lorsque l'Église put manifester, au dehors, la pompe de ses cérémonies, on voulut accorder au disciple de saint Exupère, à celui qui avait aidé si efficacement l'apôtre du Bessin dans la conversion des infidèles et la propagation de l'Évangile, un culte qui rappelât le souvenir de ses vertus en même temps qu'il faisait connaître que l'église de Bayeux avait un protecteur de plus dans les cieux. Il suffisait alors d'indiquer par un mot l'époque à laquelle il avait vécu, c'était celle de saint Exupère qui fut envoyé immédiatement après la mort des Apôtres. Il était puissant en œuvres, et on racontait de lui les prodiges qu'énumère l'auteur de la légende ; il était rempli de l'esprit de Dieu et sa doctrine était pure, puisqu'il professait ouvertement sa foi au mystère de la Trinité. C'était le grand point sur lequel un auteur du IVe siècle devait appeler l'attention pour rendre plus recommandable le Saint qu'il proposait à la vénération. Il lui fait tenir à sa mort un langage tout extraordinaire, mais qui, à cette époque, pouvait être une manière d'exciter la confiance en même temps que la dévotion, et ne pouvait être une fraude capable de surprendre la simplicité des fidèles. Tout cela se conçoit à cette distance, après plus d'un siècle de ténèbres et d'interruption dans l'exercice de la religion, au moment où un nouvel envoyé, saint Rufinien, venait de Rome pour rétablir l'église de Bayeux désolée et détruite.

Cette interprétation défie peut-être la critique la plus sévère, et elle est en même temps la seule qui soit en rapport avec la tradition si hautement dédaignée par M. Lair, mais toujours admise et toujours enseignée par l'église de Bayeux. Alors, celle que nous combattons, contredit le sens commun le plus vulgaire, et si elle conduit à de telles extrémités que

l'intelligence la moins cultivée les rejette avec effroi, nous sommes amené naturellement à dire, après l'examen des conséquences auxquelles aboutit forcément notre savant contradicteur, que la *Vie* de saint Révérend conduit à deux fins : la tradition ou l'absurde ; choisissez.

Un semblable résultat obtenu sur un élève de l'école des Chartes, par un petit livre écrit sans prétention et sans un inutile étalage de science, nous semble déjà assez considérable. Cependant, nous pouvons continuer d'enregistrer les concessions de M. Lair, qui ne sont que la reconnaissance la plus positive de nos traditions. Ainsi, nous venons de voir que pour éviter l'extravagant et l'absurde, il faut reconnaître que saint Exupère fut envoyé au temps de saint Clément, et que, dès lors, saint Révérend, son disciple, vivait à la même époque. Maintenant nous avons à constater la seconde partie de notre thèse, à savoir que saint Regnobert, disciple aussi de saint Exupère, devint après lui évêque de Bayeux.

Les critiques qui ont voulu combattre avantageusement nos traditions ont toujours été obligés de les défigurer pour trouver un objet au moins apparent qui correspondît à leurs attaques. Ainsi, ne sachant comment expliquer l'existence sur le catalogue de nos Évêques, de deux noms qui présentaient entre eux une certaine similitude, ils avaient pris le parti d'exclure de cette liste, mais de la manière la plus arbitraire, celui qui se lisait le premier. Au IIe siècle, en effet, nous avons saint Regnobert dont l'histoire conservée par la tradition est connue ; puis vient au VIIe siècle Ragnebert, que tous les historiens nous disent avoir assisté et souscrit au Concile de Reims en 625. Or, le premier de ces deux noms disparut de la liste des Évêques ou plutôt prit la place du second qui fut rayé absolument, en sorte que saint Ra-

gnebert ne compta plus parmi les Évêques de Bayeux, et saint Regnobert se vit transporté à cinq siècles de distance.

Ce déplacement était un abus criant de la critique, mais nous pouvons signaler le prétexte qui portait à cet acte inqualifiable. Le but des Launoy, des Tillemont, des Baillet et de tant d'autres qui les ont suivis sans savoir où ils allaient, était de retarder le plus qu'ils pouvaient le faire, l'introduction du christianisme dans les Gaules. C'est une idée qui a ses racines dans le protestantisme et que développa le jansénisme de la manière la plus générale ; ceux aussi qui s'intitulaient gallicans dans un but d'opposition à toute doctrine qui n'était pas la leur, acceptèrent, cherchèrent à répandre cette nouveauté qui, nous devons le dire, était au siècle dernier l'opinion dominante, sans qu'il soit possible, toutefois, d'affirmer qu'elle ait réussi à détruire entièrement la foi à la tradition.

Cependant, pour donner à cette exigence certaine couleur qui la rendît acceptable, on disait que la tradition de Bayeux, en inscrivant sur la liste des Évêques deux personnages du nom de Regnobert, admettait évidemment une erreur ; que dès lors il n'y avait d'autre moyen de la faire disparaître qu'en supprimant le premier pour laisser subsister l'autre dont l'existence était notoirement constatée par sa présence au Concile de Reims.

Comme on le voit, la critique partait d'une hypothèse purement gratuite ou plutôt entièrement fausse. Elle prêtait à la tradition une doctrine qu'elle n'enseignait pas, lorsqu'elle lui faisait dire qu'il y avait eu à Bayeux deux Évêques du nom de Regnobert. Mais elle agissait avec une certaine conséquence en supprimant tout à fait le nom qui avait toujours été intercalé sur le catalogue entre saint Exupère et saint Rufinien ; en sorte que si saint Exupère était le premier de

nos Évêques, saint Rufinien n'était plus le troisième, mais occupait le second rang et donnait par là, à la légende *Ego Lupus*, une apparence de raison, quand elle disait de saint Loup : *Tertius a B. Exuperio.*

M. Lair arrivant le dernier, devait prendre un parti. Il l'accepte bravement et dit avec le ton de la plus grande assurance : « Les uns, à la foi robuste et écrivant à l'ombre du clocher, intronisent les deux Évêques dès le premier siècle de l'ère chrétienne ; les autres, moins soucieux de l'antique origine du Siége épiscopal, ne reconnaissent saint Exupère premier évêque qu'au IVe siècle, saint Regnobert, treizième ou quatorzième évêque, qu'en 625 au plus tôt. »

L'intention est évidente, on se figure que les défenseurs de la tradition ne placent après saint Exupère, un saint Regnobert, que pour combler un vide et pouvoir plus facilement reporter l'apôtre du Bessin jusqu'au premier siècle. On leur enlève alors saint Regnobert, et ils se trouvent dans la nécessité de rapprocher saint Exupère de saint Rufinien qui a toujours été placé au IVe siècle, et dès lors aussi de compter saint Exupère lui-même comme évêque du IVe siècle. Mais l'erreur a toujours quelque chose d'inconsidéré, et dans ce cas, elle ne s'apercevait pas qu'un nom de plus sur la liste ne remplirait pas cette lacune de deux siècles qui séparent le premier Évêque de saint Rufinien, et que de toute nécessité et par la force des choses elles-mêmes, il faut admettre, comme nous avons essayé de le prouver à M. Lair [1], un temps plus ou moins long pendant lequel l'église de Bayeux demeura sans Évêque, jusqu'à ce que Rome envoyât de nouveau un missionnaire dans la personne de saint Rufinien.

M. Lair dit donc : « Il n'y a pas eu à Bayeux deux

[1] *Les Traditions de Bayeux*, p. 62 et suivantes.

Évêques du nom de Regnobert : l'un est une invention d'un plagiaire du IXe siècle ; l'autre, le véritable saint Regnobert, est celui dont la légende a été fort bien établie par le *Gallia christiana*, celui qui vivait en 625... Pour revenir à la vérité historique, il n'y aurait pas même à supprimer une fête. Il suffirait de reconnaître que les deux Saints ne font qu'un et que celui qu'on honore est saint Regnobert, évêque de Bayeux au VIIe siècle. »

Assurément le culte public est l'expression la plus vraie de la tradition d'une église, et il est difficile de s'inscrire en faux contre ce qu'il affirme depuis tant de siècles ; aussi nous concevons le vœu de la critique qui voudrait faire supprimer cette fête de saint Regnobert, évêque au second siècle, tandis que saint Ragnebert n'a jamais été publiquement honoré dans l'église de Bayeux.

Il est donc évident que la doctrine de M. Lair était celle du *Gallia christiana* et que, comme les auteurs de cet ouvrage, il passait directement de saint Exupère à saint Rufinien, quand il s'agissait d'énumérer les Évêques du diocèse. Mais il avait compté sans la *Vie* de saint Révérend qu'il nous donnait comme très-digne de foi. Or, en vertu de ce témoignage qu'il accordait à la *Vie*, nous nous sommes permis de lui remettre sous les yeux le passage où il est question de l'inhumation de saint Révérend, et où l'auteur dit que l'Évêque de la ville de Bayeux, *ipsius civitatis*, déposa le corps du Saint dans l'église que saint Exupère, leur maître commun, *magister illorum*, avait bâtie. Il est donc devenu impossible à M. Lair de sortir de ce cercle étroit où nous avions osé l'enfermer. Il nous avait fourni les éléments de notre argument, nous nous en servions pour le ramener à la vérité.

Il était clair, en effet, qu'au moment où mourut saint Révérend, il y avait à Bayeux un Évêque qui, comme lui, avait

été disciple de saint Exupère. Ce ne fut donc pas sous l'épiscopat de saint Exupère que saint Révérend passa de cette vie à l'éternité, mais sous celui d'un Évêque qui ne pouvait pas être non plus saint Rufinien, lequel était venu de Rome et n'avait jamais été disciple de l'Apôtre du diocèse. Il fallait donc de toute nécessité revenir à la liste primitive de nos Évêques, ou bien renoncer à l'autorité de la *Vie* de saint Révérend. Impossible de prendre ce dernier parti ; donc la liste traditionnelle des Évêques de Bayeux est celle que la critique savante elle-même doit admettre.

M. Lair l'a compris, et malgré les difficultés qu'il a pu opposer, malgré les biais qu'il a prétendu admettre, malgré les petitesses et les misères auxquelles il a consenti, il n'en a pas moins été obligé de poser un Évêque sur le siége de Bayeux entre saint Exupère et saint Rufinien. Mais voilà le point où l'idée systématique de notre contradicteur devient déraisonnable. Il faut bien donner un nom à cet Évêque qui fut le compagnon d'apostolat de saint Révérend et le disciple, comme lui, de saint Exupère ; alors M. Lair recule et l'appelle N***. Vraiment la raison s'étonne de voir un homme dont les travaux sont admis dans un recueil savant, faire à une doctrine de pareille ancienneté, une opposition aussi puérile, tout en admettant chacune des données de l'opinion qu'il contredit.

Que voulons-nous, en effet, quand il s'agit de saint Regnobert ? Qu'il ait été disciple et successeur immédiat de saint Exupère. La tradition ne dit rien de plus. Il est honoré dans l'église de Bayeux comme un Saint : dès lors nous croyons fermement que ses vertus ont été héroïques, qu'il a accompli des merveilles et produit des miracles en plus ou moins grand nombre. Mais que sa consécration se soit faite de telle manière, que son testament présente tel caractère qui le rend impossible,

tout cela est en dehors de la véritable tradition historique, et si nous ne prétendons pas le révoquer en doute absolument, nous ne voulons pas non plus l'admettre comme vérité incontestable. Quelle différence donc nous sépare de M. Lair, un nom seul, et rien qu'un nom ; et pour ne pas inscrire ce nom au-dessous de celui de saint Exupère et à la place de cet N***, on nous prête ce que nous n'avons jamais admis, de placer deux fois saint Regnobert sur le catalogue de nos Évêques; tandis qu'il est vrai, et hautement affirmé par l'Église de Bayeux, qu'au second rang, nous plaçons saint Regnobert, et qu'au VIIe siècle, nous appelons Ragnebert, celui que la critique supprime d'une façon si arbitraire. Mais qu'elle laisse subsister saint Ragnebert à l'époque où il vient, qu'elle lui attribue autant de prodiges qu'il sera possible d'en compter, qu'elle lui fasse une histoire aussi étonnante qu'elle est aujourd'hui inconnue, nous serons loin de réclamer ; mais qu'elle restitue à la place de cette vague dénomination, immédiatement après saint Exupère, le nom de saint Regnobert, elle n'aura rien changé à l'histoire qu'elle admet, elle aura supprimé une extravagance qui dénote un système perdu et une volonté qui prétend ne pas céder.

N'est-il pas vrai maintenant que la *Vie* de saint Révérend, entendue dans le sens que nous lui avons donné et que M. Lair a été contraint lui-même d'accepter, loin de fournir un nouvel argument à la critique, confirme au contraire nos traditions de la manière la plus heureuse et la plus inattendue. En sorte que, pour ne pas tomber dans l'absurde et ne pas exprimer un non-sens, il faut admettre, d'après ce document si important, que saint Révérend ne peut pas avoir existé au IVe siècle; qu'ayant été disciple de saint Exupère, il ne peut avoir vécu comme son maître qu'à l'époque indiquée par la *Vie*, c'est-à-dire immédiatement après la mort des

Apôtres ou sous l'épiscopat de saint Clément; qu'enfin, la nécessité portant à placer un Évêque sur le siége de Bayeux entre saint Exupère et saint Rufinien, il est raisonnable de donner à ce Pontife le nom que la tradition lui reconnaît et que la *Vie* nous autorise à désigner, puisqu'elle affirme, comme le fait l'enseignement constant de notre Église, que le successeur de saint Exupère avait été, comme saint Révérend, disciple de l'Apôtre du Bessin, que ce nom dès lors ne peut être que celui de saint Regnobert, second évêque du diocèse.

L'ABBÉ L. TAPIN.

(*La fin au prochain numéro*).

ICONOGRAPHIE DES VERTUS

à Rome

CINQUIÈME ARTICLE *.

XXXII. — SAINTE-CÉCILE IN TRASTEVERE.

Aux jours de fêtes solennelles, l'église abbatiale et cardinalice de Sainte-Cécile au Transtevère, se pare de grandes toiles peintes qui occupent tout l'espace compris entre le plafond et les arcades de communication de la nef avec les bas-côtés. Or sur ces toiles sont représentées douze Vertus, dont trois, principes et maîtresses des autres, sont les Vertus théologales. Assises sur des nuages, comme les anges, elles indiquent, par cette attitude, leur céleste origine : tête nue, elles n'ont pas ce voile qui est le signe de la femme soumise sur la terre, partant, de la servitude, mais elles ont des sandales aux pieds, parce que, quoique filles du ciel, elles n'ont pas en partage la nudité, qui est un des priviléges de la divinité et de l'apostolat.

* Voir le numéro de septembre, p. 497.

L'ornementation iconographique d'une église est chose difficile d'ordinaire. Que de motifs l'on rencontre sans aucune relation ni avec la nature de l'édifice, ni avec le genre de personnes qui viennent y prier! Rome, qui possède à un si haut degré le sens exquis des convenances religieuses, n'a pas failli à la décoration de Sainte-Cécile. Elle en a fait un enseignement, de grandes pages illustrées avec rubriques, où chaque religieuse lira ses devoirs, ces Vertus austères qui parfument le cloître, et lui donnent tant d'éclat et de charme. Elle y verra qu'elle se retire du monde pour y pratiquer plus à l'aise les préceptes et les conseils évangéliques; elle se nourrira de la Foi, se consolera par l'Espérance, brûlera des flammes de la Charité; saura prier, obéir, s'humilier, et aimer Dieu; goûtera la Piété, la Chasteté; se fortifiera par la Constance et le Mépris des vanités du monde; enfin, domptera son corps rebelle à cette vie mortifiée par la Pénitence.

La FOI, FIDES, croit en Dieu mort sur la *croix*, continuant le bienfait de la Rédemption par le *Saint Sacrifice* de la Messe, et manifestant sa doctrine par les *saints Évangiles*.

L'ESPÉRANCE, SPES, s'attache au ciel qu'elle montre, comme l'*ancre* s'attache au rivage.

La CHARITÉ, CARITAS, allaite ses *enfants* et puise dans son sein le secours nécessaire à leur faiblesse et à leurs misères.

La CONSTANCE, CONSTANTIA, est inébranlable comme la *colonne*, ardente comme la *lampe allumée*, intrépide comme le *glaive*, qui forment ses attributs.

Le MÉPRIS DES CHOSES TERRESTRES, CONTEMTUS, est prêt pour les combats. Il a le *casque* en tête, la *lance* au poing et l'*arc* bandé à ses pieds. Victorieux, il tient aussi la *palme* du triomphe; pacifique, il accepte la *couronne d'olivier* qu'un

génie lui présente ; dédaigneux des honneurs, il *repousse le sceptre* et la *couronne royale*.

La PÉNITENCE, POENITENTIA, à l'exemple de son divin Maître, chef sublime des pénitents, meurtrit sa tête d'une *couronne d'épines*, fait peser sur ses bras de lourdes *chaînes* et porte la *croix* sur ses épaules.

La PRIÈRE, ORATIO, a pour vêtements une *robe rouge*, car elle est fervente, et un *manteau vert*, car elle espère. Ses *yeux* sont levés au *ciel*, source de tout bien, et son *cœur* jette des *flammes*. Elle complète ces attributs par un *encensoir fumant*. Un poète du Moyen Age n'avait-il pas dit :

« Li cuers doit estre
Semblans a l'encensier
Tous clos envers la terre
Et overs vers le ciel. »
(*Le Séraphins*, ms. de la Bibl. imp.).

La CHASTETÉ, CASTITAS, écrase sous ses pieds le *serpent* de la luxure. Faible, elle s'appuie sur une *colonne* qui est Dieu, et tient à deux mains, de peur qu'elle ne lui échappe, une fraîche *couronne de lys*.

L'AMOUR DE DIEU, AMOR DEI, a des aspirations célestes qu'expriment parfaitement l'*étoile* qui brille à son front, son *bras suppliant* et la *flèche* rapide qu'elle lance. Mais, pour être pénétrée de ce feu divin, il lui faut fouler aux pieds les vanités de ce monde, le *sceptre*, la *couronne* et les *richesses*.

L'HUMILITÉ, HUMILITAS, baisse les yeux pour ne pas être vue, croise pieusement ses mains sur sa poitrine et imite la douceur de l'*agneau* qui l'accompagne.

L'OBÉISSANCE, OBEDIENTIA, a pour attributs un *joug* et une *croix ;* la *croix* du Sauveur qui fait chanter à l'Église ces belles paroles, aux jours si pompeusement tristes de la

Semaine sainte : *Christus factus est pro nobis obediens usque ad mortem, mortem autem crucis;* le joug dont parle l'évangile de saint Matthieu : *Tollite jugum meum super vos, jugum enim meum suave est* [1].

La PIÉTÉ, PIETAS, dit saint Paul, est utile à tout : *Pietas autem ad omnia utilis est, promissionem habens vitæ quæ nunc est et futuræ* [2]. La *flamme* qui brille à son *front*, ses mains levées au *ciel*, les *fleurs* et les *fruits* qui sortent de sa *corne d'abondance* proclament ce qu'elle est et ce qu'elle obtient.

XXXIII. — SAINTE-AGATHE ALLA SUBURRA.

On y remarque, peintes sur toile et par les soins du cardinal Antoine Barberini, archevêque de Reims et grand aumônier de France (XVIIe siècle), la FOI qui, avec un ange, adore le corps et le sang de Jésus-Christ renfermés sous les espèces sacramentelles dans le *calice* et l'*hostie;* l'ESPÉRANCE, qui lève, confiante, les *yeux au ciel;* la RELIGION, qui contemple la *croix* de bois qui fit la conquête du monde, et la FORCE, armée d'une *lance*, d'un *casque* et d'une *cuirasse*.

XXXIV. — SAINTE-MARIE IN TRASTEVERE.

C'est au cardinal Altemps (1589), que cette basilique doit sa restauration. Or, dans la chapelle qui a gardé le nom de cet insigne bienfaiteur, est peinte à fresque la session d'un Concile romain célébré à Sainte-Marie même. L'Église

[1] S. MATTH., c. XI, ℣. 29-30.
[2] S. PAULI, *Epist. I ad Timoth.*, c. IV, ℣. 8.

y inspire ses docteurs et, pour mieux témoigner de sa sainteté, est entourée des Vertus qui font son plus bel ornement.

L'ÉGLISE a la *tiare* en tête pour coiffure et la *chape* pour vêtement ; sur son *aube*, une *étole* est croisée en sautoir. De sa *croix à double croisillon* elle perce le *démon* qui verse à profusion sur la terre, de sa corne trop remplie, le mal sous toutes ses formes, ou plutôt sous les plus hideux symboles, scorpions, reptiles, dragons, etc.

La FORCE s'attache à une *colonne ;* la JUSTICE *casquée*, tient les verges liées qui qualifiaient autrefois les licteurs ; la TEMPÉRANCE, un *mors ;* la CHARITÉ *allaite* son enfant ; la FOI élève le *calice* et l'*hostie ;* l'ESPÉRANCE *prie*, les yeux dirigés vers le ciel ; la RELIGION présente les *Tables de la loi ;* la PRUDENCE se reconnaît au *miroir* et au *serpent* ; la VIGILANCE a près d'elle un *coq ;* la PÉNITENCE s'abaisse devant la *croix*, et la THÉOLOGIE porte un *aigle* sur son poing.

Le *coq* est, en effet, un symbole fréquent de la prière dans la liturgie qui lui a consacré plusieurs strophes :

« Præco diei jam sonat,
Jubarque solis evocat.....
Hoc, ipsa petra Ecclesiæ
Canente, culpam diluit.
Surgamus ergo strenue,
Gallus jacentes excitat
Et somnolentos increpat,
Gallus negantes arguit..... »

(*Hymne des Laudes du Dimanche.*)

XXXIV. — SAINT-COSIMATO.

La fin du XVe siècle, qui fut à Rome l'âge d'or de la peinture et de la sculpture chrétiennes, a créé le délicieux

tombeau du cardinal Cibo, où les statuettes de l'ESPÉRANCE, de la CHARITÉ, de la JUSTICE et de la FOI font cortége avec saint Barthélemy et saint Laurent, au triomphe de la Vierge, figuré dans le tympan.

L'ordre hiérarchique qu'elles observent dans leur placement est celui-ci :

ESPÉRANCE.	JUSTICE.
CHARITÉ.	FOI.

L'ESPÉRANCE *prie*, consolée, fortifiée par un *rayon du ciel* qu'elle contemple et invoque.

La CHARITÉ, mère de *trois enfants*, fait dormir le plus jeune sur son sein découvert, regarde le cadet qui, assis à ses pieds, s'attache à ses vêtements et enfin donne au plus grand des *fleurs* et des *fruits*.

La JUSTICE est symbolisée par le *glaive* et la *balance*, et la FOI par le *calice* et l'*hostie*.

XXXV. — SAINTE-PRAXÈDE.

Quatre statues décorent, à Sainte-Praxède, la chapelle de saint Charles Borromée, autrefois cardinal titulaire de cette basilique. Elles font allusion aux quatre Vertus de PRUDENCE, de JUSTICE, de FORCE et de TEMPÉRANCE qui distinguèrent l'éminent Archevêque de Milan.

La PRUDENCE, placée la première à la droite de l'autel, a pour attributs le *miroir* qui reflète fidèlement l'image offerte et le *serpent* qui se glisse, sous le gazon, sans bruit.

En face et à gauche, la JUSTICE pèse avec sa *balance* et frappe avec le *glaive*.

A la troisième place et au côté droit, la FORCE, bardée de fer, *casque* en tête, est prête pour le combat : elle attaquera avec la *lance* et se protégera de son *bouclier* contre les traits de l'ennemi.

Enfin, sur le même rang que la JUSTICE, la TEMPÉRANCE montre le *frein* qui modère une fougue impétueuse et la *branche d'olivier*, symbole de la paix ; car est tempérant qui s'arrête après la victoire pour éviter le carnage et proposer les conditions de la paix.

XXXVI. — SAINTE-AGNÈS IN AGONE.

1. Les pendentifs de la coupole de l'église Sainte-Agnès, sur la place Navone, dénotent de la part du peintre Ferri peu d'art et d'élévation dans la pensée ; mais, comme cette fresque date du XVIIe siècle, du pontificat d'Innocent X, le généreux fondateur de l'Église, nous lui consacrerons quelques lignes. L'ordre est celui-ci pour le spectateur : à gauche, la PRUDENCE et la VIRGINITÉ ; à droite, la JUSTICE et la CHARITÉ.

La PRUDENCE n'est pas seule, mais je ne sais comment qualifier ses deux compagnes, dont l'une regarde avec elle dans un *miroir* et l'autre tient un attribut qui serait peut-être un *joug* : cette idée me vient de la *couronne d'épis* tressée dans ses cheveux. La PRUDENCE est bien imprudente, car elle montre une poitrine nue fort attrayante qui pourrait lui causer quelque jour des regrets. Deux anges la caractérisent mieux par un *serpent* et une *corbeille de fruits* qu'elle réserve pour la froide saison, alors que les arbres flétris par la gelée cessent de produire. Elle foule aux pieds la FORTUNE, dont les yeux sont bandés pour montrer qu'elle ne calcule rien, mais agit au hasard. De là, ses succès, souvent aussi ses revers.

La seconde fresque est la traduction littérale de ce verset bien connu : *Misericordia et veritas obviaverunt sibi : Justitia et Pax osculatæ sunt.*

La MISÉRICORDE lit dans les *tables* hébraïques que Dieu est souverainement miséricordieux, puisque contre une mesure de patience, on lui en assigne deux de miséricorde : *Misericors Dominus, patiens et multum misericors* [1]. Le *sceptre* que montre son petit génie, fait voir qu'il appartient surtout aux Rois d'avoir la miséricorde pour attribut, qualité, vertu qui les fait aimer de leurs peuples et leur attire le titre de *Pères*. En face d'elle est assise la *Vérité*, fille publique aussi laide qu'éhontée et qui étale aux yeux de tous, dans la posture la plus inconvenante, une nudité qu'elle éclaire encore des rayons du soleil placé dans sa main droite. Au tombeau d'Alexandre VII, la *Vérité* se fait un vêtement du soleil ; ici elle en pare son impudeur. Cette Vérité est toute terrestre : *Veritas de terra orta est* [2].

La JUSTICE et la PAIX s'embrassent au visage et sont *couronnées* par les anges. Elles foulent d'un commun accord un démon, à ailes de chauve-souris, qui crie sous leur puissante étreinte. Est-ce l'ENVIE avec laquelle la Justice et la Paix sont impossibles ? La JUSTICE est caractérisée par la *couronne*, les *verges* lictoriales, le *glaive*, la *balance* et le *sceptre ;* la PAIX, par un *rameau d'olivier*.

La CHARITÉ vient d'allaiter un enfant qui s'est endormi sur son sein encore découvert. Ses attributs sont un *cœur enflammé* et *deux enfants* qui se caressent. Coiffée d'un *casque*, armée de la *lance*, vêtue en guerrière, adossée à une *colonne*, la FORCE victorieuse, parce que la *croix* de Dieu, qui lui ap-

[1] *Psalm.* CXLIV, ℣. 8.
[2] *Psalm.* LXXXIV, ℣. 12.

paraît au ciel, lui a donné la puissance morale, renverse et brise les *idoles*, les *trépieds* où fume l'encens destiné aux faux dieux.

La VIRGINITÉ met une *couronne de roses* blanches sur la tête de la TEMPÉRANCE, *voilée*, un *lys* en main et accompagnée d'un enfant qui tient un *mors*. Ses attributs sont une *jeune fille* qui chevauche sur une *licorne*, un *tison ardent* pris dans des tenailles [1] et un ange qui poursuit, avec une torche allumée, un *Cupidon* aux yeux bandés qui dégringole et va rejoindre dans sa chûte une *courtisane*, *couronnée de roses rouges*, à qui échappent les parures et le salaire de sa débauche.

2. La VIRGINITÉ est également peinte à fresque dans la sacristie, à la voûte, sous les traits d'une jeune fille, *couronnée de roses* et qui considère dans un *lys* fleuri l'emblême immaculé et odorant de son innocence baptismale.

La FOI, placée en regard de cette dernière, tient un *livre* fermé que l'Église seule peut ouvrir et expliquer, et porte sur ses épaules la lourde *croix* du Sauveur.

X. BARBIER DE MONTAULT,

Chanoine de la basilique d'Anagni.

(*La suite au prochain numéro.*)

[1] Le charbon qui purifia les lèvres d'Isaïe.

MÉLANGES

RESTAURATION DE LA CATHÉDRALE DE BAYEUX.

L'*Indicateur de Bayeux* contenait, il y a quelque temps, l'article suivant, reproduit par l'excellent journal de Caen, l'*Ordre et la Liberté* :

« On procède en ce moment, dans notre cathédrale, à la restauration de la chapelle de la sainte Vierge, placée sur le grand axe du monument dont elle forme le chevet.

« Cette chapelle, à l'époque où le goût des mutilations dominait (XVIIe et XVIIIe siècles), avait été revêtue de lambris à panneaux peints retraçant les diverses scènes du Rosaire.

« Un autel en bois doré, à colonnes torses, refouillées et rehaussées d'ornements, beau dans son style, mais faisant anachronisme, avait été placé dans la chapelle dont il atténuait l'élégance par ses proportions.

« Depuis la démolition du jubé et l'arrangement du chœur surtout, cet accessoire anormal étant devenu plus choquant, on a, ces jours derniers, procédé à son enlèvement, dont la pose avait nécessité la suppression des colonnettes et la mutilation des chapiteaux de l'arcature du soubassement, bien qu'ils offrent, ainsi que la frise mise à découvert, un trésor de finesse, de bon goût et de composition exquise dans l'art du sculpteur.

« Actuellement débarrassée, la chapelle de la sainte Vierge, qui était resserrée dans ses proportions par le grandiose relatif de l'autel à colonnes et dont l'ordonnance gothique se trouvait tronquée par les lambris qui en revêtissaient les parois, a reconquis toute son harmonie avec l'ensemble du monument.

« L'initiative et l'exécution de cette heureuse restauration, dues au bon goût et à la munificence de monseigneur l'Évêque, compteront pour une des restaurations les plus importantes qu'ait subies le monument au point de vue d'ensemble, et immortaliseront la mémoire du vénérable prélat qui a fait tant déjà pour notre admirable basilique. »

Nous ne pouvons laisser passer sans observations l'article qu'on vient de lire, et où tout d'abord le XVIIe siècle qui fut une époque de restauration religieuse est confondu avec le XVIIIe. L'auteur de ces lignes nous permettra de regretter les curieux lambris de la chapelle de la Vierge, de Bayeux, menuiserie de l'époque de Louis XIII, rehaussée de vieilles et précieuses peintures. Quant à l'autel, accusé de faire anachronisme, et qualifié d'*accessoire anormal*, il y a longtemps déjà que nous avons signalé comme un acte de vandalisme la destruction de ces beaux rétables à colonnes torses, magnifiquement sculptés à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, et qui convenaient si bien à la pompe des cérémonies. L'enlèvement de ces autels élevés à grands frais par les contemporains de saint François de Sales, de saint Vincent de Paul, etc., est ordinairement accompagné de la destruction des autels en pierre décorés de devants en soie brodée, qui sont les seuls liturgiques. Partout ces beaux autels sont remplacés par des coffres de la plus mesquine espèce ou par des tables en gothique moderne postiche qui révèlent quatre-vingts fois sur cent l'ignorance la plus radicale de la part de leurs auteurs, en fait de liturgie et d'archéologie.

L'auteur de l'article de l'*Indicateur de Bayeux* n'a point jugé à propos de nous dire quel sort est réservé à cet autel *à colonnes torses, refouillées et rehaussées d'ornements, d'un grandiose relatif*. Sera-t-il brûlé ou relégué dans quelque grenier, ou ira-t-il grossir la collection de quelqu'amateur? Nous ne savons non plus ce que l'on mettra à la place.

Il y a dix à quinze ans, la cathédrale de Bayeux était encore intacte : les mauvais jours de la Révolution avaient laissé presqu'au complet son ancien mobilier où nous avons vu des choses fort curieuses. Depuis lors, cette magnifique basilique a subi l'arrangement banal des églises les plus vulgaires. On a commencé par la

paver à neuf en sacrifiant de nombreux débris de dalles tumulaires, ensuite on a renversé son jubé. Le jubé démoli, on s'est aperçu que les quatre gros piliers du transsept s'écroulaient, et la superbe tour du *Sanctus* a été condamnée. La population de Bayeux a vu avec douleur abattre le dôme qui couronnait si majestueusement la noble cathédrale, et le chagrin de ce désastre a contribué à abréger les jours du vénérable évêque, monseigneur Robin. Les architectes impuissants de notre époque, qui ne savent rien faire de mieux que les maigres flèches de Sainte-Clotilde ou la pitoyable tour de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, condamnaient aussi le dôme de Bayeux, parce qu'il était du XVIIIe siècle.

Le dôme central anéanti, on a rebâti en sous-œuvre les quatre piliers d'intersection du transsept. Mais qu'a-t-on fait? Au lieu de les rétablir exactement comme ils étaient, on a baissé considérablement leurs bases, afin de les mettre au niveau de la nef. Car le but poursuivi était de raccourcir le chœur des chanoines. A Bayeux, le chœur avait, en effet, conservé sa disposition primitive. Fermé par un jubé et par de superbes stalles à hauts dossiers, il occupait le transsept comme dans toutes les anciennes cathédrales. De plus, placé sur une crypte, on y accédait par une série de degrés. Aujourd'hui tout cela n'est plus. Plusieurs des belles stalles sculptées au XVIe siècle par le huchier Jacques Lefebvre ont été supprimées. Le reste du vieux mobilier a été réformé de la même manière. Le fameux pavage en terre cuite émaillée de la salle capitulaire, exposé sans la moindre protection sous les roues des brouettes et les sabots des maçons, est aujourd'hui à peu près usé. Une cloche couverte d'une inscription gothique a été livrée à la fonte sous prétexte qu'elle n'était pas d'accord avec de criardes cloches neuves. Des clôtures de chapelle, des instruments de luminaire, des objets d'ancienne ferronnerie, ont également disparu. Enfin les vieux rétables ont leur tour. Libre à l'*Indicateur de Bayeux* d'applaudir, mais nous ne saurions partager son enthousiasme.

RAYMOND BORDEAUX.

LA VIERGE PORTANT L'OSTENSOIR.

MONSIEUR LE CHANOINE,

La description que je trouve, dans le N° du mois d'août de votre *Revue de l'Art chrétien*, d'un remarquable ostensoir exécuté par M. Caillat, de Lyon [1], me rappelle l'usage adopté au dernier siècle dans la chapelle de Notre-Dame de la Garde, de Marseille, qui me paraît avoir quelque rapport avec l'ouvrage de l'artiste de Lyon.

L'exposition du Saint-Sacrement s'opérait dans le sanctuaire Marseillais, en enlevant la statue de l'enfant Jésus de la statue d'argent de la Vierge, et y substituant l'ostensoir; de manière que Marie portait dans ses bras le vrai corps de son divin Fils.

Cette coutume, qui du reste ne paraît pas très-ancienne, quoiqu'aucun document n'en indique l'origine, et que je crois unique dans la chrétienté, est attestée d'abord par la tradition de nos vieillards, puis par de nombreuses gravures qui représentent ainsi Notre-Dame de la Garde. J'ai pu en recueillir un assez grand nombre, dont la plus ancienne, du moins par la date qui s'y trouve inscrite, est de 1770. Ces gravures étaient ordinairement jointes à un opuscule intitulé : *Manière de réciter le chapelet à l'usage des dévots à Notre-Dame de la Garde*, dont j'ai trois éditions. Elles peuvent se réduire à trois ou quatre types. Il est visible par les hâchures diverses ajoutées, que les autres sont le produit de planches fatiguées et retouchées. Une seule d'environ 0,70 c. de hauteur porte aussi le Saint-Sacrement dans ses bras et présente l'enfant Jésus déposé au pied de la statue. Une mauvaise gravure sur bois, jointe à une réimpression de 1809, de l'opuscule cité, est, je crois, la dernière édition, la statue d'argent ayant été détruite ou vendue pendant la Révolution, et cet usage étant tombé en désuétude.

Je vous demande pardon, Monsieur, de vous occuper si longuement d'un objet de peu d'importance. J'ai cru pourtant que cela pourrait vous intéresser. Veuillez faire de cette note l'usage que vous jugerez à propos, et agréez, etc.

Un de vos abonnés.

[1] Nous avons oublié de dire dans cet article que le plan de cet ostensoir avait été conçu par M. Rossan, architecte de Lyon. — J. C.

LES FANAUX DU LIMOUSIN.

M. l'abbé Bougerie a communiqué à la Société archéologique et historique du Limousin un mémoire sur les fanaux ou lanternes des morts du Limousin. Tous les monuments de ce genre y paraissent dater des XIe, XIIe et XIIIe siècles. Ils sont toujours placés au centre et sur le point le plus élevé du cimetière. La plupart sont octogones; quelques-uns sont hexagones, ronds ou carrés; leur hauteur est de sept à huit mètres; ils sont presque tous placés sur une plate-forme composée de trois ou quatre marches. M. Bougerie cite plusieurs cas, où la porte qui livrait passage dans l'intérieur ne regarde point l'orient, selon l'usage général. Il remarque que les fanaux n'étaient pas allumés toutes les nuits, et qu'en général le temps de l'éclairage dépendait de fondations particulières. A Mauriac, un curé du lieu fit au XIIIe siècle une fondation pour qu'on éclairât tous les samedis la lanterne qu'il avait fait élever au milieu du cimetière de sa paroisse. A Saint-Michel de Pistorie, à Limoges, on l'allumait aux vigiles des grandes fêtes. Partout ces monuments étaient éclairés le 2 novembre, pour la commémoration des morts. L'auteur décrit vingt-un fanaux : quinze appartiennent à la Haute-Vienne, cinq à la Creuse et un à la Corrèze. Ce nombre relativement considérable s'explique par le grand respect pour les morts, que professent les habitants du Limousin. M. Bougerie émet sur la destination de ces monuments funéraires, une opinion analogue à celle que nous avons récemment exprimée dans cette *Revue* (n° de juin, page 301). « Sans nier, dit-il, que des fanaux aient pu avoir une destination différente de ceux que conserve notre province, je ne puis voir dans cette lampe entretenue par la piété des fidèles, qu'un symbole de la foi chrétienne veillant sur les tombes et les protégeant. Les paisibles rayons qui en sortaient, se répandant silencieusement sur les tombeaux du cimetière, semblaient veiller sur eux; ils allaient aussi au loin frapper les regards du pieux voyageur, et cette vue provoquait souvent quelque salutaire souvenir et quelque bonne prière pour les morts. » D'après le P. Bonaventure de Saint-Amable, il y avait en 1783, cinq lanternes des morts dans les cimetières de Limoges.

J. CORBLET.

LES SAINTES CHAPELLES

de l'Auvergne

I. — SAINTE CHAPELLE D'AIGUEPERSE.

L'Auvergne possédait trois Saintes-Chapelles ou chapelles palatines ; le Bourbonnais en avait une autre située dans la résidence ordinaire des ducs de Bourbon ; cette dernière a

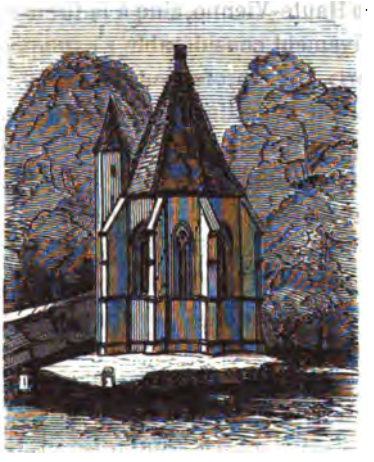

Extérieur de la chapelle d'Aigueperse.

disparu, les trois autres existent encore. La première que l'on rencontre en entrant en Auvergne, par l'ancienne route de

Paris, est la Sainte-Chapelle d'Aigueperse. Dédiée à saint Louis, elle fut fondée en 1475. On y trouve de précieux

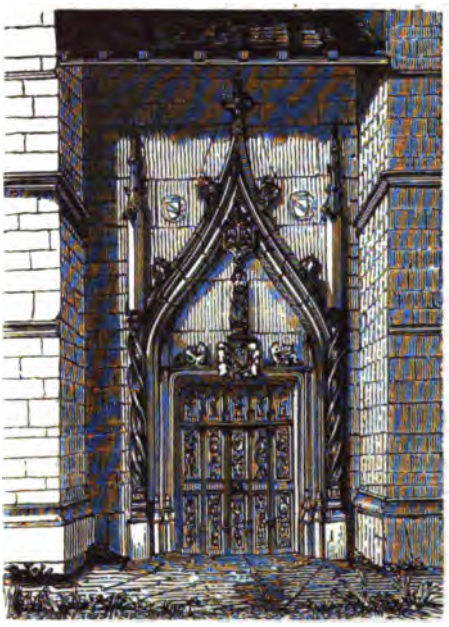

Portail latéral de la chapelle d'Aigueperse.

échantillons de la menuiserie et de la serrurerie du XVe siècle. Le plan extérieur de l'édifice n'aurait rien de remarquable sans le portail latéral dont nous donnons ici le dessin.

II. — SAINTE CHAPELLE DE RIOM.

A 15 kilomètres d'Aigueperse, parcourus en quelques minutes sur le chemin de fer, se trouve Riom, le chef-lieu judiciaire de l'Auvergne.

Sous Philippe-Auguste, Riom était capitale du vaste fief soumis au Roi. Lorsque Jean, duc de Berry, en fut investi en

1360, la capitale acquit une véritable importance ; tout le gouvernement ducal y siégeait : le duc Jean y avait un palais somptueux et une cour brillante; c'est là que furent célébrées ses noces avec Jeanne, comtesse d'Auvergne, en 1339.

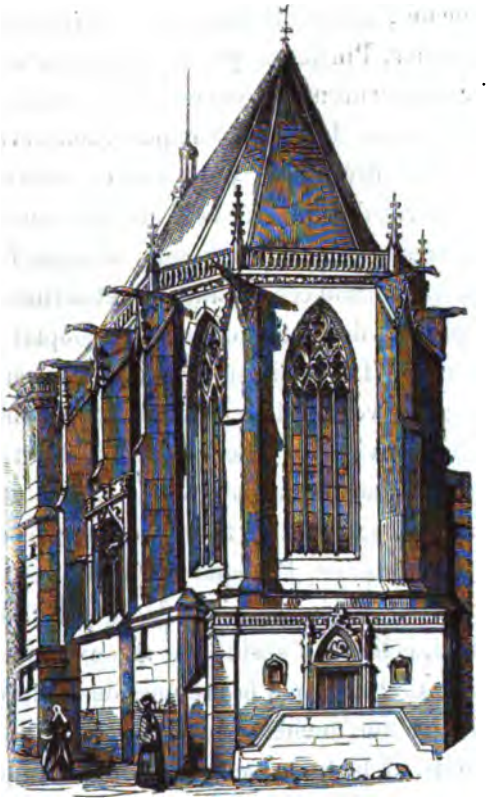

Sainte-Chapelle de Riom.

Riom brilla encore d'un vif éclat sous la domination des ducs de Bourbon ; Anne de France, épouse de Pierre de Bourbon, habita Riom, et attira à sa cour une foule d'hommes de savoir et de bon conseil, qui durent leur fortune à l'important patronage de la fille de Louis XI.

Le palais des ducs devint, comme celui des rois de France, le Palais de justice. Le Palais et la Sainte-Chapelle, fondés par Jean, duc de Berry, communiquaient ensemble par une grande salle dite des Gardes ; elle devint plus tard une salle des pas-perdus, et dans la reconstruction du Palais de justice, ouvrage de l'architecte Degeorges, cette salle fit place à un vaste escalier. Plusieurs parties curieuses de l'ancienne construction disparurent, et entre autres une immense tour qui servait de prison. La Sainte-Chapelle, conservée par grâce particulière, fut divisée en deux étages, servant de salle d'audience au rez-de-chaussée et d'archives au-dessus.

Neuf fenêtres éclairaient l'édifice; chaque fenêtre était composée de quatre travées ou lancettes et surmontée d'ajours tréflés. Le plafond de la salle d'audience coupait ces grandes fenêtres en deux. La partie supérieure avait seule conservé ses vitraux ; on voyait d'un côté douze prophètes tenant des phylactères avec des inscriptions, de l'autre les douze apôtres tenant chacun un article du *Credo*, tracé sur de longues banderolles; dans une fenêtre qui devait éclairer une tribune, étaient le pape, l'évêque et l'abbé ; dans une autre, en face, les trois Marie et sainte Marguerite. Dans la fenêtre centrale, celle de l'abside, on reconnaissait au milieu des mutilations, attirées par la présence de nombreuses fleurs de lis, un duc et une duchesse de Bourbon ; le duc, présenté par saint Louis, et la duchesse par sainte Marguerite. Dans les ajours des fenêtres, l'artiste verrier avait peint les légendes de saint Louis et de sainte Marguerite. Des légendes analogues, telles que celle de saint Antoine, occupaient aussi les trèfles des ajours des autres fenêtres. Ces petits sujets sont de véritables chefs-d'œuvre ; mais ils sont entièrement perdus pour les curieux à cause de leur élévation.

Dans une restauration générale de la Sainte-Chapelle faite

pour la rendre au culte, « au moins une fois l'an », on a supprimé fort heureusement le plancher, ce qui permet d'admirer les belles proportions du vaisseau ; mais quant aux verrières, au lieu de les compléter en les laissant à leurs places respectives, on n'a rien trouvé de mieux que de grouper dans les trois fenêtres de l'abside les figures qui ont pu s'y loger, et de remplir les autres avec d'insignifiantes grisailles.

III. — SAINTE CHAPELLE DE VIC-LE-COMTE.

Vic-le-Comte, ancienne résidence des comtes d'Auvergne, est à 34 kilomètres de Riom, toujours sur la ligne ferrée et dans la direction du midi ; cette petite capitale n'a conservé de son ancienne splendeur que la Sainte-Chapelle qui sert maintenant d'église paroissiale, allongée au moyen de la destruction de l'ancien palais ducal. L'ancienne église paroissiale de style roman a été démolie depuis peu et sert de place publique.

La Sainte-Chapelle fut bâtie au commencement du XVIe siècle par Jean Stuart, duc d'Albanie, et Anne de la Tour, sa femme. Le plan est identiquement le même que celui des autres Saintes-Chapelles, et offre la même simplicité à l'intérieur, sauf la dégénérescence du style ogival. A l'intérieur, une galerie à balustres supportée par une large corniche, conduit comme à Riom à des oratoires réservés. Au-dessus et à chaque retombée des nervures de la voûte sont placées les statues des douze Apôtres reposant sur une console et surmontées d'un pinacle. Ces statues sont, dit-on, en terre cuite et d'un bon style.

L'autel principal, au-dessous duquel se trouvait le caveau de sépulture des comtes d'Auvergne, est en pierre blanche

et sculpté avec le soin minutieux que les artistes de la Renaissance mettaient à leurs travaux. Sept statues des Vertus théologales et cardinales sont placées dans le rétable.

Les anciens vitraux existent encore dans les deux fenêtres latérales ; ils sont composés de sujets superposés sans encadrements. L'une de ces verrières est consacrée aux scènes de la Passion, et l'autre contient les traits de l'Ancien Testament qui en sont la figure. La fenêtre centrale a perdu ses

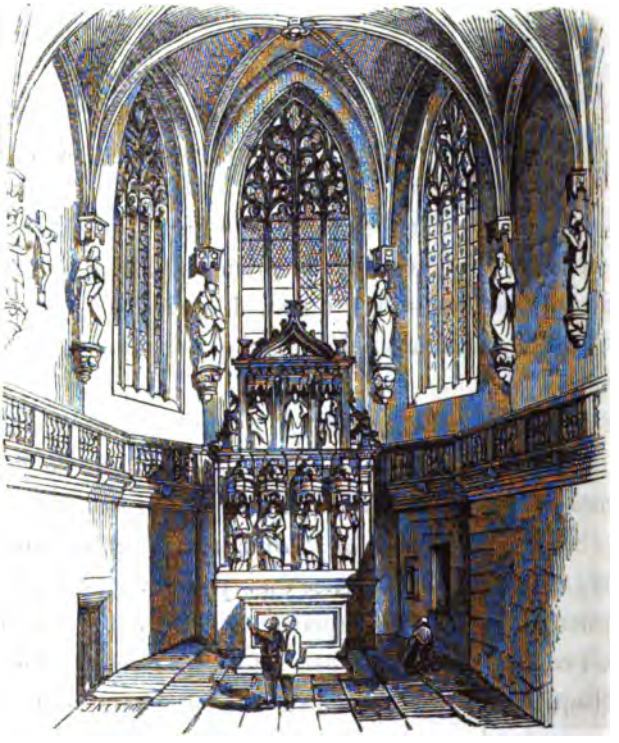

Sainte-Chapelle de Vic-le-Comte.

vitraux ; ils représentaient, selon le souvenir qu'on en a conservé, un arbre de Jessé et les figures agenouillées des fondateurs.

On regrettera longtemps la malencontreuse idée de faire de ce petit et gracienx monument une église paroissiale, en lui soudant une nef sans style et sans proportion, tandis qu'il eût été très-facile de restaurer et conserver sans grands frais la Sainte-Chapelle, et d'agrandir l'église paroissiale ou de la réparer.

IV.

L'Auvergne n'est pas la seule province qui possède des Saintes-Chapelles. Nous croyons qu'il serait intéressant de publier la description et les dessins de toutes celles qui existent encore en France. On pourrait réunir dans cette collection les Saintes-Chapelles proprement dites (chapelles de palais), et les chapelles ou oratoires de château, auxquelles on donne aussi ce nom.

La Sainte-Chapelle de Paris que saint Louis fit construire en 1242-1247, par Pierre de Montereau, occuperait le premier rang dans cette galerie. On y verrait figurer la Sainte-Chapelle du château de Saint-Germain-en-Laye qui date de la première partie du XIIIe siècle; la Sainte-Chapelle du château de Vincennes, commencée par Charles VI, et terminée par Henri II; la chapelle de l'Hôtel de Jacques Cœur, à Bourges; celles des châteaux d'Amboise, de Champigny (Touraine), de Tilloloy et de Folleville (Somme), etc.

On devrait comprendre dans cette étude les chapelles castrales isolées qui ont changé de destination et sont devenues des églises paroissiales, parfois même des églises cathédrales.

Dans ces études comparatives, il serait curieux d'étudier l'influence que l'architecture de la Sainte-Chapelle de Paris a pu exercer sur les monuments de nos provinces qui avaient une destination analogue.

ÉMILE THIBAUD.

L'ANNEAU DE SAINTE RADEGONDE

et ses Reliques à Poitiers

Laboravi omnibus exquirentibus
veritatem (Eccli. XXIV, 47).

(Deuxième lettre au Directeur de la *Revue de l'Art chrétien*).

Poitiers, 10 octobre 1863.

MON CHER DIRECTEUR,

Quand je vous écrivis en mars dernier sur la découverte alors toute récente d'un anneau d'or mérovingien que tous les antiquaires de ma connaissance regardaient, avec son savant possesseur et avec moi-même, comme ayant appartenu à notre illustre fondatrice de Sainte-Croix ; quand les conjectures les plus admissibles se réunissaient à l'envi pour nous faire comprendre comment ce précieux objet avait fait de 1562 à 1569 le voyage de Poitiers à Montcontour, et se retrouvait en 1863 aux mains d'un Vendéen qui le rapportait à Poitiers ; j'étais loin de soupçonner les contradictions que rencontrerait à Paris l'attribution faite par moi de ce

bijou poitevin à la sainte épouse de Clotaire [1]. Personne ne croyait possible de lui contester cette gloire, et, de Paris même, quelques maîtres de la science que je vous avais nommés, consultés sur la valeur et le sens du monogramme inscrit au chaton de l'anneau, s'étaient prononcés avec M. Fillon pour l'époque mérovingienne et pour la lecture très-distincte du mot *Radegondis*, gravé en creux, en lettres assemblées, et de manière à pouvoir servir de cachet. MM. de Wailly, de La Borde et Quicherat [2] n'avaient pas hésité à lire comme nous, et c'était une des garanties dont s'appuyait M. Fillon lorsque moi-même, devenu tout d'abord le confident de ses convictions, et sans avoir vu encore l'objet dont m'entretenait sa correspondance, je croyais devoir le prévenir contre les entraînements possibles de sa pensée. Cette pensée pourtant était la bonne, et je n'eus aucune peine à m'y rendre, lorsque bientôt après je pus tenir, examiner et reconnaître ce qui de loin m'avait semblé peut-être mériter quelque suspicion.

Mais voici que M. Quicherat abjure aujourd'hui ce qu'il appelle une erreur. A son avis, cet anneau qu'on ne peut et qu'il ne prétend pas refuser à un orfèvre du VIe siècle, doit être décidément enlevé une fois de plus du doigt de la Reine des Francs, de la religieuse de Poitiers. Il « renonce à toutes les conjectures qu'il avait acceptées », — c'étaient les miennes, — et s'appuie pour « changer de manière de voir » sur « une discussion » plus éclairée apparemment, et sur « une étude plus attentive des documents et des textes [3] ».

[1] Voir *Revue de l'Art chrétien*, 1863, p. 116.

[2] Je dois m'excuser ici envers M. Quicherat dont le nom, par suite d'une préoccupation que je regrette, avait été remplacé alors sous ma plume par celui de M. Quérard que les lettres regrettent depuis plusieurs années.

[3] Cette dissertation de M. Quicherat est extraite du XXVIIe volume des *Mé-*

Ce n'est pas tout. Passant de l'anneau ainsi déshérité de sa gloire aux reliques corporelles de la Sainte, le savant antiquaire affirme « qu'il faut absolument renoncer à établir l'existence de ces reliques à Poitiers, à compter de la translation à Saint-Benoît de Quinçay, ou de quelqu'une *des trois autres* qui se firent pendant les troubles causés par les Sarrazins et les Normands, c'est-à-dire jusqu'à la fin du Xe siècle ». La conclusion de tout cela est « qu'il n'y a aucun parti à tirer pour la science de ce qui se trouvait dans le tombeau de Poitiers avant la spoliation de 1562 ». — En d'autres termes : Sainte Radegonde n'a pas eu ses reliques à Poitiers depuis le VIIIe ou le IXe siècle ; leur destruction par les protestants n'est qu'imaginaire, et encore aujourd'hui ce que nous croyons conserver d'elle n'est tout simplement qu'une pieuse illusion ; ni plus, ni moins.

Il y a plus de deux mois que j'ai lu ces assertions. Je ne suis pas encore remis de l'étonnement où elles m'ont jeté. J'eusse protesté à l'instant même contre les fausses idées qu'y peuvent prendre ceux qui n'apprendraient que par elles l'histoire des reliques de sainte Radegonde et celle de son anneau, relique elle-même, et des plus importantes. J'ai voulu laisser à M. Fillon l'initiative de sa défense. Elle lui allait quant à la lecture du monogramme que M. Quicherat n'adopte plus. Maintenant j'apporte mes propres arguments sans connaître encore ceux de mon érudit collègue. J'y dois ajouter contre la thèse soutenue à la Société des Antiquaires de France mes *Vindiciæ* pour les chroniques poitevines qui ont posé la présence de nos reliques à Poitiers comme indubitable, d'abord

moires de la Société des Antiquaires de France. — Elle a pour titre : *Sur un Anneau sigillaire de l'époque mérovingienne*, in-8°. — Je me servirai ici d'un exemplaire tiré à part que je dois peut-être à la générosité de l'auteur, mais qui m'est arrivé par la poste sans aucune indication du point de départ.

de 1012 à 1412, puis de cette dernière époque à 1562. Je dirai, enfin, comment il nous en reste encore.

Je n'ai pas l'honneur de connaître personnellement M. Quicherat; je n'ai aucune raison pour ne pas l'honorer beaucoup, et j'en fais profession tout d'abord en le supposant, dans l'écrit que je réfute, de la meilleure foi du monde. Mais la bonne foi ne suffit pas dans les choses positives; pour traiter certaines questions historiques, il faut plus que de l'érudition générale qui, certes, ne manque pas au docte professeur de l'école des Chartes : on doit puiser aussi aux sources locales, sous peine de beaucoup d'inadvertances. Dans la cause donc de sainte Radegonde de Poitiers, rien n'est tel que de la juger à Poitiers même, de vivre dans le voisinage du saint tombeau, d'y étudier depuis trente ans les moindres particularités de sa vie séculaire. Par tant de raisons, mon honorable antagoniste voudra bien me pardonner de le contredire, et de poser à mon tour devant les mêmes juges cet incontestable aphorisme que je lui emprunte : « La plus mince vérité », — et à plus forte raison la plus grosse, — « vaut mieux qu'une histoire échafaudée sur de fausses suppositions ».

I. — L'ANNEAU.

Je commence par notre bague d'or, et je vais suivre, pour y répondre dans le même ordre, les scrupules ou les négations de M. Quicherat.

Et d'abord, je lui demande la permission de reproduire ici l'exacte physionomie qu'il a donnée lui-même de l'objet que nous devons analyser. « Les lettres, dit-il, y ont été gravées dans leur position naturelle, de sorte qu'elles se présentent à l'envers sur l'empreinte » (page 6). On se rend parfaitement compte de cette disposition sur un anneau sigillaire qui, ser-

vant d'affirmation matérielle en maintes circonstances, devait se faire lire facilement même en dehors de tout contact avec la cire. Je le produis ici (*fig.* 1), pour élucider aux yeux du lecteur le point de controverse que j'aborde.

(1). Anneau de sainte Radegonde.

Quand tout le monde y a vu RADEGONDIS, c'est qu'on a trouvé dans la panse de l'R, qu'on voit à la gauche du lecteur, de quoi former aussi le D de la seconde syllabe. L'A, l'E, l'O et le G mérovingiens sont assez reconnaissables pour ne donner prétexte à aucune difficulté. L'S et l'I se forment simultanément de la plus longue des deux hampes de l'A et de la courbure qui la termine par le haut en s'accolant au cintre qui encadre le tout. C'est ici cependant que commencent nos difficultés grammaticales.

M. Quicherat, avant sa *conversion*, voyait l'S « dans la combinaison du D avec le trait figuré dessous » (page 7). Je crois qu'il a eu tort de se convertir : j'aimais autant cette opinion que la mienne. L'autorité de M. Le Blant, dont il se couvre, doit être pour tous d'un grand poids, je le reconnais. Mais de ce que dans les inscriptions dites « barbares », un pareil trait combiné avec la haste dont il se détache, a *ordinairement* la valeur d'une L, faudrait-il en conclure contre une figure si évidente, et quand on a pour l'S l'intégrité et l'union parfaite de toutes les parties qui la constituent; lorsque cette lettre, aussi achevée dans la plénitude de sa

configuration naturelle, appartient évidemment, autant que toutes les autres, à l'alphabet mérovingien d'où elles sont tirées, peut-on invoquer contre elle « une faute du graveur » qui aurait précisément, en se trompant ainsi, atteint toute la perfection possible ? — Les fautes de graveur sont très-fréquentes; j'aurai occasion d'en parler: cependant il ne faut y croire que si elles sont visibles — et, enfin, dans le cas que je discute, M. Le Blant, auquel en appelle M. Quicherat, ne dit pas qu'il y en ait une ; il dit seulement qu'*il peut y en avoir une*. Une telle *possibilité* ne décide rien.

Lors donc qu'on me disputerait mon S, que je trouve, très-conformément aux usages graphiques du VIe siècle, dans la courbure que je viens d'indiquer, j'aurais encore le droit de la prendre dans cette panse de l'R suivie de cet appendice dont on ne veut pas, et qui peut tout aussi bien composer une S en l'éloignant un peu de sa hampe qu'elle fait une R, et laisserait subsister le D si l'on consent à la lui garder, comme il le faut bien.

Passons à l'I. D'après M. Quicherat, « il est au moins facultatif, s'il n'est pas imposé par l'élévation où se trouve la trace inférieure de l'E sur le jambage à droite de l'arcade » (page 7). — Je l'accepterai plutôt là que nulle part, mais je le crois bien plus, comme je l'ai dit, dans le prolongement diagonal de la hampe droite de l'A, et s'élevant au-dessus de celui-ci pour aller se relier à la courbe qui devient mon S, à moi, et dont la partie inférieure se confond dès lors avec mon I. Au reste, cette discordance qui porte moins entre nous sur l'existence de ces deux lettres que sur le point où il faut les prendre, prouve assez que M. Qnicherat n'ose pas absolument s'en défaire. Et quant à ce qu'il objecterait de bizarre ou d'inusité dans l'agencement que je suppose ou dans celui qu'il ne rejette pas tout-à-fait, c'est ici que j'objecterai

le caprice des graveurs ou des monétaires (c'est tout un) pendant les périodes artistiques antérieures au XIIIe siècle et même au XIVe. S'ils veulent écrire un mot complet, ils y omettent quelque lettre, ou l'y remplacent par une autre qui compromet l'orthographe et quelquefois le sens, comme *Carlas* pour *Carlus*, *Tolusa* pour *Tolosa*. Il n'est même pas rare de les voir dénaturer certains caractères, ou les contourner de façon à les transformer en inconnus, comme dans ce denier de Charles-le-Chauve (*fig.* 2), où il faut absolument deviner LUGDUNUM CIVITAS [1], — ou bien ils enlèvent à une lettre une de ses parties essentielles, comme la barre d'une foule d'A qui deviennent ainsi des V ou des U renversés; — ou, enfin, ils donnent à une lettre la forme d'une autre, comme

(2). Denier de Charles le Chauve.

(3). Denier de Charles le Simple.

ici (*fig.* 3), l'E du mot *rex* est une L, et l'X final une véritable croix grecque sans aucune différence avec celles que nous remarquons sur toutes les monnaies de ce temps. Ces graves irrégularités se voient à toutes les époques, mais surtout sous la première race et sous Charlemagne et ses en-

[1] Je prends ces spécimens dans M. Combrouse : *Monnaies de la seconde race*, in-4°, 1837, n° 39, et *Monétaires des Rois mérovingiens*, in-4°, 1843. — Je les signalerai d'après les numéros qui leur correspondent dans les planches de ces deux recueils, et je n'indiquerai autrement que ceux que je tirerai d'ailleurs.

fants. Voyez, par exemple, une pièce de ce dernier prince qui, certes, dément par son A et son R les formes les plus ordinairement usitées (*fig.* 4). Observons encore ces inattentions

(4). Charlemagne

(5 et 6). Dagobert I.

ou variantes plus ou moins excusables dans ces deux autres de Dagobert Ier [1]. Là, le même monétaire (*fig.* 5 *et* 6), saint Éloi écrit son nom *Eligi* (vs), — dans l'autre *Elegius* ou *sius*, et *Dagobertus* devient *Dagobertas* [2]. A quelque cause que l'on veuille attribuer ces notables défauts, il faut bien en tenir compte dans l'appréciation des types, lorsqu'ils s'y manifestent si apparents, et n'en pas faire un prétexte de rejeter des interprétations que tant d'autres raisons y forcent d'adopter.

Que sera-ce donc, si nous examinons les monogrammes, ces tours de force au moyen desquels on s'obstinait à produire le plus que possible dans un petit espace? Cette invention aussi ingénieuse en elle-même que désespérante parfois pour le lecteur, nous crée de véritables énigmes, mais s'appuie sans doute, pour faire excuser ses excentricités artistiques, sur la nécessité de dérouter les faux monnayeurs d'abord, puis les contrefacteurs et les faussaires, car les monogrammes servent très-souvent de cachets, par cela même de signature, aux actes publics ou privés. Donc, sans trop

[1] Régnant de 628 à 638.

[2] Tirés du recueil : *Le Moyen Age et la Renaissance.* — Orfèvrerie.

nous révolter contre cette sorte d'émulation qui inspire aux orfèvres une foule d'enlacements et de contours dont il faut deviner les intentions, parce qu'ils n'ont aucune règle précise, reconnaissons que ces bizarreries étaient d'autant meilleures qu'elles remplissaient mieux le but qu'ils y voulaient atteindre. Par conséquent, admettons comme de très-bon aloi ces obscurités calculées qui rendaient la lecture plus difficile, et moins accessibles les chances d'une contrefaçon. Qui n'eût reculé plus vîte devant une imitation criminelle de ces monétaires mérovingiens (*fig.* 7 *et* 8), que s'ils eussent

(7, 8 9). Monogrammes.

porté en simples lettres, pour mal exécutées qu'elles fussent, les noms des villes qui les frappèrent: *Andecavis* et *Medunta*, Angers et Mantes [1]? — Qui pourrait lire aisément, sans un habituel exercice que le vulgaire n'avait pas, cette signature de *Rainarius* (*fig.* 9), moins ancienne, mais qui s'en rapproche encore beaucoup pour la forme générale et la singularité de l'enchevêtrement [2]? En face de tels exemples ne doit-on pas être fort circonspect à nier la présence d'une lettre

[1] M. Combrouse, *Monn. méroving.*, pl. 4, n° 9, et pl. 29, n° 1.

[2] Acte de 926, tiré des archives de sainte Radegonde de Poitiers, par Besly, *Comtes de Poictou*, p. 223.

ou deux sur un spécimen quelconque, surtout quand il ne faut qu'un peu de bonne volonté pour compléter de soi-même, à l'aide de la science et des comparaisons, une construction dont les matériaux n'ont besoin que d'être un peu déblayés.

Arrivons à l'N de *Radegondis* qui excite la plus grande répugnance de M. Quicherat et de M. Le Blant. Ce dernier « y résiste de tout son pouvoir ». Et pourquoi ? Parce que « *un* des triens de Lyon à l'effigie de Justinien..... présente la figuration de l'N indépendamment de son enveloppe en forme d'arcade » (page 7). Et nous devrions conclure de ce triens, peut-être unique, que notre chaton n'a pas le droit de se faire une N de son arcade, lorsque la figuration de celle-ci (en plein-cintre se continuant jusqu'au niveau inférieur du monogramme entier) est d'ailleurs, avec tant d'autres variétés, si commune dans tous les alphabets contemporains [1] ? — Ne la voit-on pas aussi dans les monnaies (*fig.* 10) elles-

(10). N Mérovingiennes.

mêmes en grand nombre, telles que celle-ci de Charles-le-Chauve, frappée à Nevers, où les deux N de *Nevernis* sont de même style, tout en se pliant à une modification imperceptible par l'obtusion du haut de la lettre [2]. — Tel est encore ce sou d'or sorti de l'atelier de Sens, et où le *Senonibus* attire la même observation (*fig.* 11). Remarquez de plus,

[1] V. l'alphabet mérovingien donné par M. Combrouse, pl. 62. — On voit que l'avant-dernière de ces N est un véritable plein-cintre comme celui de notre *Radegondis*.

[2] Id., *Monn. de la deuxième race*, n° 338.

quant à ce dernier (*fig.* 11 *bis*), que par cette même licence dont les monétaires ne se font pas faute, la première N du mot *Senonibus* diffère entièrement de la seconde, jusqu'à ressembler très-bien à une H ; ce qui, au reste, n'est pas rare en ce temps-là. — En voulez-vous un autre spécimen ? Consultez ce triens d'or, imitation gallo-romaine d'un type byzantin [1], et vous lirez au-dessous du génie de l'empire (*fig.* 12),

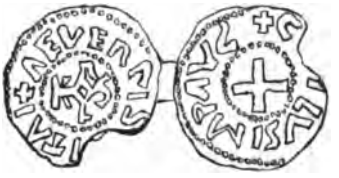

(11). Charles le Chauve.

(11 bis).

(12). Triens d'or.

la marque connue des ateliers de Constantinople CON-OB., et l'N vous y apparaîtra clairement avec une forme qui n'est plus tout-à-fait, il est vrai, celle de *Radegondis*, mais qui s'en rapproche, et en tout cas s'éloigne fort de la configuration la plus ordinaire venue jusqu'à nous. J'irais plus loin, si je voulais, mais nos dignes adversaires savent aussi bien que personne comment les graveurs sur pierre ou sur métaux ont multiplié à qui mieux mieux ces scandales de l'épigraphie dont se devaient désespérer tant de Saumaises futurs. J'atteste à ce propos notre vieux et docte Montfaucon qui a fouillé partout et qui nous donne cette empreinte d'une marque de Potier où l'A, à n'en pas douter, est fait aussi en arcade (*fig.* 13). Et ceci est romain : comme pour prouver que dans tous les temps ces fautes ou ces caprices ont eu cours forcé [2].

[1] Id., *Monn, mérov.*, pl. 16, n° 18.

[2] *Antiquité expliquée*, t. III, pl. CXXXVI.

— Il y aurait même à vous montrer par cet exemple tiré

(13) Marque de Potier romain.

d'un ouvrage d'orfèvrerie du IXe siècle [1] (*fig.* 13 *bis*), com-

(13 bis) Inscription grecque du IXe siècle.

ment le grec ne se gênait pas plus que le latin pour arrondir la tête de ses H majuscules, de façon à leur donner une fraternité incontestable avec notre N du VIe siècle, tel que l'alphabet latin de M. Combrouse nous l'indique [2].

Si de l'N nous passons à l'M qui a avec elle tant d'affinité, nous trouverons la partie supérieure de cette lettre arrondie en double arcade, dans un denier de Melle ou Médoc (Medolum), et non loin d'une L qui n'est pas des plus orthodoxes [3].

[1] Inscription du IXe siècle, sur une feuille d'or où est en repoussé la visite des saintes Femmes au tombeau de Notre-Seigneur. Δεῦτε, ἴδετε τον τόπον οπου εκειτο ο Κυριος : *Venite, et videte locum ubi positus erat Dominus* (Matth. XXVIII, 6). — *Moyen Age et Renaissance*, t. III. Orfèvrerie religieuse.

[2] *Monn. mérov.*, pl. 59, n° 8.

[3] *Monn. de la deuxième race*, n° 26. — Nous croyons devoir restituer ici à notre docte confrère de Poitiers, M. Lecointre, ce qu'il a dit des monnaies au coin de *Melle*, que M. Combrouse lui refuse, préférant les donner au

Nous la verrons plus bizarre encore (*fig.* 14) en cherchant bien, et jusque dans les types du XIVe siècle, elle persistera dans ses étrangetés, ne fût-ce que sur ce métal d'un comte

(14). Denier du Médoc.

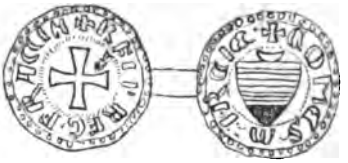

(15). Charles, comte de la Marche.

de la Marche [1] (*fig.* 15), et bien ailleurs, selon ces spécimens de la même époque (*fig.* 16).

(16). Variétés de l'M.

Après tant de preuves que notre arcade *peut très-bien* passer pour une N, nous demandons à MM. Quicherat et Le Blant, puisqu'ils veulent bien reconnaître qu'on ne peut conclure ici contre cette lettre d'une manière absolue (p. 8), de ne pas attendre d'autres exemples pour se décider à les adopter. Combien en faudrait-il encore pour établir une proposition plus solide et déduire une conséquence?

Mais enfin passons à un autre genre d'argument. Quand

Médoc. M. Combrouse n'a pas assez remarqué ce que M. Lecointre établit solidement, que, non loin de *Melle* en Poitou, était un château de *Médoc* où se frappait une monnaie que son nom (Medolus) a fait confondre avec celle de Melle, mais qui en diffère, aussi bien que celle du Médoc bordelais (V. *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, t. VI, p. 317).

[1] Charles, fils de Philippe le Hardi, comte de la Marche en 1316 (*Mémoire* de M. Cartier, parmi ceux des *Antiq. de l'Ouest*, t. I, pl. 11).

bien même cette fameuse N manquerait à notre monogramme, le mot *Radegodis* en aurait-il moins son intégrité dans la pensée du lecteur? S'il ne lui manque vraiment que cela, osera-t-on en prendre matière d'une querelle? Apparemment; car M. Quicherat va bien plus loin : Après avoir effacé mon N, il ne veut pas de l'S, et parce « qu'il peut y avoir » au lieu de ce qu'il ne veut pas, ici un D, là une L, et que « peut-être il faut y voir D, L, S », il va m'arranger avec toutes les lettres de notre monogramme presque une douzaine de mots qu'il propose à qui en voudra ; et de ces noms qui peuvent, dit-il, « avoir convenu comme le module de l'anneau à un homme aussi bien qu'à une femme »; mon honorable savant ne craint pas, après avoir forgé quatre noms de femme en IS, *Aregodis, Radegoldis*, etc., etc. (p. 8 et 9), — plus trois autres en A, *Aregolda, Radegolda, Drogesila;* — il ne craint pas, dis-je, d'y ajouter, au risque d'exagérer encore ces remarquables exagérations, trois noms d'homme, « comme *Ergadilo*, *Ardegilo*, voire même *Gradilo* ». — Or, je le regrette beaucoup, mais je dois conseiller aux partisans de ce système commode de ne pas trop s'y fier, car il n'a rien de solide au fond. Pour annuler un mot dont le sens est connu et accepté des linguistes, il ne suffit pas de lui opposer d'autres mots d'une parfaite insignifiance, en leur donnant une tournure trompeuse avec un faux air du pays, et c'est pourtant ce que fait ici mon ingénieux contradicteur. D'abord, il se prend lui-même dans ses propres rêts, en m'opposant son *Radegodis* sans N; cette forme est tout autant propre à l'idiôme de la Thuringe que *Radegondis*. M. Quicherat a pressenti cette réponse qu'il traite de « hardiesse » (p. 9), je ne sais pourquoi, car elle est très-valable, et il sait bien que dans certains dialectes germaniques, l'N disparaît devant la dentale, et cette soustraction purement euphonique ne change rien à la signi-

fication du mot [1]. Mais ce n'est pas tout. La terminaison ne donnant pas seule à un mot sa raison d'être ; une base lui étant également nécessaire pour le naturaliser dans une langue, il faudrait prouver que ces deux éléments existent à la fois dans tous ces prétendus noms propres que M. Quicherat s'est donné la peine de fabriquer pour les opposer au mien ; de là, nous leur concevrions, en même temps qu'une signification, une étymologie valable, et nous aurions contre nous, Poitevins, un de ces arguments négatifs qui ne manquent pas toujours d'une certaine valeur. Loin de là, je puis affirmer qu'avec ces terminaisons latines ou gauloises, on ne trouvera pas, dans un seul des mots qui s'en affublent, une étymologie possible qu'accepte le bas allemand. Pas un de ces malheureux noms qui s'y rattache, au témoignage irrécusable de M. Forstemann, dont le *Dictionnaire* est une grave autorité. Ce savant ne cite, dans son immense série des noms germaniques d'hommes ou de femmes usités jusqu'aux Croisades, rien qui laisse la moindre consolation aux amateurs de ce dialecte improvisé qui voudrait nous faire concurrence en compagnie de M. Quicherat [2].

Je tiens donc, on le comprend, à lire toujours *Radegondis ;* je n'abandonne donc rien des conjectures que je crois avoir émises le premier sur les causes qui ont transporté l'anneau de sainte Radegonde sur le champ de bataille de Montcontour. J'ose soutenir que son monogramme ne manque à aucune des règles faites à ce genre d'écritures, si tant est que ces règles aient existé ; je dis que cette décomposition d'un

[1] Le mot *Radegondis* signifie proprement : *La Walkeyrie conseillère*, que nous pourrions rendre par *la bonne Fée des combats qui y fait éviter la mort*. Les Walkeyries étaient des demi-déesses de la mythologie scandinave (M. Cardin).

[2] Cf. Aldeutsches Namenbuch. — *Dictionnaire des anciens noms allemands*, in-4° ; Paris, Franck, 1856.

mot en vingt autres, tous hazardés, ne prouve rien contre le seul qui ne le soit pas, et je vais finir par une raison d'artiste sur cette première partie de mon plaid.

M. Quicherat a observé que « le monogramme porte tous les caractères d'une incontestable authenticité » (p. 6). — Il ajoute que l'assemblage des lettres sur les deux montants de l'arcade « est un mode de combinaison dont l'épigraphie et la numismatique fournissent de nombreux exemples, particulièrement pour la Gaule méridionale ». — Ce sont là des aveux à ne pas négliger. Nous faisons partie de l'Aquitaine ; la Gaule méridionale vient jusqu'à nous, et va même jusqu'à la Loire où cesse la langue d'Oc. Le bijou semblerait donc appartenir par sa confection à un orfèvre du pays. Si je l'examine bien, il me paraît même, d'après le beau choix de son or fauve, le soigné de ses ornements et la belle et ferme gravure de ses caractères, avoir été confié à un ouvrier d'un burin exercé et habile. Et puis, au VIe siècle, qu'avoue M. Quicherat, le nom de *Radegondis* ou *Radegodis*, n'est, que je sache, appliqué à aucune autre personne illustre qu'à l'épouse du Roi des Francs, à la sainte fondatrice de Sainte-Croix de Poitiers. Ce titre de Reine explique même fort historiquement, avec d'autres motifs graves que nous dirons, comment cet anneau l'avait accompagnée dans le tombeau. Il avait dû servir, comme marque de souveraineté, à sceller quelques actes de Clotaire Ier, selon un usage qui s'est perpétué longtemps après lui ; on en voit des preuves en quelques chartes de Philippe Ier et de Louis le Gros [1]. Ces considéra-

[1] « Nos Rois ont voulu que leurs espouses eussent cet avantage, et permis qu'elles peussent soubscrire, et exprès ont ordonné cecy ès publications et régistres des parlements..... afin de donner plus d'authorité à telles lettres et escriptures », dit Belle-Forest. *Chroniques et Annales de France*, folio 4, in-fol. 1600.

tions, qui reviendront sous ma plume, sont-elles tant à dédaigner? Et quant à la largeur du module qui m'a préoccupé moi-même, et qui dépasse, il est vrai, la force ordinaire d'un doigt de femme, ne faut-il pas se l'expliquer par ce qu'avaient de plus vigoureux que nos générations affaiblies ces fortes races du Nord dont les femmes elles-mêmes partageaient l'énergique nature. Cette remarque s'accorde très-bien avec ce que des historiens respectables ont raconté de la haute stature de la Sainte, dont on fut étonné à l'ouverture qui se fit en 1412 de son tombeau [1].

Enfin, M. Quicherat remarque avec quelque surprise que la croisette placée au-dessous de l'A, et par conséquent tout au bas du chaton, aurait dû surmonter l'arcade comme dans tous les objets de ce genre (p. 6). On ferait la même obser-

(17). Louis le Débonnaire.

(18). Louis le Débon.

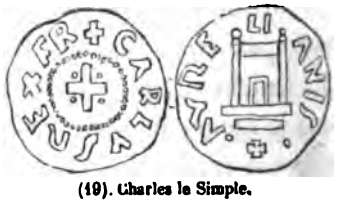

(19). Charles le Simple.

vation à l'égard de beaucoup de monnaies dont voici les types carlovingiens [2] (*fig.* 17, 18 [3] *et* 19 [4]). Mais ces types ont

[1] V. *Vie* manuscrite *de sainte Radegonde*, par le P. Vertamont, citée par M. de Fleury, in-12, p. 17 et 293.

[2] M. Combrouse, deuxième race, n° 100. — *Louis le Débonnaire* à l'obvers, n° 103.

[3] *Ibid.*, n° 103. — Encore de Louis le Débonnaire.

[4] *Ibid.*, Charles le Simple, n° 178, — et d'autres dans le même recueil, par exemple, de Melle, n° 238; de Châlons-sur-Saone, n° 215; de Paris, n° 310, et toutes dans les mêmes conditions quant à la croisette, que le haut de l'exergue force de renvoyer au bas de la pièce.

cela de particulier que si la place habituelle de la croix s'y trouve intervertie, c'est certainement parce que les lettres de l'exergue tiennent celle qu'elle aurait dû occuper. La même raison n'existe pas ici ; mais pour peu qu'on se rappelle tout ce qui précède, ne sera-t-on pas fondé à penser que la croix surmontant les arcades de certains monogrammes n'y était que pour couronner cette sorte d'édifice dont on avait fait l'enveloppe du nom propre, et qu'ici, n'ayant pas ce rôle à remplir puisque la prétendue arcade n'est qu'une simple lettre, une N, il a bien fallu lui assigner un poste inaccoutumé.

II. — LES RELIQUES.

Après avoir battu en brèche l'attribution de l'anneau par la négation absolue du nom qui l'immortalise, M. Quicherat procédant par forme d'induction, décide qu'on n'a pu le trouver dans le tombeau de sainte Radegonde en 1412, parce qu'alors on n'y devait trouver, selon lui, pas plus de bague que de reliques. — C'est fort ! — Mais, dit-il, « on va voir pourquoi, si l'on veut bien me suivre dans l'histoire que je vais essayer du corps de la bienheureuse reine » (p. 9).

Je veux bien suivre M. Quicherat. Je sais qu'en certaines matières on peut avoir en lui un guide sûr ; mais, dans ce voyage, il me faudra l'arrêter souvent. C'est qu'il y a parfois, en travers des grandes routes que pratiquent les plus doctes voyageurs, certains passages plus difficiles ou plus obscurs où l'humble villageois doit apporter modestement sa pioche et son falot.

Cela veut dire que je devrai signaler à plus fort que moi, des assertions erronées, des textes qui n'ont pas le sens qu'on leur donne, et des inattentions importantes ; toutes choses qui

peuvent bien échapper à un écrivain considérant son sujet d'une distance de cent lieues, mais contre lesquelles nos études locales doivent ici nous garder sûrement. Ainsi, pour égarer nos reliques de leur dépôt primitif, et nous prouver qu'elles n'y sont pas revenues, M. Quicherat voudrait invoquer les ruines réitérées de l'église qui porte à Poitiers le nom de la Sainte, ce qui aurait forcé d'en enlever le corps une bonne fois, après laquelle on ne l'y aurait pas revu (p. 11 et 12). La preuve, selon lui, en serait dans une découverte qu'on aurait faite certainement à Saint-Bénigne de Dijon, lorsque des fouilles faites en 1001 pour la reconstruction de cette église, auraient surgi des *ossements*, reconnaissables à une inscription authentique pour être ceux de la Sainte. N'était-ce pas là, nous dit-on, une protestation contre la réalité de ceux que prétendaient avoir les Poitevins? — Il s'en suivrait donc carrément que le tombeau profané en 1562 par les huguenots, était alors vide depuis au moins six cents ans, et que l'ouverture de ce même tombeau, en 1412, n'était qu'une anecdote apocryphe. Donc, l'anneau ne devait pas plus s'y rencontrer que le reste, et tout ce qu'ont rapporté les historiens Bouchet, Filleau et bien d'autres, et le chanoine lui-même qui prend ici la parole, et tout ce qu'on a répété d'émouvantes circonstances, ne composent, à bien voir, qu'une espèce de conte inadmissible; c'est « une confusion avec quelque autre découverte, par exemple, du roi Pépin d'Aquitaine, ou d'une autre reine mérovingienne *qui put bien également y recevoir la sépulture;* c'est le fait de certaines personnes enthousiastes cherchant des patrons pour les autels qu'elles voulaient relever » (p. 12 et 13, et les suivantes jusque à la fin) !!!

Revenons sur tout cela et sur quelques détails qui rentrent dans un exposé si séduisant.

1° « Sainte Radegonde, dit M. Quicherat, avait élu sa sépulture dans l'église Sainte-Marie fondée par elle-même hors des murs de Poitiers. Lorsqu'elle mourut, l'édifice n'était pas achevé... Grégoire (de Tours), s'acquitta d'une consécration partielle, en bénissant un autel dans la cellule (ou confession) où devait reposer la *défunte*... Cette circonstance ne se rapporte à aucune des parties de l'église actuelle de sainte Radegonde, laquelle a succédé après cinq ou six reconstructions à la basilique primitive de Sainte-Marie » (p. 9 et 10).

Rien de plus vrai que le choix de sa propre sépulture, fait par sainte Radegonde, comme il est ici constaté, mais rien de moins prouvé que tout le reste. Car, d'abord, il faudrait ne pas oublier que cette église était destinée à l'ensevelissement de toutes les religieuses de Sainte-Croix, et placée ainsi en dehors de la ville parce que, selon la loi romaine suivie chez les Francs, personne ne devait être enterré dans l'intérieur de la cité. Nous devons entendre aussi que ce soin d'une sépulture particulière était inspiré par le respect de ces corps de Vierges consacrées qu'on n'eût pas jugé convenable d'abandonner dans un cimetière commun [1]. Quoiqu'il en soit, puisque des clercs furent établis dans cette église pour le secours spirituel de la communauté naissante des sœurs ; puisque nous voyons le premier abbé, Arnégisile, choisi par la fondatrice elle-même pour diriger cette collégiale [2], on ne peut croire avec M. Quicherat que l'église « ne fût pas encore achevée » (p. 9) à la mort de la Sainte. Le contraire appert clairement du récit de Bandonivie qui, à la

[1] C'est ce que dit assez l'expression de Bandonivie : In basilica Sanctæ Mariæ nomini dicata, ubi SACRA VIRGINUM CORPORA de monasterio suo conduntur (*Vita sanctæ Radegundis*, c. v, n° 37).

[2] V. BOLLANDUS, tom. III, Aug., p. 83.

prière de ses compagnes, écrit fort peu de temps après ce qu'elle a vu de cette sainte vie, et parle de l'église de Notre-Dame comme d'une *basilique*, la distinguant même fort spécialement du tombeau qui déjà s'illustrait par des miracles [1]. Que le saint lieu ne fût pas encore consacré, c'est une vérité historique attestée par saint Grégoire de Tours, autre témoin oculaire et acteur principal de ce grand fait de la sépulture [2]. Mais il n'en faut pas conclure qu'elle n'était pas suffisamment prête, car en dehors de toute mention de cette inauguration liturgique, dont les annalistes ne parlent pas plus après qu'avant, nous qui sommes sur le terrain et qui vivons au milieu d'une foule de détails dont chacun est une lumière, nous croyons voir à travers le silence des contemporains la véritable raison de ce retard. L'évêque diocésain, ce Marovée qui se trouve absent, mais toujours dans son diocèse [3], et qui, semble-t-il, aurait pu arriver au bout de trois jours, puisque saint Grégoire était venu si promptement ; ce prélat dont la vie exemplaire et dévouée est maintes fois louée par les chroniques de son temps, mais dont le caractère était un peu difficile [4], s'était chagriné soit des priviléges accordés à Sainte-Croix en dehors de sa juridiction personnelle, soit de ce que Radegonde avait pris la règle de saint Césaire, laquelle enlevait à l'évêque, sur le monastère de Poitiers, une influence directe. De là, une résolution arrêtée de ne point se mêler des choses du couvent. Déjà, en 568, quand il s'était agi de recevoir à Poitiers le bois de la vraie Croix envoyé de

[1] *Ibid.*, p. 82.

[2] *De Gloria Confessor.* c. CVI.

[3] BOLLAND. *ub sup.*, p. 64 et 82.

[4] GRÉG. TURON., *Hist. franç.*, lib. VII, c. 24 ; lib. IX, c. 30, 40 et 42, — et *de Miraculis* sancti Martini, lib. II, c. 44. « Marovæus Pictavis antistes, non immerito Hilarii beatissimi discipulus præconandus. »

Constantinople à la sainte reine, Marovée s'était refusé à ces grandes pompes, était monté à cheval et parti pour la campagne [1]. Saint Euphrone, évêque de Tours, avait dû le suppléer dans cette cérémonie et apporter l'insigne relique jusqu'au dernier but de son voyage. N'est-on pas fondé à regarder la course pastorale, lors de cette mort dont il avait sans doute vu les approches, comme motivée par la même cause, ou du moins prolongée tout exprès? On conçoit dès lors comment sa basilique manquait encore de sa *consécration* qui n'aurait pu se faire que par l'évêque ou par un délégué ayant le même caractère que lui, et qu'il se dispensait bien de chercher. Mais outre que cette cérémonie n'était pas plus indispensable qu'aujourd'hui à une église pour que l'on commençât à y exercer les fonctions sacrées, et qu'une simple *bénédiction* lui pouvait être donnée provisoirement par un prêtre, nous trouvons dans ce que fit saint Grégoire, une preuve irrécusable que s'il pouvait manquer encore au lieu saint quelqu'une de ses parties secondaires, telle que le porche, le clocher, etc., du moins on s'en servait déjà et pour les offices des prêtres, et pour la sépulture des religieuses, comme le dit expressément Mabillon [2]. Le cimetière en avait été bénit préalablement comme l'église elle-même, car il ne faisait avec elle qu'une seule et même chose : tel était dès ce temps comme aujourd'hui encore, l'esprit de la loi canonique; si bien que la réconciliation d'une église adjacente à un cimetière et profanée par quelque impiété, doit s'étendre à cette annexe qui, en réalité, n'est autre chose que la portion de l'église réservée aux morts [3]. Un autel s'y trouvait toujours où le saint sacrifice était souvent offert pour les

[1] Ascensis equis, villæ se contulit. Greg. Tur., *Hist. Franç.*, lib. ix, c. 40.

[2] *Annal. bened.*, lib. vii, c. 56, d'après le testament de la Sainte.

[3] Cf. d'Héricourt, *Lois ecclésiastiq.*, G. vii, 14.

défunts [1] : c'est la véritable origine de nos *lanternes des morts* au pied desquelles était toujours un autel, et dont l'usage s'est conservé généralement comme une *confession* jusqu'au XIVe siècle. On voit, d'après ces notions, que M. Quicherat n'a pu se tromper en regardant l'autel que Grégoire de Tours se décida à consacrer en l'absence de son collègue. Il était bien là, en effet, question d'un caveau particulier, destiné d'avance à la sainte reine, et comme antérieurement saint Hilaire en avait fait un à sa femme et à sa fille, à côté desquelles il avait réservé sa propre place. Mais après avoir très-bien compris le sens des paroles de saint Grégoire [2], M. Quicherat se trompe absolument sur le reste, et tout fâché que je sois de ne pouvoir lui passer des inexactitudes dont sa brochure fourmille, forcé même de les indiquer, parce qu'elles tendent toutes à la conclusion que je combats, je le prie de ne pas tant « s'empresser de dire » que cette circonstance de la sépulture en une confession, « ne se rapporte à aucune des parties de l'église actuelle de Sainte-Radegonde, laquelle, ajoute-t-il, a succédé, après cinq ou six reconstructions, à la basilique primitive de Sainte-Marie » (p. 10). — Nous allons voir une fois de plus à quels dangers s'expose un historien quand il aborde certains faits qu'on ne peut complètement traiter sans étudier attentivement avec eux tous les côtés d'une question positive.

Ainsi, tout en accordant les cinq ou six reconstructions (et c'est large !) qui, au jugement du docte critique, devraient dérouter nos études, et s'interposer entre la cellule funéraire de la Sainte et nos conjectures, rien n'empêche d'arriver à une vérité tout opposée à ses convictions. Nous n'hésitons

[1] D. Ruinart, *Notæ ad S. Gregor. Turon., historiam franç*, lib. ix, c. 11.

[2] Et sic ab illis injunctus, altare *in cellula ipsa* sacravi.

pas, en Poitou, à soutenir que l'église Notre-Dame-hors-les-Murs, dite bientôt après de Sainte-Radegonde [1], n'a jamais changé de place, et subsiste encore sur son terrain primitif. Quand nous n'aurions, pour le croire, que sa proximité obligatoire de la maison de Sainte-Croix, et que la règle universellement suivie de ne reconstruire une église détruite que sur ses premiers fondements [2], il faudrait se rendre à cette double évidence. Mais je vais plus loin, et tout plein de ce que j'ai interrogé, examiné si souvent, au point de vue de mes études d'archéologie et d'architecture sacrée, je reste convaincu, et je prétends en convaincre quiconque voudra se livrer avec moi à cet examen, que, soit par le plan d'ensemble, soit par les détails de la construction, l'église *souterraine*, c'est-à-dire la crypte où repose encore le saint tombeau, et le déambulatoire qui l'environne à l'instar du pourtour de l'église supérieure, sont, à cela près de quelques reprises peu importantes, ce qu'on les fit vers le milieu du VIe siècle. Je ne me suis jamais décidé à leur supposer une autre époque, après les avoir revus peut-être vingt fois, et toujours en sondant de ma pensée les secrets, devenus enfin moins profonds, de l'architecture mérovingienne. Qu'on se figure un espace de trois à quatre mètres de large, sur cinq ou six de profondeur, n'ayant d'accès que du côté de la nef supérieure, entièrement murée de toute autre part, et demeurée ainsi jusqu'en 1853 dans sa disposition originelle. Autour d'elle, et enarrière d'un mur fondamental ayant six mètres d'épaisseur, règne une chapelle circulaire large en tout sens de quatre mètres, et tout cet espace, divisé régulièrement par trois absidioles

[1] Brevi post tempore hoc nomen loco dedit, dit Mabillon (*loc. ub. sup.*), d'après Bandonivie qui appelle ainsi la basilique déjà inaugurée avant la mort de Radegonde.

[2] V. Notre *Histoire de la cathédrale de Poitiers*, t. I, p. 5.

ou chapelles, est ajouré par quatre petites fenêtres donnant sur le cimetière extérieur. C'est cet espace qui était ménagé pour l'ensevelissement des religieuses. On y a trouvé, lors des restaurations récentes qui s'y sont faites, des sarcophages en pierre qui semblaient abandonnés depuis longtemps, vides de toute dépouille mortelle, mais que leur couvercle en bâtière et l'absence de tout ornement faisaient remonter, peut-être, à la période historique qui nous occupe. *Peut-être* la crypte a-t-elle subi un remaniement, quant à son ornementation architectonique, après quelque sinistre du IXe siècle, ou vers l'an 1012 dont j'aurai à parler; car j'ai pu recueillir, en 1853,

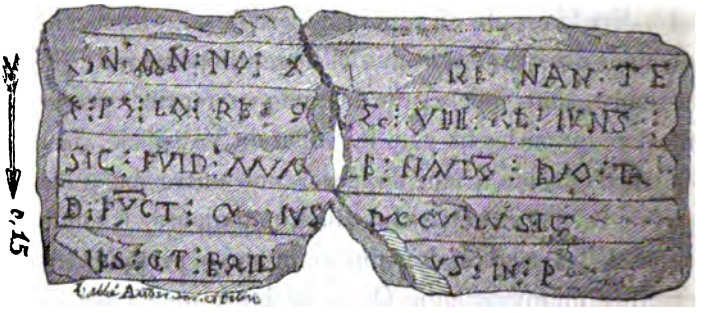

(20). Épitaphe de religieuse.

dans les décombres accumulés pour élever le sol à une époque incertaine, des fragments sculptés et surtout une épitaphe de religieuse (*fig.* 20), qui attestent suffisamment qu'une réédification s'y était faite sur le théâtre même d'une ruine [1]. *Peut-*

[1] En l'année X..... du règne de Charles, roi des Francs, le IX des calendes de juin (24 mai), mourut *Devota* (religieuse consacrée), pleine de bonnes œuvres et de mérites dont le corps fut ici déposé. Que son âme repose dans la paix !

être l'arcature continue qui règne sur le mur en hémicycle de la chapelle sépulcrale, les chapiteaux qui en supportent les retombées, et les bases de leurs colonnes romanes, peuvent-ils être attribués au siècle où mourut Charlemagne. Mais comme je ne vois pas assez quelle différence notoire la science établirait entre ces caractères et ceux que l'art s'était faits à l'époque de saint Pient et d'Austrapius [1], comme d'ailleurs certaines façons de ciselures lapidaires se sont prolongées dans toute la durée du style roman avec des modifications moins dépendantes du genre que du plus ou moins d'habileté de l'ouvrier, je ne pourrais, en conscience, prononcer que cette dernière demeure où la Sainte est encore vénérée, ne soit pas celle que saint Grégoire avait bénite. M. Quicherat a-t-il quelques arguments à m'objecter sur ce point? Nous y reviendrons avec lui, car je le suis pas à pas, et ici j'arrive à lui signaler un fait à l'égard duquel il a eu une grande distraction.

« La consécration terminée, dit-il, on alla chercher le corps : celui-ci avait été embaumé et enfermé dans un cercueil de bois par les soins de l'abbesse » (p. 10). — Ceci est une traduction exacte de saint Grégoire de Tours [2]. Mais voici où le sens donné au français n'est plus celui du latin :

[1] Clotaire, en 544, avait chargé saint Pient, alors évêque de Poitiers, et Austrapius, duc de la province, d'élever à ses frais le monastère de Sainte-Croix. Notre-Dame-hors-les-Murs devant être considérée comme une portion du nouvel établissement, ces nobles entrepreneurs durent songer à réserver une sépulture particulière à l'illustre fondatrice épouse du Roi. Austrapius ne mourut qu'en 557, lorsque déjà, très-probablement Notre-Dame était fort avancée, sinon terminée.

[2] Providentia abbatissæ capsam ligneam fecerat, in qua corpus aromatibus conditum incluserat, et *ob hoc* fossa sepulturæ *spatiosior* erat. ita ut ablatis duorum sepulcrorum singulis spondis, ac de latere junctis, capsa cum sanctis artubus locaretur (*De Glor. Confess.*, c. CVI).

« En cet état (le cercueil) fut trouvé *trop petit pour la fosse qu'on avait faite* IMMENSE. Il fallut aviser à un expédient. On prit deux sarcophages à chacun desquels on abattit un de ses longs côtés, et on les appliqua l'un contre l'autre par le côté abattu. C'est dans l'auge de pierre qui résultait de cet arrangement, que le cercueil fut déposé. »

Voilà un arrangement qui m'étonnerait! J'en concevais un autre un peu meilleur. Car si je compare le texte latin de saint Grégoire avec la version qui nous en est donnée, je trouve, sauf erreur, qu'il faudrait traduire autrement. Comprenez-vous, en effet, que ceux qui viennent de prendre les derniers soins de la sainte femme; ceux qui ont voulu que, par un surcroît de précautions, ses restes chéris fussent, d'après une pratique du temps [1], renfermés dans une capse de bois pour lui conserver mieux le bénéfice des aromates qui l'entouraient, se soient oubliés sur l'une des précautions les plus simples, jusqu'à faire ou à laisser faire *une fosse* IMMENSE, et que, pour réparer cette bévue, on se soit donné la peine d'*aviser à un expédient* beaucoup plus long et plus difficile qu'un autre naturellement offert à la pensée de chacun? Le plus naïf des fossoyeurs, en pareil cas, n'aurait pas manqué de remettre sur la boîte une fois placée, et autour d'elle, toute la terre maladroitement tirée de ce vide démesuré. Et encore quel *expédient!* On aurait coupé deux sarcophages, capables apparemment par l'*immensité* de leurs dimensions de combler cette cavité malheureuse... — Que dis-je? trop grands encore pour elle (quoiqu'ils n'aient comme tous les sarcophages

[1] Cette pratique se conserva jusqu'à une époque bien plus reculée. Richard Ier, duc de Normandie, mort en 996, fut renfermé dans un cercueil en bois, puis déposé ainsi et scellé dans un sarcophage, et enterré à la porte de l'église de Fécamp qu'il avait fondée (*Mém. des Antiq. de l'Ouest*, tom. II, p. 201).

possibles, qu'à peine deux mètres de long, sur 0,50 de large à la tête), car on les diminue à peu près de la moitié *de leur largeur*, puis *on applique l'un contre l'autre ces côtés abattus ;* de sorte que, l'opération faite, et le cercueil de bois déposé dans ce cercueil de pierre, le premier se trouvait augmenté à peu près, à l'intention du vide *immense* qu'on voulait remplir, d'une épaisseur en tout sens équivalente à 0,10 de plus. — En vérité, si *la fosse* était *immense*, cette petite ressource dut être d'un faible secours, et le lecteur y perd son latin. J'aimerais mieux traduire ainsi, tout en négligeant un peu la concision pour mieux élucider le fait. « L'abbesse, pour parer « *(providentia)* à la difficulté du moment, avait fait faire un « cercueil de bois dans lequel le corps était déposé, embaumé « avec des parfums. La fosse où il devait être placé avait « donc *(ob hoc)* été creusée un peu plus large *(spatiosior)*, de « façon à recevoir le précieux dépôt. Car celui-ci fut encore « renfermé dans un second sépulcre formé provisoirement [1] « de deux sarcophages de pierre, dont on avait abattu les « côtés ».

Tout cela ne devient-il pas clair, simple, et ne conçoit-on pas mieux ces moyens commandés par la circonstance que l'inexplicable maladresse du fossoyeur, et l'embarras plus stupéfiant encore où elle aurait jeté l'assistance ? Comprenez-vous ce grand malheur d'une espèce de précipice aussi inattendu qu'inexplicable, devant lequel s'arrêteraient tout interdits un évêque, des clercs nombreux, des citoyens de toutes les con-

[1] Ce second sépulcre avait le double avantage alors de garder contre l'humidité de la terre le cercueil de bois, quelque peu de temps qu'on dût l'y laisser, pour le cas où ce provisoire se serait prolongé par l'absence de l'évêque ; et de rendre la translation dans un sépulcre définitif plus facile quand Marovée devrait procéder à la clôture du tombeau, laquelle lui appartenait de droit.

ditions [1]; et cette foule affligée, forcée d'attendre là qu'un tailleur de pierres, mandé à cette fin, *ait abattu les côtés de deux sarcophages* de dimensions ordinaires, et qui cependant, une fois réduits de cette épaisseur, n'en remplissent pas moins l'*immensité de cette fosse* inouïe ?

Et quand M. Quicherat a de la sorte indiqué à son lecteur l'ordre de la cérémonie, il ajoute, très-sûr de son fait et de ses conséquences : « Cela suffit pour renverser l'hypothèse tant de fois émise que le tombeau (actuel) serait celui dans lequel la Sainte a toujours reposé » (page 10).

Nous y voici, et la discussion entre dans une phase nouvelle, mais non moins curieuse.

D'abord, personne que je sache n'a jamais prétendu que le cercueil de bois et les deux parties de ces sarcophages de pierre dont je viens de parler, aient été autre chose, je le répète, qu'une sépulture provisoire. Écoutez plutôt le narrateur suivi par M. Quicherat, déclarant que ce sépulcre ne fut même pas fermé, et que l'assistance, après une dernière prière, se retira avec l'officiant, laissant au prélat diocésain le soin de les recouvrir en son temps, et de terminer tout par l'offrande du saint sacrifice [2]. On pourvoyait ainsi, en supposant que Marovée ne revînt qu'un peu tard, aux inconvénients possibles de son absence, et ce véritable *expédient* conciliait la conservation du corps avec les égards dus au père spirituel de toutes ces âmes. Une fois les suprêmes fonctions accomplies par lui, on ne comptait pas délaisser certainement les saintes dépouilles dans cette étrange sépulture composée de pierres de rapport que ne liait même pas un peu de ciment,

[1] *Cives et reliqui viri honorati qui ad exsequias beatæ reginæ convenerant*, dit saint Grégoire ; *ub. sup.*

[2] Tunc facta oratione, dicessimus, reservantes episcopo loci ut ab eo celebrata missa tegeretur operculo.

et restée *ouverte* à fleur de terre. Comme on faisait alors pour les grands, on se proposait de leur donner bientôt un dernier asile plus digne d'elle, et cette espérance ne tarda pas à se réaliser, car on sait que Marovée bientôt revenu, abjurant ses préventions devant les guérisons miraculeuses opérées sous ses yeux, s'empressa d'achever dignement l'œuvre de son collègue de Tours.

Dès lors on dut, selon l'usage observé envers les restes des Saints honorés par des miracles, *relever de terre* le corps autour duquel des merveilles nombreuses s'étaient chaque jour opérées, au dire de témoins oculaires qui nous les ont transmises [1]. C'était la forme alors employée, pour ce que nous appelons la canonisation. De là à un tombeau plus digne, dans cette cellule funéraire que la Sainte ne quittait pas, et à laquelle sa présence avait donné une sorte de consécration, il n'y avait aucune distance. Ce fut ainsi que s'inaugurèrent la réputation européenne et le culte de la patronne de Poitiers. — « Je reviendrai tout-à-l'heure sur ce tombeau », dit M. Quicherat. — Et moi aussi. Mais avant tout, voyons avec lui ce qu'il pense des reliques dont il conteste l'histoire.

L'ABBÉ AUBER,

Chanoine de l'Église de Poitiers, Historiographe du Diocèse.

(*La suite au prochain numéro.*)

[1] *Hist. Franc.*, c. L, et D. RUINART, in cap. XXXII *de Miraculis sancti Martini*, lib. IV. — Fortunat., *de Vita B. Radeg.*, c. IV. — Bandonivia, c. IV, apud Bolland. *loc. cit.*, p. 73 et 81.

LA SCIENCE ET LA TRADITION

DERNIER ARTICLE *.

Ce qui est surtout capable de frapper tout lecteur qui parcourt avec quelqu'attention les *Études* de M. Lair, c'est l'extrême facilité avec laquelle l'auteur semble oublier ce qu'il a dit précédemment, ou pour exposer une doctrine contraire, ou pour donner à la même pensée une exagération qui la rend fausse et insoutenable. Ce défaut vient principalement de ce que M. Lair écrit sans s'être entouré au préalable de documents positifs et certains sur lesquels il lui soit possible d'appuyer ses affirmations et auxquels il puisse recourir toutes les fois qu'il veut proclamer de nouvelles affirmations correspondant aux premières. Il est rare que l'erreur soit en tout temps conséquente avec elle-même, et c'est un des caractères qui la fait facilement reconnaître, de s'égarer sur un terrain qu'elle ne connaît pas et qu'elle n'a pas auparavant exploré.

Déjà nous nous sommes demandé comment il pouvait se faire que M. Lair eût dit, sans hésiter, que dans la *Vie* de

* Voir le numéro d'octobre, p. 538.

saint Exupère *on ne remarque guère d'invention que sur un point, celui de la mission donnée par le pape saint Clément à l'Apôtre du Bessin*, quand la *Vie* de saint Regnobert nous dit positivement du même saint Exupère, *et ipse ex discipulis Beati Clementis erat.* Mais la contradiction sur ce point se renouvelle bientôt sous une autre forme. Notre auteur affirme, en effet, que [1] : « *La première* trace certaine de l'a-« doption dans le diocèse de cette croyance à l'envoi de saint « Exupère par saint Clément, est l'insertion dans le bré-« viaire d'un abrégé de la fausse *Vie* (de saint Regnobert). » Or, cette affirmation repose uniquement sur ce préjugé que la *Vie* de saint Regnobert n'est pas d'origine bayeusaine [2], et qu'une main étrangère l'aura composée pour un diocèse qui n'est pas le nôtre, tandis que les rédacteurs du bréviaire de Bayeux sont allés mendier, sur une terre que leur Apôtre n'avait pas évangélisée, des renseignements certains sur leur premier Évêque.

Il faut l'avouer, de telles suppositions ne sont pas à l'honneur de ces hommes si remarquables qui ont gouverné l'Église de Bayeux aux XIIe et XIIIe siècles. Assurément, Philippe de Harcourt ou Robert des Ableges ne croyaient pas, quand ils élevaient à la gloire de Dieu leur splendide cathédrale, et qu'ils fixaient à la voûte même de l'édifice la tradition de leur église sur la succession des premiers Évêques de Bayeux ; ils étaient, disons-nous, loin de penser qu'un jour on les travestirait en pèlerins quêtant des souvenirs que leur propre église n'avait su conserver. Heureu-

[1] II, page 8.

[2] « Rien ne montre que la *Vie* (de S. Regnobert) ait été connue à Bayeux. . Tout nous porte à croire au contraire que ce document fut composé postérieurement à la translation des reliques de S. Regnobert hors de Bayeux. » — J. Lair. *Études*, II, p. 8.

sement qu'en cherchant à obscurcir l'auréole dont l'histoire a orné l'image de nos Pontifes, M. Lair se trouble et trahit sa pensée.

En effet, notre savant critique nous avait dit dans ses premières *Études* que, suivant sa pensée, la *Vie* de saint Regnobert *avait été emportée de Bayeux avec les reliques du Saint, et qu'elle les a suivies dans leur exil.* Les Actes de saint Regnobert ont donc été composés à Bayeux, dans l'Église même du saint Évêque, et pour ainsi dire auprès de son tombeau. Ils n'ont donc pu être écrits que par une main pieusement amie des souvenirs conservés sur le lieu même qui avait été le théâtre des dévouements de l'Apôtre, de ses vertus et de ses miracles. Il y avait donc à Bayeux une tradition dont les Actes étaient l'écho, ou plutôt la voix sympathique à toutes les âmes racontant pour toutes la doctrine de notre église touchant saint Regnobert, le second de nos Évêques, et saint Exupère qui avait été son maître et son père spirituel. Car c'était bien l'enseignement de l'Église de Bayeux, puisqu'il se trouve consigné dans un monument, parti de Bayeux avec les saintes reliques, et destiné à leur servir partout et toujours de titre d'authenticité, et à provoquer en leur faveur le respect et la dévotion des peuples qui allaient les recevoir.

Si donc M. Lair nous dit que la *Vie* de saint Regnobert part de Bayeux; si, par conséquent, ce qui est consigné dans ce monument doit être considéré comme étant à cette époque la tradition reçue et enseignée dans l'Église, d'où la *Vie* est originaire ; si, d'un autre côté, la *Vie* dit positivement de saint Exupère qu'il était disciple de saint Clément, *ex discipulis B. Clementis erat,* n'en résulte-t-il pas suivant les règles les plus sévères de la logique qu'au IXe siècle au moins il y avait dans l'Église de Bayeux une tradition positive qui rap-

portait à saint Clément la mission du premier Apôtre du Bessin. Mais si tout cela découle rigoureusement des aveux mêmes de M. Lair, comment qualifier cette assurance avec laquelle il ose affirmer dans ses nouvelles *Études* que *la première trace certaine de l'adoption dans le diocèse de cette croyance à l'envoi de saint Exupère par saint Clément*, se trouve dans le bréviaire dont la rédaction ne peut remonter au-delà du XIIIe siècle. Tant il est vrai qu'il n'est rien comme un parti pris pour aveugler les hommes et les faire tomber dans de graves inconséquences. Mais nous bénissons ces nouvelles faiblesses de notre adversaire, puisqu'elles nous servent à constater une fois de plus et en vertu de témoignages qu'il ne saurait récuser, l'existence dans l'Église de Bayeux, au IXe siècle comme au IVe et au XIIIe, d'une tradition constante et jamais démentie qui rapporte la mission de saint Exupère à saint Clément, et affirme que saint Regnobert a été disciple et successeur immédiat du premier Apôtre.

Toutefois, faisons remarquer à M. Lair, afin de lui témoigner quelle importance nous attachons à ses paroles, à ses aveux et aux autorités qu'il veut bien nous fournir, que par *tradition* nous n'entendons plus seulement parler d'une doctrine transmise de bouche en bouche et qui, malgré ses titres de légitimité, pourrait cependant se trouver dédaigneusement rejetée par la critique des savants élèves de l'école des Chartes; mais nous parlons d'une véritable tradition écrite, exprimée par des manuscrits réels qu'on pouvait toucher de ses mains et lire de ses propres yeux.

En effet, nous avons précédemment appelé l'attention de M. Lair sur ce point qui nous est révélé par la *Vie de saint Loup* que, avant les invasions normandes, c'est-à-dire au IXe siècle, il existait dans l'Église de Bayeux des archives

qui perpétuaient le souvenir des premiers Évêques en racontant leur histoire et leurs vertus. Or, ce recueil constituait bien pour M. Lair lui-même une tradition *écrite*, dont il ne peut nier l'existence sans renoncer à l'autorité qu'il accorde à la *Vie de saint Loup;* cette tradition détruite par l'invasion a donc duré jusqu'au IXe siècle ; mais, si au IXe siècle nous constatons dans l'Église de Bayeux même un texte écrit racontant la *Vie* du second Évêque, et nous indiquant l'époque à laquelle le premier a été envoyé pour évangéliser le pays, il en résulte que, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, il a existé *pour* et *dans* l'Église même de Bayeux, une série de monuments constituant de la façon la plus légitime, une vraie tradition *écrite* dont le texte, au moins en partie, est parvenu jusqu'à nous, ménagé qu'il était par la Providence pour les travaux et toute la sollicitude de M. Lair, aussi bien que pour la confirmation des doctrines que l'Église de Bayeux n'a jamais cessé d'enseigner. Ces vérités sont tellement évidentes que notre savant contradicteur ne saurait les rejeter sans condamner la science, renoncer à ses propres affirmations et sans se condamner lui-même.

Si la *Vie* de saint Regnobert que M. Lair a voulu traiter avec une si injuste sévérité n'en demeure pas moins, malgré tous les efforts de la critique, un monument précieux pour nos traditions, un témoin fidèle de la croyance de l'Église de Bayeux, à une époque où le fléau de l'invasion venait détruire les titres les plus authentiques de l'apostolicité de notre Église, interrogeons maintenant la *Vie* de saint Exupère, que notre savant adversaire publie dans ses nouvelles *Études*. Mais avant d'enregistrer les réponses que ce document nous procurent, écoutons M. Lair discuter son origine.

« Nous inclinons, dit-il, à y voir le fait d'une main corbeilloise. » Pourquoi ? « C'est à Corbeil que les reliques de

saint Exupère furent transférées vers le IXe siècle. » Assurément, la raison vaut son pesant d'or. A la même époque, les reliques de saint Regnobert sont transférées de Bayeux, d'abord à Saint-Victor d'Épines, puis en Bourgogne et en Franche-Comté; et, malgré ce qu'il avait dit précédemment, M. Lair est obligé d'avouer que la légende du Saint partit de Bayeux avec les reliques; par conséquent, qu'elle avait été composée à Bayeux même, peut-être sur des documents écrits dont elle n'était que la copie, du moins sur les données fournies par une tradition légitime, basée sur des monuments que le malheur des temps venait de détruire. Mais si M. Lair reconnaît qu'il en fut ainsi pour la légende de saint Regnobert, quelle raison a-t-il de traiter avec moins d'égards la Vie de saint Exupère? Il explique son système de la façon la plus arbitraire, et qu'il ne saurait appuyer de la moindre raison. Il dit que les reliques de saint Regnobert passèrent par Corbeil en se rendant en Bourgogne, et qu'une partie détachée du tout demeura dans cette église avec la légende qui servit de modèle pour composer celle de saint Exupère.

Peut-on agir avec plus de hardiesse, et compter davantage sur la simplicité de ses lecteurs, pour leur proposer de telles suppositions?

Il est vrai que notre critique ne présente toutes ces idées que sous forme de conjectures; mais il a une telle confiance dans la bonté d'âme de ceux auxquels il s'adresse, qu'il ne paraît pas douter un instant que ses hypothèses ne doivent être enregistrées comme des réalités contre lesquelles il est impossible de s'élever.

Cependant, est-il certain que les reliques de saint Regnobert passèrent par Corbeil? Rien au monde ne saurait nous autoriser à faire cette supposition. Mais au moins une partie des reliques du second Évêque de Bayeux vinrent-elles, à une

époque quelconque, se placer auprès de celles de saint Exupère dans l'église de Corbeil ? Si nous ne sommes pas disposé à le rejeter obstinément, nous n'admettrons du moins ce fait que quand il nous aura été prouvé par des témoignages certains. Ce que nous savons, c'est qu'en l'année 1793 les reliques de saint Exupère et celles de saint Loup furent brûlées publiquement par la commune de Corbeil, mais le procès-verbal qui relate ce sacrilége, ne mentionne nullement les reliques de saint Regnobert.

Quoiqu'il en soit, quand même nous pourrions reconnaître qu'une parcelle des reliques de saint Regnobert soit venue à Corbeil, qui nous dira l'époque et les circonstances de cette translation ? Le fait n'est cependant pas sans intérêt, puisque c'est sur sa date même que repose celle de la composition de la *Vie* de saint Exupère. Mais non, M. Lair ne réussira jamais à démontrer qu'il n'en a pas été pour saint Exupère ce qu'il avoue s'être fait pour saint Regnobert, et ce qui se pratiquait toutes les fois qu'on opérait une translation de saintes reliques, c'est-à-dire que la Vie de saint Exupère partit de Bayeux avec le saint corps, pour être placée dans les archives de l'église qui allait le recevoir. Nous savons que les reliques furent déposées d'abord sur le territoire de Palluau; ce fut dès lors la noble famille de ce nom qui fut en possession de la légende, et qui le transmit avec les reliques à l'église de Corbeil. Il ne s'agissait pas alors d'une soustraction frauduleuse, et M. Lair devrait savoir que toutes les fois que les reliques d'un Saint étaient transportées en tout ou en partie d'une église à une autre, les précieux ossements étaient accompagnés d'un extrait au moins de la Vie du saint personnage. C'est ainsi que l'on peut expliquer cette diffusion des mêmes légendes jusque dans des localités qui ne paraissent avoir jamais eu de rapports directs

avec l'église d'où partirent primitivement les reliques que la *Vie* concerne.

Puisque rien ne démontre l'existence à Corbeil, au IXe siècle, des reliques de saint Regnobert, et que d'ailleurs il serait en opposition avec les usages reçus de supposer que les reliques de saint Exupère eussent quitté Bayeux sans être accompagnées de la *Vie* du saint personnage, il est donc tout naturel de conclure que la Vie de saint Exupère est au moins de l'époque de la translation, c'est-à-dire du IXe siècle, et qu'elle fut composée à Bayeux à cette époque. Rien n'autorise à détruire cette conséquence, et de nouveaux aveux de notre adversaire viennent au contraire les confirmer d'une manière plus absolue.

Il dit en effet que la légende du Bréviaire qui a dû être composée au XIIIe siècle s'est inspirée de la *Vie* de saint Exupère et lui a emprunté plusieurs expressions. Nous ferons remarquer que si les manuscrits dn Bréviaire paraissent remonter au XIIIe siècle, il n'en résulte pas que précédemment il n'y ait eu pour l'usage de l'église de Bayeux d'autres livres d'offices contenant cette même légende et que le temps aurait altérés de manière à les rendre impropres à l'usage du chœur et aurait nécessité la transcription de ceux qui nous ont été conservés. Nous serions dès-lors autorisés à reporter à une époque antérieure la rédaction de cette légende qui se lit dans les bréviaires du XIIIe siècle. Mais quelque probable et naturelle que soit cette conjecture, nous voulons bien nous arrêter à cette dernière date admise par la critique. Aussi nous disons que, quand il a été question de rédiger pour le Bréviaire de Bayeux la légende de saint Exupère, on ne peut admettre que ceux qui étaient chargés de cette œuvre soient allés loin de l'église que l'Apôtre avait évangélisée et qui était obligée plus que toute autre de conserver son souvenir et les

Actes qui racontaient sa vie, pour demander à des étrangers ce qu'ils avaient moins d'intérêt à connaître. N'est-ce pas faire l'hypothèse la plus gratuite et la plus injurieuse pour l'évêque qui gouvernait l'église de Bayeux, pour le clergé dont la régularité et la piété nous sont attestés, par la rédaction elle-même des livres liturgiques, que de les présenter comme privés d'un document qui devait avoir pour eux une si grande importance, et obligés de recourir à une église qui n'était pas la leur afin de recevoir la légende de leur premier évêque et du saint qui le premier leur avait apporté la foi.

Si cette supposition est inadmissible, il faut donc dire que la légende existait dans l'église de Bayeux, que le Bréviaire s'inspira en effet de son esprit et de sa lettre, qu'elle y existait depuis une époque que rien n'autorise à fixer, si on ne veut remonter au temps qui précéda la translation des reliques au-dehors du diocèse; c'est-à-dire que de toute nécessité et pour ne point énoncer une impossibilité et une erreur évidente, se transporter au moins au IXe siècle pour voir la *Vie* de saint Regnobert et celle de saint Exupère se composer de nouveau, après la destruction des archives primitives de l'Église, et devenir au XIIIe siècle le texte qui servit à la rédaction de la légende du Bréviaire. Il est facile de comprendre alors que des copies aient accompagné les saintes Reliques dans leur exil, et se soient plus facilement conservées entre les mains des religieux dont l'occupation ordinaire était de transcrire et de multiplier les légendes des saints.

Il est donc évident que, quoique nous ayons dit jusqu'à présent qui tende à faire croire que nous admettons en tout les dates indiquées par M. Lair, nous n'avons pas prétendu cependant ne pas faire nos réserves, et ne pas attendre le moment opportun pour exposer des idées qui nous paraissent atteindre le plus haut degré de probabilité.

Nous croyons donc que la légende de saint Exupère, comme celle de saint Regnobert, doit remonter à l'époque de la translation des saintes Reliques et avoir été composée au moins sur les souvenirs encore récents laissés dans l'église de Bayeux par les anciennes archives qui venaient d'être détruites, et dont l'enseignement n'avait pas eu le temps de s'altérer dans les esprits jaloux de perpétuer la mémoire des saints dont on était obligé de se séparer, tout en conservant sans doute l'espérance de les voir revenir un jour.

Ces conjectures sur l'époque où fut composée la *Vie* de saint Exupère étant ainsi exposées, voyons ce que ce monument raconte de nos traditions et comment il les juge. D'abord saint Clément envoie des ouvriers évangéliques vers les contrées occidentales ; parmi eux se trouve le plus jeune, il est vrai, par l'âge, mais déjà vieux par la sûreté de sa doctrine et la gravité de ses mœurs. C'est un tout jeune soldat (*tyrunculus*), mais il a le courage de ses autres compagnons d'armes (*commilitones*).

Voilà donc l'époque de la mission de saint Exupère bien positivement déterminée, c'est celle de saint Clément, et il est du nombre des ouvriers que ce saint Pontife dirigea vers les contrées occidentales, c'est-à-dire vers les Gaules. L'auteur de la légende ne confond pas les époques, et il ne prend pas les temps du IVe siècle pour ceux de la fin du Ier siècle ; car il dit d'un mot bien caractéristique l'état du pays que venaient évangéliser les missionnaires, puisqu'ils le trouvèrent misérablement opprimé par la tyrannie et l'infidélité, *hanc ipsam regionem tyrannide simul et infidelitate miserabiliter oppressam, invenerunt ;* or, il est évident que ces expressions générales et qui indiquent toute l'étendue des Gaules, ne sauraient convenir au IVe siècle. Si l'infidélité ou le paganisme y dominait encore, cependant il est certain que le

Christianisme s'y montrait au grand jour, et que l'état du peuple aussi bien que celui de la religion ne saurait justifier l'emploi du mot *tyrannide* pour signifier l'action du gouvernement sur le pays. Mais, si nous nous reportons à la fin du Ier siècle, nous rencontrons le nom de Domitien et le souvenir de la persécution contre les chrétiens en même temps que le despotisme impérial s'exerçant de toutes les manières contre un pays vaincu, mais non encore soumis. Il est impossible de voir autre chose dans les expressions de la légende, et ce n'est assurément pas sans intention que l'auteur a voulu caractériser d'une manière aussi précise l'époque à laquelle les ouvriers évangéliques, dont faisait partie saint Exupère, arrivèrent dans ces contrées vers lesquelles ils étaient envoyés.

Il est important de savoir sur quel fondement l'auteur se fonde pour affirmer d'une manière aussi certaine que saint Exupère était disciple de saint Clément. Or, ce n'est pas son opinion personnelle qu'il rapporte, ce n'est pas un bruit vague et sans consistance, résultat d'une ambition qui commence à naître et cherche à envahir la croyance générale. Ce mot significatif et qui résume la foi de l'Église de Bayeux, M. Lair semble ne l'avoir pas aperçu, il l'a laissé glisser de sa plume sans paraître en comprendre toute la portée; l'auteur de la légende a écrit cependant : *De hoc venerabili cathalogo* VERACITER TRADITUR *fuisse B. Exuperius;* c'est donc une tradition, mais une tradition légitime et certaine. Il semble que celui qui s'exprimait ainsi pressentait les négations qui s'élèveraient dans l'avenir contre l'enseignement traditionnel; il ne se contente pas de dire que cette doctrine est arrivée jusqu'à lui, mais il affirme qu'elle y est parvenue par les voies les plus légitimes en partant de la source la plus authentique et conservant dans toute sa pureté la doctrine pri-

mitive sur la mission de saint Exupère. *Veraciter traditur*, c'est bien la croyance, l'enseignement de l'Église de Bayeux. Ce n'est pas une tentative qui date d'hier ou d'aujourd'hui, c'est la tradition la plus constante, la plus légitime — *veraciter traditur*.

Devant un texte s'exprimant de la sorte, nous demandons à M. Lair s'il est encore possible d'hésiter. Nous lui avons fait voir qu'un instant de réflexion suffit pour nous obliger à reporter la légende au moins jusqu'au IXe siècle. A cette époque, la tradition s'affirme, non pas comme une opinion éphémère, mais comme un enseignement transmis avec toutes les garanties désirables. Nous sommes donc autorisés à dire aujourd'hui : La *Vie* de saint Exupère est véritablement du IXe siècle et elle constate positivement qu'à cette époque il y avait dans l'Église de Bayeux une doctrine traditionnelle remontant aux premiers âges de l'Église, et affirmant que saint Exupère avait été envoyé par saint Clément.

On sent que l'auteur de la *Vie* de saint Exupère était un homme adroit et prudent ; il s'occupe du personnage dont il raconte l'histoire, mais il est sobre de détails sur ce qui doit faire l'objet de la *Vie* particulière d'un autre Saint. Ainsi, toutes les fois qu'il rencontre auprès de l'Apôtre du diocèse, saint Regnobert qui doit être son successeur, il dit de lui ce qu'il est nécessaire que le lecteur en sache ; mais il s'arrête à temps et ne va pas au-delà des limites d'une sage et prudente réserve. Il s'arrête à la mort de son personnage et dit : *Sepelierunt venerabile corpus ejus..... in monte quodam ubi præfatus Regnobertus ad honorem patris ac magistri sui construxit ecclesiam.* C'est bien ce Regnobert de la tradition, celui qui éleva sur le tombeau de son maître l'église qui, placée d'abord sous le patronage de saint Jean l'Évangéliste, s'appela dans la suite saint Exupère, vocable par lequel elle est en-

core désignée aujourd'hui, quoique depuis longtemps elle n'abrite plus les reliques du saint Évêque. Ce que nous avions déjà prouvé à M. Lair [1] se trouve donc encore confirmé par la légende de saint Exupère, et nous sommes heureux de voir chacun des éléments de nos traditions affirmées par les monuments que l'on croyait dirigés contre l'enseignement de notre Église, et quand ici nous voyons un temple que M. Lair ne croyait pas rencontrer sur son chemin, élever la voix en faveur de nos premiers Évêques, nous pourrions dire que les pierres parleraient plutôt que de laisser périr des traditions qu'elles sont destinées à perpétuer.

Enfin, nous arrivons à la *Vie* de saint Loup. Ce document qui, à raison de l'époque du personnage qu'il célèbre, semble n'avoir aucun rapport avec nos premiers Évêques, est cependant encore précieux pour nos traditions, d'abord à cause des aveux qu'il suggère à M. Lair, ensuite parce qu'il fixe d'une manière très-positive la liste des Pontifes prédécesseurs de saint Loup.

M. Lair reconnaît l'authenticité de la *Vie*, et il est obligé de reconnaître que la date de sa composition ne saurait être postérieure au IXe siècle. Ainsi, la *Vie*, telle que nous la possédons, est un monument écrit au IXe siècle pour raconter l'histoire d'un Évêque qui vivait au Ve siècle. En sorte que quatre siècles se sont écoulés entre l'époque où vivait le saint Prélat et celle où son historien écrivait sa Vie. Nous constatons ce fait, parce que nous le considérons comme capital dans la question de la tradition. M. Lair, en effet, loue la *franchise avec laquelle l'auteur nous avoue la perte des documents originaux qu'il n'a pu consulter*, et il ajoute *que ce doit être pour nous une raison d'admettre, sinon la vérité absolue,*

[1] *Traditions de l'église de Bayeux*, p. 71.

au moins la sincérité entière de son récit, car *il est l'écho fidèle des croyances admises de son temps..... Rien n'empêche de regarder comme exacts les renseignements qu'il nous donne sur la Vie de saint Loup.*

Nous aimons que la justice se manifeste dans les écrits d'un auteur, et qu'il n'ait pas deux poids et deux mesures pour approuver ce qui lui plaît et condamner ce qui lui est désagréable et ce qui est contraire à ses systèmes. Or, dans le cas présent, il s'agit d'une tradition purement orale, conservée dans l'enseignement de l'Église de Bayeux, et dont la légitimité n'est affirmée que par la parole de celui qui l'expose et la fait connaître. Pour nous, on ne nous blâmera pas de reconnaître la véracité de l'histoire de saint Loup, et si nous admirons la facilité avec laquelle M. Lair lui-même l'admet, c'est afin d'être autorisé à lui demander pourquoi, quand il s'agit de saint Exupère et de saint Regnobert, il rejette avec tant de dédain l'idée que le souvenir des deux premiers Évêques de Bayeux ait pu se conserver dans leur Église, concurremment avec les monuments écrits dont l'auteur de la *Vie* de saint Loup déplore la perte et la destruction. Mais ce qui ajoute à l'étrangeté de cette conduite, c'est que les légendes de saint Exupère et de saint Regnobert sont, comme nous l'avons fait voir pour le premier de nos Évêques et comme M. Lair le reconnaît lui-même pour le second, de la même époque que la Vie de saint Loup qui, elle aussi sans doute, fut composée à l'occasion de la translation des reliques que nous savons avoir quitté Bayeux au IXe siècle; de sorte que nous possédons trois documents écrits dans le même temps, dans des circonstances parfaitement identiques, pour des raisons qui sont les mêmes. M. Lair reconnaît, en faveur de l'une de ces *Vies*, la légitimité de la tradition; il la rejette impitoyablement pour les autres. Comment qualifier un pa-

reil système? N'est-ce pas au moins une injustice évidente qui assurément ne trouvera pas grâce devant la loyauté et le bon sens?

Mais nous ferons remarquer ici que nos observations précédentes, relativement à l'époque à laquelle furent composées les *Vies* de saint Exupère et de saint Regnobert, se trouvent confirmées par la légende de saint Loup; en sorte qu'aujourd'hui nous arrivons avec la plus grande certitude à cette conclusion, qu'il y avait à Bayeux des archives qui n'ont été détruites qu'au IXe siècle; qu'à cette même époque, lorsque le malheur des temps obligea le clergé de soustraire à l'impiété et à la dévastation les reliques des Saints, on écrivit de nouveau, à Bayeux même, la Vie des saints Pontifes dont les restes allaient partir pour l'exil, afin que les peuples qui devaient les recevoir pussent connaître leur histoire et leurs vertus. Cette fois, la tradition *écrite* se répandit au-delà des limites du diocèse, sans néanmoins périr dans l'Église de Bayeux, comme les monuments postérieurs ne cessent de le démontrer. Nous regrettons que M. Lair n'ait pas réfléchi un instant à ces idées qui découlent des faits que lui-même admet; nous sommes persuadés qu'il n'aurait pas écrit cette page neuvième de ses nouvelles *Études* qui, avec l'accompagnement ordinaire de notes si peu en rapport avec la question, déparent le travail et ne sont même pas un ornement pour le système.

Nous avons dit que la *Vie* de saint Loup confirme la liste des Évêques de Bayeux admise depuis le commencement dans le diocèse. En effet saint Rufinien, prédécesseur de saint Loup, y est indiqué comme *troisième* Évêque depuis saint Exupère, en comptant notre apôtre pour le premier. Nous sommes obligés de dire que ce point de la légende déconcerte un peu notre savant critique; il ne peut fuir cependant de-

vant un adversaire dont il a reconnu la légitimité. Alors, pour se donner quelque assurance, il fait deux ou trois catégories d'opposants, parmi lesquels il range l'Église de Bayeux elle-même dans la personne des rédacteurs du Bréviaire, et il ne craint pas d'affirmer qu'ils avaient considéré saint Loup comme le *troisième* Évêque, tandis qu'il devait être le quatrième et ne venir qu'après saint Rufinien. Il suffit de signaler une semblable hardiesse pour faire voir le talent et l'habileté de l'auteur qui se décide à y avoir recours. Pour combattre une Église, l'accuser de se renier elle-même et de détruire ce qu'elle défend de toute son énergie, ce qu'elle considère comme sa gloire et son honneur, et qu'elle ne permet à personne de flétrir; user d'un semblable stratagème en écrivant sur une question sérieuse, c'est mépriser son lecteur et se perdre soi-même.

Nous avons dit plus haut comment M. Lair essaie de se tirer du mauvais pas où le met ce texte, et comment, se trouvant obligé d'inscrire un Évêque entre saint Exupère et saint Rufinien, il s'obstine à rejeter saint Regnobert et à y placer l'inconnu. C'est un pauvre moyen; mais M. Lair a compté que pour ses lecteurs il deviendra un argument d'une valeur invincible, autant qu'une preuve d'habileté et de savoir-faire.

A la vue des conséquences qui découlent des travaux de M. Lair et des *Vies* qu'il a publiées, nous nous rappelons ce mot de Launoy, qui disait que si on lui donnait une légende remontant à Charlemagne et attestant l'apostolicité d'une Église, il considérerait le fait comme indubitable. Nous possédons aujourd'hui trois documents remontant bien authentiquement à cette époque de Charlemagne; ils se trouvent appuyés par la légende de saint Révérend, datée du IVe siècle. Launoy ne résisterait pas, M. Lair demeurera-t-il inébran-

lable ? Quoiqu'il en soit, nous affirmons que peu d'Églises sont aussi riches que celle de Bayeux, en titres qui assurent son apostolicité.

Avant de terminer, nous ne pouvons résister au désir de signaler un passage de la seconde *Étude* de M. Lair, relatif à l'élection de saint Loup, si nous voulons donner une idée de la science de l'auteur :

« Il (saint Loup) fut nommé Évêque *per saltum*, c'est-à-« dire n'étant pas encore ordonné prêtre. Ce fait est d'au-« tant plus remarquable, qu'il y avait non pas trois jours, « mais deux ans, que saint Loup était diacre. C'est un cu-« rieux exemple de ces élections exceptionnelles, très-cano-« niques d'ailleurs, puisqu'une lettre du pape Zozime en « avait réglé le mode, mais dont l'usage paraît avoir assez « tôt disparu. »

Nous affirmons que ce passage renferme autant de non-sens que de phrases. Que veut dire nomination *per saltum ?* Le langage de la théologie ne connaît pas cette manière de s'exprimer. L'élection de saint Loup eût été moins remarquable, s'il n'y eut eu que *trois jours* qu'il eût été ordonné diacre. Quel langage, et que signifie-t-il ! Quant à la lettre du pape Zozime, M. Lair ne l'a pas lue; il le prouve par ses notes. 1° Il écrit comme un savant pourrait le faire : *Zozimi papæ. Epist., ep.* X. Or, l'Épître X° adressée aux Évêques d'Afrique et relative à l'affaire de Célestius, n'a pas de rapport avec la question. 2° Il cite Fleury, liv. XXIII. Fleury ne mentionne pas la lettre dans laquelle le pape Zozime parle des ordinations ; il indique bien la lettre X°, mais qui ne s'y rapporte pas. Si M. Lair eût lu le passage de Fleury, il aurait reconnu son erreur. 3° M. Lair appelle à son secours le témoignage du R. P. de Buck, et lui fait dire « qu'au IX° siècle on ignorait en France qu'il y eût jamais eu de semblables ordina-

tions ». Or nous aimons à croire que le R. P. Jésuite n'a pu émettre une telle affirmation en présence de la lettre du pape Zozime, où il est dit :... ad Gallias... *in quibus regionibus familiaris est ista præsumptio* (des ordinations *per saltum*). 4° Il dit que saint Athanase et saint Léon paraissent avoir été ordonnés de la sorte. Or, quant à saint Athanase, saint Grégoire de Nazianze dit de lui qu'il fut élevé sur le siége d'Alexandrie, *cum omnem graduum seriem pertransisset* (*Orat. I, in laudem Athanasii*). Saint Léon n'était que diacre lorsque, remplissant une mission pour laquelle il avait été envoyé dans les Gaules, il fut élu pape à la mort de Sixte III. Il se hâta de revenir en Italie où, suivant la coutume, il se fit ordonner prêtre avant de recevoir la consécration épiscopale. Lorsque nous disons que les notes qui accompagnent le texte de M. Lair ne sont qu'une surcharge au travail, nous devrions ajouter qu'elles ne sont qu'un tissu d'erreurs, et qu'elles ne semblent placées au bas des pages que pour l'usage de ceux qui ne les lisent pas.

Si maintenant nous voulions procurer à M. Lair l'avantage de lire la lettre du pape Zozime, nous pourrions lui dire qu'elle est la première de celles recueillies par les collecteurs des Conciles, qu'elle ne règle pas les élections *per saltum*, mais qu'elle défend absolument les ordinations faites de cette manière, et qu'elle règle en même temps les interstices qui doivent se trouver entre la réception de chacun des Ordres. Cette lettre est l'accusation la plus grave qui puisse être portée contre le passage que nous avons mentionné de l'*Étude* de M. Lair, car il en résulte que M. Lair ne sait pas que les citations qu'il fait sont fausses et inexactes.

Nous nous arrêtons et résumons. La science de M. Lair consiste dans de vaines affirmations qu'il n'essaie même pas de prouver. Toutes les fois cependant qu'il veut hasarder un

raisonnement, les propositions qu'il émet tournent contre sa thèse et servent à la doctrine qu'il attaque. Enfin, il ne saurait empêcher les monuments qu'il édite d'appuyer de tout le poids de documents historiques la tradition de l'Église de Bayeux, et malgré tous ses efforts, ses erreurs et ses dédains, il reste de plus en plus démontré que saint Exupère, premier évêque de Bayeux, a été envoyé par saint Clément, et qu'il a eu pour disciple et successeur saint Regnobert, dont le nom s'inscrira toujours sur le catalogue de nos Pontifes à la place de cet N***, qu'une fausse science voudrait y introduire.

L'ABBÉ L. TAPIN.

MONUMENTS

du Culte de saint Servais

A environ deux kilomètres de la ville de Maestricht, sur le chemin de Neer Canne, au milieu de champs fertiles, se trouve une source aux eaux limpides connue sous le nom de *Fontaine de Saint-Servais.*

Fontaine de Saint-Servais.

Beaucoup de personnes pieuses y vont puiser de l'eau, qu'elles considèrent comme un remède efficace, contre les maux d'yeux. Cette source, jadis sans enclos, est depuis

quelques années entourée d'un mur circulaire qui lui donne l'aspect d'un puits : cette métamorphose regrettable a singulièrement nui à la limpidité de l'eau, où surnagent des mousses verdâtres.

L'origine de cette fontaine est mentionnée dans la Vie de saint Servais. En traversant ces contrées, il se sentit violemment altéré ; plein de confiance dans la puissance de Dieu, il ficha en terre son bâton de voyage ; l'eau surgit aussitôt et un ange vint lui présenter une coupe pour qu'il pût puiser à cette source miraculeuse.

Potenton du bâton de saint Servais.

On conserve au trésor de l'église Saint-Servais, à Maestricht, le bâton de voyage qu'on attribue au saint évêque. Il est en forme de *tau*, comme les anciennes crosses. Le potenton en ivoire, dont nous donnons ici le dessin, est une œuvre de sculpture fort remarquable.

On conserve aussi dans la même collection la coupe que

la tradition dit avoir été apportée par un ange. Elle est enchâssée dans un ciboire en vermeil.

Coupe de saint Servais.

Une ancienne gravure représente l'évêque de Maestricht, au moment où il fiche en terre cette espèce de crosse et où un ange descend du ciel pour lui présenter une coupe.

On professait jadis en France une grande vénération pour saint Servais, et de nombreux pèlerins venaient s'agenouiller près de son tombeau. Ce culte tout spécial était dû à une circonstance que l'histoire a mentionnée. Charles Martel, en livrant bataille aux Sarrasins, invoqua le saint évêque de Maestricht, et il remporta bientôt sur eux une éclatante victoire. Il chargea l'évêque Willigise de rechercher où se trouvait le tombeau du Saint, pour rendre à ses reliques les honneurs qui leur étaient dus. Ces restes vénérés, trouvés dans la basilique de Maestricht, furent mis dans une châsse d'argent doré, qu'on plaça derrière l'autel, sous un baldaquin orné de pierres précieuses. Charles Martel prit soin en même temps de propager le culte de saint Gervais dans tout l'empire français.

Au XVe siècle, Louis XI fit construire une chapelle près du chœur de l'église Saint-Servais, en souvenir de la gué-

rison miraculeuse qu'avait obtenue son parent, Henri de Bavière, en priant près des reliques du Saint. En 1463, il fit parvenir aux magistrats de la ville de Maestricht la somme de douze cents couronnes pour subvenir aux frais de construction. Ce monument, dont l'origine était attestée par de nombreuses fleurs de lys, a été malheureusement détruit dans le cours de ce siècle.

L'aspect monumental de Saint-Servais fut encore embelli par l'ancien Chapitre qui fit construire devant la façade une fort belle fontaine, aujourd'hui détruite. Elle était alimentée par la source du chemin de Neer Canne, dont nous avons parlé plus haut et surmontée de la statuette de saint Servais, revêtu de son costume épiscopal.

Statuette de la Fontaine.

Statuette du Porche de Saint-Servais.

Cette statuette est assurément bien inférieure à celle du porche de Saint-Servais. Ce porche, festonné d'un nombre prodigieux de sculptures, n'a dû sa conservation qu'à une circonstance tout exceptionnelle. Il servait d'appui à une

écurie. On allait détruire le porche de l'église, au commencement de ce siècle, quand on réfléchit qu'il faudrait alors reconstruire l'écurie, et l'édifice tout entier échappa au marteau des Vandales.

Les richesses liturgiques n'obtinrent pas la même faveur. Cependant quelques-unes échappèrent à la déprédation. On conserve encore dans le trésor de la vénérable église de Maestricht l'autel portatif de Saint-Servais, dont la bordure est

Autel portatif de Saint-Servais.

d'un fort beau dessin ; une châsse romane, en cuivre doré,

Bordure de l'autel portatif.

où se trouve une partie des reliques du Saint, un autre reliquaire en forme de buste, une croix pectorale en or avec

un christ en ivoire, un petit calice en argent, sa clé épiscopale dont le dessin a été publié dans la *Revue de l'Art chrétien* (année 1860), et sa crosse pastorale qui est partie en cuivre doré et partie en ivoire.

Crosse de saint Servais.

Diverses œuvres de peintures, rappelant les scènes les plus émouvantes de la vie du saint prélat, décoraient autrefois les parois de l'église. Une grande toile montrait l'évêque de Tongres et de Maestricht entrant dans la gloire du ciel et environné d'anges qui portaient les attributs de sa dignité épiscopale. Un autre tableau le représentait au moment où, dans l'église de Tongres, il reçoit des mains d'un ange, la crosse pastorale. Si beaucoup de monuments du culte de saint Servais ont disparu pendant nos orages politiques, il en reste du moins quelques-uns qui attirent tout à la fois la pieuse vénération des fidèles et l'attention de l'antiquaire. Combien d'autres saints ont été moins heureux, surtout en France, et dont il ne reste plus aucune relique ni aucun monument commémoratif.

ARNAUD SCHAEPKENS.

L'ANNEAU DE SAINTE RADEGONDE

et ses Reliques à Poitiers

DEUXIÈME ARTICLE *.

D'abord, dit encore M. Quicherat, « la chronologie de ces reliques n'est pas facile ». — Il accuse « des lacunes démesurées dans l'histoire du monastère de Sainte-Croix, et encore plus dans celle de l'église Sainte-Radegonde » (page 11). — J'admets tout cela. J'accorde aussi que ces époques de 600 à 814, de 840 à 876, marquées sur ces deux établissements par le silence de l'histoire, sont précisément celles où l'Aquitaine, et Poitiers en particulier, sont incendiés ou menacés par les Sarrasins et les Normands. Mais ce que ne disent pas toujours les chroniques spéciales, détruites en tant de catastrophes des villes et des maisons religieuses, l'histoire générale se plaît souvent à le dévoiler à l'aide de certains rapprochements et de calculs nettement indiqués. Ainsi donc, aucunes traces n'étant restées dans nos vieux annalistes de quelques

* Voir le numéro de novembre, p. 576.

grands ravages des Sarrasins dans le Poitou, où ils ne causèrent guère que des inquiétudes de 716 à 732, reportons-nous au premier établissement des Normands sur nos côtes de l'Ouest. C'est en 830 qu'ils débarquent et se fortifient à Noirmoutiers [1]. De là ils vont piller le monastère de Luçon qui en dépendait, se répandent dans le pays à l'aide de nombreuses recrues qui abordaient facilement dans leur nouveau port, et deviennent si redoutables, qu'après avoir incendié, en 847, Bordeaux et Saintes, « ils infligent la même infortune, dit Besly, aux cités de Limoges, Angoulême, Poitiers, Bourges et Clermont [2] ». La terreur imprimée par les approches de ces barbares, les nouvelles de tout ce qui périssait sous leurs mains arrivant de toutes parts, et surtout la ruine bientôt apprise des plus fortes villes du littoral et de l'intérieur durent précautionner contre des éventualités redoutables : ce fut la cause de beaucoup de translations de reliques. On arrachait les saints de leurs demeures primitives pour les transporter en des lieux regardés comme inexpugnables. Non loin de Poitiers, on pouvait considérer comme tel le monastère de Saint-Benoît de Quinçay, entouré de murailles épaisses et élevées, comme tous les monastères, et souvent les simples églises de ces temps difficiles. A l'abri de ces remparts, qui ne croyait pouvoir braver toutes les injures? Les clercs de Sainte-Radegonde se décidèrent donc à y cacher leur pieux trésor, et ce ne dut être, d'après la chronologie exposée ci-dessus, qu'entre les années 830 et 847.

[1] Selon la plus commune opinion. D'autres disent en 819 ou 820, ce qui n'importe pas ici.

[2] Besly, *Comtes de Poitou*, pp. 13, 14, 18, 86, 176 et 181. — De La Fontenelle, *Histoire des évêques de Luçon*, t. I, pp. 12 et 20. — Remarquons que ces écrivains ont puisé aux sources authentiques des chroniques locales et des chartes contemporaines.

J'aime à entendre M. Quicherat accepter ce fait en lui-même, qu'on a nié sans preuve en Poitou, et à l'égard duquel Bouchet a été faussement taxé de légèreté [1]. Mais voilà qu'en 868, les moines de Saint-Benoît, qui s'étaient rassurés jusque-là, s'effraient à juste titre des ravages repris autour d'eux par les mêmes ennemis. Ils vont se réfugier en Auvergne avec leurs propres reliques. Nous tromperions-nous de beaucoup, si nous affirmions qu'alors les Poitevins se décidèrent à reprendre les leurs, à les ramener dans leur lieu, et à les cacher si bien dans la fosse creusée d'abord au milieu de la crypte, que l'entrée en étant murée, aussi bien que toutes les ouvertures qui lui donnaient de l'air et du jour, on les crut parfaitement à l'abri des investigations et des découvertes? — C'est là, n'en doutez pas, que demeurant dans le silence et l'obscurité, jusqu'à l'an 1012, comme nous le prouverons bientôt par un monument d'une authenticité incontestable, le corps entier, tel qu'on l'avait rapporté de Saint-Benoît, demeura jusqu'à 1412, et de là jusqu'à 1562. Ce fut donc à partir de 868 qu'on célébra le retour de Saint-Benoît de Quinçay. On a pu croire que d'autres translations durent s'opérer aussi; car les martyrologes, les manuscrits invoqués par le P. Cuper [2] et les calendriers de la collégiale de Poitiers indiquent des fêtes commémoratives aux 11 et 28 février, et au 24 octobre [3]. Ce sont des indices qu'on ne peut récuser, mais sur lesquelles les pertes réitérées de tant d'ar-

[1] Bouchet cite des traditions écrites avant lui, un calendrier du Chapitre de Sainte-Radegonde *qu'il a lu*, et la fête anniversaire du Retour de Quinçay, qu'on ne pouvait avoir établie sans cette raison (*V. Annal. d'Aquit.*, p. 110, in-f°, 1644).

[2] Bollandus, ub. sup. *in Commentario prævio*, p. 65.

[3] M. Quicherat y ajoute « le 27 juillet. » — Nous verrons que cette date ne peut convenir à l'histoire de *notre* sainte Radegonde.

chives nous obligent à ne rien chercher de plus. Cependant, n'oublions pas qu'il ne faut pas prêter à un mot sur lequel semble trop compter M. Quicherat, toute l'extension qu'il lui donne. Dans le langage ecclésiastique, la *translation* se prend quelquefois pour l'*élévation du corps*, quelquefois aussi pour le *transport d'une seule portion* donnée à quelque église, ou encore pour un simple *changement de châsse*. Les témoignages en abondent dans l'histoire, et nous en verrons bientôt une application décisive pour notre objet. Voilà très-certainement pourquoi « le Propre des offices de Sainte-Croix, au commencement du XVIIe siècle, ne consignait aucune translation » proprement dite « des reliques de la fondatrice ». Et « Jean Filleau en avait conclu », — justement et non à tort, — « que celles-ci n'avaient jamais changé de place », au moins depuis le voyage de Quinçay, que ledit Filleau n'ignorait certes pas. L'oubli de ces données qui n'ont pas suffisamment apparu à notre savant professeur, l'a jeté dans le besoin de faire des suppositions (lui qui nous en accuse !), et « ignorant les autres itinéraires » — sur lesquels nous défions qui que ce soit de le renseigner, — il « conjecturait volontiers que la fuite fut poussée une fois jusques dans le Rouergue ; car, ajoute-t-il, entre Poitiers et Rhodez, on voit s'étendre comme une file d'églises au vocable de sainte Radegonde » (page 12) ; et il en cite huit. Ce n'est pas trop pour un trajet de plus de cent lieues. Mais, quelque spécieuse que soit cette « file d'églises », n'en trouve-t-on que là sous ce vocable ? La ligne qu'elles occupent est-elle bien directe entre les deux points extrêmes, et ceux-ci se reliaient-ils par une voie romaine, de sorte qu'il faille regarder chacune de ces paroisses comme une station empreinte du souvenir de cette fuite triomphale ? Je sais que beaucoup de nos Dictionnaires géographiques établissent cette même ligne telle que

M. Quicherat en énumère les jalons [1]; mais que d'autres raisons n'a-t-on pas eues d'appeler la protection de la grande Sainte sur d'autres localités en grand nombre! Les aurait-elle donc toutes visitées, vivante ou morte? N'en pourrait-on pas dire autant de saint Martin, dont le vocable retentit dans nos campagnes plus qu'un autre; et s'est-il montré, pendant son apostolat si populaire, partout où une église a retenu son nom? On trouvera, je pense, bien plus naturel de regarder la « file d'églises » comme ayant pris le nom de leur patronne soit à l'époque de sa plus grande célébrité, antérieurement au IXe siècle, soit plus tard par la possession d'une relique moins considérable [2]. On voit qu'il faut, en effet, rejeter à ce sujet des conjectures peu satisfaisantes... Que serait-ce si, en compensation, j'en fournissais d'autres assez piquantes; si je racontais à mon énergique adversaire que de l'Auvergne, où étaient allés d'abord nos Bénédictins de Quinçay, ils se réfugièrent encore, en 890, dans la Bourgogne... Dès lors, la Sainte-Radegonde de Dijon lui irait à ravir [3]. Mais il faudrait toujours trouver le nœud de la question, et prouver que celle-là aurait bien été la nôtre. J'aime mieux

[1] V. Duclos, *Dictionnaire général des villes, bourgs, hameaux, etc., de la France*, in-4, 1848.

[2] V. *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, t. XIX, p. 431. — Des linges ayant touché au tombeau d'un saint, des particules de ce tombeau, de moindres parties de son corps, étaient considérées comme de vraies reliques, et furent autorisées à ce titre par la doctrine des Souverains Pontifes autant que par la foi des peuples. (V. ce que j'ai dit sur ce point, t. XXIV, p. 391 du *Mém. des Antiq. de l'Ouest*.)

[3] On pourrait très-raisonnablement conjecturer de là *qu'une portion* de sainte Radegonde serait demeurée en Bourgogne, ce qui n'empêcherait pas *le reste* d'être revenu en Poitou. Mais la suite démontrera que cette conjecture n'est même pas possible, et qu'il faut recourir à des faits positifs qui valent toujours infiniment mieux.

donner sans plus de retard le mot de l'énigme, et pour cela, je suis encore mon Guide jusque « dans la célèbre rotonde de Saint-Bénigne », en compagnie d'un chroniqueur « des plus dignes de foi », cité par les Bollandistes, et qui n'est autre que Hugues de Flavigny [1].

En 1001, lorsqu'on fit des fouilles à Saint-Bénigne de Dijon, on trouva dans un cercueil de bois une toile cirée contenant des os qu'une inscription gravée sur une feuille de plomb indiquait être ceux de sainte Radegonde: *Ad hoc haud longe reperta est sancta Radegondis, habens ad caput titulum sui nominis in lamina plumbea ; cujus ossa cerato linteo sunt inventa in capsa lignea in terra recondita* [2]. — Et sur cela on nous fait observer que « c'est à Saint-Bénigne de Dijon que se célébrait la translation du 7 juillet consignée comme se rapportant à sainte Radegonde *reine* » (page 13). — Eh! vraiment, je suis de cet avis. Je laisse très-volontiers ce 7 juillet à la Sainte de Dijon... (qui n'est point du tout la nôtre!) et c'est une *translation* de moins à compter parmi celles que cette dernière aurait subies.

Je pose donc comme fait historique, et je vais le prouver, que M. Quicherat s'en est rapporté trop entièrement à une donnée des Bollandistes qui n'a pas été admise, jusqu'à ce jour, dans son véritable sens. Ceux-ci, d'ailleurs, se seraient trompés les premiers, faute de renseignements possibles sur la question..... — C'est toujours l'indispensable nécessité des études locales sans lesquelles on se familiarise de bonne foi avec les plus grosses erreurs.

Disons cependant à la décharge du savant Jésuite qui a relevé le fait « et qui s'est abstenu de prononcer », qu'il n'a

[1] Bolland., t. III, Aug. p. 65, et d'Achéry, *Spicilig.* III, 383.

[2] *Chronicon sancti Benigni Divionensis* ap. d'Achéry, ub. sup.

pas vidé la question à la façon victorieuse que lui fait prendre M. Quicherat, quand il ne cite de lui que cette *traduction de quelques-unes de ses paroles :* « Que les Poitevins produisent leurs preuves à l'encontre des Dijonnais » ! Or, voici dans toute son étendue, dans toute sa sévérité grammaticale, la conclusion du commentateur sur l'exposé de cette découverte de Dijon, où il croit voir à n'en pas douter un titre solide pour la possession (par l'abbaye de Saint-Bénigne), des reliques toujours restées à Poitiers : « Que si les « Poitevins, dit-il, ne se rendent pas à ce témoignage, ils « auront eux-mêmes à en produire de plus anciens. Qu'ils « discutent avec les religieux de Dijon cette question *que* « *nous ne pouvons décider par nous-même, faute de documents* « *plus assurés* [1] ». Ce style laisse apercevoir évidemment dans l'esprit de l'auteur au moins une incertitude que la phrase décisive et absolue de M. Quicherat ne laisse pas assez soupçonner. Celui-ci, d'ailleurs, change si bien en conviction pour lui-même ce que le P. Cuper n'ose pas affirmer, *faute de documents plus surs*, qu'ils pose ainsi son épilogue :

« Eh bien! les Poitevins n'ont pas d'autres preuves à produire que leur tombeau, une inscription ignorée des Bollan-

[1] Quod si Pictavienses his monumentis non acquiescant, ipsi antiquiora proferant, et monachis Divionensibus intentant litem ; quam nos defectu certioris notitiæ decidere non volumus. (Bolland., loc. cit., p. 65.)—Les savants auteurs n'auraient pas ainsi parlé s'ils eussent pu faire sur les lieux toutes les recherches que comportait leur sujet. Ce n'est pas la seule erreur ou le seul oubli qui leur soit échappé, et en ces matières si difficiles et si ardues, nous sommes des premiers à réclamer l'indulgence. Les auteurs du *Gallia christiana* n'ont manqué non plus ici de zèle ni de sagacité, et cependant que de vides se trouvent dans leurs listes, vides réparés depuis eux par de nouvelles découvertes! Mais il n'en reste pas moins vrai qu'il y a des textes indiscutables et qu'il ne s'agit pour bien les entendre que de prendre la véritable pensée de l'écrivain.

distes, mais qui n'aurait pas dissipé leur incertitude s'ils l'avaient connue » (!); « enfin, le récit de la visite faite en 1412 ».

Trois choses donc souverainement dédaignées de M. Quicherat !... — Voyons-les l'une après l'autre :

1° — « Le TOMBEAU, dit-on, est un monument qui déroute l'archéologie. Par sa forme, on peut remonter jusqu'au VIIIe siècle ; par le style d'un bandeau sculpté qui décore sa base, il se placerait à l'époque romane, » — et en note : « Voir le dessin donné par M. de Caumont, *Bulletin monumental*, tom. IX, p. 619. »

Je le répète, ce tombeau m'est familier. Entre cet alinéa qui précède et celui que je commence, j'ai été de nouveau le considérer, et vraiment, « s'il déroute l'archéologie », il y a des archéologues qu'il ne déroute pas. Je crois fermement que sa forme n'accuse pas plus le VIIIe siècle que le VIe, attendu que ces auges dont les côtés se rétrécissent par le fond et dont le couvercle est à deux pans, peuvent se rapporter certainement à cette dernière époque, à celle qui, d'après les trois divisions du style roman reconnues par le même M. de Caumont, s'étend du VIe siècle au Xe inclusivement. C'est même dans le courant de ce VIe siècle que commencent à se montrer les cercueils de pierre taillée dans ces conditions [1]. Le style *roman* qu'atteste M. Quicherat, pour nous contester l'origine de ce sarcophage, ne peut donc se tourner contre nous. Seulement, nous pouvons tenir pour notre appréciation, car ce sarcophage lui-même, élégant dans sa coupe générale, quoique privé de toute ornementation sculptée, en simple pierre de liais qu'on a souvent prise pour du marbre, ressemble parfaitement par tous ces caractères aux deux tom-

[1] *Annales archéologiques* de M. DIDRON, t. XIV, p. 153. — M. DE CAUMONT, *Cours d'antiquité monumentale*, t. I. — *Bulletin monum.*, t. XV, p 152.

beaux de sainte Agnès et de sainte Disciole, mortes un an après sainte Radegonde, et qui furent ses compagnes dans la crypte funéraire, comme elles l'avaient été dans sa vie de pénitence et de piété. Ces tombeaux placés à droite et à gauche de l'auguste Patronne pendant un laps de plus de douze cents ans et qui reposent depuis 1857 sous les autels consacrés à la mémoire des deux jeunes Saintes dans le pourtour extérieur de la crypte principale, laissent apercevoir leurs extrémités sous la masse de chacun de ces autels. Il est facile d'y reconnaître une triple contemporanéité, en constatant les points de ressemblance qui les unissent. S'il en fallait d'autres preuves que les notions générales acquises dans l'étude des monuments, on en verrait une de plus dans les sarcophages trouvés en 1807 dans les fouilles opérées à Sainte-Géneviève de Paris. Là, plusieurs spécimens furent tirés du sein de la terre. Les uns sont représentés avec de simples ornements, tels que des croix plus ou moins multipliées, soit sur toute la longueur du couvercle, soit à la tête du coffre de pierre, ou bien des moulures en forme de bandes longitudinales sur les deux versants; d'autres n'offrent aucune espèce de reliefs, et ceux-ci doivent être les plus anciens, puisque, plus larges à la tête qu'aux pieds, ils peuvent remonter précisément, par cela même, au VIe siècle dont nous nous occupons. — Ainsi le tombeau Poitevin mesure en tête 0,63 de large; 0,22 seulement par les pieds; il est plus haut de la tête en des proportions régulières; la tête regarde l'Orient. Ne sont-ce pas là des caractères mérovingiens, au dire des maîtres [1].

[1] V. M. De Caumont, *Bullet. monum.* vi, 361. — L'abbé Cochet, *ibid.*, xix, 475.—*Annal. archéol.* ub. sup., *Cercueils et inhumation avant Philippe-Auguste.* — Notre pauvre Dufour (*de l'Ancien Poitou et de sa capitale*), p. 348 et 349, fait à cet égard une curieuse divagation en disant que ce tombeau actuel dont nous parlons est « sans doute du XVe siècle et donné à la Sainte par Jean duc de Berry, en 1412. »

Poursuivons. « Le bandeau sculpté qui décore sa base », laquelle base il faut d'ailleurs bien distinguer du coffre, car elle en forme le support et comme une seconde partie très-distincte et taillée à part, — « appartiendrait plutôt à l'époque romane qu'à celle du coffre lui-même. » Il est vrai que ce genre de feuilles courantes auquel recourt M. Quicherat dans le *Bulletin monumental* (où elles sont, par parenthèse, fort peu ressemblantes à l'original), se voit très-fréquemment aux XIe et XIIe siècles, surtout en Poitou, avec le haut relief qui les fait ressortir. Mais n'est-ce pas aussi le faire de l'école byzantine qui fut en grande vogue dans notre province, et de la sculpture romaine du bas-empire comme on en voit à Ravenne, en Grèce, et dans tous les fragments qui nous restent de la première et de la seconde race de nos rois? Et après tout, en admettant une dissemblance aussi complète qu'on voudrait nous l'opposer, et que nous consentirions à la reconnaître, ce serait une raison de croire cette platebande moins ancienne que le tombeau : rien de plus. Mais dès lors celui-ci n'en soutiendrait que mieux sa fabrique mérovingienne, car la pierre de cette base est identiquement la même que celle du sarcophage, et si cette modeste ornementation qui la décore pouvait remonter moins loin que le reste, elle prouverait tout au plus qu'on l'avait sculptée postérieurement de beaucoup au tombeau lui-même. Enfin, comme l'a fait observer avec beaucoup de justesse un archéologue Poitevin: « Si l'on eût refait plus tard le tombeau, on l'eût fait plus riche et plus élégant [1]. » Il ne faut, pour le croire, qu'examiner les trois larges supports qui le soutiennent au-dessus du sol. M. de Caumont y voit un ajouté du XIVe siècle dont les moulures ne peuvent tromper. L'ha-

[1] M. Alexis de Chataignier, *Rapport sur l'église de Sainte-Radegonde*, Bullet. monum. l. c.

bitude bien connue qui faisait faire ou restaurer les monuments d'après le type particulier à l'époque de cette restauration, ne dit-elle pas bien haut qu'une erreur sur ce point n'est pas possible.

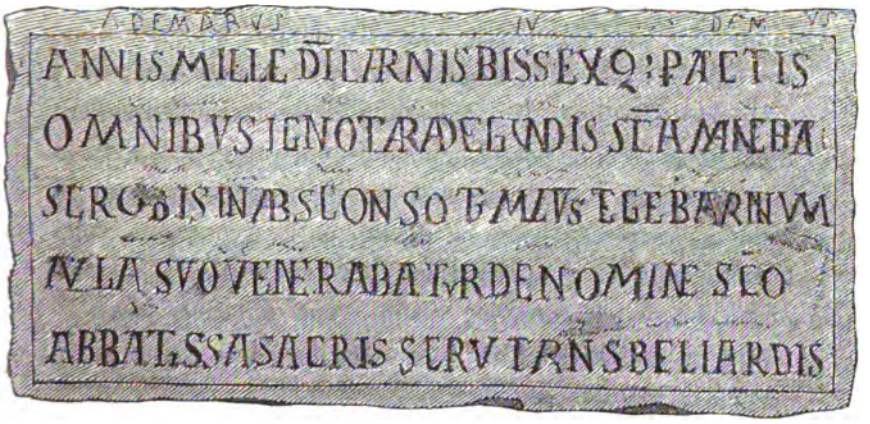

2° Passons à notre INSCRIPTION. — Je la reproduis, quoique déjà publiée par moi en 1849; car elle est ici une pièce du procès à mettre sous les yeux du lecteur.

C'est-à-dire :

ANNIS MILLE DEI CARNIS BIS SEXQUE PERACTIS
OMNIBUS IGNOTA RADEGUNDIS SANCTA MANEBAT
SCROBIS IN ABSCONSO TUMULUS TEGEBATUR IN UMO
AULA SUO VENERABATUR DE NOMINE SANCTO
ABBATISSA SACRIS SCRUTANS BELIARDIS

A cette première partie, plaquée au bas du pilastre qui soutient l'arc triomphal de notre belle collégiale, du côté de l'épître, une autre se rapporte essentiellement comme en étant la suite évidente, et s'étend sur le côté occidental du même pilastre. Cette position moins favorable ne l'a laissé venir jusqu'à nous qu'à travers des accidents qui en ont al-

téré le texte. Mais de l'aveu même de M. Quicherat (p. 14), on peut restituer l'essentiel de ce qui lui manque, et elle devient, pour nous, contre lui, d'une valeur qu'il ne paraît pas avoir prévue.

Il est aisé de voir tout d'abord que le mot qui manque à la fin de la première partie, après BELIARDIS, n'a pu y trouver place à cause de la longueur des quatre mots composant cette dernière ligne. Il a donc fallu la reporter à la première ligne de la seconde partie, mais elle y a été effacée avec le mot qui devait commencer une autre phrase. J'essaierai de rétablir dans ce sens tout ce qui a disparu. Avant tout, voici le texte avec ses imperfections. La versification y a cessé tout à coup, et la prose s'y est pliée aux exigences peu poétiques du millésime et des noms appellatifs.

Voici la restitution que j'en propose :

In antris PRIDIE KALENDARUM MARCII PATEFECIT
..... CRIPTAM QUE LUCERNIS HONESTE *Fecit*
*illustrari mundu*LE BELIARDIS TUM*ulum* SER*vavit*
*Ihum esset Ro*BERTUS REX, DUX QUE PICTAVIS WIL
*lelmus quint*US APEX. GISLEBERTO RE*gen*TE *Ecclesiam*.

Quoiqu'il en soit du plus ou moins de justesse de cette restitution, on ne songe pas, avec le texte tronqué rendu à nos études, à nier la clarté du sens, ni pour la première des deux pierres à laquelle un mot final fait défaut, ni même pour la seconde dont les mots oblitérés n'enlèvent rien, fort heureusement, à sa certitude chronologique. Traduisons maintenant, afin d'éclairer l'intelligence de tous nos lecteurs :

L'an 1012 *après l'Incarnation du Fils de Dieu, sainte Radegonde restait encore inconnue à tous. Son tombeau, caché dans cette crypte, y avait été recouvert de terre. Son monastère ne l'honorait plus que par le souvenir de son nom, lorsque l'abbesse Béliarde faisant des recherches dans la crypte sacrée*

demeurée si longtemps obscure, la découvrit, fit décorer le lieu saint, l'éclaira de plusieurs lampes, et assura ainsi, l'heureuse conservation du tombeau.—Sous le règne de Robert, Guillaume le Grand, cinquième du nom, étant duc d'Aquitaine, et Gislebert, évêque de l'Église de Poitiers.

Ces éblouissantes clartés n'empêchaient pas que l'embarras de M. Quicherat ne soit extrême. Il se demande « comment il peut se faire qu'à onze ans d'intervalle, *le même corps* ait été découvert de la même manière à Dijon et à Poitiers... Il faut absolument que l'un des deux corps n'ait pas été celui de sainte Radegonde » (p. 15).

Entendons-nous... Qu'il soit bien reconnu, en effet, qu'un seul et même objet n'occupe pas en même temps deux lieux différents; et que de ces deux corps, l'un n'est pas l'autre. C'est précisément cette énorme vérité que nous déduirons de l'historique suivant.

Une autre Radegonde a existé, toute différente de la nôtre. — Elle fut appelée reine. — Elle était de la famille royale de France. — Elle est sainte. — On possède encore de ses reliques. Voilà des points qui lui donnent une singulière similitude avec la patronne de Poitiers. Mais — elle vécut un siècle après celle-ci. — Elle est honorée comme vierge. — Elle se sanctifia au monastère de Chelles. — Elle y mourut en 680. Ce sont autant de dissemblances à ne pas négliger. Je vais prouver toutes ces assertions; et puisque M. Quicherat a confiance dans les Bollandistes, ils vont m'aider à le convaincre. D'autres autorités ne viendront, au besoin, que par surcroît.

On sait que la reine Bathilde, femme de Clovis II, devenue veuve en 656, gouverna le royaume en qualité de régente jusqu'en 665, puis se fit religieuse à Chelles, abbaye élevée par elle, non loin de Paris, avec une magnificence toute royale. Par une pensée de dévotion qui l'attachait pieusement au souvenir de la sainte reine qui l'avait précédée sur le trône de France, elle aima à la retrouver en tout, et pour compléter autant que possible les rapports singuliers que la Providence avait établis entre elles deux, Bathilde, qui, de l'esclavage, était arrivée malgré elle à la condition d'épouse et de reine, voulut copier en tout la sainte vie de la veuve de Clotaire. A peine libre des soins difficiles d'une administration orageuse, elle réalise enfin son projet dès longtemps conçu, et toujours traversé, d'une solitude absolue. Chelles, qui devait son existence au voisinage d'une maison royale, Chelles, dont l'église abbatiale avait reçu d'elle le vocable de *Sainte-Croix*, la voit renoncer, comme autrefois Radegonde à Poitiers, aux avantages de sa position temporelle. Comme son auguste modèle, elle renonce même au gouvernement de sa communauté, y prépose pour abbesse la

jeune Berthilde, qui s'y sanctifie comme Agnès à Poitiers, et dont elle ne reste pas moins la conseillère et le soutien. Après quoi elle se fait l'humble servante de ses sœurs, abdique toute distinction, choisit pour sa part les fonctions les plus basses, n'en use pas moins de son crédit et de ses richesses pour soulager les pauvres et les malades qu'elle préfère à tout; elle enrichit sa maison de reliques venues à grands frais de l'Orient et d'ailleurs; elle établit à Corbie un monastère d'hommes dont elle-même institue l'abbé; enfin, comme Radegonde encore, elle a une mystérieuse vision qui lui annonce sa mort prochaine; et, par une dernière conformité, une merveilleuse lumière inonde d'une clarté éblouissante la pauvre cellule où s'exhale son dernier soupir.

Mais voici le trait saillant qui nous importe surtout ici. Pendant son séjour à Chelles, Bathilde tient sur les fonts baptismaux une jeune enfant qu'elle nomme RADEGONDE, et que tout fait croire née d'une illustre famille, alliée même à la maison royale; car, outre cette faveur qu'avait dû motiver quelqu'une de ces raisons puissantes, la petite fille reçoit de la sainte veuve une autre marque de prédilection. Dès que sa raison commence à poindre, elle vient vivre près de celle qui s'est faite sa seconde mère. Celle-ci sans doute l'y a voulue; car elle a de pieux desseins sur cette enfant dont la vie et la condition semblent devoir l'entourer dans le monde des nombreux périls qui y compromettent le salut éternel; et souvent, pendant qu'elle veille sur les premiers jours de l'aimable et innocente créature accoutumée à s'entendre appeler sa fille, sa petite fille, *filia*, *filiola* [1], la fervente recluse de-

[1] Ce titre de *fils*, de *fille* donné à un enfant tenu au baptême, a toujours eu un sens fort sérieux aux yeux de l'Église, et constitue entre le filleul (*filiolus*) et le second père (*patrinus*) une intimité de famille et une parenté toute sainte. C'est un lieu sacré qui doit faire regarder les deux personnes

mande à Dieu que la jeune enfant ne lui survive pas. Cette prière est exaucée. Bathilde est au lit de mort : trois heures la séparent encore du moment suprême. Toujours pleine de son habituelle sollicitude, elle mande près d'elle sa petite *Radegonde*, conjure le Dieu de miséricorde de l'appeler à Lui avant elle, et comme autrefois saint Hilaire, de qui sans doute elle s'inspirait, elle la voit expirer et la devancer au ciel... Et bientôt le petit cercueil précéda le plus grand dans la tombe. — L'enfant n'avait que sept ans. — On eût dit que l'union de ces deux âmes les avait suivies jusque dans la mort. A leurs tombeaux, des miracles simultanés s'opérèrent. Près d'elles deux, on pria avec une égale confiance. Si bien qu'au IXe siècle une princesse, Gisèle, fille de Charlemagne, devenue religieuse à Chelles, fit transporter de l'église de Sainte-Croix, en celle de *Notre-Dame* qu'elle venait de construire dans l'enceinte même du monastère, le corps vénéré de la sainte reine. A cette occasion, on plaça celui de la petite sainte *Radegonde* dans la sépulture royale qui restait libre; car il n'était pas convenable, disait-on, que l'église Sainte-Croix fût privée de la protection des deux. Ce fut là, dans la langue liturgique, une véritable *translation*. Elle eut lieu un mercredi 26 février, qu'il faut bien distinguer de ce 28 dont nous verrons l'exacte attribution, et du 27 que M. Quicherat applique sans fondement à sainte Radegonde de Poitiers [1]. Mais, peu de temps après cette grande

comme rattachées entre elles par un lien religieux. Aussi saint Léonard est appelé le *fils spirituel* de Clovis qui l'avait nommé sur les fonts du baptême. (V. M. l'abbé ARBELLOT, *Vie de saint Léonard*, p. 6, in-8, 1863. — On verra bientôt par là comment la jeune Radegonde fut traitée comme *une fille* de la reine et put être appelée *reine* comme *sa mère*.

[1] V. pour tous les détails qui précèdent BOLLAND., 26 januar., t. II, p. 738 et 749. — LONGUEVAL, *Histoire de l'Église gallic.*, ad ann. 845, 846, 856,

cérémonie, les Normands arrivèrent, sans que nous puissions bien préciser à laquelle de leurs incursions on aura dû soustraire les reliques si religieusement conservées à Chelles. Néanmoins, que ce soit en mars 845, lorsqu'entrés sur la terre française par la Seine, ils la remontèrent jusqu'à Paris dont les environs furent incendiés,—ou dans l'une des quatre invasions suivantes, de 846 à 886, et lorsqu'en cette dernière année ils s'acharnèrent contre la ville à un siége qui ne dura pas moins de onze mois; on n'a pas à douter que l'abbaye de sainte Bathilde n'ait été enveloppée dans le sort commun, et il fallut bien, quand on emportait au loin les châsses de saint Germain, de sainte Geneviève et de tant d'autres, que celles de sainte Bathilde et de sainte Radegonde fussent aussi enlevées aux recherches avides de l'ennemi. Dijon était à soixante lieues de Paris. Maintes fois cette ville est appelée, dans Grégoire de Tours, *castrum divionense*, ce qui implique l'idée d'une place fortifiée [1]; c'est là très-certainement que la châsse de notre jeune sainte est allée se cacher. Elle y reste de cent à cent-cinquante ans, selon que son voyage s'est effec-

857 et 886. — *Art de vérif. les dat*, in-8, t. v, p. 412. — M. Quicherat se trompe en citant comme des Bollandistes un 27 février dont ils ne parlent pas. Nous verrons qu'il fallait dire *le* 28. — Les calendriers ou martyrologes, destinés seulement à ramener chaque année la commémoraison des personnes dans le cérémonial officiel, s'inquiétaient peu d'indiquer l'année précise de leur mort, qui s'y établissait par la lettre dominicale. Or, cette lettre qui se doublait pour les années bissextiles embarrasse la chronologie après un certain laps de temps. On ne peut donc reporter cette translation à une année positive, et l'on est obligé d'hésiter entre 816, 833 et 839 pour trouver un mercredi au IV des calendes de mars. On sait seulement que ce fut sous le règne de Louis le Débonnaire, de 814 à 840. (V. BOLLAND. *ub. sup.*, 26 januar. p. 747).

[1] *De gloria confess.*, c. 42. — Et saint Isidore de Séville : Castra sunt ubi milites steterunt. (*Origin*, c. IX, n° 3.)

tué à la première ou à la seconde des dates précitées, ce qui doit prouver que le monastère de Chelles a dû subir une dévastation longue à réparer, ou que le calme amené par le règne de Robert, qui commença dès 996, ramena l'attention des communautés vers la recherche de leurs vieux titres, d'où résulta le recouvrement de beaucoup de reliques oubliées, et la reconstruction de leurs églises. D'autre part, la précaution qu'on a prise de renfermer ce corps ou ces simples ossements de *Radegonde de Chelles* dans une toile enduite de cire, et l'inhumation nouvelle à laquelle on l'avait soumise, indiquent en même temps la nécessité de les ravir à tous les regards et l'appréhension fondée que cet exil ne dut se prolonger. Bien en avait pris, en effet, puisque de cette année incertaine de l'enfouissement jusqu'en 1001, Saint-Bénigne de Dijon est lui-même saccagé et reste détruit; en sorte que cette année-là, les reliques ne doivent d'être découvertes qu'au travail d'une reconstruction. C'est par suite de cette découverte, que le monastère de Chelles rentra en possession de sa jeune sainte; car, en dépit d'un incendie qui, en 1220, dévora l'illustre maison, les reliques de sainte Bathilde et de sainte Radegonde continuent d'y être vénérées, de telle sorte que les auteurs des XVIIe et XVIIIe siècles nous les montrent, en 1643 et 1763, placées avec plusieurs autres dans l'église monastique de Notre-Dame, en arrière de l'autel majeur, dans de magnifiques châsses protégées par une grille qu'on admire comme un chef-d'œuvre de serrurerie [1]; et le culte de l'une et de l'autre y est si bien établi, que Longueval y avait vu, vers 1730, un ancien missel contenant une messe *de sainte Bathilde et de sainte Radegonde*, honorées en-

[1] Dom Beaunier, *Bénéfices de France*, t. I, p. 25. — Piganiol, *Descript. des environs de Paris*, t. IX, p. 131 et suiv.

semble et le même jour, au 26 janvier [1]. Malheureusement, le docte jésuite ne nous apprend pas de quelle date pouvait être cet *ancien* missel [2]. Un tel livre n'en prouve pas moins que le culte de *la petite* sainte Radegonde, honorée à Chelles sous le titre de vierge le même jour que sa mère, exclut toute assimilation possible avec celui de *la grande*, honorée comme veuve à Poitiers.

On ne manquera pas, je m'y attends bien, d'apporter contre cette dualité manifeste une objection qui, en apparence, aurait une grande force, mais qui, réellement, n'est pas sérieuse. Le titre de *Reine* est donné à sainte Radegonde de Dijon ; donc, dirait-on, celle-là est bien celle de Poitiers... — Permettez que je nie la conséquence. Le contexte des historiens qui mentionnent ce titre après le nom de la jeune vierge est-il assez clair pour nous persuader à cet égard? Ce titre qu'on lit dans Usuard d'après un manuscrit de Dijon attesté par le P. Cuper [3], est-il une reproduction exacte et fidèle de la

[1] Il y a dans les divers martyrologes une telle diversité de dates à l'égard de sainte Radegonde de Poitiers, qu'il faut nécessairement l'attribuer à une confusion faite par les hagiographes entre les deux personnes de ce nom. Le Martyrologe romain aurait probablement à corriger une erreur semblable, notant sainte Radegonde de Poitiers au 26 janvier quoiqu'il l'indique ensuite au 13 août. Cette donnée a été reproduite par Chatelain, mais il est facile de voir qu'aucun souvenir du 30 janvier ne se rattachant à la sainte de Poitiers, la mort de sainte Bathilde étant marquée par l'ordre romain lui-même au 26 janvier, qui est également le jour où mourut sainte Radegonde de Chelles, cette dernière a été prise pour l'autre.

[2] *Histoire de l'Église gallic., ad. ann.* 665.

[3] Cœnobio Divionensi *Translatio*... Sanctarum Radegundis Reginæ et Paschaliæ Virginis .. (ad VII jul.) Mais il faut bien remarquer qu'Usuard vivait au milieu du IXe siècle, pendant les ravages des Normands, quand les reliques de Poitiers étaient profondément cachées, et que ce que nous venons de citer de lui ne fait point partie de son texte, mais de ses *auctaria* donnés par le P. Sollier. V. BOLLAND., t. III, aug., p. 65.

lame de plomb, ou bien une simple interprétation des transcripteurs se laissant tromper par le nom propre, et y ajoutant d'eux-mêmes une qualification qu'ils pensent lui convenir? On conçoit la gravité de ce doute d'après lequel ont raisonné les Bollandistes, égarés peut-être par Hugues de Poitiers ou Barthélémy Piazza [1], et dans lequel, néanmoins, ils n'osent prendre un parti, non plus que sur les autres détails de cette grande question [2]. Ce qui est certain, c'est que le moine anonyme à qui l'on doit la *Chronique de Saint-Bénigne de Dijon*, et qui la poursuivit jusqu'en 1046, ne parle en rien d'une dignité quelconque ajoutée sur le plomb au nom de la Sainte, retrouvée quarante-cinq ans auparavant: *Reperta est sancta Radegundis habens ad caput titulum sui nominis in lamina plumbea* [3]. Devant ce silence d'un écrit authentique et fondamental, comment ne pas attribuer le titre sur lequel compte tant M. Quicherat à une persuasion de nécrologue mal instruit qui l'a transmise à son couvent de bonne foi et qu'on a adoptée de même? On conçoit qu'après quatre cents ans d'une disparition non-interrompue, le peu de célébrité qu'avait eue la petite Sainte de Chelles n'avait que trop autorisé les hagiographes à ne voir en elle que cette Reine de France dont le nom était resté partout vénéré et invoqué.

[1] Ex adjuncto *Reginæ* titulo colligimus sermonem esse de sancta nostra (scilicet de Radegundi Pictaviensi), quando Hugo Pictavinus inter alias reliquias vizeliacensi monasterii recenset unam massam de capillis sanctæ Radegundis reginæ (Bolland., *ub. sup.*) — Hugues de Poitiers, ainsi nommé non de sa patrie, mais du lieu de ses études, était un bénédictin de Vezelay, dont il écrivit la chronique jusqu'en 1167. D'Achéry l'a imprimée dans le 3e vol. de son *Spicilege*. — Piazza a fait un *Hémérologium* où il parle des reliques de sainte Radegonde *veine*, possédées par les Jésuites de Rome dans leur église de Saint-Ignace. (*Ibid.*, p. 66.)

[2] *Nobis non vacat indagare*. C'est le même sens que le fameux : *Aliter nos decidere non possumus*.

[3] D'Achéry, *Spicilegium*, t. I, p. 435 et II, 383.

Cependant, et en dépit de ces fortes raisons, je veux accorder à M. Quicherat tout ce qu'il revendique ; je laisse à sa Sainte toute la majesté du titre royal. L'histoire ne prouvera-t-elle pas encore qu'il n'en a que faire, et que le grand mot se fût-il trouvé sur la plaque de métal à la suite des autres, l'enfant de sept ans ne pouvait être ainsi décorée que d'une majesté sans conséquence? Ce n'est pas moi qui l'apprendrai au professeur renommé d'une des plus savantes écoles du monde. Il sait (mais comment s'en est-il si peu souvenu?) que sous nos deux premières dynasties, les Reines de France ne portaient pas seules ce titre de *Reine* : on le donnait également aux filles des rois. Nous voyons Grégoire de Tours en décorer Rigunde, fille de Chilpéric, et Dom Ruinart l'expliquer de la sorte [1]. Du Cange, qui cite précisément cet exemple, en va chercher d'autres jusque dans Virgile et dans Claudien, sans omettre les poètes et les historiens du Moyen Age, non plus que d'autres savants moins éloignés de nous [2]. Quoi d'étonnant dès lors que la *fille*, la *petite fille* de la reine Bathilde, ensevelie près de sa mère adoptive, qui l'a ainsi appelée toute sa vie, soit désignée (si tant est qu'elle l'ait été) par ce nom d'honneur que lui valurent à la fois et l'usage du temps et une convenance inspirée par le souvenir d'une royale tendresse.

Voilà, je pense, de quoi satisfaire M. Quicherat demandant « comment *le même corps* a pu se retrouver de la même manière à onze ans d'intervalle à Dijon et à Poitiers ». Nous savons maintenant que ce n'est pas le même corps. Ce sont clairement deux personnes du même nom, dont l'une a reçu

[1] Rigunthis dicitur *regina* pro temporum illorum more, quibus Filiæ Regum Reginæ appellabantur. (D. Ruinart, *notæ ad Greg. Turon. in Histor. franç.*, lib. v, c. 50.

[2] Du Cange, *Glossarium*, mihi, t. iii, p. 562, in-f°. V°. *Regina*.

au baptême celui de l'autre, qui toutes deux ont vécu à cent ans et à cent lieues de distance, ont acquis dans une sainteté relative les honneurs d'un culte approuvé, n'ont pu être confondues qu'à la suite de bouleversements qui les ont exilées chacune de leur première demeure, et y sont revenues, Dieu aidant, l'une plus tôt et l'autre plus tard ; de sorte qu'à Chelles et à Dijon, comme à Poitiers, le culte des deux s'est rétabli de temps immémorial, et, chez nous, du moins, se perpétue et se maintient de siècle en siècle, protégé par l'histoire et par la piété des populations. — On a donc pu très-légitimement découvrir à Poitiers en 1012 un objet... qui n'était pas ailleurs.

Ceci nous ramène naturellement à l'inscription de Béliarde. M. Quicherat ne s'en préoccupe que pour en nier la valeur. Mais que deviennent à côté d'un tel système les règles élémentaires de la critique? Eh quoi! parce que vous trouvez en des livres forcément incomplets un renseignement dont l'exposé *semble* contredire une assertion imperturbable, vous délaissez cette assertion huit fois séculaire pour les hésitations prudentes et l'insuffisance avouée d'auteurs qui se déclarent privés de documents essentiels? Vous vous faites une certitude de leurs doutes modestes, et devant une pierre pourvue de tous les caractères voulus d'irrécusable authenticité, en présence de cet acte *notarié* tombé il y a 850 ans dans le domaine public, constatant un fait historique du plus haut intérêt pour toute une province, portant sa date certaine, invoquant les noms, alors plus augustes que jamais, d'un roi, d'un prince illustre, d'un évêque successeur de saint Hilaire ; en dépit de cette église où parle cet acte, de cette tombe sacrée qu'il désigne au fidèle et au pèlerin ; sans égard à la science archéologique dont l'analyse a pénétré, en le lisant, des ténèbres que rien sans lui ne pouvait plus dis-

siper, vous marchez « à l'encontre », vous accusez cette inscription « ignorée des Bollandistes » (qui en ont bien ignoré d'autres), de rester sans effet pour vous ; vous niez, malgré ses lumineuses splendeurs qu'elle eût « dissipé leur incertitude s'ils l'eussent connue », quand déjà ils se sont plaints de manques de preuves... En un mot, vous effacez ces dix lignes du XIe siècle, si formelles, si précises, si riches de détails ! Vous ne vous laissez convaincre ni par ce long oubli du pieux dépôt dans une crypte murée pendant près de deux siècles, ni par cette tristesse des regrets de deux monastères qui croient n'avoir plus que la sainte mémoire de leur fondatrice ! Vous ne pensez pas à cette restauration du tombeau enfin retrouvé, à ces lumières qui y reparaissent et brûlent de nouveau devant le corps d'une Sainte en signe de joie et de dévotion ! — Ce ne seraient donc là apparemment que des mensonges de faussaires ; et, au lieu de voir à ces clartés si complètement historiques une preuve « inconnue aux Bollandistes », mais qu'on ne peut arguer de faux, et à laquelle ils se fussent rendus d'eux-mêmes, vous préférez leur opposer avec une persistance malheureuse « les reliques exhumées à Dijon en 1001 », comme si Béliarde, sa communauté tout entière, le Roi de France, le comte de Poitou, l'Évêque de Poitiers, le XIe siècle enfin, avec toute sa génération chrétienne, avaient pu s'entendre pour jeter un défi paléographique aux antiquaires de 1863 !...

Je sais un peu quelle jouissance apporte à l'archéologue et au paléographe la certitude, enfin acquise au prix de longues veilles et de recherches attentives, d'un fait inconnu ou controversé, et je souhaite à tous ceux qui poursuivront une vérité historique de ne jamais rencontrer de charte plus nuageuse et plus difficile que celle-là.

Avant d'en finir avec cette inscription, je veux faire ob-

server un point demeuré obscur jusqu'ici, et qui me semble nettement expliqué par elle. On remarque dans la première ligne de la seconde pierre ces mots :..... *Kalendarum Marcii patefecit*. Or, le mot effacé avant *kalendarum* ne serait-il pas *secundo*: *Le deux des calendes de mars*, ce qui revient au 27 février. Cette date ne serait-elle pas la même que certains hagiologues ont donnée à l'une des translations de sainte Radegonde de Chelles toujours confondue avec la nôtre? Si nous considérons ensuite qu'après 1012 on n'eût aucun besoin de déplacer nos reliques dont l'histoire se suit dès lors jusqu'à nous à l'aide des renseignements les plus positifs, que deviennent les autres prétendues translations des XI février et XIV octobre dont les Bollandistes nous parlent d'après un de leurs manuscrits [1], et celle du VII juillet énumérée avec elles par M. Quicherat? Il faut bien y voir une confirmation du sens plus étendu que j'ai donné au mot *translation*, ou mieux peut-être, l'appliquer à quelques cérémonies de ce genre uniquement relatives à sainte Bathilde et à la sainte Radegonde qui fut sa fille d'adoption.

3° Enfin, « le récit de la VISITE faite le 28 mai 1412 DU TOMBEAU » vénéré à Poitiers, ne va pas plus à M. Quicherat que les autres témoignages d'identité.

Abordons-en l'analyse avec lui, et pesons les démonstrations qu'il en tire. Elles ne sont pas moins étranges que les précédentes :

« Ce récit, dit-il, n'a d'instructif que la très-courte phrase dans laquelle Jean Bouchet décrit l'état du corps : *Et si estoit entier, voylé, couronné et les mains jointes.*

Ces mots, en effet, résument tout ce qu'on a pu et dû poser de la question d'identité à l'époque où écrivait l'histoire

[1] *In florario nostro*, t. III, aug., p. 65.

même de notre sainte Radegonde, l'annaliste poitevin Jean Bouchet, lequel né en 1476, c'est-à-dire soixante-quatre ans seulement après cette ouverture solennelle du tombeau, avait certainement connu des témoins oculaires du fait, ne fût-ce que son aïeul et sa grand'mère [1]. Ne semblera-t-il pas dès lors à tout le monde que ce contemporain doit s'être informé, avec le soin que nous y mettons nous-mêmes, des moindres circonstances de son récit? Les autres chroniqueurs, les historiographes à titre d'office, soit étrangers, soit Poitevins, tels que Pierre Frizon [2], Pidoux [3], Dom Fonteneau [4], Simon Peyronnet [5], André du Saulzay [6], le P. Vertamond [7], enfin de notre temps, M. De Fleury et le vicomte de Bussière [8], sont-ils donc de si médiocres gens qu'on puisse vaillamment les dédaigner? Et moi-même, si l'on me permet de me nommer à la suite de ces notoriétés respectées, avais-je perdu le sens, lorsqu'ayant voulu éclaircir le fait et le rattacher à l'épiscopat du grand homme dont j'ai donné la *Vie*, je recueillais tous

[1] Bouchet n'avait que 20 ans lorsqu'il fit partie d'une députation que sa ville natale envoya en 1496 à Charles VIII pour redemander le parlement. Le roi fut si content de la raison et des connaissances du jeune homme, qu'il l'engagea à écrire la Vie de la sainte Patronne de Poitiers, dont les éléments lui étaient si faciles à recueillir (V. *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, XXIV, 9 et 20.)

[2] *Histoire des Cardinaux français*, Vie de Simon de Cramaud, in-folio, 1638.

[3] Auteur d'une *Histoire de sainte Radegonde*, in-12, 1621.

[4] Eo sedente (Sim. de Cramaudo) apertum fuit sepulcrum beate Radegundis, ejusque corpus inventum est incorruptum. (Ms. t. XXIV, p. 16. — Bibliothèque de Poitiers.)

[5] *Catalogue des Saints*, p. 197.

[6] *Martyrologe gallican*, avec ceux de CHATELAIN, de LONGUEVAL et de SAINT-ALLAIS.

[7] « Histoire ms. très-sévère et très-judicieuse, qui ne laisse, quant au fond, rien à faire à la critique, » dit M. DE FLEURY, p. XVII, in-12, 1847.

[8] *Histoire* de la Sainte, l'une publiée en 1843, l'autre en 1850.

ces témoignages sans soupçonner leur absurdité [1]? Tout cela vient de Bouchet, me dira-t-on, et maintes fois on le prend en défaut de critique. — Je supplie ici de distinguer entre la crédulité d'un auteur racontant des origines plus ou moins admissibles (et sur lesquelles, d'ailleurs, il pouvait y avoir des raisons que nous n'avons plus), et la ferme croyance que lui inspirent des événements si proches de son âge mûr, événements qu'il n'adopte que sur des témoignages *de visu*, et que fortifient des usages et des monuments qu'il observe lui-même et qu'il peut tous les jours consulter. Ne voyez-vous pas notre Jean Bouchet assister chaque année, avec la foule de ses compatriotes, à l'office commémoratif du 28 mai, qui se renouvelle dans la célèbre collégiale? Le voyez-vous, avant d'en sortir, attacher une fois de plus, lui homme d'érudition et d'esprit artistique, ses regards attendris sur les peintures murales qui décorent l'ambon, et attestant « à main droite » la guérison miraculeuse d'un maçon blessé par un éclat du tombeau, aussi bien que la présence des hauts personnages qui s'y multiplient, princes, évêques, magistrats, hommes et femmes de la cour, de la bourgeoisie et du peuple? Ne sent-il pas son cœur s'éprendre d'un sentiment religieux plus fervent encore, lorsqu'il contemple « à main gauche » cette image de la sainte reine, dont « le corps entier, voylé,

[1] *Recherches sur la Vie de* SIMON DE CRAMAUD, *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, t. VII, p. 375, et XVII, 160. — Quand je publiai ce travail, j'en éloignai tout ce qui avait rapport à l'ouverture du tombeau, parce qu'après l'avoir écrit, je ne vis pas très-clairement que l'*évêque*, désigné dans ses historiens par ce titre, sans aucun nom propre, eût été certainement celui dont je m'occupais. Mais je l'avais reconnu ensuite, et profitai de la découverte, que je fus heureux de faire, des restes du cardinal, pour mêler au rapport que j'en fis en 1858 le récit que je n'avais pas voulu hasarder et qui fut imprimé dans nos *Mémoires* de l'année suivante.

couronné, et les mains jointes », se reproduit là, dans cette tombe factice, mais saisissante, tel qu'il repose encore dans son dernier asile où il vient de prier? Et tant de traits, s'ils se corroborent par la lecture des procès-verbaux consignés aux registres du Chapitre, dont ces peintures ne sont qu'une illustration populaire, peuvent-ils laisser la plus légère incertitude à ce studieux investigateur des traditions nationales [1]? Les prendra-t-il pour un conte inventé à plaisir? Croira-t-il rêver, s'il y peut lire de ses propres yeux la légende écrite qui récite naïvement, et en cinq ou six lignes, la mémorable merveille [2]? Et Thibaudeau, racontant la même chose qu'il a vue en 1783, était-il sous le coup d'une subite hallucination, se renouvelant chaque fois qu'il revenait dans l'église?

L'ABBÉ AUBER,

Chanoine de l'Église de Poitiers, Historiographe du Diocèse.

(*La fin au prochain numéro*).

[1] J'ai lu tout ce qui reste des registres et *papiers scribats* du chapitre de Sainte-Radegonde. Ce sont une dizaine de cahiers sur papier des XVe, XVIe et XVIIe s. — Le reste n'a pu échapper aux divers pillages de la ville et des églises, et au nombre de ces manuscrits les plus regrettables se trouvent ceux de la première moitié du XVe siècle.

[2] V. *Histoire abrégée du Poitou*, t. I, p. 208, 2e éd. — M. DE FLEURY, p. 293, in-12.

ICONOGRAPHIE DES VERTUS

à Rome

SIXIÈME ARTICLE *.

XXXVII. — SAINT-JEAN-DE-LATRAN.

A Saint-Jean-de-Latran, mère de toutes les églises de Rome et du monde, deux chapelles seulement sont historiées de la représentation des Vertus. Mais aussi l'on peut en dire avec vérité : *Pauca sed bona.*

1. Placées dans des niches, aux quatre coins de la chapelle Corsini, les quatre Vertus cardinales sont des statues de marbre blanc, sculptées par des artistes connus (1734).

La TEMPÉRANCE, sortie du ciseau de Valle, verse de l'eau dans un vase. A ses pieds, deux génies tiennent, l'un une *tête de mort*, car il est écrit : *Memorare novissima tua et in æternum non peccabis* [1] ; l'autre, la *torche renversée*, symbole de la vie qui s'éteint, et le *livre* de la vie éternelle.

* Voir le numéro d'octobre, p 564.

[1] *Lib. Ecclesiast.*, c. VII, ℣. 40.

La FORCE, sculptée par Rusconi, a le *casque* et la *couronne de laurier* sur la tête, la *cuirasse* sur la poitrine, et le *bouclier* au bras ; elle s'appuie sur une *colonne*.

Lizoni a mis aux mains de la JUSTICE un *glaive* et une *balance*, et Cornacchini, aux mains de la PRUDENCE, un *serpent* et un *miroir*, et, près d'elle, un *tronc d'arbre feuillagé* auquel elle s'adosse pour éviter de choir.

2. Au tombeau de Clément XIII, on a glorifié la GÉNÉROSITÉ et le goût pour les ARTS de ce Pontife. La GÉNÉROSITÉ, qui pourrait être également l'ABONDANCE ou la CHARITÉ, verse de sa *corne* sculptée les *épis de blé* qui nourriront l'enfant qui les recueille. L'ART pose le pied sur une *base de colonne*, et montre un *plan* tracé sur une feuille de papier ; l'enfant qu'il élève et instruit, tient le *marteau* et le *ciseau* avec lesquels on sculpte.

3. La RELIGION, debout au tombeau du cardinal Corsini, s'appuie sur les *tables de la loi*, écrites en hébreu, et a ouvert devant elle le *saint Évangile*. Ses *yeux au ciel* et l'*Esprit-Saint* qui réchauffe sa poitrine caractérisent ses célestes révélations.

4. Les quatre Vertus cardinales reparaissent sous une autre forme, et en stuc, aux pendentifs de la coupole.

La TEMPÉRANCE est un enfant qui *lit*, car les livres apprennent la vertu ; un autre enfant paraît ébahi d'une sagesse qui ne lui semble pas de cet âge.

La FORCE, assise, *colonne au bras*, regarde paisiblement la lutte de deux enfants, dont l'un tient un *cœur*, et l'autre une *écharpe*. C'est un proverbe des saints Livres, que l'amour est fort comme la mort, *fortis est ut mors dilectio*[1]. N'est-ce pas le cœur qui aime, en lui que résident les saintes et durables

[1] *Cantic. Cantic.*, c. VIII, ℣. 6.

affections ? L'écharpe nuptiale, dont l'épouse voile sa pudeur, n'est-elle pas aussi un de ces liens puissants qui l'attachent à l'époux d'une manière indissoluble, et que la mort seule sera assez forte pour rompre ?

La PRUDENCE se regarde dans un *miroir;* le *soleil* de la vérité luit sur sa poitrine, et le *triangle* qu'elle observe lui fait penser à Dieu. Elle est doublée de la JUSTICE, sa compagne presque inséparable ; celle-ci vole au ciel sous la forme d'un *aigle* qui porte sur ses larges ailes un enfant, une âme. Telle est la raison de ce symbole :

« L'aigle caractérise la puissance impériale, soit parce que l'aigle est le roi des animaux, soit parce que vivant dans le ciel, en face du soleil, et, pour ainsi dire, près de la Divinité, il s'échauffe aux rayons du Soleil divin et s'éclaire à ses conseils... Comme l'exercice de la JUSTICE est le principal et le plus grand attribut de la puissance suprême, la JUSTICE même a été mise à l'ombre des aîles de l'aigle impériale. Dans le Dante, aux chants XVIII, XIX et XX du *Paradis*, non-seulement les grands justiciers, mais la JUSTICE même habite l'aigle impériale, comme un empereur habite un palais ; ou plutôt cette aigle, qui est vivante, qui parle, qui recommande la JUSTICE, qui proclame et modèle en caractères d'écriture la sentence de Salomon : *Diligite justitiam, qui judicatis terram*, cette aigle impériale est faite de la substance même des justiciers ; c'est ainsi qu'en exprimant le suc de divers éléments, on compose une liqueur exquise. Près de l'œil qui discerne le vrai du faux, et voit nettement le juste, l'arc du sourcil de l'aigle se compose de Trajan, d'Ézéchias, de Constantin, de Guillaume le Bon et du mystérieux Riphée, cinq grands justes ou justiciers, suivant le Dante [1]. »

[1] DIDRON, *Annal. archéolog.*, t. XX, p. 74-75.

L'OBÉISSANCE occupe la quatrième place, celle de la JUSTICE. Son *joug* lui semble léger, *jugum meum suave est*, parce qu'elle sait qu'il lui est imposé par *Jésus crucifié*, dont elle ne peut détacher ses regards. Le Christ fut en effet le plus parfait modèle de l'obéissance, et cette obéissance le mena jusqu'à l'immolation sur la croix : *Christus factus est pro nobis obediens usque ad mortem, mortem autem crucis.* Un *ange*, qui prie dans un coin, montre que la force nécessaire à l'âme pour obéir sans hésitation, se puise dans la prière assidue.

5. Les HUIT BÉATITUDES, qui sont unies aux Vertus par un lien si étroit, complètent, par les stucs des écoinçons, l'iconographie que nous étudions. Nous les citons ici d'autant plus volontiers, que cette représentation est unique à Rome :

BEATI QUI ESURIUNT ET SITIUNT JUSTITIAM [1].

La première BÉATITUDE reçoit en effet la *balance* que, du haut du ciel, une main divine lui présente [2].

BEATI QUI LUGENT, QUONIAM IPSI CONSOLABUNTUR [3].

Elle pleurait, mais deux anges lui ont parlé des hauteurs célestes, et elle a séché ses pleurs à la vue des *rayons* consolateurs qui l'inondent.

BEATI PAUPERES SPIRITU [4].

Pauvre et détachée, elle n'a plus qu'un *pied sur la terre*, et dans la main ce *rameau vert* qui, comme elle, est séparé

[1] S. MATTH., c. v, ℣. 6. — L'ordre suivi par S. Matthieu n'a pas été observé par l'artiste.

[2] Justitia de cœlo prospexit. *Psalm.* XXXXIV, ℣. 12.

[3] *Ibid.*, ℣. 5.

[4] *Ibid.*, ℣. 3.

et aspire à être réuni au tronc, qui est Jésus-Christ: *Ego sum vitis... vos autem palmites* [1].

BEATI MITES QUONIAM IPSI POSSIDEBUNT TERRAM [2].

Douce comme l'*agneau* couché à ses pieds, elle joint ses mains sur sa poitrine, et remercie Dieu intérieurement de la *couronne* qu'il dépose sur sa tête.

BEATI MISERICORDES [3].

Touchée de compassion pour un pauvre enfant qui a faim, elle *partage* son *pain* et lui en donne la moitié.

BEATI MUNDO CORDE [4].

Elle *foule* d'un pied résolu *couronnes*, *mitres*, *honneurs*, car son cœur n'est que là où est Jésus, et une *couronne d'épines* lui suffit.

BEATI QUI PERSECUTIONEM PATIUNTUR PROPTER JUSTITIAM [5].

Elle est fière d'avoir mérité cette *palme* brillante, qui est la récompense de la persécution par le *glaive* qu'elle a victorieusement supportée.

BEATI PACIFICI [6].

Elle est *couronnée* d'olivier et tient un *rameau* à la main.

6. Enfin, au sommet du rétable, sont assises la DOUCEUR,

[1] S. JOANN., c. XV, ℣. 5.
[2] S. MATTH., c. V, ℣. 4.
[3] *Ibid.*, ℣. 7.
[4] *Ibid.*, ℣. 8.
[5] *Ibid.*, ℣. 10.
[6] *Ibid.*, ℣. 9.

avec un *agneau*, et la PÉNITENCE, cheveux épars, vêtue d'un *cilice*, qui passe de longues heures à prier devant une simple *croix* de bois, et à flageller son corps avec la *discipline*.

7. La chapelle des princes Torlonia, sculptée récemment par Tadolini, offre en marbre blanc la TEMPÉRANCE, avec un *mors* et une *courroie*, une tête d'*éléphant* à ses pieds; la FORCE, vêtue d'une peau de lion, écrase la tête d'un serpent avec sa *massue;* la PRUDENCE a un *miroir* et un *serpent;* la JUSTICE, *diadémée*, inspirée par la *colombe* qui repose sur sa tête, punira du *glaive* les méchants, POENA, et récompensera les bons avec une *couronne*, PRAEMIVM.

8. Le tombeau du père des princes actuels, offre d'un côté la CHARITÉ, mère de deux enfants, dont un est endormi sur son sein, tandis que l'autre lui présente un *fouet;* de l'autre, une Vertu innommée dont le *caducée* et la *chouette* perchée sur des livres, constituent les attributs. Est-ce le Commerce actif, qui a veillé bien des nuits et couvert de ses chiffres plus d'un registre, pour rappeler l'origine de la famille? Pourquoi ce fouet entre les mains d'un enfant, à qui il ne serait guère charitable de le donner?

9. Le même embarras nous saisit au tombeau de la mère. Je comprends la VIGILANCE à cause de la *cigogne;* mais que veulent dire la *branche d'olivier* et les *fleurs* dont son enfant a fait un bouquet? Et cette *Muse laurée* qui va écrire, qui est-elle?

10. Le palais ou patriarcat de Latran, résidence ordinaire des Souverains-Pontifes au Moyen Age, a été par eux récemment transformé en musée chrétien, absolument comme ont fait les Rois de France pour le palais de Versailles, qui a été changé en musée historique.

La reconstruction du palais pontifical date du pontificat du grand et immortel Sixte V, qui a fait peindre somptueuse-

ment les murs et les voûtes de ses deux étages, les historiant de devises empruntées aux Livres saints, des *meubles* qui figurent dans son écusson, comme le lion, la branche de figuier, l'étoile et les montagnes, et semant au milieu de tout cela, ainsi que des fleurs dans une prairie, les images des Vertus.

On verra plus loin, au Vatican, que Sixte V aimait les Vertus; sous son court pontificat, elles ont été partout reproduites à profusion.

Malheureusement, celles du palais de Latran ne sont pas toutes nommées, et il est assez difficile, à leurs attributs multiples et variés, de les qualifier sûrement.

L'ÉGLISE, mère féconde des Vertus, se distingue par le *temple* où elle réunit ses enfants pour prier, par la *patène d'or* sur laquelle se fait l'oblation du Fils de Dieu, et enfin par le *cierge allumé* qu'elle fait brûler par vénération sur les autels.

La RELIGION balance l'*encensoir* et fait fumer, en l'honneur du vrai Dieu, les parfums contenus dans sa *navette*.

Le MÉPRIS DU MONDE met le feu à des *masques* de théâtre, creux et trompeurs, vides et faux.

L'EXCOMMUNICATION, qui fut une arme si puissante aux mains de Sixte V, *brise* une *torche* allumée, ainsi que faisait chaque année le Pontife, le Jeudi-Saint, après la lecture de la fameuse bulle *In Cœna Domini*, qui résumait toutes les excommunications du droit.

La FORCE soulève à deux bras une *colonne*, et se personnifie dans le *lion* couché à ses pieds.

La JUSTICE tient un *glaive* levé et une *balance*.

La TEMPÉRANCE modère avec le *mors*.

La PRUDENCE se regarde au *miroir*.

L'ACTIVITÉ fend les flots avec sa *rame*.

La PUISSANCE, *couronnée*, porte en main le *globe*, surmonté de la *croix*, et le *sceptre*, illuminé du rayonnement d'une *étoile* céleste.

La DOUCEUR a en main une *branche de figuier*, par allusion à la devise de Sixte V, qui allégorisait le lion et le figuier de ses armes par ce verset de l'Écriture :

DE FORTI EGRESSA EST DULCEDO [1].

La PAPAUTÉ est symbolisée par les *clefs* qui ouvrent et ferment le ciel, le *livre* de la doctrine et la *branche de grenadier* chargée de fruits. La grenade, en effet, exprime parfaitement la réunion des enfants de l'Église dans son paternel giron.

L'AUTORITÉ commande avec le *sceptre*, et indique ses richesses dans le *vase d'or* qu'elle porte.

L'ABONDANCE ordonne aussi avec le *sceptre*, et jette des *fleurs*.

La VIGILANCE, comme la Vierge sage de l'Évangile, tient sa *lampe allumée* pour les noces de l'Époux.

La PROCRÉATION, PROCREATIONVM ORIGO, montre son *sein nu* d'où sort la vie, le *filet* avec lequel elle pêche dans le néant, et *deux vases* qu'elle verse l'un dans l'autre, semence féconde qui, pour créer l'être, part de deux points différents, et se fond en un seul [2].

L'IMPATIENCE, INANITATIS IMPATIENS. Sur ses bras perchent des *oiseaux;* d'autres *oiseaux voltigent* autour d'elle.

LA RELIGION, RELIGIO, voit à ses pieds le *lion* qui, au Colysée, respecta les Saints, comme autrefois Daniel dans la fosse, et sur ses genoux les *colonnes Trajane et Antonine*, ainsi

[1] *Judic.*, c. XIV, ỳ. 14.

[2] S. Paul semble avoir donné l'idée de cet emblême dans le ỳ. 4 de sa première Épître *ad Thessalonicenses* : « Ut sciat unus quisque vestrum vas suum possidere in sanctificatione et honore. »

que l'*obélisque de Latran*, consacrés à la gloire de la croix et des apôtres saint Pierre et saint Paul, avec ces mots : RELIGIO MIRANDA TRIVMPHAT.

La FOI CATHOLIQUE, CATHOLICA, *pèse* une *couronne* à sa juste valeur.

La VICTOIRE tient une *palme ;* la GLOIRE, *deux couronnes ;* la DOUCEUR, une *branche de figuier ;* la PIÉTÉ, un *vase fumant ;* la JUSTICE, un *glaive* levé ; la DÉVOTION, un *encensoir ;* la RENOMMÉE, une *trompette ;* la PROSPÉRITÉ, *couronnée* de tours, une *corne* d'abondance ; l'AUTORITÉ, appuyée sur le *globe*, un *sceptre* royal ; la .....? une *trompette* et une *couronne ;* l'ESPÉRANCE *prie*, mains jointes et les yeux au ciel ; l'ÉGLISE tient deux *clefs* d'argent et d'or, ainsi qu'une *branche d'arbre* qu'elle va greffer sur une tige sauvage ; la FOI soulève le *voile* qui lui couvre les yeux, et montre du doigt le commencement de l'*Évangile* de saint Jean : IN PRINCIPIO ERAT VERBVM.

L'OBÉISSANCE plie sous le *joug ;* la PROSPÉRITÉ porte un *caducée ;* la LIBÉRALITÉ, une *couronne* et une *corne* pleine de *fleurs* et de *fruits ;* la FOI CATHOLIQUE pèse d'une part une *couronne* royale, de l'autre les *clefs* pontificales ; la PROSPÉRITÉ reparaît avec le *caducée* et la *corne* d'abondance ; la VICTOIRE décerne une *palme* et une *couronne d'or* aux triomphateurs ; la LIBERTÉ montre ses *chaînes* et *menottes* rompues ; la CHASTETÉ *vanne* pour purifier le bon grain ; la FOI fait brûler les *livres* dangereux ; la SUBLIMATION *bénit*, les *mains en croix*, les deux enfants de Joseph ; le SACERDOCE porte un paquet de verges desséchées, au milieu desquelles fleurit la verge d'Aaron [1] ; la ....? montre au ciel l'*Esprit Saint*, et tient le *globe* du monde.

Dans les tableaux suivants, les Vices sont mêlés aux Vertus.

[1] *Num.*, c. XVIII, ℣. 8.

La RAPINE, RAPINA, vole l'acheteur en lui donnant avec sa *balance* un poids insuffisant.

La FRAUDE, FRAVS, est déguisée en *guerrier*, pour mieux frapper de sa *lance* celui qu'elle veut atteindre.

La PERFIDIE, PERFIDIA, attaque, la *lance* au poing, et se protége avec son *bouclier*.

La VANITÉ, VANITAS, légère comme les *plumes* qui la coiffent, regarde dans son *miroir* les attraits de son sein demi-nu.

La VÉRITÉ, VERITAS, *brûle* le *masque* de l'Hypocrisie, et *ôte* le *voile* qui couvre sa tête.

La BONTÉ, BONITAS, est une *vieille femme*, au cœur généreux, qui prend sous sa protection une jeune fille, pour la préserver du danger.

L'IMPORTUNITÉ, IMPORTVNITAS, est *liée* aux pieds et aux mains par des chaînes et des menottes.

La RIGUEUR, RIGOR, ne connaît, pour faire plier, que le *joug* et le *fouet* plombé.

XXXVIII. — SAINTE-SUZANNE.

Cette église, desservie par des religieuses Cisterciennes, porte à sa façade le millésime de 1603, date de sa restauration par le cardinal Rusticucci, qui a fait peindre à fresque l'intérieur.

On y voit quatre Vertus : L'ÉGLISE, qui tient un *temple* rond; la PRIÈRE, chargée d'un *encensoir* et d'une *navette*; la FOI, qui accepte la *croix* nue du Sauveur et la *couronne d'épines* pour jouir un jour au ciel de la *couronne d'or*; la PÉNITENCE, qui mortifie ses sens par la dureté de la *croix*, l'acuité des *épines* de sa couronne et boit jusqu'à la lie le *calice* de la Passion.

XXXIX. — MONT-DE-PIÉTÉ.

La chapelle du Mont-de-Piété, commencée en 1700, ne fut terminée qu'en 1725.

Dans des niches se dressent d'élégantes statues de marbre, qui représentent quatre Vertus.

La FOI, FIDES, est *voilée*, parce qu'elle croit sans voir; elle tient le *calice* et l'*hostie* du saint sacrifice, ainsi que la *croix* d'où procède sa croyance. Elle lit dans le *livre* que lui présente un ange et, pour montrer que cette pieuse lecture est une prière, un autre ange l'accompagne, l'*encensoir* à la main.

L'ESPÉRANCE, SPES, a pour attributs une *couronne de lis*, car elle est chaste, une *fleur*, qui promet un fruit, *deux enfants* qui grandissent et seront la consolation de leur mère, et enfin l'*ancre* qui fixe au port. Cette ancre me rappelle l'épitaphe si modeste et si touchante qui est au Musée de Latran : un nom ELPIZ, et la traduction iconographique de ce nom, une ancre.

La CHARITÉ, CHARITAS, élève *trois enfants* : l'un d'eux est allaité par elle. Ce beau marbre est signé : IOPH. MAZ. F

L'AUMÔNE, ELEMOSINA, la *bourse* à la main, distribue son superflu à deux enfants malheureux. Dès cette vie, elle reçoit sa récompense dans la *couronne* que Dieu lui décerne.

X. BARBIER DE MONTAULT,
Chanoine de la basilique d'Anagni.

(*La suite au prochain numéro.*)

TABLE DES ARTICLES

CONTENUS

DANS LE TOME SEPTIÈME DE LA REVUE DE L'ART CHRÉTIEN

La Cathédrale de Senlis, par M. BALTHASAR, 5.

Zoologie mystique : le Hérisson terrestre, par Mme Félicie d'AYZAC, 14.

La Peinture chrétienne au XIIe siècle, par M. l'abbé J. CORBLET, 27.

Les Sandales et les Bas, par M. CH. DE LINAS, 35, 57, 131, 175, 237.

Origine païenne des masques du Carnaval, par M. l'abbé PARDIAC, 48.

Vignette d'une Bible manuscrite du XVe siècle, par M. A. SCHAEPKENS, 51.

Chapiteaux romans de la Gironde, par M. LÉO DROUYN, 66.

Pèlerinage de Compostelle, par M. l'abbé PARDIAC, 77, 146, 213, 253, 306.

Cuves baptismales de Chirens et de Saint-Nicolas (Isère), par M. le vicomte de SAINT-ANDÉOL, 99.

Encensoirs romans et gothiques par M. ARNAUD SCHAEPKENS, 113.

Anneau de sainte Radegonde, par M. l'abbé AUBER, 116.

L'Orfévrerie chrétienne au XIIe siècle, par M. l'abbé J. CORBLET, 121.

Les Églises fortifiées de la Thiérache, par M. ARTHUR DEMARSY, 139.

La Chapelle de Notre-Dame de Sissy (Aisne), par M. CH. GOMART, 169.

Notes sur quelques églises d'Auvergne, par M. ÉMILE THIBAUD, 193.

Royat et ses environs, par M. ÉMILE THIBAUD, 225.

La Basilique de Vienne, par M. le vicomte DE SAINT-ANDÉOL, 249.

Le Dictionnaire d'architecture française, de M. Viollet-le-Duc, par M. l'abbé J. CORBLET, 289, 345.

Iconographie des Vertus à Rome, par M. l'abbé BARBIER DE MONTAULT, 325, 377, 429, 497, 555, 658.

L'Ascension du Pérugin, 338.

Du Symbole de la Croix dans le plan des églises, par M. le vicomte DE SAINT-ANDÉOL, 358.

Étude sur la Tour de Babel, par M. CH. VERSCHELDE, 365.

Notre-Dame d'Évreux, par M. JULES CORBLET, 481.

Zoologie mystique : l'Onagre, par Mme F. D'AYZAC, 403.

Notre-Dame de Cambron et sa légende, par M. TH LEJEUNE, 457.

La Science et la Tradition, par M. l'abbé Tapin, 482, 598, 606.

L'Architecture chrétienne au XIIIe siècle, par M. l'abbé J. CORBLET, 513.

Restauration de la Cathédrale de Bayeux, par M. RAYMOND BORDEAUX, 564.

La Vierge portant l'Ostensoir, 567.

Les Fanaux du Limousin, par M. l'abbé J. Corblet, 568.

Les saintes Chapelles de l'Auvergne, par M. ÉMILE THIBAUD, 569.

L'Anneau de sainte Radegonde et ses reliques à Poitiers, par M. AUBER, 576, 631.

Monument du culte de saint Servais, par M. A. SCHAEPKENS, 625.

Travaux des Sociétés savantes, par M. J. CORBLET, 52, 270, 449.

Comptes-rendus bibliographiques par MM. J. CORBLET, JOUVE, GOZE, GUÉNÉBAULT, 101, 509.

Chronique par M. J. CORBLET, 111, 164, 278, 341, 390, 455.

TABLE DES DESSINS

Abside — de Notre-Dame-du-Port, à Clermont, 194 ; — de l'église d'Issoire, 196.
Anneau de sainte Radegonde, 116, 580.
Arche portée autour des murailles de Jéricho, 52.
Autel portatif de saint Servais, 629.
Bas — impérial (pl. de février, n° 6), 57 ; — épiscopal du XVe siècle, ibid.
Base du XIIIe siècle, 526.
Bâton de saint Servais, 626.
Campagus (pl. de février, n° 5), 57.
Carrelages du XIIe siècle, 33.
Cathédrale — de Senlis (pl. de janvier), 1 ; — d'Évreux (pl. d'août), 401.
Chandeliers du XIIe siècle, 129.
Chapelle — de Chambon, 203 ; — de Saint-Fiacre, près de Clermont-Ferrand, 228 ; — sépulcrale de Fontevrault, 537.
Chapiteaux — romans de la Gironde, 67, 72, 75, 76 ; — du XIIIe siècle, 526.
Châsse — d'Ambazac, 123 ; — de Mozat, 207.
Chevalier de saint Jacques de l'épée, 160.
Colombe liturgique, 128.
Contrefort du XIIIe siècle, 518.
Corniche du XIIIe siècle, 519.
Coupe de saint Servais, 627.
Croix — émaillée du XIIe siècle, 125 ; — fleuronnée de Sissy, 171 ; — des apôtres, à Royat, 236.
Crosse — du musée d'Amiens, 124 ; — de saint Servais, 630.
Crypte de l'église de Royat, 235.
Cuves baptismales de Chirens et de Saint-Nicolas (Isère), 99 et 100.
Dieu le Père représenté sous deux formes, 29.
Église — de Saint-Nectaire, 205 ; — d'Ambert, 211 ; — de Royat (pl. de mai), 225 ; — de Chamalières, 230 et 231 ; — de Pontoise (pl. d'octobre), 513.
Encensoirs — romans et gothiques (pl. de mars), 113 ; — de diverses époques, 114, 115.
Épitaphe d'une religieuse, 608.
Fascia (pl. de février), n°s 2 et 3), 57.
Fenêtres ogivales, 522.
Feuilles entablées, 529.
Fontaine de saint Servais, à Maestricht, 625.
Fleuron, 529.
Galerie — des Rois, à Notre-Dame de Paris (pl. 1 de juillet), 345 : — à Notre-Dame d'Amiens, ibid, pl. 2 : — à Notre-Dame de Dijon, 347 ; — du XIIIe siècle, 527.
Grilles — de la cathédrale de Toulouse, 352 ; — de la cathédrale du Puy, 353 ; — de Saint-Denis, 355.

Hérissons mystiques, miniatures, 22 et 24.
Hôtel-Dieu de Beaune, 294.
Inscription — grecque du IXe siècle, 587; — relative à sainte Radegonde, 641 et 642.
Jonas rejeté par la baleine, 76.
Lanterne des morts — de Cellefroin, 300; — d'Antigny, 302; — de Ciron, 304; — de Fenioux, 305.
Lettres mérovingiennes, 585, 588.
Marque de potier romain, 587.
Martyre de saint Laurent, 75.
Monnaies — de Charles le Chauve, 582, 586; — de Charles le Simple, ibid et 592; — de Charlemagne, 583; — de Dagobert I, ibid; — mérovingiennes, 586; — du Médoc, 588; — d'un comte de la Marche, ibid; — de Louis le Débonnaire, 592.
Monogrammes mérovingiens, 584.
Notre-Dame-du-Port, à Clermont; — coupe longitudinale, 197; — façade méridionale, 198.
Notre-Dame d'Orcival, 201.
Onagre — mutilant son petit, 412; — le cachant, 413; — jetant son cri, 414; — mystique, 427.
Perones (pl. de février, n° 1), 57.
Pierre tombale d'un seigneur de Sissy (pl. 2 du n° d'avril), 169.
Plan — cruciforme ou non de diverses églises du midi, 360, 362, 364; — de Notre-Dame de Dijon, 516.
Portail — de l'église Saint-Georges, 209; — de Notre-Dame de Paris, 520.
Quatre-feuilles, 529.
Reliquaire roman en forme de croix, 126.
Rosace, 529.
Sainte-Chapelle — d'Aigueperse, 569 et 570; — de Riom, 571; — de Vic-le-Comte, 574.
Saint-Sépulcre de Sissy (pl. 1 d'avril), 169.
Salle — des malades, à l'hôpital de Tonnerre (pl. 1 de juin), 289; — des morts, à Ourscamps, 297.
Sceau des Estinnes, 474.
Statuettes de saint Servais, 628.
Tableau de Notre-Dame de Cambron (pl. de septembre), 457.
Tibiale (pl. de février, n° 4), 57.
Tour — de Saint-Denis, 523; — de Notre-Dame de Paris, ibid.
Travées extérieures de l'hôpital de Tonnerre (pl. 2 de juin), 289.
Trèfle, 529.

Ces 94 dessins (dont 13 planches lithographiées ou gravées, tirées hors texte) ont été exécutés par MM. l'abbé AUBER, E. BRETON, L. DROUYN, CH. GOMART, TH. LEJEUNE, CH. DE LINAS, vicomte DE SAINT-ANDÉOL, SCHAEPKENS, E. THIBAUD et VIOLLET-LE-DUC.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME SEPTIÈME DE LA REVUE DE L'ART CHRÉTIEN [1].

A

Abbaye — de Cromone, 206 ;—de Cambron, 462. Voyez les noms des lieux.
Abbeville, église Saint-Vulfran, 275.
Actes notariés antérieurs à 1789, 449.
Adam et Ève, comment figurés ? 71.
Aigueperse, sa Sainte-Chapelle, 570.
Alexandre VII, son tombeau. 386.
Alexandre VIII, son tombeau, 387.
Ambert, son église, 211.
Amende honorable, 467.
Amiens ; ses monuments relatifs à Saint-Martin, 165 ; — galerie de sa cathédrale, 348 ; — grilles de sa cathédrale, 356 ; — sa cathédrale, 534.
Andréoli (M.), sa monographie de Saint-Siffrein de Carpentras, 101.
Ane sauvage. Voyez *Onagre.*
Anges, comment figurés au XIIe siècle ? 30.
Animaux figurés dans les monuments religieux du XIIIe siècle, 530.
Anneau de sainte Radegonde, 116, 576, 631.
Antigny, sa lanterne des morts, 303.
Appareil des églises au XIIIe siècle, 519.
Arcades du XIIIe siècle, 527.
Architectes du XIIIe siècle, 514.
Architecture — du XIIIe siècle, ses caractères, 513 ; — monastique, 536.
Arcs-boutants du style ogival, 518.
Arras possédait le chef de saint Jacques le Majeur, 320.
Art chrétien, — son histoire au XIIe siècle, 27, 120 ; au XIIIe siècle, 513 ; — primitif, 365.
Ascension peinte par le Pérugin, 338.
Autel portatif de saint Servais, 629.
Auvergne, notes sur ses églises, 193.
Azincourt (bataille d'), 105.

B

Babel, étude sur sa tour, 365.
Bartolomeo (Fra), lettre inédite, 168.

[1] Nous n'avons pas inséré dans cette table les noms des auteurs d'articles et de dessins ; ils sont imprimés d'une manière assez saillante dans les deux tables précédentes pour que nous ayons cru cette répétition inutile. — J. CORBLET.

Bannissement judiciaire, 258.
Bas, histoire de ce vêtement dans l'antiquité et au Moyen Age, 180, 174, 237.
Bases du XIIIe siècle, 526.
Bathilde (sainte), 644.
Bâton de saint Servais, 626.
Baudouin, comte d'Ardres et de Guines, 93.
Bayeux, étude sur les traditions de son Église, 483, 539; 606 ; — restauration de sa cathédrale, 564.
Béatitudes, 661.
Beaumont, son église, 208.
Beauvais, galerie de sa cathédrale, 349.
Belgique, caractères de ses monuments au XIIIe siècle, 531.
Belleval (M. Réné de), compte-rendu de son ouvrage intitulé : *La Grande Guerre*, 103.
Bernward (saint), évêque artiste, 279.
Bestiaires, 19, 415, 417.
Bijoux de la Savoie, 449.
Bœuf, son symbolisme, 275.
Bonnetiers, leur corporation, 192.
Bordeaux, itinéraire de Compostelle à cette ville, 306.
Boucher de Perthes (M.) découvre une mâchoire humaine fossile, 276.
Boudinet (Mgr), son mandement relatif à la construction de Saint-Martin de Tours, 165.
Bourgogne, caractères de son architecture au XIIIe siècle, 531.

C

Calceamenta, 131.
Calcei, 37.
Calices du XIIe siècle, 126.
Caliyæ, 46, 179, 182, 239, 240, 244, 248.
Calixte II, 149, 151.
Calliat (M. Arm.), ses œuvres d'orfévrerie, 452.
Cambron, son église et sa légende, 457.
Campagi, 175, 176, 237, 240.
Canons des bas, 186.
Carnaval, son origine, 48.
Carpentras, son église, 101.
Cathédrales du XIIIe siècle, leurs dimensions, 517 ;—Voyez *Amiens, Senlis, Vienne*, et autres noms de lieux.
Cellefroin, sa lanterne des morts, 300.
Cérémonial du couronnement des Empereurs, 38.
Chamalières, ses églises, 229.
Chambon, sa chapelle romane, 203.
Champagne, caractères de son architecture au XIIIe siècle, 531.
Chandeliers du XIIe siècle, 129.
Chapelle — de Notre-Dame de Sissy, 169 ; — de Notre-Dame de Cambron, 457 ;—sépulcrale, 537. Voyez *Saintes-Chapelles* et les noms de lieux.
Chapiteaux — romans de la Gironde, 66 ; — du XIIIe siècle, 526.
Charny (Geoffroy de), son entreprise sur Calais. 104.
Chartes non authentiques de Pierre de Lobauner, 278.
Chartreuse du port Sainte-Marie, 204.
Châsse —de Mozat, 207 ;—de l'époque romane, 122.
Chausses du Moyen Âge, 180, 184, 188.
Chaussetiers ou *Chauciers*, leurs statuts, 184, 190, 224.
Chaussons ou *Impilia* des Byzantins, 138.
Chaussures — impériales ou royales du Moyen Age, 34 ; — liturgiques, 237.
Cherbourg, son nouvel hôpital, 166.
Chevalier de saint Jacques de l'épée, 160.
Ciboire—du XIIe siècle, 128 ;—de saint Servais, 627.
Ciron, son fanal des morts, 303.
Clément (saint), 616.
Clément X, son tombeau, 386.
Clément XI, son tombeau, 395.
Clément XIII, son tombeau, 388.
Clermont, notes sur ses églises, 194.
Cloches du pays de Bray, 511.
Cluny (abbaye de), 148.
Cnémides, 58.
Colonnes du style ogival, 525.
Combat judiciaire, 466.
Comité impérial des travaux historiques, 447.
Compostelle, son pèlerinage, 77, 147,

212, 252, 306; — son église cathédrale, 312.
Concile—de Bordeaux, 262;—de Florence (1430), 446.
Confrérie de saint Jacques, à Moissac, 263.
Congrès des Sociétés savantes, 270.
Conques, grilles de son église, 354.
Contreforts du XIIIe siècle, 518.
Coq, son symbolisme, 559.
Coquille, attribut de saint Jacques le Majeur, 322.
Corblet (M. l'abbé J.), — nommé chanoine honoraire et historiographe du diocèse d'Amiens, 110;—nommé correspondant du Ministère de l'instruction publique, 164; — appréciation de son travail sur le Bœuf et le Lion sculptés au portail des églises, 274.
Corniches du style ogival, 519.
Corporations de métiers, 190, 509.
Couleur verte, 406, 423.
Couleurs dominantes des vitraux du XIIe siècle, 31.
Coupoles (hauteurs de quelques), 524.
Couvents de Franciscains, 536.
Croix—romane, 124; — des apôtres, à Royat, 235; — son symbole dans le plan des églises, 358; — de dévotion en Savoie, 449.
Cromone, son église, 206.
Crosse—de la chapelle ducale de Nantes, 54; — romane, 124; — de saint Servais, 630.

D

Dais de procession, 53.
Dalles gravées ou sculptées de l'époque romane, 34.
Danguin (M.), sa gravure de l'Ascension du Pérugin, 340.
Dante, passage du *Purgatoire* traduit par l'iconographie, 68.
Démon, son iconographie, 23, 411, 414.
Dergny (M.), son ouvrage sur les cloches du pays de Bray, 511.
Dieu le Père, comment il est figuré au XIIe siècle, 29.
Dijon, galerie de sa cathédrale, 347; — son monastère de Saint-Bénigne, 635; — plan de sa cathédrale, 516.
Dominique de la Calzada (saint), 88.

E

Eau (l'), ce qu'elle figure au Moyen Age, 18.
École auvergnate, 195.
Église — de Soulac, 69; — de Saint-Ferme (Gironde), 71, 72; — de La Sauve-Majeure, 72;—d'Izon (Gironde), 73; — d'Illatz, 74; — de Saint-Caprais de Haux, 75; — de Compostelle, 83, 312; — de Notre-Dame-du-Port, à Clermont, 191; — de Vimy, 142; — de Saint-Algis, 143; — de Marly, 144; —d'Origny, ibid; — de Saint-Martin, à Tours, 165;—de Saint-Jacques-la-Boucherie, à Paris, 224. Voir les noms de lieux.
Églises — d'Auvergne, 193; — fortifiées de la Thiérache, 139; — de Royat et de ses environs, 229;—des premiers siècles, 360;— du XIIIe s., 535. Voyez les divers noms de lieux.
Éléphant, son symbolisme, 499.
Émaux, leur origine, 55.
Émeraude, 406.
Encensoirs romans et gothiques, 113.
Épitaphe — d'une religieuse, 600; — romane des premiers siècles, 343. Voyez *Inscriptions*.
Étoffes liturgiques, 398.
Étoile de la Nativité, 400.
Étrennes, leur origine, 48.
Évêché de Bayeux, ses origines, 541, 608.
Évêques de Senlis, cérémonies de leur première entrée, 13.
Évreux, sa cathédrale, 401.
Exupère (saint), son apostolat, 485, 544, 608.

F

Fanaux. V. *Lanternes*.
Fasciæ, 131, 134, 137, 241.
Fenêtres du XIIIe siècle, 521.
Fenioux, sa colonne mortuaire, 305.

Ferronnerie du Moyen Age, 351.
Flèches (dimensions des), 524.
Fleur de lys, origines de cet emblême, 30.
Flore monumentale, 530.
Fontaine de saint Servais, 625.
Fonts baptismaux de l'Isère, 99.
Fortifications — des églises, 13; — romaines, 227.
Francs-Maçons, 513.
Fresques — du XIIe siècle, 28, — de diverses époques, 331, 429, 437.

G

Galeries d'église, 345, 527.
Gamaches, espèce de guêtres, 62.
Gants du XIIe siècle, 41 (note).
Garucci (le R. P.), sa publication des monuments chrétiens primitifs, 166.
Gautier (M. Toussaint), son Dictionnaire des confréries, 569.
Géographie des styles au XIIIe siècle, 530.
Gironde, ses chapiteaux romans, 66.
Godard Faultrier (M.), Compte-rendu de sa *Vie de Jean Michel,* 109.
Goliath et David, sculptés sur un chapiteau, 72.
Gravure chromatique sur ivoire, 56.
Grégoire XIV, son tombeau, 383.
Grégoire XVI, son tombeau, 389.
Grilles du Moyen Age, 349.
Grisailles, leur origine, 32.
Guêtres du Moyen Age, 61.
Guillaume de Verceil (saint), 92.
Guillaume V, duc d'Aquitaine, 93.
Guillaume X, duc d'Aquitaine, 156.
Guilloné (chant de la), 50.
Guyenne (la), son culte pour saint Jacques le Majeur, 265.

H

Hauts de chausses, 185.
Henri VI, chaussure qui lui est attribuée, 44.
Hérisson terrestre, son symbolisme, 14.
Hildesheim, centre d'une civilisation artistique au XIe siècle, 341.
Hôpital—de Beaune; 294; — de Tonnerre, ibid; — de saint Jean d'Amiens, 296; — d'Abbeville, Laon et Château-Thierry, 298.
Hôpitaux — des pèlerins de saint Jacques, 214, 261, 262; — du Moyen Age, 290.
Hosæ, espèce de jambières, 62, 64.
Hôtels-Dieu. Voyez *Hôpital.*
Housiaux du Moyen Age, 64, 65.
Hypocrites figurés par le hérisson, 16.

I

Iconographie—de la Sainte-Vierge, 28; — de Dieu le père, 29; — des anges, 30; — de la fleur de lys, 30; — d'Adam, 71; — de Goliath, 71; — de saint Laurent, 75; — du crucifiement de Notre-Seigneur, 125; — de saint Jacques le Majeur, 317, 319; — de la Nativité, 400; — de l'onagre, 403; — des Vertus, à Rome, 325, 377 429, 497, 555, 658.
Ile de France, caractères de son architecture au XIIIe siècle, 531.
Innocent VIII, son tombeau, 381.
Innocent XII, son tombeau, 388.
Inscription — de l'église de Sissy, 169, 171; — du calice de Reims, 127; — de l'église de Mozat, 207; — mérovingienne. 580; — grecque du IXe siècle, 587; — relative à sainte Radegonde, 641. — Voyez *Épitaphe.*
Inscriptions—chrétiennes, 33, 343; — de l'ancien diocèse de Paris, 448; — des cloches, 512.
Issoire, abside de son église, 196.
Itinéraire de Compostelle à Bordeaux, 308.
Ivoires peints et gravés, 56.

J

Jacob, son songe, 16.
Jacques le Majeur (saint), son culte, 78, 147, 215, 257, 311.

Jambes, leurs vêtements particuliers au Moyen Age, 57.
Jaspe, 406.
Jeanne d'Arc, son étendard, 451.
Jéricho, sa destruction représentée dans une vignette du XVe siècle, 51.
Jonas rejeté par la baleine, 76.

L

Lair (M. J.), critique de son système historique sur les origines de l'Église de Bayeux, 483, 549.
Lanterne des morts, 298, 568.
Laon, galerie de sa cathédrale, 349.
Lasteyrie (M. de), son opinion sur l'antiquité des émaux, 55.
Laurent (saint) sur son gril, 75.
Légendes relatives — à saint Jacques, 94, 95, 96; — à Notre-Dame de Cambron, 457; — à saint Exupère, 615.
Léproseries, 292.
Le Puy, son église, 82; — grilles de sa cathédrale, 353.
Léon XII, son tombeau, 389.
Lettres mérovingiennes, 580, 585.
Licorne, emblême de la virginité, 397.
Liége, sa cathédrale, 533.
Lineæ, 39.
Lion sculpté au portail de Saint-Vulfran d'Abbeville, 275.
Longperrier (M. de), son opinion sur l'antiquité des émaux, 55.
Louis (saint), 216.
Louis XI, 255.
Louis XIV, 266.
Loup (saint), authenticité de ses Actes, 494, 609, 622.

M

Maestricht, trésor de l'église Saint-Servais, 626.
Maladreries, 293.
Marie. Voyez *Vierges noires, Iconographie.*
Marly, son église fortifiée, 144.
Marque de potier romain, 587.
Martin (saint), monuments qui lui sont consacrés à Amiens, 165.
Masques du carnaval, leur origine païenne, 48.
Mesmes (de), étymologie du nom de cette famille, 261.
Michel (Jean), évêque d'Angers, 109.
Midi de la France, caractères de son architecture au XIIIe siècle, 532.
Miniatures—du XIIe siècle, 29; — du XVe siècle, 51; — de diverses époques, 413, 425, 427. Voyez *Peinture.*
Monnaies mérovingiennes, 582, 586.
Monogrammes mérovingiens, 583.
Mons en Vimeu (journée de), 106.
Montferrand, son église de la Visitation, 199.
Mozat, son église, 207.
Musée — de Nancy, 53; — de la porte de Hal, à Bruxelles, 114; — du Louvre, 123, 342, 452; —d'Amiens, 124, 128; — de Quimper, 168; — de Lyon, 338; —Doria Pamphili, à Rome, 441.

N

Nancy. Voyez *Musée.*
Nicolas III, son tombeau, 395.
Niellure, art pratiqué en Belgique au XVe siècle, 343.
Normandie, actes de vandalisme qu'on y a commis, 167.
Nuit, emblême de l'enfer, 414.

O

Ordo du XIIe siècle, trouvé à Vaudières, 447.
Origny en Thierache, son église fortifiée, 144.
Orfévrerie—du XIe siècle, 279; — moderne de Lyon, 452.
Ourscamps, sa salle des morts, 279.

P

Palais — de Justice à Rome, 507; — de la Consulte à Rome, 508; — de Latran, 663.
Paris, galerie de sa cathédrale, 346;

— portail de Notre-Dame, 520 ; — tour du même monument, 523 ; — voyez *Église*, *Musée*.
Paul III, son tombeau, 381.
Pavage des églises au XIIe siècle, 32.
Peinture —chrétienne, son histoire au XIIe siècle, 27 ; —à l'huile, 28 ; — sur verre, 31.
Pèlerin de saint Jacques, sa légende, 94, 319.
Pèlerinage— de saint Jacques de Compostelle, 77, 146, 212, 252, 306 ; — d'Orcival, 226.
Pèlerinages, leur règlementation, 85 ; — leurs résultats, 87 ; — leurs dangers, 89.
Plan —des églises en forme de croix, 358 ; —des églises du XIIIe siècle, 515.
Poitiers, tombeau de sainte Radegonde, 576, 631.
Pontoise, son église Saint-Maclou, 535,
Ponts contruits par le clergé, 90
Porches des églises, 520.
Portail du XIIIe siècle, 519.
Prédication primitive de l'évangile dans les Gaules, 53.
Pyramide, sa signification mystique. 373.

Q

Quicherat (M), réfutation de son opinion sur les reliques de sainte Radegonde, 577, 631.
Quimper, son nouveau musée, 168.

R

Radegonde (sainte) de Poitiers, découverte et authenticité de son anneau et de ses reliques, 116, 576.
Radegonde (sainte) de Chelles, autre que sainte Radegonde de Poitiers, 645.
Raphaël, vente d'un tableau à lui attribué, 344.
Régnobert (saint), évêque de Bayeux, son apostolat, 485, 539, 607.
Reine, à qui on donnait ce titre au Moyen Age, 651.
Reliquaire en forme de croix, 126. Voyez *Châsse*.
Reliques — de saint Jacques le Majeur, 79, 82, 320 ; — de sainte Radegonde, 593, 631 ;—de saint Régnobert, 612 ;— de saint Servais, 627.
Reliures des livres au Moyen Age, 342.
Restaurations de mauvais goût, 8.
Révérend (saint), sa légende, 543.
Riom, son église de Saint-Amable, 201 ; — sa sainte chapelle, 570.
Rome : Sainte-Françoise romaine au Forum, 328 ; — Sainte-Marie sur Minerve, 330 ; — basilique Saint-Pierre, 377 ; — basilique Sainte-Marie Majeure, 394 ; — Sainte-Marie *in ara cœli*, 429 ;—Saint-Jean des Florentins, 431 ; — Sainte-Marie du Peuple, 433 ;— Sainte-Sabine, 438 ; — Saint-Pierre *in Montorio*, 439 ; — Saint-Laurent *Chiavi d'oro*, 441 ; — Sainte-Thérèse, 442 ; — Saints Come et Damien, 442 ; — Sainte-Marie des Anges, 443 ; — Sainte-Marie *in Cosmedin*, 444 ; — Saint-Onuphre, 445 ; — Saint-Thomas de Cantorbéry, 446 ; — Saint-Grégoire *au Cœlius* 446 ; — la *Chiesa nuova*, 497 ; — la Trinité des monts, 498 ; — Sainte-Agnès hors les murs, 500 ; — Saint-Sébastien au Palatin, 501 ; — Sainte-Marie de la Paix, 502 ; — Saint-Isidore, 503 ; — Sainte-Marie *de l'Umiltà*, 503 ; — Sainte-Marie de la Victoire, 505 ; — Saint-Charles aux quatre Fontaines, 506 ; — Saint-Pierre ès liens, 507 ;— Saint-François *a Ripa grande*, 507 ; — Sainte-Cécile *in Trastevere*, 555 ; — Sainte-Agathe *alla Suburra*, 558 : — Sainte-Marie *in Trastevere*, 558 ; — Saint-Cosimato, 559 ; — Sainte Praxède, 560 ;— Sainte-Agnès *in Agone*, 560 ; — Saint-Jean-de Latran, 658 ; — Sainte-Suzanne, 667 ; — Mont-de-piété, 668.
Roses du XIIIe siècle, 522.
Royat, ses monuments, 225.

S

Sacrilége commis par un juif, 460.
Saint-Algis, son église fortifiée, 143.
Saint-Denis, grilles de l'abbaye, 355 : — flèche de son église, 523.
Sainte-Chapelle—d'Aigueperse, 569 ; — de Riom, 570 ; — de Vic-le-Comte, 573 ; — de divers autres lieux, 575.
Saint-Georges, son église, 209.
Saint-Germer, grilles de son église, 354 ; — sa chapelle ogivale, 532.
Saint-Joannis (M.), sa proposition relative aux actes notariés antérieurs à 1789, 449.
Saint-Mart, son ancien prieuré, 232.
Saint-Martin-de-Serres (Gironde), chapiteaux de son église, 67.
Saint-Nectaire, son église, 205.
Saint-Riquier, on y reliait les livres de l'abbaye, 342.
Saint-Sacrement, comment on le portait à Venise, 399.
Saint-Sépulcre de N.-S., 172-173.
Sandales du Moyen Age, leur histoire, 35, 57, 131.
Sceau — des chaussetiers de Bruges, 184 ; — des Estinnes, 473.
Science (la) et la Tradition, étude critique, 482, 538, 606.
Sculpture du XVIe siècle, 173.
Senlis,—sa cathédrale, 5 ;—on y fonde un Comité archéologique, 344.
Servais (saint), monuments de son culte, 625.
Sexe iconographique des Vertus, 336.
Sissy, sa chapelle des endormis, 169.
Sixte IV, son tombeau, 379.
Société archéologique de Nantes, 54.
Société archéologique du Limousin, 568.
Société d'archéologie lorraine, 53, 447.
Société de l'École des Chartes, 274.
Société d'émulation d'Abbeville, 276.
Société des Antiquaires de Normandie, 446.
Société des Antiquaires de Picardie, 270, 449.
Société des Antiquaires de l'Ouest, 52.
Société du progrès de l'Art industriel, 56.
Société impériale des Antiquaires de France, 55.
Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 448.
Solea, 243.
Souliers du Moyen Age, 181.
Stanislas, roi de Lorraine, était-il voltairien ? 54.
Statuettes de saint Servais, 628.
Style ogival à lancettes, ses caractères, 513.
Supplice d'un juif sacrilége, 467.
Symbolisme — du hérisson terrestre, 14 ;—des animaux féroces, 21 ;—de la croix dans le plan des églises, 358 ; — de la Tour de Babel, 371 ; — de l'âne sauvage, 403 ; — de l'aigle, 660. Voyez *Iconographie*, *Licorne*, *Lion*, etc.

T

Tableau de Notre-Dame de Cambron, 478.
Temple de Bel, 368.
Thècle (sainte), ses reliques, 230.
Thibaud (M. Émile), ses vitraux peints, 451.
Thiérache (la), ses églises fortifiées, 139.
Tibialia, 59, 176, 177, 182.
Tombeau—de saint Jacques le Majeur, 79, 152, 222, 311 ; — d'un cardinal de Naples, 328 ;—de Grégoire XI, 329 ;—du cardinal Bonello, 334 ; — du cardinal Podocatharo, 433 ; — du cardinal Sforza, 434 ;—de Jean de Castro, 435 ; — de Th. Deheram, 446 ; — de sainte Radegonde, 595, 629 ; — de Clément XII, 659 ; — des Torlonia, 663. *Voyez* les noms d'hommes.
Tombeaux—de Saint-Pierre, de Rome, 378 ;—de la basilique de Sainte-Marie-Majeure, 394 ; — de Saint-Jean-de-Latran, 659.
Toul, ancienne liturgie de ce diocèse, 447.

Toulouse, grille de sa cathédrale, 352.
Tour — de la cathédrale de Senlis, 9 ; — de Babel, 365 : — de Notre-Dame de Paris, 523. Voyez *Flèches*.
Tours du XIIIe siècle, 523 ;—dimensions de quelques tours, 525.
Tours, sa nouvelle église de Saint-Martin, 165.
Traditions historiques du diocèse de Bayeux, 483, 538, 606.
Traité manuscrit de mathématiques du XIe siècle, 280.
Trèfles, 529.
Tzanga, 43, 46.

U

Udones, 133, 134, 175, 178, 247.

V

Vandalisme (actes de), 166, 341, 565.
Vernet (Horace), ses tableaux religieux, 112.
Vertus, leur iconographie, 324, 360, 429, 497, 555, 658.
Vêtements distinctifs ou non des religieux, 31.
Vic-le-Comte, sa Sainte-Chapelle, 573.
Vienne (Isère), sa basilique, 248.
Vierges — noires du Moyen Age, 28 ; — portant l'ostensoir. 567.
Vimy, son église fortifiée, 142.
Vins d'Espagne, leur commerce en France au XIVe siècle, 220.
Viollet-le-Duc (M.), compte-rendu du tome VI de son Dictionnaire de l'architecture française, 289, 345.
Vitraux relatifs à saint Jacques le Majeur, 321.
Voûtes du XIIIe siècle, 528.

Z

Zoologie mystique, 14, 403, 530.
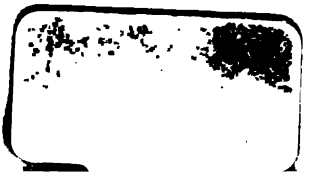
Arras. — Typographie Rousseau-Leroy.